This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DP11
REVUE

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

REVUE

DE

L'ANJOU ET ~~DU MAINE~~ de Maine et Loire

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

[Série 2]

TOME ~~TROISIÈME~~ 3

April - Sept. 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931789A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1935 L

Printed in France.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

PREMIÈRE LIVRAISON. — AVRIL 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Monothéisme du peuple juif, par **M. Th. Crépon**, substitut de M. le Procureur impérial, à Angers.

II. — Les représentants de Maine et Loire depuis 1789 (*suite*), par **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

III. — Le Jansénisme et la Compagnie de Jésus (*deuxième article*), par **dom Guéranger**, abbé de Solesme.

IV. — Chronique. — Lettre de M. l'abbé Bernier. — Sujets de prix proposés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Dons offerts au musée du diocèse d'Angers. — Visites de la Commission archéologique. — Statue commandée, pour la cour du Louvre, à M. Séraphin Denéchau. — Cimetière ancien découvert dans la commune de Saint-Georges-le-Thoureil. — Exposition à Angers pendant le mois de juin 1858.

V. — Bulletin bibliographique. — Lazare Hoche, par M. Claude Desprez. — Fragments et souvenirs sur la vie et la mort de Mlle Pauline-Cécile du Prat, par M. le marquis du Prat.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous donnons aujourd'hui une livraison double, afin de n'interrompre ni la controverse qui s'est engagée entre M. l'abbé Bernier et le R. P. dom Guéranger, ni l'intéressante étude de M. Bougler sur le conventionnel Choudieu; mais nous prévenons nos abonnés que chacun des cahiers de mai et de juin se composera de deux feuilles d'impression seulement.

MONOTHÉISME

DU PEUPLE JUIF.

SES EXPLICATIONS : VOLTAIRE, DUPUIS, COUSIN, RENAN, LITTRÉ.

I.

Le Christianisme ne date pas seulement de la venue du personnage divin qui lui a donné son nom ; il remonte à travers les âges jusqu'aux origines mêmes des choses, et forme ainsi une chaîne non interrompue qui prend le monde à son berceau et le conduit jusqu'à l'heure présente. Quelques efforts que l'on ait tentés pour la rompre, aucun des anneaux de cette chaîne n'a pu encore être brisé : c'est du moins la conviction de tous ceux qui croient aux dogmes chrétiens.

Outre que cette continuité fait apparaître merveilleusement le caractère divin, il se rencontre le long de cette voie immense, qui n'est autre que la vie du monde, certains événements, certains faits qui portent plus spécialement l'empreinte de ce caractère. Il en devait être ainsi : la vérité, par cela même qu'elle est la vérité, doit avoir des aspects pour toutes les intelligences, des séductions pour toutes les consciences ; Dieu a dû vouloir que, de quelque côté que l'esprit se tournât, il aperçut sa marque ; que, quelles que fussent les

préférences de l'entendement, un rayon pût toujours traverser et jeter dans l'âme assez de clarté pour conduire à une lumière complète. De telle sorte que ceux qui voudront fouiller dans les entrailles mêmes de la doctrine, devront y rencontrer la vérité, comme aussi la rencontreront ceux qui la voudront chercher dans la région des faits.

Dire que l'histoire du monde est pleine du Christianisme, principalement l'histoire des temps modernes, de ces temps qui datent de lui, parce qu'ils relèvent de lui, ce n'est point, à mon sens, avancer chose qui puisse être contestée par personne. A quelque milieu d'idées que l'on appartienne, il n'est point possible, il n'est point permis de méconnaître la place qu'il occupe dans la vie de l'humanité; et, si cela est un merveilleux spectacle pour ceux qui sont pénétrés de sa foi, de le voir présider à la naissance des peuples qui aujourd'hui dominent le monde, les soutenir dans leur enfance, les aider dans tous leurs développements, et, en les imprégnant de sa doctrine et de sa vertu, les conduire à cette civilisation, qui, bien qu'on en pense, ne se maintient que par lui, ce devrait être au moins pour tous un sujet de grave étonnement et de réflexions sérieuses.

Toutefois ce n'est point sur cette vue d'ensemble que je veux insister. Ma pensée s'attache aux événements, aux faits qui ne se sont produits que pour le service de la vérité, qui n'ont d'explication possible que par elle. Il est bien entendu d'ailleurs que j'entends parler de la vérité dans son idée la plus absolue et la plus élevée, c'est-à-dire de la Vérité religieuse.

Parmi ces faits, j'en remarque un qui appartient à l'ancienne loi, à ce que j'appellerai les temps préparateurs du Christianisme : c'est le monothéisme du peuple juif, la croyance d'Israël à un seul Dieu alors que le monde entier était païen, la conservation de cette foi malgré les séductions d'un polythéisme qu'il rencontrait partout, au-delà de ses étroites limites.

C'est sur cet événement de l'histoire morale du monde que je voudrais m'arrêter quelques instants pour montrer qu'il n'a point d'explication en dehors de l'explication chrétienne, et pour tirer

principalement la démonstration de l'impuissance même des efforts qui ont été faits afin d'échapper à cette explication et de demeurer dans des causes purement naturelles.

Mais d'abord résumons le fait lui-même :

II.

Si haut qu'on puisse remonter dans l'histoire, on aperçoit un peuple, le peuple juif, qui proclame sa croyance à un Dieu unique, éternel, immense, tout-puissant, saint et fort, juste et miséricordieux, c'est-à-dire qu'à une époque qui se recule au-delà des annales de tous les autres peuples, il a professé une théodicée qu'aujourd'hui, lorsque tant de siècles se sont écoulés, la philosophie la plus largement spiritualiste, non seulement n'a point dépassée, mais encore est obligée d'accepter tout entière.

Pendant qu'Israël croit et s'attache à des idées si élevées et si pures de Dieu, le monde autour de lui, est livré au polythéisme le plus grossier. Il comprend et reconnaît une puissance supérieure; mais il la partage entre une foule de divinités rivales qui, loin de pouvoir revendiquer l'attribut de la sainteté, se font remarquer au contraire par leurs mœurs équivoques et leur vertu plus que douteuse. Souvent même il ne peut s'élever jusqu'à un Olympe d'ailleurs si mal habité, et il adresse ses hommages aux astres, au soleil, à la lune, aux étoiles, quand il ne brûle point son encens devant les plus vils animaux.

Le culte est à la hauteur des deux théodicées :

Chez les Hébreux, si l'on honore Dieu par des cérémonies et des pompes extérieures, le véritable culte, c'est le culte intérieur, le culte de la crainte, mais encore plus celui de l'amour :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton » âme et de toutes tes forces. »

Le temple n'a point d'idoles, et les sacrifices offerts par les pontifes n'ont jamais été souillés par le sang humain.

Dans le paganisme, au contraire, le culte est un ensemble de

cérémonies et de pratiques ou barbares ou honteuses. Non seulement on honore les dieux en faisant fumer l'encens devant leurs statues, mais encore on apaise leur courroux et on se les rend propices en faisant couler dans leurs temples le sang de nombreuses victimes humaines; on les honore aussi par les actes de la plus repoussante immoralité, et chacun sait ce qu'étaient les mystères de certaines divinités, et comment la prostitution et bien d'autres choses encore faisaient partie des hommages qu'elles réclamaient.

La morale et la théodicée se tiennent par des liens intimes et profonds : l'une est l'inspiratrice de l'autre. Aussi quelle pureté dans la loi morale du peuple juif!

En dehors des préceptes principaux que le législateur tient de la bouche même de Dieu, et qui sont écrits dans le Décalogue, il en est d'autres qui pénètrent jusque dans les détails les plus intimes de la vie, et qui devront faire naître et fleurir les plus exquises vertus. Les mœurs ne seront jamais assez pures, les égards et le respect pour les faibles, jamais trop grands : « Tu te lèveras devant les che-» veux blancs. » — « Si un de tes frères tombe dans la pauvreté, en » quelque lieu de ta demeure, n'endurcis point ton cœur et ne res-» serre point ta main : ouvre-la au contraire, et prête à ton frère » indigent ce dont il aura besoin. » — « Quand tu feras la moisson, » tu ne moissonneras pas le bout de ton champ; tu l'abandonneras » au pauvre, à la veuve, à l'orphelin et à l'étranger. »

Chez le peuple juif, comme chez toutes les nations de la terre, avant le Christ, le vaincu captif devient l'esclave; mais chez lui aussi l'esclavage, cette grande plaie du monde ancien, perd son caractère de sauvagerie et de cruauté.

Quel tableau le paganisme pourrait-il donc opposer à celui-ci? Où sont les vertus qu'il a inspirées? Je vois bien le courage sur les champs de bataille, le dévouement à la patrie; mais ces vertus de l'homme intime qui, pour ne point briller sur la place publique, n'en sont pas moins la véritable sauvegarde des sociétés, je ne les découvre nulle part, et, si l'on en excepte quelques noms qui surnagent et sont venus jusqu'à nous avec un certain caractère de sim-

plicité et de grandeur, on peut dire que la corruption et la dépravation sont partout.

Au lieu de cette loi morale si nettement et si énergiquement formulée chez le peuple hébreu, je trouve des dieux qui prêchent le vice par leurs exemples et le commandent comme une des nécessités de leur culte, et à la place de ce respect pour tout ce qui est faible, même pour l'esclave, j'aperçois en pleine civilisation romaine, à la veille du siècle d'Auguste, Lucullus jetant des esclaves dans ses viviers pour engraisser ses murènes, ou bien Rome tout entière frémissante dans ses amphithéâtres, et battant des mains à la vue de gladiateurs qui s'égorgent ou des bêtes qui déchirent ses captifs.

Si maintenant je passe à la littérature, quel étrange, mais quel magnifique spectacle! Je vois une littérature vieille, de plus de trois mille ans, qui débute par le nom de Dieu, et dont la dernière ligne est inspirée encore par la pensée de Dieu; qui célèbre le Dieu trois fois saint avec une sublimité d'inspiration qu'on chercherait en vain dans la poésie d'aucun peuple. Je ne suis point de ceux qui voudraient diminuer la gloire littéraire des anciens; mais il m'est impossible de confondre ni même de comparer l'inspiration d'Homère ou d'Eschyle et l'inspiration du roi prophète.

Pourquoi ces priviléges du peuple juif? Pourquoi cette croyance à l'unité de Dieu datant de si loin, et se manifestant, alors que le reste du monde n'avait pas su la conserver ou y atteindre? Pourquoi ces idées si nettes sur les attributs de Dieu?

Ce n'est pas tout :

La croyance au vrai Dieu, le culte du vrai Dieu, n'ont point été un accident dans la vie du peuple juif. On ne les voit point apparaître un instant pour se perdre dans cet obscurcissement et ces ténèbres de la raison humaine qui régnaient par toute la terre. Si les Ecritures nous les montrent à une époque que Cuvier fixe au moins à trente siècles, nous les voyons aussi traverser le temps et arriver sans altération et sans changement jusqu'au jour où le Christ, dis-

sipant les nuages, rendait au monde l'idée et la connaissance du Dieu qu'il avait depuis si longtemps oublié.

Et pourtant, pendant cette longue suite de siècles, que de causes, tout autour d'Israël, pour affaiblir sa foi, l'altérer et la détruire! Le polythéisme l'enveloppe et l'étreint; loin de se rapprocher de l'idée d'un Dieu unique, il peuple chaque jour son Olympe de puissances nouvelles; le sensualisme de ses fêtes augmente et se développe, et cependant, malgré cet entourage et cette contagion, le peuple juif reste ferme et inébranlable dans sa croyance.

Vivait-il donc dans un tel isolement qu'il demeurât étranger à toutes les séductions?

Peu de nations ont été soumises à autant de vicissitudes. Tributaires tantôt d'un voisin, tantôt d'un autre, les Hébreux durent un jour abandonner en masse leur pays pour aller vivre en captivité chez le vainqueur. Pendant plus d'un demi-siècle, ils restèrent mêlés et confondus non seulement parmi un peuple païen, mais encore parmi un peuple sensuel entre tous, et, comme le dit Fleury, vivant dans l'abondance en un climat qui inspire le plaisir; et, malgré toutes ces séductions, les Juifs, qui reviennent vers le Jourdain, ne placent point de nouvelles divinités dans leur temple, et célèbrent encore le Dieu d'Abraham et le Dieu de Jacob.

N'était-ce point plutôt un peuple d'une constitution morale particulière, et tel que le sensualisme du culte païen ne pouvait avoir de prise sur lui?

Que l'on parcoure l'histoire de la nation juive avant le Christ, et l'on se convaincra que Fleury l'a représentée sous son véritable aspect, quand il prétend qu'elle se composait en grande partie d'hommes durs, enclins aux appétits grossiers, ayant même de la tendance à l'idolâtrie.

Et néanmoins ces hommes grossiers et charnels ont conservé leur Dieu, avec ses malédictions pour les plaisirs des sens, au lieu de prendre à côté et tout autour d'eux ces divinités si faciles que la débauche était un des principaux moyens de les honorer.

Encore une fois, pourquoi cela? Où donc est l'explication de ce fait inouï? Elle ne se peut trouver que dans l'explication chrétienne,

et celle-ci, elle est bien simple :

Dieu n'a pas voulu que son nom, sa pensée, sa doctrine disparût complétement de ce monde; il a voulu au contraire qu'on pût la suivre par une chaîne non interrompue en remontant jusqu'à la création elle-même; pour cela il s'est choisi un peuple comme gardien de cette doctrine; au milieu de ce peuple devait naître plus tard le Rédempteur, le Christ.

Si donc la croyance au vrai Dieu apparaît chez ce peuple, alors qu'elle est obscurcie partout ailleurs; si elle s'y maintient malgré toutes les causes d'altération, cela s'explique par un choix, par une assistance particulière de Dieu.

J'ai dit qu'en dehors de cette explication, il n'en existait point qui pût satisfaire les exigences de la raison et être acceptée par elle. Me serais-je trompé? — Voyons.

III.

Quand on lit les écrivains qui ont été conduits à parler du peuple juif et de ses dogmes, on remarque, à l'endroit de la question qui nous préoccupe, trois systèmes, ou, si l'on aime mieux, trois procédés : le premier consiste à nier et à dénaturer; le second mentionne sans expliquer; le troisième seul explique. Comment? C'est précisément ce que je veux examiner; mais auparavant il faut dire quelques mots des deux premiers systèmes en prenant leurs principaux représentants.

Nier, fausser, défigurer, appartient naturellement à Voltaire.

Je ne veux point ressusciter ici des querelles vieillies; cependant il m'est assurément bien permis de dire que le temps a largement fait justice de la science historique et surtout de la sincérité de Voltaire.

Parmi les sujets qui ont eu le privilége de provoquer ses colères et d'exercer cette verve satirique dont je ne conteste point la triste puissance, il faut placer au premier rang le peuple juif, son histoire,

ses mœurs, ses croyances. Voltaire était logique. Puisque le grand œuvre de sa vie était le renversement du Christianisme, il comprenait bien que pour nettoyer l'histoire de cette religion si effroyablement tenace, il ne suffisait point de la saisir à l'apparition du Christ, car ses racines plongent et remontent bien au-delà.

J'ai lu patiemment les pages dans lesquelles le grand philosophe a consigné ses appréciations sur Israël, et voici ce que j'y ai vu. D'un côté des bouffonneries et une parodie de la Bible entreprise à la suite de milord Bolingbroke et du docteur Wolston. Ces choses-là ne se discutent point. La Bible est un monument incomparable, si magnifiquement rempli de la plus haute et de la plus sublime conception de Dieu, qu'il a droit au respect de tous, croyants et non croyants, pour peu que l'on ait le sentiment de ce qui est grand et de ce qui est saint. Un des hommes les plus sceptiques de notre âge, lord Byron, avait fini par écrire ces lignes trouvées après sa mort : « Dans ce livre auguste est le mystère des mystères. Ah! » heureux entre tous les mortels ceux à qui Dieu a fait la grâce » d'entendre, de lire, de prononcer en prières et de respecter les » paroles de ce livre! Heureux ceux qui savent forcer la porte et » entrer violemment dans les sentiers! Mais il vaudrait mieux qu'ils » ne fussent jamais nés que de lire pour douter ou mépriser. » Or, ne trouver dans ce livre que matière à raillerie, cela est tout simplement insensé : c'est bien le hideux sourire si énergiquement stigmatisé par Musset. Je présenterai une seule observation :

Voltaire, en s'efforçant de rabaisser le peuple juif au-dessous de tous les autres peuples; en faisant ressortir la grossièreté de ses instincts, sa tendance à l'idolâtrie; en le présentant même comme une nation anthropophage, « la seule chose, dit-il, qui eût manqué au » peuple de Dieu pour être le plus abominable peuple de la terre, » allait directement à l'encontre du but qu'il se proposait d'atteindre. La prétention chrétienne n'est point qu'il ait existé au profit du peuple juif une protection si spéciale de Dieu que tout doive être saint dans son histoire, et qu'on ne puisse rencontrer chez lui ces écarts et ces désordres, qui sont le triste privilége de la nature

humaine. Elle proclame, au contraire, que si, comme conséquence de sa religion et de son culte, on aperçoit chez lui des vertus qui ne s'épanouissent point ailleurs, il avait cependant une organisation morale commune; qu'on doit, dès lors, trouver dans sa vie bien des tristesses, bien des scandales, bien des abaissements; mais elle voit l'intervention de Dieu dans ce fait que ces instincts grossiers, ces abaissements qui, si vite et si complétement chez tous les autres peuples, avaient effacé la notion de Dieu, chez le peuple juif, n'ont jamais pu éteindre la grande lumière qui semblait parfois ne s'obscurcir que pour reparaître bientôt plus nette et plus éclatante.

Le peuple juif, suivant Voltaire, se distingue de ses voisins par des appétits plus charnels, des instincts plus vils et plus bas; je le veux; mais alors ce peuple aurait dû aussi plus vite qu'un autre arriver au paganisme. Pourquoi donc a-t-il conservé son grand Dieu qui ne composait point avec les faiblesses de la chair et des sens?

L'idolâtrie n'était point étrangère au peuple juif, et on la voit plus d'une fois apparaître dans son histoire. Cela est bien vrai; mais pourquoi ce culte des idoles, qui sacrifiait tout autour d'Israël, n'a-t-il jamais été chez lui qu'un accident, et pourquoi la pensée du Dieu unique et trois fois saint avait-elle là si facilement raison de tendances qui, par le reste de la terre, l'avaient complétement effacée?

Donc, vouloir, au point de vue de la morale, des tendances, des instincts, faire au peuple juif une place à part, et, disons-le, bien inférieure à celle qui lui appartient, ce n'est que mieux faire apparaître cette intervention divine qui a su maintenir des notions et une croyance que tant d'éléments mauvais auraient dû renverser et détruire.

J'ai lu, d'un autre côté, dans Voltaire des affirmations qui veulent être sérieuses, mais vis-à-vis desquelles la discussion est encore impossible; on en jugera :

« Vous me demandez quelle était la philosophie des Hébreux; » l'article sera bien court : ils n'en avaient aucune. Leur législateur » même ne parle expressément en aucun endroit ni de l'immortalité » de l'âme ni des récompenses d'une autre vie. » (*Dictionn. philos.*)

« Il est démontré, autant qu'on peut démontrer en histoire, que » la religion des Juifs ne fut, du temps de leur vie errante et du » temps de leurs rois, qu'un ramas confus et contradictoire des rites » de leurs voisins. » (*Examen important de milord Bolingbrocke.*)

A ces hardiesses, il n'est même pas besoin d'opposer le sentiment de tous les écrivains dont la parole compte, et qui n'ont point osé suivre l'oracle du XVIIIe siècle dans la liberté de ses appréciations. Ce sentiment peut se résumer dans ces quelques lignes de M. Littré; je les prends, parce qu'elles sont les dernières venues, et aussi parce que la suite de ce travail montrera leur auteur nullement entaché de croyance à une protection spéciale du peuple juif :

« Une des grandes particularités de l'histoire du monde est l'éta- » blissement chez les Hébreux du culte d'un seul Dieu à une époque » très reculée. En possession de cette croyance, Israël la défendit » opiniâtrement et victorieusement contre les violences étrangères » et les faiblesses intérieures. Quand le temps fut venu, son mono- » théisme poussa, chez les Gentils qui marchaient aussi vers un » monothéisme avec leur philosophie, un rameau qui devint le » Christianisme, et plus tard Mahomet y puisa la source de sa pré- » dication d'où sortit le groupe musulman. On voit quelle place tient » dans l'histoire le développement religieux du peuple hébreu. »

En résumé, il est permis de penser que si Voltaire avait su trouver une explication naturelle, rationnelle au monothéisme du peuple juif, il ne se fût point consumé en tant d'efforts pour nier le fait et pour le défigurer; ces efforts mêmes viennent donc à l'appui de la thèse que je soutiens, à savoir : qu'il n'y a point à cette adoration permanente et suivie du vrai Dieu par un seul peuple, d'explication en dehors de l'explication chrétienne.

IV.

D'autres mentionnent sans expliquer.

Je prends, pour représenter ce procédé, des écrivains de notre temps, mais cependant d'époques bien différentes : Dupuis et Cousin.

Dupuis s'exprime ainsi :

« Les Phéniciens et les Egyptiens, dit Eusèbe, ont les premiers » attribué la divinité au soleil, à la lune, aux étoiles, et les ont re- » gardés comme les seules causes de tous les êtres produits et dé- » truits. Ce sont eux qui ensuite ont répandu dans l'univers toutes » les opinions qu'on y trouve sur la génération et la filiation des » dieux. On n'avait point encore porté son esprit au-delà des causes » visibles de la nature et des phénomènes célestes, excepté un petit » nombre d'hommes connus chez les Hébreux qui, à l'aide des yeux » de l'âme, s'élevant au-dessus du monde visible, ont reconnu et » adoré le fabricateur et l'architecte souverain du monde. Frappés » de la sagesse et de la puissance qu'ils crurent apercevoir dans son » ouvrage, persuadés qu'il est le seul Dieu, ils firent du dogme de » l'unité de Dieu la base de la théologie qu'ils transmirent à leurs » enfants qui la conservèrent comme la véritable, la première et » l'unique doctrine qu'on dût avoir de la Divinité. Le reste des » hommes, séduits par le spectacle des cieux, regardèrent comme » dieux ces corps lumineux qui brillent au firmament, leur offrirent » des sacrifices, etc. »

Que de naïvetés dans ces lignes! et n'admirez-vous point comment, après avoir promené son esprit à travers les superstitions et les folies de tant de peuples, assisté à ce désolant spectacle de l'esprit humain non seulement incapable de s'élever à la conception du vrai Dieu, mais obscurci à ce point que l'univers et ses merveilles, loin de lui révéler la sagesse et la toute puissance infinie, éloignent cette notion en lui fournissant chaque jour des idoles nouvelles, n'admirez-vous point, dis-je, comment, rencontrant au milieu d'une telle nuit, *ce petit nombre d'hommes connus chez les Hébreux qui, à l'aide des yeux de l'âme, s'élevant au-dessus du monde visible, reconnurent et adorèrent le fabricateur et l'architecte souverain du monde,* on ne soit point arrêté par ce rayon de lumière, et que l'on n'éprouve pas le besoin de rechercher le foyer d'où il s'échappe?

Ne vous demanderez-vous point encore comment il se fait qu'un homme qui a profondément médité sur l'origine de tous les cultes, sondé à leur intention tous les arcanes du cœur humain, parle si

petitement d'une si grande chose, et ne se soit pas posé ces très simples questions : le reste des hommes avait aussi *les yeux de l'âme* pour *s'élever au-dessus du monde visible*, et cependant ils n'ont *reconnu ni adoré le fabricateur et l'architecte souverain du monde.* Pourquoi cela? Ils auraient dû *être frappés de la sagesse et de la puissance qu'on aperçoit dans son ouvrage*, et cependant *ils n'ont point été persuadés qu'il fût le seul Dieu, et ils n'ont point fait* de l'unité de Dieu la base de leur théologie. Pourquoi cela? Quand tout autour d'eux était idolâtre et païen, *ce petit nombre d'hommes chez les Hébreux a pu transmettre à ses enfants, qui la conservèrent comme la véritable, cette doctrine de l'unité de Dieu.* Pourquoi cela?

A la place de ces questions et de cet examen que le plus simple bon sens commande, il est plus facile et plus commode de consacrer, en venant du bœuf Apis et en allant vers les mystères de la bonne déesse, dix lignes à ce culte du vrai Dieu par une peuplade obscure; on n'en a pas moins, pour cela, fait un traité savant et complet sur l'*Origine de tous les cultes.*

L'impuissance est ici par trop accusée; et si l'on veut bien songer à ce qu'étaient les idées philosophiques de Dupuis, à son antipathie pour tout ce qui relève du Christianisme, on comprendra, je l'espère, que s'il n'a point repris l'œuvre de Voltaire en expliquant ce que celui-ci avait nié, c'est qu'en définitive l'explication était périlleuse et le silence plus prudent.

M. Cousin, dans son histoire de la philosophie, a écrit ces lignes :

« Les Hébreux ou Israëlites nous ont transmis dans leurs livres » sacrés, qui appartiennent à diverses périodes, les plus anciens » dogmes philosophiques sur la création du monde, sur la Provi- » dence qui le gouverne et sur l'origine du péché par la chute du » premier homme; enfin ils ont tracé un système non équivoque de » monothéisme. Les écrits de Moïse contiennent des idées et des » maximes pleines de sagesse, mais non un système. Le livre de Job » est un poème didactique. Leurs rois David et Salomon étaient des » hommes d'une haute expérience et d'une grande sagesse pratique. » Ils ont, ainsi que les prophètes, traité de la morale sous des formes

» gnomiques ou sentencieuses. Mais les Juifs ne s'occupèrent que » plus tard de la science philosophique proprement dite. » (*Introduction à l'histoire de la philosophie.*)

Et puis l'on passe : tout est dit. Vraiment c'est étrange.

Quoi ! vous faites l'histoire de la philosophie, c'est-à-dire l'histoire de l'esprit humain, l'histoire de la pensée humaine, de ses splendeurs comme de ses défaillances, de ses obscurcissements comme de ses progrès et de sa marche vers le vrai; vous découvrez, aussi haut que vous puissiez remonter, un peuple, un seul proclamant l'existence d'un Dieu unique, infini, créateur ; croyant à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux peines d'une autre vie, ayant sur le bien et sur le mal des notions nettes et pures, c'est-à-dire pour prendre des expressions qui appartiennent à Herder (1), présentant, dans ses dogmes, les vrais fondements de toute religion et de toute philosophie, donnant en théodicée, en psychologie et en morale les bases de cette doctrine spiritualiste que vous vous enorgueillissez de professer et de répandre, de telle sorte que vous n'êtes vous-même qu'un écho lointain des croyances de ce peuple, et cela ne paraît provoquer chez vous ni étonnement ni curiosité !

Quoi! vous n'avez point cherché à sonder l'âme de ce peuple, chez lequel vous retrouverez déjà vieux de plus de trois mille ans la plupart de vos enseignements, à scruter son passé et son histoire, à comprendre enfin comment tant de vérité se montrait là quand partout ailleurs on découvrait tant de faussetés et tant d'erreurs;

(1) « En proclamant pour l'instruction du genre humain la doctrine d'un seul » Dieu créateur des choses, Moïse posa les vrais fondements de toute religion et de » toute philosophie. Dans cette foule de poëmes et de préceptes moraux qu'il a mêlés » à ses récits et à ses écrits, avec quelle dignité, quelle majesté, quels sentiments » de reconnaissance et de résignation ne parle-t-il pas de cet être suprême ! Qu'ils » sont loin de cette hauteur sublime la plupart des autres ouvrages sortis de la main » des hommes ! Comparez ce livre, non pas au Chou-King des Chinois, au Saddir » ou au Zend-Avesta des Persans, mais à un monument plus moderne, au Coran, » bien que Mahomet se soit enrichi des doctrines des Juifs et de celles des Chré- » tiens, où est celui qui ne reconnaîtra la supériorité des écritures hébraïques sur » tous les systèmes religieux de l'antiquité ? » *Herder, Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité, traduit par Edgard Quinet, liv. XII, chap. III.*

comment, lorsque la Grèce, avec son admirable civilisation, ses magnifiques intelligences de poëtes, d'orateurs, de philosophes, n'avait pu parvenir à purger son Olympe de toutes les Divinités qui l'habitaient, une nation obscure entre toutes avait pu s'élever à des conceptions si hautes et les conserver sans altération et sans mélange!

Quoi! depuis bientôt dix-neuf siècles le Christianisme est partout; en dépit de ce que vous avez écrit contre lui, vous ne pouvez pas faire un pas sans vous heurter à ce colosse, et quand cette grande doctrine prétend remonter à travers les âges et se rattacher au culte de ce petit peuple qu'on nomme le peuple juif, vous n'entreprenez point de lui arracher cette antiquité menteuse et de prouver que, chez les Hébreux, la vraie notion de Dieu et les véritables fondements de toute philosophie pouvaient provenir de simples évolutions de l'âme, sans qu'il fût nécessaire de les expliquer par une révélation et une protection spéciale!

Vous vous croyez quitte avec le législateur de l'ancienne loi, quand vous avez dit : Les écrits de Moïse contiennent des idées et des maximes pleines de sagesse mais non un système; et que vous avez consenti à tenir leurs rois David et Salomon pour d'assez honnêtes gens!

Il est bien vrai qu'il n'existait point en Israël de philosophes pour former l'esprit de nombreux disciples, en leur enseignant comme Pythagore : que les âmes errent de côté et d'autre et s'emparent, qui du corps d'un homme, qui du corps d'un cheval ou d'un bouc; comme Héraclyte, que les Dieux n'ont point de providence et que tout ce qui arrive dans l'univers doit être rapporté au destin; comme Démocrite, que l'âme de l'homme est composée d'atômes de même que le soleil, la lune et les étoiles; comme Platon, que le monde est éternel, ou que les âmes animent successivement différents corps; comme Aristote, que les générations des hommes se sont toujours faites sans qu'il y eût jamais de commencement; comme Gassendi, qu'il y a en nous deux âmes, l'une raisonnable et spirituelle, l'autre matérielle; comme Spinosa, qu'il n'y a dans le monde qu'une substance éternelle, infinie, absolue, et point d'autre Dieu que ce grand

tout animé qu'on nomme la Nature; comme Schlling, que toute chose est une manifestation de l'être absolu sous une forme déterminée et qu'il ne peut rien exister qui ne participe à l'être divin; comme d'autres encore, qu'avec la même âme qui a inventé toutes ces folies, on peut si justement discerner et si heureusement choisir parmi ces mille extravagances, que l'on arrive bien certainement et bien sûrement à une doctrine qui sera la dernière parce qu'elle sera le résumé des splendeurs de toutes les autres.

En Israël, chacun se contentait d'adorer le Dieu infiniment saint, et de manifester une croyance et une philosophie qui, pour être vraies, n'avaient assurément point eu la ressource de se faire éclectiques.

Cela vous dispensait-il donc d'examiner cette philosophie, d'en rechercher les sources, d'en expliquer la permanence, et ne voyez-vous point que lorsque vous consacrez cent pages à la religion de l'Inde, sans même jeter un regard sur celle de la Judée, vous donnez le droit de s'écrier : Impuissance! impuissance?

VII.

J'arrive enfin aux écrivains qui ne se bornent plus à mentionner, mais qui prétendent fournir une explication au monothéisme et à l'histoire des croyances du peuple juif.

Je les trouve parmi les derniers venus; cela ne doit point surprendre; la science de chaque âge, en s'enrichissant des découvertes de ceux qui l'ont précédé, ne marche-t-elle pas plus facilement à des conquêtes nouvelles, et ne peut-il point arriver que ce qui était demeuré obscur, incompréhensible, inexpliqué, apparaisse tout à coup simple, clair, lumineux?

Le caractère de notre temps n'est-il point d'ailleurs ce besoin de critique qui veut tout comprendre et tout expliquer, qui fouille dans les annales des peuples sans respect pour les traditions reçues, et qui s'habitue, principalement dans le monde de l'histoire, à renverser les idées, les appréciations, les croyances sur lesquelles avait vécu l'esprit de nos pères?

Parmi les jeunes renommées accueillies et saluées avec le plus de complaisance, il faut assurément compter celle de M. Renan.

M. Renan a publié naguère un livre intitulé : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques,* qui lui a ouvert du premier coup, et toutes grandes, les portes du monde littéraire et presqu'en même temps les portes de l'Institut.

M. Renan est jeune, plein de cet esprit de recherches, de redressements et de découvertes qu'il a constamment senti et respiré autour de lui; il est très savant; les recherches de l'exégèse allemande lui sont familières en même temps que ses études sur l'histoire générale des langues sémitiques ont dû lui apprendre bien des choses et lui révéler bien des secrets; il n'a point de faiblesses pour les idées chrétiennes; son début dans la carrière philosophique a été marqué par une prophétie violente contre le règne de ces idées; pour lui le surnaturel n'existe point : conséquemment il semble que nous devions trouver dans son livre ce que ses devanciers n'ont point encore su nous donner.

Or voici comment il parle :

« Le monothéisme résume et explique tous les caractères de la » conscience des Sémites. C'est leur gloire d'avoir atteint, dès leurs » premiers jours, la notion de la Divinité que tous les autres peuples » devaient adopter à l'exemple d'Israël et sur la foi de sa prédication. » Cette race n'a jamais conçu le gouvernement de l'univers que » comme une monarchie absolue; sa théodicée n'a pas fait un pas » depuis le livre de Job; les grandeurs et les aberrations du poly- » théisme lui sont toujours demeurées étrangères. On n'invente pas » le monothéisme. L'Inde, qui a pensé avec tant d'originalité et de » profondeur, n'y est pas encore arrivée de nos jours; toute la force » de l'esprit grec n'eût pas suffi pour y ramener l'humanité sans la » coopération des Sémites; on peut affirmer de même que ceux-ci » n'eussent jamais compris le dogme de l'unité divine, s'ils ne l'a- » vaient trouvé dans les instincts les plus impérieux de leur esprit » et de leur cœur. Les Sémites ne comprirent point en Dieu la va- » riété, la pluralité, le sexe; le mot *déesse* serait en hébreu le plus » horrible barbarisme. La nature, d'un autre côté, tient peu de place

» dans les religions sémitiques : le désert est monothéiste; sublime
» dans son immense uniformité, il révéla tout d'abord à l'homme
» l'idée de l'infini, mais non le sentiment de cette vie incessamment
» créatrice qu'une nature plus féconde a inspiré à d'autres races. »

Qu'est-ce à dire et quelle est, en résumé, l'explication? On n'invente pas le monothéisme; les Sémites n'eussent jamais compris le dogme de l'unité divine, s'ils ne l'avaient trouvé dans leur esprit et dans leur cœur. — Comment s'y trouvait-il? — C'est que le désert est monothéiste, et qu'il a révélé tout d'abord à l'homme l'idée de l'infini.

Voilà bien la découverte : Voltaire, vous n'y aviez point songé en niant *ce qui est démontré autant qu'on peut démontrer en histoire*; Dupuis, Cousin et tant d'autres, l'examen d'une simple carte vous eût donné la clef d'un événement qu'on a pu être surpris de ne point vous voir expliquer, tous vous avez oublié le désert et son influence!

Il faut être bien sûr d'un certain public et en respecter bien peu un autre pour écrire de pareilles choses. Je ne suis point de l'Institut et n'en serai point; mais si mince esprit que je prétende être, et probablement même à cause de cela, n'ayant pas grand chose à risquer et à perdre, je me garderai d'écrire des lignes de cette portée.

Mettre l'explication de M. Renan en regard de ce qu'il fallait expliquer, serait, ce semble, en faire suffisamment justice; toutefois j'estime que, pour nous autres catholiques que l'on traite avec tant de superbe, gens de petite cervelle qui nous fermons les yeux afin de ne point voir, qui croyons béatement ce que des prêtres intéressés et sans bonne foi nous imposent, c'est notre droit de montrer ce que valent les raisons de ceux qui nous attaquent, quelle est la puissance et la profondeur de leur science.

« Le monothéisme, dit M. Renan, résume et explique tous les caractères de la conscience des Sémites. — Les Sémites ne comprirent point en Dieu la variété, la pluralité, le sexe. » Cela veut bien dire, puisque M. Renan distingue deux grandes familles — les populations ariennes et les populations sémitiques — que tout le groupe de peuples classés parmi les Sémites a été monothéiste, et n'a jamais compris en Dieu la variété, la pluralité. Je comprends, jusqu'à un

certain point, l'entraînement et la généralité des termes employés par M. Renan : si dans la famille sémite, en effet, un seul peuple était monothéiste, quand tous les autres étaient païens, s'il avait constamment maintenu sa croyance à l'unité de Dieu malgré les séductions d'un polythéisme de race, le problème deviendrait bien autrement compliqué, et la démonstration, que certains prétendent en tirer, bien autrement puissante, — mais heureusement que *le monothéisme résume et explique tous les caractères de la conscience des Sémites.*

On peut trouver que c'est se mettre fort à l'aise avec l'histoire. Parmi les populations sémitiques, il faut ranger les Sidoniens, les Tyriens, les Carthaginois, les Arabes, les Ethiopiens, les habitants de Palmyre, de Babylone et de Ninive.

Qui avait jamais parlé du monothéisme de tous ces peuples, et quand avait-on rencontré le culte du vrai Dieu à Tyr ou à Babylone? « Toute la force de l'esprit grec, dit M. Renan, n'eût pas suffi pour ramener l'humanité au monothéisme sans la coopération des Sémites. » Des branches sémitiques, j'en distingue une dont les relations se sont établies avec un nombre considérable de nations. Les Phéniciens, avec leurs vaisseaux, ont abordé sur presque tous les rivages. Or, je les vois bien transportant partout les admirables produits de leurs arts et de leur industrie; mais des notions répandues par eux sur l'unité de Dieu, qui en a trouvé la trace? Quelles que soient les nécessités et la tyrannie d'un système, on n'est point sans en apercevoir parfois les côtés faibles. Aussi M. Renan, à propos des Phéniciens, sent-il le besoin de dire que, s'ils tombèrent dans le paganisme, ce fut l'effet de migrations et d'influences étrangères qui les firent entrer dans les voies profanes de la civilisation, du commerce et de l'industrie. Pour tomber dans le paganisme, il faut d'abord avoir été monothéiste; or, je demande où est la preuve de ce monothéisme primitif des Phéniciens? M. Renan a profondément étudié ce qui reste de l'idiome de ces peuples; c'est à l'aide de ces études qu'il a établi son histoire et son système général; je demande à quels signes il a reconnu, chez les Phéniciens, une doctrine première, et à quels signes encore l'abandon de cette doctrine pour des idées et

un culte qui en sont la négation et le renversement complets, le passage en un mot du monothéisme au polythéisme?

Quoi! ces peuples ont adoré un Dieu unique avec tous les attributs de l'infini, et leurs langues ne présentent plus le moindre vestige de ces croyances! Puisque les langues sont chose si mobile et si variable, dites donc comment, avec quelques lambeaux qui nous restent, vous parvenez à établir sûrement que la philologie conduit à l'établissement de deux groupes irréductibles qu'on ne peut faire rentrer l'un dans l'autre, et à contester ainsi le récit de la Genèse?

Mais, je l'accorde : les Phéniciens, les Arabes, les Ethiopiens, les Babyloniens ont été monothéistes, et ce n'est que la suite des temps qui a introduit le polythéisme dans leur culte.

Pourquoi donc n'en a-t-il pas été de même chez les Hébreux? Pourquoi Sémites comme les précédents, gens de même race, ont-ils conservé une croyance si facilement et si vite abandonnée par tous les autres qu'on n'en aperçoit pas même la trace la plus légère et la plus douteuse dans leur langue et dans leur histoire? On parle de migrations et d'influences étrangères; est-ce que le peuple juif est demeuré si complétement à l'abri de ces influences? Que l'on veuille bien se rappeler ces guerres presque continuelles, ces asservissements, cette migration en masse qu'on nomme la captivité de Babylone, et qui, pendant plus d'un demi-siècle, a fait assister les Hébreux au spectacle du polythéisme le plus sensuel et le plus séduisant.

Mais j'oubliais la principale explication de M. Renan : le désert est monothéiste! Je me permettrai de présenter encore une simple observation, et de poser une question pour laquelle je voudrais bien une réponse : la Judée n'était point le seul pays qui touchât au désert; on voit disposés autour de ses solitudes la plupart des peuples que M. Renan a rangés parmi les Sémites. Or, l'infini est toujours l'infini, et le désert est toujours le désert; je demande comment il se fait que le désert ait été monothéiste pour les uns et polythéiste pour les autres; comment, en admettant le monothéisme primitif de la famille sémitique tout entière, l'influence, si puissante des

sables et de leurs horizons, n'ait pu maintenir cette croyance que dans une seule branche, alors qu'elle permettait au culte des faux dieux de s'établir chez toutes les autres?

Franchement, je ne trouve point que M. Renan ait été très heureux avec son action du désert, même à l'endroit du peuple juif, car j'observe que c'est précisément alors que cette action eût dû être la plus énergique, alors que l'esprit des Hébreux devait être plein des enseignements et des révélations du désert, qu'on trouve dans leur histoire l'accident du veau d'or.

Le désert est monothéiste! Mais le monde est enveloppé d'un désert bien autrement vaste, et qui parle bien autrement à l'âme que les sables de l'Arabie! Et s'il suffit, pour révéler Dieu, d'horizons sans limites, comment la mer, avec ses inspirations, ne l'a-t-elle point enseigné à presque toutes les nations de la terre? Et cependant, les philosophes de la Grèce, durant des siècles, ont pu rêver sur ses bords sans y trouver la conception de la Divinité, et sans y apercevoir d'autre puissance que celle de Neptune et de ses Tritons. Laissons donc là le désert et ses leçons.

Quoi qu'il en soit, M. Renan demeure confiant et superbe dans son explication, et se croit en droit de passer l'éponge sur les récits de la Genèse; il n'a peut-être point suffisamment réfléchi qu'on n'écarte parfois de l'histoire la philosophie *à priori* et les idées absolues que pour retomber sous un despotisme plus étroit et plus dur : celui d'un système. Or, qui n'aperçoit chez lui les étreintes de ce despotisme? Les Sémites ont été monothéistes — cela n'est vrai que d'une seule branche; l'histoire établit le contraire pour toutes les autres, — système. Le désert est monothéiste, — l'histoire établit l'innocence ou même la complicité du désert, — système.

M. Renan a du reste le sens trop droit pour ne point faire lui-même justice de son intervention du désert. Dans une étude spécialement consacrée à l'*histoire du peuple d'Israël*, il s'est contenté d'écrire ceci : « Quand et comment la race sémitique arriva-t-elle à » cette notion de l'unité divine que le monde a admise sur la foi de » sa prédication? Je crois que ce fut par une intuition primitive et

» dès ses premiers jours. » — Et plus loin... « Cette grande conquête » ne fut pas pour elle l'effet du progrès et de la réflexion philosophi- » que : ce fut une de ses premières aperceptions. »

Je crains bien que plusieurs ne tiennent point ceci pour une réponse, et ne prétendent que la question était précisément de savoir comment cette intuition primitive et ces aperceptions premières s'étaient rencontrées dans la race sémitique, ou, plus sérieusement, chez le peuple d'Israël, alors qu'elles étaient demeurées étrangères à tant d'autres.

Si l'égalité doit exister pour l'âme humaine, il semble que ce soit vis-à-vis de cette grande et primordiale idée de Dieu, et il est vraiment difficile d'admettre, en se plaçant à un point de vue purement rationnel, mais de saine philosophie, que cette âme ait été façonnée chez un très petit nombre de peuples, et même, suivant l'histoire, chez un peuple unique, de manière à saisir, par une intuition primitive, par une aperception première, la notion vraie de Dieu, tandis que le reste des hommes vainement poursuivait la conquête de cette notion à travers les aberrations d'un culte que les sensations physiques rendaient chaque jour plus grossier, et n'arrivait à la vérité que lorsqu'il y était conduit par la prédication du peuple privilégié.

J'ajoute qu'il ne suffit point de mettre seulement en lumière la croyance à l'unité de Dieu, partage du peuple d'Israël, de la race sémitique, pour prendre un instant les expressions de M. Renan; il faut encore remarquer que ce peuple, que cette race ont proclamé, chez ce Dieu unique, l'existence de tous les attributs que lui reconnaît la raison la plus éclairée, et principalement l'attribut de miséricorde et de bonté qui est comme le dernier terme de cette notion. Si, pour nous, héritiers de la science des siècles, et qui d'ailleurs sommes plongés dans une atmosphère que le Christianisme a saturée, l'idée d'un Dieu un, infini, contient, par elle-même, l'idée d'un Dieu bon, d'un Dieu miséricordieux, il est nécessaire d'observer que chez un peuple primitif, privé encore des conquêtes de la réflexion philosophique, il faut que l'aperception première, que l'intuition, que la révélation ait été bien saisissante et bien lumineuse pour

conduire l'intelligence comme d'un seul bond à une connaissance si complète.

On se trouverait alors amené à cette opposition extrême : d'un côté l'âme humaine incapable de concevoir Dieu; de l'autre, chez une seule race, chez un seul peuple, l'âme humaine arrivant naturellement et sans efforts à une conception de Dieu, nette, pure et, pour ainsi dire, définitive. S'il en était ainsi, je ne vois vraiment point comment, aux yeux de la critique la moins complaisante, il ne serait pas permis de dire que ce peuple est bien un peuple privilégié, spécialement choisi et ayant reçu une vocation particulière.

Sur ce point des priviléges d'Israël, je ne puis d'ailleurs m'empêcher de penser que M. Renan n'est pas aussi loin de la doctrine chrétienne qu'il le dit ou le suppose. Cette conviction, je ne la puise pas seulement dans les déductions de son système, mais encore dans des affirmations que je lis très nettement formulées. Ainsi, après avoir énuméré toutes les causes, tous les événements qui auraient dû faire sortir Israël de sa mission, on le voit conclure par ces paroles : « Toute l'histoire d'Israël prouve, par un frappant exemple, » que la victoire n'appartient pas ici-bas aux causes qui semblent les » plus raisonnables et les plus libérales : elle est à ceux que Jéhovah » a choisis pour guider l'humanité vers les terres inconnues que les » oracles divins lui ont promises. » Et encore : « Que si, en terminant, nous nous posons cette question : Israël a-t-il rempli sa » vocation? A-t-il gardé dans la grande mêlée des peuples le poste » qui lui fut primitivement confié? Oui, répondrons-nous sans hésiter, Israël a été la tige sur laquelle s'est greffée la foi du genre » humain. »

Qu'est-ce donc que cette conclusion, sinon la conclusion chrétienne et son explication des destinées d'Israël, de la mission, de la vocation d'Israël? Et, au fond, n'y a-t-il point de remercîments à adresser à M. Renan qui, rencontrant sur sa route le monothéisme du peuple juif, avait annoncé une explication naturelle de cet événement; qui était tenu de donner cette explication, puisque, selon lui, « il n'y a point de surnaturel, » — c'est-à-dire « qu'on ne doit » point admettre un acte particulier de la Divinité venant s'insérer

» dans la série des événements du monde physique et psycologique, » et dérangeant le cours des faits en vue d'un gouvernement spécial » de l'humanité; » et qui, malgré cette déclaration si formelle, s'est vu entraîner comme malgré lui, dans un monde extranaturel en reconnaissant chez le peuple d'Israël une intuition, une aperception qui n'existaient point ailleurs, en proclamant une vocation suivie à l'encontre des *causes raisonnables, un choix fait par Jéhovah pour guider l'humanité vers les terres inconnues que les oracles divins lui ont promises*, et en permettant ainsi d'apercevoir *un acte particulier de la Divinité dérangeant le cours des faits en vue d'un gouvernement spécial de l'humanité.*

L'histoire du peuple d'Israël et de ses croyances n'est du reste que la première étape d'une route que M. Renan veut, dit-on, parcourir tout entière. Il a écrit quelque part ces lignes : « Les temples matériels du Jésus réel s'écrouleront, les tabernacles où l'on croit tenir » sa chair et son sang seront brisés; déjà le toit est percé à jour, et » l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé. » Cette parole n'est point nouvelle; il y a dix-huit siècles qu'elle se prononce, et que le Christianisme assiste ainsi à ses funérailles sans pour cela se sentir moins jeune et moins vivant; et puisque M. Renan veut reprendre une œuvre si souvent et si inutilement recommencée, qu'il la poursuive encore : il prouvera une fois de plus que beaucoup de talent et beaucoup de science ne peuvent rien contre la Vérité.

Déjà cette démonstration est acquise. M. Renan, pour justifier sa condamnation, a procédé logiquement : il s'est adressé d'abord à ce que j'ai déjà appelé les temps préparateurs du Christianisme, à la vocation du peuple de Dieu, et l'on a vu ce que sa critique était parvenue à enlever aux priviléges d'Israël, à la mission que, suivant la doctrine chrétienne, cette race avait reçue de *Jéhovah*. Il a traduit ensuite devant lui le Christ lui-même, et voici comment il a résumé ses études sur ce divin personnage et proclamé ses convictions : « Le philosophe aussi bien que le théologien doit donc reconnaître » en Jésus ces deux natures, séparer l'humain du divin, et ne pas » confondre dans son adoration le héros réel et le héros idéal. Il faut

» sans hésiter adorer le Christ, c'est-à-dire le caractère résultant de » l'Evangile... Quant à l'homme de Galilée que les reflets de la » Divinité dérobent presque à nos regards, qu'importe s'il nous » échappe?... Le Jésus vraiment admirable est à l'abri de la critique » historique; il a son trône dans la conscience... Sa beauté est éter- » nelle, son règne n'aura pas de fin... Le thaumaturge et le pro- » phète mourront; l'homme et le sage resteront; ou plutôt l'éternelle » beauté vivra à jamais dans ce nom sublime comme dans tous ceux » que l'humanité a choisis pour se rappeler ce qu'elle est et s'enivrer » de sa propre image. Voilà le Dieu vivant, voilà celui qu'il faut » adorer. » Une page auparavant, M. Renan avait écrit : « Séparer » rigoureusement le Christ historique du Christ évangélique, le » personnage réel qui a porté le nom de Jésus du personnage idéal » qui résulte de l'Evangile, c'est chose impossible. »

Je ne sache point, pour ma part, de constatation plus manifeste d'impuissance, de condamnation plus sanglante de l'erreur que de pareilles lignes; et vraiment le croyant peut s'agenouiller sans crainte dans le temple en voyant ce que produisent les efforts de ceux qui voudraient percer le toit, et permettre à l'eau du ciel de venir mouiller la face du chrétien prosterné.

On dit que M. Renan prépare une histoire de l'établissement du Christianisme; c'est encore logique. Israël, la divine personne du Christ, le miracle qu'offre la religion nouvelle dans son établissement et son développement; tout cela se tient; mais j'ose prédire que pour peu que M. Renan y mette de sincérité et de bonne foi, il sera conduit à une conclusion qui pourra ne point s'accorder complétement avec sa prophétie première, que les écrivains catholiques auront le droit de placer à côté de ses explications sur les destinées d'Israël et le caractère de Jésus.

En résumé, M. Renan revendique avec une fierté singulière les droits de la critique, de cette critique *qui ne connaît pas le respect, qui juge les dieux et les hommes, qui rompt tous les charmes et dérange tous les voiles;* il oublie qu'il y a plusieurs espèces de critique : il y a la critique du philologue qui volontiers sacrifierait les révélations intimes de l'âme humaine et l'histoire du monde à l'interprétation

de trois lignes ou de trois mots; il y a la critique du savant et du penseur qui commence par poser : que le surnaturel n'existe point, et qui rejette avec mépris tout ce qui ne peut passer sous cette mesure; mais il y a aussi la critique qui sait lire dans la conscience, et saisir dans les événements et la vie du monde tous les enseignements que Dieu a pris si largement soin d'y imprimer; qui ne s'effraie point du surnaturel quand elle le rencontre, parce que la raison, loin de le repousser, démontre au contraire qu'il doit exister, et qu'il est impossible de comprendre ces deux termes : Dieu et l'homme, sans admettre le surnaturel qui leur sert de lien. Or, cette critique vient apporter à la cause du Christianisme tant de lumières, que le chrétien peut assister aux attaques dont cette cause est incessamment l'objet, sans craindre qu'elle lui arrache jamais un lambeau de sa foi.

Mais revenons à ce qui fait spécialement le sujet de cette étude, et poursuivons l'examen des théories par lesquelles on a tenté d'expliquer le monothéisme du peuple juif.

VIII.

M. Littré a rendu compte du livre de M. Renan dans des termes d'une estime particulière (1); mais l'explication du désert monothéiste ne le satisfait point. S'il « est pleinement d'accord avec M. Renan » sur ce principe que tout, dans l'histoire, est historique, c'est-à-» dire que tous les phénomènes sociaux proviennent des forces im-» manentes à la société, et sont dus au développement naturel de » l'humanité, » il paraît plus touché de la différence qui aurait existé dans les croyances des branches sémitiques que de l'influence exercée sur l'une d'elles par le désert et ses solitudes.

Il veut une autre explication, et, pour lui, « le problème est de déterminer par quelle élaboration l'idée a surgi, l'évolution s'est faite, le progrès s'est accompli; comment, en un mot, la civilisation s'est, de degré en degré, élevée de l'état rudimentaire à ses perfections successives. »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1857.

Je trouve qu'on ne dit point mieux, et que l'on ne pose point plus nettement les difficultés et les questions à résoudre.

Mais il ajoute que « cette recherche est souvent fort difficile, et » qu'on ne peut l'entreprendre qu'à l'aide d'une théorie historique, » ou plutôt (car ce n'est pas assez dire) d'une philosophie dont la » théorie historique n'est qu'une partie, et qui, embrassant l'en- » semble des notions spéculatives, leur génération et leur subordi- » nation, permet d'entrevoir certains linéaments de l'avenir et du » passé. »

Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que les écrivains catholiques, lorsqu'on leur reproche de juger toutes choses, en philosophie comme en histoire, à l'aide d'idées absolues, seraient bien en droit de répondre que les jugements, portés en vertu de la théorie historique de M. Littré ou de sa philosophie embrassant l'ensemble des notions spéculatives, ne diffèrent point beaucoup de leur manière : si l'absolu est d'un côté, il est aussi de l'autre, et il ne serait peut-être pas trop téméraire de craindre les entraînements et la contrainte d'un système qui pourrait se montrer aussi impérieux que l'a été celui de M. Renan.

Quoi qu'il en soit, l'explication de M. Littré peut se résumer ainsi : on ne peut, en aucune circonstance, échapper à la nécessité de retrouver le polythéisme sur le fond de l'histoire; le peuple juif a subi la loi commune; de même que tous les autres peuples, il a commencé par être païen. Sa religion, telle que la Bible nous la montre, n'est point une religion remontant aux premières inspirations, mais une religion nouvelle qui se fait place dans le monde, c'est comme un déchirement dans les croyances générales. Comment est née et comment s'est développée cette doctrine nouvelle, comment s'est fait ce déchirement? Sans doute, à une aussi haute antiquité, bien des traces sont effacées, bien des documents ont disparu; mais dans toute science, un fait, quand il est rapproché de faits semblables, a, par le rapprochement seul, reçu un commencement d'explication effective. Or, si l'on considère que, dans la Perse, Zoroastre a pu provoquer une révolution religieuse qui a substitué le magisme au culte ancien; que, dans l'Inde, Bouddha a exercé une

influence analogue en renversant le brahmanisme, on comprendra que le rôle, joué par Moïse, n'a point été différent de celui joué par Zoroastre et par Bouddha, et que dès lors la religion des Hébreux doit être attribuée tout entière au génie individuel de leur législateur.

Je suis vraiment obligé de dire que M. Littré est demeuré bien loin des termes de son programme.

Qu'il faille, de toute nécessité, retrouver le polythéisme sur le fond de l'histoire, il y aurait assurément plus d'une considération qui pourrait être présentée à l'encontre de cette affirmation, et il ne me semblerait point d'une extrême difficulté de démontrer, en se maintenant à un point de vue philosophique pur, l'invraisemblance d'un Dieu créant l'homme, sans même se réserver, pour un seul et premier instant, sa pensée et ses hommages; le jetant en ce monde avec le sentiment d'une puissance supérieure, mais si obscur et si confus que son intelligence ne sait et ne peut point s'élever au-dessus du spectacle que la nature lui offre pour en reconnaître et en adorer l'ordonnateur. Ce n'est point ici le lieu de traiter cette thèse; je me bornerai à demander, je ne dirai pas où est la preuve, mais où est seulement l'indice de ce fait : que le polythéisme a été la religion première du peuple hébreu? On convient qu'à une aussi haute antiquité, les traces sont effacées et les documents ont disparu; mais alors de quel droit méconnaître l'autorité de ce grand document, la Bible, qui plonge dans le temps plus loin qu'aucun autre écrit, qui parle et qui raconte, quand, dans l'histoire, tout se tait encore, et ne permet point de contredire la parole et les récits de Moïse?

La preuve du polythéisme primitif de la nation juive n'existe donc que dans la théorie historique de M. Littré, et dès lors nous sommes bien et dûment avertis que nous nous trouvons ici encore, de même que chez M. Renan, en plein et pur système.

Dans la religion des Hébreux, dit M. Littré, tout porte le caractère, non d'une religion remontant aux premières inspirations, mais d'une religion nouvelle qui se fait place dans le monde. Je crois pouvoir affirmer, parce que je crois pouvoir le démontrer, que c'est le contraire qui est vrai.

Et d'abord, il ne suffit point, après avoir rappelé les principaux

articles des croyances juives, de dire qu'il est impossible de méconnaître en tout cela une élaboration fort avancée d'idées métaphysiques, et dépassant de beaucoup les intuitions simples et primordiales : d'un côté, au point de vue chrétien, il n'est nullement question d'intuitions simples et primordiales, puisqu'on soutient au contraire que ces idées métaphysiques, fort avancées sur un Dieu créateur, sur la production successive des choses et des êtres vivants, sur la science du bien et du mal, proviennent d'une révélation et de communications directes de Dieu lui-même; d'un autre côté, au point de vue philosophique qui est celui de M. Littré, il s'agit moins de constater le caractère de la doctrine que de faire voir et saisir son élaboration, son mode de formation, le travail à la suite duquel elle s'est substituée à une doctrine primitive et intérieure, pour reprendre les termes mêmes du problème tel qu'il avait été posé : de déterminer comment l'évolution s'est faite, le progrès s'est accompli, comment, en un mot, la civilisation s'est, de degré en degré, élevée de l'état rudimentaire à ses perfections successives.

Or, c'est cette obligation que M. Littré ne remplit point. La religion juive apparaît du premier coup avec un ensemble de dogmes qui donnent leur solution à toutes les grandes questions philosophiques. Quelles notions moins pures ces dogmes sont-ils donc venus chasser? Avant de reconnaître un Dieu créateur, le peuple juif a-t-il cru à l'éternité et à la force propre de la matière? A-t-il adressé ses hommages au soleil et aux étoiles avant de les déposer devant le Dieu infiniment saint? M. Littré ne nous en dit rien, et cependant c'était bien là le problème. Si les documents ont disparu, l'examen de celui qui subsiste et qui demeure, devait faire comprendre que la solution recherchée ne se pourrait point rencontrer, et qu'elle fuirait et disparaîtrait au contraire devant les indications et les démonstrations qu'il fournit.

En effet, si la religion des Hébreux est une religion nouvelle, due au génie individuel de Moïse qui, comme Zoroastre et Bouddha, a remplacé des croyances vieillies par un culte plus élevé; si elle a été un déchirement dans les traditions anciennes, comment se fait-il que le monument même, dans lequel sont consignées les lois de ce

culte nouveau, ne porte point la trace de la religion proscrite? Comment le législateur n'eût-il pas même fait allusion aux croyances chassées, et parlé des idoles d'autrefois, ne fût-ce que pour en empêcher le retour? Je vois bien ce législateur s'élever contre le culte des faux dieux, et s'efforcer d'en préserver son peuple; mais c'est, qu'autour de ce peuple, les autres nations sacrifient à Baal et à Moloch, et il craint que ce spectacle ne vienne à obscurcir et à éteindre chez les siens la notion du vrai Dieu; combien n'eût-il point encore été plus énergique, si les Hébreux avaient retrouvé Baal et Moloch dans leur histoire; avec quelle force ne leur eût-il point rappelé leurs propres faiblesses et leurs anciens abaissements? Loin de porter l'empreinte de dieux renversés et de croyances détruites, le Pentateuque est plein de ce grand Dieu unique qui a tout créé et qui gouverne tout, et ce grand Dieu n'est pas seulement le Dieu de Moïse et de ceux qu'il conduit; ce ne sera pas seulement le Dieu de leurs enfants et de leurs petits-enfants; il a aussi, avant eux, été le Dieu de leurs pères; et c'est ici qu'il faut insister sur une considération qui vient rendre évidente, à mon sens, la démonstration de cette idée : que la Bible, loin d'indiquer la venue d'une religion nouvelle, ne montre au contraire qu'une religion ancienne et qui se continue.

Moïse n'a pas seulement été législateur, il a encore été historien; il n'a pas seulement écrit des lois, il a encore écrit l'histoire du monde, et particulièrement l'histoire de son peuple, le peuple de Dieu; cette histoire est principalement le récit des actes du Dieu créateur et tout-puissant, de ses communications avec les premiers hommes, de sa protection spéciale pour la famille venue d'Abraham et de Jacob. Or, comment pourrait-on admettre que Moïse eût écrit une semblable histoire si elle n'avait point été conforme aux traditions de ceux devant lesquels il racontait? Ces traditions, suivant M. Littré, n'auraient pas dû remonter bien loin au-delà du législateur pour se montrer en contradiction avec lui, puisqu'encore une fois sa loi était une loi nouvelle, un déchirement dans les croyances anciennes. Comment donc oser leur parler du Dieu d'Abraham et du Dieu de Jacob, si Abraham et Jacob avaient prostitué leur encens

devant des divinités menteuses et dans les cérémonies d'un culte impur?

« Il est bien évident, a encore très excellemment dit M. Nicolas, » que Moïse écrit au sein de la persuasion publique; que les choses » qu'il raconte se soutiennent de leur propre crédit, et que les im- » pressions d'étonnement, de doute ou d'incrédulité que nous som- » mes tentés d'éprouver en le lisant, ne se rencontraient nullement » chez ses contemporains; autrement il s'en serait préoccupé lui- » même. On voit, on sent qu'il est porté sur l'opinion publique de » son temps, et, pour ainsi dire, sur la voix d'un peuple, sur la voix » de Dieu. »

Vouloir, malgré toutes ces impossibilités, prétendre que la religion de Moïse porte les caractères d'une croyance nouvelle, c'est méconnaître l'histoire et les révélations d'un document incontestable pour subir les exigences d'une théorie historique et d'une philosophie *à priori*.

Mais j'arrive au point de l'explication de M. Littré sur lequel il s'est le plus complaisamment étendu. Voyez Zoroastre, voyez Bouddha, examinez l'action qu'ils ont eue sur leur temps, la révolution religieuse qu'ils ont produite, et vous comprendrez « que la similitude des effets permet de conclure la similitude des causes, et que Bouddha, Zoroastre et Moïse ont dû à la pensée collective et à leur génie individuel l'illumination qui a éclairé et fécondé tant de siècles et tant de peuples. »

En pure logique, le procédé de raisonnement de M. Littré se réduit ici à un argument d'induction, « la similitude des effets permet de conclure la similitude des causes; » pour arriver sûrement à la conclusion, il eût été prudent d'établir solidement d'abord la similitude des effets. Cette similitude est-elle donc bien certaine?

Si l'on se reporte à l'histoire philosophique et religieuse de la Perse, on aperçoit d'abord une religion qui se résume par la lutte du bien et du mal personnifiés dans Ormuzd et Ahrimane, à la suite desquels la mythologie de ces peuples a placé une foule de génies bons ou mauvais. Plus tard, mais à une époque encore fort reculée, apparaît Zoroastre qui conserve le fond de cette religion,

mais la développe, l'élève, la purifie, et, tout en maintenant la croyance à Ormuzd et à Ahrimane, parvient à enter sur elle une doctrine tout au moins nouvelle dans beaucoup de ses applications et de ses déductions morales.

Si on étudie de même l'histoire de l'Inde, on voit, pendant de longs siècles, régner sans trouble et sans orages une religion dont les principaux dogmes s'incarnent dans Brahma, Vishnou et Siva, et qui présente, sur un fond d'idées élevées, le spectacle d'un polythéisme assez compliqué. Puis, à une époque déjà rapprochée de notre ère, une secte se montre inspirée et conduite par Bouddha. La secte nouvelle ne tend pas seulement à une révolution religieuse, mais encore et surtout à une révolution sociale. La lutte s'engage entre le brahmanisme et les partisans de Bouddha, elle ensanglante l'Inde pendant plusieurs siècles, et enfin le bouddhisme est obligé de fuir le pays qui l'avait vu naître pour aller vers des contrées plus hospitalières ou d'une conquête plus facile.

En un mot, dans la Perse, on suit la transformation de la religion première, son passage au magisme, de même que, dans l'Inde, on assiste à la lutte du bouddhisme contre le brahmanisme ; dans les deux pays, pour reprendre encore les expressions consacrées par M. Littré, on aperçoit l'évolution, on constate le progrès, on voit le déchirement.

Si maintenant l'on se tourne du côté de Moïse, ce n'est point assez de dire qu'on ne rencontre ni transformation, ni lutte; mais on trouve bien au contraire un monument qui (je crois l'avoir démontré) repousse et rend inadmissible l'idée d'une religion antérieure. — Où est la similitude?

La Perse, en passant au magisme, est demeurée païenne ; l'Inde ou la Chine, par la doctrine de Bouddha, ne faisaient qu'aller du polythéisme au panthéisme ; la Judée, à quelqu'époque qu'on l'envisage, apparaît avec son monothéisme auquel le temps ne devait rien ajouter ni rien enlever, parce qu'il portait, dès l'origine, tous les caractères de la vérité qui ne change point. — Où est la similitude?

Entre le paganisme et le culte du seul Dieu, il y a un abîme que

la venue et l'œuvre du Christ ont pu seules combler; comment, dès lors, trouver une similitude entre les évolutions des sociétés païennes et l'histoire de ce peuple dont la philosophie et les croyances ne changent jamais, et dans le sein duquel est né celui qui devait, une seconde fois, révéler au monde le Dieu de Moïse, de Jacob et d'Abraham? (1)

On n'a vraiment point assez réfléchi que l'induction, loin de donner la solution du problème posé, l'éloigne au contraire, et rend ce problème tout à fait insoluble par la raison; que c'est précisément l'impossibilité de rencontrer dans les sociétés antiques une véritable et sérieuse analogie entre leurs croyances et les croyances du peuple juif, entre leur histoire religieuse et l'histoire religieuse du peuple juif qui *induit* à reconnaître, dans les destinées de ce peuple, dans le caractère et la permanence de ses dogmes autre chose « que des phénomènes sociaux provenant de forces immanen- » tes à la société, et dus au développement naturel de l'humanié. »

Je me résume : M. Littré s'était engagé à montrer le travail à la suite duquel le peuple juif, polythéiste d'abord, était passé au monothéisme; il n'a su établir ni polythéisme primitif, ni l'abandon de cette religion première, pour une doctrine supérieure. M. Littré a voulu expliquer l'action de Moïse par le rôle qu'ont joué et les ré-

(1) Demandera-t-on pourquoi Moïse ne serait point arrivé, par les seules forces de son intelligence, à la conception d'un Dieu unique, et ne l'aurait point ensuite communiquée à son peuple, et faudrait-il refuser à la raison la possibilité de trouver Dieu par ses propres lumières? Ma réponse sera bien simple : je ne refuse point à la raison la possibilité de trouver Dieu; je crois même fermement que c'est une des notions auxquelles elle peut naturellement atteindre; mais lorsque je parcours du regard l'antiquité, en dehors de cette petite nation juive, j'aperçois une foule d'intelligences supérieures et de merveilleux génies, je ne découvre nulle part la vraie notion de Dieu, et je conclus que l'esprit humain était tombé, du moins quant à l'idée de la Divinité, de son action sur le monde, des devoirs de l'homme vis-à-vis d'elle, dans un état d'obscurcissement tel que, pour arriver à une conception de Dieu aussi nette, aussi grande, aussi pure que celle des livres de Moïse, pour faire accepter cette conception par tout un peuple, pour qu'il la gardât sans l'altérer, il fallait plus que les efforts du génie individuel; il fallait l'inspiration, la révélation, la protection de Dieu lui-même.

volutions religieuses qu'ont provoquées Zoroastre et Bouddha ; loin de rencontrer là des analogies et des similitudes, on n'y trouve que des oppositions et des contrastes ; M. Littré ne s'est donc heurté à cette grande question, contre laquelle les efforts de tant d'autres avant lui étaient venus échouer, que pour l'éloigner de la solution qu'il prétendait lui donner. Devant la raison pure, le problème demeure tout entier.

J'ai ainsi parcouru toute une série d'écrivains ; je me fais étrangement illusion si l'étude que j'ai faite de leurs écrits ne m'a pas donné le droit de maintenir ma proposition première, à savoir : que le monothéisme du peuple juif, l'histoire du peuple juif, n'ont point d'explication en dehors de l'explication chrétienne. J'ai trouvé l'impuissance partout : dans la négation et le silence comme dans l'examen et la discussion. Pourquoi ce singulier privilége du Christianisme de traîner après lui des événements et des faits que seul il peut expliquer ? Je n'ai envisagé le peuple juif que dans les temps qui ont précédé le Christ ; si je le suivais, dans ses destinées, depuis le Messie, je trouverais encore la raison impuissante à les comprendre ; si, laissant le peuple juif, je contemplais la religion nouvelle dans son établissement et son développement, que de merveilles ne pourrais-je point signaler encore ! Dans combien des événements qui entourent le Christianisme, et qui tiennent à lui, ne retrouverais-je point ce caractère spécial et en dehors des voies naturelles ! Pourquoi cela ? Et qui n'apercevrait là une amère moquerie de Dieu si le Christianisme (1) n'était pas la vérité ?

T. Crépon.

(1) Je n'ai employé dans tout le cours de cette étude que le mot Christianisme pour désigner la vérité religieuse : il ne faut point de malentendu sur ma pensée ; pour moi, Christianisme et Catholicisme sont synonymes en ce sens qu'il n'y a point de christianisme vrai en dehors du catholicisme. Ou le Christ est Dieu, et la seule religion est le Catholicisme, c'est-à-dire le Christianisme avec l'Eglise instituée par le Christ pour maintenir sa doctrine, ou le Christ n'est pas Dieu, et alors il ne faut reconnaître ni Christianisme avec l'Église ni Christianisme sans l'Eglise : il n'y a qu'un imposteur qui s'est dit Dieu et qui ne l'était point.

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

IX.

CHOUDIEU (SUITE).

M. Choudieu ne siégea que bien peu de temps à la Convention, ayant, presqu'au début de la session, été nommé commissaire de cette Assemblée, d'abord aux armées de l'Ouest et ensuite à l'armée du Nord. Il y prit cependant plusieurs fois la parole. Dès le 20 janvier, il monta à la tribune pour demander que le député Kersaint fût rappelé à la barre, d'abord en raison des termes mêmes de sa démission qui avait immédiatement suivi la condamnation du roi, et aussi pour avoir à s'expliquer sur le ton très inconvenant, disait-on, de sa lettre qui contenait une énergique protestation contre les massacres de septembre, et qui déclinait toute responsabilité dans l'odieuse sentence qui devait être mise à exécution dans la journée du lendemain. M. Choudieu prit part encore à la discussion du projet de loi sur le recrutement de 300,000 hommes, et proposa un amendement portant qu'il n'y aurait aucune exception au service mili-

(1) Voir *Revue de l'Anjou*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, page 242, tome II, page 236. — *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, pages 1 et 319.

taire, pas même pour les membres du Corps législatif. Cette exubérance de zèle révolutionnaire irrita au plus haut point le député Lehardy (de la Seine-Inférieure) qui appartenait au parti modéré de l'Assemblée, et qui, je crois, se trouvait atteint par l'amendement. Profitant d'un instant de suspension de la séance, il interpella vivement M. Choudieu, et lui reprocha dans les termes les plus énergiques et les plus amers son fatal amendement. M. Choudieu ne lui répondit tout d'abord que sur le ton de l'ironie et du dédain; mais M. Lehardy ayant quitté la salle, le député de Maine et Loire le suivit dans les vastes corridors du Palais législatif, et la querelle ayant recommencé, il lui cracha outrageusement au visage. Cette affaire aurait pu avoir des suites fâcheuses si deux collègues montagnards, les représentants Lamarque et Jouenne, n'étaient intervenus et n'avaient employé leurs bons offices pour éviter tout éclat. Pressé par eux, M. Choudieu consentit d'assez bonne grâce à faire des excuses à M. Lehardy qui s'en tint pour satisfait. L'affaire toutéfois eut bientôt transpiré, et l'impression n'en fut pas favorable pour M. Choudieu. On ne voyait que trop bien de quoi il était capable dans ses emportements et ses violences.

Il défendit pour la seconde fois le duc d'Orléans devenu le député *Egalité*, et invoqua son titre de représentant du peuple comme garantie de son inviolabilité. Nommé ensuite secrétaire de l'Assemblée, il se refusa positivement à donner en cette qualité lecture d'un article sanguinaire de Marat dénoncé par le député Salles, et vota ostensiblement contre le décret qui renvoyait l'exécrable auteur de l'*Ami du peuple* au tribunal révolutionnaire. M. Choudieu n'avait nulle sympathie pour Marat qu'il regardait comme un fou que l'on avait tort de prendre si fort au sérieux; mais il tenait surtout à ne prêter jamais le moindre concours aux mesures proposées par le parti de la Gironde dont il était devenu l'irréconciliable ennemi. Il avait eu d'abord des liaisons assez intimes avec les principaux chefs de ce parti, notamment avec Ducos et Vergniaud; mais leurs hésitations dans le procès de Louis XVI, et plus tard leur rentrée dans des voies de résistance et de modération, l'avaient séparé sans retour de ces hommes politiques.

Bientôt il se rendit dans l'Ouest de la France, où, comme nous l'avons dit, l'Assemblée l'avait nommé son commissaire, avec mission d'organiser les moyens de résistance que l'armée républicaine devait opposer aux insurgés de la Vendée. Il dut sans doute cette marque de confiance à l'idée très avantageuse que ses collègues s'étaient faite de l'ardeur et de la sincérité de son patriotisme, mais un peu aussi au désir que l'on éprouvait de pouvoir se débarrasser de la présence souvent très compromettante d'un député dont l'inflexibilité n'admettait nulle sorte de tempérament, et dont l'exaltation républicaine dépassait déjà toutes les bornes. M. Choudieu a la bonne foi de convenir de cette vérité qui ressort de tous les documents contemporains, et il nous dit positivement dans ses *Mémoires* « qu'il était du nombre de ceux que le Comité de salut public de » cette époque n'était pas fâché de voir éloigné des séances. »

Dans les premiers jours de mars, il partit pour Le Mans et ensuite pour Angers, de compagnie avec son collègue Richard (de la Sarthe). Plus tard, le conventionnel Bourbotte et d'autres encore leur furent successivement adjoints; mais M. Choudieu resta toujours l'âme et le bras de ce conseil où son audace et ses allures déterminées lui assuraient une influence à peu près exclusive. Il en donna bien la preuve, quand le général suisse Witenkock, qui était resté au service de France après la chute du trône, vint le trouver à Angers muni d'une commission régulière de commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Ce général espérait que les représentants feraient bon accueil à un homme investi comme lui d'une marque de confiance incontestable et toute récente; mais il fut bientôt détrompé. M. Choudieu, furieux de voir arriver près de lui un militaire qui avait accompagné le roi au sein du Corps législatif dans la journée du 10 août, lança à Witenkock un regard sévère. Il prit à peine lecture de ses lettres de service, et, sans même daigner consulter ses collègues, il lui rendit sur-le-champ son brevet de nomination en lui demandant si c'était bien sérieusement que le ministre de la guerre l'envoyait pour commander des républicains et pour combattre des royalistes. Il lui enjoignit de retourner immédiatement vers le ministre, et d'en obtenir ou son rappel ou celui des commis-

saires, parce qu'il était impossible qu'ils marchassent d'accord avec lui à la tête d'une armée républicaine. Tel était alors le pouvoir exorbitant, telle l'omnipotence véritablement anarchique des représentants en mission que le général Witenkock, quoique brave, énergique et déterminé, dut obéir sans réplique, et que le ministre de la guerre n'osa point insister, et ne manifesta pas même la moindre velléité de maintenir et de faire prévaloir le droit et la prérogative du pouvoir central. Le général Witenkock fut remplacé par le général Berruyer, vieux et peu capable, mais qui (cela est horrible à dire) avait auprès de M. Choudieu un titre réel et fort apprécié par lui, celui d'avoir présidé au supplice de l'infortuné Louis XVI. Il accueillit donc avec le plus aimable empressement le général Berruyer que rien ne pouvait faire suspecter de royalisme, mais n'eut que défiance et soupçons contre le général Biron qui survint plus tard et qui, à sa tache originelle de grand seigneur et d'homme de cour, joignait le malheur d'arriver de Bordeaux, et d'être ainsi véhémentement suspect de fédéralisme ou tout au moins de liaisons très compromettantes avec les députés de la Gironde. M. Choudieu d'ailleurs ne se départit jamais de cette règle d'observation, et, dans le cours ultérieur de sa mission dans la Vendée, toutes ses tendresses furent réservées pour les Santerre, les Ronsin, les Rossignol et autres envoyés féroces et stupides de la Commune de Paris dont à ses yeux l'ardeur révolutionnaire compensait largement toute l'insuffisance. Il fit l'aveu très naïf de ses prédilections à la tribune même de la Convention quand il y présenta son *Rapport sur la Guerre de la Vendée*. Malgré toute sa bonne volonté, il ne put tout à fait dissimuler les preuves nombreuses et flagrantes de la profonde incapacité du général Rossignol, l'un de ses protégés les plus chers, et il en fut réduit à dire : « Quand on » aurait eu à reprocher à ce brave homme quelques fautes involon- » taires, ne vaut-il pas mieux cent fois nous exposer à l'inexpérience » et aux erreurs des sans-culottes que de nous livrer aux talents et » à la perfidie des hommes de l'ancien régime ? »

C'est à Saumur que les représentants avaient établi leur quartier général, et bien des mesures atroces ou insensées y signalèrent leur présence. Il serait assez difficile aujourd'hui d'indiquer celles dont la

part revient plus particulièrement à M. Choudieu ; mais on prétendit dans le temps et il paraît certain que lui seul avait conçu la pensée, et ensuite assuré l'exécution de la levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, œuvre suprême de désespoir et de colère qui ne devait aboutir qu'à une vaste perturbation suivie d'une prompte et honteuse déroute. Il est juste cependant de dire aussi que M. Choudieu se montra toujours opposé au système de ruine et de dévastation ordonné par le Comité de salut public. Il y résista de tout son pouvoir, fit tous ses efforts pour empêcher ou suspendre l'incendie des récoltes et des propriétés, et durant son commissariat, ces horribles représailles furent rares et très restreintes. Dans tout le cours de cette mission dans l'Ouest, M. Choudieu sut déployer toujours une activité prodigieuse et quelquefois une véritable habileté administrative. A l'occasion même, il savait payer de sa personne. On le vit souvent combattre les Vendéens face à face, et dans deux rencontres, à l'affaire de Saumur et à celle du moulin du Bois-aux-Chèvres, il fut assez grièvement blessé.

Infatigable à manier à la fois la plume et l'épée, il publia contre le conventionnel Philippeaux, député de la Sarthe, qui avait pris la liberté grande de n'être pas de son avis dans le conseil de guerre, un très vif pamphlet pour repousser les attaques de ce député contre ce qu'il avait appelé *la Cour de Saumur* et son odieux état-major. Philippeaux paya sa témérité de sa tête, et les amis de Danton, dont il était l'un des plus dévoués partisans, rendirent M. Choudieu responsable de sa mort, et ne lui pardonnèrent jamais la fin déplorable de leur malheureux collègue. Dans un grand nombre de notes qu'il a laissées sur ce fatal incident, et qui sont toutes tracées de sa main, M. Choudieu a chaleureusement protesté contre cette inculpation terrible, et il déclare, à qui veut l'entendre, que la meilleure preuve qu'il *n'accusait* pas Philippeau, c'est qu'il s'est *borné* à demander qu'il lui fût préparé *un logement aux petites maisons*. C'était de très bonne foi peut-être que M. Choudieu se complaisait à repousser un souvenir cruel, et à décliner une responsabilité sanglante; mais s'il avait pris la peine de relire sa fameuse brochure, imprimée à la suite de son *Rapport* officiel, et sortie des presses mêmes

de l'imprimerie nationale, il aurait été forcé de reconnaître lui-même que ses protestations récentes cadraient mal avec ses paroles d'autrefois. Voici le texte malheureusement beaucoup trop significatif de la brochure : ... « Quand on *accuse*, on ne doit pas parler en » termes énigmatiques. Pour moi qui ai promis en termes bien » clairs de prouver que Philippeaux était un fou ou un imposteur, » je crois avoir rempli suffisamment cette pénible tâche, et j'aban- » donne maintenant à la Convention nationale le soin d'examiner *si* » *elle le décrétera d'accusation* comme un imposteur contre-révolu- » tionnaire ou si elle lui préparera un logement aux petites mai- » sons. » On voit que tout au moins M. Choudieu avait posé l'alternative : il *accusait* en termes précis, et ne se *bornait* pas, comme il l'a prétendu, à une demande de mise aux petites maisons. Il *laissait* à la Convention le soin *d'examiner*, et on sait trop qu'en pareille occurrence *l'examen* de la Convention était promptement terminé, et que jamais son choix ne restait longtemps douteux! Le malheureux Philippeaux en eut bientôt fait la triste expérience.

On ne peut pas dire sans doute que M. Choudieu, quelles que fussent ses sympathies pour le gouvernement révolutionnaire, ait été absolument un agent direct du système de la Terreur, dans le sens du moins des Lebon, des Carrier, des Francastel et autres hommes de sang; mais il avait une foi détestable dans la légalité des commissions militaires et des tribunaux exceptionnels qu'il avait organisés sur tous les points de son territoire, et il se reposait sur ces odieux tribunaux du soin de la vindicte publique avec une confiance et une quiétude effrayantes. Ainsi, après la prise de Saumur par les Vendéens, M. Choudieu et ses collègues se retirèrent à Tours, et dans ce fameux *Rapport* à la Convention, dont, pour cause sans doute, il ne parle que très peu dans ses *Mémoires*, et dont surtout il a grand soin de ne jamais citer le texte, il disait : « Nous proclamâ- » mes nous-mêmes dans les rues, avec les autorités constituées, *la* » *peine de mort* contre tous ceux qui se permettraient *les moindres* » discours et *les moindres* actions tendant à favoriser les rebelles. » Nous établîmes de suite une commission militaire. » Revenus bientôt à Saumur, puis à Angers, après l'évacuation de cette der-

nière ville par l'armée vendéenne, on y procéda comme à Tours, et le *Rapport* de M. Choudieu continue en ces termes : « Nous fîmes » rechercher dans ces deux villes ceux qui avaient favorisé et ac- » cueilli les rebelles, et nous les avons livrés aux tribunaux *qui en* » *ont fait justice.* Nous établîmes une commission militaire pour » juger les coupables, et nous nous occupâmes à ranimer dans ce » pays l'esprit public déjà corrompu par les manœuvres des fédéra- » listes, et que tant de malheurs avaient achevé d'éteindre. » Une note, jointe à ce rapport, nous apprend en outre que *Ronsin,* Parein, Lachevardière, Montmoro et *une foule d'autres patriotes* continuèrent de *signaler* leur amour pour la liberté *par leurs discours et leurs écrits.* Certes, ce malheureux général Ronsin, dont la monstrueuse incapacité avait si merveilleusement secondé la fortune des Vendéens, était bien mieux à sa place dans nos clubs et nos tavernes révolutionnaires qu'à la tête de nos glorieuses armées, et cependant il prononça dans ces réunions délirantes et tumultueuses des discours si atroces et si compromettants, que ses patrons eux-mêmes se crurent obligés de provoquer son rappel. Ils avaient fini par reconnaître que la lourde maladresse de l'orateur démagogue cadrait d'une manière désespérante avec la profonde nullité du général d'armée.

M. Choudieu s'est vivement défendu toujours d'avoir, soit à cette époque soit ultérieurement, ordonné l'arrestation des administrateurs du département de Maine et Loire inculpés de fédéralisme, et il décline ainsi toute responsabilité dans la fin déplorable de plusieurs d'entr'eux. Il a prétendu s'être borné à prononcer leur destitution, ajoutant que plus tard le comité révolutionnaire avait dû assurer leur incarcération pour se conformer à une loi qui prescrivait cette mesure contre tous les fonctionnaires destitués. Il importe sur ce point de bien préciser les faits et les actes, et puisque l'ordre des temps nous amène à ce fatal épisode de nos discordes civiles, et que les amis de M. Choudieu ont reproché souvent à ses adversaires d'être allés recueillir le sang versé sur l'échafaud pour le jeter sans motif plausible à la face du représentant montagnard, il faut de toute nécessité et au hasard de ralentir l'intérêt de nos récits, il faut

que nous nous arrêtions un peu sur ce grief dont tous les contemporains se sont accordés à charger la mémoire de M. Choudieu, il faut que nous jugions de ses moyens de défense, et que nos lecteurs puissent juger eux-mêmes si cette défense concorde parfaitement avec des faits constants et des pièces d'une portée et d'une authenticité incontestables.

M. Choudieu raconte que dans les derniers jours de juin, et dès que les Vendéens eurent évacué la place d'Angers pour se porter sur Nantes, il revint en toute hâte dans notre ville, et qu'il y apprit avec un profond sentiment d'indignation que les administrateurs avaient fait leur retraite sur Laval. Il ne douta plus, dit-il, que cette direction n'eût été prise dans le but de se rapprocher des insurgés fédéralistes du Calvados, et il crut en avoir saisi la preuve irréfragable dans un imprimé que le Directoire de département avait laissé répandre à Angers, et qui contenait une protestation contre les événements du 31 mai et la violation du sanctuaire de la législature, protestation souscrite par MM. Lemaignan, Leclerc, Pilastre et Larevellière-Lépeaux, députés de Maine et Loire.

Si ces griefs parurent en effet d'une haute gravité aux yeux de M. Choudieu, on se demande en ce cas pourquoi il ne prit pas immédiatement les mesures de répression que semblaient exiger les circonstances? Ce ne fut que le 21 août, c'est-à-dire deux mois après l'occupation d'Angers, que les représentants, établis à Saumur, prononcèrent la suspension de M. de Dieusie, président de l'administration départementale, et encore les motifs invoqués n'inculpent-ils nullement la conduite de ce fonctionnaire à l'époque de l'entrée de l'armée vendéenne dans les murs d'Angers, et ne lui reprochent-ils même nulle connivence avec ce fantôme de fédéralisme qui obsédait partout et à tout propos nos commissaires conventionnels. M. de Dieusie n'est suspendu de ses fonctions que « parce qu'il a son fils parmi les rebelles, et que ce citoyen, ci-devant » noble, est suspect à tous les patriotes, par les principes de roya- » lisme qu'il a toujours professés. » Le Comité révolutionnaire, mis en demeure par cet arrêté, s'était borné cependant à ordonner contre

M. de Dieusie des mesures de surveillance; mais le 15 septembre, les représentants, indignés de cette tolérance qu'ils jugeaient sans doute excessive, prirent un nouvel arrêté, signé Bourbotte et *Choudieu*, par lequel « ils requéraient le comité de faire mettre sur-le-» champ *le nommé* Dieusie en arrestation dans les prisons d'Angers, » attendu que les circonstances *nouvelles* exigent que l'on s'assure » plus rigoureusement de sa personne. » Ainsi donc, même à cette date du 15 septembre, on n'invoquait contre le président du département que *des circonstances nouvelles* et nullement des griefs anciens et positifs.

Plus tard encore, et seulement les 5 et 6 octobre, les représentants prononcèrent, par plusieurs arrêtés longuement motivés, la destitution, non seulement des membres actuels de l'administration départementale, mais aussi de ceux de leurs prédécesseurs qui avaient été successivement appelés à d'autres fonctions. C'est ainsi que furent frappés M. Larevellière aîné, président du tribunal criminel, et dont M. Choudieu avait été si longtemps le collègue, quand il remplissait près de ce même tribunal la charge d'accusateur public, M. Brevet de Beaujour, commissaire du gouvernement, aussi son collègue et autrefois son ami, et M. Tessié du Closeau que ne put sauver le zèle patriotique qui l'avait conduit sous les drapeaux pour y combattre les ennemis de la République. Ces destitutions avaient bien cette fois pour prétexte des actes et des tendances fédéralistes imputés aux magistrats déclarés suspects à ce titre; mais ces récriminations tardives couvrent évidemment d'autres griefs que cette complicité prétendue avec le fédéralisme. A notre avis, le véritable, le plus grand crime de ces malheureux administrateurs, c'était leur proclamation de 1792 dans laquelle ils avaient protesté chaleureusement de leur amour pour la royauté constitutionnelle; c'était le vœu exprimé par eux de la formation d'une garde départementale chargée de protéger la liberté des délibérations de la Convention nationale; c'était leur pétition du 30 mai contre les usurpations et les violences de la Commune de Paris, c'était enfin leurs répugnances et leur dégoût hautement manifestés contre ce mouvement

révolutionnaire du 31 mai que M. Choudieu qualifie dans son fameux *Rapport sur la Vendée* de « grande et heureuse Révolution et de » mouvement régénérateur. »

Ainsi, pour résumer cet exposé, comment admettre que les représentants n'aient pas même songé à faire emprisonner les fonctionnaires destitués, quand nous retrouvons précisément cet arrêté très impératif qui requiert le comité *de mettre en état d'arrestation le nommé Dieusie?* Comment concilier les explications de M. Choudieu avec un autre arrêté signé de lui, qui ordonne que l'infortuné Tessié du Closeau *sera détenu jusqu'à la paix,* arrêté qui reçut une exécution bien prompte et bien rigoureuse, puisque le comité fit immédiatement arracher ce brave militaire de la pièce qu'il servait à Noirmoutiers, pour le faire conduire dans les prisons d'Angers et ensuite à la maison centrale d'Amboise? On ne saurait nier que les dates ne soient toujours une chose acquise et positive et ne constituent un fait probant et sans réplique; il paraît seulement qu'il est facile de les oublier quand on veut se confier uniquement à ses souvenirs et que l'on écrit plus de quarante années après l'événement. On a besoin vraiment de croire à un oubli de cette sorte, quand on voit M. Choudieu, dans ses *Mémoires*, nous parler toujours *du mois de juin*, et nous affirmer à je ne sais combien de reprises, et jusqu'à satiété, *qu'à cette époque* il a rempli un devoir impérieux en destituant des suspects, mais qu'il n'avait pas eu même un seul instant la pensée de les faire incarcérer. Il ne serait point tombé dans cette erreur matérielle et vraiment inexplicable, s'il avait bien voulu relire son arrêté de destitution. Il aurait vu alors, comme nous venons de le dire, et comme on ne saurait trop le répéter pour bien faire apprécier cette triste affaire, il aurait vu que son arrêté portait la date non pas du mois de juin, mais du 6 octobre 1793, et que *dès le 9 du même mois,* le Comité révolutionnaire avait fait mettre en état d'arrestation les fonctionnaires révoqués. Peut-être à ce moment, M. Choudieu n'a-t-il pas voulu leur mort? Soit; à toute rigueur on pourrait encore l'admettre; mais il a tort du moins et grandement tort de reporter sur le Comité révolutionnaire *seul* la responsabilité de ces arrestations qui devaient avoir une issue si

funeste. Et d'ailleurs serait-ce même bien sérieusement que les représentants pourraient jamais faire peser sur les comités une responsabilité quelconque? Ces odieux comités n'avaient-ils pas été nommés par eux? N'étaient-ils pas composés de gens tout à leur dévotion? N'était-il pas notoire enfin que rien ne se faisait dans ces comités que de leurs ordres et de leur assentiment? Nous n'écrivons assurément sous l'impression d'aucun ressentiment de parti, et nous serions charmés de pouvoir accueillir les explications posthumes de M. Choudieu; mais elles se produisent malheureusement ici en contradiction flagrante avec des faits authentiques et des documents incontestables et contemporains.

On sait que nos infortunés Angevins furent conduits à Amboise, et plus tard à Paris, et que MM. de Dieusie, Brevet de Beaujour, Larevellière aîné, Couraudin et Tessié du Closeau portèrent leur tête sur l'échafaud. M. Choudieu nous dit froidement à cette occasion que « puisque le tribunal révolutionnaire a jugé leur conduite cri- » minelle, ce n'est pas à lui d'examiner si les juges ont été trop » sévères. Je ne dois, ajoute-t-il, je ne dois voir dans cet acte que la » chose jugée. » S'il était possible de croire à la sincérité de ce respect pour la légalité du tribunal révolutionnaire, on trouverait encore ce langage bien froid et bien cruel pour d'anciens amis qui si longtemps avaient vécu dans ses intimités politiques et privées. L'auteur des *Mémoires* nous apprend cependant qu'il fit quelques tentatives pour deux d'entr'eux. Mme Larevellière et Mme Brevet de Beaujour, sachant que M. Choudieu était à Paris d'où il devait bientôt partir pour l'armée du Nord, vinrent le trouver, et, toutes baignées de larmes, lui demandèrent, au nom de son ancienne confraternité, de ne pas leur refuser quelques démarches en faveur de leurs maris si gravement et si cruellement menacés. La chose était difficile sans doute pour M. Brevet de Beaujour qui, depuis l'Assemblée constituante, était signalé comme un véritable et pur royaliste; elle ne l'était pas moins pour M. Larevellière aîné, si fort compromis, que les représentants lui avaient fait l'honneur d'un arrêté de destitution tout spécial dans lequel ils le signalaient comme « un de ceux » qui ont le plus contribué à égarer l'opinion publique à Angers. Il

» a fait tous ses efforts pour protéger les principes des députés qui » ont abandonné la cause du peuple et protesté contre les décrets de » la Convention nationale. » M. Choudieu consentit cependant à conduire ces deux dames dans le cabinet de Fouquier-Tinville, et il lui exposa, nous dit-il, que l'*erreur d'un moment* devait être excusée par la conduite antérieure des détenus. La confession d'*une erreur* n'était pas un bon moyen d'excuse auprès de Fouquier-Tinville. L'odieux accusateur public répondit aux deux malheureuses femmes qu'il ne connaissait point encore parfaitement cette affaire; mais que l'intérêt que paraissait y porter le citoyen Choudieu était pour lui un titre puissant de recommandation. Il congédia aussitôt ces dames, retint M. Choudieu, et lui dit qu'il n'avait pas voulu affliger deux femmes qui venaient lui parler en faveur de leurs maris; mais qu'il connaissait très bien l'affaire et qu'elle lui paraissait d'une gravité irrémissible. M. Choudieu ajoute *qu'il ne pouvait pas davantage pour eux* et qu'il se retira trop certain d'un résultat terrible. Pour nous, nous ne saurions être de son avis, et nous croyons que s'il eût été sincère, *il pouvait davantage*, et qu'en insistant auprès de Fouquier-Tinville, en lui rappelant que ces têtes menacées étaient celles de patriotes anciens et dévoués, en lui démontrant que la mort de pareils hommes produirait dans toute la contrée une impression douloureuse en même temps qu'une stupeur universelle et profonde, nous croyons qu'il eût été possible encore de conjurer l'effroyable sentence!

Cette foi imperturbable dans la prétendue légalité de la justice révolutionnaire, faillit faire tomber aussi la tête de la vieille et respectable mère de M. Choudieu. Nous touchons ici à un autre incident plus cruel encore, et dont on persiste à faire peser la responsabilité sur la mémoire de l'homme dont nous avons à retracer la vie politique. C'est une raison de plus pour nous de relater toujours les faits avec une scrupuleuse exactitude et de ne rien avancer qui ne soit parfaitement établi.

Mme Choudieu, très royaliste et très pieuse, était à ce double titre fort éloignée de partager les opinions de son fils, et dans le public, on supposait même qu'elle était demeurée en très mauvais rapports avec lui

depuis le procès dont nous avons déja parlé, et qui s'était engagé entre la mère et le fils vers la fin de 1791. Cette contestation tenait au règlement de la succession de M. Choudieu le père qni venait de mourir. Sa veuve, dirigée par un frère dont les opinions étaient profondément hostiles à la Révolution, prétendait que la totalité de cette succession devait lui appartenir, soit comme récompense de ses reprises, soit comme représentation de son douaire. L'affaire fut portée à l'audience du tribunal civil où se pressait un immense concours de curieux attirés par la nature de la cause, la qualité des plaideurs et la grande notabilité que M. Choudieu fils s'était déjà conquise. Ce qui peut paraître le plus singulier dans ce procès, et ce qui ne saurait vraiment s'expliquer que par le déréglement des idées du temps, c'est que la vieille Mme Choudieu porta elle-même la parole, et lut en pleine audience un long discours préparé par son frère et tout saturé de citations des textes de la Coutume et du Digeste. M. Choudieu s'expédia aussi lui-même, et tout en se plaignant des influences qui pesaient sur sa mère, il protesta de son respect pour elle, et demanda que la difficulté qui les divisait fût renvoyée à l'arbitrage d'un conseil de famille. Cette demande fut accueillie par le tribunal; mais dès le lendemain du jugement, M. Choudieu alla chez un notaire consentir en faveur de sa mère une procuration et des pouvoirs illimités, ne voulant plus se trouver en dissentiment d'intérêt avec elle. Mme Choudieu refusa d'accepter la procuration; mais elle n'interjeta point appel du jugement ni ne poursuivit l'arbitrage de la famille. L'année suivante elle fit arrangement avec son fils et parut parfaitement réconciliée avec lui.

Cependant elle avait conservé toutes ses anciennes opinions, et pendant que son fils siégeait sur la crête de la Montagne, la maison de Mme Choudieu était toujours l'asile des prêtres fidèles et des proscrits. Une si sainte et si généreuse hospitalité n'empêcha pas que, lors de l'occupation d'Angers par les Vendéens, cette maison, située au haut de la rue des Poëliers, à peu près à l'ouverture actuelle de la rue basse du Mail, ne fût signalée pour une raison d'ailleurs très facile à concevoir. Depuis la prise de la Bastille et l'inauguration des nouvelles couleurs nationales, M. Choudieu, qui ne savait quelle

démonstration faire de son patriotisme et de son zèle, avait mis à demeure sur le balcon trois drapeaux tricolores qui restèrent là pendant près de quatre années. Le 24 juin 1793, les Vendéens, ayant occupé Angers, remplacèrent les trois drapeaux tricolores par trois drapeaux blancs, et ceux-ci n'avaient pas encore été enlevés quand le conventionnel Tallien vint faire à Angers une tournée officielle et une sorte d'enquête sur les derniers événements. Il demanda sur-le-champ qui avait mis ces drapeaux séditieux sur le balcon de Mme Choudieu, et la vérité lui fut bientôt connue. Il apprit en même temps que cette dame était véhémentement soupçonnée de donner asile à des prêtres et des nobles fugitifs, et on lui dit aussi que l'état-major de l'armée vendéenne avait tout récemment établi son quartier général et ses bureaux dans la pièce encore pavoisée des couleurs insurrectionnelles. Tallien tout aussitôt entra dans une effroyable colère; il manda le comité révolutionnaire, et en exigea l'arrestation immédiate de Mme Choudieu. Le comité obéit avec une certaine hésitation; il lui répugnait de sévir ainsi contre la mère d'un patriote ardent et dévoué comme l'était le représentant Choudieu, et il députa un de ses membres, M. Vial, pour aller trouver M. Choudieu à Saumur, et pour lui expliquer à quelle influence et à quelle contrainte le comité révolutionnaire avait cédé en donnant l'ordre d'arrêter sa mère. Le mandat cependant avait déjà reçu exécution, et Mme Choudieu avait été conduite dans les prisons à l'extrême surprise et à la grande stupéfaction de l'opinion publique qui ne pouvait concevoir que la mère d'un homme tout-puissant alors, et investi d'une véritable dictature, ne fût pas à l'abri des atteintes de la législation révolutionnaire. On murmurait hautement, déjà même on commençait à supposer une complicité odieuse et impie, et les soupçons ne cédaient qu'à la conviction de la prochaine arrivée de M. Choudieu qui sans doute allait obtenir une prompte et juste réparation. Nos pères ne pouvaient avoir l'expérience des révolutions, et ils croyaient de très bonne foi que l'homme qui les faisait trembler était le maître en toutes choses, tandis que sa dictature ressemblait beaucoup à celle que l'atroce Marat voulait placer à la tête de sa République, et dans laquelle le dictateur aurait porté un boulet

de fer à ses pieds. En révolution, il en est de la toute-puissance des hommes, comme du pouvoir que nos livres saints attribuent à l'esprit de ténèbres : il peut tout pour le mal ; il est frappé d'impuissance et d'inertie pour le bien.

M. Choudieu partit pour Angers dans la journée même et il s'empressa d'aller voir et solliciter Tallien, auquel il offrit de répondre de la conduite ultérieure de sa mère, qui ne pourrait plus d'ailleurs donner à Angers des exemples compromettants et anti-civiques, puisqu'il se proposait de l'emmener avec lui à Paris. Tallien ne voulut rien entendre, se récria sur le danger d'envoyer des représentants du peuple en mission dans leur propre département, et finit par déclarer que si Mme Choudieu était mise en liberté, il n'y avait plus qu'à ouvrir toutes les portes des prisons. Toutefois, le pouvoir de Tallien était subordonné à celui des représentants en mission directe et permanente dans l'Ouest, et ces représentants étaient alors Bourbotte, Turreau et M. Choudieu lui-même, le plus influent de tous. Ce dernier prétend dans ses *Mémoires* qu'après avoir beaucoup compté sur l'appui de ses collègues pour faire rendre la liberté à sa mère, il vit ses espérances promptement déçues. Bourbotte et Turreau lui déclarèrent qu'ils avaient été envoyés pour marcher à la tête de l'armée et non pour s'occuper d'arrestations ou de mises en liberté, ils le renvoyèrent ainsi à Tallien qui, dit-il, demeura inexorable. Il paraît que M. Choudieu n'osa pas insister davantage ni tenter de nouvelle démarches auprès des deux membres de la commission de Saumur. Il avait peur sans doute, en prolongeant ses sollicitations et ses prières, de compromettre tout à fait sa réputation de patriote austère, et, en effet, l'exemple de Brutus était si souvent rappelé alors et si fort à l'ordre du jour, qu'il est très probable qu'on se serait contenté de le renvoyer à ce grand souvenir historique et à cette consolation stoïque et toute républicaine. Désespéré de tant d'obstacles, il nous apprend qu'il se décida alors à solliciter son rappel et que peu de temps après il fut remplacé par Francastel dont il *n'attendit pas même l'arrivée pour quitter des lieux où il avait été abreuvé de tant de dégoûts*. Nous ne voulons point nous associer à des accusations odieuses et certainement injustes, mais il n'en est

pas moins vrai que les paroles que nous venons de citer sont bien tristes et vraiment inexplicables. Ce départ si précipité quand sa vieille mère restait en prison pénètre l'âme d'un sentiment douloureux et profond. Le poète Chénier, qui alors siégeait à côté de M. Choudieu, sur les bancs de la Montagne, se montrait moins résigné et plus tendre quand, parlant de son frère, il s'écriait :

Hélas ! pour arracher la victime aux supplices,
De mes pleurs, chaque jour, fatiguant vos complices,
J'ai courbé devant eux mon front humilié !

M. Choudieu n'humilia point son front, ne fatigua point Tallien de ses pleurs ; il partit en toute hâte pour l'armée du Nord, à peu près certain que sa mère allait comparaître devant cet odieux tribunal qui, comme l'avare Achéron, ne lâchait jamais sa proie. En effet, un assez grand nombre de dames arrêtées en même temps que Mme Choudieu et dont plusieurs même étaient ses voisines et ses amies, furent traduites sans désemparer devant la commission militaire et impitoyablement fusillées. La Providence cependant veillait sur Mme Choudieu, et dans ce péril affreux elle dut son salut à la funeste et sombre popularité de son fils, qui certes était loin de s'en douter. Le commandant de place Ménard, ardent jacobin et ami très intime de M. Choudieu le fils, représenta aux membres de la commission militaire que si sa mère était condamnée, M. Choudieu en souffrirait un dommage considérable puisqu'il serait privé de sa succession. On comprend que les intérêts d'un tel patriote ne pouvaient manquer d'être pris en très grande considération. Tout le monde, dans la commission révolutionnaire, fut de l'avis du commandant Ménard, et Mme Choudieu ne fut pas même mise en jugement. Après le 9 thermidor, elle fut rendue à la liberté.

Comme M. Choudieu avait cessé d'être puissant quand les prisons s'ouvrirent pour sa mère, et qu'elle y était entrée dans les jours de l'omnipotence souveraine et dictatoriale de son fils, l'opinion publique, devenue profondément hostile aux hommes de la Montagne, s'est emparée de cette étrange coïncidence pour motiver une accusation d'impiété, de fureurs et presque de parricide. En pleine séance

et à la tribune même de la Convention, M. Choudieu fut traité d'assassin de sa mère, et, il est si vrai que bien des Angevins accollent toujours à son nom cette qualification terrible, que tout dernièrement encore on me montrait sur la place de la Bilange, à Saumur, le balcon d'où, me disait-on, le féroce proconsul avait vu passer sa mère arrêtée par ses ordres. Les faits et les actes protestent contre une pareille imputation, et Mme Choudieu elle-même a pris soin de justifier son fils, car elle oublia d'anciens dissentiments pour lui rendre sa tendresse, et elle a vécu en bonne intelligence avec lui jusqu'à sa mort, arrivée vers 1803. S'ensuit-il que M. Choudieu ait été absolument sans reproche dans ce triste incident de sa vie? Certes, je suis loin de le penser, mais tout en adoptant dans ces récits la version présentée par M. Choudieu lui-même, parce qu'après l'avoir scrupuleusement vérifiée j'ai tout lieu de la croire fidèle, je trouve cependant que cette page de son histoire apparaît encore sous un jour sinistre et sombre. Le commissaire conventionnel n'a pas sans doute donné l'ordre d'arrêter sa mère, comme l'ont prétendu ses ennemis, il n'a pas voulu l'envoyer au supplice, mais il n'a pas fait assez, il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait pour obtenir sa délivrance, et s'il a été en définitive la cause unique mais toute fortuite et occasionnelle qui l'a soustraite à l'échafaud révolutionnaire, l'histoire ne saurait lui tenir compte d'un résultat qui ne s'est produit qu'en son absence, à son insu, et en dehors de toute coopération de la piété filiale.

Parti vers la fin de janvier 1794 pour l'armée du Nord, en qualité de commissaire de la Convention, M. Choudieu, toujours très ardemment révolutionnaire, put toutefois paraître presque modéré après Saint-Just auquel il succédait et dont il laissa dès son arrivée tomber à peu près en désuétude les arrêtés excentriques et sanguinaires. On sait que l'odieux membre du comité de salut public se faisait accompagner toujours d'une guillotine ambulante et que jouant encore au milieu de ses licteurs et de ses bourreaux à la pudeur et à la vertu, il avait pris des mesures sévères contre les femmes débauchées qu'il avait chassées du camp et dont plusieurs même avaient été punies de mort pour crime de simple déso-

béissance à ses ordres. M. Choudieu fit remettre l'exécrable guillotine à la disposition de l'accusateur public, et sa galanterie, moins délicate que cynique et vulgaire, l'inspira de tout autre manière que n'avait fait le puritanisme de Saint-Just. Il se mêla d'ailleurs plus activement que jamais aux affaires, participa à tous les conseils de guerre tenus par les généraux, et apporta son ardeur accoutumée à surveiller les opérations et à stimuler le zèle de ces chefs militaires qui, tous intrépides au combat et déjà chargés de gloire, n'en étaient pas moins obligés de se soumettre aux redoutables exigences et à la rude austérité du représentant en mission. Il publia, dès son arrivée, un arrêté qui ordonnait aux déportés de France, réfugiés dans les pays nouvellement conquis, d'en sortir dans les 24 heures, sous peine de subir l'application des lois portées contre les émigrés. Cet arrêté fut exécuté sans ombre de résistance, car tous savaient que M. Choudieu était homme à tenir impitoyablement sa parole.

C'est dans ce poste éminent et qui certes n'était pas pour lui une sinécure, que M. Choudieu fut surpris par le 9 thermidor. Il n'y vit d'abord qu'un nouvel incident du drame révolutionnaire et se soumit sans nulle difficulté aux décrets de la Convention. Il s'empressa même de dénoncer au nouveau comité de salut public la conduite atroce et sanguinaire du conventionnel Joseph Lebon et de son odieux tribunal. Voici sa lettre, assez curieuse et pour le contenu et pour la date :

« A Marquette, près Lille, 17 thermidor, an II.

« Je n'ai reçu, citoyens collègues, que le 16 thermidor votre » lettre, *en date du* 10 *messidor*, par laquelle vous demandez s'il » existe dans les départements sur lesquels s'étend ma mission » quelques tribunaux révolutionnaires ou commissions militaires. » Je me serais empressé de vous annoncer qu'il existait à Arras un » tribunal révolutionnaire que tous les patriotes des villes que j'ai » parcourues appellent un tribunal de sang et qui est redouté au » point que les voyageurs allongent leur route de 15 et 20 lieues » pour ne pas passer dans la ville d'Arras.

» J'ai vu des membres de ce tribunal ; ils ont plutôt l'air de bour-

» reaux que de juges. Ils se promènent dans les rues avec une che-
» mise décolletée et un sabre traînant toujours à terre. Enfin, ils
» montent au tribunal en annonçant que l'affaire de tel ou tel va être
» expédiée et que bientôt on le verra passer pour aller à l'échafaud.
» J'ai été moi-même le témoin auriculaire de ces propos qui ne con-
» viennent point à des juges, parce que leur impartialité seule peut
» inspirer la confiance. Ce tribunal est maintenant dans la ville de
» Cambrai où il a été conduit par le représentant du peuple Lebon
» qui en était, en quelque sorte, le président.

» On a écrit plusieurs fois et contre Lebon et contre le tribunal,
» mais Lebon était protégé par Robespierre, et tout ce qu'on a pu
» dire n'a servi de rien.

» S'il n'y eut point eu de représentant du peuple près de ce tri-
» bunal, il y déjà longtemps qu'il eût été cassé par nous. Nous
» ignorons en ce moment ce qu'est devenu Lebon et c'est ce qui
» nous a empêché de prendre un parti à cet égard, mais vous êtes
» instruits, c'est à vous de prononcer. En détruisant ce tribunal vous
» rendrez la tranquillité à tout le pays.

» Il y a aussi à Arras une commission militaire, mais elle nous a
» paru organisée suivant la loi.

» Quant à l'époque de la formation de ces tribunaux, elle nous est
» inconnue.

» Salut et fraternité,

» P. CHOUDIEU. »

Cette lettre, sans doute, est honorable pour M. Choudieu, et il faut croire qu'il y déplorait sincèrement la permanence et l'organisation des massacres dans le chef-lieu du Pas-de-Calais. En nous apprenant toutefois qu'il avait été le *témoin auriculaire* de tant d'horreurs, il n'a garde de nous dire qu'à son passage à Arras il n'en avait pas moins fraternisé avec cet odieux Joseph Lebon et accepté de sa part une invitation à dîner où, très probablement, il avait été porté plus de toasts à la république de Robespierre, qu'échangé d'explications sur l'effroyable mode de procéder du tribunal révolutionnaire. En général, quand des documents analogues à ceux que l'on trouve dans la

lettre de M. Choudieu portent une date postérieure à cette journée fameuse du 9 thermidor, on ne doit jamais les accueillir qu'avec beaucoup de réserve.

Si d'ailleurs cette lettre fut l'expression sincère et spontanée de sa pensée, il est certain du moins que M. Choudieu ne subit que pendant bien peu de temps l'influence première de l'événement de thermidor. Dès qu'il vit se produire une réaction sérieuse, il la combattit avec une grande énergie et, il faut ajouter, avec une rare constance. Il vint reprendre sa place à la Convention, et là, ni les cris tumultueux, ni les outrages, ni les menaces de mort n'altérèrent jamais un seul instant la netteté de sa parole ni l'inflexibilité native de son âme. Intrépide à la tribune ou sur son banc, il croyait venir encore en aide à cette révolution pour laquelle il gardait toutes ses tendresses en signalant ce qu'il appelait de honteux retours et une défection coupable. Assurément, le plus grand nombre des hommes de thermidor étaient d'odieux révolutionnaires et l'illustre auteur des *Considérations sur la France* a exactement caractérisé cette journée dans ce peu de mots : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.* Tallien à Bordeaux, Barras à Toulon, Fréron à Marseille, Fouché à Lyon et à Nevers s'étaient montrés dignes à tous égards des Lebas, des Saint-Just, des Carrier, des Lebon, et M. Choudieu qui le savait ne cessait de maudire les étranges palinodies de ces transfuges de la Montagne. Sa vue droite et juste, sous beaucoup de rapports, n'était point cependant assez étendue ni assez nette pour comprendre que le règne de la Terreur avait bien et dûment émoussé le tranchant de la hache révolutionnaire et que les thermidoriens étaient entraînés même à leur insu dans une direction nouvelle. Il prenait pour un symptôme funeste et pour une trahison flagrante leur retour forcé dans la voie des réparations.

Il défendit donc pied à pied le régime déchu, non point absolument dans toutes ses traditions sanglantes, mais dans tout le puritanisme de ses théories radicales et absolues. Il commença par appuyer vivement l'impression des pièces trouvées chez Robespierre, parce qu'il savait de science certaine qu'un grand nombre de thermidoriens devaient s'y trouver compromis. Il combattit ensuite avec une

persistance infatigable toutes les mesures réactionnaires proposées à cette époque; il reprocha notamment à Sièyes de vouloir *égorger la liberté* avec sa loi de grande police. Sa colère, dans ce temps, dépassait vraiment tout ce que l'on en pourrait dire, ne désemparait plus et s'épanchait incessamment en propos grossiers et en provocations violentes; elle se traduisit même à diverses reprises en collisions qui auraient pu devenir sanglantes, et plus d'une fois M. Choudieu mit l'épée à la main pour disperser et poursuivre *la jeunesse dorée* de Fréron qui l'avait pris à tâche et qui manquait rarement, dans les spectacles ou les lieux publics, de l'invectiver et de lui crier sus. Son impopularité alors était au comble et, il le comprit si bien, qu'il fit afficher sur les murs de Paris et distribuer à grande profusion dans les département de l'Ouest, une sorte de justification avant pour titre *Au peuple souverain, Choudieu, l'un de ses représentants.* « On » est bien près, y disait-il, de rétrograder en révolution, quand on » commence à regarder en arrière.....

» André Dumont, en combattant la proposition que j'avais faite » d'imprimer toutes les pièces trouvées chez Robespierre, afin de » connaître ses véritables complices, disait avec assurance, le 29 plu- » viôse : *Je n'ai jamais fait verser de sang et celui qui m'a précédé à » cette tribune n'en pourrait pas dire autant.*

» Non, sans doute, on ne me verra pas comme André Dumont, » chercher à faire ma paix avec les hommes auxquels j'ai déclaré » une haine éternelle. Je n'ai pas ignoré qu'en signant leur pros- » cription je prononçais en même temps mon arrêt de mort, si ja- » mais le royalisme pouvait triompher; mais l'honneur est encore » plus cher que la vie et je n'encenserai jamais les idoles que j'ai » brisées, parce que je ne sais point composer avec la tyrannie ni avec » les principes. J'ai vu répandre le sang des traîtres du 10 août : j'y ai » peut-être contribué par mes efforts et mes actes, et certes je n'étais pas » caché ce jour-là. J'ai proclamé le 21 septembre la république une » et démocratique et je suis prêt à mourir pour la défendre. J'ai fait » tomber le 21 janvier la tête du tyran des Français, et je voterais » encore à l'occasion la mort de tous les tyrans de mon pays. J'ai » marché sur les débris des armées anglaises et autrichiennes à la

» conquête de la Belgique et de la Hollande. J'ai partagé pendant » deux années, à l'Ouest et au Nord, les dangers et la gloire de la » jeunesse républicaine qui combat des vivants sur les frontières » et non des ombres. Si ce sont là des crimes, mon procès est tout » fait et je les confesse tous.

» Il est pénible d'être contraint à parler de soi, mais la défense est » de droit naturel : je répondrai à toutes les calomnies par un seul » fait. J'ai été investi pendant deux années de pouvoirs illimités aux » armées et dans l'intérieur. Je les ai exercés dans mon propre dé- » partement où les horreurs de la guerre civile avaient armé les » parents même les uns contre les autres et où la haine et les ven- » geance particulières pouvaient aisément se mettre à la place de la » justice : j'ai organisé les premiers comités révolutionnaires qui » aient existé en France; j'ai conséquemment donné la première » impulsion au gouvernement révolutionnaire et je défie mes nom- » breux ennemis de citer un seul individu qui ait été incarcéré par » mes ordres. Je les défie de nommer un seul homme que j'aie ac- » cusé ou fait arrêter pour le faire monter à l'échafaud et traduire » au tribunal révolutionnaire, je les défie enfin de désigner un seul » lieu dans la république où j'aie fait répandre une seule goutte de » sang. »

La défense (1), certes, ne manquait ni d'énergie ni même d'une sorte de dignité capable de produire quelqu'effet. Et cependant, en réalité, n'était-ce pas une misérable argutie que de décliner toute la solidarité du sang versé, quand une notoriété flagrante imposait à l'auteur du mémoire justificatif le double et terrible aveu de la *première* organisation des comités révolutionnaires et de la *première* impulsion donnée ou gouvernement révolutionnaire lui-même? Si M. Choudieu n'a pas prévu que ces odieux comités allaient couvrir la France de deuil et de sang, que penser de sa perspicacité politique? S'il l'avait bien prévu, que penser de la valeur et de la bonne

(2) Il est assez difficile de concilier cette défense avec le *Rapport* déjà cité *sur la guerre de la Vendée*, qui disait : « *Nous fîmes rechercher* à Saumur et à Angers » ceux qui avaient favorisé et accueilli les rebelles *et nous les avons livrés aux tribu-* » *naux* qui en ont fait justice. »

foi de sa défense? Du reste, ce mémoire ne fit dans le temps que très peu de sensation et l'un des plus fougueux thermidoriens, André Dumont, le dénonça même à la tribune comme une œuvre d'invectives et de calomnies. M. Choudieu ne répliqua pas, mais de la crête de la Montagne où il ne cessa de siéger, il combattit jusqu'au dernier moment la marche et les actes de ce qu'il appelait la réaction. Ainsi, le 6 germinal an III, au cours de la discussion sur les mesures à porter contre les anciens membres du comité de salut public, il prit la parole et reprocha amèrement au conventionnel Legendre sa conduite passée. « Je veux, dit-il, arracher le masque à ceux qui » trompent le peuple. Legendre, qui fait ici le rôle d'accusateur, de» vrait plutôt être accusé! » Ces paroles excitèrent un tumulte effroyable et un membre de la nouvelle majorité, Bion, député du Cher, qui siégeait sur les bancs de la droite, s'écria de sa place : *C'est toi qui devrais être accusé, lâche assassin!* M. Choudieu, sans paraître ému de l'interruption, reprit : « Ce que je dis ici n'est que le prélude » de ce que je dirai. Si on ne veut pas m'entendre à présent, on » m'entendra dans un autre moment, le peuple connaîtra ses » amis... » *Il te connaît pour un assassin!* s'écrient à la fois des voix stridentes parties de tous les points de la majorité. « Ceux qui vien» nent ici attaquer l'opinion de leurs collègues, ajouta vivement » M. Choudieu, ont professé des opinions mille fois plus atroces. Ils » ont demandé que la Convention fût séparée par la moitié, que » ceux qui n'avaient pas voté la mort du tyran... » A ces mots le tumulte devint tel que M. Choudieu ne put achever; on n'entendit plus que des cris confus : *A bas! à bas! c'est toi, assassin, qui l'as demandé! à bas! nous ne voulons point en entendre davantage!*..... Force fut bien à M. Choudieu de quitter à ce moment la tribune, car rien n'est absolu comme le despotisme des majorités. Le décret de déportation fut rendu contre Billaud de Varennes, Collot d'Herbois et leurs odieux consorts, et peu de jours après, le 12 germinal, la Convention fut envahie par une tourbe furieuse de démagogues qui venaient demander du *pain et l'amnistie!* M. Choudieu a prétendu dans les *Mémoires* que cette émeute avait été excitée par les thermidoriens eux-mêmes, pour y trouver les facilités de se venger de certains de leurs collègues

et il ajoute qu'un petit nombre seulement de révolutionnaires égarés s'étaient mêlés à cette foule soudoyée et stipendiée. Quoi que l'on puisse penser de cette version qui ne serait admissible qu'en la rapprochant de la fatale et sombre physionomie de ces temps désastreux, il est certain du moins que tous ceux des montagnards qui conservaient encore quelque portée d'idées politiques, virent cette invasion de la foule avec un déplaisir qui ne peut être comparé qu'à celui qu'éprouvèrent nos républicains avancés dans la triste et honteuse journée du 15 mai 1848. Comme le firent alors Ledru-Rollin, Louis Blanc et Barbès lui-même, M. Choudieu recueillit tout ce qu'il avait de forces et de voix pour parler à cette foule en délire qui persistait à demander du pain et la mise en liberté des *patriotes* incarcérés depuis le 9 thermidor; il parvint pour un instant à dominer le tumulte et s'écria : « En venant au sein de la Convention, votre » intention est d'obtenir d'elle la justice que vous réclamez, mais en » restant ici, vous nous empêchez de délibérer sur votre demande. » Je vous invite à vous retirer; justice vous sera rendue. »

Quoique partie d'une voix dont l'ardent patriotisme ne pouvait être suspect, cette exhortation n'eut d'effet que sur un très petit nombre de ces malheureux prolétaires, et la majorité de la Convention éprouva ou simula une indignation profonde en présence de cette insolente et brusque invasion du lieu de ses séances. Un propos échappé à M. Choudieu dans cette terrible et triste journée servit bientôt soit de motif, soit de prétexte à sa mise en arrestation. La séance était présidée par André Dumont qui précisément venait de signaler M. Choudieu lui-même et de diriger contre lui les plus graves accusations. Or, au moment où la foule qui s'était introduite au sein de l'assemblée était le plus menaçante et le plus tumultueuse, M. Choudieu désigna du geste le fauteuil du Président, en s'écriant : *Le royalisme est là!* D'horribles clameurs couvrirent sa voix, et ses adversaires prétendirent qu'il avait voulu désigner André Dumont aux poignards des assassins. Il repoussa le reproche, mais s'emporta dans des colloques violents et animés. S'étant pris ainsi de discussion avec un membre de la majorité, le conventionnel Roussel (de la Meuse), il alla jusqu'à lui dire : « Ne me réplique pas, ou bien je

» te montrerais qui je suis, je te couperais en deux!.... » Cet atroce et ignoble propos, rapporté à la tribune même, excita de nouvelles rumeurs qui se terminèrent par un décret de mise en arrestation du député Choudieu et de plusieurs de ses collègues qui passaient pour avoir pris leur part de toutes ses violences. Le Président, toutefois, exprima l'opinion que l'assemblée n'avait voulu parler que des arrêts gardés à domicile, mais Fréron se précipita à la tribune pour y demander l'exécution rigoureuse du décret : « Il n'est pas étonnant, » dit-il, que l'assassin de Philippeaux, que Choudieu, qui a poussé » la tendresse révolutionnaire jusqu'à faire incarcérer sa mère pour » s'emparer de ses meubles, ait voulu assassiner la mère commune, » la patrie. » A ces mots, M. Choudieu, exaspéré par l'injustice et l'énormité du reproche, réclama vivement la parole et voulait lire une lettre de sa mère elle-même qu'il venait de recevoir à l'instant, mais les cris et les trépignements l'empêchèrent de se faire entendre : *Tais-toi, assassin!* lui cria-t-on de toutes parts et il fut obligé de retourner à sa place sans avoir pu exprimer une seule parole de justification, Bientôt, au milieu des plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés de *vive la république!* la Convention décréta la proposition de Fréron dans toute sa rigueur et décida que les représentants désignés seraient immédiatement conduits et détenus au château de Ham. Le capitaine de gendarmerie Ponsard fut chargé de l'exécution de ce décret. Cet officier avait servi dans la Vendée et M. Choudieu nous apprend que le hasard avait voulu qu'il lui sauvât la vie au cours de cette campagne meurtrière. Ponsard prouva qu'il en avait gardé une grande reconnaissance. Il dut, pour obéir aux ordres de la Convention, se transporter sur-le-champ avec plusieurs de ses gendarmes chez M. Choudieu qui avait eu le temps de regagner son domicile. Arrivé là, le capitaine ordonna à son escorte de se tenir à l'écart, puis il entra seul dans l'appartement, et se jetant au cou du proscrit, il lui dit : « Citoyen, vous êtes libre. » Fuyez la vengeance des réacteurs. En révolution le temps est » beaucoup : j'en serai quitte pour quelques mois de prison, peut-» être même serai-je destitué, mais vous avez fait plus pour moi, je » vous dois la vie. » M. Choudieu, dont l'âme était naturellement

élevée quand l'esprit de parti ne venait pas pervertir sa nature et surexciter ses passions, refusa noblement d'accepter cette offre touchante et ne voulut point, au prix de sa délivrance, compromettre le brave et loyal capitaine. Il se livra aux gendarmes et fut conduit avec ses compagnons d'infortune à ce château de Ham destiné dans l'avenir à des hôtes bien autrement illustres. Il y resta six mois à peine; l'amnistie décrétée le 4 brumaire le rendit à la liberté. Il en profita pour faire un voyage à Angers où il revit sa mère et régla quelques affaires d'intérêt, mais l'accueil sévère et glacial qu'il reçut de ses concitoyens dut lui prouver jusqu'à quel point, dans sa ville natale, l'opinion publique s'était séparée des hommes de la Montagne. Le souvenir des actes et du régime de la Terreur inspiraient à tous un sentiment amer et profond de dégoût et d'horreur, et M. Choudieu comprit parfaitement que les jours de sa popularité étaient passés pour longtemps et peut-être même avaient fui sans retour. Il revint donc à Paris soucieux et mécontent, mais, bientôt, la révolution de prairial qui fit sortir Merlin, Treillard et Larevellière du Directoire, ayant ramené pour un instant aux affaires des hommes moins radicalement hostiles au parti avancé, il en profita pour entrer comme chef de division dans les bureaux du général Bernadotte, ministre de la guerre. Le club du Manége le compta alors au nombre de ses membres les plus influents et il y fit les motions les plus significatives et les plus exagérées. Cette persistance obstinée dans les voies révolutionnaires le fit comprendre dans la mesure extra-légale adoptée à la suite de l'attentat du 3 nivôse, contre la vie du premier Consul, mesure qui ordonnait la déportation hors du continent européen de 130 Jacobins dont le ministre Fouché disait dans son rapport officiel : « Tous n'ont pas été pris les » armes ou le poignard à la main, mais tous sont universellement » connus pour être coupables de l'aiguiser et de le prendre. C'est une » guerre atroce qui ne peut être terminée que par un acte de » haute police extraordinaire. » Ces hommes dévoués ainsi à une transportation lointaine étaient pour la plupart monstrueusement coupables, sans doute, mais tous cependant étaient étrangers à l'attentat de nivôse et les théories gouvernementales du ministre Fou-

ché provoquaient une mesure exceptionnelle qui cette fois se trouvait être souverainement injuste même dans l'application.

M. Choudieu, prévenu à temps, eut le bonheur de s'échapper et se réfugia en Hollande où, sous un nom supposé, il acquit un petit domaine sur la route de Harlem à Leyde. Il n'y exerça jamais la profession de libraire, comme l'ont répété toutes les biographies; il s'y livra uniquement à des soins agricoles et trouva là une paix qu'il n'avait point connue dans tout le cours de sa vie turbulente et agitée. Voulant se montrer fidèle aux traditions un peu prétentieuses de ce 18e siècle, qui fut par excellence le siècle des hommes lettrés et des beaux esprits, il avait inscrit sur la porte d'entrée de sa très modeste maison ce vers de Virgile :

O fortunatos nimiùm sua si bona norint
Agricolas!

Il semblait vraiment que ses mœurs se fussent adoucies dans cette solitude qui l'avait enlevé aux orages et aux passions politiques. Il se montrait rempli d'obligeance et de bienveillant empressement au service de tous ses voisins, et il s'était concilié l'estime et l'attachement de ces populations hollandaises qui ne le désignaient que sous le nom de *France boer*, le paysan français.

La restauration le rendit à sa patrie et malheureusement aussi aux traverses de la vie politique et aux luttes de parti. Il passa cependant assez paisiblement toute l'année 1814, mais le retour de Napoléon en 1815 l'impressionna profondément, et comme l'Empereur crut devoir faire alors un appel aux hommes et aux principes de la révolution, M. Choudieu s'en trouva rajeuni de vingt ans et se reprit à brûler de toute l'ardeur patriotique de ses premières années. Fouché, qui se connaissait en révolutionnaires, pensa qu'il pourrait encore l'employer utilement et le fit nommer lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque. Les opinions royalistes avaient conservé dans cette ville un grand ascendant et le ministre voulait qu'elles y fussent activement surveillées. M. Choudieu convenait parfaitement pour remplir une pareille mission, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avait rien de commun entre ses nouvelles fonctions et son ancien com-

missariat de la Convention nationale. Dunkerque était une place de guerre et le lieutenant de police s'y trouvait placé sous les ordres de l'autorité militaire, M. Choudieu fut souvent en discussion flagrante avec le général Leval qui commandait pour l'Empereur et il est permis de croire qu'il regretta plus d'une fois le bon temps où il faisait mettre les généraux aux arrêts et les dénonçait au comité de salut public. A si courte distance de la frontière, les désertions devaient être fréquentes et la correspondance de M. Choudieu fait foi qu'il ne cessait de les dénoncer non plus que de demander toujours qu'elles fussent PUNIES DE MORT. Le général Leval ne faisait jamais beaucoup d'attention aux lettres ni aux observations d'un fonctionnaire qu'il voulait tenir à distance, et c'est pour cela sans doute que M. Choudieu prit le parti de se faire justice lui-même.

Depuis son entrée en fonctions, le lieutenant de police ne cessait de se plaindre de l'insuffisance et de la tiédeur de ses agents et il finit, après de longues réclamations, par obtenir que le nombre des commissaires serait augmenté de manière à ce qu'il y eût au moins quatre de ces fonctionnaires en service. Il n'oublia pas de faire nommer à ces places nouvellement créées d'anciens et zélés patriotes de la première date révo'utionnaire, dont le dévouement pouvait ainsi lui inspirer toute confiance, mais ces nouveaux commissaires ne purent être installés que le 22 juin, c'est-à-dire le jour même où parvint à Dunkerque la nouvelle du désastre de Waterloo. Cette victoire des armées coalisées produisit dans toute la ville une profonde sensation. Le drapeau blanc fut arboré sur plusieurs points et l'administration municipale elle-même, qui d'abord avait paru hésiter, ne garda plus de mesure dès qu'elle eut appris l'abdication de l'Empereur et la formation d'une commission provisoire de gouvernement. Circonvenue par les plaintes qui lui arrivaient de tous côtés sur les emportements de M. Choudieu et sur l'ardeur excessive et tracassière de ses agents, elle déclara, le 24 juin, que dorénavant elle ne reconnaîtrait plus pour commissaire de police que l'unique et ancien titulaire de cette place. M. Choudieu, irrité hors de toute expression, jugea inutile toutefois de protester contre l'arrêté municipal : il se borna à mander chez lui le commissaire de police resté en

fonctions. Ce dernier ayant refusé de se conformer à ses ordres, il en donna avis sur-le-champ au gouverneur et au préfet maritime de Dunkerque. » ... Depuis 48 heures, écrivait-il le 26 juin au général » Leval, l'autorité qui m'est confiée est paralysée par la force d'iner- » tie. La vôtre même n'est pas respectée, car le commissaire de po- » lice que vous avez nommé le 21 de ce mois et qui a été installé le » 22 n'est plus reconnu par la municipalité. L'ancien commissaire a » refusé formellement de communiquer avec moi et, depuis 36 » heures, je dois le regarder comme réfractaire à tous les ordres que » je lui ai donnés. Dans cet état de choses, je dois avoir recours à » votre autorité, soit pour faire respecter celle qui m'est déléguée, » soit pour m'ordonner de la cesser et me mettre ainsi à l'abri de » toute responsabilité. Je ne la crains pas cette responsabilité, et je » crois avoir prouvé que j'aurai le courage de remplir mes devoirs » jusqu'au dernier moment, mais si je ne puis plus rien comme » fonctionnaire, je demande qu'il me soit délivré des armes pour » moi et pour les personnes qui m'accompagnent et qui sont prêtes » à prouver que le sang français coule dans leurs veines. » Cette lettre où M. Choudieu avait déposé l'empreinte de toute l'énergie de son âme et de toute la virilité de son caractère n'obtint d'autre réponse qu'un très court billet du général Leval qui l'invitait à passer chez lui pour conférer sur l'objet de sa lettre. Le général se borna, dans une rapide causerie, à lui recommander le calme et la modération, mais la conférence resta d'ailleurs sans résultat. Dans la soirée même M. Choudieu écrivait à son collègue de Boulogne : « Je me trouve dans une position extrêmement critique. Dans ma » lettre d'hier je vous ai fait part de tout ce qui se passait autour de » moi ; aujourd'hui, ma position n'a point changé, tout est incertain. » Les généraux ne trahiront pas, je l'espère, mais je ne dois pas at- » tendre qu'ils provoquent l'élan national. Je puis dire que je suis » seul dans Dunkerque ; j'y périrai ou les couleurs nationales seront » respectées. Je n'ai rien à vous dire de plus. Si demain vous ne re- » cevez pas de mes nouvelles, soyez certain que votre collègue » n'existera plus et que les couleurs nationales auront été foulées » aux pieds. Je n'ai point de force physique à opposer ; cependant

» s'il se trouve des braves gens qui veuillent se réunir à nous, » nous ne baisserons pas pavillon. Je suis Français et fonction- » naire public; si je succombe, je le ferai avec honneur. »

Les sentiments si chaleureusement exprimés dans cette lettre ne devaient pas s'exhaler en vaines paroles. Le 28 juin, dès la pointe du jour, M. Choudieu se mit à la tête de quelques hommes ardents et dévoués, et engagea nne collision sanglante contre tout un détachement de la garde nationale que l'on supposait vouloir arborer la cocarde blanche. Il s'applaudissait de cette tentative suivie de quelque succès, et le jour même il écrivait encore au général Leval une lettre datée de *dix heures du matin*, il y disait : « Je regrette que le » sang français ait coulé par des mains françaises, mais vous seriez » responsable, je le serais moi-même si nous ne prenions pas des » mesures sévères contre les déserteurs..... Rien n'est perdu. Il est » ici beaucoup d'hommes prêts à défendre l'indépendance nationale. » Vous les rallierez, je l'espère, autour de vous. Je ne connais point » d'autre autorit éque la vôtre, mais il faut que vous la fassiez res- » pecter. Pour ma responsabilité, je demande que LA PEINE DE MORT » soit à l'instant prononcée contre tous déserteurs et contre tout » provocateur à la désertion. Je ne doute point de vos sentiments, » monsieur le gouverneur. En vous faisant connaître les miens, je » rends hommage à votre courage, à votre fermeté. Le moment » d'agir est arrivé. Vous me trouverez prêt à vous seconder par tous » les moyens qui sont en mon pouvoir; je ne balance point à me » prononcer. L'Empereur Napoléon m'a placé aux avant-postes » comme lieutenant extraordinaire de police; je soutiendrai l'auto- » rité de son fils parce qu'elle est reconnue par la nation. Je suis prêt » à prouver que le courage d'un fonctionnaire peut aussi avoir » quelque mérite dans les dangers de la patrie. J'en entraînerai plus » d'un par mon exemple. »

Si digne et si noble que paraisse ce langage, on n'en a pas moins quelque peine à admettre la sincérité complète de ce retour de tendresse de M. Choudieu pour l'homme dont la main ferme et puissante avait rétabli le trône, relevé les autels et refoulé si loin les menées du jacobinisme et les vaines doctrines d'une fatale et désas-

treuse anarchie. Peut-être voyait-il pour l'instant dans Napoléon et sa dynastie l'image vivante et la garantie suprême de l'indépendance nationale et de l'unité française ; mais l'avenir a bien prouvé que l'ancien représentant montagnard était très loin d'avoir fait quelque retour sur son passé et de s'être converti tout subitement au dogme de l'hérédité monarchique. Telle aussi parut dès lors être l'impression du général Leval, car pour toute réponse à la lettre de M. Choudieu, il signa un ordre de l'arrêter, et donna en même temps avis au procureur impérial des plaintes nombreuses qu'il avait reçues, et du soupçon très fondé qu'il y avait contre le lieutenant de police de s'être fait à Dunkerque l'agent d'une faction démagogique et révolutionnaire. Une descente de justice eut lieu en conséquence au domicile de M. Choudieu dans cette même journée du 28 juin, et les scellés furent mis sur tous ses papiers. L'ordre d'arrestation fut aussi immédiatement exécuté. M. Choudieu lui-même a raconté les détails de cette arrestation dans une lettre écrite par lui en 1833, et où, comme dans celles que nous avons déjà citées, on voit son caractère se refléter tout entier... » Je fus assailli dans » mon domicile où j'étais resté seul avec un garde municipal, je fus » assailli par vingt-cinq ou trente gardes nationaux dont un seul » entra dans mon cabinet sous prétexte de me parler d'affaires, et, » me plaçant un pistolet sur la poitrine, me dit que j'étais son pri- » sonnier. *C'est toi, coquin,* lui répondis-je, en lui arrachant son » arme et le saisissant au collet, *qui es le mien!* A ses cris, les gardes » nationaux, qui étaient restés dans l'antichambre, se précipitent » sur moi, et, tout en parant leurs coups de ma main, je reçois six » blessures. Ensuite, tout couvert de sang, je suis entraîné à la mu- » nicipalité où je trouve le commandant de la garde qui d'une main » tremblante me communique l'ordre de mon arrestation signé » LEVAL. Je lis tranquillement cet ordre, et en le lui remettant, je » lui dis : *Ce n'est pas sans raison que votre main tremble, car vous » avez fait une mauvaise action; mais la mienne ne tremble pas!* La » seconde nuit après mon arrestation, d'autres hommes armés se » précipitent sur moi, me garrottent et me portent dans un fiacre » sans prononcer d'autre parole si ce n'est *que j'étais mort, si je pro-*

» *nonçais un seul mot*. Ensuite on me promène dans cet état durant » plusieurs heures, pour me déposer dans le Fort-Louis où on m'a » laissé ignorer si j'étais en France ou en Belgique, car tout ce qui » m'entourait ne parlait que flamand. »

Après le retour du roi, l'autorité militaire fit transférer M. Choudieu dans la citadelle de Lille d'où il trouva moyen de faire parvenir une lettre à Fouché pour lui donner avis de sa détention et réclamer de lui aide et protection. Le ministre ne trouva rien de mieux à faire que de le mander aussitôt à Paris *pour qu'il eût à y rendre compte de sa conduite*. A l'aide de ce prétexte ainsi présenté d'une manière tout à fait plausible, Fouché eut bientôt toute facilité de faire remettre son ancien collègue en liberté; mais le retour de fortune fut de courte durée. La loi du 12 janvier 1816 atteignit à la fois le protecteur et le protégé qui furent contraints l'un et l'autre de quitter la France comme ayant voté la mort de Louis XVI.

M. Choudieu se retira à Bruxelles, où, l'on ne sait trop pourquoi, il se fit connaître sous la désignation semi-aristocratique de *Choudieu du Verger*. Ce dernier surnom était celui d'un bien d'émigré situé dans la commune d'Ecoufflant, près d'Angers, qu'il avait acquis nationalement, mais que des embarras de fortune extrêmes l'avaient obligé de revendre depuis déjà bien des années. Il faut le dire à son honneur, cet exilé qui dans son pays avait rempli de grandes fonctions et des missions de haute importance, se trouvait alors dans un véritable état de détresse, et il aurait été très certainement dans le cas de recevoir des subsides provenant d'une caisse de secours fondée par ses compagnons d'infortune; mais trop fier pour tendre la main, il aima mieux chercher les moyens d'assurer sa subsistance par le travail. Il se fit d'abord prote dans une imprimerie, puis devint plus tard secrétaire de Merlin de Douai. Ce dernier emploi l'avait mis dans une position meilleure; mais la rudesse intraitable de son caractère vint encore compromettre pour lui les consolations de l'exil. Il y concentra ses relations et ses amitiés dans un très petit nombre d'invariables et fougueux Montagnards, vieux débris du régime de la Terreur, et se mit en guerre ouverte et déclarée contre ceux de ses anciens collègues qui lui parurent vouloir

désavouer leurs antécédents révolutionnaires et revenir à des idées de sagesse et de modération. Il ne pardonna pas surtout à ceux qui avaient souscrit une humble supplique au roi Louis XVIII, pour lui demander de les rendre à leur patrie, en faisant pour eux la part de l'entraînement des circonstances et en ne songeant qu'à leur repentir et à leur malheur. Cette venue à résipiscence irrita prodigieusement M. Choudieu qui protesta de toutes ses forces, et n'épargna ni les railleries ni les outrages à ces malheureux vieillards que, dans sa verve sarcastique et implacable, il avait surnommé *les Pénitents blancs*. On dit que le temps amortit toutes les passions; mais chez M. Choudieu, les années semblaient au contraire n'avoir fait qu'aigrir et exaspérer encore les haines et les ressentiments.

La révolution de Juillet lui rouvrit les portes de la France. Il avait accueilli de ses plus vives et de ses plus tendres sympathies cette victoire éclatante et inespérée de l'insurrection populaire contre la monarchie traditionnelle; mais son enthousiasme fut de très courte durée. Il ne pouvait concevoir la modération que s'étaient imposée les vainqueurs, et il aurait voulu apparemment qu'en représailles des ordonnances de juillet, une autre tête royale eût été offerte en holocauste à la démagogie triomphante. Dans la première année même de son retour, il a semblé exprimer du moins ses regrets de ce que *justice* n'avait pas été rendue au roi Charles X, et il écrivait : « Nous avons été moins indulgents que les hommes de 1830, nous » avions frappé la royauté jusque dans sa base en prononçant qu'il » ne pouvait y avoir de garanties pour ceux qui foulaient aux pieds » les serments les plus solennels. Ils ont cru n'être que généreux, » ils n'ont pas su être justes, car la justice ne peut avoir deux poids » et deux mesures, et lorsqu'elle ne frappe pas les grands coupables, » elle encourage les autres par l'impunité. » Cette odieuse et abominable tirade n'était pas seulement un cri de vengeance, c'était en même temps une allusion et une menace, car M. Choudieu n'aimait pas beaucoup plus la royauté de Juillet qu'il n'avait aimé la monarchie des Bourbons, et, dans ses derniers manuscrits, on le voit maudire sans cesse Casimir Périer et Sébastiani, comme il avait fait autrefois de Pitt et Cobourg. Cependant le nouveau gouvernement l'avait bien

traité, et il en avait reçu même une pension qui assurait l'aisance de ses derniers jours, mais qui ne paraît pas pour cela avoir le moindrement obligé sa reconnaissance. « J'ai rassemblé les débris » de ma fortune, écrivait-il à un Angevin au mois de novembre » 1836, et, au moyen de placements à rente viagère et d'une modique » pension que le gouvernement de Juillet m'a octroyée, je suis » comme vous au-dessus du besoin, et puis encore quelquefois offrir » un modeste repas au petit nombre d'amis qui me reste. »

Il occupait alors un très petit appartement, rue Coquillière, n° 42, et y recevait les visites de quelques vieux survivants de la Convention et de quelques républicains plus jeunes, et notamment de son compatriote David (d'Angers) pour lequel il manifestait un tendre attachement. Il menait d'ailleurs une vie simple et retirée. Tous les soirs on le voyait se promener dans les galeries du Palais-Royal, vêtu d'une longue redingote bleue et armé toujours d'une grosse canne qui peut-être était la même avec laquelle il avait châtié l'insolence des *muscadins* de Barras ou de la *jeunesse dorée* de Fréron. Ses opinions, toujours immuables et stationnaires, n'avaient pas plus changé que la face extérieure et matérielle des choses qui servaient à son usage. Sa figure seule avait subi les ravages du temps, sa taille s'était légèrement inclinée, ses cheveux, devenus rares, avaient blanchi, son front s'était couvert de rides, mais son regard toujours dur et rude était encore plein de feu, son sourire expressif et moqueur, sa tête haute et fière, enfin tout l'ensemble de sa personne imposant et dessiné à grand traits.

Il a pris jusqu'à son dernier moment une part très vive et très passionnée à la polémique du temps, et il paraît même avoir inséré quelques articles dans les journaux de la nuance républicaine. Ce qui du moins est certain, c'est que le *National* d'abord, et ensuite le *Journal des Débats* s'étant accordés pour nier l'existence de ce fédéralisme si souvent dénoncé et si cruellement poursuivi sous le régime conventionnel, M. Choudieu fit feu de toutes ses batteries pour les réfuter et pour établir de son mieux la réalité de cette déviation fatale et mortelle des principes de sa République une et indivisible. Après bientôt un demi-siècle, il s'escrimait encore avec son

antique ardeur et son énergie première contre de vaines théories dont l'ombre l'obsédait toujours.

Il s'occupait activement aussi de la rédaction de ses *Mémoires* qui ne paraissent pas avoir été terminés. On n'y trouve que la première partie de l'histoire de la Convention, l'auteur n'ayant voulu rendre compte que de ce qu'il avait vu par lui-même. Ses récits s'arrêtent à la date du mois de mars 1793, époque de son départ pour les armées de l'Ouest, et tous les événements postérieurs ne sont mentionnés que sur des notes éparses qu'il se proposait sans doute de revoir et de colliger avec plus d'ordre et plus de netteté.

Pour retrouver et recueillir les pièces justificatives de son histoire de la guerre de la Vendée, il s'était mis en rapport de correspondance avec plusieurs Angevins qui apportèrent toujours beaucoup de soins et beaucoup d'empressement à le seconder, et ce concours lui était devenu indispensable, puisqu'il avait abandonné tout projet de retour et même de visite rapide et passagère dans sa ville natale. Il écrivait en 1836 : « Vous demandez si je renonce à visiter votre » ville d'Angers. J'en aurais bien le désir; mais dans l'état où paraît » être l'opinion publique, je recule devant un pareil voyage qui m'a » déjà procuré une fois le triste avantage de me trouver vis-à-vis » d'anciens chefs vendéens ou chouans. Il est vrai que je n'ai pas » eu à m'en plaindre; mais cela ne suffit pas. Il n'y aura jamais » entr'eux et moi de relations intimes, et par conséquent je n'en » pourrais avoir que de peu agréables. » Cette lettre ne révèle pas, croyons-nous, toute la pensée de M. Choudieu. Quelles que fussent ses haines de parti et ses répulsions politiques, il n'est pas admissible qu'il ait pu reculer devant le péril très peu redoutable de rencontrer encore sur son chemin des gens *dont il n'avait point eu à se plaindre.* Tout cela n'était qu'un prétexte assez mal habilement arrangé pour se dispenser de faire connaître toute la vérité. Le fait est que M. Choudieu se souvenait avec amertume et dépit de l'accueil très peu gracieux qu'il avait reçu dans un précédent voyage de bon nombre de ses concitoyens qui n'étaient ni des chouans ni des Vendéens, mais qui n'avaient non plus ni sympathies ni tendresse pour les Montagnards et les Jacobins. La blessure était encore saignante,

et il n'avait garde de venir s'exposer aux dangers de la rouvrir et de la raviver.

Les *Mémoires* de M. Choudieu sont assez curieux à lire, mais rarement importants à consulter, et il est regrettable qu'il y ait trop souvent mêlé aux faits véritablement historiques un nombre incroyable de niaiseries et de puérilités. Il n'est que trop visible qu'il s'est fait l'écho fidèle et empressé de tous les commérages recueillis soit dans les sociétés populaires, soit à la buvette de l'Assemblée législative ou de la Convention. Nous ne prétendons pas assurément en tenter ici la réfutation, car il nous faudrait plusieurs numéros de la *Revue* pour relever tout ce que l'annaliste affirme de faux, d'inexact ou de ridicule. Pour en citer cependant quelques traits, qui croirait, par exemple, qu'il ne voit rien de plus qu'une affaire de galanterie dans le dévouement touchant de ce jeune et malheureux chevalier de Rohan-Chabot qui fut arrêté le 10 août dans le jardin des Feuillants, au moment où il cherchait à s'introduire dans les appartements de la famille royale captive et vouée déjà aux proscriptions et à la mort? M. Choudieu prétend que le chevalier de Rohan était l'amant de Madame Elisabeth!!!... Le temps et le lieu étaient vraiment bien choisis pour un rendez-vous d'amour!... Ce mot lui-même ne serait qu'une odieuse profanation si l'on pouvait l'associer sérieusement au pieux et chaste souvenir d'une princesse infortunée qui fut le modèle accompli de toutes les vertus. Et en même temps que M. Choudieu s'exprime avec cette légèreté inouïe sur la sainte et admirable sœur de Louis XVI, il fait tous les honneurs de ses récits historiques à une exécrable et atroce furie, *Mademoiselle* Théroigne de Méricourt, car il la qualifie ainsi en toutes lettres, « Mademoiselle Théroigne de Méricourt avait reçu une » éducation soignée; sa société était recherchée par un grand nom- » bre de députés, sans qu'on lui ait connu d'amants, quoiqu'elle fût » jeune et jolie. Elle a joué un très grand rôle dans les groupes de » Paris. Elle parlait le français et l'allemand avec beaucoup de faci- » lité, et se faisait écouter avec intérêt dans les rassemblements » populaires. » Cette bienveillance de langage et de souvenirs, pour tout ce que nos saturnales révolutionnaires ont produit de plus

hideux et de plus impur, donne assez bien la mesure et la portée de la critique de M. Choudieu et du prix qu'il convient d'attacher à ses portraits historiques. Il en est de même de sa manière de juger les événements; ses complaisances pour la Révolution sont toujours telles qu'il semblerait vraiment qu'elle n'a rien eu jamais ou presque rien à se reprocher. C'est Louis XVI qui avait préparé le mouvement du mois d'avril 1790, qui l'empêcha d'aller à Saint-Cloud et le retint prisonnier dans le palais des Tuileries. C'est lui qui méchamment et traîtreusement a grossi l'importance de l'invasion du château dans la journée du 20 juin 1792, car ce n'était rien autre chose qu'une simple pétition que le peuple voulait présenter au Pouvoir exécutif. C'est la cour qui, le 10 août, voulait assassiner les patriotes qui n'ont fait que se défendre. Ce sont les royalistes qui ont égorgé les prisonniers à Versailles pour en prendre occasion de calomnier la Révolution. Il y a bien quelque chose à dire peut-être sur les massacres de septembre; mais ces jours-là le peuple était vraiment poussé à bout, et d'ailleurs on a beaucoup exagéré le mal et grossi le nombre des victimes. C'est le parti réactionnaire qui a fait le mouvement de germinal; quant aux journées de prairial, elles ont été exclusivement l'œuvre des royalistes, et pour preuve, c'est qu'en 1814, le roi Louis XVIII a félicité M. Boissy-d'Anglas sur le courage qu'il avait montré dans ces horribles journées. Belle preuve en vérité et bien digne de tout ce qui précède! Suivant M. Choudieu encore, on s'est beaucoup trop récrié contre l'iniquité des tribunaux révolutionnaires. Houchard, Custine, Biron, Alexandre Beauharnais, Westermann, Beysser (il les cite tous nominativement), étaient tous très coupables, et leur gloire passée ne pouvait couvrir leurs trahisons récentes. Enfin les plus anciens et les plus purs amis de la liberté avaient aussi mérité leur sort. Bailly avait commis un attentat monstrueux en faisant proclamer la loi martiale, et M. de Malesherbes lui-même ne serait pas exempt de reproche *s'il était vrai* qu'il eût été saisi en correspondance flagrante avec des émigrés. Ce conditionnel *s'il était vrai* ne prouve que trop bien que M. Choudieu écrivait purement et simplement sur les données que lui transmettait son entourage, car s'il avait tenu à se renseigner d'une

manière positive, il n'avait qu'à ouvrir le bel ouvrage de son ancien collègue, M. Boissy-d'Anglas, *Sur la vie, les opinions et les écrits de M. de Malesherbes,* il y aurait trouvé *in extenso* l'acte d'accusation et les interrogatoires de l'illustre vieillard au tribunal révolutionnaire, et il aurait vu alors *qu'il n'était pas vrai* que jamais Fouquier-Tinville lui-même eût songé un seul instant à reprocher à M. de Malesherbes une correspondance réprouvée par les lois. Le prétexte de sa mort apparaît dans ces pièces officielles aussi misérable et aussi futile qu'il était odieux.

C'est au moment où M. Choudieu se livrait avec le plus d'ardeur à cette polémique historique et à ces récits rétrospectifs qu'il fut surpris par la mort. Il succomba le 9 décembre 1838 à une maladie de quelques jours; il était âgé de soixante-dix-sept ans. On crut se conformer à ses désirs en portant directement ses restes à sa dernière demeure.

M. Choudieu n'avait jamais été marié, et son nom s'éteignait avec lui. Un petit nombre de survivants de son école politique sont restés fidèles au culte de sa mémoire; mais la mort même n'a pas désarmé tous les ressentiments qui l'avaient poursuivi durant tout le cours de sa longue existence. Il y a bien peu d'années encore, j'étais frappé de la précaution prise par une très honorable famille d'Angers qui venait de perdre une parente du nom de Choudieu. Dans les lettres de faire part, on avait dissimulé ce nom fatal pour lui substituer celui d'une propriété rurale que possédait cette famille. C'était là, il faut le reconnaître, la confession la plus frappante de l'impopularité que l'on sentait rester toujours attachée à un nom de sinistre souvenir. Les faits que nous venons de dérouler dans le cours de cette longue notice, ne justifient que trop ce sentiment d'une répulsion profonde. Il est certain cependant que M. Choudieu, si extrême dans son exaltation républicaine, fut généralement plus rude, plus emporté, plus ardemment révolutionnaire qu'il ne se montra vindicatif et persécuteur (1), et si nous l'avons surpris par-

(1) Au plus fort du régime de la Terreur et de la dictature de M. Choudieu, un détachement d'artillerie passait à Saumur, et les officiers vinrent dîner à une table

lant avec une froideur impassible et morne de la fin déplorable de plusieurs hommes éminents dont quelques-uns même avaient été ses amis, c'est que son âme était froide aussi et sa nature dure et sèche, quoiqu'expansive dans la colère. La raison d'Etat étouffait toujours en lui le mouvement de la sensibilité, et c'était à ce point que dès qu'il s'agissait de politique, on aurait en toute assurance pu lui faire l'application du mot célèbre de ce roi de Portugal qui disait d'un ministre fameux de son pays (1) : « Il a le cœur couvert de poils ! » A d'autres égards, le cœur du représentant de Maine et Loire ne fut pas fermé absolument à tous les sentiments généreux. Il savait pousser jusqu'à l'abnégation son dévouement à ce qu'il regardait comme la loi du devoir, et on le vit supporter l'exil et la pauvreté avec un courage et une dignité qu'il est impossible de ne pas honorer. Il aima de toutes les puissances de son âme, non point la liberté, il ne la comprenait pas, mais la Révolution qu'il défendit toujours au hasard de toutes les traverses et de tous les périls. Il

d'hôte où se trouvait le dictateur lui-même dont la personne leur était d'ailleurs tout à fait inconnue. L'un de ces officiers se prit à parler des énormités commises au nom de la commission centrale de Saumur, et en reportait toute la responsabilité sur M. Choudieu qu'il représentait comme un homme atroce et odieux. M. Choudieu écouta d'abord en silence cette rude tirade, et ceux des convives qui le connaissaient tremblaient tous pour le malheureux officier d'artillerie qui n'en continuait que de plus belle la longue série de ses griefs. Enfin les reproches et les imputations continuant toujours, M. Choudieu perdit tout à fait patience, se leva de table, et, arrivé à portée de l'artilleur, il levait déjà les mains pour le souffleter outrageusement. Fort heureusement l'un des voisins de table lui retint le bras, et alors M. Choudieu ne put que dire à l'officier qu'il était un calomniateur, et qu'il serait de plus un lâche et un infâme s'il ne lui rendait sur-le-champ raison de la calomnie. L'artilleur, un peu troublé, se remit bientôt, et répondit qu'il n'avait jamais reculé devant toutes les conséquences de ses paroles, et qu'il était prêt à les soutenir ainsi qu'il convenait à un homme de cœur. M. Choudieu le prit au mot, sortit avec lui, et un combat à coups de sabre s'engagea dans la rue même, sans toutefois que ni l'un ni l'autre des combattants eût été grièvement blessé. Très peu de temps après le combat, le détachement d'artillerie se remit en route, et M. Choudieu ne s'opposa nullement au départ de l'homme qui l'avait outragé Il est douteux que cet officier s'en fût tiré à si bon marché avec Saint-Just, Carrier ou Francastel.

(1) Le ministre Pombal.

croyait surtout se montrer fidèle à cette cause en combattant la réaction de thermidor, quoiqu'il eût très peu regretté les hommes tombés dans cette journée fameuse, et qu'il n'ait eu jamais de sympathie au moins pour le spiritualisme de Robespierre non plus que pour les extravagances de Marat et de ses adhérents. Rien d'ailleurs n'autorise à penser que, dans cette lutte extrême, il ait été stimulé par la soif inextinguible du sang; il paraît bien plutôt avoir été dominé uniquement par la crainte de voir compromettre des principes qui lui étaient chers. Son caractère ferme, entier et tout d'une pièce, ne pouvait se plier à de honteuses palinodies, et, sous ce rapport, les thermidoriens lui semblaient les derniers et les plus méprisables des hommes. Il l'exprima vivement, et ses contemporains, ses compatriotes surtout qui l'avaient beaucoup flatté dans les jours de sa puissance, l'abandonnèrent parce qu'il ne changeait pas avec une complaisance égale à leur propre mobilité. Sous le régime de la Terreur. on n'avait trouvé mot à redire sur tant de démonstrations d'extravagance et de fureur; dans les jours qui suivirent, on n'avait plus assez de malédictions ni d'anathèmes contre l'immuable persistance du représentant qui n'avait pas voulu déserter les bancs de la Montagne désormais clairsemés et suspects.

Sans doute M. Choudieu avait des antécédents déplorables. Nous les avons fait connaître sans exagération, croyons-nous du moins, mais aussi sans déguisement et sans réticence, et nous comprenons très bien que l'on ait eu raison de vouloir se dégager complétement de toute solidarité avec tant d'indignités et tant de violences. La triste popularité, qui prend sa source dans le débordemeni des passions politiques, ne doit pas survivre aux mauvais jours qui l'ont vu naître. Toutefois, sans prétendre justifier rien de ce qui doit demeurer à jamais digne de toutes les réprobations, et en faisant toujours très sévère justice des paroles mal séantes et des démonstrations excessives et emportées, on pourrait dire peut-être que le souvenir des dernières luttes parlementaires de M. Choudieu ne reste pas tout à fait sans honneur pour lui. Ces luttes ardentes l'ont assurément beaucoup plus compromis que tous ses antécédents révolutionnaires et le sentiment public aurait été fondé sans doute à flétrir une obsti-

nation permanente dans des voies de rigueur et de sanglante tyrannie ; mais si cet odieux mobile cependant n'apparaissait pas dans toute sa hideuse nudité, et s'il était possible d'admettre que l'orateur eût cédé à des inspirations d'un ordre plus élevé, on ne saurait nier alors qu'il ne soit toujours honorable de professer hautement ses convictions en présence même des entraînements de l'opinion et de ses brusques retours. C'est pour cela, ce semble, que les amis du représentant montagnard ont tant vanté la courageuse et rare inflexibilité qui lui fit affronter les périls, le tumulte et les tempêtes, plutôt que de renier ses principes, de désavouer son passé et d'incliner humblement son drapeau. Si l'impartialité de l'histoire peut, à quelques égards, s'associer à cet éloge, elle ne saurait certes accepter au même titre toutes les phases et tous les *gestes* de cette vie orageuse et passionnée qui fut lancée dans plus d'un incident désastreux et cruel, mêlée à plus d'une scène de deuil et de sang ; qui se consuma dans des combats sans fin ni sans mesure pour dominer tous les obstacles et dompter toutes les résistances, et qui poursuivit ainsi avec une tenacité terrible la souveraineté du but, sans se préoccuper jamais de la légitimité des moyens mis en œuvre pour l'atteindre. Ce sera là encore, même sous le poids de tant de responsabilités accablantes, ce sera l'éternel malheur et la faute vraiment irrémissible de M. Choudieu aux yeux de la postérité, si la postérité garde mémoire de lui.

BOUGLER.

(La suite à une prochaine livraison).

LE JANSÉNISME

ET

LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

DEUXIÈME ARTICLE.

En répondant, dans la *Revue* de février, aux assertions malheureuses de M. le chanoine Bernier sur la ligne de conduite suivie par les jésuites durant la longue controverse du jansénisme, je n'avais pas entendu écrire un morceau d'histoire. Je m'étais borné à opposer aux accusations générales de l'adversaire de la Compagnie quelques généralités, à mon avis, mieux fondées en justice et en vérité historique. M. l'abbé Bernier, dans la livraison de mars, réclame avec vigueur contre les conclusions que j'ai opposées aux siennes, et il livre enfin toute sa pensée. « On ne veut donc pas voir, dit-il, qu'en défendant la bonne » cause, les jésuites visaient aussi à écraser des rivaux et à faire » triompher leur *idole*? C'est par là, c'est par ce côté tout humain, » que des vues d'intérêt et de mauvaises passions venaient se mêler » à leur zèle, avec d'autant plus de hardiesse qu'elles s'abritaient » derrière les intérêts de la foi. »

Désormais donc, entre M. Bernier et moi, la question est posée dans ses termes rigoureux; et je l'avoue, je préfère qu'il en soit ainsi. Mon honorable antagoniste ne se borne plus à dire, avec une certaine réserve, que « le zèle des jésuites ne parut ni assez pur, ni assez

» mesuré ; que l'on *put* (1) croire qu'ils avaient à cœur de faire » triompher le système sur la grâce, inventé par leur père Molina, » autant tout au moins que d'abattre une erreur opposée à la foi ; » que leur zèle qui eut dès le principe les caractères de l'esprit de » corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et qu'il eut trop » souvent les allures de l'esprit de parti ; » aujourd'hui, la Compagnie est accusée par M. l'abbé Bernier d'avoir « visé à écraser ses rivaux » et à faire triompher son *idole*, d'avoir abrité des vues d'intérêt et » de mauvaises passions derrière les intérêts de la foi. » Un tel langage n'aurait pas de quoi surprendre, s'il échappait à quelqu'un de ces organes de la presse que l'on est accoutumé à entendre déclamer contre les hommes et les institutions de l'Église ; mais il étonne, autant qu'il afflige, dans un prêtre aussi recommandable que l'est M. le chanoine Bernier. Il est vrai que je l'ai poussé à dire son avis tout entier ; « Dom Guéranger l'a voulu, dit-il, à lui la responsabi- » lité ; et que les lecteurs de la *Revue* jugent maintenant, s'il a rendu » un vrai service à ceux dont il s'est, spontanément, peut-être, cons- » titué l'avocat. »

M. l'abbé Bernier s'exagère ici la portée du mauvais *service* que j'aurais rendu à la Compagnie de Jésus, en l'amenant, lui homme de valeur, à formuler ses préventions contre elle. Les jésuites sont accoutumés à recevoir l'injure ; et si je suis à même de produire tout à l'heure en faveur de la conduite qu'ils ont tenue à l'égard du jansénisme des jugements autrement imposants que le mien, M. Bernier me permettra de lui rappeler qu'il leur est arrivé souvent de recevoir, pour prix de leur zèle dans la défense de la foi, des blâmes assez retentissants qui ne portaient pas plus juste et qui tombaient de plus haut que le sien. Comme celui dont elle porte le nom, la Société des jésuites est depuis son origine un signe de contradiction ; mais il faut avouer que la liste de ses contradicteurs, si longue et si fournie qu'elle soit, est assez mal composée, tandis que celle de leurs amis est incontestablement plus orthodoxe et plus

(1) Une erreur typographique, dans le premier article, donnait à lire *peut* au lieu de *put*. Je m'empresse de la rectifier.

pure. Je préfère donc, pour ma part, figurer sur cette dernière. Il n'est pas besoin, sans doute, d'affirmer que nul intérêt personnel, nulle solidarité de corps, ne m'entraînent à prendre la défense de la Compagnie attaquée. Membre d'un ordre dont l'esprit, le but et les moyens diffèrent essentiellement de l'esprit, du but et des moyens que saint Ignace impose à ceux qui suivent son Institut déclaré *pieux* et *saint* par le concile de Trente, je parle uniquement comme enfant de l'Église intéressé à l'honneur d'une corporation qu'elle entoure de la plus haute confiance, et comme ami de la vérité historique, cherchant sans passion à élucider une question que les préjugés avaient trop longtemps obscurcie.

Je n'ai pas le moins du monde l'idée que me suppose mon respectable antagoniste de prétendre investir la Compagnie de Jésus « d'une » sorte d'inviolabilité, en vertu de laquelle il ne serait pas permis à » un catholique de discuter et de juger consciencieusement les » actes et les faits qu'elle fournit à l'histoire ; » rien ne serait en effet plus insensé ; ma prétention est plus raisonnable. Une longue étude de l'histoire de l'Église aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les sources, m'a convaincu que beaucoup avaient été injustes à l'égard des jésuites, et j'exprime ce résultat avec une conviction sincère et motivée. Mes travaux m'auraient conduit à une autre conclusion, je pourrais la taire par convenance ; mais jamais il ne m'arriverait de parler contre ma pensée.

M. le chanoine Bernier se demande pourquoi lorsqu'il est permis, dans l'histoire, de dire la vérité sur les papes et sur les évêques, on ne jouirait pas du même droit à l'égard des jésuites. Il a mille fois raison de conclure *a fortiori;* mais, dans l'espèce, il suppose ce qui est en question. En effet, s'il est en mesure de prouver que les jésuites, en poursuivant l'hérésie jansénienne, abritaient de *mauvaises passions* et cherchaient à faire triompher leur *idole*, qu'il le dise ; rien de mieux ; mais auparavant qu'il prenne soin de le démontrer. Dans son premier article il affirme simplement ; dans le second, il affirme encore, en alléguant quelques rares témoignages sur lesquels il croit pouvoir s'appuyer ; et d'un air triomphant, il s'écrie : « Entre » nous et dom Guéranger, comme on le voit, la question est tout

» historique; l'a-t-il discutée historiquement? pas le moins du » monde. » Et plus loin : « Que le R. P. Abbé nous oppose-t-il donc, » à défaut d'une discussion historique? des raisons *a priori*, des con- » sidérations sentimentales et d'heureuses distractions qui servent » merveilleusement sa plaidoirie. » Il me serait aisé de relever ces expressions qui montrent que M. l'abbé Bernier est bien un peu agacé de cette polémique inattendue; mais puisqu'il veut une discussion historique, il l'aura. Je l'avertis seulement que je ne m'appuierai pas du pèré d'Avrigny et que je citerai Saint-Simon. M. Bernier donne le conseil de tempérer l'un par l'autre; je ferai plus; je laisserai de côté d'Avrigny, dont le livre a malheureusement trouvé place dans le catalogue de l'*Index*, et je ne me ferai pas faute d'interroger les mémoires du janséniste Duc qui méritaient mieux encore d'y être inscrits.

Or donc, en 1640, paraissait à Louvain l'*Augustinus*, livre posthume de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres. Ce livre contenait tout le fond de la doctrine de Calvin sur la grâce et le libre arbitre; mais l'auteur avait eu l'adresse, en abusant des termes de saint Augustin dans ses controverses avec les pélagiens et les semi-pélagiens, de placer tout son système sous le patronnage de ce grand docteur. Quand j'attribue à l'*Augustinus* la note de livre hérétique, je ne fais autre chose que répéter le jugement de l'Église qui l'a flétri comme tel, non-seulement en condamnant comme hérétiques les cinq propositions qui en forment tout le système, mais en déclarant avec solennité que ces propositions y sont véritablement contenues.

Les voies avaient été préparées pour le succès de cette œuvre d'erreur par les soins de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, sous les yeux duquel l'évêque d'Ypres avait composé son livre. Les idées de Saint-Cyran étaient déjà aussi avancées qu'il était possible, et saint Vincent de Paul, qu'il espéra un moment capter par ses grands airs d'austérité, lui avait entendu dire en confidence que Calvin, à son avis, pensait juste, mais s'était mal exprimé. On sait que la conscience de St Vincent de Paul l'obligea de dénoncer l'hérésiarque à l'autorité, et les verrous de la Bastille s'étaient fermés sur Saint-Cyran en 1638, pour ne s'ouvrir qu'à la mort de Richelieu.

Ardent autant qu'habile, Saint-Cyran avait su entrer dans la confiance d'Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal-des-Champs; et en peu de temps il était parvenu à grouper autour de lui toute la famille de la célèbre réformatrice. Cette race des Arnauld était remarquable par les dons de l'esprit les plus distingués et par la plus rare énergie de caractère. Trois de ses membres se distinguèrent principalement dans le parti qui leur dut tous ses succès : Angélique, qui représentait l'ascétisme; Antoine, auquel la secte donna le nom de *grand Arnauld*, nature inflexible et superbe, née pour la lutte; Arnauld d'Andilly, homme de cour qui, par ses relations, sut pénétrer partout, et contribua puissamment à passionner en faveur de Port-Royal la cour et la ville.

Quel fut, dans cette première phase du jansénisme, le rôle des jésuites? c'est la question que le lecteur est déjà en droit de m'adresser. Avant d'y répondre, il est besoin de dire que Saint-Cyran et Jansénius s'étaient montrés aussi unis dans l'aversion pour la Compagnie que dans l'amour des dogmes de Calvin. Ils avaient à venger l'injure du baïanisme si promptement étouffé sous les bulles de saint Pie V et de Grégoire XIII, et l'abjuration que Baïus lui-même avait faite de son système, entre les mains des illustres jésuites Bellarmin et Tolet. L'*Augustinus* avait à peine paru que la science de deux des plus savants hommes de la société s'employait à le combattre. Nommer le père Pétau, c'est désigner d'un seul mot la plus vaste érudition et la probité la plus entière; Pétau, eut pour second dans la lutte le père De Champs dont le beau livre *de hæresi janseniana* se lit encore aujourd'hui avec intérêt.

Les deux controversistes avaient à peine donné au public le résultat de leurs travaux, que l'accusation de molinisme vint fondre sur eux. Cependant ils avaient soigneusement évité de confondre les opinions libres avec les dogmes de la foi; mais les partisans de l'*Augustinus* dont la tactique devait être jusqu'à la fin de voiler leurs erreurs sous le nom et l'autorité de saint Augustin, avaient trouvé commode de flétrir du nom de molinisme la doctrine de l'Église, afin de rester libres de la repousser. Le lecteur doit savoir qu'il existe dans l'école deux principaux systèmes, orthodoxes tous deux,

pour expliquer rationnellement le mystère impénétrable de la puissance de la grâce et de la réalité du libre arbitre. L'un est le thomisme qui donne plus à la grâce; l'autre le molinisme qui accorde davantage à la liberté humaine. Ce dernier qui est dû au génie du jésuite Molina a été de tout temps le plus suivi dans la Compagnie. La question est de savoir si M. le chanoine Bernier est fondé à dire que les jésuites prétendirent l'imposer comme un dogme de foi. Toujours est-il que ni Pétau, ni De Champs n'avaient commis cette faute; en revanche, nous apprenons de saint Vincent de Paul, dans une lettre à l'abbé d'Origny, que Saint-Cyran avait avoué au secrétaire d'État Chavigny, « que Jansénius et lui s'étaient proposé » de décréditer les jésuites sur le dogme et l'administration des sa- » crements; et que, dans l'affaire présente, il ne s'agissait ni de Mo- » lina, ni de la science moyenne (1). » C'était au dogme et non au système qu'ils en voulaient.

Dès le 6 mars 1642, Urbain VIII avait lancé une condamnation contre l'*Augustinus*. Ce coup qui ne devait pas être le dernier, mit le parti en fureur ; il y vit, non sans raison probablement, le résultat de la docte enquête des pères Petau et De Champs sur la portée des doctrines de Jansénius, et la vengeance ne se fit pas attendre. Malheureusement, elle portait moins encore sur les jésuites que sur le christianisme lui-même. En donnant son livre *de la fréquente communion*, le docteur Antoine Arnault produisait deux résultats : il rendait inabordable et par là même inutile le moyen divin que le Sauveur a préparé pour soutenir l'homme dans sa faiblesse au milieu des luttes de ce monde, et il décréditait la Compagnie de Jésus. La sainte liturgie nous apprend en effet que la mission de saint Ignace avait été de rétablir la fréquentation des sacrements qui, avant lui, devenait de plus en plus rare. Le public se passionna pour ce livre dangereux et rédigé avec une souveraine habileté. La table sainte se vit abandonnée, et par suite le confessional. Une nouvelle école de directeurs, disciples non plus de l'Église, mais de Saint-Cyran, s'établit sur des maximes outrées et destructives des principes de la

(1) Collet. Vie de saint Vincent de Paul, tome Ier, livre V.

foi sur le sacrement de pénitence, maximes formulées par Arnauld et qui furent plus tard foudroyées par Alexandre VIII.

Que devaient faire les Jésuites, en ce moment de péril pour les mœurs chrétiennes que la fréquentation des sacrements avait relevées, et qu'un rigorisme aussi funeste qu'erroné allait replonger dans une ruine irrémédiable? Protester, sans doute, et prendre les moyens d'éclairer les fidèles. L'illustre Petau fit encore entendre sa voix, et la communion fréquente, telle que la désire et l'entend l'Église, fut soutenue par l'un des hommes qui par sa science et sa piété attirait le plus l'admiration de l'Europe. Mais le coup était porté. Le livre d'Arnauld était devenu le livre à la mode dans le grand monde; on eût passé pour un pauvre esprit si l'on n'eût pas admiré et goûté la *fréquente,* comme parle madame de Sévigné. En attendant, la religion se perdait et les mœurs avec elle. Lisez plutôt ce qu'en écrivait saint Vincent de Paul à l'abbé d'Origny, au fort de la tempête : « Il est vrai, disait-il, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce » divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du » monde : je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu; » mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la » fréquente communion, elle en retire plutôt. L'on ne voit plus » cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois, non pas » même à Pâques. Plusieurs curés se plaignent qu'ils ont beaucoup » moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en » a 3,000 de moins. M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, » ayant visité les familles après Pâques, en personne et par d'autres, » nous dit dernièrement qu'il a trouvé 1500 de ses paroissiens qui » n'ont point communié, et ainsi des autres, L'on ne voit quasi » personne qui s'en approche les premiers dimanches des mois et » les bonnes fêtes, ou très peu, et guère plus aux Religions, si ce » n'est encore un peu aux jésuites (1). »

Entendons maintenant une femme du grand monde, la comtesse de Choisy, écrivant à la comtesse de Maure, et lui rendant compte des raisons de la rupture qu'elle vient d'avoir avec la marquise de

(1) Lettre du 25 juin 1648.

Sablé : « Elle trouve donc mauvais que j'aie prononcé la sentence » de rigueur contre M. Arnauld. Qu'elle quitte sa passion comme » j'ai fait la mienne, et voyons s'il est juste qu'un particulier, sans » ordre du roi, sans bref du pape, sans caractère d'évêque ni de » curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion » et exciter par ce procédé-là des embarras dans les esprits qui » ne font autre effet que de faire des libertins et des impies. J'en » parle comme savante, voyant combien les courtisans et les mon- » dains sont détraqués depuis ces propositions de la grâce, disant » à tout moment : Hé! qu'importe-t-il comme on le fait, puisque » si nous avons la grâce nous serons sauvés, et si nous ne l'avons » pas, nous serons perdus. Et puis ils concluent par dire : Tout » cela sont fariboles. Avant toutes ces questions-ci, quand Pâques » arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne » sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules; présentement, » ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : Ce qui » est écrit est écrit. Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard » des mondains (1). »

Il y avait donc une mêlée sans exemple à Paris et bientôt dans toute la France. Les uns, prenant au sérieux les nouveaux dogmes, et se rangeant avec terreur au culte d'un Dieu impitoyable et sans justice; les autres déduisant très logiquement la morale la plus aisée d'un système qui détruisait la responsabilité humaine; d'autres enfin passant tour à tour d'un camp dans l'autre, ou souvent même les habitant tous deux à la fois. A Port-Royal se rencontraient dans un même zèle les ducs de Luynes, de Liancourt, de Roannnez, le marquis de Coislin, Bernard de Sévigné, Cambout de Pont-Château avec la princesse de Conti, la duchesse de Longueville qui ne retrouva l'honneur que pour perdre bientôt la foi; la marquise de Sablé conquête d'Arnauld d'Andilly, duquel on disait à la ville « qu'il avait un attrait particulier pour la conversion des âmes ren- » fermées dans un beau corps; » la princesse de Guémené, l'une des maîtresses du coadjuteur qui prétend dans ses Mémoires que

(1) Manuscrits de Conrart. Tome 1er, Biblioth. de l'Arsenal.

« d'Andilly était encore plus amoureux d'elle que lui; » enfin le coadjuteur lui-même, en dépit de ses vices; car, ainsi que nous le dit naïvement un des annalistes de Port-Royal, on l'admit dans une société si choisie, « en considération de ses très excellentes qualités et de son fort grand désir d'avoir pour amis les gens de mérite (1). » En même temps, et toujours à l'ombre de la crosse d'Angélique Arnauld, une nouvelle génération s'élevait, formée à la science et nourrie des nouveaux dogmes par ceux qu'on appelait les solitaires; c'étaient de jeunes seigneurs comme le duc de Chevreuse qui heureusement plus tard rencontra Fénelon; et des enfants, du nombre desquels fut Racine.

Quelle devait être, durant cette crise redoutable, l'attitude des catholiques? Ils entendaient enseigner hautement et avec une faveur toujours croissante que la rédemption de Jésus-Christ n'a pas été offerte pour tous les hommes, que la liberté humaine n'est qu'un nom, que l'absolution du prêtre dans le sacrement de Pénitence n'est plus que la déclaration d'une réconciliation avec Dieu déjà opérée par les œuvres du pécheur, que la divine Eucharistie est réservée pour les parfaits; nos pères demeurés fidèles à la pure et consolante doctrine de l'Eglise, auraient-ils donc eu besoin d'être stimulés par l'amour de je ne sais quelle *idole*, pour qu'on les vit s'élever avec toute leur énergie contre le nouveau calvinisme, rendu plus dangereux et plus insolent à chaque heure par ses incessantes conquêtes? Il est vrai que les jésuites étaient le point de mire de la secte, et que la haine qu'elle manifestait pour eux ne trouvait d'égal que dans son ardeur à répandre ses dogmes odieux. Mais était-ce pour la Compagnie un motif suffisant de s'abstenir de la défense de la foi, que la crainte d'entendre les gens prévenus ou intéressés lui reprocher de faire en même temps ses propres affaires? Ce calcul n'eût-il pas été une lâcheté, une prévarication aussi honteuse que coupable, dans une corporation qui avait été instituée et approuvée principalement pour combattre les hérésies du XVIe siècle, dont la France était appelée à voir une nouvelle forme d'autant plus dangereuse qu'elle semblait plus adoucie?

(1) Fontaine, Mémoires. Tome II.

Mais les jésuites ne faillirent pas à leur mission. A côté de saint Vincent de Paul et du pieux Olier, on les vit sur la brèche, et ils y demeurèrent durant plus d'un siècle, exposés à tous les coups, heureux de conquérir cette impopularité qui fait leur gloire, et que M. le chanoine Bernier, malgré ses imprudents efforts, ne saurait accroître. Il est vrai que la huitième des béatitudes est réservée à ceux qui souffrent persécution pour la justice ; aussi je me garde de plaindre les jésuites. Est-ce à dire que, durant une si longue période, des membres particuliers d'un corps qui en France ne comptait pas moins de quatre mille individus, n'aient jamais excédé en rien dans l'attaque ou dans la défense? M. l'abbé Bernier semble vouloir donner à croire que je l'ai entendu ainsi. Qu'il relise, s'il le veut, les réserves que j'ai mises à la louange, il verra qu'en parlant avec admiration de l'attitude de la Compagnie de Jésus à l'égard du jansénisme, je me suis gardé de nier que, dans une si longue action, il n'ait pu se rencontrer des torts chez quelques particuliers. Le docteur Arnauld a courageusement défendu les jésuites dans l'affaire de la conspiration des poudres ; est-ce à dire pour cela qu'il n'a pas cherché à déshonorer la Compagnie, en publiant la *morale pratique?* La secte a soutenu un moment la cause de Rome dans l'affaire de la Régale ; en pourrait-on conclure qu'elle professait une grande déférence pour les jugements apostoliques? Je renouvelle donc les réserves de mon premier article, et je reprends le fil de mon récit.

Dans le fort du mouvement qu'excitait le livre *de la fréquente Communion*, il arriva que le père Nouet, si connu par ses excellents livres de piété qui sont encore aujourd'hui avec tant de fruit entre les mains des fidèles, dénonçant du haut de la chaire les périls qu'allait enfanter cette production malheureuse, se laissa emporter par son zèle jusqu'à attaquer les quinze archevêques ou évêques dont le livre portait l'approbation. Sans doute, il était triste de trouver le nom de ces prélats, dont plusieurs avaient d'ailleurs été surpris, attaché à une œuvre si suspecte ; mais le jésuite avait eu tort de passer si promptement de la censure des doctrines du livre à celle de ses patrons, et il dut réparer son imprudence, en adressant

à l'Assemblée du clergé qui se tenait alors, un désaveu des conséquences que l'on eût pu tirer de son discours. La postérité catholique l'excuse d'avoir un moment oublié les convenances; mais à cette heure, on était loin de sentir encore toute la portée que devait avoir le jansénisme.

Un peu plus tard, en 1651, lorsque l'incendie se fut déclaré sans retour, et que la France était désormais livrée pour un siècle et plus à la secte qui devait la ravager si cruellement, parut un livre sous ce titre : *Le jansénisme confondu*. Il était du jésuite Brisacier, et combattait vigoureusement les nouvelles erreurs. On n'y trouvait pas plus que dans ceux de Petau et de De Champs l'apologie du molinisme ; mais l'attaque personnelle était violente contre Port-Royal et ses adeptes. Le coadjuteur pressé par le parti auquel il s'était livré, publia une ordonnance portant condamnation non des erreurs jansénistes contre lesquelles le livre était dirigé, mais contre le livre lui-même. Port-Royal dut se savoir gré de ses tendresses à l'égard du héros de la Fronde et des ruelles ; mais la censure de Paul de Gondy avait moins de portée que celles de l'*Index;* le temps en a fait prompte justice, et Innocent X n'en accueillit pas avec moins de faveur le P. Brisacier, lorsque peu après il lui fut présenté. La censure du coadjuteur devait être lue au prône de toutes les églises paroissiales de Paris; trois curés refusèrent de se soumettre à cette injonction. L'un deux était le pieux Olier, auquel M. le chanoine Bernier n'imputera pas, je l'imagine, d'avoir en cela eu pour but de glorifier l'*idole*. Plus tard cependant les trois curés, « contraints par les haut commandements du prélat, dit M. Faillon, » dans la *Vie de M. Olier*, publièrent la censure, en ajoutant que » l'archevêque n'avait pas condamné par là les sentiments exposés » dans le livre du *Jansénisme confondu*, mais simplement pris la » défense des religieuses de Port-Royal, dont il était parlé en cet écrit (1).

Mais il était temps de demander à Rome un jugement en forme sur les doctrines de l'*Augustinus;* car la note d'hérésie formelle

(1) Vie de M. Olier. Tome II.

qu'elles méritaient ne leur avait pas encore été infligée par l'autorité souveraine. L'épiscopat français, par l'organe de quatre-vingt-huit de ses membres, demanda une décision à Innocent X, auquel il adressa une lettre qui est un des plus beaux monuments de l'histoire ecclésiastique. Cette pièce avait été redigée par Habert, évêque de Vabres; mais l'Assemblée du clergé de 1650, par crainte du parlement déjà envahi par la secte, n'avait pas osé la signer dans ses réunions ; ce qui eût obligé de la porter, avec quelque péril d'entraves, sur les procès-verbaux. Il fut donc convenu qu'elle serait présentée individuellement à la signature des évêques, tant de ceux qui avaient été membres de l'Assemblée que de ceux qui n'en avaient pas fait partie. Pour mener cette affaire, il fallait un homme zélé contre la secte ; quel sera-t-il? un jésuite? non ; ce sera saint Vincent de Paul, ce vengeur infatigable de la foi, dont la sainte liturgie nous dit, au jour de sa fête, que « dès qu'il eût senti le jansénisme, il l'eut en » horreur ; *mox ut sensit, exhorruit.* » Dans ce ministère dévoué, Vincent fut aidé par un autre saint prêtre, le pieux Olier, curé de Saint-Sulpice ; et lorsque les trois docteurs chargés des vœux de l'Eglise de France à Rome durent se mettre en route, ce furent encore saint Vincent de Paul et Olier qui fournirent aux frais de leur voyage.

Enfin, le 31 mai 1653, Innocent X prononça la sentence infaillible et irrévocable sur cinq propositions résumées de toute la doctrine de l'*Augustinus*. Elles étaient qualifiées d'hérétiques, et défense faite à tous les chrétiens d'y adhérer et de les soutenir désormais. Or, ces cinq propositions avaient été dressées en France ; cette analyse d'un in-folio captieux était l'œuvre d'un français. D'un jésuite peut-être? Non, encore ; l'honneur en revenait à un docteur de l'Université de Paris, Nicolas Cornet, recteur du collége de Navarre, le maître de Bossuet. L'épiscopat, la sainteté, la science, s'étaient unis pour amener le jugement de ce grand procès. Quand M. l'abbé Bernier nous dit que « l'on voit une raison très-suffisante et la véri- » table cause des décisions que l'autorité a portées dans cette con- » joncture, quand on réfléchit que les erreurs de Jansénius avaient » déjà été condamnées, au fond, dans Calvin et dans Baïus ; » il est

clair qu'il se dissimule, à son insu, la vraie situation des choses en 1653. Il ne s'agit pas de trouver une *raison suffisante* pour expliquer la décision d'Innocent X, comme si c'était ici une question d'amateur. L'hérésie avait levé la tête, elle était puissante, elle gagnait tous les jours du crédit; il était de la dernière urgence de trancher dans le vif. Sans doute, c'était déchaîner des passions, faire naître d'implacables rancunes, et l'on sait que ces rancunes se sont déclarées sur saint Vincent de Paul, au point qu'il a été de mode chez les jansénistes jusqu'à la fin d'affecter de le désigner sous le nom de *monsieur Vincent*, après sa canonisation comme auparavant; mais de telles considérations, n'arrêtèrent ni cet homme de Dieu, ni Olier, ni Cornet. Pourquoi M. l'abbé Bernier réserve-t-il ses injures pour les jésuites? Par quelle partialité n'accuse-t-il pas ces trois grands hommes d'avoir « visé à écraser des rivaux, pour faire » triompher leur *idole*, d'avoir abrité leurs vues d'intérêt et leurs » mauvaises passions derrière les intérêts de la foi? » Il est constant par les monuments du temps qu'ils n'ont rien épargné pour déterminer l'accord de l'épiscopat contre le jansénisme; qu'ils ont essuyé plus d'un refus de signature, en particulier saint Vincent de Paul de la part des évêques de Luçon, d'Aleth et de Pamiers; qu'ils ont poussé vivement la cause à Rome par le moyen de leurs trois docteurs. Pourquoi donc M. le chanoine Bernier réserve-t-il ses invectives pour les seuls jésuites qui ont été infiniment moins agissants dans cette affaire?

Mais les jésuites étaient haïs du parti que saint Vincent de Paul, le plus doux des hommes, crut devoir poursuivre avec tant de vigueur; ils étaient haïs parce que ce parti les savait inébranlables dans l'orthodoxie; parce qu'il les sentait présents dans toute l'Eglise et veillant sans cesse à la garde du dépôt de la foi; parce qu'il savait que Vincent de Paul, Olier, Cornet, mourraient un jour, et qu'une corporation religieuse aussi zélée pour sa discipline intérieure n'épuise pas sa vie en un siècle; et M. Bernier qui est à même d'apprécier tous ces motifs, ne veut pas admettre que les jésuites aient pu soutenir avec désintéressement la cause du christianisme tout entier mis en péril par les doctrines de Port-Royal et leurs succès! Autant dire, que

l'on ne croit pas à la dignité humaine, et contester jusqu'à la possibilité de la vertu ; autant dire que lorsqu'un homme vicieux vous a en horreur, vous ne pouvez plus attaquer ses vices, que par le seul motif de votre intérêt. C'est par un sentiment de jalousie contre Port-Royal que les jésuites ont combattu le jansénisme; mais, je vous prie, était-ce par rivalité contre Port-Royal que Bellarmin et Tolet combattirent Baïus, et l'amenèrent à se soumettre au jugement de Rome, à une époque où il n'était encore question ni de Saint-Cyran, ni de Jansénius? Et il eut fallu que, lorsque cinquante ans après, les mêmes erreurs reparaissaient entourées de tout ce qui forme l'opinion publique dans un pays, les jésuites gardassent le silence ou n'opposassent qu'une molle résistance à l'hérésie, dans la crainte d'être soupçonnés d'y vouloir faire leurs propres affaires! non, heureusement, il n'en fut pas ainsi, et, quoiqu'en dise M. le chanoine Bernier sur mes phrases *sentimentales*, je ne rougirai pas d'avoir dit que « les croyants, » heureux héritiers des dogmes sauvés par tant de combats, doivent, » s'ils sont justes, garder reconnaissance à ceux qui encoururent » tant de haines pour maintenir la foi orthodoxe dans leur patrie. » Je ne croirai pas non plus enlever rien à la gloire des dépositaires de l'autorité dans l'Église, en exaltant les services rendus par des subalternes à la cause commune; le bulletin d'une victoire peut dire que l'attitude de tel corps a décidé le succès de la bataille, sans faire aucun tort au général en chef sous le commandement duquel il combattait.

M. l'abbé Bernier ne veut pas demeurer d'accord avec moi que les jésuites ont fait preuve de désintéressement en embrassant la cause de l'orthodoxie et en refusant leur influence à un parti qui cherchait de toutes parts des auxiliaires et dont les colères étaient si fort à craindre. C'est qu'il ne se rend pas compte suffisamment des événements qui contribuèrent à former le parti janséniste, et auxquels il dut ses brillants succès. Il ne faut pas croire cependant que l'attrait que pouvaient inspirer les Arnauld avait été si puissant qu'il ait suffi pour amener lui seul à leurs pieds les héros et les héroïnes de la Fronde. Il y eut de la réaction politique dans cette cabale; les observateurs impartiaux s'en sont rendu

compte, et ont su voir dans Port-Royal ce qui véritablement s'y trouvait, un foyer d'opposition au gouvernement. Les jésuites s'exposaient à plus d'un danger, en bravant pour l'intérêt de la foi la formidable coterie qui avait son centre aux portes de Paris, et qui avait su si bien couvrir ses manœuvres, sous les dehors d'un chrisnisme épuré. Les jésuites étaient assez habiles sans doute pour voir ce que nous voyons nous-mêmes aujourd'hui, et ils eurent bien quelque mérite de n'en pas tenir compte. Une fois le jansénisme condamné par les efforts de saint Vincent de Paul, d'Olier, de Cornet, sur la demande de l'épiscopat presque tout entier, qu'ils s'abstinssent désormais de prêcher durement contre les nouvelles erreurs, d'exiger de leurs pénitents l'adhésion sincère aux jugements apostoliques, on eût vu la tolérance envers eux succéder aux anciennes attaques, et à coup sûr les *Provinciales* n'auraient pas paru. C'est par ces fameuses *Petites lettres* que je rentrerai dans mon récit.

Le coup était donc porté; la bulle d'Innocent X avertissait tous les fidèles qu'une nouvelle hérésie avait levé la tête et que cette hérésie était le jansénisme. La secte chancela un moment sur elle-même. Qu'allait-on faire? se soumettre ou résister? Port-Royal ne fit ni l'un ni l'autre. Il se décida à condamner les cinq propositions, mais en soutenant qu'elles n'exprimaient pas la doctrine de Jansénius. Par ce stratagème, les sectaires gardaient leurs sentiments hérétiques, et trouvaient le moyen de conserver le lien extérieur avec l'Église. Calvin avait été moins bien inspiré. Cependant le docteur Arnauld devait une explication au public, car il était pour longues années le chef de tout le parti. Il la donna par sa *Lettre à un Duc et Pair*. Cet écrit fut aussitôt déféré à la Sorbonne, et la Faculté déclara impies, scandaleux et hérétiques les principes qu'y soutenait Arnauld. Le docteur, après cet éclat, fut réduit à se cacher; bientôt il se vit exclu de la Faculté et contraint de chercher un asile en Hollande où pendant le reste de sa vie, qui dura encore près de quarante ans, il habita presque constamment, ne cessant d'alimenter la guerre par ses écrits, sous toutes les formes, et par son active correspondance.

C'était la Sorbonne et non les jésuites qui avait réprimé l'audace du docteur; mais la Compagnie n'en était pas moins là tout entière

sur le champ de bataille, résolue à lutter sans relâche pour le maintien des décisions du Saint-Siége. Avouer dans de nouveaux écrits les sentiments que l'on avait dans l'âme était chose périlleuse pour la secte qui tenait à demeurer dans l'Église, malgré l'Église; mais restait un moyen sûr d'obtenir le succès sur un public prévenu et passionné. Décréditer d'un seul coup la Compagnie, en la donnant pour l'ennemie de toute morale, atteinte et convaincue par mille textes de ses docteurs d'avoir formé le projet de renverser l'Evangile; c'était bien fort; on le tenta, et le succès ne fit pas défaut à la tentative. Pour cela, il ne fallait qu'un homme d'esprit et de verve qui sût manier la plaisanterie, dont l'audace ne reculât devant aucun excès, et dont la bonne foi fût égarée par l'ascendant qu'exerçaient sur lui des hommes qu'il regardait comme ses pères et ses maîtres. Ce génie malheureux fut Pascal; les maîtres qui le trompèrent furent Arnauld d'abord, dont l'âme se révéla alors tout entière, et Nicole qui osa écrire les *Essais de morale*, après avoir fourni au jeune écrivain toutes les notes sur lesquelles celui-ci composa ce que Châteaubriand a si justement appelé son *mensonge immortel*. On est stupéfait en lisant, après deux siècles, ce factum virulent et tant soit peu monotone; mais ce qui surprend le plus, c'est qu'il ait réussi, malgré l'énormité, disons mieux, l'absurdité de la thèse que l'auteur y veut soutenir. « On tâchait dans ces lettres, dit Voltaire, » de prouver que les jésuites avaient un dessein formé de corrompre » les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, qu'aucune so- » ciété n'a jamais pu avoir; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, » il s'agissait de divertir le public (1). » Néanmoins, les *Provinciales* ont fait l'opinion durant un long temps, et elles la dominent encore aujourd'hui plus qu'on ne le pense.

J'aurais bien envie de demander à M. le chanoine Bernier, qui, dans cette affaire des jésuites ou des jansénistes, « visait à écraser » ses rivaux et à faire triompher son *idole;* qui abritait derrière les » intérêts de la morale ses vues d'intérêt et ses mauvaises passions? » Qu'ont fait de semblable les jésuites contre leurs ennemis? Nous

(1) Siècle de Louis XIV.

sommes là en présence de l'œuvre capitale du parti; que M. Bernier nous produise quelque chose de pareil, d'approchant en malice et en perfidie de la part de ceux qu'il poursuit. Pourquoi son langage est-il donc si plein de ménagement pour les uns et si peu mesuré pour les autres? Mais poursuivons.

La distinction du *fait* et du *droit*, par laquelle les jansénistes trouvaient le moyen de soutenir l'*Augustinus*, tout en paraissant renoncer aux cinq propositions, ayant nécessité de nouvelles mesures de la part du siége apostolique et Alexandre VII, ayant imposé la signature d'un formulaire qui coupait court à tout subterfuge, de graves complications s'ensuivirent. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, se vit réduit à prendre la seule mesure efficace pour faire cesser le scandale que causait la résistance des religieuses de Port-Royal à la signature du Formulaire; cette mesure consistait à dissoudre la communauté, et à placer les opposantes dans des monastères orthodoxes. Vit-on alors les jésuites conseiller ce parti rigoureux? On l'a dit; car que n'a-t-on pas dit? Voici des faits incontestables et qui renversent par la base les assertions dans lesquelles M. l'abbé Bernier a prétendu que les jésuites voulaient imposer à toute force le molinisme avec les dogmes de la foi.

On était en 1662; la suppression de l'abbaye était imminente et les fameux solitaires allaient être dispersés par la police. Louis XIV permet que des conférences aient lieu entre deux des docteurs du parti et deux jésuites investis de sa confiance, dans le but de ménager, s'il est possible encore, un accommodement. Les deux docteurs jansénistes étaient La Lanne et Girard; les deux jésuites, le P. Annat, confesseur du roi, le même que Racine traite si mal dans son *Histoire de Port-Royal*, et le P. Ferrier. Louis XIV appela pour présider aux conférences l'évêque de Comminges, Gilbert de Choiseul, qui fut toute sa vie, sinon le fauteur, du moins l'ami des jansénistes, et qui, devenu plus tard évêque de Tournay, inquiétait Bossuet à l'Assemblée de 1682, par ses opinions trop libres sur l'autorité du Saint-Siége. Or, nous avons le témoignage de ce prélat peu suspect sur l'attitude des deux jésuites dans ces conférences. Dans une lettre du 20 mars 1663, adressée à Henri Arnauld, évêque d'Angers, lettre que je recom-

mande à M. le chanoine Bernier, Gilbert de Choiseul parle ainsi : « Comme cette affaire a été commencée de concert avec les Pères » Annat et Ferrier, jésuites, elle se continue avec eux, et je vous dois » rendre ce témoignage de leur *sincérité*, que, dans toute la suite, il » m'a toujours paru qu'ils étaient véritablement *amis de la paix*, » qu'ils y travaillaient de la meilleure foi du monde, et que s'ils » avaient de la fermeté en quelque occasion contre les sentiments » de ceux qu'on appelle jansénistes, cela ne venait pas d'aucune » aversion de leurs personnes, mais de l'attachement qu'ils ont à » l'autorité du Saint-Siége et du désir d'établir solidement la tran- » quillité que nous cherchons (1). »

Je prie le lecteur de bien peser les termes de ce jugement de l'évêque de Comminges, témoin non suspect des dispositions des deux jésuites, et de se rappeler qu'il s'agit ici du P. Annat, confesseur du roi, et du P. Ferrier qui lui succéda dans cette charge. Il n'est pas besoin de rappeler l'influence qu'exerçait en France le confesseur du roi sur toute la Compagnie, on la comprend d'ailleurs aisément.

Voilà les hommes intraitables que M. le chanoine Bernier nous signale; nous sommes cependant là à une époque postérieure à la publication des *Provinciales*. Les *petites lettres* font les délices du grand monde et des gens d'esprit; elles portent partout la diffamation la plus odieuse contre les jésuites, et voilà la rancune qu'en témoignent les jésuites! Gilbert de Choiseul qui les a vus à l'œuvre, écrivant au propre frère d'Arnauld, les proclame *amis de la paix*, et M. Bernier, qui vit à deux siècles de là, les accuse de vouloir *écraser des rivaux*. Mais le molinisme? en est-il question sur le traité de paix? Ecoutez encore l'évêque de Comminges : « MM. de La Lanne » et Girard, dont vous connaissez sans doute le mérite, ayant parlé » pour tous, ont si nettement exposé leur doctrine sur les cinq pro- » positions condamnées que, se réduisant seulement au sentiment » des *thomistes*, mais à se servir même des termes de leur école, il » ne peut rester le moindre soupçon d'erreur entre eux. » Ainsi, voilà les jésuites dans cette occasion solennelle, reconnaissant (au

(1) Lettres de M. Antoine Arnauld, t. I, p. 317.

reste, comme toujours) que l'on peut parfaitement être catholique tout en étant *thomiste*. Gilbert de Choiseul atteste que « par la grâce » de Dieu, les conférences ont fort heureusement réussi. » Les jésuites ont seulement réclamé des docteurs de Port-Royal qu'ils voulussent bien « déclarer qu'ils reçoivent les décisions que les papes » Innocent X et Alexandre VII ont faites sur ce sujet dans leurs » constitutions et qu'ils s'y soumettent. » Je ne doute pas que, dans la circonstance, M. le chanoine Bernier n'eût montré la même exigence.

Ainsi, Port-Royal allait être sauvé, et c'est aux jésuites qu'il devrait son salut. Malheureusement le docteur Arnauld fit rompre les négociations; il ne voulut pas être redevable de la fin de son exil à un accord passé avec les jésuites. En vain, l'un de ses plus zélés disciples, Le Nain, lui écrivait au nom d'un des premiers magistrats du royame ces énergiques paroles : « Vous serez condamné et devant » Dieu et devant les hommes, si vous ne voulez pas croire à un prélat » aussi éclairé, aussi vertueux et *aussi éloigné de tout soupçon* que » M. de Comminges (1) » Le fier docteur fut inflexible et la première dispersion de Port-Royal s'ensuivit. A-t-on le droit de l'imputer aux jésuites que l'on avait vus, à la suite de Bossuet, user toutes les concessions pour réduire à l'orthodoxie ces filles obstinées qui, selon le mot célèbre de leur archevêque, étaient « pures comme des anges et » orgueilleuses comme des démons? » Car, si l'on eut pu amener la soumission des docteurs à l'Eglise, il est hors de doute que l'on eût eu du même coup celle des religieuses. Par la même raison, celles-ci étant dispersées, l'autorité prit des mesures pour dissoudre l'agrégation des prétendus solitaires qui s'était formée autour de l'abbaye. Ils se retirèrent, les uns en province, les autres près de leurs amis, à Paris; la duchesse de Longueville ouvrit son hôtel aux plus célèbres d'entre eux.

La protection que cette princesse étendit sur les chefs de la secte, et les égards que la cour crut devoir conserver envers elle, aimant mieux la voir dépenser son ardeur dans l'intrigue religieuse que

(1) Lettre de M. Antoine Arnauld, t. I, p. 414.

dans l'intrigue politique, eurent une immense influence sur l'avenir du jansénisme. C'est à elle en grande partie qu'est dû cet accord frauduleux connu sous le nom de *paix de Clément IX*, manœuvre habile qui fit illusion à beaucoup de monde, et qui, en arrêtant le bras qui devait extirper l'hérésie, donna à celle-ci le temps et les moyens de s'implanter plus profondément que jamais dans le royaume. L'épiscopat avait souscrit le formulaire d'Alexandre VII, moins quatre prélats, les évêques de Beauvais, d'Aleth, de Pamiers et d'Angers. Il n'était plus possible de laisser sur leurs siéges ces quatre sectaires que le parti canonisait. Déjà douze commissaires apostoliques avaient été institués par le Saint-Siége pour procéder à leur déposition. Mais ils avaient des partisans secrets dans l'épiscopat, et avec le conseil et l'appui de la duchesse de Longueville, on put tenter un coup pour les sauver. Gondrin, archevêque de Sens, et Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, se mirent en avant. Ils furent suivis de dix-neuf de leurs collègues. On obtint de Clément IX un répit, on circonvint son nonce, et quand tout fut prêt, on entama des conférences. Cette fois, le docteur Arnauld consentit à traiter ; mais il mit une condition, et cette condition lui fut accordée. Il exigea que les jésuites fussent tenus à l'écart de toute conférence, et que les négociations de cette paix qui devait le rendre lui-même à son parti demeurât pour eux un mystère. Ainsi, heureusement pour eux, les jésuites n'eurent la responsabilité de rien dans cette paix fourrée; en revanche, la duchesse de Longueville et la princesse de Conti assistaient aux conférences, et ainsi que le dit pieusement l'un des historiographes de Port-Royal, « ces dames étaient » comme la lumière des évêques; elles les conduisaient comme par la » main ; elle leurs montraient tous les pas qu'ils devaient faire, et » leur mettaient les paroles dans la bouche (1). »

On sait que tout finit par la souscription des quatre évêques, moyennant une contre-lettre, au formulaire d'Alexandre VII; et le loup se vit bien et dûment établi dans la bergerie. L'un des quatre évêques cependant, Pavillon d'Aleth, répugna d'abord à souscrire,

(1) Mémoires de Fontaine. Tome IV.

et semblait braver les conséquence d'un tel refus ; il céda enfin aux instances d'Arnauld et de l'archevêque de Sens. Voici en quels termes ce dernier gourmandait sa lenteur à se décider . « Quel triomphe » pour les jésuites, lui écrivait-il, de voir échouer une chose de cette » conséquence, qu'on avait voulu leur cacher, et de se trouver plus » élevés qu'ils ne l'ont jamais été par ce qui devait les ruiner sans » ressource ! » Ainsi au dire de Gondrin, l'entremetteur dans cet ignoble compromis entre la foi et l'hérésie, il fallait avant tout humilier les jésuites. Qu'importe la doctrine ! qu'importe l'honneur ! il faut que l'évêque d'Aleth signe avec les autres ; s'il continue de refuser, l'odieuse Compagnie aura droit de dire que l'hérésie est au sein de l'Église de France. Et c'est après de tels faits, que M. le chanoine Bernier qui les connaît comme moi, me reproche d'avoir dit que la cause des jésuites était liée à celle de la foi !

Le docteur Arnauld avait donc vaincu, et il allait, durant quelques années, goûter dans Paris les douceurs du triomphe. Ce n'était plus le temps où, forçant son ban, il arrivait furtivement de Hollande pour réchauffer le parti, et venait chercher, sous le déguisement d'un soldat, un asile sûr dans l'hôtel de la duchesse de Longueville. Il se montrait maintenant en plein jour, et partageait tranquillement le nom de *Grand* avec Louis XIV. Cependant, les jésuites dont l'habileté et le crédit avaient été si fort dépassés, commençaient à produire dans les chaires de Paris un de leurs membres dont la vie et la parole étaient un cruel démenti aux *Provinciales*. Bourdaloue était jésuite autant qu'un autre, et sa vertu, son éloquence, étaient devenues l'entretien de la cour et de la ville. Madame de Sévigné elle-même n'avait pas résisté ; l'aimable marquise, sans renoncer à son goût pour les *petites lettres*, allait très-volontiers, comme elle dit, *en Bourdaloue*. Le parti janséniste jugea qu'il était nécessaire de ramener l'opinion, en frappant un nouveau coup. La *Morale pratique des jésuites* fut donnée au public. Ce volumineux pamphlet, dans lequel on met sur le compte des jésuites une série d'abominations commises dans les deux mondes, avait été conçu par le marquis de Coislin devenu l'abbé de Pont-Château, et compilé par Saint-Martin et Gilles d'Asson : le docteur Arnauld y mit la dernière main.

Telle était la modération de ces hommes qui venaient d'être admis à la paix, sans qu'on eût demandé d'eux le moindre acte de déférence à l'égard des jésuites. Quant au jugement à porter sur la valeur historique de ce nouveau manifeste de Port-Royal contre la Compagnie, je ne crois pouvoir mieux faire que de produire l'opinion du parlement de Paris lui-même, dans son arrêt du 10 septembre 1669; personne, j'imagine, ne le tiendra pour suspect de partialité en faveur des jésuites : « Sur ce qui nous a été représenté par le procu-
» reur du roi, y est-il dit, qu'il est averti que, depuis quelques jours,
» certaines personnes mal affectionnées à la Compagnie de Jésus
» semaient en cette ville un libelle scandaleux intitulé : *Morale pra-*
» *tique*, prétendu imprimé à Cologne, chez Gervinus Quintel, en
» 1669, par lequel et par les *faussetés* dont il est rempli, par le ramas
» qui a été malicieusement fait d'une infinité de *mémoires inventés à*
» *plaisir* et de *pièces supposées*, il est aisé de juger, aussi bien que par
» les termes d'aigreur dont l'auteur s'est servi, qu'il a eu le dessein de
» décrier la société et la conduite des jésuites... »

Ici, M. l'abbé Bernier est encore obligé de reconnaître que les *mauvaises passions* et le désir *d'écraser des rivaux* ne sont pas précisément du côté des jésuites, et que l'*idole* que les auteurs de la *Morale pratique* ont voulu faire triompher n'est pas la Compagnie de Jésus. Et c'étaient ces hommes de Port-Royal, dont la doctrine était que l'homme cède irrésistiblement à son attrait bon ou mauvais, qui se posaient pour vengeurs de la *Morale*, contre une société qui employait ses vingt mille voix à proclamer dans toute l'Église la liberté et la responsabilité humaines! Que leur fallait-il donc encore? Ils étaient réhabilités; leurs signatures mensongères leur avaient ouvert l'accueil partout; le docteur Arnauld avait été reçu en audience par le roi; Innocent XI lui portait de la considération; les religieuses de Port-Royal avaient retrouvé leur cloître; tout marchait du même pied, pour ainsi dire, qu'avant la condamnation des cinq propositions; saint Vincent de Paul, Olier, Cornet, n'étaient plus là; mais le jansénisme en revanche était partout. Il infectait de plus en plus les corps religieux, les facultés de théologie, et quiconque osait ne pas parler avec respect de ses grands hommes et de leurs œuvres

encourait la réputation de petit esprit, ou de serviteur des jésuites.

Au milieu d'une telle situation, l'attitude de la Compagnie ne pouvait cesser d'être guerroyante; le contraire eut été trahison. M. le chanoine Bernier lui a reproché d'avoir « passionné la défense de la foi » ; j'ai répondu à ce reproche ; mais qu'on juge maintenant des périls, et pour peu que l'on tienne à l'orthodoxie, que l'on dise si la mollesse pouvait être de saison dans de telles conjonctures. Au reste, s'il n'y eut pas de mollesse, il y eut de la modération et de la dignité. J'en assignerai une preuve incontestable dans le rôle et le caractère des quatre confesseurs de Louis XIV, qui se succédèrent dans le cours de cette longue crise. On sait qu'ils disposaient d'un haut crédit auprès du monarque; mais leur influence au sein de leur société n'était pas moindre. Voyons quelle fut la ligne suivie par chacun deux. Annat entré en fonctions dans l'année 1654, y demeura jusqu'en 1670. Nous l'avons vu à l'œuvre dans la tentative de réconciliation entre Port-Royal et l'Église, au lendemain des *Provinciales ;* avons nous trouvé en lui un homme intraitable ? Annat ne s'est-il pas montré la probité même? Et l'on ne saurait s'en étonner quand on se souvient que, au rapport de Bayle lui-même, ce jésuite risqua cent fois son crédit, en contrariant, avec la plus généreuse insistance, les passions du roi.

Ferrier succéda à Annat. Nous le connaissons déjà aussi par le témoignage de Gilbert de Choiseul ; nous savons qu'il s'inquiétait peu si les fauteurs du jansénisme, dans le cas d'une conversion, préféraient le thomisme au molinisme. Il y a mieux encore ; c'est qu'il savait, au besoin, contenir ceux de ses confrères qu'un zèle indiscret eût pu entraîner au delà des bornes de la justice. « Souvent, » dit Amelot de la Houssaye, je lui ai entendu dire à des jésuites qui » voulaient le faire entrer dans leurs querelles particulières pour être » appuyés de son crédit, que le roi ne l'avait pas fait son confesseur » pour être l'avocat des méchantes causes (1). »

La Chaise remplaça Ferrier en 1675. Je ne sache rien qui soit mieux de nature à montrer que durant les longues années qu'il

(1) Mémoires d'Amelot de la Houssaye. Tome III.

remplit son poste, les jansénistes eurent peu à souffrir de la part des jésuites, si ce n'est de produire le témoignage si connu que lui rend Saint-Simon lui-même; Saint-Simon qui épuise son vocabulaire d'injures, et on sait quelle en était la richesse, contre Letellier, successeur de La Chaise. « Juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, » fort ennemi de la délation, de la violence, des éclats, La Chaise » avait de l'honneur, de la probité, de l'humanité (1). » Plus loin, il ajoute : « Les ennemis même des jésuites furent forcés de lui » rendre justice, et d'avouer que c'était un homme de bien, honnê- » tement né et très-digne de remplir sa place. »

J'ajouterai deux traits seulement qui aideront à faire connaître La Chaise : l'un est relatif aux jansénistes, l'autre peut servir à montrer la loyauté des relations de ce jésuite avec Louis XIV. On dénonça au roi les rapports qu'entretenait Rollin avec le P. Quesnel, sujet rebelle et chef du parti; la prison allait devenir le prix des imprudences du savant professeur qui fut, toute sa vie, le fauteur malheureux de la secte. La Chaise intervint, et Rollin conserva sa liberté. Le roi ayant manifesté au confesseur son projet de contracter mariage avec madame de Maintenon, le jésuite eut assez d'indépendance pour contrarier l'intention du monarque, et ne céda que devant la nécessité; ce qui fut cause que madame de Maintenon ne le goûta jamais.

Voilà donc trois jésuites, et les plus influents de tous, sans l'aveu desquels leurs confrères n'auraient pu rien entreprendre de tant soit peu important contre la secte, qui se revèlent à nous comme des hommes modérés, délicats, pleins d'égards, et gérant avec intégrité leur ministère. A eux trois, ils représentent une période de plus de cinquante années dans le poste de confesseur du roi, et l'on ne reconnaît dans aucun d'eux les *mauvaises passions* dont parle M. Bernier. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de leur successeur dans la confiance de Louis XIV. Dans tous les cas, il ne géra que six ans son emploi, et eût-il été aussi *farouche* que le prétend Saint-Simon, cette courte période ne pourrait être donnée

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon. Tome IX.

comme représentant toute la ligne de conduite de la Compagnie de Jésus à l'égard des jansénistes.

Reste donc à parler du P. Letellier et à dire aussi la vérité sur son compte. Mais auparavant qu'il me soit permis de toucher en passant l'Assemblée du clergé de 1700. Elle est fameuse par une censure de propositions de morale qui paraît être un triomphe pour M. le chanoine Bernier. Voyons d'abord les événements du jansénisme qui signalèrent la fin du XVIIe siècle. En 1694, le docteur Arnauld avait disparu de la scène du monde, et le P. Quesnel lui avait succédé dans le rôle de chef du parti. Ce fut sous ce dernier que le jansénisme qui, depuis Clément IX, couvait sous la cendre, éclata de nouveau par un incendie qui dépassait en étendue et en ravages tout ce que l'on avait vu jusqu'alors. L'étincelle qui détermina l'embrâsement fut le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, livre où le Père Quesnel étalait désormais dans toute sa crudité la doctrine des cinq propositions. L'*Augustinus* avait vieilli; ce lourd in-folio latin ne pouvait plus être de mode et demandait d'être rajeuni. Il l'était dans les *Réflexions* et sans avoir rien perdu. La première édition avait paru dès 1671, mais elle était moins hardie que les suivantes; Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, le même que nous avons vu avec Goudrin de Sens, négociateur de la paix de Clément IX et le répondant des quatre évêques réfractaires, la revêtit de son approbation; mais la troisième édition passait toute mesure. Jamais le jansénisme ne s'était épanoui au grand jour avec tant d'audace. Louis-Antoine de Noailles, successeur de Violart, osa recommander aux fidèles de son diocèse la lecture d'un tel livre, par son mandement du 23 juin 1695. L'influence de madame de Maintenon fit transférer la même année ce prélat sur le siége de Paris, où il devait être si longtemps le fléau de l'orthodoxie.

Sur ce nouveau théâtre, les allures de Châlons-sur-Marne auraient été tant soit peu déplacées. L'illustre protectrice et parente n'aimait pas le jansénisme, et il était à propos que le nouvel archevêque se signalât dès l'abord par quelque acte éclatant contre la secte. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter; et le 20 août 1696, paraissait une ordonnance archiépiscopale portant condamnation d'un livre que l'abbé de

931789A

Barcos, neveu de Saint-Cyran, avait publié sous ce titre : *Exposition de la foi de l'Église touchant la grâce et la prédestination*. Bossuet lui-même avait minuté la partie dogmatique de l'ordonnance, et il était visible à tous les regards que Noailles qui signait et qui fulminait contre le janséniste Barcos avait changé de camp. En pareille situation, les pamphlets sont à craindre. Il en parut un qui portait le titre de *Problème ecclésiastique*. On y demandait à qui il fallait croire, de Noailles, évêque de Châlons, approuvant une doctrine, en 1695, dans les *Réflexions morales*, ou de Noailles, archevêque de Paris, condamnant la même doctrine en 1696? L'écrit était anonyme; on l'attribua promptement aux jésuites, et l'inimitié de Noailles qui, d'ailleurs, avec ses idées, ne pouvait leur être favorable, se déclara pour jamais contre eux. Ils étaient cependant innocents de ce pamphlet dont l'auteur véritable, dom Thierry de Viaixnes, qui l'avait compilé dans un tout autre but que de complaire aux jésuites, se déclara plus tard, Au reste, tout catholique avait droit de se poser ce problème, tant que Noailles n'avait pas désavoué le mandement par lequel il avait recommandé à son peuple de Châlons un livre qui devait être réprouvé plus tard par l'Eglise universelle, comme contenant *cent-une* propositions condamnables.

En attendant, l'irritation était extrême contre les jésuites à l'archevêché. On accusait le P. Daniel, le P. Doucin; et les jansénistes se félicitaient d'avoir trouvé un expédient pour intimider Noailles dans la voie des concessions, et pour le brouiller tout d'abord avec la Compagnie. L'Assemblée de 1700 vint bientôt, et Noailles la présida. On y résolut de publier une censure contre la morale relâchée, et cent vingt-sept propositions de casuistes furent condamnées. Tout le monde savait parfaitement à quelle adresse allait cette censure. L'espace ne me permet pas d'en donner ici l'histoire détaillée; je dirai seulement que cette opération était sans but pratique; car il est notoire que le laxisme était très loin de la théologie française, à la fin du XVIIe siècle; et que c'était d'ailleurs un acte aussi inutile que peu respectueux pour le Saint-Siége, que de condamner, par l'autorité d'une assemblée partielle de l'Eglise de France, des propositions qui, il y avait quarante ans, l'avaient été par les souverains

Pontifes, dans des décrets reçus de l'Eglise universelle, la France exceptée.

Tout ceci montrait assez combien peu les jésuites avaient de crédit. L'inutilité de la censure, son inconvénance dans les conjonctures, furent relevées par plusieurs prélats dans l'Assemblée; mais leur voix fut promptement couverte. Les jansénistes triomphèrent de l'humiliation infligée à la Compagnie, et se plaignirent modérément de la condamnation de trois propositions de leurs auteurs que l'on avait censurées, en considérant que leurs adversaires avaient reçu un coup, indirect, il est vrai, mais tout autrement sensible. Dans un travail plus complet que ne peut l'être cet article, il serait intéressant d'étudier la composition de l'épiscopat français à cette époque; Fénelon, dans son Mémoire à Clément XI, sous la date de 1705, révèle un affligeant tableau; et, d'après les renseignements qu'il fournit, le lecteur est en droit de conclure que, depuis la paix de Clément IX, on n'avait pas cherché à pourvoir les églises de pasteurs trop décidés contre le jansénisme. Cependant Ferrier et La Chaise avaient eu en main, à eux seuls, la feuille des bénéfices pendant trente ans. On en déduira avec raison que ces jésuites si influents n'avaient pas tant songé qu'on l'a dit à faire leurs affaires. Nous verrons bientôt l'épiscopat du XVIIIe siècle manifester à l'endroit de la Compagnie un vif et profond intérêt; cependant, passé 1715, aucun de ses membres ne dut à un jésuite son élévation.

Louis XIV déclinait, le père La Chaise n'était plus qu'un vieillard hors de combat, madame de Maintenon n'avait jamais subi l'influence des jésuites; le XVIIIe siècle était ouvert, et se préparait à lâcher la digue à cette incroyance qui couvait sourdement depuis quarante ans; et avec tout cela, l'hérésie janséniste, renouvelée par le livre des *Réflexions morales*, levait la tête plus haut que jamais. Les catholiques étaient fatigués d'une querelle théologique qui durait depuis plus d'un demi-siècle; le formulaire d'Alexandre VII était usé, dès lors qu'un autre livre avait remplacé l'*Augustinus*. La situation ne pouvait donc se dénouer que par un acte énergique qui tranchât dans le vif plus avant que jamais. La bulle *Unigenitus* fut ce moyen décisif qui sauva la foi; et l'Église en fut redevable au père Letellier.

Ce jésuite, en 1709, avait remplacé La Chaise auprès de Louis XIV, Les mémoires du temps, ceux de Saint-Simon en particulier, ont rendu sa mémoire particulièrement odieuse; il importe donc de le faire connaître. Il était à peine installé dans ses fonctions, qu'eut lieu la destruction de Port-Royal. Naturellement, la postérité égarée par des calomnies l'en a rendu responsable; rien cependant n'est plus mal fondé. Clément XI, dans un bref à Louis XIV, avait demandé cette mesure dans les termes les plus énergiques, *evellatur et eradicetur*. Sur les lieux, les jésuites ne furent pour rien dans son exécution. J'en donnerai pour garant les jansénistes eux-mêmes. Voici les paroles de Clémencet, dans son histoire générale de Port-Royal : « MM. de Saint-Sulpice, à ce qu'on » prétend, dit-il, obtinrent par le crédit de madame de Maintenon, la » démolition de Port-Royal-des-Champs, en lui représentant que si on » le laissait subsister, les temps pouvant changer, les jansénistes pour- » raient aussi y revenir et rétablir leurs erreurs. Cela fait voir que » ce n'est point aux jésuites qu'il faut attribuer la démolition de » Port-Royal-des-Champs; non qu'ils n'en fussent capables, mais parce » que cela était contraire à leurs desseins et à leurs intérêts (1). » Guillebert, autre historien janséniste, dans ses *Mémoires historiques » et chronologiques sur Port-Royal*, parlant de cette destruction, s'exprime ainsi : « Ce ne sont pas les jésuites, mais une fausse dé- » marche des amis de Port-Royal-des-Champs, qui en occasionna » la démolition (2). » Ceci doit suffire, ce semble, pour absoudre Letellier d'une participation que les jansénistes eux-mêmes ne lui imputent pas.

Saint-Simon lui attribue d'avoir obtenu de Louis XIV l'ordre au cardinal de Noailles d'accepter la bulle *Vineam Domini sabaoth*, que Clément XI avait rendue contre le prétendu *silence respectueux* des jansénistes (3). Aux yeux des catholiques, ce ne serait pas un reproche, assurément, pour Letellier; mais encore faut-il ne pas se brouiller avec la chronologie. Voici des dates : la bulle *Vineam Do-*

(1) Tome X, p. 4.
(2) Tome VI, p. 257.
(3) Tome VIII, p. 421.

mini sabaoth fut rendue en 1705; Noailles la fit souscrire la même année aux religieuses de Port-Royal; et c'est seulement en 1709 que Louis XIV vit Letellier pour la première fois.

A l'ouverture du XVIIIe siècle, le jansénisme avait enfin rencontré dans l'épiscopat un adversaire résolu à l'attaquer en visière; il était temps; mais Dieu ne fit point défaut à l'Église de France. Il a donné un docteur contre chaque hérésie : Fénelon fut celui que la divine Sagesse avait préparé contre le jansénisme et ses subterfuges. Après lui, la pensée des orthodoxes ne vacilla plus; la formule était donnée; il n'y avait plus qu'à la répéter et à l'appliquer. Mais Fénélon sentait qu'un jugement apostolique contre les *Réflexions morales* était le premier de tous les besoins. Ses amis, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, avec La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, avaient eux-même présenté Letellier à Louis XIV, assurés qu'ils étaient d'avoir trouvé en lui un jésuite intègre et zélé pour la foi; mais Letellier, loin de montrer cette violence que Saint-Simon lui attribue, hésitait en face du péril et tremblait d'aggraver le mal par la vigueur du remède. Longtemps il eut besoin que des lettres de Cambrai vinssent ranimer son courage. La *Correspondance* de Fénelon en rend témoignage; et je juge inutile de m'arrêter, dans ce récit rapide, à en transcrire des passages significatifs que tout le monde peut y lire. On y verra la preuve que la bulle *Unigenitus* ne fut pas plus l'ouvrage prémédité des jésuites que ne l'avait été la constitution d'Innocent X contre les cinq propositions. Fénelon fit alors ce qu'avaient fait, au XVIIe siècle, saint Vincent de Paul, Olier et Cornet; mais les temps étaient changés depuis 1682; et l'on devait déjà prévoir que les condamnés pourraient fort bien appeler de la bulle papale au futur concile œcuménique; ce que n'avaient pas même songé à faire, en 1653, les fauteurs de l'*Augustinus*.

En attendant, les jésuites étaient en butte à la plus violente réaction; plus ils s'effaçaient et plus on les poursuivait. Noailles, qui fut constamment le mannequin du parti, alla jusqu'à retirer en masse les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les membres de la Compagnie qui exerçaient le saint ministère dans le diocèse de Paris. Il n'y eut d'exception que pour le père Letellier : l'archevêque

du moins jugea qu'il était par trop fort de ravir au roi lui-même son confesseur. On sait que cette interdiction générale se continua après la mort de Louis XIV, et qu'elle dura longues années, au grand scandale des gens de bien. En face d'un tel abus de pouvoir, que faisait Louis XIV ? il parlementait avec l'archevêque, dans un mémoire, au lieu de recourir au pape. Que faisait madame de Maintenon ? elle tâchait de prendre Noailles par les sentiments et s'usait à la peine Or, tout ceci n'était que le commencement des tribulations de la Compagnie ; le jansénisme lui en préparait bien d'autres, y compris la suppression et l'expulsion. Si M. l'abbé Bernier a jamais pesé tous ces faits, il a du courage d'attaquer aujourd'hui les jésuites comme des hommes à *mauvaises passions*, jaloux d'*écraser leurs rivaux*. Au reste, pendant qu'on les traitait ainsi, ceux mêmes qui les *écrasaient* osaient tenir un langage analogue. Heureusement, la réponse fut faite alors à des reproches si odieux et si dérisoires. Elle est de Fénelon, et je demande au lecteur la permission d'en donner ici quelques traits.

« Rien n'est plus diffamant pour une Compagnie religieuse que de » l'accuser, à la face de toute la chrétienté, d'avoir une mauvaise » doctrine, d'être coupable d'une conduite irrégulière à l'égard des » évêques, et de vouloir être aujourd'hui leurs maîtres et leurs juges. » Il n'y a point de milieu : cette accusation, si elle est bien prouvée, » est une conviction affreuse qui doit faire détester cette Compagnie » à tous les gens de bien ; mais si elle est sans preuve, elle est une » calomnie atroce qui couvre de honte celui qui l'a faite. La ca- » lomnie n'en est pas moins calomnie pour venir des supérieurs » d'une éminente dignité : elle en est cent fois plus odieuse et plus » diffamante. Ils sont bien plus écoutés et plus crus que les ca- » lomniateurs vulgaires : chaque parole de telles personnes est un » coup mortel. Ils sont même bien plus coupables : eux qui devraient » être les pères et les protecteurs des ministres de l'autel, peuvent- » ils impunément les déchirer ? Est-ce donc là l'usage de leur di- » gnité ? Est-ce donc là cette bonté tendre et paternelle, pour la- » quelle ils sont élevés au-dessus des autres ? »

» Il faut donc que M. le cardinal de Noailles prouve en toute ri-

» gueur, devant le tribunal de l'Église, la mauvaise doctrine de cette » Compagnie, sa conduite irrégulière à l'égard des évêques, et la ty- » rannie par laquelle ils veulent être aujourd'hui leurs maîtres et » leurs juges. Voilà des faits horribles à prouver. Plus l'accusation » est grève, plus la preuve doit être démonstrative. Il faut donc que » ce cardinal démontre tous ces faits allégués, ou qu'il succombe » comme un insigne colomniateur. S'il ne fait que continuer des » plaintes et des insinuations vagues, il ne fera que ce qui est or- » dinaire à tous les auteurs passionnés de libelles diffamatoires. Il » ne lui reste plus aucun moyen de reculer. Il faut qu'il entre en » preuve, et qu'un éternel opprobre tombe sur les jésuites ou sur » lui. Mais si les preuves juridiques manquent, il doit réparer la ca- » lomnie, en la rétractant avec autant d'éclat qu'il l'avait publiée. » Dieu, dont il a blessé la vérité, l'Église qu'il a scandalisée, sa » conscience, dont il a étouffé la voix pour contenter son ressenti- » ment, sa dignité même dont il a abusé pour noircir les innocents, » demandent cette humiliante réparation (1). »

On voit par cette citation d'un mémoire destiné à être mis sous les yeux du roi et de madame de Maintenon, que Fénelon n'était pas homme à souffrir les accusations vagues contre les jésuites. Il les connaissait à fond, il savait tout ce que le parti pouvait dire contre eux; mais lui, évêque d'un diocèse frontière, qui avoisinait le berceau et le foyer de la secte, avait apprécié les périls de la foi; il aimait son pays et avait déjà le pressentiment des maux que causeraient au royaume des dissensions religieuses dans lesquelles on verrait bientôt les parlements prendre fait et cause, et par leur résistance aux édits royaux préparer une terrible et inévitable révolution. Avant d'aller plus loin je citerai encore à M. Bernier un passage du mémoire; et d'autant plus volontiers qu'il y trouvera exprimé en la même manière que je l'ai fait, le mode d'action ordinaire des jésuites contre le jansénisme. « Le cardinal, dit-il, qui prétend que les jé- » suites soulèvent le troupeau contre le pasteur, doit prouver que

(1) Correspondance de Fénelon. Tôme IV, p. 53.

» cette Compagnie travaille à procurer ce soulèvement. Mais s'il ne » prouve que le soin que les jésuites auront peut être pris de mettre » en garde leurs pénitents et leurs pénitentes contre le livre héré- » tique du chef des jansénistes, et contre tant d'autres livres du » parti, qu'on débite si impunément depuis quelques années dans » Paris, ils doivent se faire honneur d'avouer le fait. C'est ce que » tout ecclésiastique zélé contre l'hérésie doit faire courageuse- » ment et avec discrétion, sans manquer jamais de ménagement » pour la puissance supérieure. En ce cas, la raison qui a fait re- » fuser les pouvoirs aux jésuites, est précisément celle qui les » en rend dignes pour la défense de la foi. »

Fenélon rédigeait ce mémoire en 1712. En ce moment même, Clément XI s'occupait à préparer le jugement décisif et solennel que la cour de France avait sollicité sur le livre de Quesnel. Letellier s'était enfin déterminé à sortir de ses voies de temporisation; plusieurs évêques s'étaient unis à Fenélon pour vaincre les résistances du jésuite; et celui-ci, une fois résolu, avait engagé son royal pénitent à recourir à l'oracle apostolique. Mais le jugement prononcé, on devait s'attendre que Letellier, qui enfin l'implorait avec instance, le soutiendrait avec vigueur. Il ne se dissimulait pas combien la situation allait devenir difficile; car l'âge du roi faisait pressentir une prochaine vacance du trône et la régence d'un prince que les jésuites ne confessaient pas. Dans le cœur d'un prêtre digne de son caractère, le dévouement à la foi ne calcule pas, et Letellier, nous le verrons tout à l'heure, était un prêtre de cette sorte.

Enfin le 8 septembre 1713, la bulle *Unigenitus* fut signée par Clément XI, et bientôt elle arriva en France. La fureur du jansénisme auquel elle enlevait pour jamais son masque fut au comble. Publier cette constitution dans le royaume où les jansénistes étaient partout, la faire enregistrer au parlement, selon les nécessités d'alors, procurer l'unité de vues dans l'Assemblée des évêques convoqués à Paris pour la recevoir; toutes ces choses étaient devenues d'une extrême difficulté, depuis surtout que l'autorité de Rome avait été si imprudemment soulevée et si témérairement décidée, il y

avait trente ans. Dans tout le reste de l'Eglise, la bulle *Unigenitus* fut reçue avec soumission comme règle de foi, aussitôt qu'elle fut connue authentiquement; en France, elle donna lieu dans les commencements à des complications qui faillirent tout perdre. Ce fut alors que l'on put voir quel homme était Letellier, et quel mobile gouvernait sa conduite. Les jansénistes, sans le vouloir, lui ont rendu un magnifique témoignage, et d'autant plus précieux qu'il se trouve consigné, presque dans les mêmes termes, dans les deux écrits historiques les plus violents qu'ils aient dirigés contre la bulle *Unigenitus ;* je veux dire le *Journal* de l'abbé Dorsanne, et les *Anecdotes* ou *Mémoires secrets sur la Constitution*. Je choisis de préférence la version de ce dernier pamphlet, parce qu'il est le plus violent des deux contre les jésuites.

On était en 1714. La cour qui avait sollicité la bulle se laissait effrayer par l'intrigue et le fracas du parti. Letellier tenait ferme pour la foi, dans ces dernières heures de son influence. Le président de Maisons poussé par de hautes influences vient parlementer avec le jésuite. Il propose divers expédients relatifs à la bulle. Si le roi écrivait au pape pour le prier d'envoyer des explications, en forme de commentaire de sa constitution ? Letellier repousse cette fin de non-recevoir mise en avant par les jansénistes, et à laquelle plusieurs évêques s'étaient laissés prendre. Si l'on autorisait les évêques à ne publier la bulle qu'avec des explications rédigées par eux? Letellier rejette comme irrespecteuse envers le Saint-Siége et dangereuse pour la foi, cette proposition que le parti avait également lancée et qui avait ses adhérents dans l'épiscopat. Si enfin, l'Église de France se réunissait en concile national ? Ce troisième parti, ajoutait Maisons, présente bien aussi ses dangers. « Tous les inconvénients » d'un concile, dit le narrateur janséniste, n'étonnèrent point le » P. Letellier. Il répondit seulement que c'était l'affaire des évê- » ques ; qu'ils étaient prudents et sages, et qu'il fallait espérer qu'é- » tant assemblés, ils prendraient le parti le plus raisonnable. Le » président ne gagnant rien sur ce Père, il lui représenta que sa » Société jouait gros jeu dans tout ceci ; qu'il pourrait venir un » temps où ils n'auraient pas la protection qu'ils ont actuellement,

» et qu'alors tout serait à craindre pour eux. A la vue de l'orage » dont on menaçait le jésuite, il demeura ferme sans s'émouvoir, et » dit que plusieurs d'entre eux allant chercher la mort en Angle- » terre, et dans d'autres pays bien plus éloignés, ils devaient être » prêts de la souffrir dans la patrie, si c'était l'ordre de Dieu (1). »

On conçoit qu'aux yeux de ceux pour qui la foi catholique n'est tout au plus qu'un système, la fermeté du jésuite semblera plus imprudente que sage; aux yeux d'un catholique qui connait tout le prix d'une décision doctrinale dans les controverses religieuses, cette résistance d'un homme qui se sent à veille d'une crise terrible à laquelle il sait que ni lui, ni sa Compagnie, ne pourront peut être survivre, cette résistance, dis-je, est sublime et digne d'un confesseur de la foi. Que M. le chanoine Bernier relève tant qu'il voudra l'esprit de corps qu'il reproche aux jésuites; mais qu'il ait ici la justice de reconnaître que l'*idole* du P. Letellier, de ce jésuite si *compromis*, n'est pas la compagnie; non, son *idole*, c'est la foi, c'est l'Église. M. Bernier n'en a, sans doute, pas d'autre; qu'il me laisse donc espérer qu'un jour il voudra bien reconnaître avec moi que les jésuites ont pu, il est vrai, compromettre jusqu'à leur existence dans la défense de la foi, mais qu'ils n'y ont pas compromis la cause de l'Eglise. Qu'il ne se rende pas à mes appréciations, je le conçois; mais qu'il écoute Fenélon, ce témoin vertueux, compétent et irrécusable, et qu'il consente donc enfin à parler des jésuites, comme en parlaient les catholiques de France, au fort de cette tempête dont les orages sont déjà si loin de nous.

Peu de mois après la conférence de Maisons avec P. Letellier, Louis XIV achevait son règne. Le régent n'était pas homme à soutenir la bulle; l'anarchie religieuse fut au comble durant plusieurs années. Noailles et son parti triomphaient désormais sans obstacle, et Letellier ne tarda pas à partir pour l'exil. Abreuvé de chagrins et douloureusement affecté des malheurs de l'Église, transféré d'Amiens à la Flèche par une police que dirigeaient les ennemis de sa

(1) Anecdotes, mémoires secrets sur la constitution *Unigenitus*. Tome 1er, page 114. Voir aussi *Journal de l'abbé Dorsanne*, tome 1er, page 176.

Compagnie, il succomba dès 1719. Sa mort fut comme le présage de celle que bientôt allait subir sa Société.

Cependant, l'épiscopat, en France, s'élevait de plus en plus à la hauteur de ses dangers. Fénelon en descendant dans la tombe laissa après lui une postérité d'évêques résolue à braver tous les périls d'une lutte à front découvert contre l'hérésie. Bissy à Meaux, Mailly à Reims, Belzunce à Marseille, Tencin à Embrun, Languet à Sens, Beaumont à Paris, se résignèrent à toutes les calomnies du parti, à toutes les voies de fait d'une magistrature égarée. Sans doute, ils regrettaient que la mollesse avec laquelle on avait agi, sous le règne précédent, envers la nouvelle hérésie, la fausse paix qu'on avait fait avec elle, les ménagements qu'on avait cru devoir conserver à l'égard de ses représentants, eussent aggravé à un tel point la situation de l'Église en France; mais en même temps ces grands évêques ne craignaient pas d'avouer en toutes manières leurs sympathies pour une Compagnie qu'on avait toujours vue au champ d'honneur, et dont les doctes travaux et l'influence leur venaient encore si puissamment en aide. L'infâme journal appelé *Nouvelles ecclésiastiques*, malgré la surveillance de l'autorité, circulait dans tout le royaume, portant partout l'injure et la diffamation à la fois contre les évêques qu'on appelait *constitutionnaires* et contre les jésuites; les tabernacles s'ouvraient, par arrêt de parlement, et le prêtre était décreté de prise de corps avec ordre d'aller déposer le Saint des Saints sur les lèvres hérétiques des appelants de la bulle; l'archevêque de Paris était exilé de son diocèse, son temporel saisi, tout cela sous les yeux de Louis XV, et par décret d'une cour de justice qui démolissait ainsi la société et la religion, tandis que Voltaire courait sus à ce qu'il appelait l'*infâme*.

On devait s'attendre à des victimes nombreuses, lorsque le pays, labouré par le jansénisme et la philosophie se donnant la main serait suffisamment préparé; mais la première de toutes devait être la Compagnie de Jésus. Les rancunes de Port-Royal, s'unissant aux intrigues des philosophes et devenues efficaces par le concours aussi aveugle que passionné des parlements, amenèrent la destruction violente et injuste d'un corps de religieux qui était une des gloires de

notre pays et le dernier boulevard de la société française par ses nombreuses maisons d'éducation. Avant de signer l'édit de suppression, la conscience peu timorée de Louis XV s'alarma. Il chercha un moyen de résistance auprès de l'épiscopat. Cinquante-un évêques réunis en assemblée à Paris reçurent la consultation royale et durent y répondre. Était-il à propos que le roi supprimât la Compagnie? Le seul Fitz James, de Soissons, prélat janséniste, fut pour l'affirmative; les cinquante autres tinrent ferme pour sauver un corps qui avait si bien mérité de l'Église; et peu de jours après, soixante-dix adhésions épiscopales à la décision des cinquante vinrent apprendre à Louis XV que supprimer les jésuites en France, c'était atteindre la religion au cœur. Elle mérite bien quelques égards, peut-être, cette Compagnie qui, dans un tel moment, après tous les prétendus torts qu'on lui reproche, recevait encore un tel témoignage.

Mais tout devait être inutile, et les ressentiments de madame de Pompadour se virent satisfaits en même temps que les passions plus redoutables des quesnellistes et des encyclopédistes. Toutefois, l'épiscopat voulut tenter encore, par un dernier coup, de réveiller dans le monarque avili, le sentiment du christianisme et celui de sa dignité. Une nouvelle assemblée du clergé tenue en 1762 lui adressa une noble et courageuse remontrance qui renferme une appréciation du rôle des jésuites en France trop significative pour qu'il me soit possible de l'omettre ici. Les lecteurs de M. le chanoine Bernier et les miens me sauront gré de leur fournir l'occasion d'apprendre quel jugement portait en présence du trône et de la nation, sur l'ensemble de la conduite des jésuites durant un siècle et demi, l'élite des évêques de France. Avant de lire ces lignes que je vais transcrire, il est bon de se rappeler que l'assemblée de 1762 n'adressait point au roi une harangue secrète ; que la remontrance devait être rendue publique; et que, par conséquent, les éloges qu'elle contient à l'endroit des jésuites ont dû être pesés avec soin, et ne peuvent renfermer que l'expression aussi précise que ferme du sentiment des évêques.

» Cette société. disent les prélats, depuis la première époque de

» son établissement, n'a cessé d'éprouver des contradictions. Les » ennemis de la foi l'ont toujours persécutée, et dans le sein même » de l'Église, elle a trouvé des adversaires, aussi dangereux rivaux » de ses succès et de ses talents, qu'attentifs à profiter de ses fautes » les plus légères ; mais, malgré des secousses violentes et réitérées, » ébranlée quelquefois, jamais renversée, la société des jésuites jouis- » sait dans le royaume d'un état, sinon tranquille, du moins hono- » rable et florissant. Chargés du dépôt le plus précieux pour la nation » dans l'éducation de la jeunesse, partageant, sous l'autorité des » évêques, les fonctions les plus délicates du saint ministère, hono- » rés ne la confiance des rois dans le plus redoutable des tribunaux, » aimés, recherchés d'un grand nombre de vos sujets, estimés de » ceux qui les craignaient, ils avaient obtenu une considération » trop générale pour être équivoque (1). »

Tels furent les adieux de l'épiscopat français aux jésuites qu'ils devaient naturellement mieux connaître que ne le peut M. le chanoine Bernier. Les évêques de l'assemblée de 1762 laissent-ils deviner que ces religieux aient compromis la bonne cause? reconnaissent-ils ces « mauvaises passions » dont parle M. Bernier? devine-t-on à leur langage, si rempli d'estime et d'intérêt paternel, que les jésuites eussent « une seconde religion, une idole? » les livrent-ils, comme fait M. Bernier, en convenant qu'ils auraient « écrasé leurs rivaux? » Rien de tout cela : ils disent au roi, ils disent à la nation, que les jésuites ont eu des rivaux « attentifs à profiter de leurs fautes les » plus légères ; » voilà tout ce qu'avouent les évêques ; et certes, c'est une grande gloire pour un corps de quatre mille individus d'avoir traversé un siècle et demi et tant de situations si difficiles, sans avoir eu à se reprocher que de « légères fautes. » Au dire des évêques, les jésuites furent « estimés de ceux mêmes qui les craignaient ; » ils jouissaient de la « considération générale ; » était-ce possible, si leurs vues, leurs actes et leur influence eussent été tels que les a dépeints, sans preuves, il est vrai, M. le chanoine Bernier? La lon-

(1) Procès-verbaux du clergé. Tome VIII, 2e partie, pièces justificatives, n° IV.

gueur de cet article m'empêche d'ajouter ici quelques mots au sujet des témoignages que l'honorable adversaire a produits à l'appui de son opinion ; je regrette de n'avoir pu terminer en une seule fois ce plaidoyer tout désintéressé. M. l'abbé Bernier m'avait reproché de n'être pas assez *historique* ; j'ai voulu l'être aujourd'hui davantage, et j'ai abusé de sa patience et de celle de nos lecteurs. Je m'engage à être plus bref, la prochaine fois.

DOM P. GUÉRANGER.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Bernier nous adresse la lettre suivante :

A M. le directeur de la Revue de l'Anjou et du Maine.

« Monsieur le Directeur,

» Il s'est glissé, dans la note que vous avez jointe à mon article en réponse au R. P. abbé de Solesme, quelques inexactitudes, imputables à des préoccupations qui ont mis votre mémoire en défaut. Je réclame de votre justice une simple rectification sur les faits, et, à cet effet, la publication, dans le plus prochain numéro de votre *Revue*, des particularités suivantes, que j'affirme de la manière la plus positive, parce que j'en ai un souvenir on ne peut plus clair et précis :

» 1° Lorsque je vous rencontrai, fortuitement, dans le courant du mois d'août dernier, au débouché de la rue Chaperonnière, vous me demandâtes si je ne vous donnerais pas quelque article pour votre *Revue;* c'était la seconde fois que vous m'honoriez d'une pareille demande. Je vous répondis que je n'avais rien à vous offrir, sinon un travail déjà vieux sur le jansénisme, et qui, pour rentrer dans la spécialité de votre *Revue,* aurait besoin de quelques additions relatives à Henri Arnaud. Vous m'invitâtes à y mettre ce complément et à vous le livrer.

» 2° Peu de jours après, vous étiez à la veille de votre départ pour les vacances. J'allai, *non pas vous offrir un article*, mais vous remettre un article que je vous avais proposé, sur une demande itérative de votre part.

» 3° Je vous donnai lecture du manuscrit. Vous me suggérâtes l'idée d'une modification sur un point accidentel; j'adoptai votre idée et je la complétai, dans votre sens. Vous ne demandâtes aucune autre modification; et vous ne témoignâtes pas la moindre hésitation pour l'admission et l'insertion de l'article.

» 4° Vous réservâtes le droit, bien naturel, de joindre, si vous le jugiez opportun, quelques notes au texte, *pour décliner la solidarité* des assertions auxquelles il ne vous conviendrait pas de paraître vous associer; mais il n'y eut pas un seul mot dans le cours de notre entretien qui pût me faire deviner, qu'en acceptant mon article, vous vous réserviez de le combattre, de le réfuter, comme vous dites, dans le recueil même dont vous lui ouvriez l'entrée; rien, absolument rien, ne fut de nature à me faire pressentir cette regrettable controverse, dans laquelle j'ai cédé

à l'avance l'honneur *du dernier mot* à quiconque l'ambitionnera, mais qu'il ne sera donné à personne de *clore* à la satisfaction des esprits judicieux, avant d'avoir cité, discuté et comparé les divers monuments de l'histoire du jansénisme.

» Recevez, Monsieur, etc. » BERNIER, *chanoine*. »

Si nous nous étions laissé dominer par une « préoccupation » au point de commettre une injustice ou une grave erreur, nous croirions n'avoir rien de mieux à faire que d'avouer nos torts et de les réparer. Ce devoir ne nous paraît pénible à remplir envers qui que ce soit : en tout cas, il ne pourrait y avoir hésitation de notre part en présence d'un ecclésiastique aussi honorable que M. l'abbé Bernier. Mais nous avons passé plusieurs fois au crible de la conscience toutes les expressions contenues dans notre note du 1er mars, et nous n'en avons pas trouvé une seule qui justifiât la réclamation qu'on vient de lire. Il y a plus, nous avons vainement cherché, dans la lettre même de M. l'abbé Bernier, l'indication des inexactitudes dont il se plaint.

Qu'avons-nous dit, en effet? Que M. Bernier était venu nous proposer une étude sur le jansénisme, et que nous avions accepté ce travail, parce que la doctrine de l'Eglise y était sainement exposée, mais sans dissimuler à l'auteur que nos sentiments n'étaient pas d'accord avec les siens, à l'endroit de certains faits sur lesquels les opinions sont libres.

Or, rien de tout cela n'est contesté. Seulement, M. Bernier tient à faire remarquer : 1° que s'il nous a présenté son article sur le jansénisme, c'est que nous l'avions prié plusieurs fois d'écrire dans la *Revue;* 2° que, tout en nous réservant de décliner la responsabilité de quelques passages de cet article, nous ne lui avions pas manifesté l'intention de les réfuter.

Ces deux observations sont parfaitement exactes, et nous n'éprouvons aucune répugnance à les rendre publiques. M. Bernier a été l'un des rédacteurs les plus justement estimés de l'ancienne *Revue de l'Anjou*. C'est un écrivain sérieux et instruit, et tout le monde ici se rappelle encore sa charmante et spirituelle notice sur le Collége de Beaupreau. Il est donc tout naturel qu'en prenant la direction de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, nous ayons tenu à honneur de nous assurer sa collaboration. Mais avons-nous contracté, par cela même, l'engagement implicite de ne combattre aucune des opinions que nous lui laissons la liberté d'exprimer dans notre recueil? L'affirmer, ce serait exiger de nous une abdication sans dignité et tout à fait insolite dans la presse.

M. l'abbé Bernier établit une distinction que nous ne saurions admettre entre le droit de décliner la responsabilité d'un article et celui de le réfuter. Si le directeur d'un journal ou d'une Revue peut déclarer qu'il ne partage pas une opinion à laquelle cependant il donne la publicité, il peut évidemment, et sans explication préalable, produire toutes les preuves qu'il juge nécessaires, à l'appui de son dissentiment. La seule obligation qui lui soit imposée, c'est d'éviter toute parole blessante ou injurieuse : nous n'avons jamais songé à nous en affranchir.

Il y a peu de temps, le R. P. dom Guéranger, dans un de ses articles sur le Naturalisme, a porté un jugement qui a paru contestable à l'*Univers*. Non seulement cette feuille a déclaré qu'elle ne l'adoptait pas, mais encore elle a annoncé qu'elle ferait connaître en quoi sa doctrine diffère de la thèse du savant bénédictin. Nous ne pensons pas que le R. P. abbé de Solesme ait élevé la moindre plainte à ce sujet.

Quel est le but de la lettre de M. Bernier? De prouver qu'il n'est pas responsable de la controverse engagée? Que M. Bernier n'ait pas eu le dessein de soulever une polémique, nous le croyons sans peine. Personne cependant ne lui a dicté les pages qui l'ont suscitée, et ne l'a contraint de les livrer à l'impression. En les publiant, quoiqu'il en fût de notre sentiment personnel, il s'exposait à être contredit, ici ou ailleurs, peu importe. Il pouvait encore, peut-être, répondre au R. P. abbé de Solesme de manière à avoir « l'honneur du dernier mot, » et à rendre inutile toute protestation de notre part. La responsabilité du débat porte donc bien réellement sur lui. Mais, nous le confessons volontiers, elle porte aussi sur nous. Il est vrai que nous ne trouvons pas le fardeau trop lourd, parce que, à notre avis, le danger est beaucoup moins dans la discussion en elle-même que dans les assertions soutenues par M. Bernier. — Pourquoi, nous objectera-t-on, les jugeant dangereuses, avez-vous consenti à les répandre? — Nous l'avons déjà dit, parce qu'elles appartiennent au domaine libre. Mais nous avons pensé qu'il convenait de mettre en regard des appréciations que nous croyons plus justes, et, nous le répétons, nous eussions essayé de remplir cette tâche, si le R. P. dom Guéranger ne s'en était chargé.

La discussion se poursuit, féconde en enseignements, et il s'en faut de quelques pages seulement qu'elle soit épuisée : les lecteurs jugeront et « les esprits judicieux » reconnaîtront de quel côté « les divers monuments de l'histoire du jansénisme » ont été le mieux étudiés. Il ne nous reste qu'un vœu à exprimer, c'est que M. l'abbé Bernier, à qui la *Revue* est

ouverte aujourd'hui comme elle l'était hier, demeure à notre égard dans les sentiments d'affectueuse estime qu'il nous a toujours témoignés. Quant à nous, rien ne saurait altérer le respect que son caractère nous inspire.

— Conformément au vœu du Conseil général du département de Maine et Loire, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers décernera une médaille d'or à l'auteur du meilleur Mémoire inédit relatif à l'histoire d'Anjou. Elle désire que les travaux présentés aient particulièrement pour objet l'archéologie, la biographie ou la topographie de la province; qu'ils révèlent des faits ignorés, ou qu'ils éclaircissent des questions obscures. Le concours sera clos au 1er juillet 1858.

Une autre médaille d'or sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'introduction du Christianisme dans la province ecclésiastique de Touraine, spécialement en Anjou. Le concours, pour cette seconde médaille, sera clos au 1er juillet 1859.

— Dons offerts au musée diocésain pendant le mois de mars. — La Nativité et la Résurrection, belles gravures (XVIIIe siècle). — Saint Vincent de Paul, broderie sur papier (XVIIIe siècle). — Programme de la Procession de clôture de la mission à Angers, 1750. — Prière au Sacré-Cœur des prêtres déportés à l'île de Ré, 1800. — Deux chansons de prisonniers, 1793. — Testament de Marie-Magdeleine Boullaye, veuve de Mathurin-Gabriel Jacques, 1728. — Frais de sépulture de M. Claude Jacques, 1730. — Mémoire de la sépulture de Mlle Louise Paumier, femme de M. Jacques, 1731. — Jeton en cuivre, Louis XIII. — Portrait gravé du théologien Duncan, 1590. — Portrait de saint Charles Borromée, 1610. — Miniature sur vélin (XVIIe siècle). — Catéchisme de Mgr de Grasse, évêque d'Angers, 1762. — Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal : M. d'Alet, M. d'Angers, M. de Beauvais, M. de Pamiers. Cologne, 1756, 2 vol. — *Proprium festorum ecclesiæ collegiatæ Sancti-Petri Andegavensis*, 1734. — Tarif des droits ou honoraires dus aux curés, etc. de la ville et du diocèse d'Angers, 1764. — Trois discours manuscrits du P. André, jésuite. — Lettre pastorale de Mgr Jean-Charles de Couci, évêque de la Rochelle, sur la mort de Marie-Antoinette, manuscrit, 1793. — Liste des prêtres Angevins emprisonnés ou déportés, 1792. — Des messes pour les morts; conférence ecclésiastique tenue à Pressigné, le 15 septembre 1783. — Missel de Claude de Rueil, 1644. — Vespéral de Mgr de Lorry, 1783. — Deux livres d'heures manuscrits (XVe siècle). — Chandelier en fer forgé pour cierge pascal, (XVe siècle).

— Atlas de la France pour servir à la lecture de la *Gallia Christiana*, 1719. — Dix gravures représentant les armoiries des chevaliers du Croissant peintes sur les murs de Saint-Maurice, (XVIIe siècle). — Titres sur parchemin du fêtage de Sainte-Catherine, 1407, 1498. — Divers titres relatifs aux cures de Saint-Maurille (1777) et de Crouzille (1633), aux abbayes de la Clarte (1486) et de Saint-Nicolas (1739) et à la fondation de la chapelle Saint-Jean à Ecuillé (1425). — Autres titres concernant un abbé de Bois-Aubry (1671), l'abbaye de Marmoutier 1659) et l'église Saint-Martin (1473). — Adjudication au rabais des réparations de la cure d'Andrezé, 1742. — Encensoir, XVIIe siècle. — Croix de pèlerin de Terre-Sainte, cuivre, XVIIe siècle. — Autographe de Grandet, 1705. — Semaine-Sainte de Mgr de Lorry, 1784. — Jeton municipal, 1705. — Titres sur parchemin relatifs à la cure de Saint-Bié, 1603, 1701. — Ordonnance de Mgr de Grasse, 1765. — Titre sur parchemin de fondations diverses dans l'église Saint-Samson de Mozé, par Etienne Girardeau, 1641. — Office noté de Sainte-Agathe, XVe siècle. — Testament de Jean Le Gras, 1586. — Testament de Jean Belluet, 1532. — Fragment de Lectionnaire, XIIIe siècle. — Orfroi historié de dalmatique, XVe siècle. — Parement d'autel au petit point, XVIIe siècle. — Missel de Mgr de Vaugirauld, 1737. — Portrait gravé de Mgr de Vaugirauld, 1733. — Sceau de l'Université d'Angers, XVIIIe siècle. — Sceau de la châtellenie de Doulces, XVIIe siècle. — Sceau de Mgr du Viviers de Lorry. — Planche gravée d'armoiries ecclésiastiques, 1739. — Sceau de l'évêché constitutionnel du département de la Vienne. — Lettres patentes, signées de la main de Louis XV, et concernant le prieuré de Saint-Pierre de Chemillé, 1768.

— A l'exemple de la Société des antiquaires de l'Ouest, la Commission archéologique du département de Maine et Loire a pris la résolution de dresser un inventaire de toutes les richesses artistiques et monumentales que renferme la ville d'Angers. Déjà deux visites ont eu lieu dans la Cité, et, grâce à l'obligeance des habitants, qui secondent l'entreprise avec une urbanité parfaite, ces premières explorations n'ont point été infructueuses. On a trouvé les restes d'une léproserie du XIe siècle, un beau plafond armorié du XVIIe, une abside de chapelle portant à la voûte les armes du chapitre de Saint-Maurice, et suivi l'ancien mur d'enceinte de la ville depuis la place du château jusqu'à la rue Vieille-Chartre. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de toutes les découvertes qui seront faites ultérieurement, et pour qu'on se rende un compte exact du projet de la

Commission, nous reproduisons ici le programme quelle vient d'adopter.

« Rechercher :

» Sous le sol : Fondations des édifices romains, du moyen-âge; murs d'enceinte, leur formation avec des débris d'édifices, de temples, au temps des invasions des barbares; caves; souterrains, caveaux funèbres; aqueducs; canaux; égoûts; traces des anciennes voies, chaussées, rues; prisons, cachots, oubliettes.

» Sur le sol : Maisons, leur construction, sculptures, ornementation, inscriptions, nombre des étages, enseignes, emblêmes, armoiries; distribution intérieure, voûtes, plafonds, lambris, charpente, combles, tourelles, toits, cheminées, bancs de pierre; fermeture : portes, fenêtres, ferronnerie, serrurerie; vitraux; escaliers : cage, rampe; couronnement, arêtes, girouettes.

» Mobilier : Meubles, bahuts, dressoirs, fauteuils; faïences, porcelaines; tentures, tapisseries, tapis, boiseries, cuirs gaufrés; objets de dévotion : croix, triptyques, émaux, reliques et reliquaires; livres rares et précieux; parchemins, papiers, arbres généalogiques; tableaux, cadres, portraits de famille; dentelles, guipures, filets, anciennes étoffes.

» Souvenirs de la Révolution. Souvenirs des personnages illustres.

» Fresques, décorations murales.

» Noms des anciennes rues, places, carrefours; leur étymologie. Variation des dénominations.

» Statuettes de saints aux maisons, aux carrefours.

» Maisons religieuses, couvents, abbayes, cloîtres, leurs relations avec l'église, orientation. Constatation des lieux fréquentés, habités par les saints. Maisons canoniales, leur vocable.

» Diverses enceintes de la ville, fortifications, tours, tourelles, échauguettes, portes de ville. »

— Nous apprenons qu'une décision de M. le Ministre d'Etat vient de confier à M. Séraphin Denéchau, ancien élève de l'École des beaux-arts d'Angers, l'exécution d'une statue destinée à l'ornementation de la cour du Louvre.

— Dans un champ de la commune de Saint-Georges-le-Thoureil, près du village de l'Orbière, il existe un grand nombre de squelettes humains, dont plusieurs ont été mis dernièrement à découvert, par l'ordre de M. Poitevin, maire de cette commune. Ils sont disposés en lignes parallèles très rapprochées, à la profondeur de 1^{m} 50 environ, et

occupent une étendue de plus de six cents mètres carrés. Une bataille a-t-elle été livrée en cet endroit? Le nom de *Rue sanglante*, que porte un chemin voisin, semblerait l'indiquer. Mais l'arrangement régulier des squelettes, et le soin qu'on a pris de creuser dans le tuf un cercueil pour chaque corps, nous feraient admettre plutôt l'existence d'un cimetière, et peut-être d'un cimetière gallo-romain, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que des briques à deux rebords aient été trouvées sur divers points du même champ.

— Nous avons fait part à nos lecteurs d'un projet d'exposition générale qui s'élaborait à Angers pour le mois de juin prochain. Aujourd'hui la réalisation n'en est plus douteuse. La Société industrielle a donné l'élan; la Société d'agriculture et la Société linnéenne promettent leur concours; et l'administration municipale, toujours prompte à accueillir les idées utiles, non-seulement accorde son autorisation, mais encore prend des mesures pour qu'une cavalcade historique, représentant l'entrée de François 1er à Angers, ait lieu à la même époque. M. Bibard, architecte, a tracé le plan d'une élégante enceinte où seront disposés les objets envoyés par les départements de Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre et-Loire, de l'Orne, de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Déjà les travaux sont en cours d'exécution. La jolie fontaine du Champ de Mars sera renfermée dans cette enceinte, et c'est autour d'elle que se grouperont les richesses de nos jardins. Ainsi que nous l'avons annoncé, l'archéologie et l'histoire naturelle auront là leurs places distinctes, à côté de l'industrie et de l'horticulture. Une aile sera d'ailleurs réservée aux beaux-arts. Les œuvres de peinture et de sculpture seront nombreuses, nous n'en doutons pas; mais peut-être, si l'on veut que cette partie de l'exposition ait un succès complet, serait-il sage de s'assurer dès à présent de l'adhésion de plusieurs artistes distingués, tels que MM. Coignard (de Mayenne), Baudry (de Napoléon-Vendée), Landelle (de Laval), Luminais, Debay et Leroux (de Nantes)? Nous ne désignons ici ni les peintres ni les sculpteurs de l'Anjou, auxquels un appel tout spécial a du être adressé.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lazare Hoche, d'après sa correspondance et ses notes, par M. CLAUDE DESPREZ. *Paris, librairie de Dumaine. Angers, imprim. de Cosnier et Lachèse. 1858. 1 vol. in-12.*

M. Desprez poursuit avec activité la tâche qu'il s'est imposée, de populariser, par des biographies peu volumineuses et pourtant complètes, les grands hommes de la République et de l'Empire. Il y a quelques mois, il publiait la vie de Kléber; il nous donne aujourd'hui celle d'un général qui pourrait être mis en parallèle avec le vainqueur d'Héliopolis. Hoche mourut à 29 ans, mais, fidèle à la devise qu'il avait adoptée, *res non verba*, il sut accumuler, dans sa rapide existence, assez d'actions d'éclat pour transmettre à la postérité un nom célèbre. M. Desprez, qui écrit avec vigueur et se laisse aller volontiers aux inspirations de l'enthousiasme, a bien compris et heureusement reproduit cette mâle figure. C'est un hommage que nous devons à son œuvre, bien que nous jugions autrement que lui et le rôle des émigrés et le caractère de la révolution de 1789.

Fragments et souvenirs sur la vie et la mort de Mlle Pauline-Cécile du Prat, par M. le marquis DU PRAT. *Versailles, 1858, in-8°.*

C'est ici l'hommage funèbre d'un cœur fraternel, une œuvre intime, écrite pour le cercle étroit de la famille et de l'amitié, et dont nous osons à peine entretenir nos lecteurs. « Cette notice, dit l'auteur, n'avait pas » été écrite en vue d'être imprimée. Ellle avait pour objet de répondre » au besoin de celui qui recueille ainsi ses souvenirs. Il voulait reproduire » pour lui seul des exemples et un langage qui tant de fois s'étaient » adressés à son âme et à son cœur tout ensemble. Il comptait faire re- » vivre à ses yeux, par le tableau de quelques traits, celle qui méritait » une si légitime tendresse et de si justes regrets. Les conseils d'une amitié » trop indulgente peut-être ont déterminé son auteur à la publier..... Si » les exemples qu'il présente au lecteur peuvent consoler quelques âmes, » en fortifier quelques autres, les édifier toutes, en sauver et perfectionner » une seule, ce sera une gloire, une louange, un bénédiction nouvelles à » rendre à ce nom de Pauline que l'auteur s'attache à célébrer. » La vie » de Mlle du Prat n'a été marquée par aucun grand événement. Une douce piété, une humilité profonde, une charité inépuisable et de longues souffrances supportées avec résignation, voilà tout ce qui la compose; mais ces vertus sont assez rares pour justifier les pages si chrétiennes et si tendres que M. le marquis du Prat à consacrées à sa mémoire.

A. L.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

DEUXIÈME LIVRAISON — MAI 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Le Musée d'Angers (*premier article*), par **M. Victor Pavie.**

II. — Le Jansénisme et la Compagnie de Jésus (*troisième et dernier article*), par **dom Guéranger**, abbé de Solesme.

III. — Poésie. — *In annum*, par **M. Albert Lemarchand.**

IV. — Chronique. — Ecole d'enseignement supérieur; nouveaux professeurs. — Traits empruntés à la vie de trois médecins célèbres (Note de M. le comte Jaubert). — Dons envoyés au Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers pendant le mois d'avril. — Dons offerts au Musée d'Antiquités de la ville d'Angers. — Titre accordé par le Grand-Duc de Toscane à M. le vicomte de Valori. — Ouverture de la châsse de Saint-Florent-le-Jeune, près de Saumur.

LE MUSÉE D'ANGERS.

PREMIER ARTICLE.

LE LOGIS BARRAULT.

Quel est donc le secret de la fascination étrange que le Logis Barrault ne cesse d'exercer sur nous? Est-ce ce dernier soupir d'une architecture où l'ogive défie le cintre avec une si chevaleresque fierté; cette flamboyante tourelle; cette cage d'escalier toute murmurante encore des voix des pages et des châtelaines; cette galerie aux rinceaux plus capricieux et plus déliés qu'un canevas brodé par l'aiguille d'une fée; cette arche jetée là comme un pont sur la rue, et qui, au clair de lune, prend des airs de *Rialto;* cette chapelle...? Est-ce l'émouvante série des épisodes qui s'y rattachent? Est-ce le prestige inséparable des mille vicissitudes dont ses murailles gardent l'empreinte? Est-ce le recueillement des lettres et des arts qu'il abrite, seule paix digne des luttes et des péripéties de son passé? Ne serait-ce point le souvenir de notre enfance d'écolier bercée dans les terreurs de ces salles froides et muettes, en proie à tant de silence et où tant d'ombres revenaient?

Toujours est-il que jamais nous ne passons devant sa porte sans le recomposer au double point de vue des grands événements dont il fut le théâtre et des hautes destinations auxquelles il est voué. L'édilité se rira de ces allures de Médicis avec lesquelles nous puisons dans l'escarcelle municipale; l'art pratique s'indignera de

cet imperturbable aplomb que nulle entrave n'arrête, que nulle considération n'ébranle, et qui saute à pieds joints par-dessus le temps comme par-dessus l'espace.

« Tout vous est aquilon, tout me semble zéphir. »

Ils useront de leur droit comme nous userons du nôtre; à chacun son rôle : l'édile compte et paie, l'artiste conçoit et réalise, — nous autres rêveurs, nous rêvons.

Le meilleur de nos rêves serait assurément la restauration du Logis Barrault dans ces termes de religieuse intégrité dont son contemporain l'hôtel de Cluny offre le type. Mais pour cela comment faire? Grâce aux remaniements sans trève ni pitié qui se sont acharnés sur lui depuis un siècle, l'écheveau de sa distribution primitive est aujourd'hui tellement brouillé, que le fondateur lui-même, fût-il évoqué tout exprès, n'y saurait apporter remède. Interdit et troublé, moins par l'intervalle des années que par la confusion des lignes et des plans, le pauvre vieux n'aurait pour réponse à nos interrogations que des larmes. D'ailleurs, la prescription en faveur des premiers occupants une fois admise, il faut bien admettre du même coup l'incompatibilité qui existe entre les conditions d'un intérieur de manoir au XVIe siècle et les lois essentielles au service et au développement d'une bibliothèque ou d'un musée. En pareil état de choses, il s'agit d'appliquer et d'étendre les données du passé aux proportions actuelles par un de ces compromis, si rarement acceptés, qui sont le martyre des architectes. Ici l'excès de l hypothèse, en nous tenant à distance des restaurations accomplies, préviendra tout contact et épargnera tout froissement.

D'abord, il s'agirait de rendre à son culte et à son patronage tout ensemble la vénérable chapelle de Saint-Eloi, cela pour trois raisons : la première, c'est qu'elle a droit à cette réparation; la seconde, c'est que les dissidents qui l'occupent doivent se trouver fort mal à l'aise dans les traditions de la vieille foi; la troisième, c'est que l'art, que toutes les harmonies séduisent, et qu'attristent toutes les discordances, ne peut rester indifférent aux transformations radicales dont un de ses plus chers monuments est l'objet.

Il est bien entendu qu'en dépit de quelques bizarres sympathies qui ne sauraient l'emporter sur les considérations de l'ensemble, et que nous n'oserions même avouer trop haut, ce bâtiment posé en encorbellement sur la rue, ce pisé, ce torchis, vacillant sur ses étais comme un mendiant sur ses anilles, serait le premier point de nos attaques, et qu'une construction dans le goût ferme et fier de Louis XIII, dont le viaduc Vaugirault porte encore l'empreinte (1), la relierait au portail auquel nous nous garderions bien de toucher. Quelques-uns souhaiteraient que la cour du logis fût plus en évivence et moins dérobée, — ce n'est pas nous. Il faut une surprise, et qu'au premier pas dans la cour le monument de Louis XIII sorte comme un écrin de l'enceinte jalouse qui l'enferme. Sur la galerie, qu'écrase le corps de logis actuel, régnerait un simple étage dont l'appareil léger, fait de colombages en lozanges, n'aurait rien à envier à celui du manoir Ango. L'on verrait çà et là, pareille à l'œil du vieux Tobie, plus d'une fenêtre aveugle se rouvrir aux rayons du soleil. Du côté de la cour ce ne seraient que prismes et nervures dont l'effervescence rayonnante tempérerait ses ardeurs du côté du jardin.

Nous ne saurions arriver aux ruines de l'abbaye Toussaint sans jeter par la brèche un regard de miséricorde sur la pauvre abbaye qui tend vers nous ses bras. Il s'agit de poursuivre nos conquêtes vers le midi en enlevant de force ou de gré cette magnifique proie au ministre de la guerre. L'insuffisance prochaine, ou, pour mieux dire, présente des salles du Musée, saute aux yeux. David ne produit plus, mais ses œuvres affluent toujours. Lacunes à combler, dettes à payer; — mort oblige! D'ailleurs nous n'avons pas juré de subordonner à tout jamais à la munificence des artistes et à la libéralité de l'Etat l'augmentation de nos toiles et de nos marbres. Nous avons des gravures non pas sous verre, mais sous clef, faute d'espace. La direction des Beaux-Arts nous réserve autant de Phidias, de Praxitèle et d'Apollodore de plâtre que nous tiendrons de mètres carrés à sa disposition. Or, s'il est quelque part en France un Musée

(1) Bien que de 1705.

de sculpture où le nombre et la valeur des productions modernes exigent l'œuvre antique pour contrepoids, n'est-ce pas le nôtre? — Et puis il faut bien croire, grâce au progrès indéfini de nos chantiers et de nos usines, que le moment n'est pas loin où les débris de nos palais, de nos châteaux et de nos chapelles trouveront le Musée d'archéologie trop étroit. Nous-même, hâtons-nous de stipuler une large place sur l'emploi de laquelle nous nous expliquerons tout à l'heure. De là des déplacements indispensables et auxquels l'abbaye de Toussaint se prêterait merveilleusement.

Qui ne se sent atteint comme d'une aigre discordance, en passant des sculptures aux tableaux, par l'interposition des salles d'histoire naturelle? Cette mort entre deux vies, cette sinistre réalité enclavée dans le domaine de l'imagination et des œuvres, cette transition brutale de l'idéal plastique à l'idéal pittoresque, brise toutes les relations, bouleverse toutes les harmonies. Il est des voisinages contre lesquels s'insurgent les délicatesses du goût, et qu'on ne saurait concevoir sans injure pour l'art et sans confusion pour la science. Heureusement le remède est proche. Le Musée d'archéologie, déjà débordé, s'en irait respirer plus à l'aise dans les flancs de notre abbaye, sous les ruines de l'église où une moitié de lui-même, sa plus monumentale moitié l'attend ; réunion tardive et souhaitée. Tandis que la statuaire déchargerait ses moulages dans les salles évacuées par lui, l'installation des estampes au second étage provoquerait une migration nouvelle. Dans le jardin botanique, accru de l'enclos des *Amandiers*, on verrait s'élever entre les herbiers et les serres une vaste nécropole où tout ce qui vola, nagea, rampa, courut, bondit, dormirait son sommeil au bruit des eaux, des brises et des feuilles, en perpétuant dans ses poses toutes les illusions du passé.

Nous parlons de jardins. N'allons pas oublier les nôtres. A gauche, des vergers, à droite, de libres espaces plantés non de sapins, ces mornes habitants des montagnes et des cimetières, cette monotonie de nos improvisations rustiques, mais d'arbres de fonds qui prennent le temps de croître, dût leur ombre n'abriter que nos arrière-neveux, arbres doués d'un cœur et d'une âme, que le printemps fait sourire, que fait gémir l'automne, qui s'effeuillent au vent des

hivers. Assez de magnolias et de troënes seulement pour masquer les bicoques dont l'aspect minable et rechigné tendrait à compromettre le caractère de cet ensemble. L'architecte rencontrerait, tantôt dans la vigueur des contrastes, tantôt dans la dégradation des effets, tantôt dans les ingénieuses alliances de la végétation avec la pierre, le secret d'une composition gigantesque appuyée au levant sur la tour Saint-Aubin, au couchant sur le clocher de Saint-Maurice, et dont la rosace de Toussaint serait le centre et le foyer. — Il ne négligerait pas de réinstaller sur la terrasse l'orangerie dont un de nos gouverneurs, le comte d'Harcourt, plus célèbre sous le nom de Cadet la Perle, eut la première idée et commença l'exécution.

A lui de nous disposer, nous ne savons certes plus où, par quelque inspiration du génie ou de la fortune, une salle haute et vaste et supérieurement éclairée, dont la destination, la voici :

En passant à Toulouse, en visitant au Capitole cette salle des jeux floraux où notre Pierre Leloyer cueillit l'églantine d'or, il y a trois siècles, nous nous sommes demandé pourquoi la patrie de Joachim, la ville de René de Provence, n'aurait pas une enceinte à elle où couronner de ses propres mains ceux de ses enfants qui s'en vont chercher si loin leur couronne. Ce vœu d'il y a vingt ans, dont les sages d'alors n'eussent pas manqué de mettre l'opportunité en question, devait recevoir du temps une sanction inespérée. Tandis que le nom d'Angers s'inscrit victorieusement au dehors dans la triple arène de la poésie, des arts et de la science, nos sociétés essaient de réaliser au dedans quelque chose de ces luttes et de cette gloire en mettant au concours des sujets empruntés aux fastes et aux légendes du pays. L'enceinte que nous ouvrons au service de ces solennités locales ne sera sourde ni aux acclamations de Toulouse, ni aux applaudissements de Paris. En effet, il ne serait pas mal que là où les vainqueurs du dedans viennent recevoir leur récompense, les athlètes du dehors, à leur retour dans les foyers, fussent conviés par la cité à prendre leurs concitoyens à témoin de la légitimité de leur triomphe, en leur communiquant la primeur de leur œuvre, avant qu'elle n'ait été vulgarisée par la presse.

Là siégeront les congrès, là se renouvelleront ces luttes oratoires

où quelquefois s'aiguise l'éloquence des hommes d'Etat; là s'inaugureront les enseignements à venir; là se décerneront les médailles au lendemain des expositions *artistiques* (pardon de ce mot affreux dont l'art ne peut s'accommoder); là ceux qu'après trente ans le pays revoit comme dans un rêve, sous une couche de hâle, de poussière et de fumée, voyageurs, capitaines dont l'Europe sait les noms, raconteront leurs campagnes, leurs naufrages, leurs déserts à une génération plus enthousiaste que la nôtre.

L'on voit par combien de points et par quelles analogies l'avenir de notre salle se rattache à l'état du logis actuel. Pour ce qui est de l'ancien, il y aurait une façon magnifique de s'en approprier l'histoire : ce serait de confier au pinceau de nos artistes l'exécution à fresque des principaux épisodes de son passé. Cette peinture murale, souvenir d'une part, œuvre de l'autre, rendrait visible à l'assemblée la connexité morale qui existe entre le monument dont elle résumerait la chronique en douze pages et le musée auquel elle servirait d'introduction. Que le lecteur nous permette de les faire passer rapidement sous ses yeux avec le style, le caractère, et en quelque sorte sous l'invocation successive des maîtres que rappellent les analogies du sujet.

Un inconnu a peint, dans le goût allemand du XVIe siècle, messire Olivier Barrault visitant les chantiers de construction de son hôtel en société de dame Perrinelle Briçonnet, son épouse. Il est vêtu d'une pelisse fendue de haut en bas, doublée d'hermine, et porte sur la tête un chapeau de feutre à bords rebrassés. Elle est coiffée d'un chaperon de velours brodé sur la lisière, et chaussée de patins à bec de canne; les manches de son corset sortent de celles de sa robe par des ouvertures en forme d'entonnoir. On la dirait sa fille, si ce n'est sa servante, à son air de candide et pieuse admiration pour les caprices de son seigneur. « Les grues et les machines gémissent dans l'air. » La besogne chauffe; les uns gâchent, les autres taillent, celui-ci ajuste l'équerre, celui-là porte l'oiseau. Ces honnêtes compagnons s'acquittent de leur tâche en dignes fils d'Hiram; on surprend dans l'ensemble de leurs attitudes et dans leur galbe

les restes d'une tradition fraternelle qui ne remonte pas moins haut que le temple de Jérusalem. Soit que l'œil gris et terne du maire d'Angers, secrétaire du roi, argentier d'Anjou et de Bretagne, ait moins d'illusion que le nôtre, soit que sa vieille expérience apprécie les inconvénients de trahir sa béatitude en pareille occasion, il paraît incomparablement moins émerveillé que nous, tant de la célérité que de la perfection de l'œuvre; c'est du moins ce qu'atteste la pose ultrà-respectueuse du maître du chantier qui s'avance vers lui, son plan déroulé d'une main, son bicoquet de l'autre. « — Or ça, compère, nous dormons. Par le roi Salomon, avec des loirs comme vous, messire Hugues de Sablençay n'aurait pas encore achevé les murs de la nef de Saint-Maurice. — La galerie flamboie bien. — Serrez la vis de l'escalier. — Quand aviserai-je enfin au haut des toits ces gargouilles dont les grimaces font si grand peur à madame Perrinelle? — Reprenez-moi cette porte; foin du cintre et vive l'ogive! M'est avis que nous ne sommes ni Romains ni Grégeois. » Deux muguets, qui de loin écoutent le propos, en allongeant la tête par-dessus la rampe d'un échafaudage, semblent se gausser entre eux des goûts surannés du bonhomme.

Au deuxième panneau, l'on dirait que le mur s'entr'ouvre pour nous montrer assis, debout, songeant et priant, dans l'ombre des grands arbres et dans la solitude du cloître, les religieux de l'abbaye de Toussaint. Voyez là-bas au fond de la charmille ce novice à tête rase, au capuchon rejeté en arrière, qui déchiffre sa leçon sur les neumes d'un antiphonaire, et dont un profès à crâne chauve dirige avec douceur les intonations? Et cet ascète prosterné en extase au pied de la croix dont le Christ s'amollit et semble respirer sous le souffle de sa prière! Quelles angéliques figures, et qu'il fait bon ici! La création elle-même, touchée d'une secrète vertu, se régénère et se purifie. Un arôme d'encens s'exhale des bourgeons et des fleurs, et l'essaim des abeilles bourdonne au flanc de la ruche des refrains de cantiques et des versets de litanies. Aussi, qui s'étonnerait de lire au bas de la muraille : *Eustachius Lesueur pinxit?*

Ce n'est pas sans éblouissement que nous passons de la sereine atmosphère de cette fresque aux splendeurs pittoresques de celle

qui suit. Quel est ce personnage dont les hyperboliques allures, le faste oriental, la fière et insolente beauté tranchent si brutalement avec l'émaciation des cloîtres? Sa robe, mi-partie de satin rouge et de drap d'or, étincelle de pierreries; six rubis, gros comme des fèves, mettent le feu à son bonnet; au retroussis de sa barette une agrafe de diamants, — des perles au revers de ses bottes, — de l'or depuis le chanfrain jusqu'au poitrail de sa monture, des sabots de laquelle s'échappent des fers d'or. Les naseaux de la bête sont moins ouverts, moins dilatés, moins fumants, si je puis dire, que ceux de l'homme. Tous deux ils rivalisent d'ardeur fougueuse et bestiale. — C'est César Borgia, duc de Valentinois demain. Et celui qui chevauche si humblement à ses côtés, invisible et perdu dans l'auréole de sa lumière? — Ce n'est que le roi de France Louis XII. Il lui siérait mal de lever la tête en ce moment; car la répudiation de la malheureuse Jeanne, sollicitée par lui, et dont l'ambassadeur d'Alexandre vient lui apporter les pouvoirs, n'est pas l'acte le plus glorieux de son règne. La descente de Borgia dans la cour du Logis Barrault, telle que le pinceau du Veronèse l'a reproduite, n'en est pas moins le chef-d'œuvre de cette prestigieuse peinture qui, des mystères de l'Evangile aux fables de la mythologie, ne poursuit et ne rêve qu'un texte d'enivrement pour les yeux. Que de housses, que de harnais! que de franges, que de panaches! Les chevaux hennissent, les clairons sonnent. Le bruit du son se traduit par l'éclat de la couleur; c'est ainsi que Saunderson l'aveugle voyait en cramoisi les vibrations de la trompette. Comme, d'un monde à l'autre, de la chair à la pierre, des broderies des selles aux arabesques des murs, la sève va et vient, la vie flue et reflue! Les yeux sortent de la tête des spectateurs mal contenus par la verge de l'huissier et la lance du héraut d'armes. On admire le mouvement aussi souple que hardi d'un lazzarone en loques vertes dont les épaules, plus vastes que celles de saint Christophe, portent un *bambino* à face de chérubin. Voici, au second plan, la main à l'étrier de Borgia, notre ancienne connaissance, le maire Barrault qui se rengorge. Il ressemble au Barrault de la première fresque comme une toile de Venise ressemble à un panneau d'Albert-Durer. — N'importe, c'est bien lui. O messire Olivier, quel

hôte envié vous faites! La tête tourne à moins, et vous en radoterez dans vingt ans, si Dieu vous prête vingt ans de vie. — Quand la splendeur d'un ciel sur lequel se détachent des grappes de curieux enlacés aux tarasques des combles, des femmes aux cheveux d'or, penchées sur les balcons, n'imprimerait pas à l'œuvre le cachet du peintre de Vérone, il serait tout entier dans ce dogue errant qui cherche maître, et qu'un nain bariolé fustige de sa marotte en l'excitant de ses grelots.

A quel autre qu'au peintre émouvant du *Massacre de Scio* et du *Meurtre de l'évêque de Liége* le quatrième panneau aurait-il pu échoir? A gauche, au fond d'une salle dont les poutres sont décorées de marmousets et de matassins, des musiciens, vus de dos, font résonner leurs rebecs et soufflent à pleines joues dans leurs flûtes. En voyant s'enchevêtrer les tournoiements de la walse dans le rhythme carré du menuet, les motifs mystérieux du double orchestre de don Juan vous reviennent involontairement en mémoire. Nous sommes en carnaval, et sous le règne des Valois. C'est dire les joies fantasques, les délirantes chimères, — mascarades olympiennes, pastiches d'Italie et d'Espagne, joyeux propos semés de quolibets funèbres, — dont Shakespeare eût disputé la mise en scène à Delacroix. Tandis qu'à l'arrière scène les couples de walseurs pirouettent comme des feuilles que la bise fait tourbillonner dans les bois, que les dames se pâment en renversant la tête sous les bons mots de leurs cavaliers, — voyez donc sur le devant ce groupe immobile et blême, les bras raidis, les pieds cloués sur le parquet? Dieu! comme ils sont pâles! Des morts se réveilleraient de leur tombe au bruit de l'archet, et, sortant du cimetière à minuit, reparaîtraient, avec leur suaire pour domino, sur le théâtre de leurs anciennes prouesses, que leur aspect serait moins glacial que celui-ci. Ils vivent, mais la mort est là. Sur le seuil de la porte ouverte sur la cour, et par laquelle le vent passe et fait osciller les bougies, un homme expire en pressant de sa main une blessure d'où le sang ruisselle. Des laquais, armés de torches dont la lueur fuligineuse commence à épaissir l'atmosphère de la salle, se penchent d'un air effaré sur la plaie, et mesurent le coup.

« . . . . . Non, il n'est pas sans doute
Large comme un portail d'église, ni profond
Comme un puits ; — c'est égal, la botte est bien à fond. »

La nouvelle se répand que Pierre de Brie, le maître de céans, le seigneur de la fête, appelé traîtreusement dans la rue, vient de tomber sous la balle d'un assassin. Voilà ce qui se passait dans la salle du Logis Barrault, la veille des Rois, 1564. Delacroix a rendu avec une sombre et magnifique énergie l'expression de ces personnages ramenés par la terreur au sérieux de l'existence, et redevenus tout à coup si vrais, sans le savoir, sous la livrée de la fantaisie. — Un seul des musiciens a tourné la tête vers la porte, et reste pétrifié, l'archet en l'air. Dans un instant, le frisson aura fait le tour des pupîtres, et l'orchestre dira comme celui de *Roméo* : « Ma foi, camarades, nous pouvons serrer nos flûtes et nous en aller. »

Ni pour la fierté de la composition, ni pour la distribution harmonieuse de la lumière, ni pour le don suprême de saisir et d'émouvoir, la page que nous allons aborder n'est inférieure à la précédente. Elle est de Rubens, et le sujet que voici porte la date de 1620. Marie de Médicis, pressée par l'armée royale qui vient d'établir ses positions aux Ponts-de-Cé, délibère avec son conseil d'Anjou sur le parti qu'elle doit prendre. La reine, à demi-soulevée sur son fauteuil fleurdelisé, le regard perplexe, le front sombre, assiste avec angoisse à l'orageuse discussion dont les feux se croisent sur sa tête. Montsoreau, l'œil tourné sur elle, semble, de son doigt dirigé vers la fenêtre, lui montrer les canons de Louis XIII aux Ponts-de-Cé. D'un côté, ce boute-feu de Boisdauphin lui présente une plume en poussant une proclamation sur la table, tandis que, de l'autre, le Père Joseph arrête, avec une respectueuse énergie, le bras prêt à signer. Vigevan et Vendôme, dans l'angle de l'appartement, échangent de rudes explications, la main sur la garde de leurs épées. Un personnage, penché sur le balcon, avec une désinvolture magnifique, et que l'on croit être Brezé, agite en l'air son feutre gris à panache blanc, pour essayer de calmer l'effervescence populaire par l'annonce anticipée de la paix.

On regrette de ne pas voir à la suite de ce tableau, et illustré par le même maître, l'installation des Carmélites par la reine-mère, gouvernante d'Anjou, dans les salles de son hôtel. Il y avait de frappants contrastes à exprimer entre la placidité de ces vierges et cette altière figure dont le front, labouré d'intrigues et de soucis, ne devait trouver de repos que sur l'oreiller de Cologne.

Le peintre de Cologne est doué d'une exubérance de poésie qui lui fait sacrifier souvent, au point de vue des généralités pittoresques, les particularités de l'homme et du pays. Tel n'est point, hélas! le défaut du sixième panneau qui représente Henriette d'Angleterre, exilée de son royaume, et conduite par Maillé de Brezé à l'hôtel Barrault, deux années après la mort de sa mère. A la vue du tapis brodé au chiffre de la Régente, du siége qu'elle occupait, du prie-Dieu où elle s'agenouillait, la douleur filiale met le comble à sa douleur de reine; elle chancelle, et, soutenue par l'une de ses femmes, elle s'appuie sur l'épaule robuste du gouverneur. L'auteur de *Jeanne Gray*, à qui l'on a confié ce motif émouvant de l'histoire d'Angleterre, l'a traité avec le soin et la patiente érudition qui le distinguent. Pas un point du costume, pas un trait de la physionomie de cette fille de Henri IV, qui ressemblait tant à son père, et qui ressemble à un spectre maintenant, n'a échappé à son pinceau. Mémoires, musées, archives, il a tout compulsé. C'est un pastiche heureux, mais ce n'est point une œuvre.

Rohan-Chabot, brûlant la lettre de Mazarin devant l'assemblée de la Fronde, convoquée en la grande salle des gouverneurs, tel est le sujet d'une composition anonyme où la facilité de Coypel et la grâce aristocratique de Latour s'unissent à l'exquise impertinence de Watteau. — « Mes amis, mes enfants! le Mazarin est à pendre. Vous le soupçonniez déjà; sachez-le maintenant. N'a-t-il pas essayé, par cette lettre que voici, d'acheter de moi à prix d'or la résignation de ce poste où votre confiance et votre affection me maintiennent? De moi, ô trahison! Le dépositaire de vos intérêts et de vos vies? Fi d'un pareil marché. Plutôt mourir que de vous vendre! » — « Vive notre gouverneur! A bas l'Italien! » — Et le tour est joué. Qui ne devine en effet, à l'air béat des *Loricards*, ce type sous-bourgeois de la

Fronde angevine, à l'air de finesse consommée de l'orateur, qui ne devine la fourbe, et que la prétendue lettre du ministre est de la fabrique du gouverneur? C'est ce dont semble se douter un groupe d'auditeurs qui protestent tout bas contre l'enthousiasme de la foule, et hochent la tête en gesticulant dans un coin. En voilà pour treize mois, au bout desquels, l'heure des mystifications étant passée, et la situation devenant la plus forte, le suppôt de Condé résignera son poste pour s'en aller mourir, après une série d'intrigues, dans l'obscurité de Chanteloup.

Toutefois, nous n'en serons quittes avec le rusé diplomate qu'après avoir rendu justice aux ressources de pinceau déployées par Eugène Isabey dans la deuxième scène de la Fronde : la dame de l'Effretière, accompagnée de huit cents femmes les plus considérables de la ville, vont prier M. de Rohan d'accepter l'amnistie et d'ouvrir les portes au roi. Il ne faut pas s'attendre à huit cents figures bien distinctes. Nous sommes à l'antipode de MM. Niepce et Daguerre. C'est un étincelant fouillis de robes, de coiffures, de collerettes et de bracelets, comme Eugène Isabey, le peintre d'*Une cérémonie dans l'église de Delft*, excelle à les rendre. Ici, pas plus que là, il n'a su concentrer en un point les magiques rayons de sa palette. L'œil errant ne se fixe qu'avec irrésolution sur le principal personnage dont l'attitude galante et l'air de cavalier accompli semblent dire : « Eh, mesdames, patience et confiance! Que si la peur vous venait prendre, il y a place au château où la duchesse vous attend. »

Pour ce qui est de l'installation du séminaire par l'évêque Arnauld, elle porte sa signature avec elle. On sent que le souffle du rigorisme a passé par-là. Cela est morose, crû de style, raide et gourmé d'exécution, sans couleur ni saveur, et sent son Port-Royal d'une lieue. La compassion vous prend en face de ces infortunés séminaristes dont le vent du désert dessèche l'enthousiasme, pris et serrés qu'ils sont entre l'évêque et le peintre comme entre deux propositions de Jansénius; oh! qu'ils auraient besoin qu'un rayon, émané du foyer de saint François de Sales, vînt réjouir leur cœur tendu et contracté! Ici le mot célèbre de la mère Angélique, par le portrait de laquelle Champaigne a préludé à celui de son frère,

revient naturellement à l'esprit : « Cela fait enrager la nature. »

Ah! voici une composition ingénieuse. Elle fait grand honneur et présage un brillant avenir au jeune peintre, — Angevin sans doute, — qui ne l'a point abordée avant d'interroger les contours des grands maîtres en l'art du style C'est. — qui jamais le croirait? — l'Ecole centrale, mais conçue et réalisée de manière à ce que Lakanal, son prosaïque fondateur, serait dans l'impossibilité de la reconnaître. Au lieu de nous convoquer à l'endormante solennité d'une séance d'ouverture, ou d'aligner sous nos yeux, dans un ensemble incompatible avec la succession des heures et des cours, toute la génération studieuse de nos pères, il a préféré se dérober aux conditions d'une réalité didactique, et poursuivre la vérité sous le prestige de l'idéal. Dans un vestibule d'une teinte grise unie dont rien ne tire l'œil, et dont l'ornementation gréco-romaine est en parfait accord avec le paroxysme classique d'alors, il a disséminé quelques groupes d'étudiants qui vont et viennent, rêvent et causent avec cette expression placide et éthérée qui relève d'un monde supérieur. L'air est limpide et tiède, la couleur sobre et réservée; les corps aux méplats soutenus, semblent exclusivement créés pour les besoins de l'intelligence. De cette chair idéalisée à l'esprit, il n'y a plus qu'un pas; rien qui témoigne ici des luttes, des exigences, des infirmités de notre pauvre nature. Béclard, reconnaissable à son front large, ouvert et serein, Chevreul à la tenacité de son regard et au modelé osseux de son visage, s'entretiennent sur un banc, et agitent une de ces théories dans lesquelles leur esprit généralisateur se complaît. Ce frêle adolescent, blond, aux yeux bleus à fleur de peau, aux veines transparentes, qui trace sur le sable un problème géométrique, c'est Polycarpe Lebreton. Il mourra à quinze ans, comme ses devanciers, comme ses successeurs en précocité et en génie. — Et cet autre, absorbé, son crayon à la main, devant le buste de Brutus, l'œil bleu aussi, mais recouvert comme celui de Gluck, et qui scintille entre deux larmes; nature impressionnable, ardente, pleine de vibrations et d'éclairs? Qui ne l'a reconnu, qui ne l'a nommé, qui ne lui tire après coup cet horoscope : « Tu reviendras quelque jour illustre dans cette ville

qui t'aura vu partir en bonnet de laine et en sabots. Tu grandiras et souffriras ; tu mangeras le pain amer de la gloire. Tu peupleras cette salle de plus de statues et de bas-reliefs qu'elle ne compte aujourd'hui de maîtres et de disciples. » — Par un anachronisme accepté des uns, repoussé des autres, l'auteur a évoqué, en l'isolant dans l'ombre au fond de la salle, un personnage fameux à sa manière, étudiant de ces mêmes lieux, mais d'une étude et d'une génération différente. Il boîte comme Asmodée : sa face est plus indéchiffrable que celle du sphinx ; il tient sous son bras gauche un Machiavel en guise de bréviaire. Son nom fournit un jour ce mélodieux alexandrin au poète de la *Villéléïade :*

Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent.

Cabat, le vrai Cabat, celui d'avant le voyage d'Italie, nous représente dans un lugubre paysage les marronniers séculaires de l'abbaye, tombant sous la hache de 1831. Les bûcherons aux bras nus, brandissant leur lourde cognée, s'acquittent de leur besogne avec je ne sais quelle tournure grandiose qui les fait ressembler à des sacrificateurs. Au bruit de l'instrument, les hibous s'échappent du tronc, les ramiers s'envolent des branches, emportant sur leurs ailes la poésie des aïeux. Les arbres, en tombant, élèvent leurs rameaux vers le ciel, en prenant à témoin du passé les remparts dont les pierres croulent de l'autre côté sous le marteau des architectes. Ce meurtre attriste l'âme ; ceux qui l'ont commandé ont dû voir plus d'une fois en songe se balancer les spectres de ces marronniers, et de leurs blessures couler moins de sève que de sang. Leur chute est la chute d'un monde. De la tour au clocher, de Saint-Aubin à Saint-Maurice, l'on entend retentir cet écho lamentable : « Le vieil Anjou est mort ! »

Le douzième panneau... Ici la patience échappe aux plus bénoits de nos lecteurs. Ils se demandent à quoi bon cette revue prolixe d'un musée de notre façon, quand il y a derrière nous tant de vraies œuvres qui attendent. La remarque est sensée, et nous y faisons droit en ajournant à une meilleure saison le dernier chant de notre épopée pittoresque.

Un vœu pour terminer : c'est que nous aimerions à voir se dresser, par manière d'intermèdes aux illustrations du pinceau, les statues des grands personnages dont quelques-uns n'y figurent qu'en sous-œuvre et plusieurs n'ont pu y trouver place. Au-dessus se dérouleraient, reliées l'une à l'autre par des attributs symboliques, comme une série de camées soudés entre eux par des chaînons, les médailles en relief des personnages secondaires. Plus haut encore, et sur l'azur des voûtes, scintillerait une constellation d'armoiries, souvenirs de tous ceux qui auraient marqué dans l'hôtel, sans distinction de résidence ou de passage, — dragon des Borgia, tourteau d'azur des Médicis, fasces d'or des Brezé, mâcles d'or des Rohan, fusée de gueules des Bellay. A la clef, l'écu d'or de Barrault, fondateur, avec son chef d'azur et ses deux lions de gueules passant, occuperait le centre du système.

VICTOR PAVIE.

(La suite à une prochaine livraison).

LE JANSÉNISME

ET

LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'histoire sérieusement interrogée ne présente donc rien qui ne soit honorable à la Compagnie de Jésus dans l'attitude qu'elle crut devoir prendre à l'égard du jansénisme, et les fautes ou les excès dans lesquels auraient pu tomber quelques membres de ce corps, dans le cours d'une lutte qui a duré plus d'un siècle, ne sauraient, aux yeux de la postérité équitable, balancer un moment le service qu'a rendu à l'Eglise et à la société cette phalange courageuse que rien ne put déconcerter, pas même ses propres périls. Nous avons vu les jésuites marcher au combat à la suite de saint Vincent de Paul et du pieux Olier; leur modération a mérité les éloges de Gilbert de Choiseul; Fénelon a vu leur cause unie à celle de l'orthodoxie; une assemblée des évêques de France, au moment où cette compagnie allait succomber, lui a décerné le solennel témoignage de son estime pour le passé et pour le présent.

Il est vrai que si l'on veut s'en rapporter aux mémoires et aux écrits passionnés d'une certaine époque, on peut prendre une fâcheuse impression sur la conduite de la Compagnie dans la querelle théologique qui nous occupe; mais est-il donc permis d'oublier que

le jansénisme fut, durant de longues années, la passion du grand monde et des gens d'esprit; qu'une telle faveur, qui s'attachait et aux personnes et aux principes, devait naturellement produire des jugements peu bienveillants sur le compte des adversaires de ces personnes et de ces principes; qu'enfin, pour avoir été répétées sur tous les tons et à propos de tout, des imputations gratuites et injustes ne deviennent pas pour cela des vérités? Il est donc nécessaire d'aller au fond, et d'aborder enfin résolument le problème. Il est bientôt fait de s'incliner devant Port-Royal; mais il est un peu plus laborieux de démêler ce que Port-Royal fut en réalité. C'est ce qu'a tenté, de nos jours, entr'autres, M. Petitot, le savant collaborateur de M. Monmerqué dans la publication des Mémoires sur l'Histoire de France, et il l'a fait avec un succès qui a mérité les éloges de M. Sainte-Beuve lui-même. Mais il faut reconnaître que les conclusions de M. Petitot sont loin d'être favorables aux jansénistes, et mettent la conduite des jésuites dans un jour tout autre que celui où l'on a coutume de la voir, quand on s'attache uniquement aux récits qui ont cours dans le monde de la littérature et des salons. J'oserais recommander la lecture de cet opuscule remarquable à M. le chanoine Bernier, et aussi celle de l'édition des *Provinciales*, avec notes et préfaces, qu'a publiée récemment M. l'abbé Maynard, chanoine honoraire de Poitiers. Ces deux ouvrages, d'un piquant intérêt, sont à la hauteur de la science historique d'aujourd'hui, et quiconque les a lus et médités peut croire légitimement posséder des notions saines sur la question du jansénisme et des jésuites. M. l'abbé Bernier semble faire peu de cas des Mémoires de d'Avrigny; je partage complétement son sentiment, et si mon jugement est si différent du sien dans la question qui nous occupe, c'est sur les sources et après de longues études, et non sur des Mémoires passionnés pour ou contre, que ma conviction s'est formée.

J'ai promis d'examiner les témoignages que mon honorable adversaire produit à l'appui de son opinion; je me mets en devoir de dégager ma parole. M. l'abbé Bernier rappelle d'abord avec triomphe la fameuse lettre de Pierre de Bérulle à Richelieu, dans laquelle le fondateur de l'Oratoire se plaint amèrement des procédés de plu-

sieurs jésuites envers la société qu'il avait établie. Cette pièce qui n'a été rendue publique que plus d'un siècle après la mort de Bérulle, et par le soin des oratoriens eux-mêmes, à l'époque où le jansénisme était le plus ardent au sein de cette Compagnie, est juridiquement suspecte, au moins dans ses détails, tant que l'original n'a pas été produit; or, il ne l'a jamais été. M. le chanoine Bernier aurait donc pu se défier davantage d'un document transmis si tardivement et par des mains suspectes. Il faut savoir être juste, même envers les jésuites. Il est de fait toutefois que Bérulle remit à Richelieu un mémoire de plaintes contre la Compagnie. Que ce mémoire ait été intégralement celui dont mon honorable adversaire cite des passages, ou qu'il ait été différent dans le fond et dans les termes, toujours est-il que les jésuites y firent une réponse. Pourquoi M. le chanoine Bernier n'en dit-il rien? Cependant, le dernier biographe de Bérulle, le janséniste Tabaraud, convient de l'existence de cette réplique, et en donne même l'analyse à sa manière. Etait-il juste d'accepter la plainte, comme l'a fait M. Bernier, de la prendre sous sa responsabilité, sans laisser deviner à ses lecteurs que les inculpés ont eu une réponse à faire?

Qu'il ait existé de très bonne heure un certain malaise entre deux corps que les plus graves questions de doctrine devaient diviser bientôt pour jamais, c'est ce que je me garderai de contester; mais à quoi faut-il en attribuer la cause? Voyons un peu les faits : nous sommes à plus de deux siècles de distance, et nous n'avons d'autre intérêt dans tout ceci que celui de la vérité historique. Or, il est constant d'une part que Saint-Cyran et Jansénius ont été les plus redoutables ennemis qu'aient jamais eu les jésuites, et d'autre part que Bérulle a vécu dans l'intimité avec ces deux personnages jusqu'à sa mort. Nous apprenons de la mère Angélique « que M. de » Bérulle voyait et déplorait les abus de la cour de Rome, et en en- » tretenait M. de Saint-Cyran (1). » On sait ce que le parti entendait par « les abus de la cour de Rome, » et la suite le fit bien voir. Nous voyons dans la correspondance de Jansénius avec Saint-Cyran que

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal. Tome II, 2e partie.

parmi les noms de guerre dont ils se servaient dans leurs lettres, il y en avait un qui désignait Bérulle, celui de *Semir* (1); que l'Evêque d'Ypres crut devoir conserver d'abord quelque réserve à l'égard de Bérulle relativement au livre de l'*Augustinus* qu'il composait déjà (2); que plus tard, ayant confié son projet au général de l'Oratoire, la chose avait été bien prise (3); que Bérulle ayant sollicité de Jansénius une approbation pour son livre des *Grandeurs de Jésus*, celui-ci n'ayant pas même lu cet ouvrage, mais craignant de perdre la bienveillance d'un personnage de si grand poids, avait donné cette approbation en termes minutés par Saint-Cyran, sous les yeux de Bérulle qui avait refusé deux projets envoyés par Jansénius lui-même (4); que ce dernier était en négociation avec le général de l'Oratoire pour introduire sa congrégation en Flandre, dans le but exprimé de l'opposer aux jésuites (5).

Tout ceci atteste assez clairement que, longtemps avant l'apparition de l'*Augustinus*, la tempête qui devait éclater contre les jésuites couvait sourdement; ce que l'on sait assez, d'ailleurs; et que Bérulle était du nombre des personnes sur lesquelles on avait compté, par cette raison même qu'il venait de fonder une corporation nouvelle. C'était un secours semblable auquel aspirait Jansénius pour le succès de son parti, qui n'était autre que celui de Baïus renaissant de ses cendres dans la contrée qui avait été son berceau et que l'on avait cru sa tombe. Ecrivant à Saint-Cyran sur ses espérances relativement à l'Oratoire, il disait : « Telles gens sont étran- » ges quand ils épousent quelque affaire. Je juge par-là que ce ne » serait pas peu de chose si Pilmot (l'*Augustinus*) était secondé par » quelque compagnie semblable; car étant une fois embarqués, ils » passent toutes les bornes *pro et contra* (6). » Supposez maintenant que les jésuites aient eu connaissance de l'intimité de relations qui

(1) Lettre du 1er juillet 1622.
(2) Lettre du 22 avril 1622.
(3) Lettre du 30 mai 1622.
(4) Lettre du 3 juin 1622.
(5) Lettre du 1er juillet 1622.
(6) Lettre du 2 juin 1623.

existait entre Saint-Cyran et Jansénius d'un côté et Pierre de Bérulle de l'autre; et comment l'auraient-ils ignorée, eux qui habitaient à la fois Paris et la Flandre? Supposons, dis-je, que les jésuites aient connu ces relations dont l'issue a été si fatale; a-t-on droit d'être surpris qu'il en soit résulté peu de bienveillance entre les deux corps? J'admettrai volontiers qu'il y ait eu, en certains lieux et de la part de certaines personnes, des démarches, des propos indiscrets et passionnés; mais, de bonne foi, des hommes pour être jésuites cessent-ils d'être hommes? Et M. le chanoine Bernier est-il fondé à dire, sur le seul fait qu'il allègue de cette lettre de Bérulle à Richelieu, que « l'histoire est là qui nous montre la Compagnie de Jésus » s'attachant, partout où elle trouve des concurrents, à les annuler » ou à les écarter, s'ils ne veulent pas se laisser assujétir, et pour- » suivant de son hostilité toute rivalité sérieuse? » Vraiment, ceci est par trop fort, et accuse une prévention que l'on regrette de rencontrer dans un homme aussi équitable que l'est M. le chanoine Bernier. Le janséniste Tabaraud, qui naturellement admet en entier la lettre de Bérulle, et qui n'aime pas les jésuites et pour raison, ne peut pas s'empêcher de reconnaître que Bérulle jouit constamment de l'amitié du P. Coton qui parmi les jésuites de France n'était pas le moins influent. Il nous révèle aussi que, du vivant de Bérulle, les deux colléges que les jésuites et les oratoriens avaient à Lyon, le premier sous la conduite du célèbre Théophile Raynaud, le second sous celle du P. Bourgoin, vivaient dans la plus étroite familiarité, au point que les élèves de ces deux maisons fraternisaient ensemble chaque samedi. De tels faits donnent à penser que l'hostilité n'était ni si ardente, ni si générale de la part des jésuites que le voudrait prétendre M. l'abbé Bernier.

Au fond, Bérulle était-il favorable aux jésuites? Ce fondateur, d'une institution rivale, avait-il pour la Compagnie, je ne dis pas de la bienveillance, mais du moins une honnête indifférence? Au rapport de Tabaraud, qui parle sur des documents positifs, Richelieu aurait exprimé dans ses *Notes politiques*, que Bérulle professait un éloignement systématique pour les jésuites. Une lettre de Bérulle lui-même à Potier d'Oquerre, secrétaire d'Etat, en date du 24 mars

1629, les attaque directement comme institution. Faisons donc la part de tout ceci; et, tout en rendant hommage aux vertus du fondateur de l'Oratoire, reconnaissons que la passion a pu se mêler à quelques-uns de ses jugements, à quelques-uns de ses actes. On sait combien il s'est montré dur dans l'affaire des carmélites. Il avait amené d'Espagne six de ces religieuses pour établir leur réforme en France; ces filles, qui avaient été la plupart élevées par sainte Thérèse elle-même, ne purent supporter le joug que Bérulle faisait peser sur elles. Elles se retirèrent presque toutes en Flandre; et parmi les fugitives, il en est deux qui ont été déclarées *Vénérables* par le Saint-Siége: Agnès de Jésus et Anne de Saint-Barthélemy. Une circonstance étrange révèle encore certains côtés défectueux dans Bérulle; c'est l'idée qu'il avait eue d'exiger des carmélites de France, dont il était visiteur général par l'autorité apostolique, un quatrième vœu qui fut désapprouvé à Rome et censuré par les Universités de Louvain et de Douai; et ce qui passe tout, un cinquième vœu de ne jamais révoquer le quatrième. Tout cela n'était pas heureux, et atténue tant soit peu l'autorité de Bérulle. Il y aurait injustice à faire peser sur lui la responsabilité de la conduite déplorable qu'a tenue sa congrégation dans la question janséniste, puisqu'il était mort depuis vingt ans, lorsque les cinq propositions de l'*Augustinus* furent condamnées par l'Eglise; mais les relations du fondateur de l'Oratoire avec Saint-Cyran et Jansénius, en même temps qu'elles ont dû faire naître de bonne heure une certaine défiance chez les jésuites à l'égard de la nouvelle corporation, étaient de nature à créer au sein de celle-ci une sorte de tradition malheureuse dont elle ne sut pas se défendre, et qui lui devint funeste. J'estime hors de doute que si Bérulle, séduit par les beaux dehors des chefs de la conjuration janséniste, eût vécu assez pour voir la condamnation de leurs doctrines, il n'eût pas hésité un instant à rompre publiquement avec eux. C'est au reste ce que firent un grand nombre de personnes que l'*Augustinus* avait d'abord égarées; je me bornerai à citer en exemple l'illustre Thomassin, la gloire de l'Oratoire.

Après Bérulle, M. le chanoine Bernier met en avant Racine, à qui

il a emprunté la gracieuse imputation qu'il se complait à diriger contre les jésuites, d'avoir eu une *idole*, et d'avoir cherché *per fas et nefas* à faire triompher cette *idole*. J'avoue que j'ai eu peine à comprendre comment M. Bernier avait pu avoir l'idée d'en appeler à Racine, dans une question du genre de celle qui nous occupe. Racine élevé à Port-Royal, neveu d'une des abbesses de Port-Royal, historiographe de Port-Royal, ne pouvait pas être impartial à l'endroit des jésuites; son témoignage ne devait donc pas être allégué dans le sens de M. l'abbé Bernier. J'ai pu et dû profiter pour ma thèse, des aveux précieux qui échappèrent au grand poète un jour qu'il en vint à se demander à lui-même ce qu'étaient donc enfin ces gens de Port-Royal qui jusqu'alors avaient tant pesé sur son existence; j'ai pu et dû citer les deux lettres *sur les Imaginaires*, parce qu'elles sont empreintes d'une candeur et d'une véracité auxquelles M. Sainte-Beuve a lui-même rendu hommage; c'était Racine corrigeant Racine, pour retomber bientôt, il est vrai, dans le panneau dont il ne sortit plus; mais si j'avais droit de profiter de ces aveux d'un homme qui revient pour un moment à la lumière et brûle ce qu'il avait adoré, M. le chanoine Bernier n'est pas fondé à tirer avantage des préventions que cet homme, d'un naturel doux et timide, conserva toute sa vie contre une Compagnie qu'il avait été élevé à maudire.

Voyons maintenant d'Aguesseau. M. l'abbé Bernier cite avec triomphe ces paroles de l'illustre chancelier : « Les jésuites profitè-» rent de la conjoncture pour faire leur affaire, en paraissant faire » celle de l'Eglise. » Plus loin, l'honorable adversaire, usant de modération, nous dit « qu'il s'abstient de citer d'autres passages de » d'Aguesseau, pour qu'on ne s'imagine pas qu'il trouve du plaisir » à médire des jésuites. » Que M. l'abbé Bernier se rassure; on peut plaindre les préventions qui l'entraînent, mais il ne viendra dans l'esprit d'aucun de ceux qui le connaissent, de penser qu'il ait écrit par plaisir ses deux articles de la *Revue de l'Anjou*. Quant à l'autorité de d'Aguesseau, lorsqu'il est question des jésuites, je me permettrai de dire qu'elle est assez suspecte. D'Aguesseau a trop longtemps appartenu au parti janséniste, pour n'être pas soupçonné d'avoir

gardé quelques préventions contre la Compagnie. Voici le portrait que faisait de lui, en 1705, Fénelon, dans son célèbre mémoire à Clément XI. « Celui qui remplit aujourd'hui la charge de procureur-» général (au parlement de Paris) a tellement puisé dans ses tradi-» tions de famille le zèle pour le parti, qu'on le tient, s'il est permis » de le dire, pour plus janséniste que Jansénius lui-même (1). » Comme il est remarquable par la science du droit autant que par » l'éloquence, le péril qui peut venir de lui pour la saine doctrine » en est d'autant plus grand. » D'Aguesseau le fit bien voir, quelques années plus tard, lorsqu'il employa toute son influence pour empêcher l'enregistrement de la constitution *Unigenitus*. Dans la suite, il parut de meilleure composition, et l'on a tout lieu de croire qu'il est sincère dans ses *Mémoires sur les affaires de l'Église*, où il se montre totalement dépris du parti auquel il s'était voué durant de longues années. On est heureux de voir cet homme d'Etat reconnaître enfin que la secte de Port-Royal a été un malheur pour l'Eglise et pour le pays; mais y a-t-il lieu de s'étonner que sa conversion n'ait pas été jusqu'à rendre justice aux jésuites? Une telle palinodie eût été par trop héroïque dans l'ancien procureur-général du parlement de Paris; mais aussi M. le chanoine Bernier aurait pu se dispenser de nous donner d'Aguesseau comme un témoin désintéressé dans la cause que nous instruisons lui et moi.

Après d'Aguesseau, M. l'abbé Bernier produit le cardinal de Bausset, dont il cite une phrase assez peu bienveillante pour les jésuites, dans l'*Histoire de Bossuet*. Cette Histoire présente bien d'autres passages sur lesquels on pourrait émettre plus d'une réclamation. Nous n'avons pas à en faire ici la critique; je me borne à renvoyer le lecteur à la lettre que le saint archevêque de Bordeaux, Charles-François Daviau, adressa à l'auteur, pour lequel il professait d'ailleurs une sincère estime. Quelque roides cependant que soient les paroles du cardinal de Bausset à l'endroit où il parle des jésuites dans leurs rapports avec les jansénistes, il faut convenir que son langage n'a aucun rapport avec celui de M. l'abbé Bernier, et qu'il

(1) Ipso Jansenio, si ita dicere liceat, Jansenistior.

se garde de parler de l'*idole*. Au reste, les témoignages d'estime exprimés par Fénelon et par l'assemblée du clergé de France de 1762, dédommagent plus que suffisamment les jésuites de la rigueur avec laquelle le cardinal historien a cru devoir les traiter.

Le grand nom de Bossuet est invoqué ensuite par M. le chanoine Bernier à l'appui de sa thèse, et voici en quelle manière. L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, a laissé un journal sur les dernières années de son prélat, et il y dit, à l'occasion de l'ordonnance du cardinal de Noailles sur le *Cas de conscience :* « Les docteurs (signataires » du *Cas de conscience*) se trouvent fortement condamnés ; mais ils ne » laisseront pas de se soumettre ; pour les jésuites, il est bien difficile » de les contenter, et ils sont bien fâchés de voir renouveler l'or- » donnance de 1696, 20 août, et condamner tous les libelles qu'ils » ont fait courir. » Jusqu'ici nous n'entendons que l'abbé Le Dieu ; mais l'abbé Le Dieu avait-il droit d'être cité à la suite de Bérulle, de d'Aguesseau, du cardinal de Bausset? C'est par trop tenir à une invective assez plate. On a de l'abbé Le Dieu des Mémoires sur Bossuet, le journal en question, dont j'ai entendu regretter la publication par une des personnes de France les plus intéressées à la gloire de Bossuet; enfin le trop fameux Missel de Meaux. Qu'il ait estimé ou non les jésuites, que nous importe aujourd'hui? Mais M. Bernier veut amener ici Bossuet indirectement ; il continue donc ainsi : « Quelques évêques furent poussés à donner sur ce sujet » des mandements qui furent généralement jugés inopportuns. » C'est à cette occasion que Le Dieu nous dit, sous la date du 14 » juin 1703, que l'évêque de Meaux blâma fortement la faiblesse » de ceux qui avaient fait des mandements pour complaire aux » jésuites. »

M. le chanoine Bernier me permettra de l'arrêter ici un moment ; la chose en vaut la peine. Pour le plaisir d'amener un mot de Bossuet peu bienveillant envers les jésuites, il s'expose à se mettre en contradiction avec lui-même. Dans son premier article, il a soutenu avec science et courage l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques; or, c'est précisément cette doctrine que les jansénistes combattaient dans leur fameux *Cas de conscience*. Par quel motif

vient-il blâmer aujourd'hui les évêques qui crurent devoir donner des mandements dans le sens de celui de l'archevêque de Paris? Est-ce que, par hasard, ces prélats étaient dispensés de veiller à leurs troupeaux, parce que l'évêque de la capitale avait publié une lettre pastorale? Leurs droits et leurs devoirs n'étaient-ils pas les mêmes? L'erreur exprimée dans le *Cas de conscience* n'était-elle pas en faveur partout où il y avait des jansénistes? et l'on sait qu'il y en avait partout. M. l'abbé Bernier met trop d'importance à une boutade fort injuste de Bossuet; mais pour être plus complet encore, il aurait dû emprunter à Le Dieu une autre parole de l'évêque de Meaux; je veux dire celle qu'il proféra en entendant parler du beau mandement que Fénelon venait de donner sur le *Cas de conscience*. Mais il a préféré garder le silence, comme l'a fait le cardinal de Bausset, sur cette faiblesse de l'illustre vieillard. Ce sont de tels traits qui font regretter que l'on ait eu l'idée de publier le journal de Le Dieu. Quant à ce que dit M. le chanoine Bernier, que les mandements donnés par plusieurs évêques sur le *Cas de conscience* « furent généralement jugés inopportuns, » je le mets bien au défi d'en fournir la preuve la plus légère, en dehors du mot de Bossuet transmis par l'abbé Le Dieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, qui condamnait le *Cas de conscience*, ne tarda pas à venir confirmer par le plus auguste suffrage les mandements des évêques, et que « l'opportunité » de cette bulle fut hautement reconnue par les évêques de l'Assemblée qui eut à la promulguer. C'est ainsi que faute de vouloir convenir, avec Fénelon, que la cause des jésuites se trouvait liée momentanément avec celle de la foi, M. le chanoine Bernier est entraîné à tenir un langage que désavouent toutes ses convictions.

Il me serait pénible de demander compte à un si respectable adversaire d'une foule de propositions, les unes dures, les autres injustes, dont son deuxième article est rempli; il est évident que la plume était entraînée et que le cœur n'était pas d'accord avec la main. J'ai dû seulement répondre au désir qu'avait émis M. l'abbé Bernier de me voir entrer plus avant dans les faits. Je sais un peu l'histoire ecclésiastique de mon pays, et je n'ai pas cessé de l'étudier

depuis bien des années. En écrivant ces pages, je n'avais qu'un regret, celui de ne pouvoir donner un volume au lieu d'un article. Puissé-je avoir dissipé quelques préventions mal fondées, et aidé quelques-uns de mes lecteurs à comprendre que, dans leur lutte contre le jansénisme, les jésuites, toujours d'accord avec le Saint-Siége et la masse de l'épiscopat français, ont contribué plus que personne à combattre l'entraînement qui portait nos pères vers une hérésié funeste; qu'ils ont été, à part quelques exceptions rares et de peu d'importance, aussi modérés que fidèles, et qu'ils ont la gloire d'avoir en tout ceci préféré les intérêts de l'orthodoxie à ceux de leur Société. La cour qu'ils ont servie les a trahis à la fin; les parlements dont ils bravèrent le courroux les ont immolés; la société française qu'ils voulaient préserver des séductions d'une secte dangereuse les laissa tomber, sans trop comprendre combien ils lui feraient défaut un jour; l'épiscopat du moins les a entourés de son estime jusqu'à leur dernière heure, et il est beau d'avoir succombé comme ils succombèrent. A ce moment, les cris de triomphe du jansénisme éclatèrent; mais la secte était frappée au cœur; les miracles du diacre Pâris et les convulsions achevaient l'œuvre déjà si avancée par la bulle *Unigenitus*, et le jansénisme arrêterait son histoire à l'année de la suppression des jésuites, si quelques-uns de ses survivants ne s'étaient pas trouvés à la fin du siècle pour allonger tristement nos annales, aux temps de l'Assemblée constituante et de la Convention. Mais ils étaient trop peu nombreux pour recueillir à eux seuls la récolte que leurs prédécesseurs avaient semée, et dont les fruits seront longtemps encore funestes à notre patrie. Toute hérésie renferme en germe une révolution; qui ne le comprend pas ne comprend rien, et il faut avoir lu bien innocemment les monuments de notre histoire pour n'y avoir pas découvert que le jansénisme, tout en prêchant la grâce victorieuse et le retour à l'ancienne discipline, fut dès l'abord un parti politique, et qu'il continua de l'être sourdement jusqu'à la fin. On sait, et je l'ai déjà rappelé, que son génie révolutionnaire n'avait pas échappé à l'œil si ferme et si clairvoyant de Napoléon.

M. le chanoine Bernier a bien voulu expliquer en quel sens il

éprouve de la *répugnance* à qualifier de *sectaires* les docteurs de Port-Royal; il avait voulu dire simplement que c'était chez lui un sentiment de *regret*, à la pensée des services que quelques-uns de ces hommes ont pu rendre momentanément par leur science, et non une intention de les soustraire complaisamment à la note qu'ils ont si tristement méritée. Je ne dois pas réclamer contre une interprétation que l'auteur seul pouvait donner, mais que le vague de l'expression rendait à mon avis nécessaire. Quant aux *vertus apostoliques* de Henri Arnauld, M. Bernier tient à les maintenir, tout en convenant que ces *vertus* n'étaient pas *apostoliques* dans un sens absolu. J'avoue que je ne comprends pas la distinction. Mon honorable antagoniste connaît donc des vertus *apostoliques* dans le sens *relatif?* Il me semble qu'il forme un peu trop sa théorie des vertus d'après les personnes, au lieu de juger les personnes d'après la théorie. J'oserai donc lui répéter qu'il n'est pas de *vertus apostoliques* hors de l'Eglise; et je suis même persuadé que M. le chanoine Bernier en est convaincu comme moi. Que n'adopte-t-il la formule du docteur Babin qui reconnaît dans Henri Arnauld « de grandes qualités de l'esprit et du cœur? » Je n'aurais en garde de m'élever contre.

Mais je ne puis m'empêcher de relever la tactique au moyen de laquelle M. Bernier, entraîné par son zèle pour Henri Arnauld, cherche à prouver que ce prélat, fauteur de l'hérésie, n'était pas dangereux pour son diocèse. « Tout le monde savait, dit-il, que l'évêque » condamnait les cinq propositions erronées; il restait que, sur » l'imputation de ces erreurs à l'*Augustinus*, lourd in-folio latin que » personne ne lisait, à l'exception de quelques scholastiques en très » petit nombre, le prélat croyait qu'on pouvait s'en tenir à un *res-* » *pectueux silence*. A-t-on vu quelque part qu'il s'en allait prêchant, » ou qu'il faisait prêcher que les cinq propositions n'étaient pas, » quant au sens, dans le gros in-folio? Le péril de la foi était donc » en réalité bien minime. » Si quelqu'un, par hasard, a besoin de voir jusqu'où peut conduire la nécessité de soutenir une assertion fausse que l'on a produite et à laquelle on est résolu de ne pas renoncer, qu'il relise les lignes que je viens de transcrire. Ainsi, voilà M. le chanoine Bernier parfaitement rassuré sur le maintien de la

foi dans le diocèse d'Angers, à l'époque d'une hérésie puissante et dangereuse. L'évêque, il est vrai, tient pour l'*Augustinus*, mais ne condamne-t-il pas les cinq propositions? A quoi bon s'inquiéter? Le fait est pourtant que l'on s'inquiétait à Paris et à Rome pour l'Eglise d'Angers à cause d'Arnauld, pour l'Eglise d'Aleth à cause de Pavillon, pour l'Eglise de Beauvais à cause de Buzanval, pour l'Eglise de Pamiers à cause de Caulet, enfin pour l'Eglise de France tout entière, à cause des périls que ces quatre évêques réfractaires faisaient encourir à la saine doctrine. M. Bernier sait aussi bien que moi que les jansénistes, qui adhéraient à la condamnation des cinq propositions, leur prêtaient un sens qui n'était pas précisément celui de Jansénius; on connaît l'*Ecrit en cinq colonnes*, moyennant lequel il était possible de signer la bulle d'Innocent X, sans renoncer aux erreurs condamnées, anathématisant d'intention cinq énormités de Calvin que Jansénius n'avait pas répétées. Or, l'hérésie du moment était celle de Jansénius dont le livre était mis hors d'atteinte par la distinction du fait et du droit. Sans doute que si Henri Arnauld se fût borné à prêcher et à faire prêcher que les cinq propositions n'étaient pas dans le livre de l'évêque d'Ypres, une prédication, réduite à de tels termes, eût été longtemps avant d'altérer dans le peuple angevin la foi essentielle dans l'accord de la grâce divine et du libre arbitre; mais Henri Arnauld, considérant la doctrine de l'*Augustinus* comme saine, n'avait rien de mieux à faire, à son point de vue, que de la prêcher et de la faire prêcher. Il n'eût pu, sans se contredire, faire descendre de chaire les prédicateurs qui enseignaient cette doctrine, ni arrêter les livres qui la professaient. Dans la collation des bénéfices du diocèse dont il disposait, naturellement il ne devait pas exclure les sujets qui pensaient comme lui. Ses plans, pour l'éducation cléricale, ne devaient pas être, et on le vit bien, de chercher, avant tout, des maîtres soumis à l'Eglise. Et c'est dans une telle situation que M. Bernier prend sur lui de dire que « le péril de la foi » était minime! » En vérité, c'est trop de partialité, dans une matière où la partialité ne fut jamais permise. Qu'il vaudrait bien mieux reconnaître hautement que si la foi fut en péril à Angers, elle dut son salut à la courageuse Faculté qui tint constamment tête au

prélat réfractaire, et sauva l'Eglise d'Angers du sort qu'éprouvèrent celles de Montpellier sous Colbert, d'Auxerre sous Caylus, de Soissons sous Fitz-James, etc. !

Mais c'est assez parler du jansénisme sur lequel M. l'abbé Bernier ne pense pas autrement que moi ; j'en viens au gallicanisme à l'endroit duquel nous sommes un peu moins d'accord. Il ne veut pas que je dise que 1682 ne fut qu'un *nuage passager*. Selon lui, en 1682, il y avait déjà 268 ans que le système avait apparu au concile de Constance ; et si l'on ajoute à ces 268 ans les 118 ans qui mènent jusqu'à 1801, époque du Concordat, commencement d'une autre ère, on trouve un total de 386 ans qui formeraient non un *nuage passager*, mais une période imposante. M. Bernier a-t-il raison de faire fond sur cette durée? Je ne le pense pas, et voici pourquoi : avant le concile de Constance, les écoles de France tenaient le Pape pour infaillible et supérieur au concile; c'est un fait incontestable. Il y a donc eu variation. Plus d'une fois, dans le cours de 386 ans, l'Eglise de France s'est exprimée par ses divers organes dans le sens de la doctrine antérieure, notamment par la lettre des quatre-vingt-huit évêques demandant à Innocent X un jugement sur les propositions de Jansénius. En outre, tandis que ce système régnait chez nous, il est de fait que toutes les autres provinces de l'Eglise ne cessaient pas d'adhérer aux maximes qui avaient régné même en France avant Gerson. M. l'abbé Bernier n'aime pas la comparaison du nuage; elle est cependant naturelle pour exprimer cet effet de lumière qui se produit sur un même paysage où les jours luttent avec les ombres. Et faut-il tout dire? Les ombres semblent planer plutôt sur la France, pendant cette période, que sur le reste de l'Eglise; car, tout ce qu'il y a de révoltés depuis 1682, affecte de s'appuyer sur la fameuse Déclaration : les appelants de la bulle *Unigenitus*, Febronius, Ricci et son synode de Pistoie, Camus et sa constitution civile du clergé, les anti-concordataires et leur *petite Eglise*. J'ai peut-être l'esprit mal fait; mais quand je parcours tout ceci, j'ai le malheur de penser au *nuage*. Quant à l'avoir appelé *nuage passager*, c'est de bonne foi; car M. l'abbé Bernier conviendra que, *nuage* ou non, le gallicanisme est passé. 1801 lui a été funeste, et ni le talent,

ni la sincérité de ses derniers représentants ne lui rendront la vie.

M. le chanoine Bernier nous avertit ensuite que nous autres ultramontains, nous ne sommes pas forts; cependant, parmi nous, il en est plusieurs, qui connaissent autre chose que « les diatribes du comte » de Maistre et les déclamations tranchantes de Lamennais. » Il a l'amabilité de nous dire que « les Bellarmin, les André Duval, les Tho- » massin, s'ils revenaient dans le monde, rougiraient de nos livres. » Ce serait disgracieux pour nous, j'en conviens; mais pourtant, s'ils reconnaissaient chez nous leurs principes, si nos écrits n'avaient encouru en aucune manière la censure de l'Église, je veux croire, malgré tout, qu'ils nous traiteraient avec quelque indulgence.

J'avoue que je n'ai pu m'empêcher de sourire en voyant M. Bernier, à la suite de ces aménités littéraires, m'opposer comme un bouclier invincible, la trop longue liste des jésuites français qui ont eu le malheur de donner des gages au gallicanisme. Parce que je défends la compagnie de Jésus insultée par lui, pour avoir soutenu contre les jansénistes la cause de la foi, il faudra donc que je me fasse le champion des individus de ce corps qui ont oublié leur devoir et fourni des armes à la secte qu'ils devaient combattre? M. Bernier n'y pense pas : rien ne l'autorise à croire que dans tout ceci j'aie voulu défendre autre chose que la foi et l'Eglise. Les jésuites, dans l'affaire du jansénisme, ont soutenu l'un et l'autre; honneur à eux! S'il en est parmi eux qui n'aient pas professé les pures doctrines romaines, je les plains, et au besoin je suis prêt à les combattre.

M. Bernier paraît étonné que j'aie donné, sous sa forme de convention plutôt que dans ses termes rigoureux, l'axiôme formé des paroles de saint Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie. » Il prétend que c'est un *emprunt frauduleux* que saint Augustin lui-même désavouerait. C'est bien sévère; car je pourrais citer par centaines les mandements d'évêques où le mot du grand docteur d'Hippone se trouve ainsi formulé. Que M. Bernier compulse seulement ceux qui ont été publiés au temps de la bulle *Unigenitus*, et plus tard sur la Constitution civile du clergé, et qu'il compte, s'il le peut, les endroits où ces prélats disent comme moi : « Rome a parlé, la cause est finie. » J'avoue que je ne m'attendais pas à cette algarade, pour avoir répété

un mot qui se trouve partout. Quant à l'accusation de *fraude*, elle est aussi injuste qu'irrespectueuse pour ceux dont je n'ai fait que redire les termes. Que dit donc saint Augustin? le voici : « On a en- » voyé les deux conciles (d'Afrique) au Siége Apostolique ; la réponse » confirmative en est revenue : la cause est finie ; puisse l'erreur » finir de même ! » Si ces paroles ne signifient pas : *Rome a parlé, la cause est finie*, que signifient-elles? Je sais bien que Fénelon, dans son livre *de Romano Pontifice*, s'en sert pour prouver l'infaillibilité des jugements doctrinaux du Saint-Siége ; mais qu'y faire? Toujours est-il que, selon saint Augustin, une *cause* dogmatique est *finie*, lorsque Rome informée a rendu son jugement ; et que le saint docteur n'exige pas, comme le fait le quatrième article de la Déclaration, que toute l'Eglise ait accepté.

Je ne sais comment M. Bernier a pu croire que je mettais en avant cette sentence de saint Augustin « pour faire entendre que le » Saint-Siége a prononcé un jugement doctrinal contre les maximes » gallicanes ; » rien dans mes paroles, ni dans mes intentions, n'avait trait à cela. J'exprimais seulement les avantages de l'unité qui règne généralement aujourd'hui en France sur la manière d'entendre la prérogative romaine, et qui fait que les catholiques disent volontiers en toute occasion : « Rome a parlé, la cause est finie. » Il est bien permis de se féliciter de ce grand résultat du Concordat de 1801. M. le chanoine Bernier nous parle ensuite d'une décision de la sacrée Congrégation de la Pénitencerie du 27 septembre 1820, qui porte que « l'on peut en sûreté de conscience adhérer à la doctrine » de la déclaration de 1682, attendu qu'aucune note théologique n'a » été attachée à cette doctrine. » Je me permettrai quelques rectifications : 1° La sacrée Pénitencerie n'est pas une *Congrégation*, mais simplement un *tribunal*, comme la Daterie. 2° La décision en question ne porte pas que « l'on peut en sûreté de conscience adhérer à » la doctrine de la Déclaration ; » loin de là elle enseigne « que l'on » peut absoudre ceux qui adhéreraient encore, pourvu qu'ils y soient » dans la bonne foi, *modo sint in bona fide*. » C'est dire assez clairement que cette adhésion n'est pas une chose libre, puisque celui qui la professe a besoin d'être excusé par la bonne foi. Il est évi-

dent que M. l'abbé Bernier n'avait pas la pièce sous les yeux.

Je n'ajouterai plus qu'un mot ; il sera relatif à l'hypothèse d'une définition doctrinale du Saint-Siége sur l'objet du gallicanisme. Ici, je crois que M. l'abbé Bernier se fait une illusion complète. Pour renoncer aux maximes qui lui sont chères, il attend une décision en forme. En cela, il se trompe et prend tout à fait le change. L'infaillibilité de l'Eglise n'a jamais été et ne sera jamais l'objet d'une décision juridique ; c'est par une toute autre voie, par la voie pratique, que cette vérité nous arrive. Dès l'origine du christianisme, on a considéré comme exclu par le fait de la communion de l'Eglise quiconque résiste aux décisions doctrinales qu'elle rend. La situation est la même, quant aux jugements doctrinaux du Pontife romain ; dans tous les siècles, quiconque y a résisté a été réputé hérétique par ce seul fait. Pourquoi? Sinon parce que ces jugements sont réputés infaillibles en eux-mêmes. C'est donc en étudiant la marche de l'Église, divinement conduite par l'Esprit-Saint, que l'on apprend à connaître les prérogatives qui sont en elle et dont elle a la conscience. On l'a bien vu dernièrement, lorsque Pie IX a déclaré *révélée de Dieu* la croyance générale à l'Immaculée Conception de Marie, et *formellement hérétiques* ceux qui oseraient, *même intérieurement,* refuser l'adhésion de leur foi à cette décision. Je le demande à M. le chanoine Bernier, pense-t-il avoir été en droit de suspendre son adhésion au jugement apostolique, jusqu'à ce qu'il ait eu la preuve de l'assentiment général de l'Eglise, comme l'exige le IVe article de la Déclaration, pour qu'une décision du Pape en matière de foi devienne irréformable? Il s'agissait non du fait de la Conception immaculée dont personne ne doutait dans l'Eglise, mais de la qualité de dogme *révélé de Dieu,* qualité sur laquelle on a discuté respectueusement, jusqu'à ce que la sentence soit venue fixer les incertitudes. Qu'est-il arrivé? *Rome a parlé, et la cause a été finie;* finie d'un seul coup, finie en un moment, pour M. le chanoine Bernier, comme pour le plus ultramontain des ultramontains. Un gallican aurait dit : « Ne nous pressons pas ; attendons pour l'acte de » foi que l'Eglise ait prononcé en dernier ressort ; » M. Bernier n'a point raisonné ainsi ; il a accepté avec toute l'Eglise l'enseignement

du *Docteur de tous les chrétiens*, comme parlent les Grecs et les Latins dans le concile de Constance.

Au reste, M. l'abbé Bernier, quand il y réfléchira, est en mesure de se rendre compte mieux que bien d'autres de l'inutilité d'une décision contre le gallicanisme. Nous l'avons vu soutenir avec autant de force que de lumières, contre les jansénistes, l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques; où puisait-il ses arguments? Dans une définition juridique sur cette infaillibilité? Mais il n'en existe pas plus en cette matière que sur l'infaillibilité du Pape, que sur l'infaillibilité de l'Eglise rassemblée ou dispersée. M. Bernier raisonnait sur la pratique de l'Eglise, sur la nécessité de cette pratique pour la conservation de la foi dans l'Eglise. Or, tout ce qu'il nous disait avec tant de solidité et de précision sur les jugements de l'Eglise en matière de faits dogmatiques, est directement applicable et a toujours été appliqué aux jugements doctrinaux du Siége apostolique. — Mais, me répondra-t-il, il y a eu des gallicans, et parmi eux des hommes aussi intègres que doctes. — D'accord, lui répliquerai-je : mais n'y a-t-il pas eu des théologiens orthodoxes d'intention, et nullement jansénistes, qui ont contesté l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques? Ils se trompaient, voilà tout; et comme ils étaient *dans la bonne foi*, on pouvait les absoudre, ainsi que les gallicans dont parle le rescrit de la sacrée Pénitencerie. Au fond, ces controverses sont utiles, et servent à développer l'intelligence des vérités premières. On est catholique, dès que l'on croit à l'infaillibilité de l'Eglise; quant au siége de cette infaillibilité, on peut en faire l'objet de discussions plus ou moins approfondies, à l'aide desquelles le jour se fait dans les esprits; l'essentiel est que, de part et d'autre, personne ne bronche sur l'infaillibilité de l'Eglise. Quiconque l'admet, admet par là même l'infaillibilité du Pontife romain; puisque le jour où le Pontife romain rendrait une décision erronée, l'Eglise cesserait d'exister, soit qu'elle adhérât à cette fausse décision, soit qu'elle se séparât de celui qui est la pierre fondamentale sur laquelle le Christ l'a établie de ses propres mains.

Il y a donc en tout ceci beaucoup de malentendu; aussi a-t-on vu les gallicans, en mainte occasion, se ranger aux décisions doctrina-

les du Saint-Siége avec autant d'empressement que les ultramontains. Ils étaient inconséquents peut-être; mais ils étaient catholiques avant tout, et l'on ne saurait trop louer leur droiture qui les faisait passer par-dessus les préjugés d'école, et les élevait si heureusement au-dessus des systèmes qui ont été funestes à d'autres; car il faut bien le reconnaître, si les doctrines romaines n'ont jamais fait un hérétique, les maximes gallicanes en ont fait beaucoup, en offrant prétexte à la résistance. Je m'arrête là, en demandant pardon pour toute cette théologie aux lecteurs de la *Revue*. M. le chanoine Bernier, j'en suis persuadé, m'excusera aussi d'avoir prolongé cette polémique, et de m'être laissé trop dominer peut-être par l'intérêt que le sujet m'inspirait. Qu'il demeure convaincu que, si j'ai pris la hardiesse de combattre ses idées, cette lutte, où je n'avais aucun intérêt personnel, n'a jamais suspendu chez moi les sentiments d'estime envers lui que je partage avec ses nombreux amis, en même temps que j'aspire à conserver la sienne.

DOM P. GUÉRANGER.

IN ANNUM.

A Mlle S. DE G.

Surgens aurora...

A l'Orient brumeux d'où la nuit triste et sombre
S'éloigne avec lenteur,
Voyez-vous s'élever et lutter avec l'ombre
Une rouge lueur?

C'est bien du jour nouveau la cime illuminée,
L'aube aux sillons ardents;
Mais c'est l'aurore aussi d'une nouvelle année
Qui sort des flots du temps.

Sur les débris d'hier où sa robe se noie
Elle monte en nos cieux,
Et sous ses feux naissants étincelle et chatoie
L'or de vos blonds cheveux.

Pour vous qui souriez à la fleur printanière
Et qui vivez d'espoir,
Dont les désirs naïfs, sur le sein d'une mère,
S'endorment chaque soir;

Pour vous, ô douce enfant, tout est joyeux présage
Dans ce rayon vermeil;
L'avenir est un mot dont le brillant mirage
Charme votre réveil.

Mais celui dont la vie est à demi-fanée,
Qu'a touché le malheur,
Quand le soleil surgit, au matin d'une année,
Sent le doute en son cœur.

Dans nos champs, ô soleil, que vas-tu faire éclore?
Quels fruits vas-tu murir?
Quels beaux lys parfumés vas-tu flétrir encore?
Quelles sources tarir?

Oh! garde tes secrets et roule tes mystères
Dans l'abîme du ciel!
Que peuvent les soleils des mondes éphémères
Sur un front immortel?

ALBERT LEMARCHAND.

1er janvier 1858.

CHRONIQUE.

Les cours de notre Ecole d'enseignement supérieur, un moment interrompus par les vacances de Pâques, ont été repris le 15 avril, et, malgré le printemps, qui excite à la désertion, le nombre des auditeurs n'a pas sensiblement diminué. Deux professeurs nouveaux, MM. Guibout et Bellin, sont chargés, le premier de l'histoire, le second de la littérature. Ils succèdent à des maîtres distingués, dont les leçons, à la fois aimables et savantes, sont gravées dans toutes les mémoires, et leur tâche ne laisse pas que d'être assez difficile à remplir ; mais ils ont révélé l'un et l'autre, dès leur début, des qualités éminentes qui leur ont valu d'unanimes approbations et qui assurent l'avenir de leur enseignement.

M. Guibout a la parole rapide et abondante, le geste animé, la voix émue et sympathique. Il juge de haut les événements et les hommes, ainsi qu'on a pu le reconnaître dans sa belle leçon sur Fouquet, et rappelle un peu ce jeune Sulpicius dont parle Cicéron : *Sulpicius autem fortissimo quodam animi impetu, plenissima et maxima voce, summa contentione corporis, et dignitate motus, verborum quoque ea gravitate et copia est, ut unus ad dicendum instructissimus a natura esse videatur.*

M. Bellin est plus calme et plus sobre. Sa phrase est nerveuse, correcte et incisive. Un peu dur aux rêveurs et aux poètes de l'école romantique, il veut, avec Boileau, que l'imagination s'incline toujours sous le joug de la raison, et ressemble assez à Cotta, l'émule de Sulpicius : *Limatus alter et subtilis, rem explicans propriis aptisque verbis, hæret in causa semper, et quid judici probandum sit, quum acutissime vidit, omissis cæteris argumentis, in eo mentem orationemque defigit.*

— Un de nos amis nous communique la note suivante écrite par M. le comte Jaubert :

TRAITS EMPRUNTÉS A LA VIE DE TROIS MÉDECINS CÉLÈBRES.

M. Hallé, qui a rendu la santé à tant de personnes par des prodiges de science et de charité, était lui-même épuisé par la maladie. Peu de jours avant sa mort, un père vient réclamer ses soins pour un fils malade ; ce père était pauvre et la porte de M. Hallé était toujours ouverte pour cette classe de clients. — « Vous voyez l'état où je suis moi-même, lui répond M. Hallé. Il y a d'autres médecins. » — « Oui, répond le père, mais vous,

Monsieur, vous venez pour rien! » — « Vous avez raison, mon ami, dit M. Hallé. » Et il se fit transporter chez le malade.

M. Récamier visitait une de ces familles indigentes, pour lesquelles il réservait avec obstination une partie de son temps, assiégé d'ordinaire par les classes élevées de la société. Sa visite terminée, la mère s'approche timidement et lui demande ce qu'elle aura à lui remettre pour les honoraires. M. Récamier fait un pas vers la cheminée, y dépose, sans qu'on s'en aperçoive, une pièce d'or, et s'éloigne en disant : « Je ne me dérange pas à moins de vingt francs. »

Le docteur *** venait de perdre sa femme, personne d'un rare mérite, et il était plongé dans la douleur; on l'appelle alors au secours d'une de ses amies, dans la dernière période d'une longue maladie; c'était une noble étrangère dont la religion et la société ont déploré la perte récente. Le docteur *** objecte sa propre situation, on insiste, il cède en étouffant ses sanglots. Arrivé dans l'antichambre de la malade, il compose son maintien; son visage, où se reflète une belle intelligence unie à une douceur compatissante, est redevenu serein et il aborde la malade. « Je ne vous ai pas vu depuis plusieurs jours, lui dit-elle, madame *** serait-elle plus souffrante? » Le médecin lui répond : « C'est elle qui m'envoie chez vous. »

Qu'elle est noble la profession qui donne l'occasion d'exercer de telles vertus! qu'il est sublime le sentiment religieux qui les inspire!

— Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers. — Le Musée a reçu, pendant le mois d'avril, un grand nombre d'objets; nous citerons seulement les plus importants :

De Mgr Angebault : *Diurnale Andegavense*, édit. de Mgr de Grasse, Angers, 1763. — *Breviarium Andegavense*, édit. de Mgr de Vaugirauld, 4 vol. Paris, 1737. — *Missale Andegavense*, édit. de Mgr Poncet de la Rivière, Paris, 1717. — Distribution de la journée pour le temps de la retraite du carnaval, en faveur des écoliers des prêtres de l'Oratoire, XVIIIe siècle. — Déclaration des revenus et charges du temporel de la fabrique de l'Eglise d'Angers, 1790. — Office, noté sur parchemin, du commun des Vierges, XVe siècle. — Titre concernant la juridiction de l'abbaye de S. Nicolas, scellé du sceau de Louis-Henri de Rochefort-d'Ailly, évêque et comte de Chalon-sur-Saône, et abbé commendataire de S. Nicolas, 1771. — Ordonnance de MM. les vicaires-généraux de Mgr de

Grasse, au sujet de la canonisation de sainte Jeanne de Chantal, 1772. — Tableau sur bois représentant Auguste qui adore J.-C. enfant, par ordre de la Sibylle de Tivoli, et la famille du donateur, XVIe siècle.

De Mme H. Joubert, de Beaulieu. Extrait de baptême de Pierre Le Roy, fils de messire Louis Le Roy, chevalier, comte de la Potherye et de dame Jeanne Ménage, avec empreintes des sceaux de Mgr de Grasse et de Jean Marcombe, lieutenant-général à la sénéchaussée d'Anjou, et autographe du vicaire-général Dalichoux.

De M. le curé de S. Maurille des Ponts-de-Cé : Belle tête sculptée d'*Ecce homo*, fin du XVe siècle.

De M. Paul Joubert : Fragment de lectionnaire, XVe siècle. — Titre sur parchemin concernant l'abbaye de la Roë, 1513. — Acte de l'officialité de Poitiers, 1579. — Titre sur parchemin, concernant Charles de Fontenelle, acolythe, et scellé du sceau du chapitre d'Angers, 1621.

De Mme Guillet : Page de missel et dix miniatures sur velin; XVe siècle.

De M. l'abbé Choyer : Moulage en plâtre d'un ivoire du XIVe siècle.

De Mme Bizeray : Pièce de monnaie en argent du règne de Charles VII.

De M. Chapeau sculpteur : Moulages d'un oliphant ayant appartenu à la cathédrale, XIIe siècle; de la vierge du Ronceray, XIe siècle; d'une paix en ivoire, XVe siècle; de la vierge de Biardeau, à S. Jacques, XVIIe siècle. — Descente de croix, sculptée sur bois, XVIe siècle. — Annonciation, tableau sur bois, XVIIIe siècle. — Briques vernissées, style du XIIIe siècle.

De M. l'abbé Basile Ménard : Registre des délibérations de la paroisse de S. Pierre de la ville d'Angers, 1781.

De M. le curé de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur : *Sigillum capituli ecclesiæ Salmuriensis*, XVIIIe siècle.

De M. le Directeur du Musée diocésain : Estampage d'un fer à hosties, XIIIe siècle. — Armoiries épiscopales, XVIIIe siècle.

— Dons principaux faits au Musée d'antiquités depuis le mois de janvier 1858 :

Par M. Battereau, ingénieur de la Loire, et par l'entremise de M. Fourcault : 1° une médaille en bronze, grand module, représentant la cathédrale de Chartres, incendie des 4 et 5 juin 1836; 2° médaille d'argent, petit module, Napoléon et Marie-Louise.

Par M. Poitevin, maire de Saint-Georges-des-Sept-Voies, médaille de Trajan, grand bronze, R. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.

Par M. Guillory, président de la Société industrielle, un petit meuble en cuir gauffré, dit cabinet, avec appliques d'or, XVIIe siècle.

Par M. Farge, docteur-médecin, un sceau en plomb du pape Urbain VIII.

Par M. de Matty de la Tour, une fibule romaine en bronze, trouvée dans l'arrondissement de Gray (Haute-Saône).

Par M. l'abbé Barbier de Montault : 1° Empreinte en cire rouge d'un petit sceau de l'abbaye de Fontevrault, le Christ en croix, XVIIe siècle; 2° Gravure représentant une croix stationale à Saint-Jean-de-Latran; 3° Fragment d'une tapisserie du XVe siècle, aux armes de Beauvau avec la devise des chevaliers du Croissant : LOZ EN CROISSANT.

Par M. Berthault, photographe : deux photographies, l'une représentant un chapiteau du Ronceray et l'autre une maison du XVe siècle, rue du Godet.

Par Mme Cousineau, née Bineau : une magnifique pièce en or de Jean, roi de France, de 1350 à 1364. Cette pièce très curieuse est dite *Franc à cheval.*

Par M. Thomas, propriétaire à Angers : une très belle serrure du XVe siècle.

Par M. Sorin fils, divers moulages de sceaux se rapportant à l'histoire d'Anjou.

Par M. Isidore Bizeray : deux fleurs de lys peintes sur verre, XVe siècle.

— Nous avons oublié d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que M. le vicomte Henri de Valori, l'un de nos plus chers collaborateurs, a été nommé dernièrement chambellan du Grand-Duc de Toscane, Léopold II, archiduc d'Autriche.

— Une imposante cérémonie a eu lieu près de Saumur, le 22 avril. M. l'abbé Bompois, vicaire-général et M. l'abbé Barbier de Montault, directeur du Musée diocésain, tous les deux délégués par Mgr l'Evêque d'Angers, ont procédé, en présence de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand nombre de fidèles, à l'ouverture d'une châsse appartenant à l'église de Saint-Florent-le-Jeune, où, comme on le sait, un célèbre monastère de Bénédictins existait avant la Révolution. Cette châsse renfermait une partie du corps de saint Florent, des ossements de saint Méen, et un morceau insigne de la Vraie-Croix. La moitié des restes du solitaire du Mont-Glonne, qui étaient encore enveloppés dans la peau de cerf dont le moine Absalon se servit pour les rapporter de Tournus, a été accordée par Mgr Angebault à l'église de Saint-Florent-le-Vieil.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

TROISIÈME LIVRAISON — JUIN 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Recherches sur les Mystères qui ont été représentés dans le Maine — *première partie*, — par dom Paul Piolin.

II. — Les Barnabites, par le prince Augustin Galitzin.

III. — Saint-Julien du Mans et le Martyrologe romain, par M. d'Ozouville.

IV. — Lettre sur le cours de M. Beulé, par M. Philippe Béclard.

V. — Chronique. — Lettre de M. l'abbé Bernier. — L'Exposition d'Angers. — Mort de M. Duchemin-Descepeaux. — Restauration de l'église des Chaires (Mayenne). — Prix de poésie décerné à M. Julien Dallière par l'Académie française. — Catalogue de livres et documents sur la noblesse, publié par Dumoulin. — Consécration de Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude. — L'Heptaplomeres de Jean Bodin. — Le R. P. Lacordaire à Angers.

RECHERCHES

SUR

LES MYSTÈRES

QUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DANS LE MAINE.

I.

Les divertissements publics, les jeux, les fêtes, les cérémonies, les spectacles occupent une place si notable dans les mœurs d'un peuple, d'une province ou d'une cité, qu'il est impossible de connaître complétement leur histoire, si l'on ne s'applique à rechercher quelles ont été leurs coutumes sous ces divers rapports. Nous livrant depuis un grand nombre d'années à l'étude des annales du Maine, nous avons été frappé du vif attrait que les Manceaux montrèrent à une certaine époque pour la représentation des mystères et des moralités. Une première ébauche de cette étude, lue par nous devant une société littéraire (1), inspira de l'intérêt à plusieurs de nos auditeurs, et nous cédons au désir qu'ils nous ont exprimé, en livrant ces recherches imparfaites à la publicité.

On peut considérer ce petit travail comme un chapitre inédit de l'histoire littéraire d'une province qui s'est montrée autrefois vivement éprise de toutes les jouissances que procurent les lettres et

(1) La Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, en la séance publique du 6 novembre 1857.

les arts. Nous y ferons connaître, en effet, les noms de plusieurs écrivains restés inconnus jusqu'à ce jour aux critiques et aux historiens qui se sont occupés avec le plus de zèle, soit de l'histoire de notre littérature (1), soit des antiquités du théâtre français en général (2).

Quoique nos recherches doivent se renfermer dans les limites restreintes d'une seule province, les documents inédits que nous avons consultés, et auxquels nous avons puisé presque tout ce mémoire, nous permettront de répandre quelque lumière sur des points encore obscurs de la représentation des mystères. C'est du reste aux mystères et aux miracles que nous voulons nous borner en cette étude.

Ainsi nous ne nous engagerons pas dans l'énumération des diverses représentations scéniques connues sous les noms de *soties, pois pilés, farces, farces-moralisées,* et autres représentations dramatiques qui diffèrent entièrement des mystères par leur origine et leur but.

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*. Quoique le but de l'ouvrage soit général, les écrivains manceaux y sont traités avec prédilection. — Blondeau, *Portraits des hommes illustres de la province du Maine.* — D. Liron, *Singularités historiques et littéraires; Almanach manceau*, *1728.* — Gilles Négrier de la Crochardière, *Biographie des Manceaux illustres*, Ms. de la Bibliothèque du Mans. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine.* — Ansart, *Bibliothèque littéraire du Maine.* — Ledru, *Annuaires de la Sarthe*, 1818-1823. — Desportes et Pesche, *Bibliographie du diocèse du Mans.* — Houdbert, *Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique du Maine.* — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.*

(2) Achille Jubinal, *Mystères inédits du* XV*e siècle;* Paris, 1837, in-8°, 2 vol. — Francisque Michel, *Le théâtre français au moyen âge,* Paris 1839, in-8° — Ch. Magnin, *Origines du théâtre moderne, cours professé à la Faculté des lettres*, dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1834-1836; *La comédie au* IV*e siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1835, juin; *Fragment d'un comique du* VII*e siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e sér., t. I. — Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, Paris, in 12, 15 vol. — De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France;* Paris, 1735, in-8°, 3 vol. — Le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, 1768, in-12, 3 vol. — De Douhet, *Dictionnaire des mystères;* Paris 1854, 1 vol. — O. Leroy, *Etudes sur les mystères;* Paris, 1837; Idem, *Époques de l'histoire de France en rapport avec les mystères;* Paris, 1843, in-8°. — Sainte-Beuve, *Histoire du théâtre français au* XVI*e* siècle.

Nous ne parlerons point des histrions désignés sous les noms de farceurs, danseurs et bateleurs, que l'on rencontre dans l'histoire de notre pays dès le temps des rois mérovingiens. Ils n'avaient rien de commun avec les mystères, dont l'origine et l'objet étaient tout religieux. « Les *mystères* ne sont pas une œuvre littéraire, dit M. Saint-Marc Girardin, mais une institution liturgique (1). »

Les divers spectacles que nous excluons de notre travail étaient la continuation directe des traditions plus ou moins défigurées du théâtre antique; par la licence de leurs représentations, ils faisaient revivre ces pantomimes dont l'effronterie scandalisait même les païens honnêtes, et que les apologistes de la religion chrétienne reprochaient, avec tant de raison et tant d'énergie, à la vieille société. L'histoire du théâtre antique, en effet, ne finit pas à la chute de l'empire; les représentations théâtrales tenaient trop aux habitudes populaires, pour disparaître subitement, même devant le bouleversement qui suivit l'invasion des barbares. Quoique les monuments dramatiques de ces temps soient extrêmement rares, pour plusieurs raisons, il en reste néanmoins, tels que, au IVe siècle, le *Querolus* (2), au VIIe, un fragment de comique (3), qui prouvent combien longtemps subsistèrent les mœurs romaines. A défaut de ces preuves directes, nous pourrions démontrer la persistance du théâtre, tel que l'avaient façonné les successeurs de Plaute et de Térence, par les anathèmes que les Pères de l'Église n'ont cessé de lancer contre lui. S'il ne succomba pas sous les invectives brûlantes de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostôme, de saint Augustin, et si nous voyons saint Isidore de Séville au VIIe siècle, saint Jean Damascène au VIIIe, et même saint Bernard et Jean de Salisbury, évêque de Chartres, déplorer les maux que causaient parmi les fidèles les spectacles profanes, il faut convenir que l'attachement des populations pour ces divertissements était

(1) Saint-Marc-Girardin, *Du drame religieux en France*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 2e période, t. XIIIe, p. 206.

(2) Magnin, *La comédie au IVe siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1835, juin, t. II, p. 633-674.

(3) Idem, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. I, p. 517-535.

bien fortement enraciné dans leurs habitudes. Les défenses des conciles se répétaient avec la même persévérance, et prouvent par là même la continuité du mal auquel ils voulaient remédier. L'exemple de la religieuse Hrotswitha (1), qui dans son monastère de Gaudersheim, au xe siècle, étudiait les chefs-d'œuvre du théâtre de Rome, et celui du clerc Geoffroy, dont nous allons bientôt parler, démontrent que les cloîtres et les écoles ecclésiastiques avaient conservé, avec les autres débris de la civilisation antique, une estime particulière pour les fictions du théâtre. Ces clercs et ces religieuses, du moins, ne se servaient de leurs souvenirs classiques que pour traiter des sujets pieux, propres à les édifier et à inspirer l'amour de la vertu.

Longtemps avant le xe siècle, saint Grégoire de Nazianze avait composé sous le titre de Χριστὸς πάσχων un drame très court, et qui n'était guère qu'un dialogue entre un petit nombre de personnages; plus tard, un autre poète, peut-être Grégoire, évêque d'Antioche, en 572, traita le même sujet avec plus de développements dramatiques, mais moins d'exactitude et d'élégance; un troisième poète, que quelques critiques pensent avoir été un moine grec nommé Étienne, composa un nouveau drame sur les souffrances du Christ. Enfin quelque lettré du Bas-Empire, Tetzès probablement, fit un amalgame assez indigeste de ces trois drames, composés du IVe au VIIIe siècle, en les cousant fort négligemment ensemble, selon la méthode de juxtaposition généralement pratiquée au moyen âge (2). Ce n'est pas tout, Grégoire, prêtre, contemporain et biographe du grand évêque de Nazianze du même nom, affirme que ce prélat avait composé plusieurs comédies et des tragédies pieuses.

A peu près dans le même temps et dans la même contrée que saint Grégoire, les deux Apollinaire, le père et le fils, successivement évêques de Laodicée, composèrent des drames dans lesquels étaient

(1) *Hrotsuithæ opera, Patrologiæ cursus*, t. CXXXVII, col. 939-1208.

(2) Ch. Magnin, dans le *Journal des savants*, 1849, janvier, p. 12-26; mai, p. 2.5-288. — De Douhet, *op. cit.*, col. 583-588. — Eichstadt, *Drama christianum*, quod Χριστὸς πάσχων *inscribitur, nunc Gregorio Nazianzeno tribuendum.*

reproduits tous les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament. Socrate (1) nous apprend que ces deux poètes se proposaient en ce travail d'obvier aux inconvénients que devait produire la loi par laquelle l'empereur Julien l'Apostat défendait aux Chrétiens l'étude des belles-lettres. Il ajoute que ce labeur rendit le nom des Apollinaire beaucoup plus illustre encore qu'il n'avait été. Sozomène (2), qui raconte le même fait, dit positivement que les deux dramaturges chrétiens avaient imité et égalé les poètes de l'antiquité les plus fameux sur la scène. Les témoignages si positifs de ces deux historiens ne laissent aucun fondement à l'opinion de certains critiques modernes (3) qui confondent l'œuvre des Apollinaire avec le drame du *Christ souffrant*, tel qu'il nous est parvenu. Il faut remarquer en passant l'expression de Socrate qui affirme que les tragédies composées par les deux évêques de Laodicée rendirent leurs noms plus célèbres qu'ils n'étaient auparavant. D'où pouvait venir cette renommée, si la société chrétienne n'avait pas eu quelque usage d'un théâtre qui lui fût propre? Une autre remarque importante, c'est que dans cette rapsodie du xe ou du xie siècle, qui porte le nom du *Christ souffrant*, on trouve une grande quantité de vers empruntés à Eschyle, Lycophron et Euripide; et il en résulte qu'à cette époque la lecture des chefs-d'œuvre du théâtre grec n'était pas négligée dans les monastères et les écoles ecclésiastiques.

A côté de ce théâtre chrétien qui se proposait plus ou moins d'imiter le théâtre antique (4), nous trouvons une suite non interrompue de représentations dramatiques dans la liturgie de l'Église

(1) *Historia ecclesiastica*, lib. III, cap. XVI

(2) *Historia ecclesiastica*, lib. V, cap. XVIII.

(3) Danzio, *Doctrina patristica*, p. 481, cite plusieurs autres critiques qui sont de ce sentiment.

(4) Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, chap. 82, a avancé, avec sa légèreté ordinaire, que les œuvres dramatiques de saint Grégoire de Nazianze avaient été l'origine des mystères. C'est méconnaître entièrement le caractère du théâtre hiératique du moyen âge. Les pièces du saint évêque de Nazianze étaient modelées sur Euripide, et ne ressemblaient pas plus aux mystères que les tragédies latines *classiques* composées plus tard par Buchanan, Muret, Heinsius, etc.

catholique. C'est là qu'il faut chercher l'origine véritable et pure des mystères. Celui qui voudra parcourir nos anciens *ordinaires*, ou seulement la savante collection de dom Martène qui porte pour titre : *De antiquis Ecclesiæ ritibus* et *De antiquis monachorum ritibus*, en trouvera la preuve surabondante (1). Dès le IIIe siècle, avant même que le glaive des bourreaux, continuellement suspendu sur la tête de ses enfants, se fût reposé, l'Église essayait de lutter contre les splendeurs de la scène païenne par la magnificence de ses liturgies. Comme nous tenons à rester dans le Maine, et à être bref autant que possible, nous ne toucherons ici ni aux scènes gracieuses auxquelles la fête de Noël conviait nos pères tous les ans, ni aux offices si lugubres et si dramatiques de la Grande Semaine (2). Nous choisirons de préférence une sorte d'intermède de l'office de matines au jour de la Résurrection. Nous nous arrêtons à ce choix parce que cet exemple est moins long que beaucoup d'autres dont nous pourrions parler, et parce qu'il nous suffira de traduire littéralement le texte de notre respectable Pierre Hennier, dans son *Ordinarium novum secundum usum Ecclesiæ Cenomanensis* (3).

Après que les leçons de l'office de matines avaient été récitées, tandis que l'on chantait le dernier répons, deux enfants de chœur, vêtus d'aubes et la tête couverte de leur amict, venaient s'asseoir près de l'autel majeur, l'un à droite et l'autre à gauche. Durant ce temps-là, trois jeunes clercs, en aubes et en dalmatiques blanches,

(1) MM. Félix Clément, les barons de Roisin et de Lafons-Mélicoq, de Coussemaker, l'abbé Bandeville, le baron de Girardot, Didron aîné, ont rempli les *Annales archéologiques* de travaux et d'articles relatifs au drame liturgique. L'expression même de *drame liturgique* appartient en propre au directeur des *Annales*. *Annales archéologiques*, t. VII p. 305 ; t. XVII p. 165, et passim. — *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 99, 106, 130, et passim. — Ch. Magnin, *Origines du théâtre moderne*, t. 1er, passim. — Saint-Marc-Girardin, *Du drame religieux en France*, loc. cit. — Magnin, dans le *Journal des savants*, 1846, p. 5 et suiv., p. 76 et suiv., et p. 449.

(2) Nous avons décrit dans notre *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. III, p. 520 et suiv. la solennité du dimanche des Rameaux au Mans, à l'église cathédrale et à l'abbaye de la Couture, à la Ferté-Bernard et en quelques autres localités.

(3) Bibliothèque du Mans, Mss.

la tête couverte d'amicts blancs, précédés de deux clercs en chapes de soie et portant des torches allumées, visitaient successivement tous les autels de la basilique. Ils s'approchaient de ces autels, les baisaient avec respect, et se retiraient ensuite, prononçant d'une voix basse : « Il est ressuscité, il n'est plus ici. » Aussitôt que le chant du répons était terminé, les trois clercs venaient se placer devant l'autel majeur, après en avoir fait le tour, et les deux enfants, qui se tenaient assis près de cet autel, leur adressaient ces mots : « Que cherchez-vous dans ce tombeau, amis du Christ? » Les trois clercs leur répondaient : « Jésus de Nazareth qui a été crucifié, habitants du ciel. » Alors les enfants leur disaient : « Il n'est plus ici; il est ressuscité, comme il l'avait prédit : allez et annoncez qu'il est ressuscité. » Les trois clercs montaient ensuite à l'autel, soulevaient avec respect les voiles dont il était revêtu, et le baisaient. Puis ils s'avançaient vers le chœur, s'arrêtaient au bas du sanctuaire, et le visage tourné du côté du clergé et du peuple, ils chantaient sur un ton élevé : « Le Seigneur est ressuscité! il est ressuscité, le lion fort, le Christ Fils de Dieu. » Le dialogue suivant s'engageait entre deux sous-chantres placés au milieu du chœur et les trois clercs demeurés dans la position que nous avons indiquée. Les sous-chantres : « Dis-nous, Marie, qu as-tu vu dans le chemin? » — Le premier des clercs : « J'ai vu le sépulcre du Christ vivant, et la gloire de Jésus ressuscité. » — Le second clerc : « J'ai vu les anges témoins du prodige; j'ai vu le suaire et le linceul. — Le troisième clerc : « Jésus, mon espérance, est ressuscité; il précédera les siens en Galilée. » — Les sous-chantres : « Il est plus juste de croire à Marie, seul, mais fidèle témoin, qu'à la cohorte perfide et méchante des Juifs (1). » — Alors tout le chœur chantait avec enthousiasme : « Nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts. O roi, vainqueur du trépas, ayez pitié de nous. Amen. » L'évêque entonnait l'hymne

(1) Credendum est magis soli
Mariæ veraci
Quam Judæorum pravæ cohorti.

Te Deum, et les trois clercs venaient dans le chœur porter le baiser de paix (1).

Ainsi se terminait au Mans cette pieuse cérémonie, vers le lever de l'aurore, au moment même où le Sauveur des hommes sortit victorieux du tombeau. En d'autres Églises, à Bayeux, à Poitiers, à Metz, à Verdun en l'abbaye de Saint-Vannes, à Limoges en l'abbaye de Saint-Martial, à Narbonne, à Angers, et dans la plupart des autres Églises de la France, tant séculières que régulières, on retrouve la même cérémonie. Les plus anciennes traces positives de ces rites figurés sont du VIIIe ou IXe siècle, et ils se pratiquaient encore au Mans et à Angers dans le XVIIe siècle, et peut-être même durant le

(1) Lectis autem lectionibus (matutinalibus in die Resurrectionis Domini), dum tercium responsorium cantabitur, veniant duo pueri induti albis et opertis capitibus et sedeant juxta altare, unus a dexteris et alius a sinistris. Interim tres juvenes clerici induti dalmaticis albis opertis capitibus candidis amittibus faciant processionem eundo ante omnia altaria et visitando ea, precedentibus duobus clericis in capis cericis portantibus duas torchias, et exeant silendo vel dicendo submissa voce : Surrexit, non est hic, osculando quodlibet altare.

Finito vero tercio responsorio veniant illi tres clerici ante magnum altare quibus semel altare circumeuntibus duo predicti pueri qui juxta sederint dicant submissa voce : Quem quæritis in sepulchro, o christicole? et quibus tres predicti humili voce respondeant : Jhesum Nazarenum crucifixum, o celicole. Item duo pueri nihilominus respondeant : Non est hic, surrexit sicut predixit, ite, nunciate quia surrexit.

Tunc tres clerici accedentes ad altare cum reverentia sublevent palium cum quo sepulchrum fuerit coopertum, et sic osculato altari recedentes veniant ante chorum, et verso dorso ad altare versus chorum vultu cantent alta voce : Alleluia; resurrexit Dominus hodie, resurrexit Leo fortis, Christus Filius Dei.

Duo succentores stantes in medio chori et Mariæ in introitu dicant alta voce : Dic nobis, Maria, quid vidisti in via? Una illarum respondet : Sepulchrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis. Secunda dicat : Angelicos testes, etc. Tertia dicat : Surrexit Christus spes nostra, etc... Tunc succentores dicant : Credendum est magis soli, etc. Et tunc chorus alta voce dicat : Scimus Christum surrexisse, etc. Et sic incipiat Episcopus Te Deum. Predicti vero tres clerici veniant in chorum et dent pacis osculum omnibus, incipientes a senioribus, ac dicentes unicuique : Resurrexit Dominus, quibus singuli respondeant : Deo gratias. Versus sacerdotalis : Surrexit Dominus vere. — Petrus Hennier, *Ordinarium novum secundum usum Ecclesiæ Cenomanensis.*

siècle suivant. Les ordinaires les plus anciens, qui font mention de cette pieuse cérémonie, y ajoutent certaines circonstances propres à la rendre plus saisissante et plus dramatique; mais plus on se rapproche des temps modernes, plus on voit disparaître ce qui peut ressentir l'appareil théâtral (1). Généralement la scène ne se passait pas uniquement dans le chœur, comme au Mans, mais le clergé se rendait au sépulcre, et c'était là que s'ouvrait la cérémonie qui se terminait dans les stalles (2).

N'y a-t-il pas dans ces rites figurés un mystère en germe? Développez les dialogues: augmentez, si vous le voulez, le nombre des personnages, et vous avez un drame complet. Certes, lorsque l'on était témoin de l'attendrissement avec lequel des populations profondément chrétiennes assistaient à ces rites sacrés, et à d'autres cérémonies de même caractère qui se représentaient plusieurs fois dans l'année, à Noël, à l'Épiphanie, au dimanche des Rameaux, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la fête de l'Annonciation, il ne fallait pas un grand effort d'imagination pour transporter la scène sur un théâtre (3). Aussi voyons-nous que dès le XIe siècle, dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, l'un des pèlerinages les plus fréquentés de l'époque, et en même temps l'une des écoles les plus brillantes de l'Église d'Occident, la cérémonie dont nous venons de parler, était devenue un véritable mystère (4).

(1) Dom Martène, *de Antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. III, col. 482, 484, et passim. — De Moléon (Le Brun des Marettes), *Voyages liturgiques de France*, p. 98. — De Douhet, *op. cit.* col. 855 et suiv. — *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 106, 130 et passim.

(2) Cette visite au sépulcre explique pourquoi la plupart des églises possédaient une chapelle où la sépulture du Sauveur était représentée. Le diocèse du Mans conserve plusieurs sépulcres remarquables; le plus beau est celui de l'abbaye de Solesmes.

(3) La Bouderie et Montmerqué, *Li jus saint Nicolai*, par Jehan Bodel, publié par la Société des bibliophiles français, 1834, in-8°. — Du Cange, *Glossarium infimæ latinitatis*, v°, *Festum* (*Ascensionis*), et passim.

(4) O. Leroy, *Etudes sur les mystères*, p. 4. — Ach. Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle*. — De Douhet, *ouv. cit.*, col. 199 et suiv. — La Bouderie et Montmerqué, *Li jus saint Nicolai, par Jehan Bodel*, pièces jointes. — *Théâtre français*

Quelques circonstances particulières devaient aider l'avénement du théâtre hiératique. Ainsi lorsqu'après les ravages du IXe et du Xe siècle, on sentit de toutes parts la nécessité de rebâtir les églises renversées ou prêtes à s'écrouler, les clercs prirent sur leurs épaules les châsses qui contenaient les reliques de leurs saints patrons, et parcoururent les diverses provinces pour recueillir des aumônes. Afin d'exciter plus efficacement la piété des fidèles, ils ne se contentèrent pas de raconter la vie du saint dont ils se réclamaient, et les prodiges qu'il avait opérés; ils chantèrent ces actions merveilleuses dans des poèmes à la portée de leurs auditeurs; quelquefois même ils les représentèrent par des scènes peu développées, mais pathétiques (1). Un peu plus tard, les pèlerins qui avaient visité Jérusalem, les tombeaux des Apôtres à Rome, Saint-Jacques de Compostelle, la Sainte-Baume en Provence, Sainte-Reine en Bourgogne, le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-du-Puy, Saint-Martin à Tours, et autres lieux chers à la piété des fidèles, se servirent du même moyen pour suppléer aux récits qu'ils faisaient des merveilles dont ils avaient été témoins (2). Ces faits ne démontrents-ils pas que le drame hiératique s'est toujours conservé depuis les premiers temps de l'ère chrétienne, par une tradition plus ou moins claire?

Nous serions porté encore à voir une preuve que le théâtre religieux du moyen âge était une tradition conservée par la hiérarchie sacrée elle-même, dans son caractère d'universalité. On le trouve le même en Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre et en Espagne, où il a produit un grand nombre de vrais chefs-d'œuvre, et où il règne encore malgré les efforts tentés de nos jours pour détruire les vieilles mœurs nationales. Enfin ce qui achève de démon-

au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. Montmerqué et Francisque Michel, Paris, 1839, in-8°. — Ch. Magnin, *Journal des savants*, 1846, p. 5, 76, 449 et suiv.

(1) Arthur Dinaux, *Les trouvères artésiens*. — Idem, *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France*. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie au XVIe siècle*, t. I, p. 218.

(2) Raynouard, *Journal des savants*, 1836, p. 365. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 245.

trer, à nos yeux du moins, que les premiers mystères et miracles furent composés et représentés uniquement dans un but de piété, comme un supplément à la prédication et un complément du culte, c'est que les plus anciens essais de ces compositions sont remarquables par leur conformité avec le texte même des Ecritures divinement inspirées, ou les actes des martyrs et les vies des saints les plus authentiques. Les poètes s'y montrent très sobres d'ornements étrangers, de personnages intrus, de détails oiseux et vulgaires; ils ne puisent pas encore aux sources suspectes des apocryphes, et l'action du drame est limitée à la simple exposition du fait principal.

Nous n'insisterons pas sur une autre considération qui pourrait acquérir du poids dans la question présente, si l'on venait à découvrir les noms des auteurs de ces poésies religieuses; tous ceux qui sont connus antérieurs au XIIIe siècle sont des membres du clergé séculier ou régulier; le plus grand nombre même appartenait à l'ordre monastique. Ce ne fut d'ailleurs que dans la seconde moitié de ce XIIIe siècle, peut-être trop vanté de nos jours au détriment de ceux qui l'avaient devancé, que l'art se sécularisa, et que, passant des mains des moines en celles des laïques, il se dépouilla de son caractère toujours recueilli et grave, pour revêtir des formes plus hardies, il est vrai, plus élégantes, mais moins en harmonie avec les mystères d'un Dieu fait homme (1).

Ainsi la piété chrétienne, alarmée, tenta de substituer aux chants licencieux des jongleurs des spectacles plus honnêtes (2). En mettant en action dans la liturgie des scènes de l'Évangile, le clergé eut pour but d'instruire le peuple, qui ne savait pas lire, et n'avait pas

(1) Dans la comédie grecque, où le public faisait corps avec le théâtre, comme au moyen âge, il y avait la parabase, espèce de harangue politique ou morale que le poète adressait en son nom au spectateur. Les mystères avaient aussi leur parabase, qui était un sermon qu'un des acteurs adressait à l'auditoire, tantôt au commencement, tantôt à la fin du mystère, et parfois même au milieu. Chacun prenait sa part du sermon; et le théâtre se trouvait ainsi pour un moment transformé en église, sans que personne s'en étonnât: tant les spectacles de ce temps, par leurs sujets et par leurs acteurs, étaient mêlés à la vie religieuse du peuple.

(2) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 66.

même de livres (1). Enfin pour initier des populations sans lettres aux sublimes mystères de la religion, fixer la turbulence d'hommes accoutumés à une vie de combats et d'aventures, les prêtres et les moines comprirent la nécessité de leur traduire la divine épopée en symboliques narrations, en pathétiques légendes (2). Les anathèmes de l'Église contre le théâtre à toutes les époques étaient dirigés, non contre les scènes hiératiques dont nous parlons ici, mais contre le théâtre profane dont nous avons montré la persévérance à côté et en dehors des mystères et des miracles, ou contre les abus qui se glissèrent dans la représentation de ceux-ci, surtout dans le XVIe siècle (3). Enfin Clément VI (1342-1352) accorda mille jours d'indulgence aux personnes pieuses qui suivraient le cours des pièces saintes représentées à Chester (4).

Lorsque, en 1402 des bourgeois de Paris se firent reconnaître par l'autorité royale comme Confrères de la Passion (5), et érigèrent un théâtre destiné principalement à reproduire les scènes de la mort du Fils de Dieu, leur but était encore tout religieux. Mais dans les grands centres de population, ces spectacles ne tardèrent pas longtemps à devenir un élément de récréation publique; dès lors les auteurs s'appliquèrent à complaire à la multitude, et ils employèrent, pour la fixer à la représentation de leurs jeux et mystères, des moyens dramatiques en rapport avec ses goûts. Il fallut introduire certaine conformité de langage et d'habitudes de vie entre le peuple de la scène et celui des banquettes. Celui-ci prit d'autant plus

(1) De Larue, *Essais historiques sur les bardes normands et anglo-normands.*

(2) Louis Paris, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*, t. I, préf.

(3) Au siècle dernier, le savant dom Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, soutint que l'Église avait toujours répudié absolument le théâtre, et qu'on lui avait fait violence même par la représentation des mystères. *Vid. De cantu et musica sacra*, in-4°, 2 vol.; — *Veteris liturgiæ allemanicæ monumenta*, in-4°, 2 vol; — *Vetus liturgia allemanica*, in-4°, 2 vol. Le même point de vue a été adopté dernièrement par M. le comte de Douhet, ouv. cit.

(4) Warton, *Histoire de la poésie anglaise*, section XXVII, t. III, p. 44. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle*, t. 1, p. 220. — Châteaubriand, *Essai sur la littérature anglaise*, t. I, p. 91.

(5) Taillandier, *Notice sur les confrères de la Passion*, in-8°.

d'attrait au spectacle, qu'il y vit, à côté du sublime et du pathétique des livres saints et des légendes véritables, la peinture des mœurs de son temps, des vices et des ridicules de son siècle, avec leur cynisme et leur grossière trivialité. Toutefois il ne faut jamais oublier que le but évident des auteurs de ces pièces était de toucher et de convertir, et que le spectateur devait sortir de ces représentations avec le désir de réformer ses mœurs et de vivre plus chrétiennement (1). Nous devions donner ces explications préliminaires, parce que nous aurons tout à l'heure l'occasion de constater la part que le clergé du Maine a prise dans ces spectacles, et parce que la justice envers nos pères, d'un temps si différent du nôtre, nous semble un devoir qui a été méconnu trop souvent.

II.

Le premier nom inscrit en tête du théâtre hiératique du moyen âge, c'est le nom d'un Manceau, d'un clerc élevé dans l'école ecclésiastique du Mans, d'un disciple de saint Benoît. Écoutons d'abord le récit de Mathieu Paris : « L'abbé Geoffroy (2) naquit d'une famille illustre dans le Maine et la Normandie; il ne fut pas seulement remarquable par la pureté de ses mœurs, mais encore par ses vastes connaissances théologiques. Lors de la mort de l'abbé Richard (1119),

(1) Louis Paris, *Tapisseries et toiles peintes de la ville de Reims*, fol. 1, introd. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVI*e siècle*, t. I, p. 233. — Raynouard, *Discours de réception à l'Académie française*, et dans le *Journal des savants*, 1836, p. 365 et suiv.

(2) Gaufridus abbas. Hic ex illustri Cenomanensium et Normannorum progenie exortus, non solum morum honestate præditus, sed divina scientia satis extitit exornatus... Iste de Cenomania, unde oriundus erat, venit vocatus ab abbate Richardo, dum adhuc secularis esset, ut scholam apud Sanctum-Albanum regeret... Legit igitur apud Dunestapliam, expectans scholam Sancti-Albani sibi repromissam, ubi quemdam ludum de Sancta Katerina (quem miracula vulgariter appellamus) fecit. Ad quæ decoranda petiit a sacrista Sancti-Albani, ut sibi capæ chorales accommodarentur et obtinuit. Et fuit ludus ille de sancta Katerina... Matthæus Paris, *Vitæ viginti trium Sancti-Albani abbatum*, p. 35, éd. in-fol. Parisiis, 1644. — Cfr. D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.* t. II, p. 991, n° 1.

élu à l'unanimité par les moines de notre Église, et accepté par le roi d'Angleterre Henri Ier, il fut forcé, malgré sa résistance, de prendre en main le gouvernement de l'abbaye (de Saint-Albans). Il était venu du Mans, lieu de sa naissance, à l'instigation de l'abbé Richard, étant encore séculier, pour diriger l'école de Saint-Albans. A son arrivée, l'école avait été donnée à un autre maître, parce que Geoffroy n'était pas arrivé au temps voulu; c'est pourquoi il s'établit à Dunestaple, en attendant la vacance de l'école qu'on lui avait promise. C'est dans ce temps qu'il fit le *jeu de sainte Catherine,* que nous appelons communément *les miracles.* Il avait prié le sacristain de Saint-Albans de lui prêter, pour la représentation, les chapes de chœur, et n'avait pas été refusé. Le *jeu de sainte Catherine* fut donné sur la scène; mais le malheur voulut que, durant la nuit qui suivit la représentation, le feu prît dans la demeure du savant Geoffroy; la maison brûla entièrement, les livres du maître furent consumés, et avec eux les chapes. Ne sachant comment réparer le dommage fait à Dieu et à Saint-Albans, Geoffroy se donna lui-même en expiation, et prit l'habit monastique dans cette abbaye. Dans la suite, devenu abbé, il eut grand soin de faire faire des chapes pour le chœur remarquables par leur beauté et leur richesse.

« Il veillait continuellement sur le repos et le bien-être de ses enfants et frères spirituels, et, toujours d'un calme parfait, il fit régner dans son monastère la joie et la paix... Il mourut en l'année 1146. »

Nous avons essayé de retracer ailleurs (1) le tableau de l'école ecclésiastique du Mans durant la dernière moitié du XIe siècle. Elle ne connut jamais d'époque plus florissante; sous la conduite des écolâtres Robert, Arnaud, Hubert, et sous la protection des évêques Gervais de Château-du-Loir, Vulgrin, Arnaud, Hoël et Hildebert, elle produisit un grand nombre d'hommes éminents. Geoffroy dut être le condisciple de Hildebert, de Radulphe, de Guicher, de Geoffroy de Mayenne, d'Hubert, de Bernard, et peut-être du vénérable Hervé. Tous ces illustres élèves de l'école de Saint-Julien furent appelés

(1) Voir notre *Histoire de l'Église du Mans,* t. III, chap. XVI, par. 2 et 4.

pour enseigner la jeunesse dans d'autres Églises, et quelques-uns finirent par s'asseoir sur des siéges épiscopaux. Geoffroy obtint la conduite de l'école de Saint-Albans, et fut enfin élu à la dignité d'abbé de ce monastère, prélature qui tenait un haut rang dans l'Église d'Angleterre. Il y porta les exercices littéraires auxquels il était accoutumé de prendre part au Mans; et entre les différents moyens académiques dont il usait pour stimuler l'esprit de ses disciples, il leur faisait représenter des tragédies dont les sujets étaient empruntés aux livres saints et à l'histoire de l'Église. Notre abbé inaugura-t-il par là un nouveau genre d'enseignement public des dogmes et de l'histoire du christianisme? Nous l'avions pensé d'abord; mais le récit de Mathieu Pâris, examiné avec un nouveau soin, ne le prouve pas clairement. Toutefois on peut en conclure que la représentation du *jeu* ou du *miracle de sainte Catherine* était au XIe siècle un usage établi dans l'école du Mans (1). Au reste rien ne pouvait plus fortement intéresser la jeunesse studieuse et chrétienne que l'histoire de l'illustre vierge d'Alexandrie, elle qui avait remporté la palme de la science sur les philosophes païens, avant de cueillir la palme du martyre en luttant contre les tyrans. Dès le VIe siècle, sainte Catherine d'Alexandrie n'était pas moins célèbre comme patronne des enfants et des écoliers, que saint Nicolas lui-même; la discipline se relâchait à leurs fêtes; des *jeux* avaient lieu, en leur honneur, dans les écoles et les monastères, où il y avait toujours des cours d'études; ces réjouissances ouvraient la fameuse période de la liberté de décembre; et le *Jeu de sainte Catherine* n'est qu'un témoignage qui nous reste de ces usages (2).

Au siècle dernier, D. Rivet et ses confrères, qui rédigeaient dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans l'*Histoire littéraire de la France*, soulevèrent les premiers une question très-importante pour nous : Quel est, se demandèrent-ils, l'auteur du drame de sainte Catherine? Ils l'attribuèrent à Ainard, premier abbé de Saint-Pierre-sur-Dive,

(1) Cfr. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 226. — Le Beuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II, p. 65, — Raynouard, *Journal des savants*, 1836, p. 367.

(2) Magnin, *Journal des savants*, 1846, p. 461. — De Douhet, *ouv. cit.*, col. 228.

poète fameux de son temps, auteur de chants sur sainte Catherine et sur saint Kilien de Wirtzbourg (1). Les critiques modernes ne semblent pas avoir remarqué ce sentiment. De Roquefort Flaméricourt assure que Geoffroy du Mans introduisit en Angleterre le goût du théâtre, en y faisant représenter le *jeu de sainte Catherine* (2). L'abbé de Larue attribue également le miracle de sainte Catherine à Geoffroy, et prétend que ce fut la première pièce tragique composée en notre langue (3). Châteaubriand a soutenu la même opinion. « Geoffroy, abbé de Saint-Albans, dit-il, composa en langue d'Oil le *miracle de sainte Catherine* : c'est le premier drame écrit en français, dont jusqu'ici on ait connaissance (4). » Un habile philologue, M. Raynouard, trouve que l'affirmation de l'abbé de Larue, relative à l'idiome dans lequel fut écrit un drame dont il ne reste rien qu'une mention accidentelle dans une anecdote biographique, est entièrement dépourvue de base, et il penche à croire que la pièce de Geoffroy fut composée en latin (5). Depuis, M. O. Leroy a adopté l'opinion de Raynouard, et il a appuyé son sentiment d'une comparaison avec les chansons d'Abailard, nouvellement découvertes, et écrites en latin; il croit y voir une preuve que la poésie, au XIIe siècle, n'essayait pas encore de traduire les passions humaines dans la langue vulgaire (6). Nous n'entreprendrons pas une discussion nouvelle sur ce sujet; il nous faudrait plus d'espace que nous n'en avons ici : seulement, si, comme on le croit, l'époque à laquelle le jeu des mystères obtint le plus de vogue fut le XIIe et le XIIIe siècle (7), il

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, t. II, p. 13, 247, 292, 293 et 430, éd. Le Prevost. — *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 71 et 143; t. VIII, p. 43-45.

(2) *De l'état de la poésie française dans les* XIIe et XIIIe *siècles*, p. 263.

(3) L'abbé de Larue, *Essais historiques sur les bardes normands*, t. I, p. 164; t. II, p. 55.

(4) *Essai sur la littérature anglaise*, t. I, p. 91.

(5) *Journal des savants*, 1836, juin, p. 365 et suiv.

(6) *Études sur les mystères*, p. 9. — *Époques de l'histoire de France en rapport avec les mystères*, p. 69.

(7) Francisque Michel, *Lettre à M. Montmerqué* dans *l'Athenæum français*, 1854, p. 1133.

est difficile de croire que les auteurs n'eussent pas adopté le langage de la multitude. Les écoliers, qui formaient comme une cité dans la cité, à peu près comme on le voit encore de nos jours dans plusieurs villes de l'Allemagne, pouvaient affecter par pédanterie de représenter des drames et de chanter des chansons dans la langue des écoles; mais le peuple avait son théâtre à lui, et il devait exiger que ses acteurs lui parlassent une langue qu'il comprenait. Enfin, dans le fameux *Mystère des vierges sages et des vierges folles*, ou de l'*Arrivée de l'Époux*, que contient un célèbre manuscrit de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et qui date du xᵉ siècle, on voit déjà certaines parties du drame en langue romane (1).

Après avoir montré l'existence du théâtre hiératique dans le Maine dès le xiᵉ siècle, et avoir constaté que le poète le plus ancien, qui ait attaché son nom aux miracles et mystères du moyen âge, était un enfant de notre pays, il est pénible de ne pouvoir pas suivre la marche de ces scènes chrétiennes dans notre belle province. Mais le défaut de documents positifs nous oblige à descendre tout d'un coup jusqu'au commencement du xvᵉ siècle, c'est-à-dire à l'époque où le caractère du théâtre hiératique commença visiblement à s'altérer, et où le mélange d'éléments moins purs se fit le plus fortement sentir.

En 1417, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, comte du Maine, duc d'Anjou, prit en main le gouvernement de notre province au nom de son fils Louis III. Cette princesse, dont les traits resplendissent encore dans le beau vitrail de la Rose en la cathédrale du Mans, aimait les arts, et les favorisait avec goût et discernement. L'art dramatique avait un attrait particulier pour elle, et les historiens nous racontent qu'elle se délectait à faire représenter devant elle les mystères et miracles dans toutes les villes où elle faisait son séjour. Cette heureuse influence dut se faire sentir au Mans, où la reine apposa plus d'une fois sa signature à des actes publics.

Une impulsion plus puissante encore pour les œuvres de l'intelligence, commença bientôt à agir dans le Maine. En 1434 notre pro-

(1) Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 504. — Clr. D. Liron, *Singularités historiques et littéraires*, t. I, p. 129 et suiv.

vince devint l'apanage de René, second fils d'Yolande, roi titulaire de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, que l'histoire connaît surtout sous le nom du bon roi René. Assez peu habile dans la politique, et presque toujours malheureux dans les armes, ce prince s'occupa de préférence de la culture des beaux-arts. Il attira dans ses états les poètes, les peintres et les sculpteurs. Lui-même voulut manier le pinceau; mais il réussit surtout dans la poésie. De tous les poètes que ce prince parvint à établir dans ses états, il n'y en a pas qui aient mérité une aussi juste renommée que les deux frères Arnoul et Simon Gréban. Ils étaient nés à Compiègne, dans les premières années du XVe siècle, et s'étaient consacrés tous les deux à la vie cléricale. Arnoul, l'aîné, fut pourvu d'un canonicat en l'église cathédrale de Saint-Julien, par le comte René (1), et vint fixer son séjour au Mans. Il y trouva, surtout parmi ses confrères les chanoines du chapitre diocésain, un bon nombre de personnes lettrées, chez qui le savoir était en honneur. Son frère, Simon Gréban, s'était consacré à Dieu dans la vie monastique en l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu; il fut également attiré au Mans par René le Bon. Charles Ier, troisième fils de Louis II, ayant obtenu le comté du Maine en 1440, par cession de son frère René, témoigna à ce religieux une juste estime, et lui donna le titre de son secrétaire (2). Simon Gréban composa plusieurs épitaphes sur la mort de Charles VII, roi de France, en forme d'églogues et de pastorales (3).

Etienne Pasquier, en ses *Recherches de la France* (4), vante beaucoup le mérite des deux illustres frères. « Tout cet entrejet de temps, » dit-il, jusques vers l'avénement du roy François Ier de ce nom, » nous enfanta plusieurs rimeurs, les uns plus, les autres moins » recommandez par leurs œuvres : Arnoul et Simon Grébans frères » nez de la ville du Mans, Georges de Chasletain, François de Villon, » Coquillart, official de Reims, Meschinot, Moulinet; mais surtout

(1) Probablement en vertu du droit de joyeux avénement.

(2) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 234.

(3) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 456.

(4) Liv. VII, chap. 5.

» me plaist celui qui composa la farce de maistre Pierre Patelin. » Puis, il cite une épigramme adressée par Clément Marot à Hugues Salel, dans laquelle, faisant l'éloge des premiers poètes de son temps, le favori de François Ier s'exprime ainsi :

Les deux Grébans ont le Mans honoré,
Nantes la Brete en Meschinot se baigne,
De Coquillart s'esjouyt la Champaigne,
Quercy de toy, Salel, se vantera,
Et, comme croy, de moy ne se taira.

« Je vois, ajoute Pasquier, que les deux Grébans frères, dont Marot » fait mention, furent grandement célébrez par les nostres. Car Jean » Le Maire, en sa préface du *Temple de Vénus*, les met au nombre de » ceux qui avaient le mieux écrit en notre langue. Le semblable fait » Geoffroy Toré en son *Champ flory*... » Puis il parle des vers qu'Arnoul avait composés en l'honneur de la Mère de Dieu. Il ajoute que l'auteur du *Viel Art poétique françois* rapporte qu'Arnoul Gréban inventa le premier une sorte de rime nouvelle et fort au goût de ses contemporains.

Mais quel que fût le mérite de ces petits poèmes, il est probable que ces deux illustres frères n'eussent point conquis la renommée à laquelle ils sont parvenus, s'ils n'avaient composé un grand ouvrage qui fait époque dans l'histoire de notre théâtre national. C'est cette œuvre que Pierre Curet, chanoine du Mans, célèbre en ces vers :

Simon Gréban, bon poète estimé
Même en son temps, print la peine d'écrire
Comme le vois, moult doulcement rithmé.
Un frère il eust, Arnoul Gréban nommé,
Gentil ouvrier en pareil science,
Et inventeur de grande véhémence (1).

L'ouvrage qui a mérité ces éloges tant soit peu emphatiques, c'est le *Triomphant mystère des Actes des Apostres translaté fidèlement à la*

(1) *Prologue des Actes des Apôtres*, édit. 1540.

vérité historiale, escripte par saint Luc à Téophile, et illustré des légen des authentiques et vies des saincts reçues par l'Église. Tout ordonné par personnages. Ce mystère fut commencé par Arnoul Gréban et achevé par son frère Simon. Tout ce poème contient environ quatre-vingt mille vers. Il fut imprimé pour la première fois à Paris, en 1537, en 2 vol. in-fol. La seconde édition est de 1540, 2 vol. in-4°, et la troisième de 1541, à laquelle on a ajouté l'*Apocalypse de saint Jean*, dont Louis Choquet est auteur (5 vol. in-fol). La première édition fut donnée par Pierre Curet, chanoine du Mans, qui fit quelques corrections à l'œuvre des deux poètes (1).

On voit par les nombreuses éditions de ce mystère de quelle estime il jouissait au commencement du XVIe siècle. Cet ouvrage, en effet, est le plus beau et le mieux versifié de tous les mystères du XVe siècle, après celui de la Passion dont nous aurons bientôt à parler (2). Mais le *triomphant mystère des Actes des Apôtres* fut-il représenté au Mans du vivant des deux auteurs? Nous n'en avons aucune preuve positive; et toutefois il serait bien invraisemblable qu'il n'en eût pas été ainsi. René le Bon et toute sa cour se complaisaient beaucoup aux représentations théâtrales; la reine Yolande avait développé chez nos aïeux du XVe siècle le goût des jeux de la scène, déjà fort ancien chez eux (3). Pourquoi les deux Gréban se seraient-ils établis au Mans? Comment expliquer les honneurs extraordinaires qui leur furent rendus après leur mort, si leur œuvre n'avait joui dans notre province d'une juste et universelle approbation? Lorsque Simon mourut, en effet, il fut enseveli dans l'église cathédrale, et on lui érigea un beau monument devant l'autel de Saint-Michel. Ce tombeau fut détruit lorsque les calvinistes, en 1562, ren-

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 391. — Cfr. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 242 et 457.

(2) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 377. — Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle*, t. I, p. 217 et suiv.

(3) De Villeneuve-Bargemont, *Histoire du roi René*, t. II, p. 247-259; t. III, p. 86-88. — Cfr. *Œuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes, t. I, p. LXXIV, XCIV, CXII, et passim.

versèrent tant d'autres monuments des arts, qui faisaient l'ornement de notre magnifique basilique (1). D'ailleurs Le Mans, Bourges, Rouen, Angers, Tours, Paris et Metz sont signalées par tous les historiens comme les premières villes de France où l'existence d'un théâtre permanent se fait reconnaître (2); et M. Magnin constate que le mystère des *Actes des Apôtres* est l'une des premières pièces qui ont nécessité l'établissement d'un théâtre permanent, qui devint peu à peu quotidien (3). On croit que ce mystère fut représenté de nouveau au Mans en 1510 ou 1511, lorsque le chanoine Pierre Curet le retoucha (4). Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que le cardinal Philippe de Luxembourg, alors évêque du Mans, avait imprimé un puissant élan à tous les arts dans le Maine (5), et nous verrons même tout à l'heure que ce prélat, si éclairé et si pieux, introduisait les jeux scéniques jusque dans son palais. Enfin un document positif, cité par La Croix du Maine (6), nous apprend que le mystère des *Actes des Apôtres* fut joué à Bourges en 1536, dans l'ancien amphithéâtre des Arènes. Il fut ensuite représenté au Mans, puis à Angers (7), à Tours en 1540, et à Paris en 1541.

La représentation de ce mystère ne dura pas moins de quarante jours à Bourges. Douze des principaux bourgeois de cette ville l'entreprirent, et remplirent les rôles des Apôtres; et il en fut sans doute de même au Mans. On y déploya un appareil somptueux de machines, de peintures, de tapisseries, de costumes pour les acteurs, et de décorations de toute espèce (8). Ce fut par ordre de François Ier

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXIX; nous donnons dans les pièces justificatives, les procès-verbaux encore inédits du pillage de l'église de Saint-Julien.

(2) Les frères Parfaict, *ouv. cit.* — L'abbé Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes*.

(3) *Journal des savants*, 1846, janvier, p. 12.

(4) Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 79.

(5) *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVII.

(6) *Bibliothèque française*, p. 456. — Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 377.

(7) Voir M. Aimé de Soland, *Théâtre angevin*, dans la *Revue de l'Anjou*

(8) *Annales archéologiques*, publiées par Didron. — Chaumeau, *Histoire du Berry*, liv. VI, chap. 7, p. 237. — Catherinot, *Annales typographiques de Bourges*, p. 3.

lui-même et du prévôt de Paris, que les *Actes des Apôtres* furent représentés à Paris en 1541; et rien ne fut épargné pour rendre le spectacle magnifique. Les intermèdes étaient remplis par des chants d'Église. Les psaumes, les hymnes et les proses étaient les *opéras* de ce temps-là, selon l'expression du P. Ménétrier. Le théâtre offrait trois régions principales : le paradis, la terre et l'enfer, et sur la terre on voyageait sans difficulté d'une région à l'autre. Le paradis était représenté par l'échafaud le plus élevé, et avait la forme d'un trône. Dieu le Père y régnait sur une chaise d'or, entouré de la Paix, de la Miséricorde, de la Justice, de la Vérité et des neuf chœurs des anges, rangés en ordre par étages. L'enfer comprenait la partie inférieure du théâtre, dont l'entrée avait la forme d'une grande gueule de dragon qui s'ouvrait lorsque les diables devaient y descendre ou en sortir. La terre, placée entre le ciel et l'enfer, se divisait en un grand nombre de compartiments, dont les écriteaux annonçaient la destination; les uns représentaient des maisons, d'autres des villes et des contrées. Le caractère et le rôle des différents personnages étaient indiqués par des symboles. Les âmes des bienheureux étaient figurées avec un long voile blanc, et celles des damnés avec une robe rouge et noire (1).

Dom Paul Piolin.

(1) Pour tous ces détails de mise en scène et beaucoup d'autres que nous ne pouvons rapporter, voir *Le Mystère de l'Incarnation et de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ*, in-fol. goth. s. d.; l'ouvrage des frères Parfaict, t. II, p. 494, celui du comte de Douhet, col. 523 et suiv., et Sainte-Beuve, *ouv. cit.*, t. I, p. 224 et suiv.

(La suite à une prochaine livraison).

LES BARNABITES.

Un gentilhomme russe, le comte Grégoire Chouvalof, après être rentré dans la foi de ses pères, s'est récemment consacré au salut de ses frères dans l'ordre des Barnabites, et a formé le projet de ressusciter en France cette congrégation célèbre. Dieu semble vouloir bénir cette pensée du pieux converti russe. Déjà Mgr l'évêque d'Orléans a confié aux descendants des Gerdil et des Niceron un collége à Gien, et S. E. le cardinal-archevêque de Paris les a autorisés à établir un noviciat sous sa haute protection. Ceux qui croient que la vie catholique ne saurait être réveillée dans notre siècle languissant que par les Ordres religieux, ne liront peut-être pas sans intérêt quelques détails sur celui des Barnabites.

Cet ordre fut fondé à Milan au commencement du XVIe siècle par le vénérable Antoine-Marie Laccaria, prêtre de Crémone, et par les vénérables Barthélemy Ferrari et Jacques-Antoine Morigia, tous deux Milanais.

A cette époque, l'Eglise voyait avec douleur naître l'hérésie protestante, et déplorait le relâchement de la discipline ecclésiastique et la corruption des mœurs qui s'étaient introduits dans la société. Ces trois hommes, unis par les liens de l'amitié et d'une foi active, conçurent la généreuse et féconde pensée de réunir une congrégation de prêtres dévoués et prêts à se livrer tout entiers aux œuvres qui réveilleraient le véritable esprit religieux, réformeraient les mœurs, étendraient l'instruction, et opéreraient, en un mot, par tous les moyens possibles, le salut des âmes.

C'est vers l'an 1530 que cette Congrégation prit naissance; Clément VII l'approuva dès 1523, Paul III la plaça sous la dépendance

immédiate du Saint-Siége en 1535, et elle fut enfin confirmée en 1550 par Jules III.

Une fois hors des limites de la Lombardie, la Congrégation modifia, dans un chapitre général, ses règles primitives, et forma un corps de constitutions adapté à un ordre qui devait désormais s'étendre dans bien des pays. Ces constitutions, approuvées par Grégoire VIII en 1579, et appliquées à la Congrégation par saint Charles Borromée, comme délégat apostolique, permettent aux chapitres généraux de l'Ordre de les modifier selon les besoins des temps.

Les clercs réguliers de saint Paul, ainsi nommés parce qu'ils choisirent cet apôtre pour patron, furent vulgairement appelés Barnabites du nom de leur première église située à Milan et placée sous l'invocation de saint Barnabé. Comme tous les religieux, ils se lient par les trois vœux perpétuels. Ils possèdent en commun; leur costume est celui du clergé séculier à l'époque de leur fondation, et dans les cérémonies religieuses ils portent le rochet. Leurs maisons prennent le nom de colléges, les supérieurs celui de prévôts, hormis ceux des maisons d'éducation, qui sont appelés recteurs. Tous les trois ans le chapitre général se réunit à Rome pour discuter les affaires de l'Ordre, pour confirmer les sujets dans leurs diverses charges ou en élire de nouveaux. Les supérieurs locaux sont renouvelés ou confirmés tous les ans. En 1660, la résidence du prévôt général de l'ordre fut transférée du collége de Saint-Barnabé à celui de Saint-Charles à Catinari à Rome.

Le but des Barnabites est de travailler au salut des âmes par la prédication et l'administration des sacrements; à cet effet ils se chargent souvent des paroisses, ils établissent et dirigent des oratoires et des congrégations pieuses; ils font des missions dans les villes et les campagnes, chez les hérétiques et les infidèles, ils veillent à l'exacte observance de la discipline ecclésiastique et à la propagation des bonnes études; ils enseignent les lettres et les sciences; ils tiennent des écoles publiques et des maisons d'éducation, enfin ils s'occupent activement de toutes les œuvres qui ont pour but la gloire de Dieu et la sanctification du prochain.

Leurs principales maisons d'éducation sont : le collége royal de

Moncalieri près Turin, celui de Monza, le collége impérial de Longone à Milan, le collége ducal de Marie-Louise à Parme, celui de Naples et celui de Bologne.

Les Barnabites furent souvent employés par les papes et les évêques à des réformes particulières du clergé séculier et régulier. Un privilége du Saint-Père leur accorda le droit d'avoir toujours un de leurs membres dans la congrégation des rites. Leurs premiers amis, protecteurs et promoteurs, furent saint Charles Borromée, saint Philippe Néri et saint François de Sales, qui aimait à s'appeler *Barnabite*. Ces religieux travaillèrent efficacement à la canonisation de ce grand saint. En 1608, ils étaient établis dans toute l'Italie et la Savoie. A cette époque, Henri IV les appela en France pour travailler à la conversion des calvinistes du Béarn, conversion qu'ils opérèrent avec un grand succès. Ils fondèrent dans cette contrée un collége et des écoles publiques. En 1622, Louis XIII publia un édit qui leur concédait le droit de fonder librement des maisons dans tout le royaume des lys. En effet, ils y comptèrent bientôt beaucoup de colléges, et cette province devint une des plus florissantes de la Congrégation; le provincial résidait au collége de Saint-Eloi à Paris. En 1625, sous le règne de Ferdinand II, les clercs réguliers de Saint-Paul s'établirent en Autriche, en Bohême et dans tous les pays slaves. En 1721, ils fondèrent des missions dans les royaumes de l'Ava et du Pégu dans l'Inde, où, revêtus de la dignité de vicaires apostoliques, ils convertirent beaucoup de peuples idôlâtres et eurent la gloire de compter des martyrs. Plus occupés à se consolider qu'à se propager, surtout dans des pays qui ne manquaient pas de maisons religieuses, cet ordre modeste refusa les offres qu'on lui fit d'aller en Espagne et en Portugal. La Révolution française, qui voulait en finir avec le christianisme, abolit, bien entendu, les Barnabites, et le gouvernement de 1810 les chassa d'Italie. Mais en 1815, ils se rétablirent dans diverses villes de ce dernier pays. Aujourd'hui la Congrégation compte cinq provinces : celle de Rome, qui comprend les maisons de la Toscane et du duché de Parme; la province du royaume Lombard-vénitien, celle du Piémont, celle de Naples, et enfin celle d'Allemagne qui ne fut jamais supprimée. Depuis 1854,

plusieurs villes de France insistent pour le rappel des Barnabites et demandent des sujets à la Congrégation.

Quoique les Barnabites se lient par la promesse de n'accepter aucune dignité en dehors de leur ordre, ils ont dû pourtant par obéissance donner à l'Eglise cinq cardinaux : Jacques Morigia, archevêque de Florence, Hyacinthe Gerdil, François Fontana, Louis Lambruschini, secrétaire d'Etat sous Grégoire XVI, et Cadolini, évêque d'Ancône. Parmi les évêques les plus illustres appartenant à cette Congrégation, on compte le Bh Alexandre Sauli, surnommé l'apôtre de la Corse; le Vble Charles Bascapé, évêque de Novare; Juste Guérin, prince-évêque de Genève; François Gattinaza, archevêque de Turin; Pie Manzador, évêque de Segne et Modruss en Croatie, et Jean Percoto, vicaire apostolique aux Indes. Les Barnabites ont fourni une phalange considérable d'écrivains connus par des ouvrages religieux, philosophiques et scientifiques. Nous citerons seulement : le vénér. Zaccaria, fondateur de la Congrégation, Fornielli, Baranzano, le vénér. Barthélemy Canale, Garanti, Dominique de la Motte, Maurice Arpaud, Remi Montmeslier, Cosme de Champigny, Isidore Mirasson, Durich et Prochazka. Inutile de rappeler Gerdil, lumière de l'Eglise au siècle dernier et le savant Jean Niceron, auteur d'un des plus importants ouvrages qui aient été publiés en France sur l'histoire littéraire. Puisse Dieu nous envoyer des continuateurs de ces hommes en érudition et en piété!

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

SAINT-JULIEN DU MANS ET LE MARTYROLOGE ROMAIN (1)

Laval, 22 février 1858.

Monsieur le Directeur,

La note sur l'église de Saulges, écrite à Solesme et insérée dans votre numéro du mois de janvier (p. 218), dit que saint Julien évangélisa le Maine à la fin du premier siècle. Cette proposition est présentée au lecteur comme une chose admise, sur laquelle il ne s'éleverait aucune contestation.

Il y a peu d'années c'était l'opinion opposée qui prévalait universellement. Tout le monde croyait, avec l'Eglise du Mans, que son premier missionnaire ne lui était venu qu'au IIIe siècle ou au commencement du IVe, comme tout le monde croyait, avec l'immense majorité ou l'universalité des Eglises de France, à notre filiation directe et absolue de l'Eglise romaine, à l'arrivée des premiers de nos missionnaireg au second siècle, et à la diffusion seulement lente et tardive de l'Evangile dans la Gaule.

En 1848 parurent les célèbres *Monuments inédits de la Provence*. Renversant toutes les antiquités écrites de notre histoire, toutes nos traditions primitives et toute la critique des derniers siècles, ces monuments élevaient à leur place des traditions apocryphes se rapportant à l'époque de Louis-le-Débonnaire ou aux siècles suivants. C'était le moment où, selon l'expression énergique du Très Révérend père abbé de Solesme lui-même, dans ses excellentes *Institutions liturgiques*, la fureur du moyen âge possédait tous les esprits; peut-être un besoin vague d'innovation ne les possédait-il pas moins. La vogue des monuments provençaux fut grande, et la France se hâta une fois de plus de rejeter ce qu'elle honorait, pour honorer ce qu'elle avait rejeté.

(1) Nous publions cette lettre sans nous associer aux opinions de l'auteur. Elle s'adresse, du reste, beaucoup moins à nous qu'au R. P. dom Piolin, qui voudra bien se charger d'y répondre. A. L.

Ce n'est pas le lieu de répéter ce qui a été démontré ailleurs, ce qui est demeuré sans réponse jusqu'à ce jour, que les *Monuments inédits* n'ont aucune valeur historique. La vogue de ces monuments a baissé et baisse encore chaque jour; mais l'effet produit par leur publication paraît devoir leur survivre, du moins quelque temps, et c'est aujourd'hui, à l'aide d'une fin de non-recevoir, prise du Martyrologe romain, que l'on entend soutenir cette doctrine.

La question est finie, dit-on, Rome a parlé. Le Martyrologe romain a repris toute son autorité. Ce Martyrologe tranche la difficulté. Saint Julien, saint Denis et les autres sont arrivés au Ier siècle.

Comme catholique romain, je commence par déclarer que si Rome a entendu trancher la question historique, cette question est en effet terminée. Mais, je crois qu'il n'en est pas ainsi, et je partage même l'opinion de ceux qui demandent si ce n'est pas, sous certains rapports, faire injure à Rome que de lui supposer une telle pensée.

Dernièrement, des personnes laïques et autres se trouvaient tout inquiètes à raison des leçons nouvellement rétablies de l'office de saint Julien, du 27 janvier, et de son octave, le 3 février. D'après ces leçons, à peine saint Julien est-il entré au Mans que le Défensor de la cité se fait baptiser *cum totâ familiâ et multâ nobilium turbâ;* ce Défensor donne sa maison pour en faire l'église, et ensuite : *ferè omnes baptismi lavacro regenerati sunt.. Viginti millia hominum fidem susceperunt...* Puis encore : *Eversis tandem idolorum fanis et omni provinciâ fidei lumine illustratâ, sanctus præsul... migravit in cœlum... sepultusque est cum honore in basilicâ quam ipse incœperat et compleverunt ejus discipuli in cœmeterio christianorum...* Enfin : *Cum populum in fide susceptâ ardentem videret sanctus episcopus, desiderans Ecclesiam a se institutam per omnia Romanæ, quæ est caput aliarum, similem esse, Romam ire statuit summum pontificem de quibusdam consulturus ac præcipuè super matrimonium quod frequenter in proximo consanguinitatis gradu contrahebatur. Eum multi ex primariis civibus secuti sunt. Benignè a summo pontifice exceptus et instructus revertitur, acceptis sanctorum reliquiis, quas in matrice ecclesiâ collocavit. Græcæ et latinæ linguæ peritissimus quædam alto sermone scripsit de Divinitate, de angelis, de cœlestibus misteriis et de augustissimo altaris sacramento...*

Qu'avec le moine Lethalde et l'évêque du Mans Avesgaud, auteurs de ces leçons en l'an mille, l'on permette de fixer la date de saint Julien à l'époque de la paix donnée à l'église par l'empereur Constantin, il n'est pas un seul de ces détails que la critique la plus sévère ne puisse admettre : recevez au contraire comme vérité historique et littérale, ce qui se lit en ce moment en tête de ces leçons, en opposition à Lethalde et à l'évêque Avesgaud, que saint Julien fut envoyé au Mans, *a sancto Petro apostolo missus,* sera-t-il une seule de ces circonstances que les premiers principes de critique puissent laisser passer?

Comment faire disparaître l'inquiétude d'esprit, si l'on admet comme enseignement historique la rédaction liturgique *a sancto Petro apostolo missus?* La chose ne paraît pas possible. Toute inquiétude, toute question tombe d'elle-même, dès lors que l'on reconnaît que la décision liturgique demeure distincte de toute décision historique. Que l'on entende les mots liturgiques *a sancto Petro,* comme s'il y avait *qui dicitur a pluribus, qui A. D.* 1586 *dicebatur a sancto Petro,* ou bien encore *a sancto Petro, idest, a romano pontifice,* et aussitôt tout le reste reprend et toute sa dignité et toute sa véracité légendaire ou traditionnelle.

Le 23 octobre dernier, le R. P. Gaydon, jésuite, discutant dans le journal l'*Univers* la question de l'autorité historique du Martyrologe romain, rappelait en ces termes la déclaration du pape Benoît XIV : « Quoique les faits historiques rapportés et approuvés dans le Bré-» viaire romain aient une grande autorité, *non modicum auctoritatis* » *pondus accedere,* il n'est pas défendu de signaler et de soumettre » au Saint-Siége les difficultés qu'on y remarquerait, pourvu toute-» fois que ces observations soient faites avec les égards convenables, » et qu'elles s'appuient sur un fondement solide. » (*De Canonizatione, l.* IV, *part.* II, *cap.* 13, *n°* 8) Le père Gaydon, examinant la question au même point de vue qu'on le fait à Solesmes, donne à cette déclaration l'interprétation suivante : « Ainsi l'erreur n'est pas » impossible dans quelque point de détail des légendes; le bréviaire » romain a été soumis à cet égard à plusieurs modifications ou rec-» tifications successives, suivant les progrès de la critique histori-

» que. L'Eglise, en approuvant le livre des prières publiques, n'en-
» gage pas son autorité dogmatique sur la valeur des traits d'édifi-
» cation qu'elle permet de proposer à ses enfants. Voilà la règle... »

Dans cette interprétation, il faut nécessairement élargir les mots : *l'erreur n'est pas impossible dans quelque point de détail des légendes;* autrement ce serait donner à la déclaration romaine une restriction qu'elle ne comporte pas. Qui décidera la distinction entre les points de détail où les légendes ont pu se tromper et ceux où l'erreur n'a pu avoir lieu? Quelles que soient les difficultés que présentent les faits historiques, Benoît XIV permet de les signaler à l'autorité pontificale, à la condition que les observations soient faites avec les égards convenables et qu'elles s'appuient sur un fondement solide.

Jusqu'en 1586, date de la première publication du Martyrologe romain, rien ne s'opposait aux recherches sur les origines chrétiennes : qui pourrait s'imaginer que l'intention de l'Eglise romaine eût alors été d'interdire ces recherches? Rome désire et désirera toujours l'étude approfondie de l'histoire de la religion : cette étude a pour fondement indispensable l'étude des origines. Les origines bibliques sont livrées à la libre discussion; on dispute des six jours dont on fait six époques : voit-on le Saint-Siége s'en préoccuper, autrement que pour approuver les études faites avec convenance et appuyées sur des fondements solides?

Où voit-on que dans une question quelconque, historique ou autre, contestée et indifférente de sa nature, Rome ait entendu se réserver la décision et trancher la difficulté par la voie de l'autorité spirituelle?

Dira-t-on que la question de l'arrivée de nos premiers missionnaires de la Gaule à cette époque, plutôt qu'à telle autre, n'est pas indifférente de sa nature? Dira-t-on qu'elle intéresse soit la foi, soit la discipline générale de l'Eglise?

La question liturgique intéresse la discipline, et c'est cette question que le Martyrologe a entendu trancher; mais autre chose est la question liturgique ou de discipline et autre chose la question historique. La décision liturgique est bien fondée au moment où elle est rendue sur une présomption historique admise; mais cette pré-

somption venant à tomber devant des présomptions ou des preuves contraires, la décision liturgique continue de subsister, tant qu'elle n'est pas rapportée. Qu'au XVIe siècle les présomptions ou les preuves historiques eussent été aussi éclairées par la critique qu'elles l'étaient au siècle dernier, et l'on eût pu voir le Martyrologe de 1586 parler dans un sens tout opposé de l'époque de nos premiers missionnaires. Historiquement parlant, le Martyrologe constate les présomptions et les demandes des diverses églises à son époque, et rien de plus.

La décision d'un point d'histoire n'est-elle pas souvent réputée ou reconnue impossible? Si ce point obscur de l'histoire tient à la religion, faudra-t-il attendre la solution de la difficulté historique avant de rien régler en liturgie? Que l'on suppose la question de l'époque de saint Julien se présentant à Rome aujourd'hui pour la première fois, le Saint-Siége refusera-t-il de répondre à l'Eglise du Mans? Ou bien, décidant, selon son droit et son devoir, la question liturgique, le Saint-Siége devra-t-il fonder cette décision sur une connaissance du fait historique, acquise d'une manière certaine et inébranlable?

Que l'on remarque ce qui vient d'avoir lieu au sujet du grand événement de la Montagne de la Salette : si Rome n'avait pu autoriser en 1852 la dévotion à la Salette, avant le prononcé sur le fait même de l'apparition de la Sainte Vierge, Rome aurait pu ne jamais autoriser cette dévotion. Que dit Rome à ce sujet? Que le fait argué présente des probabilités suffisantes pour l'autorisation demandée : le tout se réduit du côté de Rome aux probabilités suffisantes.

Le bréviaire du Mans, publié en 1644, introduit pour la première fois dans l'office de saint Julien la leçon *missus a sancto Petro;* le bréviaire de la même église de 1748 efface cette addition, comme opposée à l'ancienne liturgie, à saint Grégoire de Tours et aux traditions primitives : faisant pour ce moment abstraction du Martyrologe, faudra-t-il instruire et instruire à fond la question de la date réelle de l'arrivée de saint Julien avant de trancher la question liturgique entre les deux leçons? En attendant les recherches sur la date certaine, faudra-t-il permettre à l'église du Mans de se scinder, de manière à ce que tel ecclésiastique, telle paroisse, suive l'opinion

prévalant en 1644, et telle autre l'opinion antérieure renouvelée en 1748? Ou bien, chaque nouvel évêque du Mans devra-t-il, à son arrivée, déclarer son choix et l'imposer pour le temps de son administration? Heureusement c'est à Rome qu'appartient le prononcé, et ce prononcé ne pouvait avoir lieu sur un fait historique contesté; il a lieu sur des bases différentes.

Le Saint-Siége est par excellence le pouvoir des transactions, des temporisations, des condescendances, lorsque les questions essentielles ne se trouvent pas engagées. La prescription peut se nommer la plus nécessaire et la plus sainte des lois humaines; l'Eglise est loin de rejeter de son gouvernement les lois de prescription. Il n'est pas besoin d'être bien versé dans les choses de l'administration pontificale pour voir que là où la certitude historique fait défaut, la décision liturgique est donnée, en outre des probabilités de l'époque, sur les concessions aux localités, aux usages anciens, aux prétentions non entièrement dénuées de fondement, aux prescriptions.

On veut que le Martyrologe de 1586 soit un *criterium* de la vérité historique : il y eut donc une instruction, des études, des conférences historiques; on fit donc des recherches; il y eut des enquêtes en France, en Allemagne. en Angleterre, en Afrique, en Orient, en Palestine, partout où quelqu'un des saints avait vécu; on consulta les manuscrits et les archives, on étudia les traditions, on les compara, on distingua les vraies des fausses, etc., etc... Où trouve-t-on les moindres traces de semblables recherches?

Si le Martyrologe portait des décisions historiques, il en présenterait autant qu'il offre de faits, de circonstances et de noms : ce seraient donc six ou dix mille questions historiques que le Saint-Siége aurait entendu trancher de son autorité et sans examen en l'année 1586! Où aurait été sa prudence? Comment lui prêter des pensées pareilles?

Après avoir réformé le bréviaire et le missel, en 1586, le Saint-Siége réunit en un seul tous les martyrologes répandus dans l'univers chrétien, et comme pour le bréviaire et le missel, il donna à ce seul martyrologe sur l'Eglise entière l'autorité jusque-là accordée à chacun des autres sur les églises particulières. Quelle était cette au-

torité ancienne? D'une part, une présomption historique plus ou moins considérable ou sujette à erreur, selon le plus ou moins de valeur des légendes admises, et de l'autre une décision liturgique obligatoire pour le territoire du ressort. Depuis l'année 1586, le ressort de la décision liturgique est déclaré sans limites, les présomptions historiques sont demeurées celles de l'époque, plus ou moins rapprochées de la vérité historique, selon le plus ou moins de valeur des légendes présentées.

Ceux qui espèrent trouver au Martyrologe romain des décisions historiques en harmonie avec leurs systèmes, acceptent volontiers dans cette querelle le titre d'*anti-Grégoriens* par opposition à l'histoire de saint Grégoire de Tours; ils ne font pas attention qu'ils assument en même temps le titre d'*anti-Zozimiens* et celui d'*anti-Innocentins*, par leur opposition au pape saint Zozyme en 417 et à son prédécesseur saint Innocent de 401 à 417. S'il est de vérité historique que saint Lazare soit venu d'Orient à Marseille, envoyé par les apôtres avant leur sortie de la Judée, comment le pape saint Innocent déclarait-il notoire de son temps que personne n'avait institué des Eglises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs y avaient établis évêques? Si c'est un fait attesté par le souverain Pontife en 1586 que saint Denis de Paris, saint Crescent de Vienne, saint Trophime d'Arles, sont les saints Denis, Crescent et Trophime des livres du Nouveau Testament; si saint Martial de Limoges, saint Julien du Mans, saint Eutrope de Saintes, saint Nicaise de Rouen et tous les autres sont reconnus pour avoir reçu leurs pouvoirs des apôtres en personne, comment le pape saint Zozyme écrivait-il que le premier missionnaire des Gaules avait été saint Trophime envoyé par le Saint-Siége à Arles, et que c'était de la ville d'Arles que la religion s'était ensuite répandue? Si la signature pontificale de 1586 ne porte pas seulement décision liturgique et réformable pour l'avenir, mais aussi décision historique et irréfragable dans le passé, comment cette dernière décision se trouve-t-elle en opposition directe avec les déclarations historiques, bien authentiquement reconnues, des deux pontifes saint Zozyme et saint Innocent?

Ce n'est pas se contredire de permettre à Marseille notamment de prêter une valeur historique à ce que cette ville nomme ses traditions; ce n'est pas se contredire non plus, quoique ce soit user d'une grande condescendance, de consentir à se servir soi-même de ces traditions, et de les insérer au Martyrologe telles que la principale intéressée, la ville de Marseille, les présente : jusque-là c'est de la charité *in dubiis* ou plutôt *in non necessariis;* mais comment ne serait-ce pas se contredire d'enseigner comme vérité historique ce que deux papes ont déclaré notoirement inexact?

Que les anti-Grégoriens veuillent bien nous dire comment ils entendent mettre d'accord la doctrine historique qu'ils disent préconisée et consacrée par le pontife de 1586, avec l'enseignement historique déclaré universellement reconnu par les deux pontifes de 417 et 401? Pour nous, Grégoriens, nous le déclarons hautement, nous trouvons ici l'application de la grande règle : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*, et rien de plus. Tout ce qui n'est pas nécessaire, doit demeurer libre : il n'y a rien de nécessaire dans les opinions sur la date de nos missionnaires; la religion, et par conséquent le Saint-Siége, laissent donc toute liberté sur ce point. Mais s'il y a là liberté de doctrine, il ne saurait cependant y avoir liberté d'expression des diverses doctrines dans l'enceinte d'une même église : tandis que dans la cathédrale du Mans, les uns proclament *Julianus a sancto Petro missus,* les autres ne peuvent pas se lever et dire *a romano pontifice* ou bien *a Turonico;* forcé à l'option, c'est donc avec l'esprit de charité qui l'anime que le Saint-Siége s'en est rapporté sur cette option aux églises les plus intéressées elles-mêmes. En 1586, Le Mans, malgré sa liturgie toute Grégorienne jusqu'alors, et l'ancienne résistance de l'évêque Avesgaud, ayant, pour l'envoi au 1er siècle, des prétentions plusieurs fois formulées et sanctionnées par le concile de Limoges de 1031, Le Mans dut obtenir sans difficulté la note réclamée *a sancto Petro missus*. Tours, au contraire, laissant dire de tous côtés que si saint Julien du Mans, saint Nicaise de Rouen, saint Firmin d'Amiens, saint Cheron de Chartres, saint Denis de Paris et tant d'autres étaient déclarés venus au 1er siècle, saint Gatien de Tours ne pouvait leur

être postérieur, la noble et antique métropole de Tours, appuyée sur ses propres traditions, qui n'étaient autres que les écrits ou les souvenirs de ses quatre saints des premiers siècles, saint Grégoire, saint Euphrone, saint Sulpice-Sévère et saint Martin, n'exprimant aucune réclamation, n'eut jamais l'occasion de rien inscrire de semblable dans ses leçons ou ses offices liturgiques.

Pour disculper Rome des prétentions qu'on lui prête, les réflexions abondent. Si l'on suppose Rome sanctionnant des opinions historiques par le martyrologe, que dira-t-on de tant d'autres décisions liturgiques ou de discipline ecclésiastique, aussi formelles à toutes les époques que l'approbation donnée en 1852 à la dévotion à la Salette? Se conformant aux présomptions de leur époque, les papes des XI, XII et XIIIe siècles entourent de privilèges le tombeau de sainte Marie-Madeleine, supposé à Vézelay, en Bourgogne; en 1295 le pape Boniface VIII, se conformant à son tour aux idées répandues, parle de ce tombeau, nouvellement découvert à Saint-Maximin, en Provence. Y eut-il deux tombeaux de sainte Marie-Madeleine, ou bien, ce tombeau avait-il changé de place? Quel est l'important au point de vue religieux? que le tombeau de sainte Marie-Madeleine soit ici, plutôt que là? Nullement : l'important, c'est que la croyance au tombeau existant, cette croyance devienne un sujet de religion et de piété.

Voudrait-on que lorsque tout le monde croyait, soit au tombeau de Vézelay à une époque, soit à celui de Provence à une autre, le Saint-Siège eût proscrit la dévotion à ce tombeau? Qu'un protestant le pense ainsi, cela se comprend : mais un catholique sait que quelque puisse être au fond l'incertitude du morceau de pierre ou de bois, ou même des ossements contenus, il y a certitude et certitude absolue sur la dévotion autorisée. On révère à Paris la châsse de sainte Geneviève. Dira-t-on que, par la raison qu'il pourrait y avoir des doutes sur cette châsse, l'Église de Paris et le Saint-Siège devraient interdire cette dévotion? Rome chrétienne vit au milieu de mille, de dix mille souvenirs et reliques des saints : dira-t-on qu'il n'y a là aucune erreur historique? ou bien invitera-t-on les *dénicheurs de saints* à venir s'implanter dans Rome? Ni l'un, ni l'autre.

Le jour où les catholiques s'entendront pour demander la suppression des images de notre Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints, se fondant sur ce que rien n'en établit la ressemblance, ce jour-là ils devront s'entendre aussi pour réclamer, à Rome et dans tout l'univers chrétien, la suppression de tout souvenir de piété, dont l'authenticité n'est pas irrévocablement prouvée.

Autre chose est donc la vérité historique et autre chose la piété des souvenirs, la religion même la plus autorisée des traditions. Le moyen âge honorait, dans la petite ville d'Evron, un reliquaire qu'on supposait contenir du lait de la sainte Vierge; le moyen âge se trompait assurément sur ce point, mais le but et le résultat de la dévotion étaient également favorables, la chose supposée n'avait rien de choquant à l'époque de la croyance, et, dès lors, il n'y avait rien pour obliger à l'interdire. L'autorisation s'accordant avec la croyance, cette autorisation serait difficile à donner aujourd'hui, autrement du moins que comme continuation d'une permission non prescrite; mais autorisée à son époque par les évêques du Mans, elle aurait pu l'être tout aussi bien par le Saint-Siége.

Rien donc de mieux établi : lorsque Rome publia son Martyrologe, le Saint-Siége ne songea nullement à porter des décisions ou définitions historiques entre des opinions et des prétentions opposées. Aussi, tandis que le cardinal Baronius, le principal rédacteur du Martyrologe, se montre dans ses Annales ecclésiastiques sous le charme des légendes particulières, voyez à l'article saint Martial ce que dit le cardinal Bellarmin dans sa notice des écrivains ecclésiastiques, sur les trois siècles de vie qu'accordent à ce saint ceux qui en font un contemporain du Seigneur.

Est-ce en 1586, dans le plus fort des guerres de religion, que Rome, la prudente Rome, se serait plu à élever l'immense multitude, l'immense variété de procès que suppose nécessairement le Martyrologe, en lui donnant la valeur de jugements historiques? Est-ce au milieu des guerres de religion que Rome, la maternelle Rome, aurait déclaré à celles des églises de France notamment, qui tenaient aux missions des temps apostoliques, qu'elles eussent à établir leurs preuves et leurs preuves positives à l'appui, sinon qu'elles eussent

à renoncer à ce qu'elles nommaient leurs traditions? Est-ce à une telle époque que semblable déclaration aurait été faite à ce qui restait encore au moment des antiques églises d'Allemagne, d'Angleterre, de Scandinavie? Rome est tenue d'avoir à la fois la prudence du serpent et la sincérité de la colombe. Le Martyrologe, œuvre liturgique, présente l'une et l'autre : l'admission des traditions locales et des prescriptions, les concessions établissent la prudence; la sincérité résulte de ce que jamais Rome ne prétendit avoir tranché aucune controverse historique, libre de sa nature, soit au moyen de décisions liturgiques soit de tout autre manière.

En 1586, dans l'obligation de faire un choix au point de vue de la liturgie et à ce point de vue seulement, le Saint-Siége se décida, soit sur ce qui, à l'époque, lui paraissait le plus présumable, soit en l'absence de présomptions prépondérantes, sur des considérations différentes. Le Saint-Siége avait accédé, en 1031, aux demandes du concile de Limoges concernant le titre d'apôtre donné à saint Martial, supposé l'un des soixante-douze disciples qui accompagnaient le Seigneur pendant sa vie mortelle ; y avait-il en 1586 motif suffisant pour rétracter la concession et forcer à revenir aux leçons des anciens Martyrologes qui n'avaient jamais connu les prétentions de la ville de Limoges? Mais aujourd'hui même, la question s'étant réveillée, comment le Saint-Siége vient-il de la décider de nouveau? Parle-t-il de certitude historique acquise? parle-t-il de l'autorité historique de la décision de l'année 1031 ou du Martyrologe de 1586? « *Sanctitas tua.... rescribendum mandavit. Constare ab immemorabili » de elogio et de cultu de quo agitur....* » (Décret du 18 mai 1854. — Dissertation sur saint Martial, de M. l'abbé Arbelot archiprêtre de l'église de Limoges, p. 186). C'est par prescription que le titre et le culte d'apôtre sont acquis à saint Martial.

Qu'il me soit permis de me servir de cette décision concernant saint Martial pour dire en terminant : Quand la France serait encore une fois d'accord, comme avant 1848, sur chacun de ces trois points : notre filiation directe et absolue de l'église romaine, l'arrivée de nos premiers missionnaires au second siècle, et enfin la diffusion seulement lente et tardive de l'Évangile dans les Gaules, il

serait bien douteux qu'il fût expédient de solliciter à Rome la réformation du Martyrologe.

Les anciens Martyrologes n'ont subi que trop d'altérations. C'est pour cette raison sur toute chose, qu'aucun d'eux n'est jamais admis comme preuve, pris isolément. Le Martyrologe romain ne pourrait-il pas tomber dans cet inconvénient ?

Ne vient-on pas de voir Rome faire des efforts pour établir des modifications au bréviaire, puis y renoncer ?

Le Martyrologe romain est une suite de formules consacrées, dont la valeur, comme dans toutes les formules, se reconnaît en se reportant aux circonstances qui les virent naître. Historiquement parlant, c'est un témoin des présomptions admises à Rome, ou des concessions accordées par Rome en 1586. Telle est la pensée que doit entretenir toute personne en lisant les leçons tirées de ce Martyrologe.

Quand on obtiendrait le changement du Martyrologe, quand on verrait inscrire les présomptions, ou les concessions d'aujourd'hui, en place des présomptions ou des concessions de 1586, le Martyrologe en serait-il plus le *criterium* de la vérité historique. S'il se rapprochait davantage de la vérité sur certains points, n'y aurait-il pas lieu de craindre qu'il ne s'en éloignât sur d'autres.

Résumant toute cette discussion, la conclusion à en déduire est facile. Il n'y a aucune fin de non-recevoir, contre nos origines chrétiennes de la Gaule, ou contre leur date, à tirer du Martyrologe romain.

Cela étant, si l'on veut s'assurer de l'époque réelle de l'arrivée de saint Julien au Mans, il suffit de la légende de ce saint, telle que les deux propres du Mans et de Laval, approuvés à Rome, nous la présentent aujourd'hui. Pas un seul mot des extraits ci-dessus de cette légende, qui puisse le moins du monde s'adapter aux temps apostoliques ; pas un seul qui n'indique, avec la plus entière évidence, la grande époque de la paix donnée à l'Église par Constantin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur, etc.

D'OZOUVILLE.

LETTRE

SUR

LE COURS DE M. BEULÉ

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE.

Mon cher Directeur,

Votre *Revue* n'a point encore rendu compte des leçons de M. Beulé, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale. C'est un oubli qui doit surprendre un bon nombre de vos lecteurs. Je viens d'entendre pour la première fois le jeune et savant professeur. Il traite, cette année, de l'état des beaux-arts en Grèce, à l'époque de Périclès; sujet difficile, que l'historien de l'*Acropole* pouvait seul, peut-être, aborder avec succès.

Quelques notes recueillies à la hâte, pendant une improvisation rapide, sont tout ce que je puis vous donner. Vous n'y trouverez que l'analyse bien sèche et bien décolorée d'une intéressante leçon, sur l'une des plus éminentes productions de la statuaire antique, le fronton oriental du Parthénon.

Les travaux de sculpture, exécutés pour la décoration du temple de Minerve, comprennent, dit M. Beulé, les métopes, la frise et les frontons. Comme il était nécessaire de faire concourir à cette œuvre immense un grand nombre d'artistes, les métopes furent confiées aux émules de Phidias, la frise à ses élèves favoris, les frontons au

maître lui-même. On est fondé à croire que si le célèbre sculpteur n'a pas mis la main à la frise, les bas-reliefs dont elle se compose ont été faits sous son inspiration, et qu'on peut les regarder comme un spécimen de sa manière.

Le fronton oriental du Parthénon est demeuré intact jusqu'au VIIIe siècle; mais, à cette époque, le christianisme, qui rayonnait depuis longtemps de Constantinople vers les extrémités de l'empire, acheva de déraciner les derniers vestiges du paganisme. Il voulut consacrer son triomphe en s'emparant du temple de Minerve. Pour approprier cet édifice aux usages du nouveau culte, on perça, du côté de l'orient, trois fenêtres destinées à répandre dans le sanctuaire la lumière qui émane des trois personnes de la Trinité. On détruisit tout ce qui surmontait l'abside, et notamment le fronton. Il ne paraît pas, cependant, que les statues aient été brisées. Les empereurs se montraient fort avides d'embellir leur résidence des chefs-d'œuvre de l'art grec; ils les auront sans doute recueillies. Cela semble résulter du témoignage d'un religieux qui vit à Constantinople, au commencement du IXe siècle, un Jupiter Olympien. Après la transformation de l'édifice, il restait encore neuf figures, dont sept ont été dessinées par Carrey, en 1674. Au commencement de ce siècle, elles ont été détachées du fronton, et transportées à Londres par lord Elgin.

Ce n'est pas seulement par des conjectures qu'on peut retrouver le sujet du fronton; l'historien Pausanias nous apprend que le groupe principal représentait la naissance de Minerve.

Plusieurs antiquaires ont essayé de rétablir la composition de Phidias. Le chevalier Brondsted, entr'autres, a proposé un dessin dans lequel on aperçoit une petite Minerve sortant du cerveau de Jupiter. Bien que divers monuments autorisent cette restitution, elle ne semble pas admissible. Tout porte à croire que Phidias s'était inspiré d'un passage d'Hésiode, et qu'il avait représenté Minerve prenant place parmi les dieux.

Dans l'angle gauche du fronton, les chevaux du soleil commencent à sortir des flots; on distingue derrière eux la tête et le bras du personnage qui les dirige. Suivant M. Quatremère, ce personnage

est Hypérion; mais ici encore, un vers d'Hésiode nous offre une indication précieuse : « A la naissance de Minerve, le fils brillant d'Hypérion arrêta quelque temps ses coursiers. » C'est donc le Soleil lui-même qui se montre sur les eaux; toutefois, l'opinion de M. Quatremère est suivie généralement.

On distingue, dans l'angle droit, d'autres chevaux d'un caractère tout différent; leur attitude est aussi calme que celle des premiers est impétueuse. Ils sont conduits par une femme dont on n'aperçoit que le buste. Le contraste des deux groupes manifeste clairement l'intention de l'artiste; ce sont les chevaux de la Nuit qui disparaissent dans la mer.

Revenons au côté gauche; nous y trouverons une statue à laquelle on a donné tantôt le nom de Thésée, tantôt celui d'Hercule. La première désignation a prévalu, parce qu'on a considéré l'Hercule du Musée de Naples comme un type des représentations de ce dieu. Mais si l'on ne rencontre pas ici l'apparence de vigueur qui caractérise l'œuvre de Glycon, c'est que l'école de Phidias n'indique ni les veines, ni les muscles. L'Hercule du Parthénon est celui des beaux siècles de la statuaire; c'est incontestablement la plus admirable figure que nous ait laissée l'antiquité. Sous le rapport de l'exécution, c'est un prodige de science dissimulée à force d'habileté. Il semble que la manière large de Phidias ait le privilége de supprimer les surfaces, et de faire pénétrer le regard jusque dans la structure intime du corps. Aucun sculpteur, même parmi les Grecs, n'a donné au marbre autant de transparence. Le Faune de Praxitèle et la Vénus de Cléomènes sont à cet égard bien loin du Thésée. Quand donc les artistes voudront-ils comprendre que la recherche exagérée des détails arrête l'œil sur l'épiderme, et rend plus sensible l'épaisseur et la rigidité de la pierre?

On objecterait à tort que les statues du Parthénon, devant être placées à une grande hauteur, n'exigeaient pas une exécution minutieuse. Il était d'usage, en Grèce, d'exposer les œuvres d'art avant de les mettre en place. Le peuple venait en foule pour les voir, les examinait de près, et l'artiste qui présentait une œuvre fruste pouvait subir un grave échec.

Il reste à signaler, de part et d'autre de la brèche faite par les Byzantins, deux groupes de trois figures. Celui de gauche représente Cérès et Proserpine, accompagnées d'Iris; dans celui de droite, on a cru reconnaître les Parques. Toutes ces figures sont vêtues. Lorsqu'elles furent apportées à Londres, l'abondance et la souplesse des draperies qui les recouvrent, causèrent parmi les archéologues une profonde sensation. Jusque-là, — c'est M. Quatremère qui nous donne ces détails, — on se faisait une idée fausse de la manière de Phidias. On supposait que ses ouvrages devaient conserver quelques traces de la raideur archaïque. Tous les préjugés tombèrent devant les draperies merveilleuses qui enveloppent la plus jeune des Parques.

Dans l'admirable ensemble que nous venons d'étudier, une seule statue semble inférieure aux autres; c'est celle d'Iris. Vue dans un Musée, elle produit un effet médiocre. Peut-être avait-elle meilleure grâce, lorsqu'elle était sur le fronton.

Telles sont, mon cher ami, les notes que j'ai pu prendre. Elles contiennent assez exactement la substance même de la leçon; mais elles n'ont pas la prétention d'en reproduire la physionomie. Pour cela, il eût fallu saisir au vol une foule d'aperçus ingénieux qui s'échappent comme d'une source des lèvres du professeur; et vous savez qu'il est à peu près impossible de faire passer dans une leçon écrite ces mille détails qui donnent tant de relief à l'enseignement oral.

Vous aurez peut-être été surpris de ce que M. Beulé n'ait pas fait une part plus grande à la critique. C'est tout au plus s'il veut reconnaître que la statue d'Iris est d'un mérite contestable. Il me semble cependant que le fronton du Parthénon, considéré dans son ensemble, n'est point une œuvre irréprochable.

Si l'on en juge par le dessin de Carrey, toute la partie inférieure des figures disparaît derrière la saillie de la corniche. Il y a, d'ailleurs, dans le groupe des Parques, quatre genoux qu'il faut signaler aux artistes comme une des plus malheureuses productions de la statuaire. Aujourd'hui, on évite presque toujours de mettre dans

les frontons des personnages assis, à moins qu'ils ne soient vus de profil; il est permis de penser que ce n'est pas sans motif.

Encore une observation. Il paraît qu'au moment où le soleil se lève derrière les montagnes de l'Attique, ses premiers rayons venaient tomber sur les chevaux d'Hypérion. Cette circonstance explique sans doute l'intention du sculpteur; mais elle ne justifie pas la manière dont il l'a réalisée. Quelle que soit la difficulté de remplir l'angle d'un fronton, il était possible d'y mettre autre chose que des têtes de chevaux qui ressemblent à des débris.

On trouvera peut-être ces remarques bien sévères; toutefois, j'espère qu'on ne se méprendra point sur leur portée. J'admire autant que personne les statues du Parthénon, quand je les vois isolément; mais je ne puis fermer les yeux sur les défauts de l'ensemble. Dans l'œuvre d'un sculpteur moderne, la critique n'hésiterait pas à s'emparer de ces défauts. Je ne vois pas pourquoi elle abdiquerait, au profit des anciens, un droit dont elle se montre si jalouse, à l'égard des contemporains.

Recevez, mon cher Directeur, etc...

PH. BÉCLARD.

Paris, 20 avril 1858.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Bernier, qui avait l'intention de publier une réponse aux derniers articles du R. P. Dom Guéranger, sur la Compagnie de Jésus, renonce à ce projet. Voici la lettre qu'il nous écrit :

« Angers, le 28 mai 1858.

» Monsieur le Directeur,

» J'ai composé et livré à l'imprimeur une réfutation des deux derniers articles du R. P. abbé de Solesme, sur le jansénisme, où je crois avoir solidement démontré les appréciations que j'ai faites du zèle des jésuites dans leur lutte contre Port-Royal, et renversé celles de mon adversaire. Du reste, mon but était surtout de montrer qu'il a de plus en plus dénaturé la polémique, en faisant appel à la conscience des catholiques, là où leur conscience n'a rien à voir, et en faisant une question de dévotion d'une question purement historique. Réfléchissant à l'efficacité que doit avoir sur ma volonté un désir manifesté par mon Évêque, et d'ailleurs appréciant des conseils pacifiques donnés par des personnes amies, je prends le parti de ne pas publier mon travail, bien qu'il soit en majeure partie imprimé. Je dis, qu'on veuille bien le remarquer, *un désir manifesté par mon Évêque ;* car je m'étais assuré qu'il ne mettrait pas d'autre opposition que ce désir à la publication de ma réplique; et il m'écrivait de Beaupreau, sous la date du 13 de ce mois, *que son intention a toujours été de se tenir complètement en dehors de tous ces débats, et qu'il ne veut pas sortir de la position qu'il a prise;* je copie textuellement. Libre entièrement dans l'exercice de mon droit de défense, je me décide à en faire l'abandon.

» Ayez, je vous prie, l'obligeance de donner place à cette lettre dans le numéro prochain de la *Revue*.

» Agréez, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués et respectueux.

» H. Bernier, ch^e^. »

M. l'abbé Bernier est seul juge de l'œuvre qu'il consent, avec une abnégation fort louable, à laisser dans le secret; mais il nous permettra de repousser le reproche qu'il adresse au R. P. Dom Guéranger, et qui atteint un peu notre direction. Le savant abbé de Solesme n'a cherché à

soulever aucune conscience pieuse contre un adversaire auquel il s'est fait un devoir, tout en le combattant, de donner des témoignages de sa haute estime; il a voulu simplement défendre l'esprit général d'un Institut dont les services ont été trop souvent méconnus, et si jamais une controverse a été purement historique, c'est, il nous semble, celle qu'il a soutenue.

— Les préparatifs de l'Exposition d'Angers, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*, sont à peu près terminés, et dans quelques jours les portes du vaste et gracieux édifice construit par MM. Trottier et Raynaly, sur les plans de M. Bibard, seront ouvertes au public. Les chefs-d'œuvre de l'industrie, les tableaux anciens et modernes, les vases, les émaux, les meubles gothiques, les sceaux et les médailles, les anciennes armes, les tapisseries historiées, les collections zoologiques et minéralogiques, toutes les productions remarquables de la nature et de l'art s'amassent dans l'enceinte qui relie le boulevard de la Mairie au Champ-de-Mars, et les membres des diverses commissions se hâtent de classer ces richesses, de façon à concilier autant que possible les exigences du goût avec celles de la science. Dans notre prochaine livraison, nous signalerons tous ceux des objets qui nous auront paru mériter un examen particulier. Mais nous tenons à féliciter dès aujourd'hui la Société industrielle du zèle qu'elle a déployé dans l'organisation d'une entreprise si bien faite pour maintenir la vieille renommée de notre chère cité.

Quant aux fêtes destinées à rehausser l'éclat de l'Exposition, le programme en est aussi complètement arrêté. Elles commenceront le dimanche 6 juin, et se composeront d'une cavalcade historique (l'entrée de François Ier en 1518), de régates, de courses, d'un bal et d'un concert.

— M. Duchemin-Descepeaux, ancien rédacteur de la *Quotidienne*, et qui avait bien voulu nous promettre sa collaboration, vient de mourir à Laval. C'était un homme de bien, de mœurs simples et de foi profonde. Sa perte a été vivement sentie par les nombreux amis que l'élévation et la loyauté de son caractère lui avaient acquis. Il a publié deux ouvrages où se retrouvent toutes les qualités de son cœur et de son esprit : les *Lettres sur la Chouannerie* et les *Légendes du Bocage*. Le premier est un des meilleurs livres qui aient été écrits sur les guerres de l'Ouest, et forme comme le complément des touchants mémoires de Mme de Larochejacquelein.

— On lit dans l'*Indépendant de l'Ouest :*

L'ancienne église des Chaires, située paroisse de Saint-Gault, canton de Château-Gontier, dans le département de la Mayenne, vient d'être entièrement restaurée par les soins de M. Barré, curé de Saint-Gault, qui en est devenu propriétaire.

Cette église des Chaires est bâtie sur une petite éminence, près de la route de Laval à Château-Gontier.

Elle offre encore aux regards des visiteurs d'anciennes peintures murales fort remarquables. Ses voûtes ressemblent à un vaisseau renversé; la forme de ses fenêtres et de sa porte principale se ressent du style de sa première fondation, qui remonte au commencement du IXe siècle (811).

L'église des Chaires a appartenu au diocèse d'Angers pendant longtemps; elle fut desservie par un prieur bénédictin, dépendant de l'abbaye de la Roë. A la Révolution elle cessa d'être église paroissiale et fut réunie au territoire de la paroisse Saint-Gault.

Depuis sa restauration, cette église a pris le nom de Notre-Dame des Chaires; un pieux pèlerinage à la sainte Vierge s'y est établi. Un grand nombre d'étrangers la visitent.

— Le prix de poésie de l'Académie française, qui consiste en une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs, vient d'être décerné de nouveau à l'un de nos concitoyens, M. Julien Dallière. On sait que le sujet de concours était *La guerre d'Orient* et que la lice était ouverte depuis deux ans, aucune œuvre n'ayant paru digne de la récompense promise, en 1857. Cette année, plus de 160 concurrents, dit-on, se sont disputé la couronne académique. C'est donc une victoire éclatante que M. Dallière a remportée. Son poëme, nous l'espérons, sera prochainement publié. Nous en ferons connaître les meilleures pages à nos lecteurs.

— Nous sommes heureux d'avoir à signaler aux lecteurs de la *Revue*, à l'occasion de la nouvelle loi sur la noblesse, un catalogue important que vient de publier la librairie Dumoulin, à Paris.

Ce catalogue, contenant plus de 2,000 articles tant imprimés que manuscrits, tous relatifs à la noblesse, offre une collection d'ouvrages qu'il serait difficile de réunir, surtout à une époque où les livres de cette nature sont de plus en plus recherchés.

Afin de donner une idée de l'intérêt de cette publication, nous nous contenterons d'indiquer les divisions sous lesquelles les ouvrages y ont

été classés : — I. Histoire de la chevalerie, et des différents ordres civils religieux et militaires. — II. Histoire de la noblesse, contenant ses origines, droits, prérogatives, mœurs et usages. — III. Cérémonial, maison du roi, offices, charges et dignités de la Couronne et Nation française. — IV. Histoire héraldique et art du blason. — V. Histoire généalogique des maisons et familles nobles et illustres de différents pays, particulièrement de la France. — VI. Histoire des pairies, duchés, comtés, marquisats et seigneuries (1).

— La consécration de Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude, a eu lieu le dimanche 16 mai, dans la cathédrale du Mans. La fête a été solennelle. Une foule considérable de fidèles et un grand nombre de prêtres des diocèses du Mans, de Laval, de Séez, de Saint-Claude, de Chartres, de Blois et de Paris y assistaient. Toutes les autorités civiles de la ville du Mans étaient placées au haut de la nef, et l'on remarquait près de M. le Préfet plusieurs personnages investis de hautes fonctions, tels que M. Langlais, conseiller d'Etat, M. de Talhouet, député de la Sarthe, et M. Bucher de Chauvigné, député de Maine et Loire. L'église avait été ornée de riches tentures, et dans le fond du sanctuaire étaient placés, autour des armoiries du Souverain Pontife, les écussons de Mgr Fillion, de Mgr Nanquette, évêque du Mans, de Mgr Mabille, évêque de Versailles, ancien curé de Saint-Claude, de Mgr Wicart, évêque de Laval, et ceux des Chapitres du Mans et de Saint-Claude. « Il y eut un moment de la cérémonie, rap- » porte *La Chronique de l'Ouest*, qui remplit tous les cœurs d'émotion. » Ce fut celui où l'évêque consacré, revêtu des insignes de sa charge, le » bâton pastoral à la main, l'anneau au doigt, parcourut tout le circuit » de la basilique, accompagné des deux évêques assistants, et répandant » ses premières bénédictions, pendant que le chœur chantait le cantique » d'actions de grâces. » Aux vêpres du même jour, Mgr Fillion, assisté de Mgr l'évêque de Versailles et du R. P. Dom Guéranger, abbé de Solesme, présidait l'office, et à la suite du *Magnificat*, M. l'abbé Mermilliod, prêtre

(1) Le catalogue des livres et documents sur la noblesse et l'art héraldique, en vente aux prix marqués, forme 58 pages d'impression à deux colonnes. Il sera adressé *franco* à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie, en ayant soin de joindre à leur demande la somme de 1 fr. 50, destinée à couvrir les frais de port et de publication. S'adresser à M. J.-B. Dumoulin, libraire de l'École impériale des chartes et de la Société des antiquaires de France, quai des Augustins, 13, à Paris.

du diocèse de Genève, a prononcé un éloquent sermon sur la mission de l'épiscopat.

Avant le sacre, les anciens condisciples de Mgr Fillion, conduits par M. Bressin, curé de Saint-Martin de Connée, avaient offert au nouvel évêque de Saint-Claude une belle crosse, en style du XIIIe siècle, portant l'inscription suivante : RR. DD. CAROLO FILLION SANCTI-CLAUDI EPISCOPO CONDISCIPULI MEMORES. MDCCCLVIII.

— Un des plus savants et des plus curieux ouvrages du célèbre Jean Bodin, l'*Heptaplomeres*, vient d'être publié par M. Louis Noach. Déjà, en 1841, M. Gurhaüer avait fait imprimer cette singulière composition, moitié en latin, moitié en allemand; mais M. Noach donne pour la première fois en entier le texte latin. C'est dans l'*Heptaplomeres* que se révèlent particulièrement les incertitudes de Bodin en matière de religion, son goût pour le libre examen et son génie rêveur.

— Jeudi dernier, le R. P. Lacordaire, venant du Bourg-d'Iré et se rendant à Bourges, s'est arrêté pendant quelques heures à Angers, dans un salon où l'attendaient un grand nombre d'ecclésiastiques et de membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il s'est montré sensible aux témoignages d'admiration respectueuse et de sympathie enthousiaste que chacun venait lui apporter; mais il les a reçus avec cette simplicité et cette modestie qui exercent un charme souverain, quand elles se rencontrent avec les dons élevés du génie et de la vertu. Dans un entretien rapide, l'illustre dominicain a parlé de l'état des ordres religieux en Europe, particulièrement de l'ordre des Frère-Prêcheurs, du caractère de l'âge moderne, de l'espoir que l'Eglise fonde sur la France, et par instants, son accent s'élevant au-dessus du ton familier de la conversation, on eût pu se croire encore au pied de cette chaire de Notre-Dame où tant de cœurs ont été touchés par le souffle de la plus grande parole chrétienne du XIXe siècle.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

QUATRIÈME LIVRAISON — JUILLET 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Le Musée d'Angers — *deuxième article*, — par **M. Victor Pavie.**

II. — Recherches sur les Mystères qui ont été représentés dans le Maine — *deuxième partie*, — par **dom Paul Piolin.**

III. — Notre-Dame de Torcé et St-Célerin-le-Géré, par **M. Frédéric Piel.**

IV. — Poésie. — Vision du matin, par **M. Albert Lemarchand.**

V. — Chronique. — Fêtes et Exposition d'Angers. — Lettre du R. P. dom Piolin. — Musée du diocèse d'Angers. — Lettre du R. P. dom Guéranger. — Découverte dans l'église de Préval.

LE MUSÉE D'ANGERS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

MUSÉE DE PEINTURE.

Ce serait mal prendre son temps que de faire ici le procès aux galeries et aux musées. Toujours est-il que cet assemblage discordant de motifs et de sujets, de styles et de caractères, d'époques et d'écoles, pêle-mêle répartis au gré de l'espace et de la lumière, implique la négation formelle des premières conditions de l'art. Si jamais il y eut immeuble par destination, c'est le tableau, c'est la statue, ce sont les œuvres nées de la ferveur du culte ou de l'enthousiasme des événements, trois fois scellées au sol, et par la perspective des temps, et par les harmonies des lieux et par les impérieuses lois de leur affectation monumentale. A la France le Poussin, à l'Espagne Murillo, Rubens à la Flandre et le Sanzio à l'Italie; *suum cuique*. Qu'on évoque leurs ombres; qu'on les consulte, elles répondront!

Nous aimerions à voir les nations procéder entre elles, avec un sentiment de haute réciprocité, à la réintégration de leurs richesses dispersées. Elles ne trouveraient pour borne à cet échange patriotique que les imposants témoignages de la reconnaissance et de l'hospitalité. Ces exceptions glorieuses, qui parlent trop haut par la voix de Charles VIII à Amboise, de François Ier à Chambord, de Henri II à Fontainebleau, de Marie de Médicis au Luxembourg, de

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, page 121.

Louis XIV à Versailles, pour qu'on puisse s'inscrire contre elles, adouciraient d'autant la rigueur du principe en faisant ressortir sur le fond national les produits d'un autre soleil.

Du dehors au dedans, la mesure se poursuivrait pour le maintien des droits acquis et pour le resplendissement des œuvres. Aux églises les mystères, aux cloîtres les légendes, aux tribunaux et aux hospices les pages commémoratives des grands actes de justice et de charité, aux arsenaux les batailles, aux établissements populaires, sous leur manteau de cour, sous leur coule d'abbé, sous l'hermine et le pourpoint, sous le rabat et la cuirasse, les saintes ou héroïques figures des fondateurs; aux boudoirs, s'il le faut, aux louches et blafardes alcôves, loin des regards et derrière une triple enceinte de rideaux, ces produits du ciseau, de la palette et du crayon, dont l'agaçante liberté met la rougeur au front de nos filles.

Entendons-nous par-là vouer les salles du Louvre aux flammes? *Di avertite!* Les musées sont un besoin de notre temps. Il y a gros de souvenirs et de vestiges derrière nous. La révolution, en sévissant à elle seule avec une puissance de dix siècles, nous a jeté sur les bras un monde d'œuvres exilées auxquelles nous ne voudrions ni ne pourrions refuser asile. Nous marchons au hasard, foulant d'un pied des ruines d'institutions, de l'autre des débris d'édifices. Le passé nous obstrue, il nous déborde, il nous fascine; tout fantôme qu'il est, l'on dirait, quand il nous regarde avec le secret de sa force et le prestige de sa croyance, que le vivant c'est lui, et que nous sommes les morts. Aussi recueillons-nous, pâle société que nous sommes, sans foyer propre, toute en réminiscences et en reflets, ces reliques d'un autre âge avec une sollicitude inconnue de nos vigoureux devanciers. Ceux-là marchaient devant eux; ils traçaient leur sillon, la foi au cœur, le souffle aux lèvres; ils créaient, et nous rassemblons.

Les musées servent donc; mais de cette magnifique et religieuse hospitalité aux politesses banales qu'on est accoutumé d'en attendre, il y a loin. Les musées sont devenus le point de mire de l'artiste. Qu'importent de nos jours les conditions suprêmes de lieu, de voisinage, d'ordonnance et de disposition qui présidaient jadis à

l'exécution de son œuvre, assistaient son génie, réglaient son inspiration, et lui faisaient un encadrement supérieur à toutes les dorures, à toutes les ciselures de l'ouvrier ! Un clou ici ou là, dans quelque salle haute ou basse du nord ou du midi, de Paris ou de Marseille, et tout est dit; son placement est fait.

Là est l'abus de nos jours, abus si généralement accepté, que la plus légère observation à cet égard prend les allures d'un paradoxe. Nous n'en irons pas moins jusqu'à l'extrémité de notre pensée : il n'y a d'art pour nous que dans les solidarités monumentales dont les grandes sociétés ont multiplié les exemples, et dont la désuétude a été le signal d'un incontestable abaissement. La statue sous le portique, le tableau sur le mur, voilà le sens divin de la statuaire et de la peinture; Apelles, comme Phidias, relevait d'Ictinus, qui le leur rendait bien, et ne leur donnait point à rougir de cette intelligente suzeraineté. Le premier qui tenta de mobiliser l'art en peignant sur une toile, ou en affranchissant le marbre de la tutelle de l'architecte, assuma sur sa tête une responsabilité grave; c'est de lui que nous vient cette population de figurines et de vignettes dont ni le prix de la matière ni l'importance des dimensions ne sauraient rehausser le caractère.

Soyons juste, d'ailleurs, et ne rentrons pas dans notre sujet après cette sortie périlleuse, sans avoir salué une ère de réconciliation entre la pierre et le pinceau. Bon nombre de nos églises ont vu se reproduire sur leurs murs quelques-unes de ces pages qui s'y développaient jadis pour l'enseignement des fidèles comme un reflet adouci de l'éclat fulgurant des vitraux. On aurait pu souhaiter plus de discernement dans le choix des artistes auxquels elles ont été confiées. Strauss ou Musard touchant quelque prose sur l'orgue, cela nous irait mieux que tel peintre de ballets profanant nos croyances ou faussant nos traditions sur les voûtes d'une chapelle; les sons volent, les images restent. Mais les hommes sympathiques à cette nature de sujets ont puisé dans la fresque une force et une élévation dont leurs œuvres sur toile n'avaient pas donné toute la mesure. Nous n'irions pas bien loin de l'autre côté de la Maine pour démontrer la vérité de cette assertion.

Avant de procéder à l'inventaire du Musée Barrault, deux mots seulement de son histoire. On aimerait à lui reconnaître un élément constitutif, un noyau propre successivement accru des dons et des acquisitions du dehors. La sculpture prélude à l'avenir qui l'attend par une œuvre locale, du moins pour le sujet, la statue de Donadieu de Puychairic, échappée à la destruction des Jacobins. Rien en peinture, à moins qu'on ne veuille absolument compter pour quelque chose la représentation plus curieuse qu'habile de l'amphithéâtre de Grohan. Une cinquantaine de toiles, dues à la patriotique influence de Larevellière-Lépeaux, furent le fond primitif auquel, un an plus tard, une moitié de la galerie de Livois vint s'adjoindre. A ce nom de galerie de Livois, au souvenir des trente-cinq années d'instances, de pourvois, de conflits, d'inventaires, d'expertises et de récolements qu'elle rappelle,

« C'est *Thémis* tout entière à sa proie attachée, »

la peur nous prend, nous reculons. Heureusement qu'un vieil avoué de nos amis a bien voulu digérer pour nous les pièces de ce volumineux dossier que nous résumerons ici phrase pour phase.

Le marquis de Livois avait rassemblé dans l'hôtel qui porte son nom plus de quatre cents tableaux, fruits de ses recherches et de ses voyages. Oh le bon temps! Le temps d'avant les revendeurs et les faussaires, d'avant les petits collectionneurs surtout, sans lesquels ni les uns ni les autres ne seraient nés! Riche, enthousiaste, généreux, homme d'activité et d'expérience, il n'avait, ce marquis, qu'un seul défaut, si c'en est un, — car sans illusion, où serait la constance! — celui d'apercevoir trop souvent un original là où la froide critique n'eût découvert qu'une copie.

Sa mort, arrivée en 1790, mit aux prises les deux branches collatérales qui, faute d'héritiers directs, arrivaient à la succession. Quatre-vingt-treize grondait; de ces dissensions de famille, dominées par les troubles autrement graves du pays, résulta un *statu quo* de cinq années. Enfin le sort décide. Un des deux lots, échu à la ligne paternelle, part immédiatement pour sa destination. La ligne ma-

ternelle n'ayant pas répondu, l'on impute à émigration ce silence, et le Musée devient dépositaire du deuxième lot.

En 1804, Mme d'Autichamp revendique la moitié de cette moitié. Le préfet du département, M. Nardon, rejette.

En 1805, nouvelle réclamation, admise par le nouveau préfet, M. Bourdon, mieux informé. Proposition d'achat. Le ministre approuve, et refuse : il approuve l'achat, mais refuse les fonds. Plus tard, et même trop tard, pour l'acquisition de quelques toiles dont la dispersion est devenue un sujet de regrets, la ville fit son choix, paya son lot et rendit le reste.

Nous ne sommes encore qu'en 1807. Patience! En 1830 survient un M. de Greffin, héritier de Livois. Il n'est pas seul; on voit marcher derrière lui ses pupilles, enfants de sa sœur, comme lui lésés, et qui demandent justice. « Je ne suis que dépositaire, répond la commune assignée, et comme telle, je ne puis me dessaisir... N'importe. Transigeons! — Oui, pour moi, dit M. de Greffin; mais comme tuteur, je ne puis disposer des droits de mes pupilles. » — Le conseil de famille vient au secours des parties, et l'indemnité se règle en 1834.

L'on se croyait en repos, lorsque, l'année suivante, une requête, lancée de l'autre bord de l'Océan, vint agiter de nouveau le maire dans sa commune, les tableaux dans leurs cadres et le conservateur dans son Louvre. C'étaient d'autres enfants de la famille de Greffin, qui, du fond de l'Amérique où s'était mariée leur mère, faisaient retentir leurs doléances. Les précédents traçaient à l'administration une voie d'accommodement dans laquelle elle était heureuse d'entrer. L'affaire traîna sept ans, retardée dans son cours par les doubles lenteurs d'une correspondance d'outre-mer et d'une procédure municipale. Enfin tout s'arrangea, et l'an 1842, une indemnité, basée sur le chiffre des évaluations antérieures, vint mettre un terme aux dernières protestations des Livois. — De ce moment nous pouvons aller et venir dans le Musée avec la certitude de n'y point rencontrer d'huissier (1).

(1) M. Tavernier a publié, dans le journal de *Maine et Loire*, sous le titre : *Notes*

Il est une réflexion dont nous nous avisons un peu tard, et qui probablement eût fait tomber la plume de nos mains dès la première page de cette étude; c'est qu'en pareille matière il n'y a pas de critique plus incompétente que celle du crû. Le souvenir des impressions premières dont l'enfant du pays a été affecté, rapproché de ses impressions d'homme, inquiète son jugement, et lui rend à lui-même ses appréciations suspectes. Le Musée, pour un écolier de province, n'est qu'un salon de la foire, une *cabane* comme une autre, une *galerie* de Curtius où les règles de l'esthétique sont soumises à d'étranges interprétations. On sait que pour lui l'œuvre est absorbée dans le sujet, que le trait du pinceau disparaît sous le trait de l'histoire, qu'il pèse chaque toile au poids du héros ou du saint, de la légende ou de la bataille. — L'étude du latin fait tourner ses prédilections vers les scènes inspirées par les réminiscences classiques. Que l'une d'elles se traduise sur quelque toile de dimension où l'absence de style se combine adroitement avec le manque de caractère, — pâleur des personnages, pauvreté de la pensée, rachetées par le fini et la patience des détails, je ne sais quoi d'honnête, de propre et de satisfaisant où se résument à ses yeux toutes les conditions de l'idéal domestique, — son dévolu est jeté, il est heureux. Arrivé à Paris, quels mécomptes l'attendent! Il demande Raphaël aux gardiens du Louvre, et Raphaël trouvé, il se morfond aux mystères de cette grandeur dans la beauté dont il n'a, le malheureux, ni la clé, ni la mesure. Il se rejette sur Poussin dont les figures rembrunies, et pas plus longues que le doigt, l'accablent de leurs pensives et éloquentes attitudes. Et Rubens... quoi! ces faces rubicondes et joufflues, cette masse de chair volée sur l'étal d'un boucher, c'est lui, Pierre-Paul Rubens, la gloire d'Anvers et de Cologne?... — Patience, novice, et la vie du Flamand, la profondeur du Français, la grâce divine du Romain te feront bientôt rougir de tes enthousiasmes de province. Mais, au retour, sois clément, instruit par ces vicissitudes, et ne va pas te venger de tes humiliations du Louvre sur les idoles du passé!

pour servir à l'histoire du Musée d'Angers, un travail consciencieux auquel nous avons emprunté ces détails.

Nous voici, par exemple, devant la *Mort de Statira*, par Lagrenée. Oui, c'est bien la même toile, arrosée jadis de nos larmes. Mais la peinture, où donc est-elle? Nous n'y trouvons, hélas, rien à pleurer, que nos quinze ans. Quel Alexandre de plâtre! Quelle affectation de bourgeoise et de mesquine fierté dans le regard que Sisigambis lui distille! Et ce petit qui pleure comme un *sujet* dressé à cela! Et Statira qui meurt faute d'avoir jamais pu vivre! L'on voit ici et là poindre sur le visage des femmes une lueur de beauté qui ne saurait aboutir. Il semble que le rideau du lit, écarté par la main de la négresse, soit un rideau de théâtre que cette main ouvre et referme à chaque représentation. Mettez dix spectateurs en face du tableau; il n'y en aura pas deux dont les regards convergent, si ce n'est peut-être sur cette miroitante vaisselle que Lagrénée a fourbie avec le pinceau de Miéris. Peinture sur papier! — Une tragédie jouée par un pensionnat de demoiselles! — Diderot avait raison : « Tout excepté la verve. Oh le grand peintre, si l'humeur lui vient! » — N'importe : il est bien là, à cette place d'honneur qu'il occupait jadis et qui lui a été maintenue dans la distribution actuelle. Nulle part on ne trouverait un plus parfait exemple des surprenantes ressources d'habileté et d'illusion par lesquelles un homme d'esprit supplée à l'impuissance de l'imagination et de la pensée. Et puis dans ce pays de France, à l'âge de civilisation où nous sommes, l'art vrai se comprendrait-il dès le début? N'est-il pas simple que nos enfants ressentent ce que nous ressentîmes enfants? L'admiration convenue n'est-elle pas la pire de toutes? Laissez-les donc pleurer, pourvu que leurs larmes soient vraies. La *Mort de Statira* a eu les premières larmes de David.

Le nom de Lagrenée n'ayant été prononcé ici qu'à l'appui de notre cause et comme une démonstration de la théorie que nous avions posée, l'ordre, pour cela, n'est point ouvert. Le lecteur nous permettra-t-il de commencer par l'école d'Italie? Suivrait celle de Flandre, et nous terminerions, en gens bien élevés, par la nôtre.

L'école d'Italie s'ouvre par deux copies, copies de maître, la *Descente de croix*, d'après Daniel de Volterre, et la *Charité*, d'après

André del Sarte. Le premier se console, dans son dessin superbe, de l'altération de quelques têtes de Maries, ainsi que des couches d'ombre qui rendent presque indiscernable la figure du crucifié. Par la comparaison de cette copie séculaire avec celle toute récente qui nous fait ressouvenir de Notre-Dame d'Anvers sous les voûtes de Saint-Maurice, chacun ici peut embrasser, depuis Daniel jusqu'à Rubens, l'immensité de l'art que l'élève de Michel-Ange a perçu par l'énergie des poses, la précision des figures, la science austère et vigoureuse du dessin; l'élève de Vœnius (si Rubens eut jamais de maître) par l'éclat de la couleur, par le pittoresque enchevêtrement des lignes, et, chose plus rare que toutes, par l'entraînement de la passion. — La seconde a plus l'air d'une répétition que d'une copie. Vanucci est tout là : voilà la *Charité* du Louvre avec son grand tour florentin, la fierté robuste de ses formes, l'ampleur de son regard que nulle préférence ne restreint, et cette haute expression d'impersonnalité qui est le cachet du symbolisme. La couleur y est bien, couleur aux teintes métalliques, moitié celle du peintre, moitié celle du temps, légèrement plombée, d'un gris bleuâtre et doux, qu'on dirait un reflet de la planète Saturne.

C'est à deux petits châssis de la mesure d'un guichet de porte que se rattache le grand nom du Giorgione. Franchement nous ne nous sentons pas de force à discerner une identité à travers le feu de ces pochades dont l'une représente l'*Adoration des Mages*, l'autre le *Portement de croix*. Que les trois rois n'arrivent directement de Venise, on ne le peut nier : ni leur robe de samit taillée sur le patron de celle des Doges, ni le faste de leur escorte, ni la ville qui raie de sa crayeuse silhouette le fond rougeâtre de la toile, ne permettent de discussion à cet égard. Le mouvement de la Vierge qui présente l'Enfant-Dieu est remarquable. — Pauvre peintre, qui, ne trouvant pas de modèle de chaumière dans le voisinage de ses palais, n'a pu mieux abriter la naissance de Jésus que sous un appentis de chaume, entre deux colonnes de porphyre!

Le Temps amenant la Vérité, attribué au Guerchin, un sujet à mourir d'ennui! L'allégorie est le *dada* de l'Ecole bolonaise, et c'est trop juste. Ces martyrs de la science, qui professent en guise d'émou-

voir, qui ne s'ignorent ni ne s'oublient, et dont la spontanéité s'est usée à la recherche d'une perfection d'atelier, se complaisent dans les scènes où le convenu des personnages sympathise avec le convenu de l'exécution. Il importe cependant d'assigner une place à part à l'auteur sombre et émouvant de l'*Exhumation de sainte Pétronille*. La composition à mi-corps dont on a cru ici devoir faire honneur au Guerchin serait assurément une œuvre de sa grande manière, de celle qui donne sur le Caravage. Telle est la tournure magistrale avec laquelle les figures sont traitées, qu'elles sortent de la facture pour s'élever aux conditions vivantes. Le torse de jeune fille est d'un galbe superbe; le bras qui tient le soleil est plein d'allure et de fierté; rien de ferme et de fin tout ensemble comme le poignet de cette main gauche que le bonhomme Temps presse de ses doigts rudes et calleux. L'envergure de son aile forme un étrange fond au profil sybillin de sa compagne. — Il n'est pas jusqu'au temps, le vrai temps, le *tempus edax*, dont la touche n'ait rehaussé d'ombres mystérieuses le caractère de cette toile. Il a pallié d'autant cette nudité classique dont dix-huit siècles de christianisme n'ont pu exterminer la tradition du milieu de nous! Il a tué, à vrai dire, le génie porte-sablier dont l'indication ne subsiste plus guère au livret que pour mémoire; mais il a jeté sur le reste je ne sais quelle teinte fatidique qui transforme les personnages et renouvelle le sujet.

Nul ne s'aviserait de contester au patient, suave et religieux peintre de la *Communion de saint Jérôme*, ce buste de *Charles Borromée*, aux deux mains reployées avec tant d'onction sur la poitrine, précieux débris sauvé du naufrage de quelque toile. Son faire sage et studieux, son sentiment recueilli, son modèle consciencieux, sa couleur sobre le dénoncent; — équilibre parfait qui ne vaut point, hélas, les pires défauts rachetés par le souffle suprême! Encore un Bolonais, qui eût gagné à naître ou à cent lieues de Bologne, ou cent années plus tôt.

Signalons en passant, sous la rubrique du Guide, une toute petite figure de *Madelaine*, la tête renversée, la mort entre les dents.

Deux *marines* en pendant, touchées à la vénitienne, répondent au

nom de Montagna. Le thème qu'elles varient n'est pas d'hier ; il est charmant. Sur un fond de ciel d'or se détachent pour horizon, là des rochers, ici un mont couronné d'une ville ; la mer aux pieds, sur le devant jeu de barques, mouvement d'hommes et de marchandises. Ce n'est jamais pour rien que le plus petit coin de mer s'entr'ouvre à l'extrémité d'une galerie. Aspirer cet air salin, voir glisser ces navires, entendre la voix des matelots se mêler à la rumeur des flots et au clapotement des voiles, cela émeut et fait rêver.

Au temps de Carle Maratte, le style et le caractère étaient loin ; c'en était fait de l'Italie. Trop heureux de rencontrer, dans l'abaissement des types et dans l'incohérence des lignes, une intention heureuse, la réalisation partielle d'un sentiment ou d'une volonté. A ce titre, il faut noter le *Sommeil de l'Enfant Jésus* de Carle Maratte. Le sommeil de l'enfant est vrai, s'il n'est divin. Une foi tendre respire dans le visage de la mère dont les mains, baignées de lumière, se juxta-posent avec une humilité pleine de ferveur. Quant à Joseph, il est complétement sacrifié. Involontaire hommage à l'abnégation du saint homme !

Une tête de face, présumée de Murillo, voilà toute l'Ecole espagnole ; et c'est assez. Quelle mine expansive ! Quel cœur sur ces grosses lèvres, et quelle âme dans ces grands yeux ! Qui ne confierait à ce garçon sa bourse pleine sur la caution de Murillo ? On ne craint qu'une chose à voir s'allumer au soleil sa face ronde et tavelée, — c'est qu'elle n'éclate comme une grenade.

Nous aurions pu passer de l'Italie à l'Espagne par quelques bons morceaux de l'école napolitaine, dont un *saint Jérôme* nu, empreint d'un ascétisme sauvage, et un portrait de vieillard qui ne ferait pas injure à Ribeira.

Quel chétif amateur ne compte un Franck dans sa galerie ? Franck le vieux, Franck le jeune, Franck Ambroise, Franck Sébastien, etc. En tout dix, sans préjudice d'environ cent cinquante imitateurs ou copistes. Il en est un peu de Franck comme du peintre saint Luc, auteur présumé de toutes les vierges byzantines ; c'est un nom collectif auquel on est convenu de rapporter toutes les vieilles compo-

sitions sur bois ou cuivre, sèches de contours, dénuées de plans, d'une couleur plus vive qu'harmonieuse, dont chaque personnage, étranger à l'action commune, se campe devant vous avec une physionomie étonnée, anarchie pittoresque où, du lion au ciron, chacun veut être roi. Notre Musée a les siens que, dans sa sobriété louable, il s'est abstenu de baptiser, mais qui n'en ouvriraient pas moins, à qui voudrait y puiser, tout un écrin de fantaisies. Le premier est un *Calvaire* autour duquel caracolent, sous leurs chevaux masqués de fer et sous leurs turbans de derviches, les plus empanachés, les plus rengorgés matamores qu'il soit permis d'imaginer. Celui-là serait le père dont voici quel serait le fils : une *Reine de Saba* d'une exécution plus serrée, où le cérémonial des poses s'unit à la curiosité des costumes et à l'excentricité de l'expression.

Rubens! — Ne riez pas! Un Pierre-Paul Rubens authentique, à moins qu'il n'y ait deux peintres capables d'allumer des charbons aux yeux d'une panthère, de faire chanceler un Silène ivre entre les bras des Satyres, de faire frémir le thyrse et hurler les bacchantes comme dans cette immense toile de dix-huit centimètres de haut sur soixante centimètres de large. Cet homme a le privilége de traiter les sujets les plus inacceptables, et qui seraient l'écueil de mille autres, avec une fougue à lui, à un degré d'effervescence tel que la *matière* dépose et que l'*esprit* se dégage à l'œil halluciné du spectateur. C'est égal; quand on s'appelle Rubens, qu'on porte l'ardeur et la flamme dans les sept lettres de son nom, qu'on est croyant comme son siècle, n'a-t-on rien de mieux à faire qu'à barbouiller de lie et de vin le visage d'un vieux Silène!

Ceux qui se repaissent, au contraire, de la matière sans l'esprit, trouveront à s'édifier devant deux tableaux de Champaigne, *Jésus sortant du temple* et les *disciples d'Emmaüs*. Le second surtout proclame dans toute leur évidence le néant de l'artiste et la valeur de l'ouvrier. Voyez de quelle solide façon les draperies et les chairs des trois convives sont traitées. Les doigts qui rompent le pain s'acquittent de leur tâche, non-seulement avec l'illusion de la nature, mais encore avec une incontestable fermeté. Montez, cherchez maintenant dans la vulgarité des têtes quelque chose qui trahisse les préoc-

cupations de l'idéal; moins que cela, l'éclair du regard, le souffle de la respiration commune, ce par quoi, sans avoir jamais trempé ses lèvres à la coupe des divines extases, tel peintre réaliste a mérité le nom de grand! Si à tout le moins c'était la laideur triomphante d'un Caravage ou d'un Ribeira!... Quoi! pas un grain d'amour, pas une lueur de prédilection sur la surface glacée de cette toile? impossible de savoir qui de Jésus ou de ses disciples, ce qui, du coin de cette bouche ou de la couture de ce manteau, a captivé l'impassible pinceau de Champaigne? Puis l'on redescend de la tête aux membres, et l'on trouve que ce sang n'est point du sang, que ces veines sont de pierre, que bras et doigts d'apôtres sont à jamais paralysés dans l'attitude niaise du modèle. O peintre sans entrailles, à défaut de cette plume d'archange que Fiesole trempait dans les couleurs de l'arc-en-ciel, que n'as-tu fait rayonner sur tes compositions terrestres la flamberge d'un spadassin!

En tournant le dos à l'œuvre de l'élève de Feuquières et de Jansenius, on se trouve droit en face du même sujet, mais quel contraste! Il y a lieu de supposer que la seconde *Cène d'Emmaüs* a été placée là pour la condamnation de la première. Inscrite dans le livret sous le nom du Caravage, elle semble à quelques-uns se rattacher plus volontiers par l'habitude des têtes et la relation des teintes à la manière de Valentin. Cette hésitation jointe au bénéfice du rapprochement, nous a fait déroger à la rigueur de notre méthode. Celui qui a peint cela n'est rien moins qu'un mystique. Demander le mystère à Caravage ou à Valentin, autant mettre la dague ou le pistolet au poing d'un maître de l'école de Sienne. Nos convives ont faim et mangent tout de bon. Jésus n'est pas un Dieu; mais les boucles onduleuses de sa chevelure, les ombres de son visage, moins rudes et moins heurtées que celles de ses compagnons, accusent la différence et laissent mesurer l'intervalle. Le *facchino* de gauche et le *lazzarone* de droite expriment à l'envi, dans leur familiarité rustique, le trouble qu'ils ressentent à la fraction du pain. A la bonne heure; voilà qui est vivre!

Qui se souvient d'avoir vu, à l'une des expositions dernières, le même sujet traité par Eugène Delacroix, une de ces mille toiles où

se décharge sa palette dans l'intermède de ses compositions murales, et dont il aura perdu le souvenir? Elle ne se recommandait ni par la sublimité des figures, ni par ce caractère de suavité et de tendresse dont le pieux Overbeck a recueilli la tradition dans son arche. Ce qu'il a voulu rendre, ce qui eût séduit Rembrandt, c'est l'effet électrique de la commotion, c'est la soudaineté, c'est le coup de foudre. Table, convives, hôtellerie, tout tremble et disparaît dans le rayonnement du Sauveur.

Quelques *repousses* de noir n'ont point infirmé le mérite de l'*Assomption de la Vierge* par Van Thulden. L'expression de la principale figure est d'une transparente et candide sérénité que ne saurait étouffer l'opulence des lignes flamandes; les anges volent et montent, abstraction faite de leurs ailes.

Quant aux deux tableaux de Jordaens, dont le petit représente le *Martyre de saint Sébastien* souriant aux flèches avec le pressentiment des palmes, le grand, un magnifique buste du statuaire *François*, coiffé d'un large feutre, drapé d'un noir manteau, et tenant pour attribut une figurine de bronze, ils n'ont pas plus échappé que ceux du Louvre à l'oxydation des couleurs; on ne peut les étudier qu'à travers une couche de bitume. C'est le feu de Jordaens, plus sa fumée.

Une esquisse de Crayer, d'une attribution risquée, et dont le sujet reste à trouver, est placée là par manière d'allusion permanente au chef-d'œuvre que nous avons perdu. Nul ne proteste plus haut que nous contre le droit violent de la conquête. Qu'elle parte d'un état ou qu'elle émane d'une famille, qu'elle s'appelle Bruxelles ou qu'elle se nomme Livois, toute revendication est bonne à écouter. En logique sociale, point de restitution qui ne profite. Il faut rendre à l'ennemi même ce qui appartient à l'ennemi. Aussi ne cesserons-nous jamais de regretter qu'en se réacheminant pour Bruxelles, l'*Extase de saint Augustin* se soit arrêtée à Paris, ce qui n'est le compte ni d'Angers ni de Bruxelles... J'oubliais d'ajouter qu'une fiche de consolation magnifique nous a été allouée par le ministère d'alors : *Eponine et Sabinus*, peinture-tapisserie, attribuée à M. Garnier. Qu'avons-nous à dire!

Nous nous extasierions sur la vigueur désespérée, sur l'élasticité douloureuse et suprême, sur l'expression presque humaine de ce *Chien écrasé par une roche*, de Sneyders, si les tragiques émotions dont il a travaillé notre enfance ne nous rendaient suspect à son endroit.

Quel est ce farceur de numéro 171, ce racleur de violon au pourpoint jaune à l'espagnole, au rire si contagieux que, pour le regarder, les personnages des toiles voisines suspendent leurs affaires, leurs plaisirs, voire leurs douleurs, et que le chien sanglant cesse de hurler sous sa pierre? Pour ce qui est de l'auteur, son nom est écrit tout au long dans ces reflets oscillans de lueurs rousses et d'ombres charbonnées qui trahissent la lampe du peintre *Della notte*.

Encore cinq ou six ans, et le *Médecin à la fiole* eût répondu aux dernières exigences de Gérard Dow. Bien lui en a pris d'avoir achevé son œuvre avant l'heure chimérique de l'*exegi monumentum*; pour l'art d'abord, en tant qu'il y ait art et non métier, par les secrets de superpositions chimériques auxquels le spectateur se trouve initié; pour lui ensuite, parce que là où la toile était arrivée, les points que, seul au monde, il pouvait taxer d'inaccomplis, avaient désormais moins à gagner qu'à perdre, Gérard étant de ceux qui battent encore le fer longtemps après qu'il n'est plus chaud.

Il y aurait plus de relief, de mouvement et d'esprit dans l'œuvre de son élève Miéris, l'*Enlèvement des Sabines*. Le brillant de son exécution a quelque chose de métallique qui tranche supérieurement avec l'ivoire de Gérard. On dirait une coupe de bronze florentin ciselé. C'est du ton qu'il s'agit; quant au style des figures, il est d'un rond, d'un potelé qui sent sa Hollande d'une lieue; tout cela fort acceptable au point de vue d'une maîtresse de ménage, mais fort insuffisant sur le théâtre de Tite-Live. C'est une étrange idée que de sonner de la trompette par l'embouchure d'un flageolet. Il y a sur le premier plan tel chardon lustré et brossé devant lequel l'âne de Sancho, ou tout autre, ne saurait passer sans braire. Si le musée était nôtre, nous vendrions leur pesant d'or ces deux charmants hochets de Gérard Dow et de Miéris pour acheter à vil prix quelque toile monumentale exilée des palais et rejetée des boudoirs.

Téniers s'est trop souvent amusé à singer les autres pour n'avoir pas été plus d'une fois singé à son tour. Il n'aurait point forfait à ses habitudes bachiques dans les deux petites bambochades, 193 et 194, où reluit comme un œil chaque coup de pinceau. Le temps les a dorés de cet éclat rajeunissant qui est une des singularités du maître. Quant au troisième sujet catalogué sous son nom, la *Bergerie*, il faut pour le lui attribuer une foi superstitieuse dans la magie de ses pastiches. En embrasant ses moutons des reflets d'un couchant d'Italie, en escamotant les deux jambes, en cassant le dos du jeune pâtre qui les ramène et de la vieille fileuse qui les compte, David Téniers nous jouait un vrai tour de Bassan.

La lorgnette nous signale un Jean Miel grand comme la main, mais d'une excellente pâte, et qui se recommande par l'émoi d'un pauvre petit diable en butte à l'ouragan maternel (178). Nonchalamment assis et couchés autour d'un feu dont s'illumine une sombre arcade, des paysans ruminent cet épisode en bâillant.

Charles de Moor; deux scènes de fantaisie à mi-corps, le *Balcon* et le *Jardin*. Un modelé fin et froid, de fraîches roses qui ne sentent pas, un museau de lévrier plus effilé que les doigts de sa maîtresse, la transparence d'une coupe où plongent les lèvres d'un gourmet, voilà les agréments dont on ne saurait refuser acte au transfuge de Tempel tombé dans la casserole de Miéris. Du reste, l'attitude guindée des personnages trahit plus de manière que de grâce. Et puis, s'il faut vous le dire, vous êtes terriblement laids, mes bons amis!

Dans un tout petit cadre, composition hybride, où l'ordonnance du Véronèse se combine avec le galbe du Rubens, Vleughel a peint le *Repas d'Hérode et d'Hérodiade*. La servante coiffée du bassin lugubre et sanglant monte les degrés de marbre du portique avec une désinvolture digne d'une meilleure fonction. A l'arrière plan, tumulte et joie; l'on entend retentir, à travers les fumées du festin, le rire hideux de la courtisane.

159. Un homme tirant dans la rivière des femmes endormies dont quelques-unes flottent déjà; au fond, sur cette rivière, derrière un pont, la ville en flammes. Quel régal pour Breughel d'*enfer*!

Le surnom de l'autre Breughel se relie dans notre esprit moins au

velours de son pourpoint, qu'à l'éclat velouté et chatoyant de ses paysages. Il est sec, nous diront des critiques renfrognés. De procédé, peut-être, mais d'impression, mais d'effet? Il ne s'agit que de s'entendre. Tout précieux qu'il soit, nous passerons son petit tableau de l'*Automne* pour le retrouver plus au large derrière le *Banquet des dieux* de Rottenhamer. Les talents de ces deux peintres beaucoup plus frères à coup sûr, que *d'Enfer* et *de Velours* n'étaient frères, se sont comme d'usage associés sur ce cuivre dont Rottenhamer a seul les honneurs dans le livret. Au second les personnages, au premier la campagne, une campagne à lui, naïve et savante à la fois, naïve comme un conte et savante comme une étude. Lorsque vous étiez petit, vous aimiez ainsi que nous, lecteur, penché au bord de la fenêtre, à enfler des bulles de savon au bout d'un chalumeau de paille; vous vous repaissiez de ces magiques foyers de lumière où les ruisseaux, les bois, les prairies, les collines, recomposées pour vous dans des perspectives changeantes, se jouaient dans des gammes de bistre et d'outremer. Cette nature où se résument nos imaginations d'enfant, Breughel a eu le bonheur de la rêver toute sa vie; il le rendait en homme avec une grandeur dans le fini qui enchantait Rubens et qui lui faisait dire, quand par une réciprocité de services, il semait de figures les fonds magiques de son ami : « Je n'ai pas plus fait pour Breughel qu'il n'a fait pour moi. » Allez, plongez vos yeux dans les profondeurs de ce paysage! Aussi loin que vos pas ou vos regards porteront, il fuira devant vous, bleu de saphir, vert d'émeraude, projetant son mirage à travers le prisme de l'arc-en-ciel. Il est d'hier ce bijou! Pourquoi faut-il qu'on ne puisse s'aventurer sur le second plan sans affronter une bande mythologique dont ni la fermeté ni la finesse de Rottenhamer ne rachètent la nudité... Baptême oblige! Nous avons peu de goût pour cette boutade classique de Goëthe qui, voyageant un jour avec un de ses amis sur les bords d'un lac de la Suisse, le fit déshabiller, et trouva fort harmonieux de le voir se promener comme un sauvage dans la campagne. En retour de ce que les peintres ont reçu du christianisme, moins encore par la merveilleuse abondance des sujets que par le renouvellement de l'inspiration et de la forme, ne sauraient-ils lui sa-

crifier quelque chose? Et quel sacrifice après tout? celui d'une dissonance entre les chastes impressions d'une nature régénérée, et les instincts charnels qu'elle rejette et qu'elle renie? Mieux vaudrait mettre en pièces les madones protectrices de nos foyers et de nos berceaux que de les affliger par des profanations renouvelées de Pompéï et d'Herculanum. Nous regrettons d'autant plus la mise par trop leste des convives du *Banquet des dieux*, que l'œuvre de Breughel et de Rottenhamer réunis nous semblait un pont naturellement jeté entre la figure et le paysage.

Ruysdaël.— On voit ailleurs des Ruysdaël plus largement brossés, d'un ressaut plus élastique et d'une étude moins obstinée; mais d'un accent plus sincère, d'une sève plus ruisselante, d'une révélation plus agreste, nulle part. C'est à songer tout le jour, à cheval sur la bûche du chemin, devant le pan de masure qu'un chêne recouvre de son ombre, de ces chênes rechignés dont on voit se tordre à travers le feuillage les rameaux noueux et moussus. Il n'est pas jusqu'aux huttes du carrefour solitaire qui ne semblent provenir du sol, et sous leurs broderies de lichen, se rattacher à la nature. Aux yeux de ces grands maîtres, Dieu a tout créé, la maison comme l'arbre. Ils ont en eux le secret des assimilations intimes; de là les grands soupirs qu'ils vous tirent du cœur. Ce tableau a d'ailleurs une odeur *sui generis* qui ne trompe pas, odeur de bûcheron et de ramée qui lui est commune avec ceux d'Hobéma. A gauche, on voit s'irradier dans la pâte, en caractères cabalistiques, ce grand nom : *Ruysdaël*.

Nous avons de Griffier deux pendants, le *Repos* et l'*Abreuvoir*, jolies peintures auxquelles on souhaiterait plus de nerf, mais que leur ton suave et fin, la transparence de leur pâte, l'ensemble de leur aspect harmonieux et flou, défendent de passer sous silence.

L'homme qui s'appelle *Askaër* sur le livret a peint un paysage de maître. Winants lui envierait le port agreste de ses hêtres, l'air vif qui les distance, le mouvement du sol onduleux qui les porte et la pureté de l'eau qui vient baigner leurs pieds. — *Van Rey*, autre inconnu, a peint d'une main moins exercée, mais sur un ton de profonde et poétique mélancolie, une tour d'église serrée dans les

étreintes d'un ormeau, et qui voit, de ses cintres ourlé de briques et de moëllon, un bac glisser sur une rivière.

Asselyn. — C'est un vrai nom! pas plus vrai que le soleil qui se couche avec une si limpide sérénité derrière les ruines de l'*Ermitage*. On dirait pour fond une feuille d'or. Ni l'eau, ni la montagne, ni la halte du cavalier en manteau n'y font faute; heureuse variante du motif italien d'Asselyn. — Encore un italien de Hollande, Glauber : voir son petit tableau, l'*Entrée d'une forêt*, où le feuillé des masses alpestres se nuance et se dégrade avec le faire studieux d'Amsterdam. Toujours sur le devant ces maudits personnages de Lairesse! — Avant que de sortir d'Italie, mentionnons, sous un ciel trop jeune hélas! de deux siècles, la *Fontaine de Moïse*, un des motifs les plus heureux de ce kaleïdoscope de ruines romaines incessamment renouvelé par la fantaisie du Brecmberg.

Enfin l'on découperait deux jolis petits motifs de plaine, une meute à gauche, une flaque à droite, dans une grande morne toile bien usée, de Van der Hagen.

Quelle entente de la mer dans ce tableau de *Van den Velde le vieux!* Le fils ira plus loin, mais il ne fera jamais oublier les solides qualités du père. C'est de bonne et simple prose, avec sa poésie latente, poésie inséparable de tant de naturel et de vérité. Tandis que les vieux matelots se sentent revivre à cet aspect, vont et viennent d'un bâtiment à l'autre, inspectent leurs mâtures, sondent les profondeurs de leurs flancs, nous autres, appliquant au spectacle de l'Océan nos habitudes et nos impressions terrestres, nous jouissons de l'aisance avec laquelle chaque navire s'identifie aux balancements des flots comme un bon cavalier aux mouvements de sa monture.

Faut-il citer un *Intérieur d'église* de Peter Neefs, après l'outrage qu'un restaurateur de Paris lui a fait subir il y a vingt ans? Chose étrange, et qui prouve à quel point, sous les doigts de ce maître éperdument épris de rosaces, de trèfles et de nervures, le pinceau tournait au ciseau! En restaurant ce tableau, il semble qu'on ait ratissé l'église.

L'école anglaise figure purement et simplement par une miniature, laquelle est un chef-d'œuvre. Ce n'est point parce que le vieil

Olivier, son auteur, l'avait peinte pour Jacques Ier, roi d'Angleterre, mais à cause de l'auguste et suprême douleur dont cette *Mise au tombeau* porte l'empreinte. A cela près de deux têtes qui témoignent d'une intervention téméraire, le reste est admirable, moins peut-être de caractère que de sentiment et de vérité. L'affaissement du Christ sur les épaules qui le soutiennent exclut toute idée de cadavre. Il faut voir lutter sur le visage de Nicodème l'expression de la fatigue avec celle de la vénération pieuse dont le divin fardeau est l'objet.

VICTOR PAVIE.

(La suite à une prochaine livraison).

RECHERCHES

SUR

LES MYSTÈRES

QUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DANS LE MAINE (1).

III.

L'étendue du mystère des *Actes des Apôtres* ne peut nous permettre d'en faire ici une analyse complète; d'un autre côté, il serait impossible de donner à nos lecteurs une idée de ces étranges compositions dramatiques, si nous ne leur en faisions connaître quelques livres — les termes d'actes et de scènes n'étaient pas usités dans l'origine (2).

Livre Ier. — « Après l'Ascension de Jésus-Christ, les Apôtres s'assemblent, et élisent saint Matthias, pour remplir la place dont Judas s'est rendu indigne par ses crimes. Lucifer, ignorant ce qui se passe, ordonne aux démons de parcourir le monde. Ces malins esprits, avant de sortir, lui demandent sa bénédiction. »

LUCIFER.

Que recevons pour bénédiction?
Dyables dampnez en malédiction!
Dessus vous tous, par puissance interdicte,
Ma patte estens qui est de Dieu mauldicte,
Pour de tous maulx et malfaictz vous absoudre.
Sortez, courrez, que malédicte fouldre, etc.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, page 161.

(2) Les frères Parfaict, *ouv. cit.*, t. II, ont donné une longue analyse des *Actes des Apôtres*; nous allons en faire quelques extraits.

« Les diables partent avec ce passeport. D'un autre côté, la Sainte Vierge et les Apôtres chantent le *Veni Creator*. Jésus prie Dieu, son Père, de faire descendre le Saint-Esprit. Les Apôtres, fortifiés par ce secours divin, composent le Symbole, et vont ensuite prêcher au milieu du temple, où ils font plusieurs miracles; les pharisiens et les scribes, animés par Satan, les font mettre en prison. »

GRIFFON.

Allons les cacher pour la pluye,
Vous serez enfans de la pye,
Gallans, vous serez mis en cage.

« On les fait sortir cependant, en leur enjoignant de ne plus prêcher. Bien loin d'observer une défense injuste, les Apôtres recommencent leurs prédications, et choisissent sept diacres pour porter des fruits plus abondants dans ce saint travail. Le Seigneur leur donne sa bénédiction; et bientôt un grand nombre de Juifs se convertissent, et viennent apporter tout ce qu'ils possèdent aux pieds des Apôtres, qui, en réservant une partie pour leur nourriture, distribuent le reste aux pauvres. Ananias propose à Saphire, sa femme, d'imiter l'exemple de ces nouveaux fidèles. Cela est fort bien pensé, répond Saphire, et nous vivrons sur le commun sans rien faire. »

ANANYAS.

Est-il vray?

SAPHIRE.

Comme l'Evangile.

« Dieu punit leur coupable intention par une prompte mort; Satan et Astaroth emportent leurs âmes. Lucifer est si transporté de joie à leur arrivée, qu'il ordonne à ses démons de se réjouir. »

LUCIFER.

Je vueil que la tourbe dampnée,
Icy devant mon tribunal,
Me dye ung motet infernal,
En chanterie dyabolicque.

« Que Bélyal et Burgibus, ajoute-t-il, tiennent le dessus; Bérits, Cerbérus et quelques autres chanteront la taille, et Astaroth avec Lévyathan feront la basse. »

(*Icy chantent tous ensemble*).

Tant plus a, et plus veult avoir,
Lucifer nostre grant dyable.
S'il voyoit ames plouvoir,
Tant plus a, et plus veult avoir :
Et tousjours il veult recepvoir,
Car il est insatiable,
Tant plus a, et plus veult avoir,
Lucifer nostre grant dyable.

« Finissez, dit Lucifer, vous m'étourdissez. *Sus chantons,* continue Bélyal. Ils cessent enfin, et Lucifer se prépare à envoyer des émissaires sur la terre. Cerbérus, qui ne voit point la lumière du jour, demande à accompagner Lévyathan à ce voyage. Pendant ce temps-là, un aveugle de Jérusalem appelle son valet Gobin, et lui dit de le conduire au temple. Ce valet, occupé à manger quelques restes qu'on lui a donnés pour son maître, ne lui répond point. »

L'AVEUGLE.

Par le sang bleu, je l'oys mascher :
Le p...., sans moy se desjune?

GOBIN.

Tiens, Gobin, crocque ceste prune,
Et puis boyras une bouffée.

L'AVEUGLE.

Je sens quelque gallymaffrée :
Hau! Gobin?

« L'aveugle se met ensuite à jurer; alors Gobin s'approche. — Tu sens le vin, gourmand que tu es! lui dit l'aveugle. Ils vont ensuite au temple; saint Pierre guérit cet aveugle, et chasse Fergalus du corps d'un possédé. Ce démon se retire aux enfers, et entre doucement de peur qu'on ne l'aperçoive. Burgibus l'arrête au passage. —

D'où viens-tu, à l'heure qu'il est? lui dit Lucifer d'une voix terrible. — Je craignais de vous éveiller, répond Fergalus. Lucifer le fait étriller malgré ses excuses. Peu de temps après, Cerbérus et Lévyathan, au désespoir de n'avoir pu réussir dans leurs projets, reviennent aux enfers. Cerbérus frappe doucement à la porte, et lorsqu'il est passé, il prie Burgibus, qu'il avait mis à sa place, d'aller avertir son camarade de rentrer sans faire de bruit, et qu'il laissera la porte entr'ouverte. Burgibus sort sans se défier de Cerbérus qui aussitôt ferme la porte. On reconnaît les deux diables, et quoique puisse dire Burgibus contre son malin compagnon, ce dernier lui soutient le contraire, et jouit de la noire satisfaction de lui voir partager les tourments de Lévyathan. »

Livre II. — « Saint Étienne, par ses vives prédications, confond les Juifs, qui le mènent à Caïphe, et lui produisent plusieurs faux témoins. »

(*Icy doibt, pour exterrir les faulx Juifz, apparoir le visage de saint Estienne reluysant comme le soleil*).

« Les Juifs prennent l'épouvante et s'enfuient. Le saint diacre les rappelle, et ajoute que ce n'est que pour jeter la terreur dans le cœur des faux témoins. Alors son visage paraît dans son premier état; sur quoi les pharisiens et les scribes, le soupçonnant de magie, pressent de plus en plus le pontife de prononcer la sentence de mort. »

JÉCONYAS.

Cayphe, fais le mettre à mort,
Que attendz-tu tant à le juger?

HIÉROBOAM.

Cyons de plus fort en plus fort,
Cayphe, fais le mettre à mort.

CAYPHE.

Ha! Messeigneurs, vous avez tort,
Je ne puis plustost abréger.

SALATHIEL.

Cayphe, fais le mettre à mort,
Que attendz-tu tant à le juger?

« Caïphe prononce cet arrêt, en vertu de la *justice pontificale* dont il est revêtu. Cependant, Jésus prie son Père pour saint Étienne et pour le jeune Saulus, en faveur de qui il obtient qu'il ne trempera pas ses mains au sang de ce jeune martyr, et ne sera employé qu'à garder les robes des bourreaux. Notre Seigneur se manifeste dans toute sa gloire au saint diacre qui le prie pour ses persécuteurs. »

AGRIPPART.

Il réserve.

GRIFFON.

Il ment.

MAUAUÉ.

Mais il devine.

DÉGOUSTÉ.

Il songe.

RIFFLART.

Il nous compte merveilles.

« Les pharisiens lancent les premières pierres contre saint Étienne et les bourreaux achèvent son supplice. Dieu ordonne à ses anges de lui amener l'âme de ce martyr. Peu de temps après, Saulus, accompagné de satellites, va chez Nathanaël, et le fait jeter en prison avec toute sa famille. Caïphe, charmé de voir tant d'ardeur dans ce jeune homme, le charge d'aller à Damas pour y arrêter tous ceux qu'il saura être d'intelligence avec les Apôtres. Sur ces entrefaites, la reine d'Éthiopie, appelée Candace, désirant faire un riche présent au souverain Dieu, demande à ses demoiselles à qui ce don doit s'adresser. — Vous le devez à Jupiter, répond Hélène. — Ou plutôt à Dyana, ajoute Exionne. Comme la troisième, nommée Thamaris, voit que la reine rejette cet avis, elle lui conseille de faire appeler l'eunuque; c'est un habile homme, continue-t-elle, et qui a lu toutes les histoires.

» L'eunuque arrive, et la reine lui ordonne de porter au temple de Jérusalem dix coupes d'or. L'eunuque obéit, et commande à Corridon d'atteler son chariot, sur lequel il monte, et prend le che-

min de la Palestine. Les Apôtres cependant élisent saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem : saint Pierre, saint Jacques et saint Jean lui imposent les mains; et ce nouvel évêque célèbre la messe pontificalement. D'un autre côté, saint Philippe, diacre, convertit les habitants de Sébaste, étonnés de ses miracles, et baptise sur le chemin de Gaza l'eunuque de la reine d'Éthiopie. Saulus, près d'entrer à Damas, ressent aussi les effets de la grâce du Tout-Puissant. »

(*Icy doit descendre une grande lumière du ciel dessus Saulus, qui s'abat de dessus son cheval.*)

« Saulus, aveuglé par l'éclat de cette lumière, prie les Juifs qui sont avec lui de le conduire à Damas. Satan et Burgibus raisonnent beaucoup sur cette aventure; le dernier soutient que ce n'est qu'une vapeur naturelle; mais Satan, après avoir disserté sur les causes et les effets des vapeurs de la moyenne région de l'air, conclut enfin que la lumière qu'ils viennent de voir n'ayant aucun rapport avec celle-ci, on ne peut s'empêcher de dire que le principe en est divin. Après cette conversation sur la physique, ils s'en retournent aux enfers, criant comme des enragés. »

SATHAN.

Au meurtre.

LUCIFER, *avec un ton railleur.*

Voilà bien chanté.

SATHAN.

A la mort!

LUCIFER.

Voilà voix notable.

SATHAN.

Alarme!

LUCIFER, *en colère.*

Paix, de par le dyable,
Qui vous puisse rompre les testes.

SATHAN.

. . . . Enfer est en danger,
Tenez-vous pour tout adverty.

LUCIFER, *étonné*.

Comment!

SATHAN.

Saulus est converty
A ceste heure, comme je croy.

« Les diables témoignent par des cris affreux le chagrin que leur cause cette nouvelle; et Lucifer en conçoit une violente haine contre Satan, qui vient de la lui apporter.

» On voit ensuite les diables tenant conseil pour aviser aux moyens d'empêcher les fruits que doit produire la conversion de saint Paul. Saint Thomas est envoyé par Dieu dans l'Inde; il y fait beaucoup de miracles et de nombreuses conversions. En Palestine, saint Pierre guérit le paralytique Énéas, et ressuscite la veuve Tabitta. Après un dialogue de trois *bélitres en argot*, viennent la vision de saint Pierre, le baptême de Cornélius et les querelles des deux Hérode. Saint Thomas continue sa prédication aux Indes, saint Barthélemy en Arménie. La prédication de saint Pierre à Antioche amène des disputes avec Simon le Magicien et l'emprisonnement de l'Apôtre. Celui-ci tient ensuite le concile de Jérusalem, et tous les Apôtres sont miraculeusement réunis pour le trépas de la sainte Vierge. Saint Paul prêche à Athènes et en d'autres lieux, saint Philippe en Sythie, saint André en Myrmidonie, saint Mathieu en Éthiopie, et ainsi des autres. Toutes les actions racontées par les actes de ces saints, connus au XVe siècle, se passent en action sur la scène, qui est souvent occupée par les diables cherchant à empêcher les fruits des travaux des serviteurs de Dieu. S'il y a de longs discours, il y a plus d'action encore, et le jeu des machines ne fait jamais défaut. C'est ce que nous allons voir par l'analyse du neuvième et dernier livre.

» Simon Magus, au désespoir de succomber dans toutes les disputes qu'il entreprend avec les Apôtres, veut tenter un dernier effort pour rétablir son crédit dans l'esprit de l'ignorante populace, et fait répandre le bruit qu'il va monter au ciel. Une foule de peuple accourt à ce spectacle; et déjà Simon est élevé dans les airs par ses

démons, lorsque saint Pierre, qui se trouve présent, ordonne à ces derniers de laisser ce malheureux enchanteur, que tout son art ne peut défendre de la mort qu'il reçoit par cette chute. »

(*Icy les dyables vont prendre le corps de Symon Magus, et l'entraynent en enfer*).

« Néron, voulant venger sa mort, fait conduire en prison saint Pierre, saint Paul, Aristarchus, Tyton, Sidrac, Lucas et quelques autres. Procès et Martinien, à qui on les confie, se convertissent à la foi, et mettent les prisonniers en liberté. L'empereur, irrité contre ces nouveaux chrétiens, les fait conduire au supplice. »

PARTHEMIUS *à Néron.*

Ha ! sire, ilz sont plus asseurez.
Qu'oncques Pierre, que j'apperceuz.

« On vient ensuite donner avis à saint Pierre que le prévôt Agrippe le fait chercher partout pour lui ôter la vie. Les fidèles exhortent l'Apôtre à prévenir par une fuite salutaire les poursuites du prévôt. Saint Pierre rejette courageusement ce conseil; mais se trouvant seul, il prend la résolution de sortir de Rome. »

(*Soit sainct Pierre à la porte, et doit estre l'échaffault de Rome près de Paradis*).

« L'ange Gabriel, sous la figure du Fils de Dieu, reproche à cet Apôtre sa faiblesse, et l'engage à souffrir la mort avec fermeté. »

(*Icy doit cheminer par la cité, et Pierre après; et* NOTA *qu'il doit aller près d'un pillier de paradis, et se attachera pour monter comme une Ascention, et se doit couvrir à l'entrée d'une nuée.*)

« Néron ordonne à ses chevaliers, qui font ici l'office d'archers, d'aller arrêter saint Pierre et les autres chrétiens. Ces satellites, en exécutant cet ordre, fouillent dans leurs poches. »

LE SECOND CHEVALIER.

Sus, cheminez, Maistre Tyton;
Ça la bourse où sont les escus.

« On conduit saint Paul à l'empereur, et les autres prisonniers

à Agrippe, qui ordonne à Daru (1) de brûler Tyton, Aristarchus et Sydrac. »

(*Icy doivent estre attachez au pillon, et qu'ilz se puissent dévaler en bas secrètement, et en leurs lieux rebautter entre le pillon et les fagotz aucuns corps fainctz*).

« Néron condamne saint Paul à avoir la tête tranchée, pendant qu'Agrippe juge saint Pierre à être crucifié. Saint Paul, conduit au supplice, convertit ses bourreaux, qui, les larmes aux yeux, lui offrent la liberté. L'Apôtre refuse leur secours, et les prie instamment d'exécuter l'arrêt de l'empereur. Les bourreaux, touchés de sa constance, n'obéissent qu'avec peine. »

(NOTA. — *Que la teste saulte trois saulx, et à chascun yst une fontaine*).

« Saint Pierre, arrivé au lieu où il doit recevoir le martyre, supplie son juge de le faire crucifier la tête en bas; Agrippe consent à cette demande. »

AGRIPPE.

Or sus, sus nous lui accordons.
Prenez des cordes et cordons;
De le lyer on se recorde.

RAVISSANT.

Quant est à moy, je m'y accorde,
J'en estoye bien recordé.

DARU.

Par ce bras sera encordé,
Car de ce faire suis recordz.

ÉPIPHANÈS.

Encorder le vueil par le corpz,
Sans plus la leçon recorder.

ANTIGONUS.

Par les piedz le fault concorder
A la fin, que nul ne l'oublie.

(1) L'un des bourreaux, qui joue un rôle important dans ce drame.

GÉRYON.

J'ay cy une corde establie,
Qui y sera toute propice.

« Tandis qu'on vient raconter à Néron la mort de saint Paul, cet Apôtre apparaît au milieu de la salle, et, annonçant la colère du ciel, jette l'empereur dans un trouble sans égal. »

NÉRON.

Harau! Dyables, qu'on me sequeurre,
Saillir d'icy vueil sans demeure;
Ostez-vous, je me vueil occire.
(*Tous le tiennent*).

PAULIN.

Et pour Dieu, patience, Sire.

NÉRON.

Il me semble que voy monter
Mon âme en une cheminée!

« Paulin conseille à Néron, pour soulager son mal, de donner la liberté à Patroclus, à Barnabas et Lucas, qui, en sortant de leur prison, vont ensevelir les corps des deux Apôtres. Peu de temps après, l'empereur, tourmenté par sa noire mélancolie, fait arrêter le prévôt Agrippe, et lui demande pour quelle raison il a fait mourir saint Pierre. Agrippe se défend de tout son possible, et insiste beaucoup sur la haine que l'empereur porte aux chrétiens, dont cet Apôtre était le chef. Au même instant saint Pierre paraît tout à coup, et déclare à Néron que la vengeance du ciel est prête à fondre sur sa tête. Cette vue achève de jeter ce prince dans le dernier désespoir; plusieurs anges surviennent, « et le frappent de fléaux et autres bâtons. »

(*Icy s'en va saint Pierre, et* NOTA, *que par dessous terre doit avoir gens ayans fléaux et autres bastons*).

« Néron appelle ses domestiques à son secours, et réclame en vain l'assistance de la déesse Ysis, sa protectrice. »

ALBINUS.

Empereur de haulte valeur,
Ayez ung peu de patience.

PAULIN.

Qu'est devenue vostre science
Et prudence?

LE PREMIER CHEVALIER.

Sire, c'est une illusion,
Qui en l'esprit vous est venue,
Car Pierre est mort devant ma veue.

« On porte l'empereur dans une chambre de son palais, où Albinus le vient bientôt trouver, tenant un papier à la main. Néron lui demande ce qu'il contient. »

ALBINUS.

Ne vous chaille jà de sçavoir
Ce que c'est, Sire; je vous jure
Que c'est libelle plein d'injure,
Par les Romains faict contre vous.
Et sçay que auriez du courroux
Si vous en oyez la lecture.

NÉRON.

Contre moy est-il créature
Qui osast de mon nom mesdire?
Lysez tout hault, car je meurs d'yre,
Si au long l'escript je n'entends.

ALBINUS.

Vous obéir en tout prétends :
Escoutez doncques, s'il vous plaist.

(*Teneur du libelle diffamatoire faict à l'encontre de l'empereur Néron, par le peuple romain, et leu en sa présence par le susdict Albinus, comme s'ensuit*).

ALBINUS, *lisant*.

Qui a désir sçavoir la cruaulté
Du fier Néron plein de desloyauté,
Lise l'escript qui contient vérité;
Là pourra veoir ce qu'il a mérité, etc.

« Néron, que cette lecture et tout ce qui vient d'arriver ont rendu furieux, vomit mille imprécations contre la statue d'Ysis, où ce libelle était attaché, et la couvre de boue, ordonnant à ses chevaliers de suivre son exemple. »

LE PREMIER CHEVALIER.

Tiens, Ysis, farde ton visage.

LE SECOND CHEVALIER.

Tenez, tenez, vieille souillarde.

NÉRON.

Gectez, gectez sur la p.....
Qui m'a laissé vilipender.

« On l'emmène enfin dans sa chambre; il se couche, et prie les diables de le conseiller pendant son sommeil. Satan arrive, et lui inspire le dessein de se poignarder; Néron se lève en chemise, et prie les chevaliers de lui percer le sein; ce qu'aucun d'eux n'ose exécuter. »

NÉRON *tient une espée.*

Ha dyables dampnez
De toutes parts vers moy venez,
Venez à ma fin malheureuse :
Espée, soys-moy rigoureuse,
Donne tost fin, par grant fureur,
A Néron le poure empereur,
Le trist, infect et douloureux,
Le malheureux des malheureux,
Le sans per des mal fortunez,
Le désespoir des forcenez.
Dyables, puisqu'il faut que je meure,
Accourez, ne faictes demeure,
A vous suis, à vous je me donne (*Il se tue*);
Et le corps et l'âme habandonne
A jamais, pour votre présent.

SATHAN, *portant l'âme de Néron en enfer.*

Lucifer, terrible serpent,

C'est l'âme du faulx empereur
Néron, etc.

(*Icy se faict tempeste en enfer*).

« Marcel vient trouver saint Clément, pour lui raconter le martyre des Apôtres, et tout ce qui est arrivé depuis; mais le Saint-Père lui dit qu'il a tout appris. »

CLÉMENT.

Si nous retirons à l'Église,
Rendons grâces, et sans fainctise,
Allons faire nostre *Oremus*.
Chantons *Te Deum laudamus*.

(*Et se doit commencer le* TE DEUM *en paradis*).

Toutes les pièces du théâtre hiératique se terminaient ainsi par l'hymne d'action de grâces; mais le plus souvent, à la fin de la représentation, on se rendait processionnellement à l'église, acteurs et spectateurs, pour y remercier Dieu avec le clergé.

Le mystère des *Actes des Apôtres* obtint un succès sans égal et porta au loin la réputation des deux Gresban. Vers 1472, les Parisiens, ayant voulu jouir de nouvelles représentations de l'histoire du Sauveur, envoyèrent au Mans prier Arnoul et Simon Gresban de retoucher un ancien drame déjà célèbre depuis au moins un siècle. Aussitôt nos deux dramaturges se mirent à l'ouvrage : ils composèrent le livret, l'écrivirent et le mirent en état d'être joué. Leur œuvre est sans contredit le chef-d'œuvre de notre ancien théâtre religieux. La conduite de l'action et la versification sont bien supérieures à tout ce que l'on avait vu jusqu'alors, et même à ce que l'on vit dans la suite. Ainsi c'est au Mans qu'ont été composées les deux œuvres capitales de la scène hiératique. Le succès du *mystère de la Passion* est attesté par les faits, puisqu'on le transcrivait encore en 1507, et puisqu'on en faisait à cette époque une édition assez correcte.

Mais en composant leur chef-d'œuvre, les frères Gresban s'étaient laissé aveugler sur l'inconvénient des longueurs, par le désir d'en-

chaîner tous les événements. Par exemple, le tableau de l'enfance de Jésus-Christ rompait l'unité d'intérêt, et quand on voulut le jouer d'une manière triomphante en 1486 dans la ville d'Angers, on sentit le besoin d'y faire des additions et des suppressions notables. Le poète qui se chargea de ce remaniement fut Jean Michel, docteur-médecin d'Angers (1).

Longtemps avant que les frères Gresban vinssent fixer leur séjour au Mans, un clerc de notre ville avait composé des mystères qui lui assurèrent la réputation de « très excellent poète et scientifique docteur, » selon l'expression de La Croix du Maine. Ce poète était le bienheureux Jean Michel, chanoine du Mans et d'Angers, curé de Gourdaine et grand archidiacre du Mans, puis élu évêque d'Angers le 20 février 1438, et mort en odeur de sainteté le 12 septembre 1447 (2). Les mystères composés par Jean Michel sont encore confondus dans ce grand nombre de drames sacrés dont on ne connaît pas les auteurs (3). Mais, en considérant le rang que ce pieux et savant ecclésiastique occupait dans notre cité et dans notre Église, est-il croyable que les pièces composées par lui n'aient pas été représentées au Mans et en d'autres lieux de la province? Nous pourrions dire la même chose du *mystère du roy Advenir*, écrit en 1460 par Jean du Prier ou Prieur, valet de chambre et maréchal-des-logis du roi René le Bon (4).

A côté de ces pièces empruntées à l'Ecriture-Sainte et à la légende, il s'en produisait d'autres moins austères, quoique composées également dans un but moral. Aussi les prélats les plus réguliers et les plus exemplaires les autorisaient de leur présence. Le cardinal Philippe de Luxembourg, qui gouverna l'Eglise du Mans de 1477 à 1519, était regardé avec raison comme l'honneur et le modèle du clergé

(1) Paulin Paris, *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VI. — De Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, p. 247-259.

(2) *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVI.

(3) Nous avions d'abord attribué au bienheureux Jean Michel le mystère de la *Conception, la Passion et la Vengeance de Notre Seigneur*, d'après le savant travail de M. Louis Paris, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*, t. I, préf.

(4) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II.

pour la gravité de ses mœurs : il se complaisait aux jeux de la scène. En 1507, il résigna son évêché à son neveu, François de Luxembourg, qui fit au Mans une entrée très-solennelle le 2 mai de la même année. Après le banquet qui faisait partie de la fête, l'évêque offrit à ses convives *une farce moralisée de pastoureaux* (1). A cette époque, il n'y avait point de fête publique sans quelque représentation théâtrale.

Mais le clergé maintenait rigoureusement la distinction entre les pièces dont le but était l'édification et l'instruction des fidèles, et celles où se trouvait un élément profane plus ou moins voisin de la licence. Nous en avons une preuve bien évidente dans une délibération du chapitre de Saint-Julien de l'année 1528. Les chanoines, réunis en leur assemblée générale de la Saint-Julien, firent défense aux enfants d'aube et aux clercs du bas-chœur, qui avaient coutume d'assister à la fête des Innocents, d'y jouer publiquement aucune comédie ou farce, sans les avoir préalablement fait voir et approuver par le chapitre.

Ainsi les jeux de la scène étaient devenus une coutume reçue dans les mœurs publiques de notre pays. De là vient le silence des annalistes; ils ne font mention de ces spectacles que lorsque quelque circonstance donnait à la représentation un éclat extraordinaire. Cette fête des Innocents avait lieu tous les ans, et ce n'était un événement pour personne, si ce n'est peut-être pour les plus jeunes des enfants de chœur; toutefois elle n'aurait pas été complète sans quelque drame sérieux ou léger.

Le chapitre diocésain, qui montrait une si louable sollicitude pour écarter les représentations qui pouvaient offrir quelque péril, favorisait au contraire de tout son pouvoir le jeu des mystères. Ainsi, même à cette époque où le relâchement des mœurs publiques s'introduisait quelquefois jusque dans le sanctuaire, le clergé du Mans maintenait de tout son pouvoir les traditions que lui avaient transmises des âges plus heureux. Dix ans après la délibération dont on vient de parler, le 5 septembre 1539, le chapitre de Saint-Julien

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVIII.

accorda la permission de jouer, le dimanche et le lundi suivant, le *miracle de Théophile*, sur la place située devant l'église de Jacobins, et il ordonna que durant ces deux jours on ne sonnerait point les cloches de l'église cathédrale depuis la messe capitulaire, qui se chantait à neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après-midi, où se célébraient les vêpres. Il ordonna de plus à son trésorier de donner six livres au receveur des jeux publics (1), somme qui équivaut, à peu près, au pouvoir actuel de l'argent, à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix francs de notre monnaie.

Théophile fut le Faust du moyen âge; une simple analyse de sa légende fera comprendre la supériorité des siècles de foi sur nos temps de scepticisme et de faiblesse. Théophile vivait vers l'année 518, et était vidame de l'Eglise d'Adana en Cilicie. A la mort de son évêque, il faillit être élevé sur le siége épiscopal; mais il rencontra un concurrent qui lui fut préféré. Ayant éprouvé ensuite quelques mauvais traitements de ce compétiteur devenu son supérieur, il s'adressa à un juif « qui parlait au diable quand il voulait, » renia Jésus-Christ, et fit un pacte avec Satan, lui livrant son âme en échange d'honneurs terrestres. A peine tombé dans cet excès de désespoir, Théophile eut horreur de son forfait, et se repentit. La Mère de Dieu, qu'il implorait sans cesse, touchée de sa douleur, interposa sa puissance miséricordieuse; et le diable fut contraint de rendre à Théophile le sous-seing passé entre eux.

Cette histoire se trouve racontée dans tous les hagiographes du moyen âge; un manuscrit de notre bibliothèque du Mans en offre le récit; les verrières de notre admirable cathédrale, et de celles de Laon et de Troyes la répètent; elle est reproduite au flanc gauche de Notre-Dame de Paris, en deux endroits différents; enfin la peinture en a décoré plusieurs sanctuaires de la Sainte Vierge. Au xe siècle, l'illustre abbesse de Gandersheim, Hrotswitha, la traduisit en vers (2); et Rutebeuf, vers 1260, la transporta sur le théâtre en composant un mystère ou miracle, qui eut un succès prodigieux (3).

(1) Archives du chapitre du Mans, registre coté B-15. — Ms. de la Bibliothèque du Mans, no 257.

(2) Hrotswitha, *Patrologie*, t. CXXXVII, col. 1101.

(3) *Œuvres de Rutebeuf*, publiées par M. Ach. Jubinal; Paris, 1839, in-8o,

Mais est-ce bien l'œuvre de Rutebeuf qui fut représentée au Mans en 1539? Nous ne possédons aucun renseignement positif à ce sujet; toutefois il nous semble difficile de l'admettre. D'abord la langue avait éprouvé de profondes modifications depuis le règne de saint Louis, jusqu'à cette moitié du XVIe siècle, et les vers de Rutebeuf n'étaient assurément plus intelligibles pour un auditoire pris dans toutes les classes de la société, au temps de François Ier. Puis le drame écrit par Rutebeuf ne pouvait suffire à la représentation de deux journées; et il n'était pas d'usage alors, comme de nos jours, de répéter plusieurs jours de suite la même pièce. On sait d'ailleurs que, séduits par la beauté de ce sujet, plusieurs poètes ont essayé à diverses reprises de le retoucher. Nous ignorons si le drame, représenté avec tant de solennité au Mans en 1539, était l'œuvre de quelque poète manceau; mais nous savons que la poésie était très-cultivée alors dans notre pays, et que plus d'un poète s'adonnait à l'art dramatique (1).

Nous devons encore mentionner deux délibérations du chapitre de l'Église du Mans qui se rapportent à la représentation des mystères. En 1556, dans un moment fort critique pour la société dans notre province (2), on devait représenter le mystère de la *Conception de la très Sainte Vierge;* et les chanoines résolurent, le 11 et le 12 de septembre, de permettre au maître de la psallette d'y conduire ses enfants pour chanter avec les musiciens du chœur. Ils résolurent encore d'avancer les offices du matin et de retarder ceux du soir, pour s'accommoder aux heures choisies par les entrepreneurs des jeux publics, lesquelles étaient évidemment, et du reste selon l'usage universellement reçu, celles du milieu de la journée. Ils firent dé-

2 vol. — Montmerqué et Francisque Michel, *Théâtre français au moyen âge*; Paris, 1839, in-8°. — Cfr. *Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 213, t. XVI, p. 213. — De Roquefort, *De l'état de la poésie française dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, p. 262. — Villemain, dans le *Journal des savants*, 1838, p. 206 et suiv. — Magnin, *ibidem*, 1846, p. 451. — O. Leroy, *Études sur les mystères*, p. 33. — Idem, *Époques de l'histoire de France*, etc., p. 123, et passim. — De Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 933 et suiv.

(1) Voir *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXIX.

(2) *Ibidem*, chap. XXVIII et XXIX.

fense de sonner les cloches durant l'action, pour ne pas gêner les acteurs, et ne pas nuire à l'attention de ceux qui les entendaient; ce qui suppose que le théâtre était dressé près de l'église cathédrale, probablement, comme en 1539, sur la place située devant l'église des Jacobins. C'était dès lors la plus vaste place de la ville du Mans; et le choix que l'on en faisait, prouve combien était considérable la foule qui se pressait à ces représentations. Il faut se rappeler que l'annonce de ces spectacles ne se faisait point par de mesquines affiches placardées sur les murs omme aujourd'hui, mais par des troupes d'acteurs qui parcouraient en grand appareil la cité et les lieux voisins, débitant, pour attirer la foule, des poëmes entiers connus sous le nom de crys (1). Cette annonce se faisait longtemps à l'avance, et non-seulement dans toute la province, mais encore dans tout le royaume. Le clergé, du haut de la chaire, exhortait les fidèles à se rendre à ces drames, où la vertu était toujours glorifiée, et le vice flétri. Les chanoines du Mans permirent encore à messieurs les commissaires de Saint-Julien de prêter les ornements de l'église, pour décorer le théâtre, ne réservant que les plus précieux. Ils autorisèrent quatre des habitués de Saint-Julien à remplir des rôles dans ce mystère, pourvu que ce fût sans aucun danger de donner du scandale. Enfin, pour laisser la liberté aux membres du chapitre de se trouver à toutes les représentations, les chanoines déclarèrent qu'on ne ferait pas « le point à la rigueur durant tout le temps des jeux publics, excepté pour l'office de matines (2). » Cet office se célébrait à cinq heures du matin.

On n'est pas embarrassé pour retrouver la pièce qui, en 1556, arracha durant plusieurs jours les habitants du Maine aux inquiétudes d'un avenir chargé d'orages. Les frères Parfaict ont signalé deux éditions particulières de la *Conception* données vers 1522 et 1540, par Alain Lotrian, sous le titre de : *Mystère de la Conception, Nativité*

(1) Voir *le Cry des Actes des Apôtres*, et Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVI*e siècle*, t. I, p. 242.

(2) Archives du chapitre du Mans, coté B-15. — Ms. de la Bibliothèque du Mans, n° 257.

et Annonciation de la benoiste Vierge Marie, avec la Nativité de Jésus-Christ et son Enfance. Ils ajoutent que l'auteur du mystère de l'*Incarnation*, représenté en 1474 à Rouen, s'est évidemment servi plusieurs fois du texte de la *Conception* (1). Toutefois, il est très-difficile de rencontrer cette vieille édition; mais les manuscrits qui contiennent ce mystère ne sont pas très-rares. La Bibliothèque du Mans possède un manuscrit renfermant ce drame; et, d'après la sagace observation de M. d'Espaulart, ce manuscrit a évidemment servi à la mise en scène pour la représentation qui eut lieu au Mans; car les rôles y sont indiqués avec une précision qui ne laisse aucun doute à ce sujet. Toutefois le manuscrit ne comprend que la première partie de la pièce. Si nous n'avions pas vu déjà par le mystère des *Actes des Apôtres*, et d'autres encore, avec quelle liberté les poètes dramatiques de cette époque accumulaient dans une seule pièce une foule de sujets différents, celui de la *Conception* suffirait pour le faire comprendre. On conçoit que pour représenter de pareilles actions une journée ne pût suffire Ordinairement on commençait les représentations dès le matin; voilà pourquoi nos chanoines avancent les heures des offices; on faisait une pause sur le midi, et la soirée entière était consacrée à la continuation de l'action. Mais nous n'avons pas rencontré de mention de représentation nocturne. Au contraire, plusieurs circonstances, comme la délibération du chapitre du Mans dont nous parlons, les excluent formellement. D'ailleurs les mœurs et les habitudes de l'époque ne les comportaient pas.

On connaît encore un autre drame hiératique consacré à la Conception de la Mère de Dieu; Du Verdier (2) l'indique sous ce titre : *Le triumphe des Normands traictant de l'Immaculée Conception Nostre-Dame, escrit en rimes par personnages par* (*Guillaume Tosserie*). — *Imprimé à Rouen, in-8°, sans date.*

Dom PAUL PIOLIN.

(1) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II. — Le comte de Douhet, *ouv. cit.*

(2) *Bibliothèque française*, p. 512. — Les frères Parfaict, *ouv. cit.*, t. II. p. 261 et 562. — De Douhet, *ouv. cit.*, col. 970.

(La suite à une prochaine livraison).

EGLISE DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE S^T CELERIN LE GERÉ (Sarthe).

La Sainte Trinité (*Fin du XVIe S.*)

NOTRE-DAME DE TORCÉ

ET

SAINT-CÉLERIN-LE-GÉRÉ [1]

Parmi les établissements religieux qui existaient avant 1789 dans le doyenné de Bonnétable, et dont les seigneurs de ce lieu furent, sinon les fondateurs, du moins les principaux bienfaiteurs, se trouvaient les prieurés de N.-D. de Torcé et de Saint-Célerin-le-Géré (*Prioratus beatæ Mariæ de Torceio et Sancti-Celerini*), dépendant de l'antique abbaye de Marmoutier, près de Tours.

L'histoire de ces prieurés que possédèrent en commendes plusieurs évêques du Mans et d'autres dignitaires ecclésiastiques, a été donnée de nos jours par un docte prêtre, M. l'abbé Lochet, mais seulement en ce qui concerne le pèlerinage qui se fit de temps immémorial au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Torcé (2). Nous essaierons de rappeler ici quelques documents relatifs à l'histoire monumentale et civile.

Vers l'an 1063, dans les derniers temps de la prélature d'*Albert*, abbé de Marmoutier, *Burchard*, fils de *Faucher de Crapon* (*Burcardus de Craponio*), fonda pour deux moines le prieuré de Notre-Dame de Torcé, et le donna aux religieux de Marmoutier avec ses dîmes, ses sépultures et tous les autres droits qui étaient annexés à l'église dudit lieu, le tout d'un revenu d'environ 4,500 livres.

(1) Cette notice est extraite d'un travail très étendu dont M. Frédéric Piel s'occupe depuis plusieurs années. Nous publierons prochainement un intéressant article du même auteur sur la construction du château de Bonnétable, d'après des documents originaux et inédits trouvés par lui dans le chartrier de ce château et dans les archives municipales.

(2) *Pèlerinage à Notre-Dame de Torcé, au diocèse du Mans*, 1856.

Par une charte datée du 2e des calendes d'octobre (1097 à 1125), l'évêque Hildebert confirma aux moines la possession de l'église de Torcé (1).

Un noble et religieux seigneur nommé Albéric, fit également l'abandon, au profit des enfants de Saint-Martin, de ses droits sur l'église de Torée et ses accessoires, en y ajoutant la propriété des bois et terres qu'il possédait entre l'église de la bienheureuse Vierge Marie et l'étang de la Chaussée (2).

Rotrou de Montfort, dans le fief duquel se trouvaient ces possessions, en confirma la donation, ainsi que Gilduin, seigneur de Cort-parent, que nous pensons être le fils de celui-ci.

Encouragés par le bon exemple, plusieurs autres seigneurs firent d'abondantes largesses au sanctuaire de la mère du Sauveur qui, en peu de temps, devint aussi riche que vénéré. Ainsi en 1279, Jehan Tachel, écuyer seigneur des Aulnais, cède au prieur un denier mansais de rente que ce dernier lui devait; Guillaume de Nogent (*de Nogento*), chevalier, seigneur de Torcé, et Alesie, sa femme, approuvaient la donation de Jehan Tachel par une charte du mois d'octobre 1279, en présence de Hervé de Cort-Parent, écuyer.

Par un acte du mois de mai 1335, Pierre de Vendôme, chevalier, sire de Fleuré, à la Chapelle Saint-Rémi, et de Torcé, après bien des débats avec le prieur dudit lieu, lui cède enfin la voirie du fief du prieuré. L'origine de cet acte scellé du sceau dudit Pierre de Vendôme (un lion avec un lambel) se trouve, ainsi que les titres cités plus haut, à la Bibliothèque Richelieu, département des manuscrits, archives de Marmoutier. Mais le plus curieux des titres concernant le même prieuré de Torcé, et dont l'origine se trouve conservée au même dépôt, c'est sans contredit une charte « écrite à Parthenay, » le vendredy de saint Pierre et saint Paul, l'an de grâce mil trois cent » cinquante-deux et scellée en cire verte : *parti de gueules à deux*

(1) B. Billard, *Analyse des documents conservés aux archives de la Sarthe*. Charte n° 313.

(2) Dom Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Mss. in-fol. 3e vol. p. 243. (Bibliothèque de Tours n° 365.)

» *fasces d'or*, qui est d'Harcourt, et *parti* de Parthenay, *burelé d'argent* » *et d'azur de dix pièces à la bande de.....* » Nous donnons ici le texte de ce curieux document, d'après une copie collationnée en 1744, par deux notaires de Tours, maintenant déposée au chartrier du château de Bonnétable :

« Sachent tous présents et a venir que nous, Ysabeau de Parthe-» nay, comtesse d'Harcourt, vicomtesse de Chatelraux et dame de » Montfort-le-Routrou, considérant que maintes fois les religieux » qui sont ordonnés à Dieu servir sont troublés et molestés en leurs » maisons, subgités en justice à aucuns seigneurs temporels, dési-» rant pourtant, comme il nous touche, iceux tenir en paix sans au-» cun empêchement de divin service : donnons et octroyons par » cettes lettres, à Dieu et aux religieux demourant au prieuré de » Torcé, membre de l'abbaye de Marmoutier, emprès Tours, en » notre châtellenie de Montfort, et à leurs successeurs perpétuelle-» ment, pour l'amour de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et pour » le salut de l'âme de notre très cher seigneur que Dieu absoille, et » de nous, telle franchise et liberté que nous ne nos héritiers ne » aucun de par nous ne qui de nous est cause, ne pourront jamais » de ore en avant prendre ne justicier en dit prieuré de Torcé pour » nul cas, en tant comme monte le hébergement et la cloüaison du » verger, plus prochaine par derrière ledit hébergement, laquelle » clouaison, hébergement et cours contient quatre journaux de terre » poy plus, poy moins; ainsy que se il advenoit que aucune per-» sonne fist aucun délict criminel audit lieu ou eust fait dehors » et fust illinc trové, les gens du prieur seront tenus de prendre le » dit malfaitour ou mafaitours et le faire sçavoir à notre garde du » châtel de Montfort et le livrer à notre justice à la porte du dit » prieuré, sans ce quils le pussent garder fors un jour et une nuye. » Et de la grâce de l'abbé et couvent de la dite abbaye, avons oc-» troyé par décret le dit religieux et leurs successours demourer au » dit lieu seront et sera tenu célébrer trois messes solempnées cha-» cun an en la vaille de trois fêtes de Notre-Dame, c'est assavoir à » l'Assomption en aoust, à la Purification en février, à la Concep-» tion en mars, notre vie durante, de Notre-Dame, et après notre dé-

» cès, de *requiem*. Et avec ce demoure et demourera à toujourmais » tout le demeurant de leur temporel du dit prieuré estant en nos » châtellenies de Montfort et de Bonnestable notre subjette en res- » sort et en justice ; et voulons que s'il advenoit en aucun temps à » venir qu'aucune personne de par nous ou nos héritiers ou d'au- » cun autre qui de nous eust cause fissent aucun exploit audit lieu, » contraire à cest fait, que nulle prescription nuire ne puisse ne » porter préjudice aux dits religieux ne à autres aider, que cest fait » ne soit et domoure toujours en sa vertu et promettons loyaul- » ment en bonne foy toutes les chouses dessus dites de nous oc- » troyées et sur l'obligation de tous nos héritiers et de tous nos biens » tenir et garder fermement sans faire ne venir encontre en aucune » manière ; et pour ce que ce soit ferme et estable au temps à venir, » nous avons fait sceller cettes lettres de notre scel. »

Situé au fond d'un agréable vallon, sur les bords de la petite rivière de Parence, le village de Torcé n'est visité fréquemment que par les dévots à la sainte Vierge ; mais qui ne connaît dans le pays l'église de Torcé? Qui n'a visité au moins une fois dans sa vie, ce sanctuaire privilégié? L'architecture de ce temple est de toutes les époques, depuis le style roman primitif jusqu'au style ogival du XVIe siècle, et ce qui nous reste de ses admirables verrières fait regretter davantage ce qui en a disparu pour jamais. Sur les vitraux et sur les murailles, sont les témoignages de la munificence et de la piété des seigneurs de la contrée. Ils sont là, ces écussons aux hiéroglyphes symboliques, non pas seulement pour apprendre aux générations présentes la bravoure des preux Rotrou de Montfort, celle des vaillants comtes d'Harcourt, seigneurs de Malestable, et des autres généreux bienfaiteurs du lieu, mais bien comme des témoignages de foi, de piété et de reconnaissance envers la divine Mère du Dieu des armées, la consolatrice des affligés.

Depuis les temps primitifs jusqu'à l'invention de l'imprimerie, l'architecture fut le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'intelligence humaine à ses divers états de développement. Ce que l'on écrivait d'habitude aux Xe, XIe et XIIe siècles sur

des chartes en parchemin, les XIIIe et XIVe siècles l'exprimèrent en caractères symboliques sur les parois de nos églises et sur les vitraux des fenêtres, livres ouverts sans cesse où les fidèles pouvaient lire et apprendre à aimer Dieu et leur pays !... Aujourd'hui tout est froid et glacial, et ces richesses répandues dans nos temples restent pour la plupart sans enseignement.

Si l'église de Torcé attire encore les regards, il n'en est pas de même de l'église du prieuré de Saint-Célerin et de ses richesses artistiques : sur le sol gisent çà et là les débris de son ancienne splendeur.

En 1060, dit dom Martène (1), Hugues de Braistel et Erma, sa femme, donnèrent à Marmoutier une église qu'ils avaient commencé de faire bâtir, avec trois métairies; Hervise, leur fille, et Geoffroy, leur fils, confirmèrent cette donation.

L'église fut achevée et dédiée à la Sainte-Trinité.

D'abord fondé par trois religieux, le prieuré de Saint-Célerin ne tarda pas à être occupé par une communauté florissante où plusieurs moines méritèrent par leurs travaux un rang distingué (2).

Quelque temps après la donation, c'est-à-dire en l'année 1076, l'abbé Barthélemy était venu visiter sur son lit de mort le seigneur Hugues de Braistel, et, en lui prodiguant ses soins et ses consolation en ce suprême instant, il le remercia de la fondation qu'il avait faite du prieuré de Saint-Celerin.

Cet établissement qui valait 30,000 livres de revenu, suivant Lepaige (3), fut de même que celui de Torcé possédé en commende par plusieurs évêques du Mans et par de hautes notabilités ecclésiastiques.

Vendue nationalement en l'an IV, l'église fut démolie en 1815, avec la plupart des autres bâtiments du prieuré, et les derniers vestiges en ont disparu en 1833. Il n'existe plus aujourd'hui qu'un

(1) *Histoire de Marmoutier, passim*. Mss. Biblioth. impériale, résidu St-Germain, no 96.

(2) *Chronique de la paroisse de Saint-Célerin-le-Géré*. Mss.

(3) *Dictionnaire historique du Maine* (St-Célerin).

vaste enclos qui laisse voir entre les brèches de ses murailles écroulées, un massif de verts sapins dépendant du manoir seigneurial de Boisdoublet.

L'église actuelle de la paroisse de Saint-Célerin, dédiée à Saint-Mamert, évêque de Vienne, est loin d'avoir la valeur artistique de la première; néanmoins son intérieur est assez bien décoré. Au-dessus du maître-autel, on remarque un monument curieux qui, par la roideur des poses et des draperies, semble remonter à un âge fort respectable : c'est un groupe en pierre représentant le Père Eternel vêtu d'une chappe et coiffé de la tiare papale; il est assis sur un siége à large dossier et tient sur ses bras ouverts son fils attaché à une croix dont le pied porte sur le globe terrestre. Entre la tête du fils expirant et celle du père, c'est-à-dire au sommet de la croix, se trouve le Saint-Esprit sous la forme d'une blanche colombe.

Cette représentation du mystère de la Trinité, d'après les artistes du moyen âge, existait jadis au-dessus de l'autel du prieuré dédié, comme nous l'avons dit, à la Trinité, ainsi que cela était d'usage vers le milieu du XIe siècle. C'était comme une protestation contre les doctrines qui se débattaient alors entre le *nominalisme* et le *réalisme*, entre Roscelin et saint Anselme de Cantorbéry, lutte ardente qui se continua dans le siècle suivant, entre Abailard et saint Bernard, abbé de Clairvaux.

L'auteur de ce monument, qui est loin d'être un chef-d'œuvre, ne nous est pas connu, et le dessin que nous donnons ici et qui se trouve sur les livres d'heures imprimés au Mans chez la veuve Olivier en 1598, en est la reproduction exacte.

En cherchant à sauver de l'oubli les monuments de notre ancienne province, nous espérons qu'il se trouvera un jour un homme savant et laborieux qui nous en fera connaître l'histoire, mais l'histoire vraie et sincère, appuyée de documents authentiques, non une de ces histoires où l'imagination de l'auteur joue le principal rôle.

FRÉDÉRIC PIEL,

Membre de la Société archéologique d'Eure et Loir.

VISION DU MATIN.

A Mlle ***.

La nuit a replié son voile,
L'aube reverdit le gazon,
Et du matin la pâle étoile
Vient de s'éteindre à l'horizon.

Sous ses légers rideaux enclose,
Comme sous l'herbe une humble fleur,
Une jeune fille repose,
Entre sa mère et le Seigneur.

Aucun spectre ne l'épouvante,
Le ciel de son rêve est d'azur,
Et de sa bouche souriante
S'exhale un souffle égal et pur.

Mais voici qu'un peu de lumière
Dore son front adolescent,
Et que s'entr'ouvre sa paupière,
Sous le rayon du jour naissant.

D'abord, sur son coude appuyée,
Elle écarte ses blonds cheveux,
Puis distraite, à peine éveillée,
Laisse au hasard errer ses yeux.

Bientôt une sainte pensée
Eclot dans son paisible cœur,
Et sa tête un instant baissée
Se relève vers le Seigneur.

Dans le nœud de gaze d'où tombe
Le rideau de son chaste nid,
Elle aperçoit une colombe,
Timide oiseau, de Dieu béni.

La blanche et douce messagère
Lit dans son limpide regard;
Elle recueille sa prière,
Agite ses ailes et part.....

Puisse toujours, ô jeune fille,
La colombe de vos seize ans,
Le matin, quand le soleil brille,
Recevoir vos premiers élans!

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

Angers a célébré sa grande fête historique, annoncée depuis plusieurs mois, et, grâce aux sages prévisions du comité d'organisation, aucun accident regrettable n'est venu en troubler les phases brillantes et variées. Nous ne voulons point reproduire ici des détails que chacun a pu lire, non-seulement dans les feuilles locales, mais encore dans le *Moniteur* et dans l'*Illustration*. Qu'il nous suffise de dire que notre jeunesse si distinguée n'a pas déployé moins d'élégance dans l'*Entrée de François Ier*, qu'elle n'en avait montré, il y a quelques années, dans l'*Entrée de Louis XIII*. Le *roi* a rempli son rôle difficile avec une dignité parfaite, saluant gracieusement et noblement la multitude innombrable qui poussait de joyeuses acclamations sur son passage; les chevaliers et les seigneurs portaient avec fierté leurs riches costumes; et lorsque la cavalcade a parcouru nos rues tortueuses, à la lueur des torches, on a pu se croire au 5 juin 1518, tant l'illusion était complète, tant la scène s'encadrait bien entre les vieux pignons de notre cité.

L'Exposition, dont l'ouverture a précédé cette fête de quelques jours, ne manque ni d'intérêt ni d'originalité, et nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de villes de province en mesure de produire une collection aussi riche d'œuvres d'art et de travaux industriels. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, tous les soins éclairés de notre administration municipale, tout l'infatigable dévouement de M. Guillory et de ses collègues.

Le jardin de l'Exposition est particulièrement admiré. On sait de quelle réputation jouissent nos horticulteurs. Ils ont rivalisé de zèle, d'intelligence et de goût dans l'arrangement de leurs fleurs et de leurs arbrisseaux autour de la fontaine du Champ-de-Mars. Aussi, depuis le 1er juin, une foule choisie ne cesse-t-elle de hanter ce lieu captivant, dont chaque soir un concert vient encore augmenter l'attrait, à l'heure où des reflets de toute nuance se meuvent dans les eaux jaillissantes du bassin. Le matin on remarque deux groupes très serrés de curieux, l'un sous le pavillon de pisciculture, l'autre autour des ruches de notre savant apiculteur, M. de Beauvoys.

Nous ne sommes point compétent en matière d'industrie agricole et manufacturière, et bien que nous ayons consciencieusement étudié les machines et les procédés les plus utiles, nous ne nous hasarderons point

à en rendre compte. Nous signalerons seulement le mécanisme ingénieux exécuté par M. Dauphin, professeur à l'Ecole des arts et métiers d'Angers, pour faire comprendre tous les mouvements de notre système planétaire.

Dans la section d'histoire naturelle, nous mentionnerons : la vitrine de M. Caillaud de Nantes, où sont exposés plusieurs échantillons de gneiss et de calcaire perforés par des oursins et des pholades; les nids de M. l'abbé Vincelot; la riche collection d'œufs de M. Raoul de Baracé; les oiseaux si habilement préparés par M. Deloche; les coquilles et les papillons de M. Toupiolle; les fossiles de M. le baron du Landreau et ceux de M. Raimbault, trouvés dans les roches calcaires de Martigné-Briand. Cette partie de l'Exposition, très goûtée du public et des savants, témoigne du zèle et de l'activité de la Société linnéenne, présidée par M. Aimé de Soland.

Le salon des beaux-arts ne renferme pas autant d'œuvres qu'on pouvait en attendre du concours de onze départements; mais parmi celles qui s'y rencontrent, il en est plusieurs qui peuvent être mises au rang des meilleures productions de l'art moderne.

M. Lenepveu a envoyé son tableau de *la Confrérie de Saint-Roch à Venise*, qui figurait avec honneur à l'exposition universelle, en 1855. Des moines en robe blanche et en camail bleu, portent, sous les voûtes de leur cloître, la statue de leur patron. Le dais sous lequel est placée cette statue est encore près de l'autel; mais la tête de la procession parait au loin entre des colonnes de marbre. Tout est harmonieux et recueilli dans cette belle composition, que nous voudrions pouvoir retrouver dans notre musée quand l'exposition sera close.

A côté de *la Confrérie de Saint-Roch*, il faut citer une œuvre de M. Alfred Ménard, conçue à peu près dans le même sentiment. Un moine au suave profil est assis devant un chevalet et travaille à un portrait de la Vierge. Il a les yeux tournés vers le ciel et semble y contempler celle dont il veut reproduire l'image. Derrière lui, deux jeunes novices regardent son ébauche avec une pieuse admiration; à gauche, dans l'ombre et au fond du tableau, on aperçoit un moine âgé qui tient un livre à la main. C'est une scène naïve, simple et pourtant d'un caractère très élevé. Il y a là toute une révélation des joies austères de la vie monastique, et il est facile de reconnaître que l'auteur de cette toile, comme le religieux qu'il a représenté, puise ses inspirations aux sources pures de la foi.

Le salon a reçu de M. Marcel de Pignerolles, deux portraits et une *Inondation dans la campagne de Rome*. On connaît ce dernier tableau

qui a été remarqué, comme celui de M. Lenepveu, à l'exposition de 1855, et qui a même valu à son auteur une médaille de deuxième classe. C'est une œuvre largement exécutée, où se retrouvent toutes les qualités puissantes et harmonieuses qui caractérisent les compositions de M. de Pignerolles. Les personnages sont savamment groupés et le paysage est plein de sombre poésie.

M. Bodinier, dont l'Anjou se montre à juste titre si fier, est un des artistes qui ont le plus contribué au succès de l'Exposition. Nul n'a plus étudié que lui, nul n'a mieux compris et mieux rendu les splendeurs de la campagne romaine. L'air circule et la lumière abonde dans sa *Halte de pèlerins* et dans son *Repos de bergers*. Il a tout à la fois exprimé, dans son *Angelus*, les graves beautés de la prière et les mélancolies du soir. Avec ces trois tableaux, M. Bodinier a exposé plusieurs portraits remarquables, entre autres celui de M. H. qui nous semble une œuvre tout-à-fait magistrale et d'une rare perfection.

Le directeur du musée d'Angers a donné deux tableaux : *Beaurepaire* et le *Portrait de M. L.* M. Dauban est un artiste éminent qui connaît toutes les ressources de son art, mais aussi tous les devoirs qu'il impose. Il n'a de goût que pour les sujets élevés, et il les traite avec une incontestable supériorité, ne sacrifiant jamais le vrai à des combinaisons de lignes, mais ne négligeant aucune des conditions de science et d'étude qui sont liées à la manifestation du beau. C'est ce qu'attestent notamment ses fresques de l'hospice Sainte-Marie. *Beaurepaire froissant entre ses mains la capitulation de Verdun* est une œuvre digne du talent de M. Dauban. Cependant nous préférons à cette toile le portrait ferme et accentué de M. L.

L'espace nous manque pour décrire tous les tableaux qui mériteraient un examen spécial, et pour rendre hommage à chaque artiste. Nous voulons pourtant citer encore : les frais paysages de M. de Saint-Genys, particulièrement celui qui représente les *Bords de la rivière de Quimperlé ;* le *Tibre* de M. Curzon, étude d'un caractère à la fois simple et grandiose ; les dessins au fusain et la *Bonne aventure* de M. Lebiez ; plusieurs portraits de M. Juliard; ceux de M. Morain, chaudement brossés, mais qui, par le choix des teintes et la disposition des ombres, accusent, chez l'auteur, des tendances un peu trop réalistes; les charmants crayons de M. Drake ; les miniatures de Mme Bédié; et une scène galante dans le genre de Watteau (*La pêche au bord d'un bassin*), peinte avec beaucoup d'esprit et de finesse par M. Soldé.

Dans la section de sculpture, le buste en bronze d'Henri IV, par M. Arnaud, attire particulièrement l'attention. On ne pouvait mieux reproduire la chevaleresque attitude et la vivante figure du vainqueur d'Ivry. Le buste de Lachambaudie, par M. Taluet, est une œuvre d'un mérite au moins égal, qui indique un talent mûr et une main fort exercée.

Les dessins de MM. Edouard et Ernest Dainville, Bibard et Tendron; le projet de décoration de l'autel du Bon-Pasteur d'Angers, par M. de Galembert; et le projet du tombeau de Mgr Bouvier, évêque du Mans, par M. Daru, sont les travaux les plus remarquables de la section d'architecture.

C'est avec raison qu'on a placé dans le salon des beaux-arts les mosaïques en bois de M. Cornevin, de la Flèche, qui se recommandent par une exquise délicatesse d'exécution.

Il nous reste à dire quelques mots de la galerie des antiquités dans laquelle les membres de la Commission archéologique, sous l'habile direction de M. Godard-Faultrier, ont réuni les objets les plus rares et les plus curieux, de toute espèce et de tout âge, tels que meubles, tapisseries, peintures, bas-reliefs, émaux, monnaies, sceaux, manuscrits, livres gothiques, vases, camées, etc

Parmi les tableaux anciens qui font partie de cette galerie, nous signalerons : *Le Christ détaché de la croix*, attribué par M. Ingres à Annibal Carrache; le *Sacrifice d'Abraham* (école de Ribeira); un portrait de *Boucher*, peint par lui-même; un paysage de *Lantara* (effet de nuit); l'*Entrée des animaux dans l'arche* (genre de Breughel de Velours); la *Charité romaine*, tableau attribué au Guerchin; un paysage de *Roos de Tivoli*, et un beau portrait de *Anne d'Este, duchesse de Guise* (XVIe s).

Les principales tapisseries historiées ont été exposées par M. l'abbé Joubert, custode de la cathédrale d'Angers, et par M. le comte Walsh de Serrant. Elles datent toutes du XVIe siècle et représentent les sujets suivants : 1° l'histoire de saint Gervais et de saint Prothais; 2° l'arrivée de saint Julien au Mans; 3° la duchesse de Rohan, dame de Gié et du Verger, assise devant un clavier; 4° l'histoire du Saint-Sacrement. Cette dernière tapisserie appartenait autrefois à l'abbaye du Ronceray.

La Commission a reçu, de M. le général d'Angell de Kleinfeld, un bijou précieux sur lequel tous les regards se portent avidement. C'est une chaîne en or massif ornée de peintures en émail du célèbre Jean Petitot. A côté de cette chaîne, on aperçoit une tabatière d'argent qui a, dit-on, appartenu à Cromwel.

Les bijoux exposés par Mme la marquise de Radepont, au nombre desquels figure un ouvrage du célèbre ciseleur Benvenuto Cellini, n'attirent pas moins la foule que les peintures de Petitot.

Les archéologues (et il faut compter M de Caumont parmi les visiteurs) admirent surtout : la collection des sceaux de M. Huchér, du Mans; divers objets gallo-romains recueillis par MM. Raimbault et Elie Sorin; les médailles et monnaies trouvées à la Segourie (ancienne station *Segora*); deux lanternes quadrangulaires en bois sculpté, de la fin du xve siècle; un olifant du xie siècle, en ivoire, exposé par M. de Galembert; un chandelier soutenu par un lion en ivoire, du xiie siècle; un reliquaire en bois de la même époque, portant diverses inscriptions latines et une inscription grecque, etc.

Nous ne comprenons, dans cette énumération, aucun des objets appartenant à M. Mordret : ils sont trop importants pour ne pas être mentionnés à part. On sait tout ce que renferme de trésors le cabinet de M. Mordret. Les plus beaux de ses tryptiques, de ses émaux et de ses ivoires, deux meubles en ébène, des bustes, des vitraux, des manuscrits ornés de miniatures, ont été mis par lui à la disposition de M. Godard-Faultrier; et c'est à son concours empressé que la Commission archéologique, il faut le reconnaître, doit une partie des nombreuses félicitations qu'elle a reçues.

— Nous avons reçu du R. P. dom Piolin la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» En écrivant une courte notice sur l'*ex-voto* de l'église de Saulges, j'étais loin de prévoir qu'elle pût donner prétexte à la longue lettre que M. d'Ozouville a cru devoir diriger contre moi. Je ne vois rien dans cette lettre qui m'oblige à sortir du silence par lequel j'ai répondu jusqu'à ce jour à mes critiques. Il suffit de quelque connaissance de l'histoire et d'un peu de logique pour apprécier à leur juste valeur les assertions de M. d'Ozouville. D'ailleurs plusieurs autres motifs m'empêchent d'entrer présentement dans cette controverse; le principal, c'est que j'ai réuni un très grand nombre de documents sur la prédication de l'Évangile dans les Gaules, et que je me propose de les publier aussitôt après que j'aurai terminé la rédaction définitive de l'*Histoire de l'Eglise du Mans*, qui, du reste, est très avancée.

» Quelques observations sur un ou deux points de la longue lettre de M. d'Ozouville, me paraissent néanmoins indispensables.

» Depuis quelque temps, M. d'Ozouville, qui s'est donné la mission de surveiller tout ce que je puis écrire, ne prononce plus mon nom; c'est contre Solesmes qu'il décoche tous ses traits. Il faut cependant s'entendre. Il en est temps, car cette méprise commence à se propager; et je lisais le mois dernier dans un journal qui se publie à Laval, l'*Indépendant de l'Ouest*, numéro du 14 mai 1858, un très long article dans lequel on ne parlait que de Solesmes, tandis qu'il n'était en réalité question que de moi seul. Il est bien vrai que j'ai l'honneur d'être religieux profès de l'abbaye de Solesmes; mais je n'ai ni le droit ni la prétention de parler au nom de tous mes confrères. Chez nous, comme dans tous les ordres réguliers, les religieux ne peuvent rien publier qu'ils ne l'aient soumis préalablement au supérieur, qui l'examine par lui-même ou par une personne désignée à cet effet; et ensuite il donne ou refuse la permission de faire imprimer. Mais chacun répond de ce qu'il a écrit; et c'est une manière très fausse de s'exprimer que d'attribuer à toute la communauté les œuvres d'un particulier. Dans les matières libres, chacun est le maître de choisir le sentiment qui lui paraît le plus vrai. De quoi s'inquiète le supérieur? uniquement de l'orthodoxie de la doctrine. Ordinairement nous n'avons pas de manières différentes de voir, même sur les matières laissées à la libre controverse; mais il pourrait arriver que sur des points secondaires, tous n'eussent pas le même sentiment. J'ai vu des supérieurs réguliers donner l'autorisation de publier, tout en faisant observer à l'auteur qu'ils ne partageaient pas tel ou tel sentiment émis par lui. Mais ce n'est probablement qu'une distraction de la part de M. d'Ozouville.

» En voici une seconde. L'honorable critique emprunte à deux excellents articles du R. P. Gaydou, de la Compagnie de Jésus, un passage de Benoît XIV, dans lequel ce savant pontife enseigne que si l'on vient à découvrir, dans les leçons de l'office divin insérées au bréviaire romain, quelque fait qui paraisse moins conforme à la vérité historique, on doit soumettre ses doutes et exposer ses raisons au Saint-Siége qui les examinera et modifiera le texte dont il est question, si les réclamations sont fondées. Pour plus grande sûreté, voici le texte de Benoît XIV; car pour moi, je n'aime pas à m'en rapporter aux traductions. «... Videtur quidem » tuto pede asseri posse, non modicum auctoritatis pondus factis historicis » accedere, quæ relata sunt et approbata in breviario romano (ecquis » enim de hac assumptione poterit dubitare, postquam certum est, bre- » viarium romanum pluries fuisse recognitum atque emendatum, habito » tot virorum pietate et doctrina illustrium consilio?) attamen ita, ut ve-

» titum existimari non possit, debita cum modestia, et gravi fundamento, » quæ occurrunt in factis historicis, difficultates exponere, easque judicio » Sedis apostolicæ supponere, ut eorum veritatem et robur perpendat...» *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, lib. IV. part. II, cap. 13, n. 8.

» Je le demande maintenant, que doit faire tout catholique attentif qui connaît cette règle? (c'est l'expression de M. d'Ozouville). Il doit suivre avec docilité la marche indiquée par Benoît XIV, c'est-à-dire exposer au Souverain Pontife les raisons qui le font douter, et attendre de l'équité pontificale une décision. Est-ce cette marche qu'a suivie M. d'Ozouville? Nullement, il a dénoncé dans des revues, dans des brochures, dans des séances de congrès scientifiques, le Bréviaire et le Martyrologe romains, comme remplis de faits apocryphes, admis par le Saint-Siége sans nul examen, et imposés ensuite à toutes les Églises. Que concluront les mal-intentionnés, les indifférents, les distraits, les ignorants, c'est-à-dire la grande majorité des hommes, d'une pareille dénonciation de la part d'une personne grave et qui parle avec assurance? Ils en concluront que l'Église admet avec légèreté les faits les plus controuvés; heureux, si échappant à une confusion qui est trop commune, leur foi dans les dogmes n'en est pas ébranlée! Je sais bien que rien n'est plus éloigné de l'intention de M. d'Ozouville qu'un pareil résultat; mais l'expérience des hommes a démontré trop souvent que je ne me fais pas ici de craintes chimériques.

» Dans sa lettre sur saint Julien et le Martyrologe romain, M. d'Ozouville entreprend de faire connaître à ses lecteurs comment ce Martyrologe a été composé. Selon sa coutume, il ne cite aucune autorité; il parle d'après des conjectures, et il n'en tire pas moins à la fin des conclusions qu'il donne comme parfaitement fondées. J'ai lu tout ce long passage, et je suis obligé de le dire, tout y est contraire aux faits les plus révérés. Et afin qu'on ne m'accuse pas d'opposer assertions à assertions, qu'on lise les récits de Benoît XIV dans l'ouvrage que je viens de citer, lib. IV, part. II, cap. 17, 18, 19 et *passim*. Ce n'est pas là demander de longues recherches; toutefois cette lecture suffira pour apprécier les affirmations de mon honorable censeur.

» Avant de finir, je dois adresser mes sincères félicitations à M. d'Ozouville sur une modification importante dans ses idées. Il soutenait autrefois contre moi-même que l'Évangile s'était répandu tardivement dans tout l'Occident, même en Italie, et même dans Rome; maintenant cette diffusion tardive se borne à la Gaule. On le voit, il y a un progrès no-

table; et j'espère pour l'avenir. Quoiqu'il n'en parle pas, je suis sûr aussi qu'il retire la preuve singulière qu'il donnait de son sentiment : c'est, disait-il, que saint Pierre a dû s'opposer à cette diffusion rapide. Il est clair qu'avec de semblables arguments, un homme n'est jamais dépourvu de preuves; mais aussi le sage veut, non qu'on les compte, mais qu'on les pèse.

» Agréez, Monsieur, etc.

» DOM PAUL PIOLIN,
» Bénédictin de la Congrégation de France

» Abbaye de Solesmes, 3 juin 1858. »

— MUSÉE ECCLÉSIOLOGIQUE DU DIOCÈSE D'ANGERS. — Le Musée diocésain a reçu pendant le mois de mai les objets suivants :

De Mgr Angebault : Jeton en cuivre de Beyleeve de Goismard, maire d'Angers, 1638. — Clergé de la ville d'Angers, ms., XVIIIe siècle. — Trois médailles d'Angers. — Portrait au pastel de M. Henri-Prosper Pocquet de Livonnière, chanoine-archidiacre de l'église d'Angers, 1689-1766.

De M. l'abbé Joubert, vicaire-général : Médaille en argent représentant la cathédrale de Cologne, 1842. — Médaille en bronze commémorative de la pose de la première pierre du pont de Saumur, 1825. — Médaille en bronze représentant saint Michel, 1850.

De M. l'abbé Ribert : *Breviarium Andegavense ad Romani formam*, édition d'Henri Arnauld, 1668. — *Idem*, édition de Charles Miron, 1623.

De M. Ploquin : Base sculptée d'un poinçon de la charpente détruite de Notre-Dame de Beaulieu, XVe siècle.

De M. l'abbé Joseph Ménard : Morceau de suaire égyptien.

De M. le curé de Saint-Florent le Vieil : Portrait de chanoine, toile, XVIIe siècle.

De M. Port : Page in-folio d'un manuscrit de chœur noté, XVe siècle.

De M. le curé du Longeron : Vase funèbre, XIIIe siècle.

De M. Lainé : Médaille en cuivre dite de la croix de Saint-Benoît. — Monnaie de Foulques d'Anjou. — Monnaie de Louis XII.

De Mme la supérieure du Bon-Pasteur : Bulle de Grégoire IX, XIIIe siècle. — Burette en terre, XIIe siècle. — Brique vernissée de l'abbatiale de Saint-Nicolas, XIe siècle. — Briques vernissées du cloître de Saint-Nicolas, XIIIe siècle.

De M. l'abbé Choyer : Moulage en plâtre d'un bout de bâton abbatial, trouvé à Saint-Nicolas.

De M. le directeur du Musée : Les tapisseries du sacre d'Angers. — Abrégé de la vie de saint Florent. — Inventaire d'ornements d'église, ms. 1638, 1694. — Autographe d'Henri Arnauld, 1661. — Bref d'Innocent XI, 1684. — Bref de Clément X, 1675.

De M. Thomas : Trois statues polychrômes d'apôtres, xve siècle.

De M. le curé de Tiercé : Deux autographes d'Henri Arnauld, 1676.— *Processionale Andegavense*, édit. de H. Arnauld, 1686. — *Missale Andegavense*, édit de Mgr Poncet de la Rivière, 1717. — *Idem* édit. de Mgr de Vaugiraud, 1737. — Croix processionnelle, xviie siècle.

De M. le curé de Luigné : Un grand nombe de pièces imprimées et manuscrites des xvie, xviie et xviiie siècles.

De M. Sorin, fils : Moulages de divers sceaux des xiie et xiiie siècles.

— Nous avons inséré, dans notre dernière livraison, une lettre de M. l'abbé Bernier, qui nous annonçait qu'après avoir « composé et livré à l'imprimeur » une nouvelle réplique au R. P. abbé de Solesme, il prenait le parti « de ne pas la publier, » cédant en cela « au désir manifesté par son évêque et aux conseils pacifiques de personnes amies. » Nous pensions que la controverse était terminée. Cependant nous apprenons que le travail de M. Bernier circule dans toutes les mains, bien qu'il ait été tiré seulement à un petit nombre d'exemplaires et adressé à des « lecteurs de choix. » La *Revue* doit rester désormais en dehors du débat. Mais nous ne pouvons refuser la publicité à la lettre suivante que vient de nous écrire le R. P. dom Guéranger :

« Abbaye de Solesmes, le 28 juin 1858.

» Monsieur,

» Un heureux hasard a fait tomber entre mes mains une brochure publiée par M. l'abbé Bernier, sur la controverse que nous avons agitée ensemble dans la *Revue d'Anjou*. Cette brochure ne m'a pas été adressée par l'auteur, et d'autre part j'apprends que l'éditeur a reçu l'ordre de M. l'abbé Bernier de n'en vendre aucun exemplaire. En attendant, elle circule, au moyen des exemplaires que l'auteur a bien voulu confier à ses amis. Je laisse à vos lecteurs l'appréciation d'un tel procédé. Permettez-moi, Monsieur, de profiter de votre plus prochaine livraison pour annoncer au public que je me ferai un devoir de répondre, et au grand jour, à cette œuvre clandestine, non à cause des personnalités qui y sont accumulées contre moi, mais dans le but de réfuter les erreurs dont elle est remplie. J'attendrai cependant le temps qui m'est né-

cessaire pour l'achèvement d'un autre travail que l'on me réclame, et qui touche presque à sa fin.

» Agréez, Monsieur, etc.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesme. »

— On lit dans l'*Union de la Sarthe :*

En dépavant la chapelle de la Vierge de l'église de Préval pour des réparations, l'on a découvert auprès de l'autel deux cœurs en plomb, renfermant les cœurs parfaitement conservés de messire Guestré et de dame Gabrielle Boisseau, son épouse.

Une pierre tumulaire en marbre, depuis longtemps déposée dans un coin de la chapelle, porte cette inscription :

« Ici a été déposé le cœur de M. Philippe Guestré, escuyer, seigneur » de cette paroisse de Préval, la Matrassière, la Marche et autres lieux, » lequel après avoir été occupé plus de trente ans dans les emplois les » plus considérables du royaume avec une intégrité reconnue de tout le » monde, se retira quelques années avant son décès, dans la maison des » prêtres de l'Oratoire de l'Institution à Paris, pour se donner tout entier » aux œuvres de piété et se préparer à sa mort qui arriva le 4 mars 1685, » à l'âge de 66 ans. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, à » Paris, auprès de celui de dame Gabrielle Boisseau, son épouse, décédée » en l'an 1655, âgée de 53 ans; et il a désiré que son cœur fût apporté » en cette chapelle où avait été mis celui de la Dame son épouse, pour » rejoindre après la mort deux cœurs qui avaient été si étroitement unis » pendant leur vie.

» Priez Dieu pour le repos de leurs âmes. »

Un vieux titre qui se trouve aux archives de la mairie de Préval, indiquait, en effet, que le cœur de messire Guestré avait été inhumé dans ladite chapelle par M. Dolbeau, doyen de la Ferté-Bernard. Le même titre relate la mort de messire Guestré, prêtre, abbé de Perseigne, inhumé à Saint-Roch, ville de Paris, dans l'année 1711.

Cette famille Guestré avait fait construire la chapelle de la Vierge de l'église de Préval, dont la voûte est en pierres avec nervures.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

CINQUIÈME LIVRAISON. — AOUT 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1858

SOMMAIRE.

I. — Mlle de Pondavy, nouvelle, par M. Elie Charil.

II. — Note sur différents objets d'antiquité recueillis à Yvré-l'Évêque (Sarthe), par M. Édouard Guéranger.

III. — Le général Hoche — *première partie*, — par M. Eugène Berger.

IV. — Poésie. — Le poète sur le rocher des Doms, par M. le vicomte de Valori.

V. — Chronique. — Lettre de M. d'Ozouville. — Séance de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, présidée par M. Villemain. — La famille Éveillard. — Consécration de la chapelle du collége de Combrée.

VI. — Bulletin bibliographique. — Histoire de l'église et du diocèse d'Angers, par M. l'abbé Tresvaux. — Petit traité de la manière de célébrer la sainte messe, traduit par René Benoist. — Joannis Bodini colloquium heptaplomeres.

MLLE DE PONTDAVY

.... Il n'est pire douleur
Qu'un souvenir heureux dans les jours de malheur.

(A. DE MUSSET).

I.

A trois lieues de Vitré se trouve le bourg de Pontdavy. C'est un amas de vieilles chaumières noires et sales, traversé par une route mal entretenue, au milieu de laquelle s'écoule un ruisseau où se déversent les eaux des étables. La Bretagne n'a été que fort tard sillonnée de grandes routes. Il y a dix ans environ on y voyait encore ces chemins étroits et fangeux qu'avaient creusés de nombreuses générations. Pontdavy ne faisait pas exception : et si je m'y suis embourbé moi-même avec mon cheval, il y a peu de temps, j'en conclus que dans le siècle dernier le pays devait être au moins aussi impraticable.

C'est cependant une grande et belle nature. Un ciel étendu, et ordinairement voilé par une demi-teinte nuageuse, donne aux horizons une majesté mystérieuse. C'est le caractère particulier de ces contrées où les hommes ont gardé une énergie rude et fière, en harmonie avec leurs landes d'une beauté un peu sauvage.

Sur le bord de la rivière, à quelques cent pas du bourg, se trouve une antique *gentilhommière*, étrange entassement d'une dizaine de toits d'époques différentes. C'est là qu'habitait vers 1760 la famille de Pontdavy.

Qui le premier de leurs ancêtres a fait bâtir, dans un fond humide et privé de toute vue, le corps principal de ce bizarre édifice?... Je ne le sais point. — Les fenêtres étroites, garnies de solides barreaux de fer, et très élevées au dessus de terre, me portent à croire qu'il date du XVIe siècle, alors qu'on se barricadait contre les reîtres.

Le logis s'était religieusement conservé dans la famille. Chaque génération y avait ajouté quelque bas-côté, laissant ainsi trace de son passage sur la vieille masure. Le fils y retrouvait le fauteuil de chêne où son père était mort, et la fille tournait le rouet de sa mère au coin qu'elle avait occupé dans le vaste foyer.

C'étaient de bons et francs gentilshommes que les Pontdavy; ils étaient peu riches, mais ils avaient l'amour du bien et le respect d'eux-mêmes. Seulement on voyait chez tous un défaut héréditaire: un entêtement que rien ne faisait céder. L'un d'eux ayant un jour blessé grièvement un sanglier, l'animal, à bout de forces, s'en alla tomber dans un petit chemin attenant aux propriétés du sieur de Kerbois. Celui-ci, prétendant que le terrain lui appartenait, voulut s'approprier la bête. De là un procès qui dura cinquante ans et dévora la moitié de leur fortune. De là, entre les deux familles, une haine vivace, tradition de chasse, qu'elles ne manquèrent pas de transmettre à leurs descendants.

Donc, en 1760, c'était René de Pontdavy qui habitait, avec sa fille Marie Anne, le *château* comme on disait dans le pays. M. de Pontdavy avait soixante ans environ; il était de taille moyenne, aux épaules larges, au front bas et proéminent, avec une chevelure abondante où se perdaient quelques rares cheveux blancs. D'épais sourcils recouvraient ses yeux petits mais expressifs. L'ensemble de sa physionomie exprimait l'énergie et la force. Il avait été grand chasseur. Mais depuis que sa femme était morte en mettant au jour une fille, après vingt ans de mariage, il avait renoncé à ce plaisir qui l'aurait trop souvent éloigné de sa demeure. Un fils, seul héritier de

son nom, s'était marié et habitait la terre de sa femme, de sorte que M. de Pontdavy était resté seul auprès de sa fille. Il l'aimait beaucoup, mais d'une affection peu expansive. Son but était de l'élever pour être ce qu'avait été sa mère, une bonne femme de ménage, vertueuse et obéissante, pleine d'amour pour Dieu et de dévouement à son mari. Car M. de Pontdavy était de vieille race et par conséquent catholique fervent, pratiquant beaucoup et bien. Elevé pieusement dans cette maison où ses pères avaient vécu, il fit comme eux, et continua leur œuvre. Jamais il ne s'était demandé s'il y avait une autre manière de vivre. Il ignorait qu'il existât des théories d'irreligion; et le lendemain du jour où il avait oublié le monde entier à la poursuite d'un loup, il allait entendre dévotement la messe à son bourg.

Mais aussi, il avait pour son nom un culte profond qui s'était glissé dans son âme à côté de ses affections les plus chères et de ses sentiments les plus élevés. Dieu et mon nom, telle aurait pu être sa devise!

L'obstination et l'orgueil étaient ses deux grands défauts.

C'était du reste un homme d'un esprit assez cultivé. Il savait à fond l'histoire du duché de Bretagne : il lisait Plutarque et aimait à en citer des passages; il écrivait avec la haute politesse de l'ancien temps.

Tous les jours se ressemblaient à Pontdavy. Le gentilhomme se levait matin; et quand il avait réuni ses gens autour de lui, il s'agenouillait le premier et faisait la prière à haute voix — vieil usage breton qui s'est encore conservé dans quelques familles. La prière dite, le repas fini, tous partaient pour les champs. Egalement il présidait au dîner. Une grande table en chêne vermoulu, le long de laquelle s'allongeaient deux bancs massifs, occupait le milieu d'une vaste salle. Un fauteuil élevé était placé au bout de la table; c'était là que le seigneur et maître s'asseyait au milieu des domestiques nés sous son toit. Plusieurs bahuts supportaient les plats dont on se servait dans les grands jours, avec la lourde argenterie grossièrement armoriée. Des siéges en chêne entouraient une des immenses cheminées du temps passé. Il y avait dans le foyer des chenets re-

présentant des chevaliers tout armés; au fond, dans l'âtre, une plaque de fonte sur laquelle les hautes flammes de plusieurs bûches illuminaient le blason de la famille, et dans les coins quelques escabeaux noircis par la fumée. L'étage est peu élevé, formé de poutres dont le temps a effacé les angles. Le jour, qui pénètre assez mal par de petites fenêtres aux châssis en plomb, arrive en s'éteignant au milieu de la salle.

C'était là qu'on prenait les repas en commun.

Le soir, quand tout le monde avait soupé, M. de Pontdavy, après avoir congédié ses gens, se retirait dans une petite pièce où sa fille était assise à côté de sa nourrice Madame Marie-Jeanne.

A l'époque dont je parle, Mlle Anne de Pontdavy a dix-neuf ans. Elle est de taille moyenne, mince et d'apparence assez frêle. Sa démarche est lente, presque fatiguée; c'est la plante faible et gracieuse qui se courbe et frémit au moindre souffle. Anne a les cheveux blonds, le nez très aquilin, trop fort peut-être; mais il est en si complète harmonie avec la plus jolie des petites bouches aux lèvres rosées et d'une finesse exquise! Le bas de la figure forme un ovale parfait. Ses yeux sont bleus comme la pervenche des champs. Parfois leur éclat un peu humide surprend et étonne. Serait-ce quelque langueur indiscrète, ou quelque larme échappée au secret amour d'un cœur jeune et qui s'ignore encore? Nul ne le sait, si ce n'est peut-être la vieille nourrice dont le regard d'assez mauvaise humeur court sur la jeune fille depuis quelques instants.

Ce jour-là M. de Pontdavy était rentré fatigué, après une longue course à cheval. Il revenait de chez une cousine dont le castel se trouvait à quelques lieues.

Quand Anne vit entrer son père, elle s'avança promptement vers lui.

— Il est déjà tard, mon père, lui dit-elle, où êtes-vous donc allé ce matin?

On voyait à son air un peu embarrassé, à la subite rougeur qui couvrit ses joues, qu'elle regrettait déjà sa question.

— Je viens de Kerbois, répondit le père; les chemins sont affreux.

Et, en achevant ces mots, il se laissa tomber dans son fauteuil.

— Marie-Jeanne, apporte un escabeau et place dessus une cruche de cidre. Dépêche-toi, car Monsieur le curé va venir, et je crains fort qu'il ne me trouve endormi.

La vieille femme laissa son rouet, et leva les épaules d'un air grognon, en passant à côté de la jeune fille.

— Etes-vous malade, Anne, ajouta M. de Pontdavy? Venez que je vous embrasse.

Et pendant qu'elle s'approchait :

— Madame de Kerbois viendra dans quelques jours avec Amaury; songez à préparer leurs chambres.

Puis il vida d'un trait la cruche que la nourrice avait posée auprès de lui et inclina son corps robuste sur le dossier du fauteuil.

Le gentilhomme s'était assoupi.

Anne se hasarda alors à lever sur lui un regard timide; ses yeux étaient pleins d'embarras et d'émotion.

— Petite, dit à voix basse la nourrice, notre maître vient de dire que Monsieur Amaury allait venir; tu l'aimes trop! Tu en dessèches! Ne rougis pas tant; j'ai de bons yeux quoique je ne sois plus jeune, et je vois ce qu'il y a dans ton cœur! — Eh! qui sait? Le mariage n'est pas encore fait. Moi, je ne peux pas m'habituer à voir dans ce Kerbois-là ton futur mari. Il me semble que le procès dure toujours, car je l'ai vu moi, le procès! Et sans le vœu qu'on a fait à sainte Anne, ta patronne, je crois qu'il ne serait pas fini. Et puis, la défunte Madame ta mère, que Dieu garde, ajouta-t-elle en faisant respectueusement le signe de la croix, n'est plus là pour tout arranger entre les deux familles!

Anne regarda de nouveau son père. Un hélas! sortit de sa poitrine. Elle allait répondre quand la porte s'entr'ouvrit.

Le grincement des gonds réveilla le gentilhomme qui se leva vivement. Il salua son hôte, le curé du village. On apporta de nouveau du cidre; et un fagot jeté dans l'âtre, d'où s'échappaient à peine quelques lueurs pâles, répandit en pétillant une vive clarté.

II.

M. de Pontdavy avait épousé une parente assez proche des Kerbois. Cette alliance termina le fameux procès *au sanglier*, et apaisa la haine qui depuis si longtemps divisait les deux familles. Mais elle n'avait pas été vue par tout le monde d'un bon œil, et Madame Marie-Jeanne n'était que l'écho de ce qui se répétait dans les campagnes, quand, en tournant son rouet, elle marmottait entre ses dents :

— C'est égal, ce mariage ne nous a jamais rien dit de bon... Non rien de bon. Ce n'est pas que la défunte Madame... Oh! que nenni, la bonne sainte!

En dépit de ces propos, le bonheur avait toujours régné dans la famille : M. André était bien marié; dans le *château*, il se disait parfois qu'on allait *pourvoir* Mademoiselle Anne et que la noce devait bientôt se faire. — Alors la nourrice regardait de travers et murmurait d'une voix sourde sa phrase favorite :

— Qui sait, qui sait?... Une seconde union avec les Kerbois!...

Anne, cette jeune fille aux yeux bleus, si blonde et si frêle, avait été élevée entre son père, Mme Marie-Jeanne et le curé, vieillard à cheveux blancs, mais qui cachait sous d'austères apparences une âme tendre et délicate.

Il l'aimait avec plus d'effusion que son père; il lui avait appris le peu qu'elle savait. Avec M. de Pontdavy, pendant la veillée, il causait chevaux et chasse, et énumérait les quartiers de noblesse des gentilshommes leurs voisins; mais quand il se trouvait seul avec la jeune fille, dans leurs longues promenades à travers les landes, il se laissait aller aux émotions de sa nature pieuse et mélancolique. Il aimait la Bretagne, son aspect sauvage et les champs de bruyère et d'ajoncs qui vont se perdre dans un horizon brumeux. C'étaient là ses poètes, et il se plaisait à initier son élève à leur majestueuse beauté.

Anne comprit les leçons du vieillard. Imagination sensible, elle

s'habitua à vivre dans la rêverie, et ses traits se firent à une expression de tristesse habituelle.

Un jour que M. de Pontdavy traversait une des belles allées de chênes séculaires qui entouraient sa demeure, il la vit assise sur un banc, les yeux baissés à terre et humides encore d'une larme glissant lentement le long de son visage. Quelques mèches de cheveux blonds, échappés à la résille qui enserrait leur masse dorée, flottaient au gré de l'air sur son front d'un blanc mat.

Le père la considéra pendant quelques instants avec une expression d'inquiétude où se mêlait un peu d'impatience. Puis il passa devant elle sans interrompre sa méditation.

Elle n'était pas la fille qu'il aurait désirée. Il ne s'expliquait pas ses attitudes silencieuses, son regard fixe et voilé. Il se disait que sa femme, quand il l'avait épousée, était grande et robuste, avec de belles joues rouges de santé, à la démarche fière, habile dans les soins du ménage; et il ne reconnaissait pas dans Anne la digne fille de sa mère. Aussi en avait-il conclu qu'elle était d'une santé chétive. C'était à ses yeux un grand défaut, et parfois il s'ouvrait au curé de ses préoccupations.

Celui-ci le rassurait en quelques mots.

— Mais non, disait-il, c'est une bonne enfant, très pieuse et que j'aime beaucoup. Elle se porte bien, je vous assure, et ce sera une vertueuse femme pour celui qui l'épousera!

Et, en effet, il y avait un mariage arrêté depuis longtemps dans l'esprit du gentilhomme entre Mademoiselle de Pontdavy et Monsieur Amaury de Kerbois. Tel avait été le désir que Madame de Pontdavy avait exprimé à son lit de mort. On le savait dans la maison, mais rien encore n'annonçait que la chose fût certaine ou tout au moins prochaine.

A la vérité, depuis plusieurs années, Madame de Kerbois et son fils venaient fort souvent chez leur voisin, et y faisaient même de temps en temps d'assez longs séjours.

Amaury de Kerbois est un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, chasseur intrépide, montant fort bien à cheval; il a les cheveux noirs, la physionomie franche et ouverte; il n'y a rien de

timide dans ses démarches, mais plutôt une attitude fière et noble qui inspire la confiance. M. de Pontdavy l'aimait beaucoup, estimait son caractère, et parlait avec éloges de sa vigueur à la lutte et de son adresse à tuer un loup.

Les jeunes gens se voyaient souvent et en grande liberté. Ils se regardaient instinctivement comme fiancés. Le curé, de son côté, croyait leur union prochaine, et nulle hésitation à cet égard ne s'élevait dans son esprit.

Que s'étaient-ils dit pendant leurs longues promenades? Sans doute, vivant dans l'intimité, la familiarité la plus douce, ils s'étaient confié l'un à l'autre leurs jeunes pensées. Et qui sait si leur affection d'enfants ne s'était pas changée peu à peu en un sentiment plus vif? Pourquoi ne se seraient-ils pas aimés dans l'attente d'un mariage dont l'époque seule leur restait ignorée?

Tout était prêt pour recevoir Madame de Kerbois et son fils, et ils ne se firent pas attendre. Un matin tout le monde était sur pied à Pontdavy; le couvert était mis dans le salon d'apparat, et Monsieur le curé était venu se joindre aux habitants du *château*. Le gentilhomme avait le sourire sur les lèvres; sa tenue était plus soignée que de coutume; il avait revêtu son haut de chausses et son habit de velours noir; une longue queue flottait sur ses épaules; à ses souliers brillaient d'énormes boucles d'argent que sa femme lui avait données lors de son mariage. Anne avait le teint plus rosé que de coutume et le regard timide et inquiet.

On alla au devant des arrivants.

A ce moment Amaury entrait dans la cour au grand trot d'un cheval vigoureux.

— Bonjour, mon garçon, lui cria M. de Pontdavy; tu as un bel animal; le beau poitrail et les robustes épaules! Voyons donc ses allures?

Le jeune homme n'entendit pas la demande qu'on lui faisait; déjà il avait mis pied à terre et se précipitait dans les bras du gentilhomme.

— J'ai cru, mon oncle, que nous n'arriverions jamais, dit Amaury; la pluie a creusé les chemins, et ma mère est encore embourbée au bout du jardin dans le grand carrosse, vous savez!

Puis il s'avança avec calme, sa belle figure épanouie de joie, vers Anne qui l'attendait en souriant, et l'embrassa en lui glissant quelques mots à l'oreille. Elle rougit et s'enfuit aussitôt vers la maison.

Pendant ce temps, Madame de Kerbois était arrivée jusqu'à la porte de la cour, assise dans un charriot aux essieux fort bas, que supportaient quatre énormes roues chargées de vase. Trois bœufs traînaient ce lourd véhicule, et à leur tête marchait gravement un paysan, l'aiguillon à la main.

— Ah! mon cher Monsieur de Pontdavy, soupira la vieille dame en se laissant tomber dans les bras de son robuste cousin, c'est un bien long voyage que de venir chez vous. J'étais morte de peur dans les fondrières, mon cher Monsieur de Pontdavy, et j'ai dit en chemin bien des *Pater* et bien des *Ave!*

— Mais savez-vous, ma cousine, lui répondit le gentilhomme en la regardant d'un air galant, savez-vous bien que vous avez toujours vos trente ans. Vrai! depuis le mariage de Monsieur mon fils, vous ne vieillissez point. Et cependant il y a tantôt dix-neuf années!

— Dix-huit seulement, Monsieur de Pontdavy, si vous voulez bien le permettre.

— C'était au mois de mars 1741, et nous sommes de nouveau au mois de mars. Il paraît que c'est un bon moment pour les mariages, car je vous vois en grande toilette, Madame de Kerbois!

— Allons, soyez donc étonné, ou dites plutôt que je viens vous faire une demande en règle, comme si ce mariage n'était pas décidé depuis dix-neuf ans!

— Ah! je vous y prends, Madame de Kerbois, car ma fille est née huit jours bien comptés avant le mariage de Monsieur mon fils.

Ce disant, ils étaient arrivés à quelques pas de la porte du salon. Une grande croix de bois s'élevait à l'angle de la maison. Ils se signèrent en passant auprès, et entrèrent dans le salon où les attendait le curé.

A ce moment, Anne sortait précipitamment par une autre porte, se dirigeant du côté de la grande allée de chênes qui traversait toute la longueur des jardins. Elle était très émue; ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé. Arrivée dans l'allée, elle s'arrêta, réfléchit

un instant : elle allait retourner en courant sur ses pas, quand elle aperçut Amaury. L'expression de sa figure n'avait pas changé ; il paraissait confiant et heureux.

— Je vous remercie d'être venue, ma cousine, dit-il à la jeune fille, on va nous fiancer tout à l'heure ; ma mère s'est entendue à cet égard avec mon oncle, et je voulais vous voir auparavant.

Anne rougit beaucoup, leva sur lui deux grands yeux humides de tendresse, et lui tendant la main :

— Amaury, dit-elle lentement, je ne savais pas que j'aurais aujourd'hui tant de bonheur. Mais j'en remercie Dieu. Je vous aime et je voulais être votre femme.

— Oh ! ma cousine, et moi aussi je vous aime, dit le jeune homme en la serrant dans ses bras !

Madame Marie-Jeanne, qui arrivait tout essoufflée, leur cria de loin d'une voix assez maussade :

— Eh bien donc ! Mademoiselle, on vous attend pour dîner ; sont-ils enfants ! C'est pourtant pitié de les marier si peu raisonnables !

Quand ils entrèrent dans le salon, le curé se leva et les invita à s'approcher de lui. Il prit la main de son élève, la mit dans celle d'Amaury ; puis il leur ouvrit ses bras et les bénit à voix basse. La tête du vieillard était inclinée, et de longs cheveux blancs voilaient ses yeux comme pour dissimuler les larmes qui coulaient sur ses joues.

— Mes enfants, leur dit-il, de ce moment vous êtes promis l'un à l'autre. Nous vous unirons dans peu de temps par les liens sacrés du mariage.

— Oui, ma fille, dit Madame de Kerbois, tu vas épouser Amaury. J'espère que tu le rendras heureux !

— Et rappelez-vous, ajouta M. de Pontdavy, que dans ma famille nul n'a manqué jusqu'ici aux lois de l'honneur.

Puis à son tour il les embrassa tous les deux.

— Maintenant, continua-t-il, mangeons le gibier que nous a envoyé mon gendre.

On fit placer les fiancés aux deux bouts de la table ; le curé dit le *Benedicite*, et le repas commença.

Madame de Kerbois paraissait fort satisfaite. Le mariage qui venait de se décider était depuis longtemps l'objet de ses désirs. Mais à travers sa joie perçait une certaine gêne qui se traduisait en propos un peu ironiques à l'égard du gentilhomme. Souvent elle était mal à l'aise dans cette maison où tout lui rappelait l'ancienne désunion.

Quant à M. de Pontdavy, il était chez lui, et faisait avec une cordiale politesse les honneurs de sa table. La conversation s'anima peu à peu ; on parla des voisins, de leurs alliances, puis d'un grand bal donné à trois ans de date par le haut et renommé marquis de Vitré.

— J'y étais, dit Madame de Kerbois ; c'était très beau. Mais on voit bien que Monsieur le marquis est plus souvent à la cour de France que dans notre bonne ville. Il y avait là une masse de ces petits Français, qui s'appellent on ne sait comment, et qui viennent on ne sait d'où. On n'avait jamais vu pareille réunion à Vitré.

— Ah ! Madame, c'est l'esprit du temps, répondit M. de Pontdavy. Il n'y a plus de Bretagne ; demandez plutôt à Monsieur le curé.

— Hélas ! dit le curé, en levant mélancoliquement les yeux au ciel, tout a un temps, et la Bretagne a duré !

— Aussi, continua M. de Pontdavy, il y a des gens qui renient leurs ancêtres en mariant leurs filles avec de ces Français qui se disent gentilshommes et le sont... peut-être. Je pourrais citer leurs noms... vous les connaissez. Pour moi, Madame, je suis Breton, et je suis le fils de ces Bretons dont les portraits sont sur ces murs. Il y en a parmi eux qui ont vu notre pays libre et gouverné par ses ducs. C'est déjà bien loin, Madame de Kerbois ! — Mais rappelons-nous que nous marions nos enfants, et parlons d'eux, si tel est votre bon plaisir, dit-il en s'inclinant.

Anne releva la tête et jeta sur Amaury un regard plein de douceur et d'affection.

— Vous voulez que nous fixions le jour de la noce, M. de Pontdavy ?

— D'abord, Madame ! Et puis je désire vous prévenir que nos enfants habiteront chez moi. Je suis seul, j'ai élevé ma fille, et je veux à mon tour la voir élever dans cette maison mes petits enfants.

— Ah! pour cela, Monsieur de Pontdavy, jamais! répondit vivement la vieille dame. Je veux que mon fils soit auprès de moi; et tu le veux aussi, n'est-ce pas, Amaury?

M. de Pontdavy ne lui donna pas le temps de répondre. Son large front se plissa sensiblement, et ses yeux s'arrêtèrent fixes et résolus sur Madame de Kerbois. :

— Madame, j'ai l'honneur de vous répéter que mon désir est que ma fille habite Pontdavy.

— Mais enfin, Monsieur, il est bien naturel que ce soit mon fils qui emmène sa femme chez lui. Et vraiment...

— Madame, Monsieur le curé vous dira qu'il a toujours été décidé que le mari de ma fille viendrait demeurer ici.

— Hé! Monsieur, répliqua-t-elle avec emportement, Kerbois vaut bien Pontdavy, que je pense! Et parce qu'il plaît à votre entêtement... Mais, au reste, vous le voulez; moi je veux le contraire. Ah! je ne m'étonne plus si jadis le procès a duré cinquante ans. Avec vous, Monsieur, il faudrait en vérité prendre ses précautions d'avance; bon sang ne sait mentir! — Et parce que je vous ai demandé votre fille...

Le gentilhomme se leva rouge de colère.

— Madame de Kerbois, dit-il d'une voix brève, vous avez insulté un Pontdavy! Je vous retire la main de ma fille. Monsieur de Kerbois, tout est rompu entre nous.

— Venez, mon fils, s'écria la vieille dame.

Puis elle se dirigea vers la porte en murmurant : « Bon sang ne sait mentir! Ces Pontdavy! » Elle gesticulait en marchant, et imprimait de violentes secousses au sac brodé qui pendait à son bras. Amaury était debout, la tête haute, en face de M. de Pontdavy. Un regard jeté sur la jeune fille la lui montra pâle et tremblante dans les bras de sa nourrice, et il resta immobile. Madame de Kerbois vint le prendre violemment par le bras et l'entraîna hors de la salle.

Le curé, qui avait gardé le silence pendant toute cette scène, voulut intervenir.

— Monsieur de Pontdavy, dit-il, songez à ces pauvres enfants, je vous en conjure!

— Monsieur le curé, reprit d'une voix ferme le gentilhomme offensé, je m'incline devant Dieu, mais je suis le maître chez moi.

III.

Le mariage était bien rompu. M. de Pontdavy pour rien au monde ne fût revenu sur la décision qu'il avait si brusquement exprimée. Il ne savait pas oublier ou pardonner une offense. Aussi gardait-on le silence sur ce qui s'était passé. On causait moins à la veillée; le curé était plus mélancolique et le gentilhomme un peu soucieux. Quant à la nourrice, elle ne cessait de répéter : « Je savais bien que » ces Kerbois nous porteraient malheur! »

La rupture avait été pour Anne un coup subit et inattendu. Toutes ses espérances se trouvaient brisées, le bonheur qu'elle avait rêvé perdu à jamais. Elle aimait Amaury, elle lui avait fait l'aveu de son amour ; et voilà qu'il lui est ordonné d'oublier cette affection si chère, si caressée dans le secret de son âme aimante; il faut qu'elle dise adieu aux rêves de son cœur. Le bonheur lui échappait au moment même où elle remerciait Dieu d'avoir comblé tous ses vœux! C'était une dure épreuve, et la pauvre fille pliait sous le chagrin comme une jeune fleur sous le souffle soudain de la brise du soir. — Quand M. de Pontdavy la voyait assise, les yeux baissés à terre et creusés par les larmes, les doigts inoccupés, et plongée dans une profonde rêverie, parfois un peu d'inquiétude assombrissait son visage; mais bientôt, hochant la tête et semblant répondre à ses propres pensées, il murmurait à voix basse : « Bah! elle oubliera! » Et il allait jusqu'à s'étonner que sa fille pût avoir même un regret pour le fils d'une femme qui l'avait insulté.

Et cependant Mademoiselle de Pontdavy, au fond de son cœur, avait encore un vague espoir de voir son père changer de résolution!

Les jours coulaient bien longs pour la jeune fille. Elle faisait de longues et solitaires promenades, recherchant les lieux qui lui rappelaient ses causeries d'amour avec son fiancé, et elle trouvait quel-

ques instants d'oubli dans ces rêves du bonheur passé. Par moments elle parvenait à se faire illusion. Elle oubliait la scène de rupture et les ordres de son père. Elle entrevoyait Amaury tout joyeux qui accourait la prendre pour la conduire à l'autel. Et puis, l'instant d'après, la réalité lui apparaissait avec toutes ses tristesses, et sa figure, qui s'était illuminée, retombait dans son expression de langueur et de chagrin...

Un jour on la vit revenir moins abattue : quelques traces de sourire erraient sur ses lèvres habituellement plissées par la tristesse. Etait-elle donc revenue à l'espérance? Quelque rayon d'une joie fugitive, échappé à son âme, avait-il ranimé cette frêle nature?...

Ses promenades devinrent plus fréquentes, mais personne ne songeait à s'en étonner. Sa démarche était plus vive; les couleurs revenaient sur ses joues amaigries, et ses beaux yeux bleus avaient repris leur ancienne expression.

M. de Pontdavy se réjouissait... Le curé avait d'autres impressions... Il lui trouvait l'air inquiet; il croyait surprendre à ses regards une préoccupation profonde. Elle était moins expansive avec lui. Souvent elle semblait éviter sa présence, et souvent aussi elle se laissait tomber tout en larmes dans les bras de son vieil ami.

« Mon Dieu! mon Dieu! s'écriait-elle » .... Et il y avait un remords dans son accent!...

Il arriva un jour que M. de Pontdavy rentra au château sombre et irrité. Il avait vu de loin un homme sortir des allées de marronniers qui s'allongeaient à l'extrémité du jardin... Cet homme était Amaury de Kerbois!

Ce soir-là M. de Pontdavy, pour la première fois de sa vie peut-être, ne passa pas la soirée auprès de sa fille. Il se retira dans sa chambre, et les gens de la maison crurent apercevoir qu'il était plus soucieux que de coutume. Son front plissé, son regard dur, annonçaient chez cet homme une lutte intérieure...

Le lendemain il fit demander sa fille.

Le gentilhomme s'était rendu dans une petite salle obscure, basse

d'étage, plus noire que le reste de la maison. Plusieurs bahuts, rangés le long des murs, supportaient des liasses de papiers et de parchemins poudreux. Autour de la chambre on voyait suspendus des fusils, des épieux, des couteaux de chasse. Le gentilhomme était assis, la tête appuyée sur sa large main, dans un fauteuil au dossier couronné de ses armes, devant une table massive, les pieds sur une énorme peau de sanglier. Il n'allait là que rarement. Qu'allait-il se passer?

Quelques pas faibles se firent entendre, la porte grinça sur ses gonds comme poussée par une main trop débile, et la jeune fille entra pâle, chancelante, un peu indécise. Son père releva la tête, et la regardant avec sévérité :

— Ma fille, j'ai défendu à M. de Kerbois de revenir chez moi... Vous ne m'avez pas obéi... Hier vous l'avez vu... Vous savez cependant qu'une alliance est impossible entre nos deux familles... Que signifie votre conduite? — Je vous défends de le revoir jamais... Répondez donc?

Mlle de Pontdavy restait silencieuse et résignée. Après quelques instants, elle leva ses yeux tout prêts à pleurer, puis elle sembla vouloir se jeter aux genoux de son père ; mais elle s'arrêta subitement, et lui dit d'une voix lente et brisée :

— Mon père, je suis coupable... J'aimais Monsieur de Kerbois !... Je l'aime toujours !...

Elle venait d'achever ces mots lorsque le curé entra. La nourrice était allée en grande hâte l'avertir de ce qui se passait, et il avait compris que ses soupçons étaient fondés.

M. de Pontdavy s'était levé brusquement, les poings fermés, le visage contracté par la colère. A la vue du curé, il s'arrêta instinctivement, et, sous le regard triste et profond de ce vieillard, il put échapper à l'inspiration de sa fougueuse nature. Ses traits se détendirent peu à peu : il sortit lentement sans regarder sa fille.

Celle-ci tomba à genoux. L'émotion avait été trop forte, et elle pliait sous la douleur.

Le lendemain, M. de Pontdavy partit pour son hôtel de Vitré,

après avoir fait à Mlle de Pontdavy des adieux cérémonieux devant ses domestiques. Deux jours après, elle reçut de Vitré la lettre suivante :

« Mademoiselle,

» Ne pouvant plus habiter sous le toit où vous avez outragé mes » ancêtres, je vous laisse aux soins de Monsieur le curé que je prie » de veiller sur vous.

» Je désire, Mademoiselle, que vous n'épousiez pas Monsieur de » Kerbois ; le mariage ne réparerait pas votre faute, et moi je saurai » porter mon déshonneur.

» Je vous donne pour en jouir, votre vie durant, ma terre de » Pontdavy. Dieu veuille vous combler de ses bénédictions! J'ai » l'honneur d'être, Mademoiselle,

» Votre père, J. A. DE PONTDAVY. »

Anne allait succomber à la douleur; mais l'orgueil, héréditaire dans sa famille, se retrouva en elle, et lui donna des forces contre le désespoir.

IV.

Quelques mois s'étaient écoulés. Il n'y avait en apparence rien de changé dans la vie des habitants du château. A la veillée, Mme Marie-Jeanne tournait son rouet... Anne était assise à ses côtés dans l'attitude pensive qui lui était habituelle. Mais le fauteuil de son père était vide. Dans la grande salle, à l'heure des repas, le vieux gentilhomme ne venait plus prendre sa place au haut bout de la table, et les serviteurs attristés étaient moins bruyants que par le passé !

Bien que Mlle de Pontdavy supportât courageusement son sort, cependant un grand changement s'était opéré dans toute sa personne. Ce n'était plus une jeune fille douce et rêveuse ; c'était une femme mélancolique et fière, frappée par l'infortune, et cruelle-

ment humiliée! Elle renfermait au-dedans d'elle les secrètes révoltes de son cœur qui lui suggérait des excuses à sa faute, et subissait sans se plaindre la sentence si dure dont elle était frappée.

Mais peut-être elle n'a pas oublié Amaury ? Le souvenir de celui qu'elle aime ne vient-il pas apporter quelque soulagement à ses douleurs? Il reviendra, il oubliera la défense qu'elle lui a faite de jamais reparaître à Pontdavy ?

Non, rien de tout cela dans son âme. Le malheur est venu passer sur elle comme un vent malfaisant, et il n'a rien laissé de cet amour qui réjouit et fait battre le cœur, de ces doux souvenirs qui font couler des larmes d'attendrissement. C'est un noir chagrin, un remords profond qui chasse toute image de l'homme qu'elle ne doit plus connaître. Dans les âmes tendres, le souvenir d'un bonheur qui a fui est une amère douleur!

Le curé avait ressenti, le jour du départ de M. de Pontdavy, le plus grand chagrin de sa vie entière, et tout d'abord il était resté atterré sous le coup qui les frappait. Puis un peu d'espoir était rentré dans son cœur; et il priait tous les jours pour que le père pardonnât à sa fille. Bien qu'il connût toute l'obstination de ce caractère inflexible, il pensait qu'Amaury de Kerbois épousant Anne, ce mariage pourrait rassurer l'orgueil du fier gentilhomme. Mais quand il parlait de ses projets à Mlle de Pontdavy, celle-ci posait une main glacée sur le bras du vieillard et lui disait avec résolution : « J'obéirai jusqu'au bout, je ne me marierai jamais. »

Il partit pourtant pour Kerbois, plein de confiance déjà dans l'avenir... Il apprit en route qu'Amaury allait rejoindre les armées du Roi. Suivait-il un ordre de sa mère? Avait-il oublié celle à laquelle il avait engagé sa foi?

Anne parut résignée. Elle savait qu'il n'y avait plus pour elle de bonheur en ce monde. Cependant le curé crut remarquer que de ce jour-là sa santé s'altérait avec plus de rapidité. Elle sortait moins souvent, ses yeux étaient plus fixes, sa démarche plus lente. Ses cheveux blonds tombaient en grappes sur des joues plus amaigries. Elle se desséchait comme un lys dont les vents ont courbé la tige. Quand le curé venait la voir, elle attachait sur lui ses grands

yeux où se peignaient la douleur et la résignation. Alors de tristes pressentiments affluaient dans l'esprit du vieillard, et il se détournait pour cacher ses larmes.

Un jour arriva de Vitré la nouvelle que M. de Pontdavy attendait son fils, et qu'à l'occasion de ce voyage, il allait réunir en son hôtel toute sa famille. C'était un événement dans le pays : la famille de M. de Pontdavy était la plus nombreuse de Vitré; elle comptait un nombre fabuleux de cousins et arrière-cousins. Ces réunions faisaient époque, et on en parlait pendant plusieurs années. Anne avait espéré qu'une lettre de son père l'inviterait à venir prendre la place à laquelle elle avait droit... Elle ne reçut rien! Ce fut une cruelle épreuve pour Mlle de Pontdavy, et elle perdit le peu d'espérance qui lui restait encore. Mais un sentiment de dignité et d'orgueil la poussait à braver sa douleur et ses craintes. Elle pensait qu'elle ne pouvait manquer à cette fête dans la maison de son père, sans avouer par-là qu'elle en était chassée; et sa fierté se révoltait à l'idée d'un pareil aveu. Elle prit donc la résolution d'aller à Vitré, et parla de son projet au curé qui l'engagea à partir puisqu'elle en avait le courage. On sella le vieux cheval, et Anne se mit en route accompagnée de sa nourrice.

Mme Marie-Jeanne, depuis le départ de M. de Pontdavy, croyait à l'intervention du démon dans les affaires de la famille, et expliquait de la sorte les malheurs survenus au château. Cette idée l'avait rendue silencieuse. Elle cheminait à travers la lande aux côtés de sa maîtresse. Les regards mélancoliques de Mlle de Pontdavy se perdaient dans le vaste horizon sous un ciel gris et nuageux.

Le cœur lui battit bien fort quand elle aperçut le vieil hôtel de sa famille. Avant de laisser tomber le lourd marteau du portail, elle s'arrêta et sembla hésiter. Puis le marteau retomba avec un bruit sourd, et Anne pénétra dans la demeure de son père. C'était l'heure du dîner, il était midi, et tout le monde était assis dans un spacieux salon aux boiseries duquel étaient suspendus quelques portraits informes. Quand elle entra, son apparition produisit un grand silence : on se regarda, puis on se leva lentement. Elle avait l'air triste, mais son attitude était calme et assurée. M. de Pontdavy vint au-devant d'elle

sans témoigner aucune surprise. Il la salua avec politesse, s'informa de sa santé, et se tournant vers ses hôtes : « Mes cousins, leur dit-il, j'ai l'honneur de vous présenter Mlle de Pontdavy. » Puis il la salua de nouveau et se tourna vers son voisin. Anne resta un instant consternée par cet accueil glacial. Elle s'était attendue à trouver son père irrité; elle s'était résignée à s'humilier devant sa colère; mais elle ne comptait pas sur une réception aussi tristement polie. Elle vit bien qu'elle n'était plus qu'une étrangère dans ces lieux. Il lui fallut beaucoup d'efforts pour surmonter l'affreuse douleur qu'elle ressentit et pour retenir les larmes prêtes à s'échapper de ses yeux.

Au commencement du repas, l'assemblée entière était gênée. Le gentilhomme seul paraissait parfaitement libre, et faisait les honneurs de chez lui comme s'il n'y avait rien eu d'extraordinaire. Vers la fin, la conversation s'anima; on parla des nouvelles de la ville, des mariages qui allaient se faire; on finit par oublier la présence de la malheureuse fille; et celle-ci, vaincue enfin par le désespoir qui s'emparait d'elle, se leva de table et gagna la porte en chancelant. Personne ne parut s'apercevoir de sa disparition.

Elle appela sa nourrice, et toutes les deux repartirent pour Pontdavy. Anne traversa Vitré, et gagna les sentiers bordés d'ajoncs. Elle sentait s'évanouir les forces qu'elle avait puisées dans son orgueil blessé. Ses yeux étaient secs de larmes, mais son cœur souffrait cruellement. La vieille marchait auprès d'elle, boudant sa maîtresse dont elle désapprouvait le départ. Il était tard déjà : les landes étaient à demi-couvertes de la brume du soir; au loin une grande ligne rougeâtre se dessinait à travers les vapeurs.

Pendant le trajet, un violent orage se déchaîna; il tomba des torrents de pluie et la lande fut bientôt inondée. Il n'y avait pas de maison où s'abriter. Anne semblait indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle.

L'obscurité arriva promptement, et rendit la route plus difficile encore à travers les bruyères couvertes d'eau. La nourrice gémissait bien haut; elle disait qu'on allait s'égarer, tomber dans les fondrières, et elle se désolait en voyant les vêtements de sa maîtresse ruisselants de pluie. Les deux femmes continuèrent lentement leur

route dans une nuit profonde, et ce ne fut que bien tard qu'elles parvinrent à regagner la vieille *gentilhommière*.

De ce jour, la santé de Mademoiselle de Pontdavy s'altéra de plus en plus; et quand les gens de la maison la voyaient se rendre à l'église, les yeux creusés par la souffrance et appuyée sur le bras du vieux curé, ils détournaient la tête pour cacher leurs larmes.

Anne avait le pressentiment de sa fin prochaine... Son cœur avait trop souffert, et il ne restait plus à la pauvre fille assez de force pour supporter la vie... Elle mourut en remerciant Dieu de l'arracher à sa triste existence...

Le vieux curé se rendit à Vitré pour annoncer à Monsieur de Pontdavy la mort de sa fille. Le chagrin, plus encore que l'âge, avait précipité sa vieillesse, et il désirait d'aller rejoindre celle qu'il avait tant aimée.

Monsieur de Pontdavy écrivit à son fils :

« Mon cher fils,

» Mademoiselle de Pontdavy est morte il y a quatre jours d'une » maladie subite. J'espère que vous viendrez avec moi prier Dieu de » lui pardonner. Elle repose dans l'église, en face du chœur, à côté » de Madame de Pontdavy.

» Votre père, J. A. DE PONTDAVY. »

ELIE CHARIL.

NOTE

SUR

DIFFÉRENTS OBJETS D'ANTIQUITÉ

RECUEILLIS A YVRÉ-L'ÉVÊQUE (SARTHE), EN 1857.

Avant d'entrer en matière, je dois prévenir le lecteur que, n'étant point archéologue, j'ai eu longtemps la tentation de confier à d'autres le soin de décrire les objets qui font le sujet de cette note. J'aurais suivi cette première idée qui, incontestablement, était la meilleure, si, après un examen plus attentif, la question ne m'eût intéressé sous un autre rapport que celui de l'antiquité. J'ai cru découvrir des traces de certaines industries moins ignorées des anciens qu'on ne le suppose généralement et dont ils ne nous ont pas légué tous les secrets; c'est ce qui m'a engagé à publier moi-même mes impressions.

Si mes idées ne sont pas partagées par les hommes compétents, ils me rendront au moins la justice de reconnaître que mon but n'a eu d'autre objet que de porter l'attention sur un côté de la question archéologique trop souvent négligé par les archéologues. Ils voudront bien encore me tenir compte de la réserve que je me suis imposée de ne rien affirmer, de ne rien décider, me bornant à exposer des faits, et proposant avec timidité les explications qui me semblent les plus naturelles; me tenant toujours, en outre, dans le domaine, moins étranger pour moi, de la technologie, sans hasarder jamais un mot sur une date ou sur un fait historique quelconque.

Je ne veux pas néanmoins me soustraire aux remontrances auxquelles j'ai pu m'exposer; je m'y soumets volontiers, me promettant d'en faire mon profit, soit pour rectifier des idées insuffisamment

justifiées, soit pour me corriger à l'avenir de me mêler, même d'une manière éloignée, à des questions scientifiques auxquelles mes études ordinaires ne m'ont point initié.

Après cet aveu nécessaire, je commence.

Dans une de mes courses géologiques de 1857, à Yvré-l'Evêque, des ouvriers de carrière, me voyant recueillir des fossiles, m'offrirent plusieurs objets d'antiquité qu'ils avaient trouvés pêle-mêle avec des ossements humains. D'après le rapport de ces hommes, un grand nombre d'ossements et d'objets variés auraient été découverts en cet endroit et enfouis dans les remblais. Il leur restait encore trois vases que je m'empressai de sauver. L'un était en terre cuite, un autre en verre, le troisième en bronze.

Malgré mon ignorance dans la science des archéologues, je sentis l'importance qui pouvait s'attacher à une découverte de cette nature, et c'est ce qui m'engagea à faire sur les lieux plusieurs visites à courts intervalles, dans l'intention de préserver d'une destruction ou d'une perte regrettables ce qui pourrait se rencontrer de nouveau. Ces démarches furent presque sans résultat et n'ajoutèrent que fort peu de chose à ma *petite collection*. Il se trouva que les travaux de la carrière, envahissant toujours de nouveaux terrains, avaient dépassé l'emplacement des anciennes sépultures.

Un fait qui me paraît digne de remarque et utile à consigner, c'est que le cimetière actuel de la commune d'Yvré-l'Evêque n'est séparé que par un champ de ce lieu de sépulture. Il n'en serait même pas séparé du tout si l'on s'en rapportait à la déposition des ouvriers, car, il y a quelques années, une épidémie meurtrière ayant contraint de reculer les limites du cimetière, on entama le champ qui se trouve dans la direction de la carrière, et l'on y découvrit des ossements et des objets d'antiquité analogues à ceux dont il vient d'être fait mention.

Suivant la déposition des mêmes ouvriers, dans l'un et l'autre cas, les corps auraient été orientés : la tête au couchant, les pieds au levant. N'ayant pas vu moi-même de squelette en place, je ne puis rien affirmer sur ce fait qui néanmoins me semble probable, d'après l'accord des témoins.

N'est-il pas curieux de voir un cimetière, servant encore aujourd'hui à la commune, contigu, tout au moins, à un lieu de sépulture qui, d'après la forme des vases qu'on y a déterrés, doit remonter à une antiquité assez éloignée? J'abandonne du reste aux habiles le soin d'assigner une date à cet ancien champ des morts, dans lequel il n'a été trouvé; à ma connaissance, aucune monnaie ni même aucun signe qui puisse faire établir ou rejeter l'idée d'une origine chrétienne.

Après ce récit historique de la découverte d'un lieu de sépulture ancienne, ignoré jusqu'ici, et que plusieurs ont visité après moi, je passe à la description des objets d'antiquité que j'y ai recueillis. Le lecteur voudra bien se rappeler que dans cette description, entreprise par un profane, il ne doit s'attendre à trouver ni les expressions ni la méthode consacrées par l'antiquaire. Il excusera la liberté que j'ai prise de me servir des usages et coutumes du naturaliste examinant et décrivant minutieusement tous les caractères qui le frappent dans un objet qu'il voit pour la première fois. Il reconnaîtra enfin que, persuadé moi-même de mon incompétence, au lieu de perdre le temps à discuter en aveugle sur un fait dont les conséquences historiques m'échappent, je me suis borné, ainsi que je le devais, à des considérations d'un ordre moins élevé, se rapportant surtout à des procédés technologiques de fabrication un peu moins étrangers à la direction de mes études.

Des dessins exacts et de grandeur naturelle suppléeront à l'insuffisance des détails.

N° 1. — Vase en bronze (*fig.* 1re).

Ce vase, ainsi qu'on peut le voir *fig.* 1, a exactement la forme de la fiole de bronze décrite et figurée par M. l'abbé Cochet dans la seconde édition de la *Normandie souterraine*, page 136 et pl. VI, *fig.* 3. Mais il manque à mon échantillon les anses, la chaînette et le bouchon qui ornent celui que M. l'abbé Cochet a recueilli au cimetière du Mesnil en 1853. Un petit trou, placé sous le rebord du goulot (*fig.* 1, *a*), pourrait faire supposer qu'un anneau y aurait été rivé

pour recevoir une partie de ces accessoires. Les dimensions de l'échantillon de la Sarthe sont aussi un peu plus grandes.

Je remarquerai que la fiole en question, après avoir été coulée, a dû être travaillée sur le tour pour recevoir une forme plus parfaite. On en trouve une preuve irrécusable dans l'impression de la pointe du tour demeurée encore très apparente au fond du vase, ainsi que dans les filets déliés qui ornent le goulot, la partie moyenne et le pied. Cette dernière partie est massive dans presque toute son épaisseur, ce qui, malgré son petit diamètre, donne au vase qu'elle supporte, la faculté de se tenir solidement debout.

N° 2. — Vase en terre cuite (*fig.* 2).

Ce vase, auquel manque la partie supérieure, est en terre rouge, sans dessins. Il est verni à l'extérieur; mais le vernis est souvent fruste et toujours assez tendre pour se laisser entamer par l'ongle. Une large cicatrice, marquant la place d'une anse, fait supposer un cou plus ou moins allongé; au dessous on aperçoit deux simples filets servant d'ornement. La cassure, permettant à l'œil de pénétrer dans l'intérieur, laisse voir distinctement la trace des doigts du potier imprimés en cannelures circulaires. Les plissements de la terre, observés également à l'intérieur, sont dirigés sensiblement de droite à gauche, ce qui prouve que le mouvement de la roue, sur laquelle la terre a été modelée, était dirigé de gauche à droite ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui. La pâte est fine, même dans sa cassure. Du reste, aucun nom ni aucun signe qui puisse servir de marque de fabrique.

Des débris de vases en terre grise, plus grossiers, ont été trouvés sur les mêmes lieux; mais aucun de ceux que j'ai vus ou recueillis n'était assez considérable pour indiquer une forme appréciable.

N° 3. — Fiole en verre vert (*fig.* 3).

Cette fiole, parfaitement entière, a le cou un peu étranglé à la base, puis légèrement et subitement renflé. A l'exception de quelques parties devenues irisées par un commencement d'altération, le reste a conservé toute sa transparence, ce qui permet d'apercevoir

dans l'intérieur de larges taches blanches produites par un corps étranger. C'est sans doute un reste des matières introduites à l'époque de son enfouissement, qui se sont altérées par l'action du temps et des circonstances au milieu desquelles elles se sont trouvées. Jusqu'à présent je n'ai soumis ces taches à aucun réactif capable d'en distinguer la nature. Du reste, rien de particulier.

N° 4. — Autre fiole en verre vert (*fig.* 4).

Celle-ci, qui a exactement la forme d'un petit matras à cou court, présente une particularité singulière, celle de paraître formée de plusieurs couches de matière vitreuse superposées. La couche la plus extérieure, enlevée sur la majeure partie, est demeurée intacte sur un seul point. Les bords de la partie conservée, étant cassés obliquement et irrégulièrement, ne permettent pas de mesurer d'une manière rigoureuse son épaisseur primitive qui devait avoir environ un demi-millimètre.

Ce caractère singulier, de plusieurs couches superposées, ne paraît pas être un simple accident occasionné par une brisure, puisque toute la surface dénudée est terne et rugueuse, tandis que le reste est lisse et brillant. En outre, dans cette dernière partie, on aperçoit, au travers de la couche extérieure, les rugosités de la première, ce qui prouve bien que celles-ci ne sont pas occasionnées par l'usure.

Je ne sais si l'on avait ajouté à la composition du verre destiné à former cette seconde couche, une certaine proportion de plomb dans l'intention de rendre la matière plus fusible; ce qui m'engage à le supposer, c'est la présence de petits points noirs analogues à ceux que présenterait un métal revivifié, caractère qui n'existe pas sur la couche inférieure. L'échantillon unique et la petite quantité de matière noire ne me permettent pas d'appuyer cette supposition sur des épreuves chimiques; aussi, n'ai-je pas l'intention d'en exagérer la valeur.

Déjà, comme on le sait, M. Girardin, en analysant des fragments de verre d'origine romaine, a trouvé qu'ils renfermaient du plomb en quantité notable. S'appuyant sur cette observation, le célèbre

chimiste de Rouen n'hésite pas à conclure que les Romains fabriquaient le cristal. J'aurais été heureux d'acquérir la certitude que ma petite trouvaille avait aussi un échantillon de cristal ancien. Je rappellerai à ce sujet que des investigations dirigées dans le même sens, ont conduit dernièrement M. de Caumont à constater la présence du plomb dans le vernis de poteries anciennes, notamment dans la couverte appliquée à l'intérieur de tuyaux de conduite trouvés au Mans et remontant au VIIIe ou IXe siècle. Cette dernière remarque, qui contredit l'opinion de M. Al. Brongniart, est un pas de plus fait sur la route qui nous conduit à la connaissance des procédés industriels des anciens.

N° 5. — Débris d'un vase en verre (*fig.* 5).

Ces débris appartiennent à un vase qui devait avoir la forme d'une coupe. La base représente, par son enfoncement, le fond d'une bouteille ordinaire, entouré d'un rebord circulaire en saillie. La coupe est excessivement mince. J'ai remarqué dans ce vase plusieurs caractères qui m'ont paru dignes de fixer l'attention.

Le premier, c'est que le corps du vase me paraît avoir pris sa forme évasée sur le tour du potier ou à l'aide d'un mouvement rotatoire quelconque. Voici sur quoi j'appuie cette opinion. Les bulles qui, dans le pied et dans le fond, sont restées globuleuses, sont, au contraire, dans la partie la plus évasée, allongées horizontalement. Au même endroit, on aperçoit des stries circulaires superficielles comme aurait dû les produire un instrument résistant frottant sur une matière demi-plastique, mais c'est particulièrement sur le bord de la coupe que se trouvent les preuves qui m'ont paru les plus évidentes. La matière vitreuse ne pouvant pas être maintenue, sans s'affaisser, à une température suffisante pour rester parfaitement ductile, ce bord s'est déchiré çà et là sous l'outil de l'ouvrier, et les déchirures, en s'affaissant et se soudant l'une sur l'autre, ont produit de fines dentelures inclinées régulièrement de droite à gauche comme aurait dû les produire un mouvement rotatoire imprimé de gauche à droite. En supposant que le verrier se servît d'un tour analogue au tour du potier ou de tout autre tour, par quel moyen don-

nait-il ce ramollissement, même imparfait, uniquement à la partie de la pièce qu'il travaillait? Comment préservait-il le restant du vase d'une température qui lui eût enlevé le degré de résistance dont il avait besoin pour ne pas céder au tiraillement circulaire auquel il était soumis? Serait-ce trop hasarder que de faire remonter jusqu'à cette époque l'usage de la lampe d'émailleur ou d'un système analogue?

A ce fait, qui m'a conduit à poser la question, viendront peut-être s'ajouter des faits nouveaux qui permettront de la résoudre.

La seconde remarque a pour objet la matière brune que M. l'abbé Cochet a observée plusieurs fois sur des vases de verre, et qui déjà a été l'objet de deux analyses chimiques, la première par MM. Delattre et Guéniot, de Dieppe, la seconde par M. Girardin, de Rouen. Cette matière recouvrait en partie les débris du vase dont il est question, et ceux-ci, dans les endroits qui n'étaient pas souillés de terre, placés entre l'œil et la lumière, laissaient voir, par transparence, une teinte jaune-brun parfaitement fondue. N'ayant pas alors à ma disposition le dernier livre de M. l'abbé Cochet sur les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes,* et ne soupçonnant pas l'existence de la curieuse matière qui s'y trouve indiquée, je perdis beaucoup de cette substance en nettoyant les tessons que j'avais recueillis. Je ne tardai pas néanmoins à m'apercevoir que ce que j'enlevais n'avait pas d'apparence terreuse, mais se séparait sous forme d'écailles parfaitement lisses du côté de leur adhérence. La première pensée qui me vint, fut de comparer cette matière à du sang desséché tant elle en avait l'aspect; mais comment admettre que du sang se fût ainsi conservé jusqu'à nos jours au milieu d'un terrain exposé depuis tant d'années à tous les accidents atmosphériques! Je n'en essayai pas moins la combustion d'abord dans un tube de verre, puis dans une cuiller de platine, et j'acquis, par ce moyen préliminaire, la certitude que cette matière colorée, écailleuse, ce tartre, comme l'appelle improprement M. l'abbé Cochet, n'est autre chose qu'une matière minérale. Depuis, ayant pu me procurer le livre du docte antiquaire normand, j'y trouvai les deux analyses que j'ai rappelées plus haut. Ces travaux, confirmant les

résultats analytiques que j'avais obtenus moi-même, il devenait certain que nous avions opéré sur une matière analogue. Mais la quantité à dépenser est si minime que je soupçonne ces recherches d'être incomplètes. En effet, étant porté à considérer cette substance comme un *verre coloré* plutôt que comme une matière minérale naturelle qui se serait formée dans le sol au contact des vases, je trouve que l'analyse n'a pas signalé le fondant destiné à réunir la chaux, l'alumine, les oxides de fer et de manganèse, et à composer théoriquement un verre transparent assez fusible pour être appliqué sur une surface vitreuse.

Ce qui m'engage à considérer cette matière comme un véritable verre artificiel, c'est la propriété qu'elle possède de fondre au chalumeau en verre couleur de topaze, propriété signalée d'abord par MM. Delattre et Guéniot et que j'ai vérifiée après eux. Et ce qui me fait croire qu'elle était destinée à être appliquée sur du verre ordinaire, sans doute dans un but d'ornementation, c'est que M. l'abbé Cochet ne l'a jamais signalée sur des corps d'une autre nature. Si donc il m'était permis d'avoir une opinion sur ce sujet, je serais d'avis de considérer ces vases recouverts de *tartre* comme des échantillons de peinture sur verre appartenant à une de ces époques reculées, où, comme l'observe avec tant de raison le savant analyste de Rouen, les sciences chimiques, quoique non encore réunies en corps de doctrine, avaient pourtant déjà révélé bien des secrets.

N° 6. — Clou en fer oxidé (*fig.* 6).

Le clou qui fait l'objet de cette dernière observation n'a rien de particulier; il a la forme et les dimensions de ceux qu'on connaît; mais il porte avec lui une révélation qui m'a paru mériter une certaine attention. Ecoutons son témoignage séculaire.

Les clous trouvés dans les sépultures anciennes ont servi à réunir les planches d'un cercueil; c'est, du moins, une opinion qui paraît généralement admise. De plus, la longueur de ces clous a toujours fait supposer une grande épaisseur aux planches qui composaient le sarcophage; mais je ne sais si cette épaisseur a jamais été formulée autrement que d'une manière vague. L'inspection attentive du clou

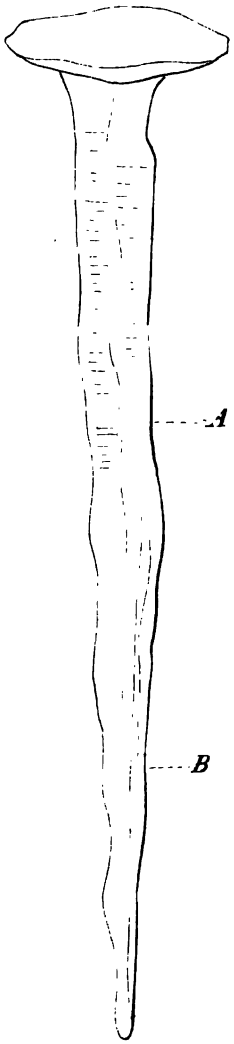

Fig. 6

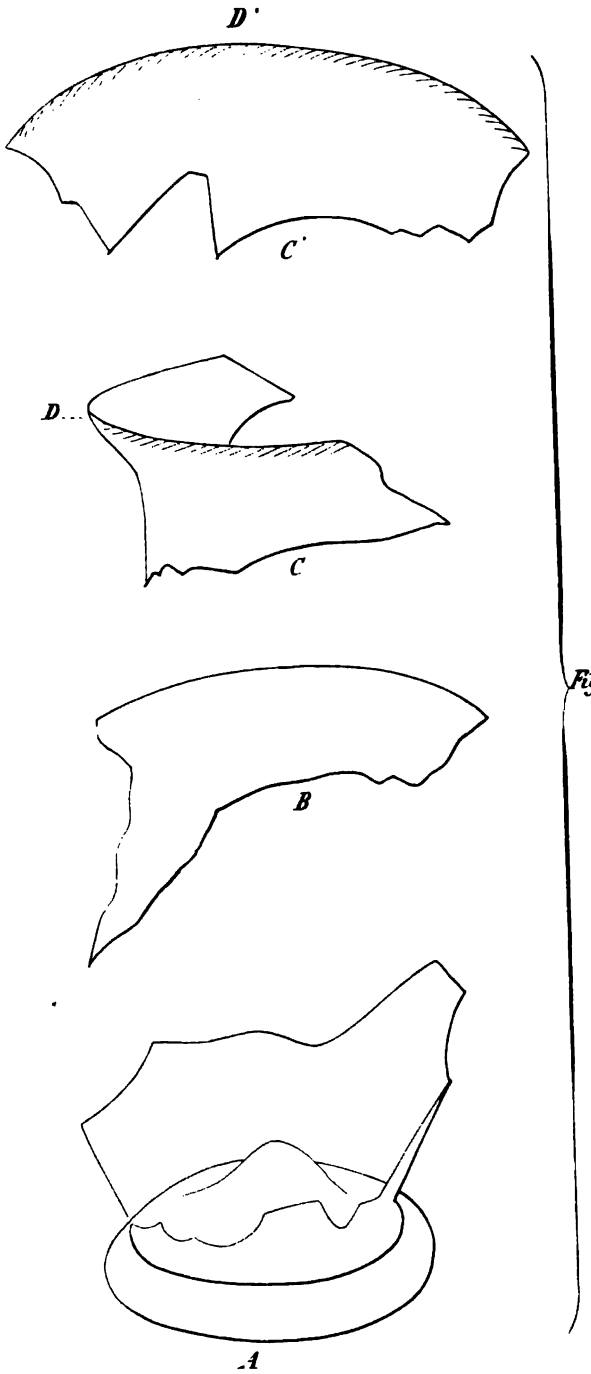

Fig. 5

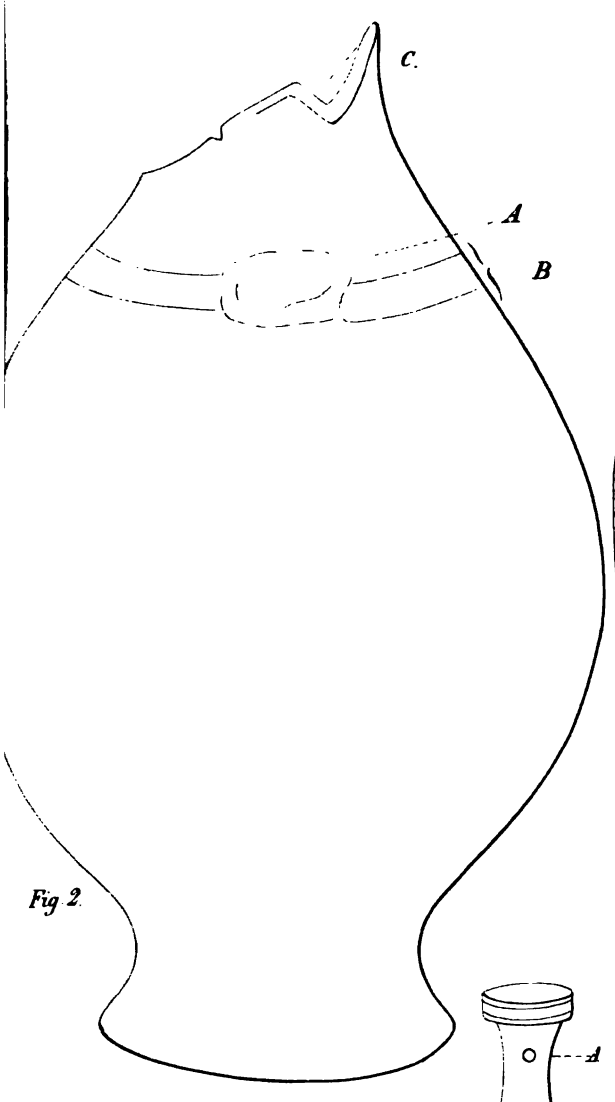

Fig 2.

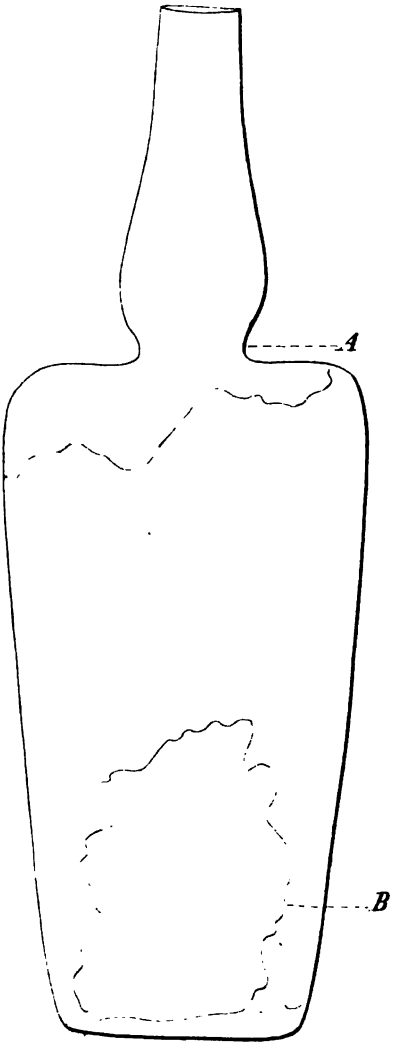

Fig 3.

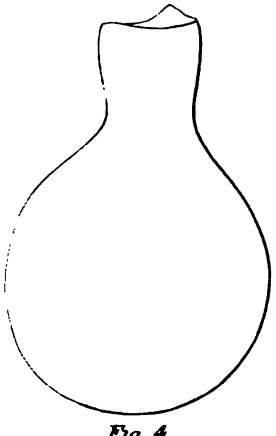

Fig. 4

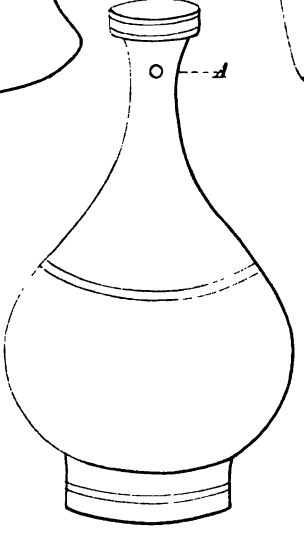

Fig 1.

que j'ai recueilli permet plus de précision, puisqu'il porte encore, gravée à la surface, la trace de planches qu'il a servi à attacher. La rouille, en se formant, s'est modelée sur les fibres ligneuses au contact desquelles elle a pris naissance, et en a conservé fidèlement l'empreinte. Il en résulte que la pointe, étant entrée dans du bois debout, montre les fibres dans le sens de sa longueur, tandis que le reste, ayant été enfoncé dans une planche perpendiculaire à la première, les fait voir dans le sens transversal. La *fig.* 6 A, B représente parfaitement l'état des choses avec la dimension exacte des parties. Il résulte de ce témoignage irrécusable et permanent que l'épaisseur des planches du cercueil était de 0m, 06, mesure absolument identique avec ce qu'on désigne encore aujourd'hui dans le commerce sous le nom de bois de deux pouces.

Je ferai remarquer que c'est un hasard heureux qui m'a fait trouver précisément ce clou. Car, dans une boîte, les planches des côtés et celles du fond présentent leurs fibres dans la même direction; il n'y a que les planches des extrémités dont deux côtés seulement sont dans une position discordante. Il en résulte que les clous qui servent à joindre ces parties sont les moins communs, et que le caractère que j'ai signalé ne doit se rencontrer que rarement.

EDOUARD GUÉRANGER.

LÉGENDE DES FIGURES.

FIG. 1. — Vase en bronze; A petit trou auquel aurait été rivé un anneau destiné à la chaînette qui attachait le bouchon.

FIG. 2. — Vase en terre rouge, lisse, verni seulement à l'extérieur; A cicatrice de l'anse ; B filets d'ornementation; C épaisseur du vase.

FIG. 3. — Fiole en verre vert; A étranglement du cou; B forme d'une des taches blanches contenues à l'intérieur.

FIG. 4. — Autre fiole en verre vert, en forme de matras.

FIG. 5. — Débris d'un vase en verre; A fond du vase; B un fragment du bord de la coupe; C un autre fragment de la même partie; C' le même fragment vu d'une autre manière; D, D' dentelures occasionnées par le déchirement du verre au moment de la fabrication.

FIG. 6. — Clou en fer ayant conservé sur la rouille l'empreinte des fibres ligneuses avec lesquelles il était en contact; A fibres transversales; B fibres longitudinales.

LE GÉNÉRAL HOCHE

Lazare Hoche d'après sa correspondance et ses notes, par M. CLAUDE DESPREZ.

Un jeune professeur du Lycée d'Angers, M. Claude Desprez, qui s'est fait connaître par d'intéressants travaux sur l'armée de Sambre-et-Meuse et sur les guerres de la Vendée, donne une suite à ses premiers essais, en abordant les grandes figures militaires de la République et de l'Empire. L'histoire de Kléber et de Marceau a déjà paru; les portraits de Ney, de Masséna, de Marmont, doivent bientôt prendre place dans cette galerie. Aujourd'hui, c'est le général Hoche à qui M. Desprez consacre une étude vive, rapide, sobre de digressions, et ne visant qu'à mettre en relief le caractère de l'homme et les événements de sa destinée.

La nature du sujet se prêtait à merveille au cadre simple et populaire de la biographie. Ce cadre suffit rarement quand il s'agit d'une illustration toute politique, d'un chef de gouvernement ou d'un chef de parti. Le personnage est alors si compliqué; il est tellement mêlé à son époque et si souvent modifié par elle, qu'il faut le peindre au milieu du tableau de ses contemporains, pour montrer son point de départ, ses idées, son influence et sa conduite. Comment, par exemple, expliquer Mirabeau sans toucher à l'ancien régime, sans discuter 1789, sans suivre jour par jour les agitations et les débats de la Constituante? Dans ces conditions, ce n'est plus

seulement une physionomie, c'est une société qu'on est amené à reproduire. Mais la tâche de l'écrivain est plus restreinte, quand il a devant lui une vie comme celle de Hoche, vie d'enthousiasme et d'action, vouée invariablement au service de la même cause, et terminée avant que rien ait pu en affaiblir le ressort ou en rompre l'unité. Tout se tient, tout est net, tout est conséquent dans une pareille carrière. On n'a pas d'évolutions à suivre, pas de contradictions à justifier. Le récit se déroule avec l'aisance et la clarté d'une belle narration de Plutarque.

J'ai nommé Plutarque, et en effet le souvenir de ses grands hommes se présente naturellement à l'esprit, quand on parle de nos jeunes capitaines de la République, Hoche, Marceau, Joubert, Desaix. L'antiquité, si mal comprise et si misérablement parodiée à l'intérieur, revivait alors aux armées, sans imitation voulue, sans parti pris de réminiscence, par la seule force des événements. Ces généraux de vingt-cinq ans, tenant tête à l'Europe sur le Rhin ou sur l'Adige, offrent comme un reflet des guerriers de Salamine et de Platée. Ils ont leur mépris souriant du danger, leur religion de la patrie et jusqu'à leur culte païen de la gloire. Vivants ils agisssent avec cette noblesse naturelle, cette dignité élégante et sereine qui fut l'idéal des anciens; morts, on peut leur appliquer ce que Périclès disait des jeunes Athéniens tombés dans la guerre : « L'année a perdu son printemps. »

Hoche est le type le plus brillant de cette génération enlevée dans la fleur de l'héroïsme et de l'espérance. Son nom reste attaché à de belles victoires; il conçoit et dirige des mesures importantes de gouvernement; enfin, sans jamais prétendre à un rôle politique, il se trouve devenir, au terme de sa carrière, l'homme d'une situation et le défenseur avoué d'un parti. Aussi ne saurions-nous trop remercier M. Desprez de son remarquable et consciencieux travail. En écrivant, il s'est souvenu de la devise du vainqueur de Neuwied : « *Res non verba;* » il a retracé cette glorieuse existence simplement, sans rechercher les ciselures de style et les effets de couleur, mais avec une sympathie chaleureuse et une émotion vraie qu'il est difficile de ne pas partager. Entraînant dans le récit des batailles,

lucide et nerveux dans l'exposé des négociations, il a su varier à propos l'intérêt par des passages d'une grâce sévère sur la vie privée de Hoche, sur les affections domestiques écloses dans ce cœur au milieu des nobles soucis du général et du citoyen. Souvent d'ailleurs, M. Desprez laisse la parole à son héros. Des extraits de notes, des fragments de correspondance, habilement intercalés, ajoutent au sérieux attrait du livre, et achèvent de lui donner un caractère frappant de bonne foi et de vérité.

L'histoire de Hoche a quatre grands épisodes : Wissembourg, Quiberon, la Vendée, l'armée de Sambre-et-Meuse. Fils d'un palefrenier de Versailles, simple soldat aux gardes en 1789, il fut de cette foule d'hommes nouveaux, sans lien avec le passé, et toute tournée vers l'avenir qui s'éleva si rapidement sur les débris de l'ancien régime. La Révolution le fit officier, la République l'envoya combattre sous Dumouriez dans la mémorable campagne de l'Argonne. Adjudant-général en 1793, à vingt-cinq ans, il se révéla par la défense de Dunkerque contre les troupes de la coalition, et ce premier succès décida de sa fortune. Le Comité de salut public qui, comme Mazarin, aimait les gens heureux, distingua le jeune capitaine dont le coup d'œil, la décision, les talents précoces avaient déjà pu se montrer. Vivement recommandé par les représentants Treilhard et Berlier, Hoche franchit les grades comme on les franchissait alors. Au bout de trois mois, il était général de division et appelé au commandement en chef de l'armée de la Moselle.

On sait quelle était à cette époque notre situation militaire. Aux victoires de 1792 avait succédé une longue série de revers. Les soldats de la République, après avoir envahi un instant les provinces rhénanes, avaient été ramenés par les forces combinées de la Prusse et de l'Autriche jusque sous les murs de Strasbourg. Mayence avait capitulé, Landau était bloqué ; l'armée de la Moselle, rejetée derrière la Sarre, sans pain et sans vêtements, était menacée d'une dissolution prochaine. Mis à sa tête, en ce moment d'extrême péril, Hoche ne désespéra pas du salut de la patrie. En quelques jours, il réorganise ses divisions, leur communique son ardeur, et aborde de front les Prussiens du duc de Brunswick qu'il essaie de rejeter vers

Mayence. Arrêté à Kayserslautern par la solidité de l'ennemi, il modifie instantanément son plan de campagne, et, traversant les Vosges, il débouche en Alsace sur le flanc des Autrichiens restés aux prises avec Pichegru. Une suite de combats ouvre la route à l'armée de la Moselle; elle opère sa jonction avec celle du Rhin, et toutes deux, placées sous les ordres de Hoche, vont cerner Wurmser dans les lignes de Wissembourg.

La prise des lignes de Wissembourg est, dans les guerres de la Révolution, ce qu'avait été Rocroi au XVIIe siècle, ce que devaient être plus tard Rivoli et Arcole, une de ces victoires remportées de haute lutte, et où l'on sent l'inspiration, l'audace et le foudroyant bonheur de la jeunesse. « Je suis à la veille du plus beau ou du dernier jour de ma vie, » écrivait Hoche, le 26 décembre, au général Leveneur. Le lendemain matin, il donne le signal de l'attaque : ses troupes s'élancent sous le feu des batteries; franchissant les ravins qui protègent la position de l'ennemi, elles l'atteignent, le rompent, le culbutent, et le forcent à se replier en désordre jusque derrière la Lauter. Les résultats de ce fait d'armes furent immédiats et décisifs. Dès la fin de décembre 1793, Landau était débloqué, les Autrichiens repassaient le Rhin à Philipsbourg, et les Prussiens, après avoir tenté une inutile diversion, se retiraient sur Mayence.

Le général Hoche victorieux, célèbre, fort des sympathies de l'opinion et de l'enthousiasme de ses soldats, semblait devoir être tout entier au sentiment de sa jeune gloire; mais cette âme héroïque était possédée d'un besoin d'affection et de tendresse que les ardentes préoccupations de la guerre n'avaient pas réussi à étouffer. Dans un bal, à Thionville, il avait remarqué une jeune fille belle et pauvre, Adélaïde Dechaux. Après Wissembourg, il accourut la demander en mariage, et il faut lire dans M. Desprez cette touchante histoire, qui produit l'effet d'une situation des pièces de Sedaine, jetée au milieu du drame effrayant de 1793. Le père d'Adélaïde Dechaux, simple garde-magasin aux vivres, se refusait par respect à une alliance qu'il n'aurait pas osé espérer. « Notre fille n'est point » faite pour un général, disait-il modestement. Elle est destinée » pour un soldat, un sergent ou tout au plus un lieutenant. » — « Je

» suis général républicain, répondit Hoche; j'étais sergent, il y a » quatre jours. » — « La manière honorable dont nous vivons peut » nous faire attribuer plus de fortune que nous n'en avons vérita- » blement. » — « Vous me faites outrage, ce n'est point une dot, » c'est une femme que je veux épouser... » — « Mais ma fille est bien » jeune, pas encore quinze ans... » — « Je veux une femme neuve » que je puisse former moi-même. Votre fille réunit toutes les qua- » lités que je recherche. Je conclus, citoyen Dechaux, de toutes vos » observations, que je serai votre gendre. » Quelques jours après, Hoche, agréé par la famille, écrivait à sa fiancée : « Ma chère Adé- » laïde, le nœud qui va vous unir à moi est saint et sacré. Ce n'est » pas pour un moment que nous serons liés l'un à l'autre, c'est pour » toujours, pour toujours, songez-y bien. Peut-être n'avez-vous pas » encore assez réfléchi à cet engagement. Ne voyez en moi qu'un » simple citoyen; qu'un nom trop prôné par les gazettes ne vous » fasse point désirer de devenir l'épouse d'un homme dont l'unique » ambition est de vous rendre heureuse. Il est encore temps... Un » mot, et je retire ma parole, me borne à rester votre ami, et ne » désire plus que votre estime... Si, au contraire, votre cœur n'a » pas encore été touché, accordez-le à mon amour; en devenant » mon épouse, devenez mon amie. Ne jurons point... Je ne mentis » jamais; votre candeur me répondra de votre sincérité. »

Adélaïde lui répondit qu'elle l'aimait, et le mariage eut lieu; mais le bonheur n'avait pas de lendemain dans cette terrible époque; pendant que Hoche s'abandonnait aux premières joies d'une union qu'il avait tant souhaitée, il était désigné à la haine du parti jacobin. Lors de sa campagne des Vosges, le commandement des armées réunies de la Moselle et du Rhin lui avait été confié malgré l'opposition de Saint-Just. L'ombrageux et implacable sectaire avait gardé de cet échec un ressentiment qui ne tarda pas à se faire jour. D'abord, il essaya de contester les services de Hoche, en attribuant à Pichegru la défaite des Autrichiens. Quelques mois plus tard, la défiance du pouvoir militaire, devenue toute puissante sur les chefs de la Convention, lui permit de frapper directement le jeune général. Hoche, enlevé à ses troupes par un ordre du Comité, reçut la mis-

sion d'aller réorganiser l'armée d'Italie. Il s'empressa d'obéir avec l'abnégation du soldat; mais le soir même de son arrivée à Nice, au moment où l'œil fixé sur une carte, il rêvait à de nouveaux succès pour les armes de la République, sa mise en état d'arrestation lui fut signifiée. Conduit à Paris et incarcéré à la Conciergerie, il y passa plusieurs semaines, sans s'abuser sur les intentions trop probables de ses ennemis, mais sans rien perdre de la mâle fierté de son attitude. Dans la journée du 9 thermidor, tandis que les autres détenus se pressaient aux grilles, attendant l'issue de la lutte avec une fiévreuse anxiété, Hoche, retiré loin du bruit, écrivait l'historique de ses opérations militaires. Il allait finir, quand des rumeurs confuses l'attirèrent à la porte de sa cellule. Un nouvel hôte entrait à la Conciergerie, au milieu des imprécations. Le général s'approchant reconnut cette sombre et glaciale figure. C'était Saint-Just.

La réaction thermidorienne rendit la liberté au vainqueur de Wissembourg, et la Convention songea bientôt à utiliser son épée. Au mois d'août 1794, il fut nommé commandant en chef des armées de Brest et de Cherbourg cantonnées dans la Bretagne, le Maine, la Normandie et une partie de l'Anjou, pour contenir la Chouannerie qui devenait menaçante sous l'inspiration de Puisaye.

La guerre des chouans fut, on le sait, entièrement distincte de la grande épopée vendéenne. La Vendée qui venait de tomber épuisée à Savenay, s'était levée, en 1793, par un mouvement spontané, général, pareil en quelque sorte à celui d'une nationalité attaquée. Brusquement froissée dans ses croyances, elle avait pris les armes en plein jour; elle avait lutté face à face contre les soldats de la République, et elle avait fièrement planté son drapeau sur ces nombreux champs de bataille où coulèrent pour la même cause le sang du noble et le sang du paysan. La Chouannerie commencée plus tard, dans un milieu différent et sous l'empire d'excitations plus factices, dut présenter un tout autre caractère. Elle procéda dans l'ombre, par coups de main, au moyen de bandes disséminées. Ce fut une guerre de buissons, d'embuscades, de surprises nocturnes, guerre faite avec des ruses de contrebandier et de sauvage, essentiellement propre à développer l'énergie individuelle, mais propre aussi à engendrer le

brigandage et l'assassinat. Les chefs eux-mêmes de cette insurrection avaient leur physionomie à part, sans ressemblance aucune avec les héros classiques de l'Ouest, les Bonchamp, les Lescure, les Cathelineau, les d'Elbée. C'étaient, en général, des hommes de passé douteux et de conviction équivoque, royalistes par accident, remuants par habitude et par nature; du reste, souples, déliés, audacieux, prêts à se battre, prêts à négocier, prêts à tout faire, et jouant leur dangereuse partie avec le sang-froid d'aventuriers acharnés après la fortune. Le plus connu d'entr'eux, Puisaye, avait siégé à la Constituante et voté pour la réunion des ordres. Plus tard, il avait figuré dans l'armée girondine de Wimpfen, et lors de l'arrivée du général Hoche en Bretagne, il venait, après avoir organisé la Chouannerie, de passer à Londres pour obtenir le concours du ministère anglais. Pendant son absence, Cormatin, son lieutenant, ancien agent des Lameth, suivait une autre tactique. Sans cesser d'agiter le pays, mais dans la pensée de gagner du temps, ou peut-être de se ménager un rôle, il entrait en pourparlers avec le gouvernement républicain.

La république ne s'était pas montrée plus habile vis-à-vis des chouans qu'elle ne l'avait été vis-à-vis des vendéens. Au système de terreur appliqué si longtemps dans les provinces de l'Ouest, avait succédé, depuis le 9 thermidor, une politique plus douce, mais oscillante et incertaine comme la Convention elle-même à cette époque. On ne comptait pas moins de vingt représentants en mission dans le pays insurgé, tous investis de pouvoirs égaux, presque tous différents d'esprit, d'intentions, de caractère et de tendances. Les uns, vieux jacobins incorrigibles, semblaient tout disposés à renouer la tradition des Joseph Lebon et des Collot d'Herbois. D'autres, anciens girondins ou constitutionnels déguisés, croyaient assurer la paix en multipliant hors de propos les avances aux chefs de la Chouannerie. Le mal s'aggravait encore par la faiblesse des autorités municipales, par l'improbité des agents administratifs, et par le découragement des troupes qui, fatiguées d'une lutte sans prestige, étaient ébranlées à la fois dans leur fidélité et dans leur discipline. Jeté au milieu de cette anarchie, Hoche révéla subitement des aptitudes qu'on ne lui avait pas

soupçonnées : sous l'homme de guerre apparut l'homme de gouvernement. Tandis qu'il parlait aux populations le langage nouveau pour elles de la clémence et de la justice, tandis que par une conduite adroite et ferme, il cherchait à obtenir la soumission des principaux chefs, il relevait le moral des soldats, stimulait l'énergie des municipalités, et ne craignait pas de combattre ouvertement la fatale influence des délégués de la Convention. Malgré les difficultés sans nombre de sa tâche, il l'eût accomplie, s'il avait pu trouver un appui dans le Comité de salut public ; mais le Comité, fidèle à ses habitudes invétérées de défiance, suspectait le jeune général, prêtait l'oreille aux dénonciations de ses ennemis, et finit par restreindre ses pouvoirs au commandement de l'armée de Brest. En même temps, le représentant Ruelle, circonvenu par Cormatin, signait avec lui, en dehors de Hoche, le traité de la Mabilais. On vit alors en Bretagne un spectacle étrange, pareil à celui qu'offrit le Bas-Poitou après l'arrangement de la Jaunaie : deux autorités parallèles, l'autorité royaliste et l'autorité républicaine, toutes deux donnant des ordres, délivrant des passeports, faisant la police et prétendant être obéies. Cette situation anormale ne pouvait évidemment se prolonger. Le gros de la Chouannerie refusa d'adhérer aux engagements pris par Cormatin, et Cormatin lui-même, soit entraînement, soit manque de foi prémédité, ne tarda pas à se joindre aux bandes insurgées. Il fut pris quelques jours après, mais l'agitation avait redoublé dans les campagnes, et la flotte anglaise se montrait sur les côtes du Morbihan. Le 26 juin 1795, elle débarqua Puisaye avec un corps d'émigrés commandés par d'Hervilly et par Sombreuil. Hoche reçut bientôt la nouvelle que ce corps joint à un rassemblement considérable de chouans menaçait de prendre l'offensive, et venait de s'établir dans la presqu'île de Quiberon.

Parmi tous les souvenirs de l'époque révolutionnaire, il n'en est pas de plus lugubre et de plus ténébreux que la catastrophe de Quiberon. On connaît les rapides péripéties de ce drame : la mésintelligence des chef de l'expédition ; l'arrivée de Hoche ; celle des conventionnels Blad et Tallien ; le combat de Sainte-Barbe, la mort de d'Hervilly ; la défaite des émigrés au fort Penthièvre ; la disparition

inattendue de Puisaye; enfin la reddition consentie par Sombreuil et les lamentables événements qui suivirent. On se rappelle également les anathèmes des vaincus, leurs récriminations contre Puisaye, leurs sanglantes invectives contre le ministère anglais et les délégués de la Convention. Hoche lui-même n'a pas toujours été épargné dans leurs colères; aussi l'on comprend le soin scrupuleux, la sollicitude profonde avec lesquels son biographe a cherché la vérité sur Quiberon. Le récit de cet épisode doit être compté parmi les meilleures pages de M. Desprez. A un intérêt saisissant, il joint le mérite d'une impartialité pleine d'élévation et de noblesse. Contrôlant les témoignages, discutant les vraisemblances, suppléant par d'ingénieuses et sobres hypothèses aux lacunes des documents contemporains, le jeune écrivain n'a négligé aucun effort pour faire jaillir la lumière. Sans doute, les opinions qu'il émet ne reposent pas toutes sur des fondements inattaquables; sans doute, faute d'éléments de certitude, il a dû se contenter parfois d'apparences et de probabilités; mais s'il n'a pas complétement vidé ce grand procès historique, sa tentative mérite du moins une sérieuse attention, et l'on nous saura gré d'indiquer en peu de mots les résultats auxquels l'ont conduit ses études.

La pensée générale de M. Desprez sur Quiberon, c'est qu'il n'y a eu dans toute cette fatale aventure ni trahison, ni manque de foi, mais un concours inoui de circonstances malheureuses qui a dû facilement donner le change à des esprits ulcérés ou prévenus. Ainsi quel bruit n'a-t-on pas fait de la désertion de Puisaye abandonnant les siens en face de l'ennemi pour se réfugier sur la flotte anglaise? M. Desprez regarde comme imméritée la flétrissure qui, depuis soixante ans, reste attachée à ce nom. Selon lui, Puisaye aurait été coupable seulement d'une résolution intempestive. Lors du débarquement, il avait été convenu, qu'en cas de péril, un fanal hissé du fort de Penthièvre avertirait l'escadre anglaise. Ce signal fut oublié dans le trouble qui suivit la prise du fort. Les républicains avançaient; déjà les royalistes étaient acculés au fond de la presqu'île, et les vaisseaux n'approchaient pas. Deux messagers furent coup sur coup dépêchés à l'amiral; la flotte demeura immobile. Cependant chaque

minute aggravait la position; une panique effrayante gagnait les esprits; parmi les soldats et même parmi les chefs, des plaintes s'élevaient contre l'instigateur de l'entreprise. C'est alors que Puisaye, fléchissant sous le poids de sa responsabilité, et ne songeant qu'à sauver les débris de ses troupes, se serait embarqué pour presser lui-même l'arrivée des secours. Version plausible, présentée par M. Desprez avec beaucoup d'art et d'habileté, mais qui, si elle lave Puisaye du reproche de trahison, est loin cependant de mettre à couvert son honneur de général. Homme de guerre, Puisaye devait savoir que sa qualité de commandant en chef lui interdisait de quitter, même pour un instant, le lieu du combat; homme de cœur, il aurait dû, au moins, quand il vit l'impossibilité de sauver les royalistes, revenir parmi ses compagnons d'armes et racheter sa faute en périssant avec eux.

M. Desprez écarte également l'accusation de perfidie si prodiguée alors à l'amiral Warren et au gouvernement britannique. L'apostrophe fameuse de Shéridan lui paraît une de ces hyperboles de tribune que se permettent volontiers les oppositions parlementaires, mais qu'il faut se garder de prendre pour l'expression de la réalité. On se demande en effet dans quel intérêt politique l'amiral aurait agi, s'il était exact, comme l'affirment certines relations, qu'il eût fait tirer sur les royalistes vaincus, au lieu de protéger leur retraite. Indépendamment de ce qu'une pareille félonie offre en soi de monstrueux et d'improbable, elle n'aurait pu être ordonnée par le ministère anglais qu'en vue d'une entente avec la Convention. Or, comment s'arrêter un instant à cette pensée, quand on songe au système de Pitt, système de lutte désespérée, de guerre à toute outrance et à tout prix? — Il est positif qu'au moment où les émigrés se repliaient en désordre sur le rocher de Fort-Neuf, quelques boulets partis de l'escadre vinrent tomber au milieu d'eux; mais ces boulets étaient destinés aux troupes républicaines. Instruit de la situation par Puisaye, Warren avait fait le signal d'appareiller; d'après ses ordres, deux corvettes, l'*Alouette* et la *Pomone* s'étaient embossées près de la côte, et balayaient la plage en avant du Fort-Neuf; mais la mer était grosse, le vent contraire, et le tir des Anglais forcément

incertain atteignait parfois leurs alliés comme leurs ennemis. — Telle est l'explication donnée par Rouget-de-l'Isle, témoin oculaire de l'événement, et M. Desprez nous semble avoir eu raison de l'adopter, au lieu d'admettre l'hypothèse d'une atrocité sans motif.

Reste le problème capital, la question épineuse et si vivement débattue de la capitulation. Les détails de ce dénouement lugubre sont présents à tous les esprits : pendant que les boulets de la flotte anglaise pleuvaient sur la plage, les émigrés restés sous le commandement du comte de Sombreuil se voyaient réduits à la dernière extrémité; acculés à la mer, serrés par les colonnes républicaines, n'espérant plus de secours, ils avaient à peu près cessé toute résistance, et l'idée d'une capitulation se propageait dans leurs rangs. Alors Sombreuil sortant du Fort-Neuf s'avança vers le général Hoche et son principal lieutenant, le général Humbert. — Tous trois entrèrent aussitôt en conférence; que se passa-t-il entr'eux? quelles furent les paroles échangées, les conditions posées de part et d'autre? on l'a toujours ignoré; ce qu'on sait de leur entrevue, c'est qu'elle amena la reddition immédiate des royalistes. — Les quelques mille hommes, chouans ou émigrés qui restaient de l'expédition, mirent bas les armes, et devenus prisonniers des républicains, furent dirigés le soir même sur Auray. — Là une commission militaire venait d'être formée par les représentants Blad et Tallien. Le 29 juillet 1795, Sombreuil fut traduit devant ce tribunal avec quinze des principaux chefs. Amené en présence de ses juges, il ne laissa échapper aucune récrimination personnelle; mais quand il vit que d'autres émigrés allaient partager son sort, il protesta énergiquement, faisant appel aux souvenirs des grenadiers placés dans la salle et qui, disait-il, avaient assisté à la capitulation. — Les grenadiers, témoins de son courage, frappés de sa jeunesse et de sa fière attitude, répondirent par un murmure approbateur. — La commission paraissait ébranlée. Il fallut que Blad intervînt pour assurer « qu'il n'y avait pas eu, qu'il ne pouvait y avoir eu de capi- » tulation entre des républicains et des traîtres pris les armes à la » main. » — La peine de mort fut prononcée. — Le surlendemain Sombreuil était fusillé à Vannes avec ses quinze compagnons. Ce-

pendant la cour martiale réunie à Auray n'avait pas achevé sa tâche. Les jours suivants près de neuf cents émigrés tombèrent sous les balles républicaines dans une prairie voisine de la ville, et que les populations bretonnes appellent encore le Champ-des-Martys.

Voilà les faits dans ce qu'ils ont de certain et d'avéré, maintenant quel est le mot de cette sanglante énigme? — Que faut-il croire des affirmations de Sombreuil ou des dénégations de ses adversaires ? La capitulation a-t-elle oui ou non existé? Les émigrés ont-ils essayé d'accréditer un mensonge, ou bien ont-ils péri victimes de la plus odieuse violation du droit des gens ?

Cette triste alternative est hautement repoussée par M. Desprez qui croit à la loyauté de Sombreuil comme à celle de Hoche, et qui aime à saluer le vieil honneur national sous l'un comme sous l'autre drapeau. L'examen approfondi des témoignages le conduit à une opinion différente fondée sur de sérieux arguments, et dont il nous semble difficile de nier le caractère frappant de vraisemblance. — M. Desprez ne conteste pas l'entière bonne foi de Sombreuil. — Pendant l'attaque du Fort-Neuf, le cri de : « *rendez-vous, on ne vous fera pas de mal* » s'était élevé parmi les assaillants. Ce cri s'adressait seulement, paraît-il, à des prisonniers républicains enrôlés de force dans les troupes de l'expédition; mais au milieu de leur trouble et du tumulte de la bataille, les malheureux royalistes durent aisément s'y tromper. La plupart accueillirent les rumeurs confuses qu'ils venaient d'entendre, comme une assurance de salut, et ce fut sous cette impression que le comte de Sombreuil se résolut à parlementer. Lors de son entrevue avec Hoche, les ménagements de langage et les égards personnels qu'il trouva de la part du général achevèrent probablement de le confirmer dans son erreur. En revenant donner à ses compagnons l'ordre de poser les armes, il leur déclara « qu'ils seraient traités comme prisonniers de guerre » et l'un d'eux ayant hasardé un mot de défiance : « Eh quoi! monsieur, reprit vi- » vement Sombreuil, douteriez-vous de la parole française? » — Ainsi Sombreuil était sincère quand il invoquait la capitulation; mais cette capitulation n'a pas existé, et Blad avait raison de dire qu'il n'y en avait pas même de possible. On se souvient des lois

atroces de l'époque; elles interdisaient aux dépositaires de l'autorité républicaine toute pensée d'une transaction avec les émigrés. — D'ailleurs de qui auraient pu venir les promesses formelles dont on a si souvent parlé? — Des généraux subalternés, mais ceux-ci n'avaient évidemment aucune qualité ponr en faire, — des représentants Blad et Tallien, mais ils ne virent Sombreuil qu'après la reddition accomplie. — Seul, le général Hoche s'est trouvé en position de traiter, — si quelqu'un s'est engagé, c'est lui; — mais alors comment n'a-t-il rien dit de cette circonstance essentielle, en annonçant aux représentants l'issue du combat? Comment plus tard n'a-t-il pas apporté devant les commissions militaires un témoignage qui sauvait les accusés? — Comment enfin expliquer sa déclaration insérée dans les journaux du temps : « J'étais à la tête des » sept cents grenadiers qui prirent M. de Sombreuil et sa division : » aucun soldat n'a crié que les émigrés seraient traités comme pri- » sonniers de guerre, ce que j'aurais démenti sur-le-champ. » — Si l'on admet qu'il y ait eu capitulation, Hoche aurait donc manqué au plus strict devoir de l'honnête homme; il aurait donc abandonné lâchement ceux qui s'étaient confiés à lui. — Sa grandeur d'âme si connue, son passé, sa vie entière protestent contre une pareille supposition. Il est telle parole qui fait preuve devant l'histoire; l'affirmation de Hoche après le désastre des émigrés suffirait à elle seule pour trancher le débat. Répétons-le avec M. Desprez : dans ce dénouement du drame de Quiberon, il y a eu méprise funeste, fatalité déplorable, il n'y a eu ni piége ni trahison.

Et cependant malgré tout, Quiberon reste une de ces pages maudites qu'on voudrait arracher de nos annales. Après soixante ans passés, le cœur frémit encore au souvenir des fusillades de Vannes et d'Auray. Sans doute les émigrés étaient coupables d'avoir accepté contre leur pays l'assistance de l'étranger; mais pour être juste, il faut se dire aussi qu'ils combattaient en vertu d'un principe inflexible; il faut penser que la cause du Roi résumait à leurs yeux l'honneur, le devoir et la patrie. — Et puis enfin ces hommes qu'on immola froidement après la lutte, ces hommes c'étaient des Français, et bien dignes du nom par leur chevaleresque courage. —

M. Desprez, dont les sympathies pour la Révolution ne sont pas douteuses, rappelle avec une fierté nationale que tout le monde approuvera, la belle conduite des royalistes prisonniers.—Le soir du combat, à la nuit tombante, ils furent dirigés du fort Penthièvre sur Auray. L'escorte était peu nombreuse; le pays coupé de haies; beaucoup se seraient facilement échappés, — aucun ne le tenta. — Tous se croyaient liés par la parole de leur chef, et ceux mêmes qui avaient été laissés en arrière rejoignirent spontanément leurs frères d'armes. — Une autre action non moins digne d'être citée est celle d'un des officiers de Sombreuil, M. de Guerry, au moment de la reddition. Les corvettes anglaises continuant à balayer les abords du Fort-Neuf, M. de Guerry s'offrit pour aller à la nage porter l'avis de cesser le feu. — « Allez, Monsieur, et ne revenez pas, » lui dit à mi-voix le général Hoche. M. de Guerry porta l'ordre et revint mourir avec ses compagnons. — En présence de pareils traits d'héroïsme, comment ne vit-on pas fléchir le ressentiment politique? — Comment Tallien ne trouva-t-il devant la Convention que des paroles de haine et d'injure pour les vaincus? Comment Hoche lui-même si humain et si généreux ne s'autorisa-t-il pas de son succès pour demander la clémence?—Funeste endurcissement des guerres civiles! — Parmi les victimes, beaucoup avaient appartenu à cette glorieuse marine de Louis XVI qui releva si promptement le prestige de notre pavillon.—Leur mort ne fut pas seulement une tache pour la république, elle fut aussi un malheur irréparable pour la France. « Ah! plus d'une fois dans la suite, s'écrie éloquemment M. Des-
» prez, la France eut sujet de déplorer l'impitoyable rigueur avec
» laquelle elle avait frappé les émigrés. Quand le canon d'Aboukir,
» quand le canon de Trafalgar lui annonça avec d'immenses dé-
» sastres sa puissance maritime pour longtemps détruite, alors sur-
» tout elle regretta les vaillants officiers de la guerre d'Amérique,
» les compagnons des Suffren, des d'Estaing, des de Grasse; ils
» étaient morts à Quiberon! »

EUGÈNE BERGER.

(La suite à une prochaine livraison).

LE POÈTE SUR LE ROCHER DES DOMS (1)

Où vas-tu, ma dolente vie?
Qu'espère mon cœur attristé?
Memmi (2), sur ce vélin, peignit une beauté :
Ce fantôme charmant nuit et jour me défie.
Je rêve et brise aux pieds de la philosophie
L'idole de la volupté!
Sur le rocher des Doms, fier de sa métropole,
Des Césars de l'Eglise, austère monument,
Devant la croix j'abjure un tendre sentiment
Et des pontifes-rois saluant l'auréole.....
Mais je médite vainement :
Là, s'égayait Boccace et là son maître pleure;
Là mon regard contemple une chère demeure.
Mais la dame de Nôve à mon aveuglement
Donnera des refus jusqu'à l'heure suprême,
Où ma voix s'éteindra dans un dernier « je t'aime. »
Je ne vois sur ce roc, désert, silencieux,
Que ce clocher audacieux
Qu'à l'anneau du pêcheur consacra la prière,
Et la religion, invisible guerrière,
En moi combat toujours l'esprit séditieux
Qui rendait mon âme si fière.
Sur cet aride mont où mon vague regard
Découvre de Bompas la chartreuse gothique,
Pensif, je crayonne sans art
De mes ennuis galants le secret poétique.

(1) Rocher sur lequel s'élève le palais des papes à Avignon; Pétrarque y avait sa maison.

(2) Simon Memmi, peintre Siennois, auquel on attribue le portrait de la belle Laure.

O Comtat, douce plaine, aimable région,
Berceau d'une beauté qu'avec religion,
J'appelle mon laurier pour ne pas dire Laure,
A mes yeux presqu'éteints ton ciel se décolore!
Vaucluse, heureux séjour,
D'où le sénat romain couronna mon amour!
Du vieux Colonne ici resplendissent les armes;
Je vous revois... D'où naît la source de mes larmes?
Le Rhône est à mes pieds, roulant ses flots bruyants,
La voix des bateliers distrait ma rêverie;
Le monotone airain de la sainte patrie
Calme mes pensers délirants.
Fleuve, roi du Midi, tu m'entends! ton rivage
Murmure les sanglots de ce cœur agité,
Rhône! Si jamais sur ta plage
L'insensible et noble beauté
Qui punit mon erreur d'un si rude esclavage,
Parcourt tes bords, semblable à la biche sauvage,
Dis-lui que l'inconstance est un prisme léger;
Qu'elle est belle, et le temps un tyran passager.
La fidélité seule en attraits est féconde :
Dis-lui que le bonheur la prit pour talisman,
Et qu'elle ne craint pas l'urne de l'Océan
Où se perd chaque jour la fierté de ton onde.
Peut-être ta bruyante voix
Saura briser l'orgueil de cette âme rebelle;
Au retour du printemps, je reviendrai deux fois
Suivre ici de l'amour la tremblante nacelle;
Et je veux mourir sous ses lois,
Si comme ton écho tu me la rends fidèle.
O doux emportements! Délicieux mépris!
Consolez mon erreur quand mes feux sont proscrits.
Qu'ai-je dit? Ah! reviens, douce paix de mon âme!
Tout à coup, ressaisi d'une invincible flamme,
Mon cœur retourne au lieu qu'il voudrait toujours fuir,

Et l'éclair du bonheur vient de s'évanouir.
Ma vision me suit sous un toit plein de charmes,
Et là, par la pensée, introduit sans effort,
Je vois ma dame, à qui mon sort
Surprend d'involontaires larmes.
Oh! Laure!... elle pâlit... que peut-elle éprouver?
Un remords... un regret... Ah! cessons de rêver!
Pour moi, Frères mineurs, ouvrez vos cloîtres sombres,
Des pères de l'autel ma voix trouble les ombres,
Mais si mon repentir... Je ne puis achever!
O vous qui visitez ma dame si modeste
Dont les touchants accords et les naïfs discours
Ont un doux prestige qu'atteste
Le cri plaintif de mes amours,
Voluptueux zéphir qui me rend son haleine
Et son doux regard inspiré;
Vous, dames, dont amour suit la cour souveraine.
A son oreille émue, à son œil azuré,
Portez ce dernier chant par Robert admiré.
Ornez ses tresses d'or des roses de ma lyre,
Contez sa résistance à mes feux égarés;
Dites que la vertu, qui sur son front respire,
A surpris de terreur mes sens désespérés;
Murmurez ma faiblesse et proclamez sa gloire;
De son tant gai savoir favorisez l'honneur;
Chantez sa pudique victoire
Sur les débris de mon bonheur!

C'est ainsi qu'un Toscan, maître aux jeux d'harmonie,
D'un amour idéal modulant la douleur,
D'une main languissante et chère à Polymnie,
De ses jours effeuillait la fleur!

Vicomte DE VALORI.

CHRONIQUE.

L'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* nous adresse une réponse à la lettre que nous avons publiée dans notre chronique du mois dernier. Là s'arrêtera, nous l'espérons, une discussion tout-à-fait inopportune et prématurée, puisque le R. P. dom Piolin prépare un travail complet, très étendu et appuyé de documents importants sur la question en litige. Cette question nous semble d'ailleurs beaucoup trop grave pour être discutée avec fruit dans une correspondance où les explications personnelles tiennent la plus grande place. Voici la lettre de M. d'Ozouville :

« Laval, le 12 juillet 1858.

» Monsieur le Directeur,

» La lettre que publie votre feuille du 1er de ce mois (p. 259) à l'occasion de mes observations du 23 février, sur la date de la venue de saint Julien et sur les objections que l'on croit trouver au martyrologe romain, met nécessairement fin à toute discussion.

» Quelques mots dans l'intérêt de ma propre défense deviennent seulement nécessaires. Une note de vous renvoyait au R. P. dom Piolin, de Solesmes, la réponse à me faire : au lieu de réponse, celui-ci m'adresse une série d'accusations personnelles. Je me dois à moi-même de ne pas les laisser passer sous silence.

» 1° La première de ces accusations est de me donner la mission de surveiller ce qu'il écrit. — On lisait dans une note du R. P., donnée à la page 62 du 2e volume de votre *Revue de l'Anjou et du Maine :* « Après » dix-huit siècles de Christianisme on rencontre des hommes élevés dans » le sein de l'Eglise catholique, qui même ne sont pas éloignés des pra- » tiques de la religion, et pour qui cependant les mots de miracle et de » grâces extérieures sont un épouvantail..... Aujourd'hui des hommes qui » se croient catholiques..... soutiennent que de vastes contrées comme la » Gaule ne reçurent la bonne nouvelle que dans les IIIe et IVe siècles (IIe, IIIe » et IVe ; les martyrs de Lyon sont de l'année 177)..... Ainsi le rationa- » lisme et le naturalisme, la crainte et la haine de l'ordre surnaturel..... » sont parvenus à éteindre le sens chrétien dans un grand nombre » d'âmes..... » Le 8 décembre suivant, je crus devoir réclamer contre de si graves imputations : c'est là sans doute ce qui m'attire le reproche actuel. Loin de retirer cette réclamation, je ne puis que plaindre ceux

qui cherchent la défense de leur opposition à saint Grégoire de Tours, au pape saint Zozyme et à toute l'antiquité, dans la singulière accusation de rationalisme et de naturalisme, de crainte et de haine de l'ordre surnaturel. — Si maintenant ma lettre du 23 février répond dans la *Revue* à un autre article du mois de janvier sur la venue de saint Julien, il y a là persistance dans la ligne de défense de nos origines chrétiennes, qui m'appartient depuis longtemps, comme il y a persistance du côté de Solesmes; je ne puis y trouver autre chose. Quant à une mission, si la mienne était de travailler, même obscurément et péniblement à la conservation de la saine critique en histoire religieuse, je ne saurais la récuser : ce serait une grande et noble tâche d'avoir à maintenir, avec les Pontifes du ve siècle, la maternité absolue de l'Eglise romaine et la filiation directe et sans exception de toutes et chacune de nos Eglises de France.

» 2° Le R. P. m'accuse de « dénoncer dans des revues, dans des bor- » chures, dans des séances de congrès scientifiques, le bréviaire et le » martyrologe romains, comme remplis de faits apocryphes, admis par le » Saint-Siége sans nul examen et imposés ensuite à toutes les Eglises..... » Ce sont des revues, des brochures imprimées : le délit est donc public. La simple loyauté fait une obligation de citer ce que l'on croit devoir incriminer. Or la séance du congrès scientifique dont il s'agit a été publique plus encore que tout le reste : cette séance fut celle de l'Institut des provinces, tenue à Paris le 17 avril 1857. Le procès-verbal s'en trouve dans l'Annuaire de cet institut, de 1858 ; il y avait à la réunion de hauts dignitaires ecclésiastiques, comme de hauts dignitaires de la magistrature, du Conseil d'Etat, etc. — Pour le dire en passant, le programme des questions ayant été répandu à l'avance, un bruit malheureusement erroné avait fait espérer la présence du T. R. P. abbé de Solesmes, dom Guéranger. — Si l'on pense que le procès-verbal a pu omettre certaines circonstances de la séance, du moins ce procès-verbal donne les noms de plusieurs ecclésiastiques éminents qui s'y trouvaient : que l'on veuille bien les consulter, tant sur les observations relatives aux martyrologe ou à la défense de nos traditions primitives, que sur l'effet général produit!

» 3° Parlant de mon travail, l'accusation poursuit : « Selon sa coutume, » M. d'Ozouville ne cite aucune autorité..... » Le R. P. aurait-il oublié que les lettres qui lui furent adressées, sur sa demande, et ensuite publiées sur ses instances réitérées, sous le nom de ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GAULE, n'offrent autre chose qu'une étude des autorités ou autrement de

textes originaux, selon leur ordre chronologique, à commencer par la lettre des deux églises de Lyon et de Vienne en 177, et se terminant aux martyrologes, à Fréculphe et à l'abbé Hilduin, sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve? — Serait-ce dans l'interprétation du martyrologe romain comme règle liturgique, basée sur des concessions ou sur des présomptions historiques, mais distincte de la certitude historique, que je n'apporterais pas d'autorités? Mais où voit-on cette interprétation contestée? Où trouve-t-on l'interprétation opposée? Avant 1848, parmi les deux cents, les trois cents écrivains, critiques ou autres qui se sont occupés de nos premiers missionnaires, en est-il un seul qui ait cru devoir arrêter ses recherches devant les concessions ou les présomptions de l'année 1586? Ce sont bien là autant d'autorités à enregistrer : je n'ai cité qu'un seul nom propre, celui du contemporain, du collègue du cardinal Baronius, le cardinal Bellarmin : ce nom ne serait-il donc d'aucun poids? J'aurais en réalité pu citer ici Baronius lui-même : principal rédacteur du martyrologe et placé sous le charme des légendes qu'il avait été le premier à réunir et qu'il croyait parvenir à coordonner, Baronius se montre bien éloigné d'interdire les recherches en sens opposé.

» 4° M. d'Ozouville ne devait-il pas, conformément à la règle donnée par Benoît XIV, « exposer au souverain Pontife les raisons qui le font douter, » et attendre de l'équité pontificale une décision? Est-ce cette marche » qu'il a suivie.....? » Cette question peut-elle être sérieuse? Qu'un évêque, inquiet de ce qui concerne la liturgie de son église, dût agir ainsi, nul doute. Mais un laïque, interroger le souverain Pontife sur une question d'histoire, libre de sa nature : que répondrait Sa Sainteté? Ces quatre mots de l'Evangile : *Quis me constituit judicem?* (S. Luc II, 14.) M d'Ozouville eut l'honneur insigne de remettre en main propre à S. S. Pie IX, ses deux mémoires sur la demande de l'érection de l'évêché de Laval; ses *Origines chrétiennes de la Gaule* ont été remises à Rome par l'un des évêques de la province. Un exemplaire demeure déposé à la Sacrée Congrégation des Rites. L'auteur a le bonheur de croire à l'infaillibilité romaine.

» 5° M. d'Ozouville a heureusement modifié ses opinions : « il soutenait » autrefois que l'Evangile s'était répandu tardivement dans tout l'Occident, » même en Italie et même dans Rome; maintenant cette diffusion tardive » se borne à la Gaule..... » Ma lettre du 23 février dernier n'avait à s'occuper que du martyrologe romain et de la date de l'arrivée de saint Julien; elle n'autorise personne à supposer une modification dans mes sentiments

sur des points différents. Qu'entend-on par ces mots élastiques: *Evangile répandu tardivement à Rome?* J'ai toujours cru et je crois encore à la longue enfance, si providentielle, de l'Eglise romaine se formant dans le silence des catacombes; et si l'on veut discuter sur les mots *enfance, minorité,* employés faute d'autres, je ne puis que renvoyer aux passages incriminés (Origines chr. de la Gaule, p. 98 et suiv. 246 et suiv.) Pour le reste, le R. P. entend-il contester Tertullien parlant du désastre de Pompéi? On avait toujours cru à une expansion subite de l'Evangile en Orient, et seulement lente et tardive en Occident : ces antiques opinions sont encore aujourd'hui les miennes. — Le R. P. ajoute : « Quoiqu'il » n'en parle pas, je suis sûr aussi qu'il retire la preuve singulière qu'il » donnait de son sentiment : c'est, disait-il, que saint Pierre a dû s'op- » poser à cette diffusion rapide..... » Je ne puis que regretter de voir un honorable adversaire, pour m'attribuer une idée ridicule, travestir ainsi mes paroles.

» 6° Le R. P. ne voulant pas s'en rapporter aux traductions, nous donne le texte même de Benoît XIV, dont j'avais cité la traduction d'après le R. P. Guedou de la compagnie de Jésus : « *Videtur quidem tuto pede asseri posse non modicum auctoritatis pondus factis historicis accedere quæ relata sunt et approbata in breviario romano* (*quis enim de hac assumptione poterit dubitare, postquam certum est breviarium romanum pluries fuisse recognitum atque emendatum habito tot virorum pietate et doctrinâ illustrium consilio?*) *attamen ut vetitum existimari non possit, debita cum modestia et gravi fundamento, quæ occurrunt in factis historicis, difficultates exponere, easque judicio Sedis apostolicæ supponere, ut eorum veritatem et robur perpendat.* » (*De Servorum dei beatificatione et beatorum canonizatione,* l. IV, pars II, cap. 13, n. 8). Il y a plus de force en effet dans l'original que dans la traduction : mais de quel côté ce surcroît de force se tourne-t-il? Benoît XIV, qui gouverna l'Eglise de 1740 à 1758, connaissant les difficultés historiques que présente le bréviaire, loin de les rejeter par aucune fin de non recevoir et de déclarer ce bréviaire irréfragable, donne au contraire la marche à suivre pour parvenir à la rectification, et tout en déclarant qu'il n'y a aucune crainte à s'en tenir au travail et aux révisions de tant de saints et de savants personnages qui y ont déjà porté leurs soins, il ne veut pas qu'il s'en suive aucun empêchement à présenter les doutes, et à en attendre la solution du Saint-Siége. Que pourrait-on trouver de plus formel sur la distinction de l'autorité liturgique appartenant au bréviaire, d'avec l'autorité histo-

rique? Quelque part que se trouve l'autorité historique, elle est absolue : on peut ou la nier ou la reconnaître; on ne saurait la réformer, la modifier ou la changer. L'autorité liturgique du bréviaire est celle que lui communique le Saint-Siége : le Saint-Siége en est l'ordonnateur, le modérateur, le réformateur.

» 7° Est-ce à tort, comme le reproche m'en est adressé, que l'on s'en prend quelquefois à Solesmes en corps, dans cette question, comme peut-être dans quelques autres ? Les nouveaux Actes des Martyrs, publiés à Solesmes, ne l'ont-il pas été en nom collectif, et ces actes ne sont-ils pas présentés dans le système chronologique inauguré depuis 1848? Cette publication est tellement dans ce système fâcheux, qu'on n'a pas remarqué combien la version du préambule des actes de saint Saturnin, notamment, peut prêter à la critique. Où sont dans cette version les mots *postquam sensim et gradatim in omnem terram..... parique progressu in regionibus nostris?....* Si Solesmes n'avait pas eu sa chronologie toute formée, eût-il trouvé ces expressions sans importance? Permettent-elles de placer saint Saturnin au premier siècle? Solesmes en corps exerce une très haute influence sur le pays : l'on ne peut que s'en applaudir; mais toute puissance a besoin de contrôle, et l'on cherche en vain quel contrepoids est donné à des arrêts, quelquefois rédigés trop exclusivement dans l'isolement et la solitude. Ici encore, l'on pourrait en appeler de Solesmes surpris à Solesmes mieux informé : *Amicus Plato, magis amica veritas!* Les choses toujours envisagées sous un même point de vue, deviennent exclusives, et cessent de demeurer dans le vrai.

« 8° Que concluront les malintentionnés, les indifférents, les distraits, » les ignorants, c'est-à-dire, la grande majorité des hommes? demande » encore le R. P. Ils concluront, ajoute-t-il, que l'Eglise admet avec légèreté » les faits les plus controuvés : heureux si, échappant à une confusion qui » est trop commune, leur foi dans les dogmes n'en est pas ébranlée!... » Le R. P. ne s'aperçoit pas qu'il écrit sa propre condamnation. — Que, laissant toute liberté dans des questions libres de leur nature, le Saint-Siége se contente d'approuver en fait l'énoncé de prétentions fondées sur la possession et étayées de prescriptions jugées suffisantes, les ignorants, les distraits, les indifférents, même les malintentionnés comme tous autres, ne peuvent voir là qu'un acte de sage condescendance, n'entamant aucune doctrine ou aucun enseignement; mais, comment échapper aux mal intentionnés, aux indifférents, aux distraits, aux ignorants, et de

même aux bien intentionnés, aux attentifs, à tous, si c'est une décision sur le fondement même des prétentions, sur la véracité historique, que l'on attribue au Saint-Siége, alors que cette décision, ainsi entendue, sera reconnue contraire à toute la tradition et à tout l'enseignement des huit premiers siècles, contraire aux papes saint Innocent et saint Zozime, comme à Grégoire de Tours, à Sulpice-Sévère ou aux actes des martyrs, contraire enfin à toute critique historique?

» Je n'ai malheureusement pas épuisé la longue série des accusations; mais j'ai répondu aux principales et cela doit suffire.

» Quant aux objections tirées du martyrologe contre la venue de saint Julien au temps de Constantin, chacun peut voir en quoi sont entamées les observations que renfermait à ce sujet ma lettre du 23 février dernier.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur, etc.

» D'OZOUVILLE. »

— La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers a tenu, le 9 juillet dernier, une séance que plus d'une académie pourra bien lui envier, et à laquelle assistaient presque tous ses membres. C'est que ce jour là elle a eu l'honneur d'être présidée par M. Villemain. L'illustre académicien ne néglige, comme on le sait, aucune occasion de manifester ses sympathies pour les institutions où les lettres sont aimées et cultivées. Il a paru suivre avec le plus vif intérêt les travaux lus à cette réunion, et, dans une de ces improvisations spirituelles et brillantes qui lui sont familières, il en a signalé les passages les plus remarquables, adressant à chaque auteur soit un éloge ingénieux soit un bienveillant conseil.

— On lit dans le journal d'*Indre-et-Loire :*

La famille Eveillard, dont le nom vient d'être révélé d'une manière si douloureuse et si héroïque à la fois, dans le drame sanglant de Djeddah, appartient à nos contrées de l'Ouest, où plusieurs de ses branches ont occupé une position sociale distinguée. C'est ainsi que André Eveillard de Livois fut échevin d'Angers en 1604, et François Eveillard de Pignerolle, maire d'Angers en 1641. Dans le même temps une autre branche de la famille Eveillard habitait le Bas-Poitou.

— La nouvelle chapelle de Combrée, construite dans le style du XIIIe siècle, sur les plans de M. Duvêtre, et ornée de verrières exécutées par M. Lobin de Tours, a été inaugurée mardi dernier, 27 juillet, avec un éclat qui est un heureux présage pour l'avenir de l'institution à laquelle elle appartient. Deux archevêques, cinq évêques, le R. P. abbé de Bel-

lefontaine, et plus de six cents ecclésiastiques, la plupart anciens élèves de Combrée, assistaient à cette solennité, qui avait attiré d'ailleurs une foule considérable de fidèles des diocèses d'Angers, du Mans et de Laval. Le chemin qui conduit de la grande route de Segré au collége était couvert d'arcs de triomphe, et d'innombrables guirlandes de fleurs ou de feuillages décoraient les maisons du bourg. Après une procession dont nous n'essaierons pas de décrire la pompe, ont eu lieu, suivant le Pontifical, les cérémonies de la dédicace. Mgr l'archevêque de Tours a consacré l'autel principal, pendant que les autres prélats consacraient les petites chapelles du périmètre de l'abside. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, est ensuite monté en chaire, et, prenant pour texte ces mots de saint Paul, *vetera transierunt et ecce facta sunt omnia nova*, a montré que les œuvres grandes et durables sont celles qui naissent de la faiblesse et de l'humilité.

Les détails de la consécration de la chapelle de Combrée ont été consignés dans un acte en latin, rédigé par M. l'abbé Barbier de Montault. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette pièce, qui est à la fois le titre commémoratif d'une des plus belles fêtes chrétiennes célébrées dans le diocèse d'Angers, et un modèle à suivre dans les circonstances analogues.

Charta Illmi ac Rmi D.D. Josephi Hippolyti Guibert, Turonensis Archiepiscopi, de consecratione Capellæ Gymnasii Combaristensis, anno millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo, die vigesimo septimo Julii.

† In nomine Domini Nostri Jesu Christi et beatissimæ Virginis Mariæ in Conceptione immaculatæ. Amen.

Operæ pretium est ad successores transmittere facta priorum, præsertim cùm sanctorum locorum reverentiam declarant, et, quod hominum fugaci memoriâ retineri non valet, ne in ævum depereat, litteris obligari. Notum sit igitur Sanctæ Andegavensis Ecclesiæ fidelibus tàm præsentibus quàm futuris, in perpetuum, quod Nos, Josephus Hippolytus Guibert, Dei misericordiâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ archiepiscopus Turonensis, necnon ejusdem provinciæ Metropolitanus, Illmi ac Rmi in Christo Patris D.D. Guillelmi Laurentii Ludovici Angebault, Andegavensis Episcopi, honestis supplicationibus inclinati, anno ab Incarnatione Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo, septimo kalendas Augusti, feriâ secundâ, Combaristum venimus, ut Capellam gymnasii ejusdem loci, jam antè benedictione episcopali sanctificatam, ex ritu Sanctæ Romanæ Ecclesiæ dedicaremus.

Circà horam octavam vespertinam, reliquias Sanctorum Martyrum in sex arculas plumbeas ad eum usum paratas cum tribus granis thuris immisimus, adjectâ membraneâ schedulâ rei memoriam continente impositoque operculo, easdem arculas funiculo serico rubri coloris circumducto colligatas sigilli Nostri et sigilli Episcopi Andegavensis impressione obsignari fecimus. Quas ad ecclesiam parochialem Combaristensem, scholâ hymnos Sanctorum Martyrum decantante, processionaliter deferri voluimus dictisque arculis coràm altari ibidem collocatis, cum duobus candelabris et luminaribus ardentibus, affuso thure, in honorem ipsorum Martyrum celebratæ fuerunt vigiliæ nocturnique cantati cum matutinis laudibus à presbyteris et clericis specialiter ad id convocatis.

Postero die, ferià autem tertiâ, horà septimâ matutinâ, ad præfatam capellam reversi, implorato divinæ gratiæ auxilio, ut vidimus omnia esse parata, dato signo, duodecim cereos parietibus affixos accendi jussimus, et foràs egressi, sumptis in supradictâ ecclesiâ parochiali pontificalibus ornamentis, post processionem splendidissimâ pompâ per vicos et plateos parochiæ factam, capellam gymnasii Combaristensis solemni ritu consecravimus, adjuvante tanquàm co-ministro Illmo ac R^{mo} DD. Episcopo Andegavensi, atque ad Dei omnipotentis honorem, sub invocatione ejusdem Genitricis MARIÆ IN CONCEPTIONE IMMACULATÆ dedicavimus, illatis in sepulchrum majoris altaris Sanctorum Martyrum VICTORIS et SEVERINI reliquiis.

Intereà à Venerabilibus Fratribus Nostris infrà scriptis, quinque alia altaria consecrata fuerunt, in quorum sepulchris, Deo propitio, hasce reliquias poni decrevimus :

In altari S. FRANCISCI A SALESIO, episcopi, reliquias SS. PLACIDI ET CANDIDÆ, martyrum, per manus Ill^{mi} ac R^{mi} DD. Guillelmi Laurentii Ludovici Angebault Episcopi Andegavensis.

In altari S. JOSEPHI, beatæ Mariæ Virginis sponsi, et S. JOANNIS, apostoli et evangelistæ, reliquias SS. FORTUNATI ET SECUNDI, martyrum, per manus Ill^{mi} ac R^{mi} D.D. Ludovici Eugenii Regnault, Episcopi Carnutensis.

In altari S. JOACHIM ET S^{tæ} ANNÆ, beatæ Mariæ parentum, reliquias SS. PERPETUI ET SIMPLICIANI, martyrum, per manus Ill^{mi} ac R^{mi} D.D. Casimiri Alexii Josephi Wicart, episcopi Lavallensis.

In altari S. ZACHARIÆ, S^{tæ} ELISABETH, SANCTIQUE JOANNIS BAPTISTÆ, præcursoris Domini, reliquias SS. PII ET GAUDENTIÆ, martyrum, per manus Ill^{mi} ac R^{mi} D.D. Joannis Jacobi Nanquette, episcopi Cenomanensis.

In altari S. ALOYSII A GONZAGA, studiosæ juventutis patroni, reliquias SS. JUSTINI ET BASILISSI, martyrum, per manus Ill^mi ac R^mi D.D. Renati Francisci Regnier, archiepiscopi Cameracensis.

Deindè, benedictis mappis seu tobaleis dictis altaribus insternendis, habita est ad clerum et populum sacra concio de dedicatione ab Illmo ac R^mo DD. Felice Antonio Philiberto Dupanloup, Episcopi Aurelianensi.

Mox sanctum Missæ sacrificium de officio dedicationis in eodem majore altari celebravit Ill^mus et R^mus D.D. Regnier, archiepiscopus Cameracensis, et sub finem, solemni benedictione impertita, indulgentias unius anni pro hâc ipsâ die omnibus qui piè ac devotè adfuerant consecrationi, ex sacrorum canonum præscripto, promulgari jussimus : singulis vero annis in die anniversario dedicationis, quadraginta dierum.

Dimissis populo et clero in pace, Domino Ludovico Levoyer, dicti gymnasii Combaristensis Rectori, injunximus ut quotannis in posterum, primâ dominicâ post octavam omnium Sanctorum, mense novembris, juxtá indultum apostolicum diei noni aprilis anni millesimi octingentesimi quinti, memoriam dedicationis hujusmodi celebraret; insuper, ut, ad posteritatis consolationem, ejusdem consecrationis titulum oculatissimo loco, in navi ipsius capellæ, inscribendum curaret.

Præsentes autem litteras, ut in posterum stabiliorem obtinerent dignitatem, sigillo Nostro, propriæ manûs subscriptione, sigillo R^mi Episcopi Andegavensis, signisque Venerabilium Fratrum Nostrorum et aliorum multorum, tàm ex clero quàm ex laïcis, qui testes fuerunt hujusce consecrationis, firmavimus, roboravimus et communiri fecimus.

Actum apud S. Mariam Combaristensem, anno et mense quibus suprà, sexto kalendas, ferià vero tertiâ, feliciter : Pio papâ nono Sanctæ Sedi romanæ et universali Ecclesiæ præsidente, Napoleone tertio Imperii Francorum gubernacula moderante.

† J.-H. GUIBERT, arch. Tur. — † R. REGNIER, arch. Camer. — † G.-L.-L. ANGEBAULT, episc. Andeg. — † C. WICART, Episc. Vallis Guid. — † FELIX, episc. Aurel. — † L.-E. REGNAULT, episc. Carnut. — † J.-J. NANQUETTE, episc. Cenom. — P. FULGENTIUS, abbas Bellifontis. — LUD. LEVOYER, can. honor. rector. — Cte DE FALLOUX. — DUC DE FITZ-JAMES. — Mis DE PREAULX. — Mis D'ALIGRE. — E. BOUGLER. — A. DE CUMONT. — C. DE CAQUERAY, etc.

De mandato Ill^mi ac R^mi D.D. Archiepiscopi Turonensis,

Locus sigilli R^mi Archiepiscopi Turonensis.

Locus sigilli R^mi Episcopi Andegavensis.

X. BARBIER DE MONTE ALTO,
secretarius, ab historiâ diœcesis Andegavensis.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de l'église et du diocèse d'Angers, par M. l'abbé TRESVAUX, chanoine titulaire et ancien vicaire-général de Paris. *Angers, Cosnier et Lachèse; Lainé frères. 2 vol. in-8°.*

Le tome premier de cet ouvrage, depuis si longtemps attendu, vient de paraître : il contient l'histoire ecclésiastique de l'Anjou, depuis l'introduction du christianisme dans cette province jusqu'à la fin du XVIe siècle. Le second volume sera mis en vente dans quelques jours et renfermera le récit des événements qui se sont accomplis dans les siècles suivants, jusqu'à nos jours. M. l'abbé Tresvaux vient de combler une grande lacune, et nous ne doutons pas du succès de son œuvre, où une érudition sérieuse s'allie si heureusement avec un style pur et une narration facile, presque toujours soutenue de hautes et sages considérations. L'auteur de l'*Histoire de l'Église d'Angers* ne s'est pas borné à puiser des renseignements dans les ouvrages imprimés ; il a compulsé nos archives, nos cartulaires, les manuscrits de Grandet, d'Artaud, de Rangeard, etc., et dans son cadre restreint, il a su faire entrer tout ce qui offrait un intérêt capital.

Petit traité de la manière de célébrer la sainte messe en la primitive église, par le saint père Proclus, archevesque de Constantinople ; faict françois par M. RENÉ BENOIST, angevin, docteur en théologie à Paris et dédié par luy à très chrestienne et très vertueuse princesse Madame Marie Stuart, royne d'Ecosse et douairière de France. *Paris, Nicolas Chesneau, rue St-Jacques, à l'enseigne de l'Écu de Froben et du Chesne verd. MDLXIV.*

Ce petit traité, réimprimé à Paris l'an 1858, avec les caractères de MM. Firmin Didot, aux frais du prince Augustin Galitzin, a été tiré à 50 exemplaires non mis en vente.

Joannis Bodini colloquium heptaplomeres de rerum sublimium arcanis abditis; e codicibus manuscriptis bibliothecæ academicæ Gissensis cum varia lectione aliorum apographorum nunc primum typis describendum curavit Ludovicus Noach. Suerini Megaloburgiensium. *Fried. Guilelm. Bœrensprung 1857. 1 vol. in-8°.*

C'est le titre exact d'un livre dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs (livraison de juin 1858, p. 208). La Bibliothèque d'Angers vient d'acquérir ce curieux ouvrage de Jean Bodin.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME TROISIÈME

SIXIÈME LIVRAISON — SEPTEMBRE 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSÉ

—

1858

SOMMAIRE.

I. — Recherches sur les Mystères qui ont été représentés dans le Maine — *troisième article*, — par dom **Paul Piolin**.

II. — Le Musée d'Angers — *troisième article*, — par **M. Victor Pavie**.

III. — Le général Hoche — *deuxième et dernière partie*, — par **M. Eugène Berger**.

IV. — *Andegavi molles*, par **M. Éliacin Lachèse**.

V. — Poésie. — La bienvenue, par **M. Adrien Maillard**.

VI. — Chronique. — Lettre du R. P. dom Piolin. — Ruines découvertes au Mans, entre la digue du Pré et la rivière de la Sarthe. — Prix décernés par l'Académie française à MM. J. Dallière, Armand de Melun et Ch. Livet.

VII. — Bulletin bibliographique. — Légende du bienheureux Raoul de la Roche Aymon. — Sommaire de la dernière livraison de la *Revue de Bretagne et de Vendée* et du *Cabinet historique*. — Traduction, par M. Pelan, d'Angers, d'un poëme de Lermontoff.

RECHERCHES

SUR

LES MYSTÈRES

QUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DANS LE MAINE (1).

IV.

Le théâtre, qui devait tant à l'Église catholique, fut l'une des premières armes que l'esprit d'hérésie et de licence tourna contre elle. Selon l'usage, le mal se produisit d'abord dans les grandes villes. Dès 1542, le procureur-général près le parlement de Paris, s'opposa à la représentation du mystère du *Vieux Testament*, et s'éleva dans une chaleureuse invective contre certains traits de la pièce, qui n'avaient paru que naïfs aux siècles passés. En 1548, le parlement ne permit aux confrères de la Passion que de jouer des sujets *licites, profanes et honnêtes*, et leur interdit expressément les mystères tirés des Saintes Écritures. Cet arrêt s'explique suffisamment par l'état religieux de la France et les progrès menaçants du protestantisme. Ce qui peut sembler singulier, c'est qu'en Angleterre, vers cette époque, Henri VIII interdisait les mêmes représentations *comme favorables au culte catholique*, et que la reine Marie les rétablit plus tard à ce titre (2). Le mal n'était pas encore sensible

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, pages 161 et 228.

(2) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle* t. I, p. 246 et suiv.

au Mans; et nous verrons bientôt que le drame hiératique s'est maintenu jusqu'au XVIIIe siècle dans notre province, avec son caractère religieux. Cependant, en 1559, le protestantisme qui cherchait tous les moyens de s'implanter dans l'esprit des populations, donna de justes alarmes au chapitre de l'Église du Mans (1). Le 23 février, les chanoines députèrent le scholastique, deux autres chanoines et l'archidiacre de Sablé, qui était en même temps vicaire-général de l'évêque du Mans, Claude d'Angennes de Rambouillet, pour aller trouver les magistrats de la ville, et leur faire des représentations au sujet du scandale causé par des comédiens qui se permettaient un abus coupable de l'Écriture Sainte. Les députés devaient supplier les magistrats d'empêcher cette profanation de la parole de Dieu (2). Cette délibération du chapitre indique clairement qu'une troupe d'acteurs s'était établie au Mans. Le recours aux magistrats prouve que ces acteurs ne se plaçaient plus sous la tutelle du clergé, comme ils le pratiquaient encore en 1556, trois ans plus tôt. Mais l'usage, quoique abusif, de l'Écriture Sainte, semble démontrer que les sujets représentés par eux, appartenaient encore à la famille des faits qui avaient fourni le fond des mystères (3).

Après cette représentation de 1559, nous ne connaissons aucune mention de mystères ou miracles joués dans la capitale de notre province; car nous ne parlons pas ici de Jean Méot qui ne nous est connu que par cette courte notice de La Croix du Maine : « Il a composé plusieurs comédies et tragédies françoises, lesquelles il a fait jouer et représenter en public, lorsqu'il estoit régent au collége de Gourdaine, situé en la ville du Mans. Elles ne sont encore imprimées. Il a écrit plusieurs poëmes sur le trépas du feu prince de Condé, Louys de Bourbon, et quelques vers sur la venue de M. le cardinal de Rambouillet en son évesché du Mans. Il florissoit l'an

(1) *Histoire de l'Eglise du Mans*, chap. XXX.

(2) Archives du chapitre du Mans, registre B.-15. — Ms. de la Bibliothèque du Mans, n° 257.

(3) On sait qu'en 1553, Théodore de Bèze publia, sous le nom de tragédie, un véritable mystère intitulé : *le Sacrifice d'Abraham*. Cet ouvrage est tout rempli des erreurs que l'auteur a professées.

1574 (1). » Malheureusement notre célèbre bibliographe ne donne aucun détail sur la nature des compositions dramatiques de Méot; et quoique le poëte fût ecclésiastique, et le collége qu'il habitait sous la dépendance de l'Église, il ne faut pas se hâter d'en conclure que ses pièces fussent toutes empruntées à des sujets sacrés et conçues dans le plan des mystères. René Flacé, qui vivait à la même époque, était prêtre également; il occupa successivement les offices de principal du collége de Saint-Benoît, fondé par le chanoine Jean Dugué ou le cardinal Philippe de Luxembourg (2); il composa également des tragédies et des comédies qui furent jouées au Mans. Les titres mêmes de ces pièces ne nous sont pas connus, une seule exceptée, *Elips, contesse de Salbery,* tragédie représentée au Mans, publiquement, au mois de juin de l'année 1579. Le sujet de ce drame semble emprunté à l'histoire profane, et par là-même nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il en est de même des tragédies composées par Jean Gallery, Luc Percheron, Jean Portier de Nevers, Jérôme d'Avost, Robert Garnier et autres poëtes manceaux qui ont travaillé pour le théâtre; leurs poëmes n'ont plus rien de commun avec les compositions hiératiques, qui seules nous occupent en ce moment (3).

Mais tandis que Le Mans abandonnait la représentation des mys-

(1) *Bibliothèque française.* — Selon Renouard, *Essais historiques sur le Maine,* t. I, p. 193, N. Méot était célèbre par ses tragédies dès l'année 1521. Ainsi Méot aurait travaillé pour les plaisirs de la ville du Mans durant plus de cinquante-cinq ans.

(2) Voir *Histoire de l'Eglise du Mans,* chap. XXVIII.

(3) L'étude du théâtre antique commençait depuis quelque temps à soulever des idées nouvelles, et préparait insensiblement les esprits distingués à un système régulier de composition dramatique. En ce genre, comme dans les autres, les traductions précédèrent les imitations et les provoquèrent. Le premier essai remarquable et décisif appartient au fameux Ronsard. Il achevait ses études au collége de Coqueret, sous Dorat, en 1549, lorsqu'il s'avisa de mettre en vers français le *Plutus* d'Aristophane, et de le représenter avec ses condisciples devant leur maître commun. Ce fut la première représentation classique qui eut lieu en France; elle fit fureur, et produisit de nombreuses imitations. Dès 1552, Etienne Jodelle donna sa première pièce.

tères et des miracles, les autres parties de notre province continuaient de s'y montrer très-attachées. Nous avons déjà parlé de l'influence qu'exerça sur les arts dans notre pays, et sur l'art dramatique en particulier, le Roi René, cé prince si lettré et si bienfaisant. Nous devons ajouter un fait qui confirme nos assertions, et qui a été constaté, il y a une cinquantaine d'années, par M. Le Clerc de Beaulieu, ancien député de la Mayenne (1). Selon les plus anciennes traditions lavalloises, le roi René le Bon et Jeanne de Laval, qu'il avait épousée en secondes noces, furent les premiers auteurs de la pompe extraordinaire qui accompagnait la procession du *Corpus Domini* en la ville de Laval. A l'origine, une des parties principales de cette fête, celle qui attirait le plus l'attention de la foule, consistait en des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, que des personnages représentaient sur des théâtres dressés le long du parcours de la procession; mais principalement dans la cour d'entrée du couvent des Cordeliers. Ces scènes étaient de vrais mystères qui avaient retenu le caractère de simplicité et de brièveté que l'on retrouve dans les pièces les plus anciennes. On sait que le roi René avait établi un usage analogue dans la ville d'Aix (2). Lorsque plus tard les marionnettes furent introduites en France par Catherine de Médicis (3), les personnages qui représentaient ces pièces furent remplacés par des machines. Ce théâtre, débris des anciennes mœurs, a subsisté jusqu'à la fin de la Restauration. La dernière représentation est de 1827. Il n'a point disparu sans laisser de vifs regrets dans la population lavalloise, qui se rendait en foule pour voir les pieuses scènes qui se jouaient tous les ans devant l'église de Notre-Dame. Dans les derniers temps, afin de satisfaire aux désirs

(1) *Notes sur l'Histoire de Laval*, adressées à ses enfants, Ms. 1 vol. in-4°.

(2) Pour la description de la Fête-Dieu à Aix, voir *Œuvres complètes du roi René*, publiées par le comte de Quatrebarbes, t. IV, p. 167-197. — De Villeneuve-Bargemont, *ouv. cit.*, t. III, p. 89. — P. J. de Haitze, *Esprit du cérémonial d'Aix*; Aix, 1758, in-12. — Grégoire, *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix*; Aix, 1778, in-12. — Leber, *Collection des meilleures dissertations, etc., sur l'Histoire de France*, t. X, p. 77-125.

(3) Magnin, *Histoire des marionnettes en Europe*.

du peuple, les représentations commençaient la veille de la Fête-Dieu, et se répétaient encore le jour même de la solennité après les vêpres. On conserve également le souvenir des scènes qui étaient jouées, et qui étaient toutes empruntées à l'Ancien ou au Nouveau Testament.

Il est très-probable que les cérémonies de la Fête-Dieu de Mayenne, telles que nous allons les décrire, étaient un reste d'usages semblables à ceux de Laval; seulement les acteurs étaient descendus de leurs planches et marchaient dans la rue. Voici, du reste, ce qu'en raconte l'abbé Guyard de la Fosse : « On fit vers ce temps (vers 1655) une grande réforme en la solennité de la procession de la Fête-Dieu, qui passoit pour célèbre à Mayenne. Voici ce qui s'y observoit : après les deux bannières, marchoient deux personnes représentant Adam et Ève, au milieu desquelles on portoit un petit arbre chargé de pommes, avec la figure d'un serpent. Ensuite paraissoient ceux qui représentoient les patriarches et les prophètes, vêtus de soutanes et manteaux de différentes couleurs, avec de grandes barbes et des perruques, portant sur le dos un écriteau du nom du personnage de chacun, comme d'Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Isaïe, Jérémie, etc.; leur nombre étoit fini par saint Jean-Baptiste, couvert d'une peau de chameau, et portant un agneau. Après eux venoient les rois descendus de Jessé, comme David, Salomon, etc., habillés magnifiquement, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Ils étoient suivis de leur père Jessé, qui avoit une grande chevelure blanche, une robe fourrée, et s'appuyoit sur un bâton. Les Apôtres de Jésus-Christ marchoient ensuite; et, pour les distinguer, saint Pierre portait une clef, saint Paul une épée, saint André une croix, saint Jacques un bourdon, saint Jean l'Évangéliste un calice, etc. On voyoit après eux un grand nombre de filles représentant les vierges, beaucoup de petits enfants habillés de la manière qu'on peint les anges, avec des fleurs qu'ils répandoient devant le Saint-Sacrement; quantité d'autres vêtus en bergers et bergères, avec des houlettes ornées de rubans. Pendant que le Saint-Sacrement reposoit au milieu du grand cimetière, la plupart de ces personnes déclamoient quelques vers français conformes

aux personnages qu'elles faisoient, et tous contribuoient à faire faire une torche de cire, où étoit représenté en relief et en grandes figures un trait de l'Ancien ou du Nouveau Testament, qui étoit différent toutes les années. Tous ces acteurs étoient des bourgeois et des artisans de l'un et de l'autre sexe, la plupart mariés; ils formoient une espèce de confrérie, dont on a réuni quelques rentes à la confrérie du Saint-Sacrement. Ces représentations, qui avoient peut-être eu quelque bon motif en leur établissement, étoient dégénérées en badinage. Quelques missionnaires, qui vinrent à Mayenne, déclamèrent fortement contre cet abus. Leur zèle eut un heureux succès, en faisant supprimer tout ce cérémonial et ce cortége. »

Ces renseignements sont relativement trop récents; ils ne montrent que des vestiges de ce qui fut à une époque déjà éloignée. Si nous interrogeons la chronique rimée de Guillaume Le Doyen (1), nous entendrons le témoignage d'un homme qui fut témoin, acteur et quelquefois auteur des drames dont il parle (2). On aime, avec raison, à connaître le narrateur des faits que l'on étudie; et Guillaume Le Doyen a pris soin de satisfaire lui-même notre curiosité. Voici le portrait qu'il trace de lui-même :

Et si voulez de moy savoir,
Je suis natif du beau manoir
Ouvrouïn, près le pont de Mayenne,
Où j'ay ma terre et mon domayne
Qui n'est pas de gros revenu :
Je vis du gros et du menu;
Car je suis personne publique,
Et chacun jour mon sens applique
Avoir de Dieu parfaict amour,
Et (de) tout le peuple favour.

(1) *Les annales et chroniques du comté de Laval*, par Guillaume Le Doyen, sont encore inédites. M. La Beauluère, qui a bien voulu nous communiquer une copie de ce précieux manuscrit, se dispose à le rendre public. Personne n'est plus capable de rendre ce service au pays.

(2) Voir une notice sur Guillaume Le Doyen, par M. Eugène de Certain, dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e sér., t. III, p. 361 et suiv., et M. Stéphane Couanier de Launay, *Histoire de Laval*, p. 229.

Guillaume Le Doyen exerçait donc les fonctions de notaire, et s'occupait très-activement des affaires de sa paroisse, qui était celle de Saint-Melaine, remplacée aujourd'hui par celle de Saint-Vénérand (1). Comme il passait pour l'un des beaux esprits de Laval, on recourait à lui dans les circonstances importantes pour avoir des chants en l'honneur des personnages puissants qui visitaient la ville; et il ne se faisait jamais attendre; car il se piquait plus de produire promptement ses vers, que de leur donner le poli et l'élégance. Aussi nous ne devons pas beaucoup regretter la perte des mystères qu'il composa, et pour lesquels néanmoins la ville de Laval montra un vif empressement.

En la seule année 1493, en effet, Laval vit représenter deux mystères : le premier intitulé *Le bon et le mauvais pèlerin*, par Guillaume Le Doyen, fut joué devant l'église Saint-Vénérand; le second, qui est intitulé *Sainte-Barbe*, fut représenté à Boz, hameau situé aux portes de la ville. Cette dernière pièce fut jouée par l'ordre de Guy XV, l'un des plus puissants et des plus magnifiques seigneurs de Laval. Mais il faut entendre notre naïf chroniqueur dans son vieux et incorrect langage.

An mil IIII^c IIII^xx XIII (1493). — *La moralité du bon et maulvais larron, faicte par moy devant Sainct-Vénérand.*

Celluy an, à la Penthecouste,
Je fis jouer, quoyqu'il me couste,
Le papier du bon pèlerin
Et mauvais, qui estoit fin
D'esmouvoir tous ceux de la ville,
Qui, entreprinse très utile,
Avoient faict du très beau mystère
De Barbe; (mais fut vitupère

(1) De jour en jour plus répandue et plus familière, sans devenir plus rigoureuse, la versification se prêtait à tout. Faute d'idées, on l'appliquait aux faits, comme dans l'enfance des nations : Guillaume Crétin chantait les *Chroniques de France;* Martial d'Auvergne psalmodiait le règne de Charles VII, année par année; Georges Chastelain et Jean Molinet rimaient les *choses merveilleuses* arrivées de leur temps. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, t. 1, p. 16.

Par compaignons entreprenneurs
Qui se voulurent faire outrageurs,
Tellement que tout à nyent
Démoura); mais incontinent,
Entreprins ce dit pèlerin (1),
Que je mis moy-même à fin
Et en joué le personnaige,
Devant Sainct-Vénérand, ce croi-je.

En ce présent an fut joué à Botz le mistère de Saincte-Barbe.

Et ce voyant ceux de la ville,
Que tout le monde les aville,
Et que mutiner se voulurent,
Après brief temps tous s'apparurent
Au moins le plus, devant Monsieur (2),
Qui leur commanda par honneur,
Reprendre ce beau mistère
Et leur bailla pour commissaire
Troys ou quatre bourgeoys moult saiges
Pour départir les personnaiges
A gens qui sauraient bien jouer,
Afin d'en estre mieulx louez.
Ce qui fut faict en grant honneur,
Sans y acquérir déshonneur;
Nul n'étoit abilliez de toille,
. . . . . (3)
Cent joueurs abilliez de soye,
Et de velour à pleine voye,

(1) *Pèlerin* dans le langage populaire signifie un hommo rusé, un matois. Dans les habitudes du langage de Laval, il signifie encore quelqu'un qui a quelque chose d'étrange. Cette expression pouvait convenir au personnage du bon larron.

(2) Cette qualification que nous reverrons plusieurs fois, désigne le seigneur comte de Laval, alors Guy XV.

(3) Ce vers et quelques autres que nous supprimons également dans la suite, ont été tellement défigurés dans le Ms. de la Bibliothèque Impériale, sur lequel toutes les autres copies ont été faites, qu'il nous paraît très difficile de rétablir une version sûre.

Au moins les compaignons d'enfer;
Si estoit le grant Lucifer.
Puis y avoit une vollée,
Qui fust soudainement trouvée,
Laquelle décora le jeu;
Plusieurs personnaiges du lieu
Y voloient d'ung bout juc en l'autre.
Puis y avoit une beste autre,
Qui estoit de faczon orrible,
De grandeur et grosseur terrible,
Et par Jean Hennier compoussée (1);
Lequel dessus en chevauchée,
Venoit chacun pour faire homaige
A Lucifer et son mesnaige.
Elle jectait le feu par sept lieux,
Par ses nazeaux et par ses yeux
Qu'elle avoit fort épouvantables;
Ses gestes estoient merveillables.
Et fut joué pour dire *Amen*,
Par maistre Pierre Le Maignen,
Jeune advocat, mais bien lectré,
Qui de tous fut bien atiltré,
Et puis se rendit cordelier (2);
Car sa feme, sans peu tarder,
Se mourut tout en suyvant.
Et puis Dioscorus le Grand
Fut joué par René Hubert,
Sergent du roy, moult bien expert;
Et le grand diable infernal
Fut par André le Sénéchal;

(1) Plusieurs membres de la famille Hennier, de Laval, sont mentionnés par Le Doyen. Il ne parle point de Pierre Hennier, chanoine du Mans, qui a rédigé un cérémonial précieux pour notre Église, s'est occupé de recueillir les priviléges du chapitre de Saint-Julien, et a secondé les travaux liturgiques du cardinal Philippe de Luxembourg. Voir notre *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVIII.

(2) Il ne faut pas confondre Pierre Le Maignen dont il est ici parlé, avec Jean Le Maignen, archidiacre de Passais, sur lequel nous fournissons plusieurs renseignements nouveaux dans notre *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVII et XXVIII.

Monsieur et sa noble comtesse
Furent présents sans faire presse.
Au long de six jours, leurs trompettes,
Clairons sonnaient en choses faictes,
A toutes les belles entrées
Et pauses; qui furent bien notées,
Tellement qu'amont et à val
Il n'était honneur qu'en Laval.
Monsieur, par commandement,
De Paris, sieurs du parlement
Fist venir à ses propres mises
Pour de Barbe voir les devises.
Tel pavillon avoit au pré
Où cent hommes eussent entré.

Si Guillaume Le Doyen est vraiment l'auteur du mystère *du bon et du mauvais larron*, joué devant Saint-Vénérand en 1493, comme il le raconte, il n'est pas surprenant que son poëme soit resté inconnu de tous les auteurs qui à divers point de vue se sont occupés du théâtre. Peut-être, s'il est permis de former des conjectures sur un ouvrage dont il ne reste pas un vers, notre notaire poëte se contenta-t-il de découper dans la Passion, cette somme dramatique si répandue au moyen âge, la partie de la conversion du bon Larron et de sa mort. C'était un procédé assez commun aux dramaturges du XVe siècle, et même des temps antérieurs. A cette époque, celui qui entreprenait de mettre sur la scène une pièce quelconque, prenait toutes les libertés imaginables avec son auteur : il ajoutait et retranchait selon sa volonté.

Quoique le *mystère de Sainte-Barbe* n'ait jamais été publié, il est néanmoins très-connu. Il n'en existe cependant qu'un manuscrit (1); mais dès l'année 1735, les frères Parfaict en ont donné une analyse satisfaisante (2). Ce drame porte tous les caractères de ceux du

(1) Bibliothèque Impér., n° 7299. 3. In-4°. — Voir Paulin Paris, *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, in-8°, t. VII, p. 374.

(2) *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 5-78. — De Douhet, *ouv. cit.*, col. 196 et suiv. — Le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, t. I, p. 34.

XVe siècle, il se compose d'au moins vingt-cinq mille vers; le nombre des acteurs s'élève jusqu'à quatre-vingt-dix-huit; il est divisé en cinq journées; et, comme nous l'apprend notre chroniqueur lavallois, on mit six jours à le représenter en notre province. Un auteur de notre temps y remarque un mélange de ces plaisanteries grossières qui rebutent dans la plupart des drames du XVe siècle, et que l'on retrouve jusque dans les pièces de l'hôpital de la Trinité, où s'étaient glissés les enfants sans-souci (1). Les frères Parfaict pensent aussi que *Sainte-Barbe* fut représentée par les confrères de la Passion. Aucun historien n'avait mentionné la représentation qui fut donnée à Laval en 1493, et qui eut un grand éclat, puisque des membres du parlement vinrent exprès de Paris.

Encouragés par les succès brillants de l'année précédente, les habitants de Laval entreprirent en 1494 de représenter un nouveau mystère. Ce fut Guillaume Le Doyen qui se mit à la tête du projet et composa le livret.

An mil IIIIe IIIIXXXIV (1494). — *La Nativité jouée à Sainct-Dominique par moy, composée et assemblée à quarante personnaiges.*

En celluy an, pour vérité,
Fut joué la Nativité,
Le beau premier jour de janvier
Et des trois Roys, sans y muser,
Par moy et ceulx de Sainct-Melaine (2),
Dont ne perdismes notre paine,
Car du bien il nous fut donné,
Argent et vin abandonné,
Qu'ilz nous donnoient à leurs mains joinctes,
Dont payâmes toutes nos fainctes.

(1) O. Leroy, *Études sur les mystères*, p. 281.

(2) L'église paroissiale de Saint-Melaine était située près de Laval, sur la route du Mans, en un hameau qui porte encore ce nom. La paroisse comprenait à peu près le territoire actuel de celle de Saint-Vénérand. L'église de Saint-Vénérand venait d'être commencée, en 1485, pour satisfaire aux désirs et aux besoins des fidèles fort incommodés par l'éloignement de Saint-Melaine.

Le sujet de la Nativité de Notre-Seigneur a dû être l'un des premiers représentés sur le théâtre hiératique. Dès le xe siècle, au moins, à Saint-Martial de Limoges, on pratiquait durant l'office de Noël des rites figurés, dans lesquels apparaissaient, prédisant la venue du Messie, un chœur, Israël, Habacuc, Nabuchodonosor, Moïse, Siméon, Isaïe, Élisabeth, la Sibylle, Jérémie, saint Jean-Baptiste, Daniel et Virgile. Ce dialogue, qui devait produire un grand effet, se rattache aux offices de Noël, si riches en ces sortes de scènes, et qui s'étendaient jusqu'à la Purification. Aussi la représentation donnée au couvent des jacobins de Laval en 1494, fut-elle fixée au 1er janvier. On trouve, relativement à ce mystère de la Nativité, un précieux renseignement pour l'histoire du drame religieux, vers le milieu du xive siècle. « Jean de Montdésert, curé de Saint-Malo de Bayeux, rapporte l'abbé de la Rue (1), fut mis à l'amende par le chapitre de cette ville, pour avoir fait jouer dans son église le mystère de la Naissance de Jésus-Christ, le jour de Noël, en 1351. » Il serait à désirer que l'on connût les considérants sur lesquels s'appuyait la sentence du chapitre; mais d'après l'ensemble des faits, on peut croire que les chanoines, qui sans doute ne réprouvaient pas les rites figurés, puisqu'on possède la preuve qu'ils les pratiquaient eux-mêmes à certains jours dans leur église, ne voulaient pas tolérer dans le lieu saint la représentation des mystères tels que le xiie et le xiiie siècles les avait faits. Déjà l'appareil théâtral était trop développé, et le jeu demandait trop de temps, de décors et d'espace; il ne convenait plus avec la gravité majestueuse de la liturgie. Le xive siècle ajouta encore beaucoup aux qualités qui rendaient le drame hiératique inadmissible à l'intérieur des églises. Le xve siècle, enchérissant encore sur les errements de son devancier, admit dans presque toutes ses pièces un mélange de bouffonneries en rapport avec les goûts de cette époque.

Toutefois les mystères de l'Incarnation et de la Nativité, qui jouirent au xve et xvie siècles d'une faveur si marquée (2), admettent

(1) *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, t. 1, p. 166.

(2) Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française et du*

moins que beaucoup d'autres cet élément profane. Le XVe siècle nous a légué deux mystères de la Nativité (1); mais ni l'un ni l'autre n'a pu être représenté à Laval dans les conditions exprimées par Le Doyen. Leur mise en scène demande un appareil, un temps et un nombre d'acteurs beaucoup plus considérables que le chroniqueur ne l'indique. Il est donc à croire que l'entrepreneur de ces jeux retrancha toute la première journée, et probablement quelques autres détails. Le plus connu de ces deux poëmes comprend environ vingt mille vers, assez remarquables pour le temps.

Quoique très-incomplet, le récit de Guillaume Le Doyen nous indique la manière dont les entrepreneurs des jeux publics recevaient leurs honoraires. Il devient très-clair si on le rapproche de ce passage des anciens registres de la ville d'Amiens : « Du vendredy » XVIe jour de juing 1581; vue la requeste présentée par les compai- » gnons joueurs de comédye de la paroisse Sainct-Jacques; par ad- » vis de Messieurs, leur a été permis de jouer le jour de sainct » Jacques prochain, après vespres, l'ystoire de Tobie par personna- » ges, au carefour de la rue de l'Aventure et de la Hautoye, à la » charge qu'ilz ne jouront riens de erronné et scandaleux, que, pa- » ravant juer, ils communiqueront leurs jeux au bureau, et que le » lendemain ny autre jour ilz ne feront aucune cœullette de poix » reboullez, ne autrement avant la dicte paroisse ny ailleurs. »

Le rapprochement de ce texte avec le passage cité de Guillaume Le Doyen et quelques autres que l'on verra bientôt, prouve que sur chaque paroisse il y avait des joueurs de mystères, qui formaient

théâtre français du XVIe *siècle*, t. 1, p. 217-234. — Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 523.

(1) Le plus anciennement connu de ces deux mystères de la Nativité a été publié en un vol. in-fol. goth. s. d,, de 228 feuil. Le second n'a été publié qu'en 1837, par M. Ach. Jubinal, *Mystères inédits du* XVe *siècle*, Paris, Techener. in-8°, 2 vol., t. II, p. 1-79. — Cfr. le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, t. I, p. 36 et 54. — Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 494 et suiv. — De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 226. — De la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs*, etc., t. I, p. 166. — Le comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 522.

sans doute, selon l'usage du temps, une sorte de confrérie. Il faut reconnaître aussi qu'ils étaient indemnisés de leurs frais, soit par les offrandes d'argent que leur faisaient les corporations et quelques particuliers, soit, le plus souvent, par des offrandes en nature. M. Magnin, le plus habile historien du théâtre français, croit l'expression de *faire la cœullette de poix reboullez* propre au pays d'Amiens, et conjecture qu'elle signifie la même chose que les *poispillés* si fameux dans l'histoire de la scène parisienne; c'est-à-dire qu'elle désigne selon lui ces farces et soties que les confrères de la Passion empruntèrent aux clercs de la Bazoche et aux Enfants Sans-Souci, afin d'affriander le public par ce mélange de sacré et de profane (1).

Le public de Laval ne semble pas avoir réclamé de ses acteurs ce mélange qui amena trop promptement la décadence du théâtre hiératique. En 1498, la foule de la ville et du pays voisin se rendit empressée durant trois jours à la représentation d'un nouveau mystère. « En ce présent an, dit Guillaume Le Doyen, au moys d'octobre fut joué par troys jours, à Pissanesse (2), le *mistère de la Bourgeoise de Rome.* » Quel est le drame désigné ici? Nous n'en connaissons aucun qui ait porté ce nom. Mais n'est-il pas probable que Guillaume Le Doyen a voulu désigner un drame connu sous le nom de l'*Impératrice romaine* (3). Ce titre qu'il porte sur les manuscrits, fera suffisamment connaître le sujet : « Ici commence un » miracle de Notre-Dame, touchant l'impératrice de Rome, que le » frère de l'empereur accusa pour la faire périr, parce qu'elle » n'avait pas voulu faire sa volonté. Depuis il devint lépreux, et la » dame le guérit après qu'il eut confessé son méfait. » Sur cette

(1) *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,* t. IV, p. 99.

(2) Ce lieu était situé sur la paroisse d'Avesnières, comme on le verra plus bas. Le nom a disparu.

(3) Le mystère de l'*Impératrice romaine* a été publié par MM. Montmerqué et Francisque Michel, dans leur *Théâtre français au moyen âge,* p. 365-417, d'après le Ms. n° 7203. 4. B, de la Bibliothèque Impériale.

donnée, empruntée à l'un des contes de Gaultier de Coinsy (1), le poëte a composé une pièce en cinquante-sept scènes et à trente personnages environ. Malgré le mérite incontestable de ce drame, il ne semble pas avoir joui d'une grande faveur; du moins les historiens n'en font pas mention.

Dom PAUL PIOLIN.

(1) *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits*, publiés par Méon, t. II, p. 51 et suiv.

(La fin à une prochaine livraison).

LE MUSÉE D'ANGERS

TROISIÈME ARTICLE (1).

MUSÉE DE PEINTURE.

Il nous serait difficile, et à de meilleurs que nous, de formuler ici, d'un mot et en courant, les caractères distinctifs de l'école française. Le γνῶθι σεαυτόν est d'une réalisation périlleuse. Ce rôle délicat de juge et de partie tout ensemble exige une sûreté de coup d'œil et une sérénité d'appréciation inconciliables, d'une part, avec l'absence de perspective esthétique, de l'autre avec l'absence de liberté morale, dont la *self*-critique est naturellement affectée, qu'il s'agisse de soi-même ou de plus cher encore que soi, — la patrie. Dire que, pour la France, la difficulté se complique d'un élément de plus, est-ce proclamer une vérité ou aventurer une hypothèse ?

Nous avons toujours cru que la lucidité de jugement dont nous nous sentions doués à l'égard du génie des autres peuples, ne se reproduisait pas d'eux à nous dans les termes d'une rigoureuse réciprocité : qu'ainsi, par exemple, nous définirions mieux la physionomie de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Angleterre qu'elles ne définiraient la nôtre ; ou mieux encore, et pour compléter cette proposition, qu'elles étaient plus aptes à se critiquer réciproquement qu'à tenter la critique de la France. Il y a ici un mystère inhérent à son organisation intellectuelle, et au caractère de sa mission dans

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, pages 121 et 209.

l'univers. Elle est un peu tout le monde; il y a un peu d'elle chez toute nation que ce soit qui s'efforce d'en étudier le principe, et devient par-là même juge et partie à son endroit. Comment expliquer autrement cette puissance de cosmopolitisme, cette merveilleuse soudaineté d'acclimatation par lesquelles le Français trouve son équilibre à mille lieues de son berceau? La France en tout, lettres et arts, industrie et science, est moins une nationalité exclusive que la société même avec son mouvement, son entrain, sa force d'expansion, sa généreuse initiative. La forme, ce cachet sous lequel on aime à reconnaître l'empreinte d'une race fortement accusée, lui serait une limite et une entrave. Elle ménage à son moule, pas trop accentué, des possibilités de remaniement en rapport avec le foyer d'action d'où elle rayonne sur le monde. Par quelles fibres remue-t-elle, cette France vive, aisée, courante, si mesurée dans sa force, si logique dans son élan, des nations dont les œuvres, ou splendides ou rêveuses, ou exaltées ou fantasques, témoignent d'un idiome si différent du sien? Là est le secret. Qu'importe, pourvu qu'elles n'osent, dominées par je ne sais quel prestige d'opinion, s'apercevoir de la distance?

Voyez, chez nous, le vers, cette forme littéraire par excellence! Comme il n'en a pas l'air, comme il est sobre et contenu, — juste ce qu'il faut pour le séparer de la prose! Il semble que la poésie, dans la patrie de Racine et Boileau, ait peur de brûler ses voiles, et de s'interdire, par quelque excentricité pindarique, le retour à la raison, port assuré, ferme rivage sur lequel ses regards se tiennent perpétuellement ouverts. Il n'y a de confiance et de laisser-aller pour elle que dans le milieu modéré entre la terre et l'air, entre la fougue et la sagesse, où son aile se joue et ne s'élance pas. Oserions-nous dire qu'il y a plus de rythme et de couleur dans telle fable de la Fontaine que dans les chœurs les plus majestueux d'Athalie? La poésie, chez lui, est *ab intus;* le vers éclot, s'enfle, s'abaisse, se poursuit dans une molle série d'intonations et d'images qu'on chercherait vainement autour de lui. Pourquoi cela? Parce que n'ayant point à *se respecter,* comme ses confrères de la tragédie ou de l'ode, ce poète par mégarde errait au gré de sa muse, sans conséquence

ni responsabilité. Ce qui nous charme en lui, tendresse, élan, soudaineté, nous le devons à l'humilité de son domaine.

Plus tard viendront les temps où, saturé plus que tout autre d'éléments étrangers, à raison de cette faculté d'assimilation qui lui est propre, le génie de la France appellera sur ses œuvres les rayons de tous les soleils. Alors, qu'on ne s'y trompe pas, il sera conséquent à lui-même. En absorbant ainsi la sève des nations que son prestige fascine et qui gravitent autour d'elle, la France complétera, par un mouvement inverse, les fonctions essentielles à son mode d'existence. Comme elle respirait, elle aspire maintenant, avec le même succès, mais avec une autre puissance. Elle a senti de nos jours croître et s'éveiller dans son sein un sentiment sans lequel il n'y a ni profonde, ni complète émotion dans l'art, le sentiment de la nature. Racine n'en sut rien. Un vers échappé à Corneille :

« Cette obscure clarté qui tombe des étoiles »

ne suffit pas à lui assurer parmi nous un renom de poésie égal à celui de son éloquence. Le poète, ce fut un prosateur et un prêtre. Si bien scellée qu'elle fût sous l'étiquette monarchique, la nature ne pouvait échapper à Bossuet; il la contemple calme et sans éblouissement, de son œil d'aigle, pour en scruter le mystère à la lueur des saintes lettres, et en réfléchir les merveilles dans ses enseignements.

Bossuet, par les images, nous mène à la peinture. Nous y trouvons Poussin, haut et mâle comme lui, mais plus abstrait, moins peintre, dans la vraie acception du mot. Poussin rappelle Bossuet moins encore que Descartes. L'imposante logique qui préside à ses compositions leur imprime un cachet monumental devant lequel les sympathies du sculpteur appellent celles de l'architecte. Du haut de sa puissance généralisatrice, ce penseur par excellence, à qui certes le sentiment ne fut pas dénié... (acheverai-je? tombe avec cette plume la main qui la tient, plutôt que d'attenter, par une qualification téméraire, à l'une des plus incontestables grandeurs du pays!) Poussin ne sut condescendre à ces vivantes incarnations qui font, sans déroger aux lois de l'idéal, fluer et refluer le sang des

veines du peintre dans les nôtres. Aussi ne juge-t-il pas le renouvellement des types indispensable au caractère exclusivement moral de ses figures. L'antique était devant lui ; il l'adopta sans le renouveler, sans poursuivre son modèle à travers ce mélange de tant de races qui rendent assez confuses et assez indiscernables, il faut l'avouer, les lois constitutives de la physionomie française. Car tout s'exprime ; le dedans se traduit au dehors, et nous retrouvons ici, dans les traits extérieurs du visage, cette complexité dont la présence dans les œuvres avait servi de motif à nos hésitations. Il n'y a pas de rapin qui en deux coups de crayon ne charbonne sur un mur la silhouette d'un Anglais, d'un Espagnol, d'un Italien, d'un fils de Flandre ou d'Allemagne ; mais cet ensemble d'esprit, de sensibilité, de résolution, de qualités multiples et diverses dans lequel se résume la physionomie française, — qui le rendra?

Si la pensée l'emporte sur l'imagination chez l'auteur du *Jugement de Salomon* et du *Testament d'Eudamidas*, chez celui de *Saint Bruno*, c'est l'expression qui domine. Pour bien user des termes, il faut en bien préciser le sens. Nous entendions jadis par imagination, aux jours lointains, hélas! des *narrations* de collége, cette faculté glorieuse de gonfler un sujet de vent, et de faire pleuvoir sur son texte un déluge de métaphores. Ce n'est pas cela précisément. D'autre part, l'on se prend assez généralement à confondre le don de l'invention, don fondamental, il est vrai, et le don plus divin peut-être d'illuminer toute chose avec une magie supérieure aux richesses du style et à l'opulence du pinceau ; de ravir sans contraindre, d'étonner sans étourdir ; d'électriser les types en menant les palpitations de vie de pair avec les transformations de l'idéal ; de projeter sur le sol, réjoui ou attristé, le reflet de chaque personnage ; d'*imager* tout, esprit et corps, hommes et choses ; de faire dire à quiconque a jamais songé ou rêvé dans sa vie : « Mon rêve est coupé, m'y voilà ! » C'est Rubens, c'est Shakspeare, c'est Calderon, c'est Weber. Pour ceux dont l'enthousiasme franchit, sans sourciller, des ellipses d'exécution technique, ce sera Eugène Delacroix.

Dans la sphère céleste où se recueille la foi de Lesueur, il y aurait irrévérence, et qui mieux est, ingratitude à pratiquer sur lui l'essai

d'une esthétique humaine; à se demander, par exemple, si son horizon pittoresque n'est pas avare de profondeurs; si l'arôme monastique dont les petits paysages de ses naïfs confrères d'Ombrie sont imprégnés, ne fait pas trop défaut à l'architecture de ses cloîtres et à la végétation de ses déserts; si l'attitude convenue de ses personnages secondaires les relie suffisamment à la suave distinction des premiers; s'il n'en est pas souvent des privilégiés de son pinceau, perdus dans le poncif du reste de la scène, comme des acteurs d'élite impuissamment secondés par leurs camarades d'occasion sur les théâtres de province. — Observation oiseuse qui ne s'énonce qu'à mi-voix, et qui n'aurait jamais rompu le sceau de nos lèvres, si elle ne nous était comme arrachée par les exigences de la situation.

Ce qui s'appelle peinture, le sentiment, ou même, si l'on veut, la sensation pittoresque que donne la fréquentation des grandes écoles étrangères, était si peu de mise dans les ateliers du grand siècle, qu'à mesure que la toile s'élargit et se hausse sur le chevalet de Lesueur ou de Poussin, la pensée se resserre et l'expression s'abaisse. Ils ne sont eux et grands que sur quelques palmes d'espace; leur puissance se brise dans l'effet de ces grandes machines où Lebrun, si loin d'eux, n'a produit quelque illusion que dans le vide complet des qualités qui les illustrent.

Et pour dernière preuve à l'appui de cette opinion, que la peinture d'alors est moins une langue qu'une forme d'adoption, un idiome particulier à quelques grands artistes, — on dirait, plus exactement, à quelques grands *auteurs* de notre patrie, — ne remarquez-vous pas que le sillage qu'ils ont ouvert se referme derrière eux, et que ni corps d'enseignement, ni tradition d'atelier, ni système, ni mot d'ordre, ne perpétuent leur souvenir; que leur postérité, c'est leur œuvre?

Quant au paysage, si grand sous le Poussin et sous le Lorrain, aux deux degrés divers où les échelonnait naguère un critique regretté de l'art, la thèse qu'il soutenait trouverait son infirmation dans la rigueur de sa formule. Le paysage historique dans lequel le premier est roi, et dont Claude Gelée, moins philosophe que lui, marque la transition lointaine aux moulins de Ruysdaël et aux

forêts d'Hobbema, est-ce le paysage, est-ce l'histoire? Le propre du paysage, est-ce la philosophie, est-ce la rêverie? — Nous parlons de cette rêverie qui ne tire son aliment ni de l'harmonie des lignes ni de la majesté des horizons, dont la *symphonie pastorale* a fait vibrer toutes les cordes, et dont chaque note de Weber est un écho?

Ce n'est pas sans dessein que nous avons transporté le procès du théâtre de la peinture à celui de la musique; rien n'est plus favorable à la solution d'une question que le mode par lequel, en changeant de sphère sans changer de termes, elle se dégage de l'accessoire pour ne garder que le permanent. La nature extérieure, à raison de la distance qui sépare ses formes des nôtres, semble défier le portrait et braver les périls d'une reproduction littérale; l'on ne saurait trop se garer du piége tendu par le réalisme en paysage aux candides esprits qu'un procédé pareil, appliqué à la figure, ferait rougir. Ainsi il se pourrait que les paysagistes flamands, dont nos premières ardeurs ont tant recherché les ombrages, aient, dans de rares excès d'intimité rustique, sacrifié les conditions de l'idéal à la tentation d'une reproduction telle quelle. — De même il se pourrait que les critiques austères qui leur assignent le troisième rang, dominés par les exigences de la logique, n'aient pas assez tenu compte de ces révélations agrestes qui émanent de leurs toiles, et dont ni la majesté de Poussin, ni la sérénité de Claude ne s'est montrée préoccupée. Les poèmes de Ruysdaël, traduits à leurs oreilles par les mystérieux accords de Beethoven et de Weber, eussent grandi à leurs yeux; ils y eussent constaté la présence de ce sentiment moderne dont les plus riches ordonnances ne peuvent suppléer les effets. Une cabane que trahit sa fumée dans les bois, l'ombre d'un cavalier au tournant d'une lande, l'oiseau qui boit à une source, attendrissent la nature et la mettent en rapport avec nous. Dans l'anthropomorphisme dont notre pauvre Gustave Planche déduisait les lois avec une puissance de synthèse incontestable, il n'y a place ni aux aspirations ni aux humilités du chrétien. Dans ses aspirations, ce n'est point aux conceptions de la Grèce, c'est aux ravissements des saints qu'il demande le secret des transformations de la nature; dans son humilité, il bénit la main qui dispense tant de mouvement, de vie, de sève et

d'haleine autour de lui, et se plaît à faire monter autant de cantiques vers Dieu, d'une fleur de cardamine penchée au bord d'un fossé, que de la cîme ardue des chênes.

Cela revient à dire qu'en paysage, comme en histoire, notre peinture sous Louis XIV est bien moins l'expression directe des choses du pays, l'expression des sentiments populaires que le produit élevé de quelques organisations d'élite. L'on se demande pourquoi ni le peintre des Andelys, ni le peintre de Chamagne, n'ont jamais senti le besoin de camper devant un site de leur patrie, assez belle pourtant, surtout en ce temps-là. Il en ressort quelque chose à l'appui de ce que nous disions : point de ces souvenirs du sol, point de ces émotions de berceau qui mettent le cœur du maître, par de secrètes vibrations, en contact avec la foule. Les petits n'ont point de place à ce banquet des dieux. Or, savez-vous ce qui arrive? Quand la religion a fui, que la nature en pièces a disparu sous la triple fumée des paquebots, des wagons et des usines, le peuple, dénué de l'enthousiasme du génie, seul et dernier emblême de la divinité à ses yeux, n'a plus d'imagination que pour l'émeute.

Un jour que nous regardions, collé sur les vitres d'une boutique, un tableau de la première manière de Cabat, le *Bouquet de chênes*, l'exclamation suivante, partie de derrière notre épaule, nous fit involontairement tourner la tête ; « N'est-ce pas que c'est beau, Monsieur, mais voyez donc comme c'est beau! » Et elle joignait les mains, la pauvre bonne femme, et elle avait des larmes dans les yeux. Evidemment ces arbres, aux flancs moussus, à la tête écîmée, dont un rayon de mai faisait tressaillir la vieillesse, ce nid de pigeon posé à l'intersection des rameaux, évoquaient son printemps et lui remettaient en souvenir les impressions de la terre natale. Que le peintre n'est-il là, me dis-je tout bas, en lui serrant la main? Laissant la grande manière pour laquelle il n'était pas né, il reviendrait aux sites, aux motifs d'autrefois, et trouverait dans les émotions de cette bonne femme une consolation aux fureurs de l'Académie (1).

(1) Ces lignes étaient écrites, lorsqu'une publication récente de notre ancien maître et ami M. Mazure, intitulée *Paysage, Dieu, la nature et l'art*, nous est tombée

Que si nous résumions en une proposition tardive les éléments épars de nos observations jusqu'ici : — élévation, pensée, plus de clarté que de splendeur, moins d'imagination que de logique, peindre bien moins pour peindre que pour exprimer ou noter, quelque chose d'abstrait dans la généralisation des types qui la tient à distance des masses et la confine dans les appréciations des lettrés, — telle serait, suivant nous, la physionomie de notre école; telle elle se serait montrée dans la majesté de son allure sous le grand roi ; telle, après ses licences et ses raffinements sous Louis XV, on l'eût vue réagir avec la dureté de la pierre sous le pinceau de Louis David, pour se renouveler de nos jours, sans se renier, sous la double influence du souffle moderne, d'une part, des relations étrangères, de l'autre.

Ceci risqué, abordons la galerie française de notre Louvre par la *Sainte famille* de Mignard. Ici une question se présente. Dans l'expression de la Vierge, dans la figure du saint Jean, dans le paysage du fond, rien qui étonne ; c'est le Mignard correct et timide que nous savons. Mais voilà que, tout à coup, l'apparition de l'Enfant-Dieu vient échauffer la toile d'une flamme inconnue. La source où il s'abreuve s'embellit et se divinise sous la pression d'une main telle que Versailles n'en vit jamais. Jésus, aux chairs lombardes, au modelé savoureux et grenu, s'épanouit en souriant comme une grappe du Corrège. D'où vient cela? Est-ce intervention discrète d'une touche sans nom et sans nulle trace ailleurs? — Ne serait-ce pas un de ces coups de bonheur, ou de malheur plutôt, qui n'enlèvent un artiste au dessus de lui-même que pour lui faire expier ce quart-d'heure d'emprunt par les soupirs de toute une vie?... Voyez, cherchez, interrogez! S'il n'y a pas là-dessous quelque indication favorable aux hypothèses de la critique, il y a tout au moins quelque donnée séduisante pour la plume d'un romancier.

Après cette *Sainte famille*, il ne reste plus désormais à celle de

entre les mains. La thèse de Gustave Planche s'y reproduit, mais plus en grand, d'un ton moins doctrinaire, avec plus de largeur et de délicatesse à la fois, surtout avec l'incontestable supériorité de la foi catholique sur le spiritualisme moderne. Devant de si hautes raisons, qu'un si vif sentiment anime, l'on redevient élève, et l'on se méfie un peu de soi.

Michel Corneille qu'à se recommander par la froideur et la noblesse. C'est d'ailleurs une rareté qu'un tableau de Michel Corneille; sous le déluge d'huile grasse dont il recouvrait ses toiles, les trois quarts d'entre elles ont disparu. Il étudia à Rome et y vécut longtemps, dessinant et gravant pour ses confrères de France. Un classique s'il en fut, qui ne voyait, ne vivait, ne jurait que par les Carraches! Le sieur Jabach, curieux célèbre de l'époque, favorisa cette manie; il achetait de Michel et de Jean-Baptiste, son frère, des dessins qui, depuis, lancés dans le commerce sous le pavillon de tous les Carraches, abusent depuis deux siècles la crédulité des amateurs.

Diomède mangé par ses chevaux; sujet horrible, dont la photographie se fût tirée difficilement. Au temps de Charles Lebrun, elle n'était pas encore inventée. L'auteur a imprimé à cette petite composition, qui répugnait à des dimensions plus grandes, un cachet remarquable d'énergie et de fierté. En donnant pour support au héros triomphant le supplice du misérable, il a compris son œuvre, illuminant le beau, rejetant l'odieux dans l'ombre.

Ce n'est ni par le moëlleux de la touche, ni par la richesse des tons, ni par l'ample et facile distribution de la lumière que péche la *Chasteté de Joseph* de Sébastien Bourdon. C'est par la chasteté... critique de nonne! J'oubliais que, depuis trois siècles, l'Eglise n'avait plus rien à voir dans les représentations de l'Ecriture, et que les types les plus purs ou les plus réservés de la Bible et de l'Evangile, les Suzanne, les Bethsabé, les Madeleine, les Jérôme, les Antoine, n'étaient que friandises pour les dégustations du pinceau. Enfants dégénérés des Angelico d'Italie, des Hemmeling de Flandre, de ces verriers de nos cathédrales dont les architectes, anonymes eux-mêmes, n'ont peut-être jamais su le nom! — Ce sera alors par la vulgarité et la lourdeur des personnages. Ajoutons qu'au regard de sentimentale tristesse que Joseph, en fuyant, jette sur la tentatrice, on ferait moins volontiers honneur de sa résolution à l'énergie du devoir qu'à la force des circonstances. Ici, la victoire est douteuse; tout n'est pas perdu pour Satan.

Il y avait au XVIIe siècle, dans l'atelier de Sébastien Bourdon, un élève qui ne manquait ni d'imagination, ni d'adresse. Nicolas Loir

était son nom. La transparence de sa pâte, non moins rare que la finesse et la justesse de son trait, lui réservait un rang élevé parmi nos peintres. — Dans un voyage de Rome, il rencontra Poussin; rencontre fatale! Il rompit de ce moment avec la nature et avec lui-même. Observation, étude, spontanéité, recueillement, ce que l'on acquiert, ce que l'on possède, il abdiqua tout cela pour tourner, le reste de sa vie, dans le cercle magique qui le tenait emprisonné. Né pour devenir un homme, il fut une ombre. Témoins ces deux pastiches, *Moïse* et *Rebecca,* tendus là comme un piége à la perspicacité des connaisseurs. Mais le piége est grossier; pas d'hésitation possible. Le petit Nicolas a pris au grand ses gestes, son port, son attitude, — il ne lui a laissé que la pensée.

Voici qui n'est point un pastiche: c'est la *Nativité* d'Antoine et de Louis Nain, ces frères sombres et lumineux dont Eugène Delacroix n'a point dédaigné l'étude. Une copie de leur *Forge,* accrochée dans son atelier, y soutient vaillamment le feu de ses esquisses. Songez-vous quelquefois, vous qui soupez encore en famille, au *Benedicite* des frères Nain? Frères unis, venus au monde le même jour, et qui furent jumeaux par la tombe! Cette *Nativité,* sans prétention ni tapage, et qui semble se trahir par un involontaire éclat, n'est pas sans d'intimes analogies avec le sujet qu'elle représente. Le groupe mystérieux sur lequel se concentre tout le rayonnement de la scène a les reflets d'argent de Murillo.

Nous parlions tout à l'heure d'enfants dégénérés. Nous-mêmes, ne sommes-nous pas les fils indignes de ceux-là qui ne balançaient pas à se tordre le cou pour étudier une fresque peinte au dessus de leur tête? Il s'est trouvé des hommes, en 1855, pour qui l'*Apothéose d'Homère,* descendue du plafond du Louvre sur les murs du Palais de l'avenue Montaigne, était une primeur, et qui mourront sans avoir vu le blond Phœbus, ardent de lumière et de colère, livrer la grande bataille, la bataille cosmogonique au ciel de la galerie d'Apollon. C'est pour eux que Noël Coypel esquissa la composition du plafond de la salle des Gardes (n° 23) avec cet abandon, charme et vice de sa famille, d'une si triste influence sur les œuvres de ses successeurs.

Quand nous aurons avoué que des quatre Parrocel, le plus faible est Joseph, l'auteur du *Choc de cavalerie,* cela diminuera-t-il le tour français et cavalier, la vive allure, la vaillance et l'entrain de cette petite scène? — Il convient de ranger sous le même alinea, puisqu'il fut de la même école, un Anglais de naissance, Italien d'origine, Autrichien par la mort, Français pourtant au plus haut titre, celui d'académicien, Casanove. Touche pesante, couleur outrée. « Tôt ou tard ses tableaux noirciront et ne se verront plus, » dit Mariette. Ils ne se voient plus guère, mais on en voit encore assez pour reconnaître dans l'*Attaque d'un fort* et dans le *Convoi harcelé par des hussards,* cette entente du carnage, cette furibonde mêlée de poussière, d'écume et de sang dont frissonne le cœur des mères. Les chevaux de Casanove, dans leur massive hardiesse, sont tout ce que l'on pouvait attendre d'une époque où le cheval n'était pas né. Le peintre d'*Aboukir* n'avait pas encore soufflé dans ses naseaux la flamme du combat et la fierté de la victoire; la main de Géricault n'avait point passé sur sa croupe, et les effluves n'avaient point jailli de sa crinière sous la baguette de Delacroix.

Au tournant d'un bosquet dont Watteau profila les silhouettes, cinq ou six échappés de Gozzi et de Tabarin soufflent dans une flûte ou dénichent des fleurs dans l'herbe. Il n'y a pas sous le ciel de mine plus rustaudement avisée que celle de ce *gracioso* au chapeau de paille rabattu sur le nez, assis jambes croisées, et qui fignole, en riaudant, son bouquet de roses et de pervenches.

Passons debout devant quatre tabeaux de Pater, plagiaire habile de son maître, pour constater la finesse et l'originalité de Lancret. *La Danse* et *le Repas de noces :* le second de ces petits sujets surtout est traité avec un accent de vérité qui ne laisse pas la nature reculer d'un pas devant la mode. Et quel paysage finement assorti ! La vigne grimpe à ravir sous l'auvent de la chaumière ; les pigeons se querellent comme sur les pigeonniers d'Ostade. C'est Ostade sous Louis XV, ou pour mieux dire, c'est Lancret.

A la trentième page d'un dithyrambe en l'honneur des temples, des palais, des obélisques, des fontaines, des ruines pittoresques de Hubert Robert, — ainsi termine le fantasque écrivain de la Revue

du salon de 1765 : « Je vois Machy, la règle à la main, tirant les cannelures de ses colonnes. Robert a jeté tous ces instruments par la fenêtre, et n'a gardé que le pinceau. » Les éléments sont là; que le lecteur décide ! Nous avons du Robert et nous avons du Machy.

Deux pendants de Desportes, de la meilleure conservation, nous montrent, d'un côté, un drame, *Chasse aux renards*, de l'autre, une comédie, *Chien et chat en arrêt*, semées de figures de nature vive et morte; tout cela pris sur le fait, d'une exactitude à outrance, tel que le peignait encore à quatre-vingt-deux ans cet artiste de vieille roche, qui ne s'aventurait jamais aux champs sans ses pinceaux et sa palette. S'il nous eût écouté, il n'eût emporté que son crayon, réservant pour l'inspiration du lendemain quelque chose. Voilà pourquoi ses chiens, préférés des veneurs, feront toujours froide contenance près du chien sanglant et hurlant de Sneyders.

Aux amateurs de Boucher, nous livrons neuf mètres carrés de ciel mythologique où barbottent, dans les nuages d'une allégorie rococote, une centaine d'angelots bouffis et poudrés; — à ceux de Jean Vanloo un trumeau de *Renaud et Armide* dont le cadre gigantesque, hyperboliquement ciselé, vaut à lui seul trois fois la toile; bosquet soie et satin, les fleurs sont des cocardes, et les feuilles sont des rubans; à ceux de Jean Leprince un *Concert*, « imitation russe, faible comme la santé de l'artiste, mélancolique et douce comme lui. Tous ces tableaux de Leprince, » ajoute excellemment Diderot, « n'offrent qu'un mélange désagréable d'ocre et de cuivre. »

Mais réservons à Greuze un alinéa tout entier. Greuze est l'auteur d'un portrait de *Jeune personne*, à pompons, musquée et chiffonnée, couronnant de roses son heureux épagneul (*sua si bona norit!*) L'aurore eût envié les cinq doigts roses de sa main droite. Elle porte au bourrelet de la lèvre inférieure un coup de pinceau qui la fait vivre et respirer.

Cet ami de l'auteur de la *Mère coupable*, ce peintre larmoyant de l'*Accordée de village*, si haut coté de nos jours, nous en rappelle un autre, inférieur en talent, divers de procédé, mais fauteur comme lui du système de l'imitation dans l'art. Diderot pour qui le naïf était « de l'eau jetée sur une toile, » a dû s'agenouiller devant cette ma-

rine de Vernet (nº 118), *Un commencement d'orage*. Fatal système, qui fait râler le marbre sous le ciseau de Houdon, et que le sensible Grétry mit plus d'une fois en musique.

Sur une toile décuple de celle de son maître, Hue a représenté l'*Attaque du Formidable dans la rade d'Algesiras*. Représenté est le mot. Le livret, qui raconte le fait sous l'impression de cette grande scène, n'affirme rien de trop, ni de la fidélité historique, ni de l'exactitude maritime qui la recommandent aux connaisseurs.

Pauvre de poésie et de labeur tout plein
Au vieux maneuvrier ce tableau pourra plaire;
Le moindre Vander Meulen
Ferait bien mieux notre affaire.

C'est également l'avis du directeur du Louvre, lequel ne se presse guère de reprendre le *Formidable*, et de nous restituer la *Vue de Luxembourg*.

« Courage, jeune homme, tu as été plus loin qu'il n'est permis à ton âge. Ne quitte ton atelier que pour aller consulter la nature. Habite les champs avec elle. Va voir le soleil se lever et se coucher; le ciel se.., » Le héros de cette emphatique tirade qui dure encore, était le peintre Loutherbourg, l'auteur éclipsé du *Repos des petits voyageurs*, au Musée d'Angers, et du *Voyageur appuyé sur un âne*, au Musée de Nantes. Il n'est pas démontré que son œuvre lilliputienne et pâle eût obtenu l'honneur de notre attention sans l'apostrophe du philosophe. Il aimait à poser des personnages innocents sur ces fonds de paysage vaporeux et sentimentaux qui parlaient au cœur des encyclopédistes.

Nous avons de Chardin, — un réaliste comme on dit, — trois tableaux de nature morte, si jamais rien de mort est sorti des mains de Chardin. Mieux que cela; il dispense aux plus vulgaires choses je ne sais quelle grandeur puisée dans la simplicité du contour et dans l'harmonieuse projection des ombres, qui les rehausse et les réhabilite aux yeux. D'un seul mot, il donnait l'accord de transition qui aurait dû relier les dissonances dans une œuvre. Il avait pour principe que les ombres sont unes, et que le même ton doit servir

à les rompre toutes. « Qui vous a dit qu'on peignait avec des couleurs? — Mais avec quoi donc? — On se sert de couleurs, mais on peint avec le sentiment. » Si c'est là le réalisme, versez-nous-en, Monsieur Courbet! Mais vous aimez le laid, et dans le laid, c'est le beau que Siméon Chardin poursuit. Voyez plutôt au Louvre ce portrait de lui-même en bonnet de nuit et en lunettes; *horribile dictu!* Qu'importe! Un portrait se regarde et ne se raconte pas. — En voici un devant nous qu'on peut regarder et décrire; il est sous verre, c'est un pastel. Quel œil vif et brillant, à fleur de peau, d'une peau fine où l'on voit serpenter toutes les ondulations du sang. Un bel esprit de finances, un fermier général peut-être, — *O beati!* Pour que le calme soit si profond, la tempête sera donc bien terrible!... Ce n'est pas sans regrets que nous voyons figurer parmi les Wouvermans, les Berghem, les Netscher, ces trésors de Livois échappés à notre Musée, un *Benedicite* de Chardin!

Nous avons vu mourir, il y a quelques années seulement, oubliée à force de vivre, une pastelliste illustre de son temps, et qu'il serait cruel de taire. L'*Innocence se réfugiant entre les bras de la Justice,* est signée Elisabeth Vigée Lebrun. Le mouvement de l'Innoceuce et son expression de candide effarement, prolongée dans la brebis qui accourt, ne sont pas dénués de charme.

Nous voici acculés devant une série d'œuvres dont nous redoutions l'approche, et sur lesquelles il est fort difficile de s'expliquer. — Si nous passions? — L'estime, en art, est chose triste. Et comment l'épargner aux Ménageot, aux Berthelemy, ces Dumilâtres et ces Desmousseaux de la peinture? Vien, pas plus que les autres, le raide et morne Vien n'y saurait échapper. Comptez un, deux, trois, quatre bras levés dans sa mort de Virgile! Pénible épreuve! On voudrait s'associer, sur le ton solennel d'Homère, aux pathétiques douleurs de la famille de Priam; — impossible! Devant ce cadavre de bronze, ce vieillard piteux et jugé, ces pleureurs d'atelier, devant Cassandre elle-même dont l'irréprochable dessin ne saurait embellir la tristesse, la compassion s'abaisse, la pitié se vulgarise, on se prend à dire : « Pauvres malheureux! pauvres gens! » — J'aime mieux Statira. Lagrenée est sans conséquence. Il ne tient pas; d'un souffle il s'évapore. Vien persiste et fait du mal!

De ce côté-ci de David, absent, mais présent dans les siens, un *Mort de Tatius,* plus riche d'effort que d'effet, prophétise l'avenir du peintre crispé du *Déluge*. Gérard débute avec plus de bonheur et d'aisance dans son petit tableau de réception aux beaux-arts, *Joseph reconnu* par ses frères. La scène est clairement distribuée, le groupe de Joseph et de Benjamin n'est dépourvu ni de sentiment, ni d'abandon. Mais rien que des profils ! Et pourquoi les dix frères roulent-ils de si gros yeux au fond de leurs orbites ?

Arrêtons-nous, de préférence, devant le portrait de Larevellière-Lépeaux. Le Gérard de ce genre-là, de ce temps surtout, voilà l'artiste ; tant elle a passé vite, la postérité de David ! Gérard, Guérin, Girodet, Gros lui-même, ne les avons-nous pas vus tour à tour s'affaisser de fatigue, et laisser tomber la palette à moitié de l'âge où les maîtres de Venise la tenaient d'une main si verte encore ? Evidemment il y avait à cette caducité précoce une cause ignorée d'eux, ignorée de la critique contemporaine, et qu'il n'est que trop facile d'apprécier aujourd'hui : l'abus de l'étude comme de l'admiration païenne. Ce portrait de Gérard est plus moderne de touche et de ton que bien des œuvres ses puînées. Quand Gérard le peignit, ce fut avec la double verve de la jeunesse et de l'amitié. Il obéissait alors à la spontanéité d'un talent qui devait pâlir plus tard sous le souffle glacé des systèmes. On chercherait vainement, il est vrai, dans le portrait du Directeur, la souplesse de la pâte, la saillie du modelé, l'éclat des tons, en un mot, toutes les qualités de la peinture sensible et vivante ; mais s'il agrée tel quel, pourquoi subordonner, à son tour, ses impressions morales à des exigences techniques ? La ressemblance se complique du caractère de la pose empruntée aux conditions du philosophe et du botaniste. L'arrangement du paysage, discrètement touché, est dans son vrai rapport avec l'exécution de la figure. Le costume, très voyant, s'harmonise et se nuance en dépit de la disparité des couleurs. On ne saurait trop louer le spirituel abandon de cette main droite qui tient un bouquet de myosootis, de Van Spaendonck.

L'*Arabe et son coursier,* romance à grand spectacle. La poésie de Ducis, cette muse ronflante et drapée, qui psalmodie au lieu de parler, a dû faire les délices de Mauzaisse. Passe pour le coursier

dont le raccourci, bien simulé, peut servir de modèle à des pensionnats de province. Mais la figure de l'Arabe, avec son geste académique, et son turban si irréprochablement tortillé, serait inacceptable même à un écuyer du cirque. Le ciel est inspiré du désert d'Abufar.

Voici venir le tour de nos contemporains, de nos concitoyens, de nos amis. La liste en est longue; la mention sera courte. Ici, par une dérogation à l'usage, les morts ont empiété sur le domaine des vivants.

La *Demande en mariage*, par laquelle s'est inaugurée la carrière de M. Bodinier, nous rappelle ces temps féconds de notre période italienne où vivait Léopold, où Schnœtz était dans toute sa force, où l'Italie, surprise dans la sincérité de ses costumes et de ses mœurs, n'en faisait encore ni spéculation ni parade, et ne promenait pas jusque dans les ruisseaux de nos villes les défroques de ses *Pifferari*. Les *Promessi sposi*, que chacun de nous lisait alors, n'étaient pas sans se rattacher à l'heureuse impression de cette œuvre, à travers la distance qui sépare les rochers de Gaëte des rivières du Milanais. C'est le moment où, chez l'homme, le cœur s'éveille et se prononce; c'est le moment où l'artiste passe des traditions de l'atelier à sa conscience propre et à la révélation de sa nature. Le peintre de la *Demande en mariage* et de l'*Angelus* a longtemps préludé à ses compositions locales par de mâles études où le sang des Cincinnatus, des Fabius et des Cornélie ruisselle à pleins bords dans les veines des Transtevères. Les unes, dessinées à l'estompe ou à la sanguine, en vue de quelques réalisations à venir, s'insurgent au fond de leur carton, et demandent à respirer sur la toile. D'autres, peintes et rangées autour de l'atelier, y entretiennent l'ardeur d'un soleil plus généreux que le nôtre. D'autres posent devant nous, avec ce mélange de rudesse et de grandeur qui dérange nos mesures et confond nos délicatesses : matrones au front superbe, sybilles ébréchées qui vaticinent entre leurs dents, pèlerins à mine suspecte, au regard fauve, dont l'expression hésite entre la croix et le stylet.

M. Dagnan passait il y a trente années sous nos murs. A la vue du château, dont les premiers rayons du soleil, masqué derrière ses

tours, ne faisaient que mieux ressortir les ombres, la boîte lui tomba des mains et s'entr'ouvrit. Il en tira le pinceau qui devait animer cette toile. La voilà. Si le portrait ne ressemble plus aujourd'hui, ce n'est pas la faute du peintre. Pourquoi l'original a-t-il rajeuni de cinq siècles?

Les vaches de M. Jacque sont de carton — *eppure si muove!* La nature a tant de faces! M. Jacque a groupé ses bêtes avec une justesse de mouvement et une vérité de caractère qui font de cette morne et rugueuse silhouette je ne sais quel ensemble attachant. Inspiré par son nom rustique, M. Jacque a vécu dans les fréquentations de la ferme. L'*Abreuvoir* gagnerait à être traduit par l'eau forte, sa langue naturelle et son art de prédilection.

Le *Martyre de Jeanne d'Arc*, tableau soufflé, tout pour les yeux. Tout y reluit et flamboie, depuis le bûcher de l'héroïne jusqu'aux rosaces des églises, avec reflet sur les chapes, sur les vitraux et sur les croix. Le sujet disparaît dans l'éblouissement de la scène. Une fièvre pittoresque avait enivré l'auteur; il peignait sa *Jeanne d'Arc* au lendemain de cette *Naissance d'Henri IV*, dont le succès, rapproché de tout ce qu'il a produit depuis, devait faire le tourment de sa vie.

Lorsque le *Jérémie* de Lehmann fut exposé au salon du Louvre, la critique parodia la figure du Baruch, accroupi aux pieds du prophète, sous celle d'un pédicure opérant son malade. Le succès fut complet; les extrêmes se coudoient, et l'on sait qu'il n'y a pas plus loin d'Eschyle à Tabarin que de la roche Tarpéïenne au Capitole. L'honorable étrangeté de cette composition la designait d'emblée aux traits de la caricature. Les visions prophétiques, avec leurs effarements, leurs angoisses, leurs frissonnantes victimes, leurs anges exterminateurs, ne sauraient se prêter aux aménités bourgeoises d'une visite de noces ou d'un souper chez la grand'maman. Jusque-là, plus préoccupé, non de ces mièvreries, mais de la suavité du contour et de l'ondulation des lignes que de l'accentuation musculaire, M. Lehmann a fait, du sujet qu'il avait à peindre, le point de départ d'une évolution dans sa manière. Dans l'attitude de l'ange, dont le bras, jeté en arrière avec une si formidable énergie, montre

le nuage prêt à crever, dans le corps amaigri, mais robuste encore du prophète, dans celui de Barruch, plus roulé, plus replié sur lui-même, qu'une feuille fouettée par le vent, on sent l'intervention lointaine de Michel-Ange. Mais ce qui est bien à lui, ce qu'il n'a point dépouillé dans ce renouvellement de lui-même, c'est le type oriental des *Fiançailles de Tobie* et des *Filles de Jephté* transporté sur le théâtre de l'extermination et de l'anathême.

Le *Brigand* de Saint-Evre, capricieuse étude, si lumineuse d'effet, si pleine de distinction et d'esprit, a deux valeurs pour une ; c'est un cadeau de notre David.

Voilà cette *Vue de Caprée*, par Aligny, d'un aspect si sacré, d'un ciel si vigoureux et d'une végétation si splendide qu'on se croirait aux portes de Benarès. — Son élève Lecointe a fait à deux cigognes immobiles sur un pied, le pied sur une grève, l'œil tendu vers l'immensité des flots, un paysage solennel et religieux comme elles. Pas vrai, grands échassiers, qu'il fait bon là, causer, rêver à l'ombre des grands pins, loin du vautour, et surtout loin de l'homme!

Une gondole sur les flots qui semblent sourire en dormant; des dômes à l'horizon, des arches de ponts entrecroisés, des profils de palais mauresques; à la poupe, à la proue, sur tous les points de la gondole, des personnages debout, assis, couchés, recueillant dans les plis de leurs capes et de leurs robes les derniers adieux du soleil; ceux-là font résonner leurs lyres, celles-là chantent, et mêlent à l'arôme des cieux les refrains du Tasse et de Pétrarque. Il y a dans ce tableau autant de musique que de peinture. C'est que Venise est la coupe de ces deux ivresses à la fois. — Vous mûrirez, jeune homme! Votre style s'élèvera; vous allégerez votre pinceau des tons exubérants dont votre palette est chargée; le sentiment, l'expression, l'idéal de la vraie beauté l'emporteront chez vous sur la splendeur des accessoires. Vous mûrirez, — vous vieillirez! Quand l'âge aura blanchi vos cheveux, vous aimerez à revenir devant cette toile préférée, comme pour y respirer l'ardeur de votre printemps!

Voilà ce que l'on gagne à la fréquentation de Diderot. Poursuivons notre tâche, et trêve de prosopopée. Ni M. Appert, ni M. Lenepveu, n'ont donné leur mesure dans les essais de vieille date que nous

avons sous les yeux. Quelles que soient la fougue et l'énergie incontestables du martyre de saint Saturnin du premier, l'on ne saurait s'affliger pour lui de la nouvelle voie, de la voie plus haute et plus sereine qu'il a inaugurée par la *Scène des catacombes* et par la *Procession des confrères de saint Roch*. Il préludait ainsi, par un pressentiment d'artiste, aux peintures murales de la chapelle de Sainte-Marie. — A chacun son avenir. On a vu, par une évolution inverse, l'élève d'Ingres, le peintre des *Bergers napolitains*, M. Appert, s'affranchir des rigides prescriptions de son maître pour suivre ses instincts et fortifier sa vaillance dans la société du Caravage et de Ribeira.

Nous ne saurions nous résoudre à séparer M. Dauban de ses deux camarades de chapelle. Comme peintre, il nous échappe, mais comme conservateur du Musée, nous le retenons. La nouvelle distribution des galeries de peinture, en traversant toutes les données, en confondant tous les souvenirs, lui faisaient table rase et le mettaient en demeure de créer; péril d'une part, honneur de l'autre. L'arrangement d'un Musée est une œuvre d'art véritable qui se réalise par l'ordonnance des groupes, par la distribution des lignes et par la combinaison des couleurs. La vulgaire symétrie tirée des dimensions des cadres n'a rien à voir ici; l'œil exercé de l'artiste embrasse une harmonie plus haute, faite de tous les rapports qui parlent à l'esprit et qui répondent à la pensée. Ce désordre apparent aura ses lois cachées: quelquefois deux pendants, heureusement rapprochés à l'extrémité d'une salle, feront intervenir dans le domaine pittoresque un motif architectural; vis-à-vis de telle toile, une autre se rencontrera, rappel de son motif ou contraste de sa manière; un paysage abrité reposera l'esprit des agitations d'un combat. Il faut tirer parti des saillies comme des recoins, des lumières comme des ombres; soutenir par les arêtes d'un dessin ferme et vif l'ensemble fléchissant d'une série d'œuvres trop lâchées; sauver le choc dangereux de deux toiles turbulentes par la conciliation d'un tableau calme et modéré. Cette poétique n'est pas nôtre; elle ressort naturellement pour nous de l'organisation des salles de peinture.

Avant que d'en descendre, il faut mentionner les services de celui

dont M. Dauban s'est fait le continuateur dans le rapide accroissement des œuvres de la galerie de sculpture. Il en est un peu des absents comme des morts, ils vont vite! Voilà pourquoi nous nous hâtons de rafraîchir dans les mémoires le souvenir de M. Mercier.

Que le lecteur français nous pardonne la prolixité de la partie française de cette revue. Plus courte, elle n'eût pas été de proportion avec le préambule qui la précède. La grosseur de la tête a causé la longueur du corps.

VICTOR PAVIE.

(La suite à une prochaine livraison).

LE GÉNÉRAL HOCHE

Lazare Hoche d'après sa correspondance et ses notes, par M. Cl. Desprez (1).

Aussitôt après l'issue du combat, le général Hoche s'était éloigné de Quiberon pour ne pas être témoin du lamentable dénouement qui se préparait. Tout entier à ses idées de pacification, il parcourut la Bretagne, songeant à profiter de la stupeur des chouans et de la dispersion momentanée de leurs chefs, mais le Comité de Salut Public ne lui laissa pas le temps de poursuivre son œuvre. Le 29 août 1795, un arrêté l'appela à remplacer Canclaux dans le commandement de l'armée de l'Ouest qni agissait en Vendée.

La grande époque de la Vendée avait fini à la bataille de Savenay. En 1795, la guerre durait encore, mais comme durent les convulsions de l'agonie. Les héros des premiers combats avaient succombé tour à tour ; la masse de la population trompée dans ses espérances, brisée par l'excès de son malheur, était sinon soumise du moins abattue ; il ne restait guère d'actif et de militant que quelques vieux capitaines de paroisse, fidèles quand même à leur drapeau, que des gentilshommes retenus par le point d'honneur, que des ambitieux possédés du désir de jouer un rôle à tout prix. Ainsi restreinte, la lutte avait pris un nouveau caractère qui la rappro-

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, page 294.

chait de la chouannerie; il n'y avait plus d'armée vendéeune, mais des bandes de partisans; plus de batailles rangées, mais des affaires d'avant-postes et d'embuscades. On était loin aussi du désintéressement d'autrefois, de cette abnégation magnanime qui, du temps de Cathelineau et de Bonchamps, pliait toutes les volontés devant l'interêt général. La Vendée se trouvait maintenant partagée entre deux chefs, séparés de vues, antipathiques de nature, ayant chacun sa sphère d'action, nous dirions presque sa frontière et son domaine, Stofflet dans le Bocage, Charette dans le Bas-Poitou. Le premier, ancien garde-chasse, parvenu au commandement par son courage et par son instinct militaire, n'était, en dehors de l'action, qu'un esprit sans culture et sans portée, dont les conseils de l'abbé Bernier couvraient la nullité politique. — Le second, physionomie originale, gentilhomme croisé d'aventurier, fin, spirituel, inépuisable de ressources, alliant l'élégance à la dureté, la légèreté des mœurs à une sauvage énergie, avait dans le caractère la souplesse, la trempe et le brillant de l'acier. Une rivalité implacable divisait ces deux hommes également jaloux de pouvoir et d'influence. On avait vu Charette traiter isolément avec la République, au risque de faire écraser Stofflet par suite de cet abandon. Plus tard, lorsqu'il reprit les armes, Stofflet qui s'était soumis de son côté, désavoua le mouvement et demeura immobile. Jamais cependant leur entente n'aurait été plus nécessaire. Un grand effort venait d'être résolu dans les conseils de Louis XVIII, et le comte d'Artois, débarqué à l'Ile-Dieu, se préparait à descendre en Vendée. Charette se porta vivement vers la côte pour s'établir sur un point où le prince pût aborder; mais il fut battu devant Luçon, rejeté dans l'intérieur des terres, et il n'échappa qu'en se cachant aux poursuites des républicains. — Le comte d'Artois, privé de l'appui sur lequel il avait compté, crut devoir abandonner une entreprise qui ne lui semblait plus offrir aucune chance sérieuse de succès. Après un mois d'attente, il quitta l'Ile-Dieu, et fit voile pour l'Angleterre. Quand la nouvelle de son départ se répandit au milieu des Vendéens un instant surexcités, il fut facile de juger au découragement général, que la guerre touchait à son terme.

Arrivé en Vendée, peu avant le combat de Luçon, Hoche s'occu-

pait activement de hâter un résultat si désirable pour la République. Avec une sagacité supérieure, il comprit — ce dont on ne s'était guère douté jusqu'alors — que l'insurrection des provinces de l'Ouest avait une cause surtout religieuse ; qu'ainsi en garantissant aux habitants de ces contrées le respect de leur foi, on aurait détruit le principal motif qui entretenait la résistance. — D'après ses instructions, les généraux durent assurer dans tout le pays le libre exercice du culte catholique ; ils durent même se rapprocher des prêtres, les protéger, les secourir au besoin, et les amener à user de leur influence dans l'intérêt de la pacification. — Idées bien neuves, système bien hardi à cette époque, et qui indique chez le général Hoche une grande élévation de vues, mais dont on aurait tort, selon nous, de faire honneur seulement à son intelligence politique. Enfant du XVIIIe siècle, Hoche n'avait pas sans doute de croyance positive et arrêtée, mais la pensée de Dieu n'avait jamais cessé d'être présente à son esprit. — Il faisait plus que d'apprécier les résultats sociaux du Christianisme, il était frappé de ses enseignements, touché de ses préceptes, ému de cette majesté des évangiles qui parlait au cœur de Rousseau. « J'estimerai toujours un homme pieux, di-
» sait-il à propos de Lanjuinais ; la morale de l'Evangile est pure et
» douce et quiconque la pratique ne peut être un méchant... » —
« Souvent, oui, souvent, dit-il encore dans une lettre à sa femme,
» la religion nous guide et nous console ; il est des instants dans la
» vie où l'âme y cherche un refuge. »

Pendant qu'il s'attachait à ramener ainsi les populations vendéennes, Hoche n'oubliait pas ses devoirs de général. Confirmé dans son poste à l'avènement du Directoire, il établissait parmi les troupes une rigoureuse discipline, réprimait les dilapidations des fournisseurs, et procédait avec une fermeté prudente au désarmement du pays. En même temps, par d'habiles manœuvres, il enfermait Charette dans un cercle qui se rétrécissait chaque jour. Plus d'une fois, les obstacles se multiplièrent autour de lui, plus d'une fois l'énergie de ses mesures lui valut les attaques des administrations locales, tandis que son humanité lui attirait la haine des jacobins ; mais le Directoire, au milieu de sa corruption et de sa faiblesse, avait eu du

moins le mérite d'apprécier le commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Grâce à l'appui sincère qu'il trouvait dans le gouvernement, Hoche put braver la calomnie, et poursuivre en sûreté l'accomplissement de sa tâche. Au mois de février 1796, la masse des paysans, rassurée dans ses convictions et protégée dans ses intérêts, restait sourde aux appels de la guerre civile; Stofflet n'était sorti de sa longue inaction que pour tomber entre les mains des bleus; Charette, acculé au fond du Bas-Poitou avec une poignée de partisans, n'avait devant lui d'autre perspective que la capitulation ou la mort. Ce fut alors que le chef vendéen se montra vraiment à la hauteur de sa renommée. Cerné de toutes parts, traqué comme une bête fauve, voyant sa petite troupe diminuer chaque nuit par la désertion, il n'eût pas un seul instant de défaillance. Pendant trois mois que dura cette chasse à l'homme, il montra un sang-froid, une audace, une fécondité d'inventions et de stratagèmes dont le récit tient du roman. Présent partout et partout insaisissable, il volait de taillis en taillis, de ferme en ferme; il se cachait dans les marais, il se perdait dans les broussailles; les républicains croyaient l'avoir devant eux, il était derrière, tuant les traînards, inquiétant les convois et disparaissant ensuite par des sentiers inconnus. — Cependant la poursuite devenait plus ardente, la retraite plus périlleuse, les compagnons plus découragés — n'importe. — Charette tenait toujours. — Ses amis les plus dévoués le suppliaient de se soumettre — il leur répondait par la menace ou par le dédain, et il s'acharnait dans la résistance avec la sombre fureur d'un sanglier blessé. — Enfin, à bout de forces, abandonné de tous, atteint de deux coups de feu dans une dernière rencontre, il fut pris par le général Travot et fusillé à Nantes huit jours après, — c'en était fait de la Vendée. — Vainement MM. de Sapinaud et d'Autichamp essayèrent de prolonger une lutte que l'état des esprits ne comportait plus. Au mois de mai 1796, la pacification put être regardée comme accomplie.

Hoche ne se reposa pas au milieu de son triomphe. Il semblait qu'il fût dans le secret de la destinée, et que sachant sa vie courte, il voulût en consacrer toutes les heures à l'action. Au moment où les dernières balles s'échangeaient sur la rive gauche de la Loire, il

passait le fleuve avec une partie de ses troupes, et marchait sur la Bretagne qui, terrifiée d'abord par le désastre de Quiberon, avait bientôt recommencé à s'agiter. Puisaye était même revenu parmi ses vieilles bandes, essayant de ressaisir son ancienne influence, mais se voyant dépassé, effacé presque par d'autres chefs plus ardents et plus jeunes, Scepeaux, Frotté, Cadoudal. Hoche employa contre ces nouveaux ennemis les armes qui lui avaient réussi contre Stofflet et Charette : la mansuétude envers les populations, le respect hautement proclamé des croyances religieuses, la guerre faite avec une énergie soutenue aux instigateurs du mouvement. Le succès fut le même qu'en Vendée. Au bout de trois mois, les soumissions arrivaient en foule, et le pacificateur de l'Ouest venait recevoir à Paris les félicitations solennelles du Directoire. Il profita de ce séjour pour entretenir le Gouvernement d'une pensée qu'il avait conçue en défendant Dunkerque, que depuis il avait mûrie dans ses veilles, et qui avait fini par devenir sa préoccupation dominante : c'était le projet de viser les Anglais au cœur en les attaquant chez eux. L'Irlande avait profondément ressenti le contre-coup de notre révolution ; avec la ténacité d'espérance qui ne l'a jamais abandonnée, elle tournait ses regards vers les républicains français, attendant de ces terribles ennemis des trônes la fin de son oppression et de ses misères. Quelques membres de la célèbre société des *Irlandais unis* étaient même venus sur le continent ; ils y avaient parlé des longues souffrances de leur pays, de sa colère prête à faire explosion, des ardentes sympathies dont il entourerait une armée libératrice. Hoche proposa de répondre à cet appel. Le Directoire parut hésiter d'abord devant les hasards et la grandeur de l'entreprise, mais lorsque le général lui eût dépeint avec feu l'irréconciliable inimitié de l'Angleterre, son rôle capital dans la coalition, son immixtion continuelle dans nos troubles intérieurs, l'orgueilleuse sécurité que lui inspirait sa position maritime, alors toutes les objections s'évanouirent ; les esprits furent entraînés par cette bouillante parole, subjugués par cette autorité de la gloire, séduits peut-être aussi par ce renom de bonheur qui s'était attaché à la personne de Hoche et que rien n'avait encore démenti. L'expédition fut résolue et le vainqueur de Wissembourg appelé à la commander. Il se

rendit aussitôt à Brest pour organiser les moyens d'embarquement. En décembre 1796, quatorze vaisseaux, douze frégates et plusieurs corvettes attendaient l'ordre de quitter la rade ; 24,000 hommes de vieilles troupes se préparaient au départ. « Vienne le vent, écrivait » Hoche avec un joyeux entrain militaire, vienne le vent ; tout, terre » et mer, est parfaitement disposé. Gaîté et sécurité sont sur les » fronts, patriotisme et confiance dans les cœurs. »

On sait quelle déception l'événement réservait à nos soldats. Sortie de Brest le 15 décembre, la flotte essuya, près d'Ouessant, une de ces dangereuses tempêtes si fréquentes sur les côtes de Bretagne. La frégate que montaient le général en chef et l'amiral Morard de Galles fut brusquement écartée de sa route. Le calme revenu, elle essayait de s'orienter, lorsqu'un navire anglais de force supérieure la contraignit à prendre chasse et à s'éloigner encore. Cependant les autres vaisseaux étaient arrivés dans la baie de Baintry qui s'ouvre au sud de l'Irlande et qui avait été choisie comme lieu de ralliement. Incertains sur le sort de Hoche, les officiers généraux se réunirent en conseil. Quelques uns proposèrent de débarquer sans plus attendre, et les manifestations des Irlandais à la vue du drapeau tricolore semblaient en effet justifier ce parti aventureux. Mais telle ne fut pas l'opinion de Grouchy qui commandait en second l'armée. Avec cette même absence d'initiative dont les résultats devaient être un jour si funestes, il refusa de prendre sur lui la responsabilité d'une descente. Tout-à-coup, tandis qu'on délibérait, la mer devint mauvaise ; bientôt les vaisseaux déradèrent, le contre-amiral Bouvet les voyant en péril donna l'ordre d'appareiller, et, lorsque Hoche, après des angoisses indicibles, arriva enfin dans la baie, la flotte avait cinglé vers la France ! Consterné à cette nouvelle, la mort et l'indignation dans le cœur, il se résigna tristement à faire voile sur Brest. Son retour devait être troublé par de nouvelles vicissitudes. Une seconde tempête l'assaillit et le poussa le long des côtes du Poitou, au milieu d'une escadre anglaise à laquelle il n'échappa que par le plus merveilleux hasard. Le 13 janvier seulement, il put, à la faveur de la nuit, mouiller dans la rade de l'île d'Aix. Ainsi une fatalité implacable l'avait poursuivi jusqu'au bout. Toute l'habileté de ses conceptions, toute

l'énergie de ses efforts étaient demeurés inutiles; encore une fois l'Océan avait protégé sa fidèle amie, l'Angleterre. Du reste, le Directoire comprit que si l'expédition avait échoué, aucun manque de prudence ou de courage n'était imputable au général. Pour consoler le jeune capitaine, il lui confia une des filles chéries de la république, la belle armée de Sambre-et-Meuse.

Hoche éprouva une joie profonde en prenant possession de ce commandement. Après trois ans passés à l'intérieur au sein des dangers obscurs et des pénibles nécessités de la guerre civile, il allait retrouver enfin le prestige des champs de bataille, les hautes combinaisons stratégiques, l'emploi large et glorieux des talents qu'il sentait en lui. Il revoyait d'ailleurs, parmi les troupes placées sous ses ordres, les survivants de la campagne des Vosges, l'élite de cette armée de la Moselle qu'il avait menée à l'ennemi, et que, disait-il, il aimait comme une maîtresse. Depuis Wissembourg ces héroïques soldats avaient dignement soutenu leur renommée. En 1794 ils avaient vaincu à Fleurus avec Jourdan, et livré cette brillante série de combats qui nous valut la conquête de la Belgique; dans la campagne de 1796, ils avaient pénétré au cœur de l'Allemagne et presque jusqu'aux frontières de la Bohême, mais pressés par des forces supérieures, ils avaient été ramenés sur le Rhin, et Beurnonville qui avait remplacé Jourdan n'avait pas su reprendre l'offensive. Hoche, appelé à lui succéder, engagea, sans hésitation, sa responsabilité de général. Après avoir rapidement organisé toutes les ressources nécessaires pour des opérations décisives, il attaqua.

L'armée de Sambre-et-Meuse avait conservé deux débouchés en Allemagne : le camp retranché de Dusseldorf et la tête de pont de Neuwied; mais devant la tête de pont surtout, les Autrichiens avaient construit des ouvrages formidables. Les mamelons qui entourent et dominent le bassin étroit de Neuwied étaient couverts de redoutes fermées, palissadées et défendues par une nombreuse artillerie. Ce fut là néanmoins que Hoche résolut de frapper, Dans la nuit du 17 au 18 avril 1797, il passa le Rhin avec ses divisions; le lendemain, tandis que son aile gauche commandée par Championnet opérait une diversion du côté de Düsseldorf, le centre et la droite aux ordres de

Grenier et Lefebvre enlevaient à la baïonnette la position de Neuwied. A dix heures du matin, la bataille était gagnée; les Autrichiens se retiraient poursuivis avec une indicible ardeur par la cavalerie française. En vain, leur général Werneck, à la tête de sa réserve, essaya de tenir devant Dierdorf. Une charge des cuirassiers de d'Hautpoul balaya le terrain, et termina d'une manière éclatante cette immortelle journée. Le soir, 7,000 hommes, 7 drapeaux et 27 bouches à feu étaient au pouvoir des vainqueurs.

Dans la pensée de Hoche, les conséquences de la bataille de Neuwied ne devaient pas se borner à ce résultat. Après sa défaite, Werneck s'était dirigé en toute hâte vers le Mein; néanmoins, il semblait possible de le prévenir sur la route de Franconie, de couper sa ligne de retraite, de le cerner et de l'écraser. — Lefebvre, Grenier, Ney s'avancèrent à marches forcées. — Le 22 avril, les Français avaient passé la Nidda; l'ennemi était en vue; Lefebvre allait le pousser sur Francfort et peut-être l'y devancer, lorsqu'un courrier apporta la nouvelle des préliminaires de Léoben. Cette nouvelle renversait les légitimes espérances du général Hoche; elle l'arrêtait au début d'une campagne dont il regardait l'issue comme prochaine et le succès comme certain; mais sa conscience lui faisait un devoir de suspendre les hostilités; il s'empressa de souscrire aux conditions d'un armistice. D'ailleurs, magnanime en tout, il n'eut pas un sentiment d'amertume, pas une arrière-pensée de regret, en songeant au jeune rival dont la réputation menaçait de surpasser la sienne. Son premier soin fut d'écrire à l'armée d'Italie pour la féliciter du grand résultat que lui devait la république.

Les idées de Hoche, forcément détournées de l'Allemagne, se reportèrent sur l'Irlande. Sa tentative malheureuse du mois de décembre 1796 était un souvenir qu'il avait à cœur d'effacer. D'après les instructions du gouvernement français, il descendit jusqu'au Texel, visita la flotte hollandaise, s'assura du concours qu'elle pourrait prêter dans le cas d'une nouvelle expédition, puis, revenant à Cologne, il tira de l'armée de Sambre et Meuse quelques corps d'élite auxquels il donna l'ordre de faire route sur Brest. Peu de jours après, lui-même quittait les bords du Rhin et se rendait à Paris. —

Mais à Paris, le spectacle des événements politiques changea ses dispositions. Il cessa de penser à l'Irlande, pour tourner vers les affaires intérieures toute l'activité de son esprit.

Depuis son avènement, le Directoire voyait avec inquiétude les progrès du parti royaliste. Ce parti, repoussé dans toutes ses prises d'armes, avait à peu près abandonné l'emploi des moyens violents pour adopter une tactique plus savante et plus sûre. Il tâchait de parvenir à son but par infiltration, en s'emparant des fonctions électives et de l'esprit des assemblées. La Constitution de l'an III lui offrait à cet égard des facilités singulières, dont il avait habilement profité. Il était arrivé, en 1797, à former la majorité dans les conseils, à composer un grand nombre d'administrations locales, et même à trouver deux directeurs, Barthélemy et Carnot qui, malgré la diversité de leur origine politique, inclinaient l'un et l'autre vers ses tendances. Son action n'était pas moins sensible en dehors des pouvoirs publics. Pour mieux combattre la révolution, il lui avait emprunté les terribles armes dont elle s'était si souvent servie, la presse et les clubs. Une presse royaliste avait été fondée. Jeune, vive, ardente, dirigée par des écrivains de courage et de talent, elle attaquait sans repos ni trève, les hommes du jour et les institutions établies. En même temps, le club de Clichy, rendez-vous des orateurs et des chefs les plus autorisés de l'opinion monarchique, exerçait une vaste propagande au sein de la bourgeoisie parisienne qui, fatiguée d'agitations et peu confiante dans la force du Directoire, se rattachait ardemment à toute espérance d'ordre et de stabilité.

Le danger était grand pour la République, plus grand même que le représente M. Desprez, dans son rapide tableau de la situation intérieure en 1797. — Le jeune historien de Hoche passant en revue les difficultés qui entravaient le gouvernement d'alors, nous paraît trop disposé à les regarder comme le résultat de causes accidentelles ou factices, telles que les efforts de certaines coteries politiques ou les menées de certains agents de l'émigration. Les souverains du Luxembourg se débattaient contre un mal bien autrement redoutable que les conspirations et les intrigues, l'impossibilité d'exister. Démocrates assoupis ou relativement modérés, ils auraient souhaité

de bonne foi établir un régime légal sur les bases posées par la Constitution de l'an III. Eux et leurs partisans oubliaient qu'un peuple n'est pas maître de supprimer son passé, et que, le voulût-il, il ne saurait vivre sous des institutions contraires à ses mœurs et à son génie. La France, depuis huit ans, avait bien pu être révolutionnaire, elle ne pouvait pas être républicaine ; elle avait pu nier, insulter, proscrire son principe traditionnel ; elle ne pouvait rien fonder en dehors de lui ; aussi qu'était-il arrivé? c'est que du jour où la nation avait vu sa fièvre tomber, une force irrésistible l'entraînait vers la monarchie. — Vainement les partis intermédiaires avaient essayé d'arrêter ou de diriger à leur profit cette réaction ; elle les avait dépassés les uns après les autres, devenant toujours plus exigeante, plus impérieuse à mesure qu'elle était plus satisfaite. Provoquée par les thermidoriens, elle les avait promptement écartés pour mettre le pouvoir aux mains de la Plaine et des débris de la Gironde ; le gouvernement du Directoire s'était établi sous son influence, et déjà elle menaçait de l'emporter. Sans doute, ce mouvement si énergique des esprits n'avait pas une direction aussi précise qu'on pouvait le croire à la petite cour de Vérone. Il n'impliquait positivement ni le regret de l'ancien régime, ni même le plan arrêté d'une restauration dynastique. C'était un besoin vague, un instinct obscur, auquel l'opinion obéissait sans en avoir pleine conscience, mais qu'il était d'autant plus difficile de combattre et de réprimer. — De là en partie l'expansion rapide des sentiments contre-révolutionnaires ; de là également l'insuccès des complots de l'émigration. Œuvre d'un parti exclusif qu'on supposait impatient de représailles et de vengeances, elles n'avaient d'autre effet que d'alarmer la masse d'intérêts nouveaux créés depuis 1789, et de prêter ainsi une force momentanée aux défenseurs des idées républicaines. Pour assurer le retour à l'unité du pouvoir, il fallait un homme qui pût à la fois renouer la tradition nationale et servir de médiateur entre le passé et le présent. Quand cet homme parut, deux ans plus tard, le vœu de la France, longtemps enveloppé de nuages, se formula tout-à-coup avec une précision sans réplique. On sait l'immense acclamation qui salua le 18 brumaire.

En 1797, un 18 brumaire n'était pas encore possible. Aucune des grandes illustrations militaires de l'époque ne se trouvait alors en mesure ou en disposition de le tenter. Bonaparte allait s'embarquer pour l'Egypte ; Moreau et Pichegru rêvaient tous les deux une restauration ; Quant au général Hoche, un tout autre motif eût retenu son épée : il était ardemment, sincèrement républicain. Plus d'une fois, le parti contraire avait essayé de l'attirer. Dans ses courtes apparitions à Paris, il s'était vu courtisé, encensé par les hôtes des principaux salons qui s'étaient rouverts depuis le 9 thermidor, et où reparaissaient au milieu de la rudesse démocratique, quelques-unes des grâces et des séductions de l'ancien régime. — M. Desprez nous apprend même que, dans l'Ouest, des ouvertures directes furent faites au pacificateur de la Vendée par des personnages marquants du parti royaliste. Flatteries et promesses manquèrent également leur but. Hoche accueillit les unes avec une indifférence dédaigneuse et les autres avec une surprise indignée ; bien plus, il ne cessa d'avertir et de stimuler le Directoire, le poussant aux mesures énergiques, lui recommandant de ne pas se laisser discuter, l'exhortant à chercher en dehors de la loi, s'il le fallait, les moyens de sauver la République. — Certes, le simple sentiment de l'honneur militaire eût suffi pour éloigner de l'esprit du général Hoche toute idée de connivence avec ceux qu'il combattait ; mais cette sollicitude impatiente, cette préoccupation passionnée dont on trouve la trace dans toutes les pages de sa correspondance, révèle chez lui plus que l'attachement au devoir ; elle dénote une foi politique profonde, exclusive, altière, n'admettant ni hésitation ni tiédeur. Comment donc cette foi absolue avait-elle résisté à l'expérience ? Comment, avec sa justesse de coup-d'œil, Hoche avait-il enchaîné ses affections à une forme de gouvernement impossible ? Voilà un problème historique digne d'étude et dont M. Desprez nous semble indiquer la vraie solution, mais que nous aurions désiré voir traité dans son livre d'une manière plus explicite et plus étendue.

Pour bien comprendre les opinions de Hoche, il faut se reporter à l'esprit général qui anima les armées depuis 1792 jusqu'aux premiers temps du Consulat. C'était sous le drapeau républicain qu'elles

avaient marché à la frontière, qu'elles avaient combattu, qu'elles avaient souffert, qu'elles avaient triomphé ; elles en étaient venues ainsi à ne pas séparer l'idée de la République du cher et glorieux souvenir de leurs efforts et de leurs victoires. Ce sentiment, tombé plus tard devant le prestige de Napoléon, était encore dans toute sa force à l'époque du Directoire. L'ardente jeunesse qui peuplait les camps ne suivait en rien le mouvement de réaction auquel obéissait le pays. La haine des royalistes se confondait dans son esprit avec la haine des Autrichiens et des Anglais. Elle les regardait comme les complices de l'étranger, comme des traîtres dont il importait de faire justice. Faut-il maintenant s'étonner que Lazare Hoche, enfant de la révolution, lui devant tout, son rang, ses succès, sa renommée, ait partagé les préventions et les sympathies de ses frères d'armes? Son instinct politique était réel ; il en a donné la preuve en Vendée ; mais voué de bonne heure à l'action, obligé sans cesse de tendre les ressorts de son esprit en vue de résultats immédiats, il n'avait guère pu faire une étude approfondie des lois sociales et des principes de gouvernement. Ses convictions, tout porte à le croire, n'étaient pas le fruit d'un examen personnel et réfléchi ; il les avait respirées, pour ainsi dire avec la poudre des champs de bataille. De là ce qu'elles offrent d'exclusif et de peu éclairé ; de là aussi ce qu'elles offraient aussi de noble, de patriotique et de sincère.

Personne n'ignorait les dispositions du général Hoche ; on le savait entreprenant, décidé, prêt à mourir pour la République ; aussi, lorsqu'au mois de juillet 1797, on apprit son arrivée à Paris, la majorité du Directoire, déjà résolue à un coup d'état, l'accueillit comme un sauveur. Barras eut plusieurs entrevues avec lui. Après avoir reconnu ensemble le péril de la situation, ils convinrent d'agir sans retard, en profitant de l'approche des troupes qui avaient été détachées de l'armée de Sambre et Meuse pour être dirigées sur Brest. En même lemps, le Directoire prenait l'initiative de mesures importantes. Le ministère, suspect de tendances royalistes, fut changé presque en entier, et, dans la nouvelle combinaison, Hoche reçut le portefeuille de la guerre en remplacement de Pétiet.

Aussitôt grande rumeur au sein des Conseils. Le 20 juillet, le dé-

puté Aubry monte à la tribune des Cinq-Cents, et déclare qu'une division de Sambre-et-Meuse est sur le point d'entrer à la Ferté-Aleps, malgré le texte de la constitution qui défend aux troupes de franchir un rayon de douze lieues tracé autour de la commune où siége le corps législatif. Cette nouvelle produit la plus vive agitation dans l'assemblée; on envoie demander des explications au gouvernement; on propose de faire appel à la garde nationale pour repousser au besoin la force par la force. — Le Directoire qui ne s'était pas attendu à une si prompte explosion, se déconcerte, hésite, répond qu'il ignorait la marche des troupes et que le ministre de la guerre n'en a pas été non plus informé. En même temps, pour mieux rassurer les Conseils, il mandait le général Hoche, et lui faisait subir un interrogatoire en forme, pendant lequel Carnot, indigné de bonne foi, parla de jugement et de punition. Hoche, au comble de l'étonnement, se tournait sans cesse vers Barras, espérant que lui du moins prendrait sa défense; mais, dans son prudent égoïsme, Barras l'avait abandonné; muet et immobile, il semblait étranger à la scène qui se passait devant ses yeux. Larevellière-Lepeaux fut plus digne. Il arrêta Carnot par quelques paroles énergiques, et la fermeté de son attitude empêcha l'incident d'aboutir à une mise en accusation. Néanmoins, Hoche sentit bien que la défection de Barras avait rendu son rôle impossible. — Le 22 juillet, il écrivit au Directoire pour refuser le ministère de la guerre, et peu de jours après, il rejoignit sa fidèle armée de Sambre-et-Meuse cantonnée sur le Rhin, autour de Wetzler.

Il arrivait à Wetzler profondément triste; l'odieuse comédie dont il avait failli être victime l'avait éclairé sur la faiblesse et sur les divisions du gouvernement. Frappé au cœur, il voyait, dans un avenir prochain, la ruine de ses plus chères croyances, le renversement de la République, peut-être la réaction violente d'un parti longtemps vaincu. Aux alarmes du citoyen venaient se joindre d'amères douleurs personnelles. L'attitude récente de Hoche en face des Conseils lui avait valu des inimitiés implacables qui ne s'arrêtaient pas devant la calomnie. A la tribune des Cinq-Cents, on osait accuser de malversation ce général intègre et rigide, ce grand honnête homme qui avait mis partout la probité à l'ordre du jour. En vain, dans des lettres

rendues publiques, il jetait un défi noblement indigné aux dénonciateurs. Les bruits injurieux persistaient, répandus grossis par cette crédulité hypocrite que les partis ont toujours pour ce qui flatte leurs passions ou ce qui sert leurs intérêts. Sûr de l'estime profonde et du respect universel de l'armée, Hoche ne pouvait craindre ces misérables rumeurs, mais son âme fière et délicate se révoltait à la seule pensée du soupçon. Ceux qui l'approchaient étaient frappés de son découragement, affligés de sa tristesse, effrayés surtout de la rapide altération de sa santé. Une fièvre continue le dévorait; une toux sèche, un tremblement convulsif, des spasmes fréquents et prolongés semblaient révéler l'existence d'un mal qui s'attaquait aux sources mêmes de la vie. La nouvelle du 18 fructidor parut cependant ranimer le général. Ce coup d'état répondait à sa pensée de tous les instants; il le considérait comme le présage de l'affermissement définitif de la République, et c'était assez pour qu'il reprit toute sa confiance dans l'avenir. Ses amis le rassurèrent; son médecin, Poussielgue, lui promit la guérison, s'il consentait à s'arracher pendant quelques mois aux labeurs et aux soucis du commandement. Le général refusa. Rester inactif à un moment où la patrie pouvait encore avoir besoin de son épée lui semblait une désertion. « Il ne demandait, disait-il, qu'un remède contre la fatigue. » Dans son impatience, il fit usage des recettes d'un empirique allemand qui avait offert de le traiter, sans le condamner au repos. Aussitôt une crise terrible se déclara. Poussielgue, rappellé tardivement auprès de l'illustre malade, le trouva dans un état voisin de l'agonie, ne parlant plus, respirant à peine, étouffant. Toute espérance de le sauver était perdue. En revenant à lui, au bout de quelques minutes, Hoche lut la triste vérité dans les yeux de son médecin. Aucune plainte ne lui échappa. En face de la mort, il recouvra instantanément le calme que lui avaient fait perdre ses souffrances, et une sorte de gaîté mélancolique se répandit même sur sa figure amaigrie. Après avoir amicalement reproché à Poussielgue de lui dissimuler l'imminence du danger, il exprima le désir de voir une dernière fois ses frères d'armes. Les portes de sa chambre s'ouvrirent et les officiers généraux vinrent se grouper autour de son lit. Il les entretint longtemps avec une fermeté d'âme et

une présence d'esprit admirables, ramenant de préférence la conversation sur les affaires publiques, soutenant la légitimité du 18 fructidor, et saisissant cette occasion pour exposer comment il entendait le rôle du pouvoir militaire dans un état républicain. Enfin, sur un signe de Poussielgue qui le voyait s'affaiblir, il adressa un adieu suprême à ses lieutenants. Après leur départ, il s'assoupit, et la nuit semblait devoir être tranquille ; mais bientôt il se réveilla aux prises avec de nouvelles convulsions. Sa femme et son beau-frère, le général Debelle, lui prodiguèrent inutilement leurs soins. Le mal s'accrut avec une intensité foudroyante, et le lendemain 19 septembre 1797, à quatre heures du matin, Lazare Hoche rendit le dernier soupir. Il n'avait pas atteint sa trentième année.

EUGÈNE BERGER.

ANDEGAVI MOLLES

On sait comment, parfois, se forment les réputations, celles qui sont peu favorables surtout. Un mot est-il prononcé ou écrit? Il se cite, il se répète : puis, après un certain temps, sans même bien savoir qui a dit, ou pourquoi on a dit cette parole et à quels faits précis elle se rapporte, voilà une renommée établie! Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit en présence des deux mots latins que nous citons, et qu'il n'est pas rare d'entendre répéter, comme donnant à eux seuls le signalement moral des habitants de notre contrée.

Les *Angevins faibles et indolents!* C'est, remarquez-le, on ne manque pas de l'affirmer du moins, César qui a dit cela dans ses *Commentaires,* et, sur la foi d'une aussi grande autorité, on croit le caractère angevin aussi sûrement établi que le sont, aux yeux de tous, la loyauté et l'entêtement des Bretons, la finesse non moins tenace des Normands et la spirituelle hâblerie de la Gascogne. Il n'y a ici qu'un premier malheur : c'est qu'il nous est impossible de savoir en quelle circonstance, en quel endoit de son célèbre livre, César aurait parlé ainsi. Qu'on relise principalement le livre 2 de ces *Commentaires,* qui se termine par l'établissement du camp des Romains en Anjou, et le livre 3, dans lequel on voit Crassus, lieutenant de César, quitter nos rivages pour aller combattre et réduire les habitants de Vannes; nulle part on ne rencontrera, ou nos yeux nous trompent singulièrement, aucune épithète s'appliquant à l'Anjou, tandis qu'au contraire, le caractère de certaines contrées, la valeur des Suisses, par exemple, se trouve nettement indiquée au début de l'ouvrage.

Nous ne sommes pas le premier à faire cette remarque; un littérateur l'a présentée dernièrement devant une docte assemblée, en faisant connaître que, selon lui, le passage le plus propre à justifier cette renommée que l'on veut donner à l'Anjou, se trouvait, non dans les *Commentaires* de César, mais dans la *Jérusalem délivrée,*

strophe 62me du premier chant, au dénombrement de l'infanterie :

« Ma cinquemilla Stefano d'Ambuosa
» E di *Blesse* et di *Turs* in guerra adduce.
» Non è gente robusta o faticosa,
» Se ben tutta di ferro ella riluce.
» La terra molle, e lieta, e dilettosa
» Simili a se gli abitator produce.
» Impeto fan ne le battaglie prime,
» Ma di leggier poi langue, et si reprime. »

Nous trouvons ce passage ainsi traduit :

« Etienne d'Amboise en conduit cinq mille que Tours et Blois » ont vu naître. Quoique tout couverts d'un acier brillant, leurs » corps sans vigueur cèdent aux premières fatigues. Nés sous un » climat riant et voluptueux, ils en ont la mollesse et la langueur. » Ils sont impétueux au premier choc, mais bientôt leur ardeur » s'affaiblit et s'éteint. »

Ainsi une négation et une analogie lointaine : voilà tout ce qu'hier encore nous possédions sur ce point! Mais le hasard a fait tomber sous nos yeux un passage qui change étrangement les choses.

Lorsqu'Abailard, victime d'un odieux attentat, apprit que l'oncle d'Héloïse, Fulbert, frappé d'abord d'une peine sévère, avait obtenu de subir pour toute punition la perte de ses biens, il s'indigna, et voulut porter jusqu'en Cour de Rome le jugement de ce crime. Le couvent de Saint-Denis, dans lequel il s'était retiré, semblait devoir venir en aide à sa plainte. C'est alors que Foulques, prieur de Deuil, écrivit à Abailard pour calmer son ressentiment. Mettant en œuvre tous les motifs de consolation et de patience que la raison et la religion pouvaient lui offrir, employant alternativement la louange et la sévérité, il commence par retracer la gloire qu'à Paris, à Melun, à Corbeil, en tous lieux, se sont acquise la science et l'éloquence du célèbrer pofesseur. « Rome, lui dit-il (1), t'envoyait ses enfants à » instruire; et celle qu'on avait entendue enseigner toutes les scien- » ces, montrait, en te passant ses disciples, que ton savoir était

(1) *Essai historique* de Mme Guizot.

» encore supérieur au sien. Ni la distance, ni la hauteur des mon-
» tagnes, ni la profondeur des vallées, ni la difficulté des chemins
» parsemés de dangers et de brigands, ne pouvaient retenir ceux qui
» s'empressaient vers toi. La jeunesse anglaise ne se laissait effrayer
» ni par la mer placée entr'elle et toi, ni par la terreur des tempêtes,
» et, à ton nom seul, méprisant les périls, elle se précipitait en foule.
» La Bretagne reculée t'envoyait ses enfants pour les instruire;
» ceux de l'Anjou venaient te soumettre leur FÉROCITÉ ADOUCIE : le
» Poitou, la Gascogne, etc., etc. »

Tel est le langage qu'au commencement du XIIe siècle, un ecclésiastique élevé en dignité tenait à l'homme le plus savant de son temps. Si le premier de ces deux mots indique avec une certaine exagération peut-être, les mœurs incultes de nos premiers aïeux; s'il semble nous les montrer versant, à la voix de leurs druides, le sang des victimes humaines, ou revêtant, à l'approche des cohortes romaines, le sauvage accoutrement de guerre que porte si fièrement Dumnacus dans notre monument du roi René, la seconde parole sauve ce que l'image avait de forcé et remet les nuances à leur juste point. Nul, du reste, mieux qu'Abailard, ne pouvait savoir à quel point était réel de son temps, l'*adoucissement* de notre férocité première. Né en 1079 près de Nantes, il avait dû passer par Angers pour conduire en Bretagne Héloïse à la veille de lui donner un fils. Il dut y passer plus tard encore en gagnant, au diocèse de Vannes, l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruys, dans « un pays barbare, dit-il (1),
» situé à l'extrémité des terres, sur le bord des ondes de l'Océan, et
» habité par des peuples *féroces*, et turbulents dont la langue lui était
» inconnue. »

Or, à ces diverses époques, notre cité offrait à ses regards le monastère de Saint-Serge, bâti en souvenir de la guérison de Clovis II, et déjà vieux de 400 ans; Saint-Martin, commencé par l'impératrice Hermengarde et achevé successivement par Louis-le-Débonnaire et Foulques Nerra; Saint-Pierre, sur les vestiges duquel est aujourd'hui bâti le théâtre; le monastère de l'Esvières, œuvre du vaillant Geoffroi-Martel;

(1) Traduction du même *Essai historique*.

le Capitole, construit par le comte Rainfroy et devenu, dans le IXe siècle la résidence de nos évêques; Sainte-Marie, humble chapelle aux parois de laquelle allait s'unir la nef naissante de la cathédrale; Saint-Aubin; le Ronceray avec sa crypte merveilleuse, Saint-Nicolas, bâti en mémoire d'un miracle d'outre-mer. Puis, les noms de Robert-le-Fort, d'Ingelger, de Foulques Nerra, de Geoffroi-Grisegonelle, de Geoffroy-Martel... Que de gloire! Les reliques de saint Brieuc, de saint Laud, de saint Martin, apportées de la Bretagne, de la Normandie et de la Touraine, sous la garde de ces épées vaillantes et redoutées; que de sainteté et de pieux pèlerinages vers notre ville qui montrait alors avec fierté les murailles neuves encore de sa deuxième enceinte! Enfin, en apercevant notre église Saint-Laurent-du-Tertre et la petite chapelle de Sainte-Croix, Abailard pouvait-il oublier l'hérésie de Bérenger dont les derniers retentissements s'éteignaient à peine, et les combats à outrance auxquels sa dialectique puissante se serait mêlée avec tant de bonheur. De telles créations, de tels faits, un tel renom, un tel passé, en un mot, attestent-ils donc l'*indolence* d'une population?

Ces réflexions un peu épisodiques, trop longues sans doute, n'ont d'autre but que de nous rendre compte, autant que possible, du sens que devaient présenter les expressions de Foulques à l'esprit de l'illustre Abailard. Veut-on ne tenir aucun compte de nos remarques et ne consulter que la lettre; alors, dirons-nous, voilà les Angevins agneaux ou lions, suivant que l'on préfèrera cette dernière parole, très-certaine, ou celle, plus que problématique, prononcée un demi-siècle avant Jésus-Christ, par Jules César; et nous demanderons une fois de plus : à quoi tiennent les renommées?...

Dans un temps où l'on recueille avidement tous les documents, tous les témoignages qui peuvent servir à déterminer dans le passé comme dans le présent, le caractère, la physionomie de chaque province, nous avons voulu mettre nos lecteurs à même d'apprécier, ces divers passages sous les yeux, la valeur du dicton que l'on va répétant depuis des siècles. Toutefois, si leur esprit hésite entre les deux assertions, nous les prions d'interroger l'histoire.

E. L.

LA BIENVENUE (1)

A MES COLLÈGUES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

13 août 1858.

Ce n'est pas vainement qu'on aspire à s'asseoir
En l'asile sans faste où vous venez, le soir,
Pénétrés de l'amour des choses angevines,
Interroger au cœur nos illustres ruines.
Qui sut mieux rendre hommage à de chers souvenirs!
Qui put y consacrer plus studieux loisirs!
La place, on le croirait, en fut prédestinée.
Car, au seuil embaumé d'où l'on voit, chaque année,
Vos jardins si riants de roses se couvrir,
Vos poiriers s'aligner, et leurs doux fruits mûrir;
Le vieil Angers debout, ses murailles noircies,
Ses temples effondrés, clochers, tours, abbayes,
D'un sombre amphithéâtre étendent le rideau.
C'est tout le moyen âge évoqué; l'art nouveau
Qui du passé partout rit, et fait table rase,
Regratte les maisons, arrache, étouffe, écrase

(1) On se rappelle qu'à la suite d'une réunion présidée par M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, la société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers s'est augmentée, dans le mois de juillet dernier, d'un assez grand nombre de membres titulaires. M. Adrien Maillard, l'un des nouveaux venus, a voulu de suite prendre rang et attitude parmi ses collègues, et, dans la séance du mois d'août dernier, il a lu, en manière de *discours de réception*, les vers suivants qu'on a bien voulu nous permettre de publier avant l'apparition du volume des *Mémoires de la Société* auquel ils sont destinés. Cette œuvre spirituelle et charmante sera bien accueillie, nous l'espérons, de tous les lecteurs de la *Revue*; mais peut-être nous diront-ils que la voix du poète ne leur est pas entièrement inconnue. O perfidie des réminiscences! O vanité de l'anonyme!

A. L.

Le rempart du saint Roi sous la mousse affaissé,
Erige la façade où s'ouvrait le fossé,
Greffe à nos pignons bleus mainte corniche blanche,
Et jette aux boulevards les foules du dimanche,
L'art nouveau s'est donné le mérite inouï
D'oublier dans un coin ce vieux monde enfoui.

Donc, vous avez à vous ces merveilles massives :
Toussaint et Saint-Aubin, leurs dernières ogives,
La rosace ébréchée aux vents de l'aquilon,
Veuve de ses vitraux, mais qu'un chaste rayon
Du soleil qui se couche, empourpre davantage.
Vous pouvez, en rêvant parmi l'herbe sauvage
Qui recouvre partout la dalle des tombeaux,
Vous repaître, en esprit, des mystiques travaux,
Veilles et chants sacrés du pieux monastère ;
Vous pouvez, tout émus d'un regret salutaire,
Où pria le novice en ses psautiers latins,
Respirer l'air vital des vieux Bénédictins.

Du cloître, remontant aux vastes galeries
D'où l'œil jadis voyait et les orangeries
Et les verts marronniers envahir tout l'enclos,
De la science encor vous aurez les échos :
Le Musée est ici, qui, pour nous, vaut Florence ;
Et les moines, auprès, vous tendront en silence
L'in-folio tombé de leurs doigts fatigués,
Les vélins patients que leur plume a légués.
Puis, vous redescendrez jusqu'en leur réfectoire.
— Songeons qu'aux humbles lieux Dieu met parfois la gloire !
C'est là que vous attend, vous trouble et vous ravit
L'émouvante splendeur des marbres de David.
Vous lirez dans le bronze, autour de la muraille,
Sous la voûte en granit dont la courbe tressaille,

L'épopée où ce noble enfant de notre Angers
Sculpta les grands Français et les grands Étrangers !

Vous ne faillîtes point, Messieurs, aux destinées ;
Et les traditions ne se sont point fanées,
Fleurs vivaces, aux mains qui les ont su choisir ;
D'un multiple labeur on vous vit vous saisir :
Parcourant les cités de nos riches contrées,
Nos vignobles dorés, nos plaines labourées,
Nos bois, où le Druide a semé son horreur,
Nos donjons, que l'histoire empreignit de couleur,
Nos villages comblés de moissons sans pareilles,
Nos jardins frémissants des ailes des abeilles !...
Recherchant la science et le savant obscur ;
Proclamant le tableau que recèle un vieux mur ;
Retirant de l'abîme ou du fond des poussières,
Les débris de statue, et d'héraldiques pierres ;
Vous avez l'œil partout, oui, vous prenez à cœur
Tout ce qui du passé peut s'échapper vainqueur,
Tout ce qui du présent célèbre les richesses,
Tout ce que l'avenir réserve de promesses !

Et ce n'est point l'orgueil, ni le fracas lointain
De l'avide réclame aux trompettes d'airain ;
L'églantine d'argent que décerne Toulouse ;
L'encens qu'on brûle aux pieds du parti qu'on épouse ;
La folle fantaisie à qui toute arme sert,
Ange comme démon, Paradis comme Enfer ;
Qui, pourvu qu'elle plaise aux salons, à la rue,
Ne regarde jamais à l'âme qu'elle tue ;
Ce n'est point là le but qui soutient votre essor.
L'amour du sol natal inspire mieux encor.
Tel, l'oiseau ramenant son aile captivée
Aux buissons maternels d'où partit la couvée.

Vous voulez que, chez nous, croisse le meilleur blé;
Que si le siècle, enfant prodigue échevelé,
Vers un gain sans travail navigue en plein orage,
L'honneur de notre Anjou se sauve du naufrage!
Mais le beau vous séduit, quelque forme qu'il ait.
Hier encore, ici, Villemain vous parlait.
Vos murs ont retenti de sa voix éloquente.
Ce grand Athénien, à bouche d'or puissante,
Prince de la Sorbonne, âme de l'Institut,
Vous offrit, aussi lui, son magique tribut.
Il vous félicita de votre œuvre sévère,
Rappela que l'étude affranchit, désaltère;
Excita votre ardeur, battit pour vous des mains,
Vous montra votre étoile éclairant vos chemins!

Cette parole, un soir, comme un rêve entendue,
Longtemps résonnera dans votre oreille émue;
Jusqu'à ce que, tout prêt à vous émerveiller,
Un nouvel enchanteur vous la fasse oublier.
Falloux, qui se délasse, à l'ombre de ses chênes,
Du joug toujours pressant de ses grandeurs humaines;
Qui me rappelle un peu les hommes disparus :
Croisés, moines, seigneurs, que le siècle a vaincus;
Falloux vous ouvre ici ses deux bras, comme un frère.
Il vous doit, il le sait, sa veine fine et fière,
Son austère élégance, et cet ensemble d'art
Qui, par Montalembert, regagne saint Bernard.

Mais, après ces beaux noms, que nous déclarons nôtres,
Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, il en est d'autres,
— Et je crois vous servir d'organe en le disant,
Qui portent à votre œuvre un charme bienfaisant.
Deux surtout, que j'ai vus livrer à nos jeunesses
Un bouquet tout fleuri d'indulgentes tendresses.

Tous deux, hommes d'étude, et de goût, et de bien,
Vous tracent le devoir, et vous sont un lien.
L'un, déjà surchargé de pesantes années,
Mais d'un cœur vif, bercé de brises fortunées,
Revit dans ses deux fils, dont s'honore l'Anjou.
Dans un quatrain c'est lui qui cisèle un bijou.
Lui qui vous chantera, dans vos fêtes intimes,
Son vers d'Anacréon, aux gracieuses rimes,
D'où s'exhale d'un mot, dont chacun s'attendrit,
Ce qu'avait le vieux temps de bon sens et d'esprit.

L'autre, appui, vétéran de la grave justice,
Par la philosophie éclairée et propice,
Assouplit la rigueur de son âpre devoir.
Vous diriez mieux que moi son varié savoir;
Car vous l'avez choisi pour guide à vos séances.
Mais je sais, comme vous, ses doctes préférences,
Les poètes latins, anglais, italiens,
Dont son goût épuré poursuit les entretiens.
Il y prend des amis qu'en silence il s'attache,
Et qui font pour son âme un trésor qu'il y cache.

Tels sont, Messieurs, pour vous, hommes et souvenirs!
Tels sont vos aiguillons, tels seront vos plaisirs.
Défrichez le sol pur des lettres et des plantes,
Entretenez le feu des recherches savantes;
Donnez au cher pays qui nourrit nos enfants
Quelqu'un de ces lauriers sobres, mais triomphants,
Dont s'anoblit trop peu la province muette.
Vous, soyez orateur, et vous, soyez poète!
Ayez pour l'art un culte, et n'oubliez jamais
Que ce culte sans prix apporte plus de paix,
Plus de sage bonheur, au foyer des veillées,
Que le monde banal, plein d'ombres ennuyées!

ADRIEN MAILLARD.

CHRONIQUE.

Le R. P. dom Piolin nous prie de publier la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Je suis trop persuadé de l'inutilité de la controverse soulevée par M. d'Ozouville, pour la continuer un seul instant. Profondément convaincu que les preuves qui appuient le sentiment de l'Eglise romaine demeurent inattaquables pour la bonne foi éclairée, je renonce pour le moment à en donner la démonstration. J'entends dire d'ailleurs, de toutes parts, que les lecteurs de la *Revue* prennent beaucoup plus d'intérêt à des études ou à des documents sur nos provinces de l'Anjou et du Maine, qu'à des questions générales, et surtout à des explications personnelles.

» Mon honorable adversaire essaie de faire croire que j'ai travesti ses paroles « pour lui attribuer une idée ridicule. » Je m'en réfère à ses propres expressions; qu'on lise les pages 134 et 135 de son opuscule, et l'on verra à qui appartient réellement cette idée.

» Je pourrais tout aussi facilement me justifier sur tous les autres points touchés dans la lettre du 12 juillet.

» Agréez, Monsieur, etc.

» Fr. Paul Piolin, m. b.

» Abbaye de Solesmes, le 16 août 1858. »

— On lit dans l'*Union de la Sarthe :*

« L'administration a fait défoncer, entre la digue du Pré et la rivière de la Sarthe, un ancien pré dont les terres doivent servir au remblai de la partie du quai de la rive droite comprise entre le port à l'Abbesse et le pont Yssoir. En fouillant ce terrain, les ouvriers ont mis à découvert plusieurs murs et une petite salle carrée et pavée avec des briques; deux de ces murs, ce sont les plus importants, ont chacun 24 mètres de longueur et 80 centimètres d'épaisseur; d'autres fragments de murs peuvent faire supposer qu'il y avait en cet endroit d'autres salles qui auront été détruites par le temps. Une chose digne de remarque, c'est qu'on ne voit nulle

part vestige de porte d'entrée, de cheminée, rien enfin qui indique que ce lieu aurait servi d'habitation.

» Au milieu de ces ruines, on a trouvé un canal circulaire, rempli d'eau, large de 50 centimètres et ayant 1 mètre de profondeur ; il semble venir du côté du ruisseau du Grenouillet et conduire ses eaux à la rivière de la Sarthe. Enfin, parmi d'autres débris, on remarque de larges briques à rebords, du ciment romain en plusieurs endroits, notamment dans le canal, des fragments de vases rouges et noirs, des ossements humains, quelques monnaies du XIVe siècle, etc.

» A quelle époque peuvent appartenir ces substructions et quelle était leur destination ? On comprend que nous ne soulevons pas cette question pour la résoudre ; c'est l'affaire des savants. Nous constatons toutefois que déjà bien des hypothèses ont été faites, mais elles ne paraissent pas avoir répondu à toutes les objections d'une manière satisfaisante. Si dans ces matériaux, on ne trouvait pas autant de signes caractéristiques de l'époque gallo-romaine, on pourrait supposer qu'ils sont les restes de constructions dépendant de l'abbaye de Beaulieu qui était située près de là, abbaye d'hommes, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Fondée en 1114, selon quelques auteurs, en 1210, suivant d'autres, par Bernard, baron de Sillé-le-Guillaume, dans la paroisse de la Madeleine, dont ces chanoines étaient curés, l'ancienne maison conventuelle de Beaulieu fut reconstruite dans un style moderne à la fin du XVIIe siècle. Il n'en reste plus rien aujourd'hui. »

— Parmi les lauréats qui ont été couronnés par l'Académie Française, dans sa séance du 19 août dernier, à la suite d'un éloquent rapport de M. Villemain, il en est trois qui intéressent particulièrement l'Anjou, et dont nous tenons à consigner ici les noms, pour mémoire. Le prix de poésie a été décerné à M. Julien Dallière, pour son poème intitulé : *la Guerre d'Orient*. Une médaille de 2,500 fr. a été accordée à M. le vicomte Armand de Melun, pour sa *Vie de sœur Rosalie*. Les travaux de M. Charles Livet, sur la littérature et la langue du XVIIe siècle, lui ont valu le prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Légende du bienheureux Raoul de la Roche-Aymon, de l'ordre de Cîteaux, archevêque de Lyon en 1235, par le prince AUGUSTIN GALITZIN. *A Paris, chez Téchener.*

Malgré les ébranlements et les ravages révolutionnaires qui ont fait périr tant de souvenirs et tant de noms, il en est qui, sous l'aile de la Providence, ont échappé à la destruction. Ceux qui sont tout à la fois inscrits dans les fastes de la gloire française et tracés dans le livre de vie, avaient un droit plus spécial à la céleste sauvegarde.

Cette double illustration, dont l'une est surtout empreinte d'un immortel caractère, ne pouvait pas échapper au prince Galitzin, dans son ardente et pieuse recherche du passé. Guidé par son cœur de chrétien et de père, il a trouvé, parmi les ancêtres de ses fils, un de ces noms chers à l'honneur français et à la foi catholique.

Les La Roche-Aymon non contents d'avoir été paladins à la cour de Charlemagne, croisés à la suite de saint Louis, grands et fidèles encore autour du Roi martyr, avaient à chaque génération consacré leur dévouement aux saintes et nobles causes. L'autel, aussi bien que le trône, avait reçu leurs sacrifices, et, dans l'Église comme dans les armées, les distinctions les plus hautes étaient venues récompenser les vertus du prêtre et celles du soldat.

C'est à l'un de ces héros du sacerdoce que le prince Galitzin a consacré les loisirs qu'il se fait au milieu de ses graves études. Il s'est reposé par un épisode de famille de ses travaux sur la grande et sérieuse histoire.

Sa plume élégante, et les presses incomparables de M. Perrin, cet habile successeur des Gryphius, des de Tournes et des Dolet, ont accordé vingt pages à la mémoire du bienheureux Raoul de La Roche-Aymon. Cette ravissante plaquette est digne des splendides ouvrages sortis des ateliers de M. Perrin. Pour que le mérite de la rareté fût joint à tous ceux que présente ce travail, il a été tiré seulement à soixante exemplaires.

Raoul de La Roche-Aymon vivait à la fin du XIIe siècle et au début du siècle suivant. *Magnæ virtutis et sanctitatis vir*, dit de lui le calendrier de l'ordre de Cîteaux, il voulut cacher et conserver dans l'ombre ses éclatantes et modestes vertus. Fuyant la cour de Philippe-Auguste où l'appe-

lait sa naissance, il alla partager les travaux des enfants de Saint-Benoît. Mais bientôt, violence fut faite à son humilité. L'obéissance lui fit subir la dignité abbatiale à Igny, diocèse de Rheims; puis elle le transporta avec la même autorité à Clairvaux. Enfin elle l'éleva sur le siége primatial de Lyon. Si l'obscurité était la vocation et l'attrait de son cœur, cette parole de la sagesse : *Melior est obedientia quam victimæ*, et cette autre d'une inspiration non moins divine : *Multo melior est obedientia quam sacrificium*, étaient la règle de sa conscience et la devise de sa foi. Il renonça toujours, pour se soumettre à l'ordre de Pierre, aux sacrifices de son choix.

Ce fut en 1236, à l'âge de soixante-seize ans, que Raoul de La Roche-Aymon rendit son âme à Dieu.

La vénération publique l'a déclaré saint : l'ordre de Citeaux l'invoquait comme tel. Le Martyrologe gallican et les Bollandistes n'hésitent pas, le premier à l'inscrire dans ses colonnes, les seconds à indiquer la date de sa fête. La voix de Rome ne s'est point prononcée, et retient encore ses dociles enfants dans une vénération silencieuse. Mais cette réserve laisse, au généalogiste et au biographe chrétien, le droit de placer cette illustration au dessus des plus éminentes que la maison de La Roche-Aymon ait réunies jusqu'à nos jours.

Telle est la noble poussière, ou plutôt telles sont les saintes reliques que le prince Galitzin disputait il y a trois ans déjà à l'oubli du tombeau. Une première édition de la vie de Raoul de La Roche-Aymon avait été publiée à Versailles. Simple dans sa forme et restreinte dans le nombre de ses exemplaires, elle avait déjà renouvelé son nom et son respect dans la mémoire de quelques amis. L'édition actuelle s'adresse par ses conditions à l'élite des bibliophiles.

Il était juste que la ville de Lyon payât ce tribut signalé à l'un de ses plus grands et de ses plus pieux archevêques. M. Perrin s'en est acquitté avec ce succès qui ne se sépare jamais de ses œuvres. Dans sa magnifique histoire des archevêques de Lyon, il avait déjà accordé quelques lignes à ce prélat. Les récentes pages que nous annonçons, sont un nouvel hommage que la piété de l'auteur, le talent de l'imprimeur, et le plus noble des arts (l'art typographique) rendent à sa mémoire. Nous souhaitons que la prière par laquelle le prince Galitzin termine sa légende, et qui exprime si bien son intime pensée, se réalise en *bénédictions* sur lui et sur son habile auxiliaire. Qu'on ne nous reproche pas, par ce mot, de trop spiritualiser leurs récompenses et nos vœux. Les bénédictions du ciel ne

prédestinent pas seulement à la gloire d'en haut, elles peuvent donner aussi les biens de la terre.

Marquis DU PRAT.

Sommaire de la dernière livraison des recueils qui font l'échange avec la Revue de l'Anjou et du Maine :

Revue de Bretagne et de Vendée. *Nantes, place du Commerce, 1 :*

1. Etudes littéraires : Shakspeare, par M. J.-M. Le Huérou. — 2. Les classes souffrantes aux premiers siècles du christianisme, par M. Edouard de la Bossetière. — 3. Critique historique : Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, de M. Alfred Nettement, par M. Edmond Biré. — 4. Lettres d'Italie, par M. Octave de Rochebrune. — 5. Critique littéraire : Poésies de Paul Régnier, par M. P. S. Vert. A la mémoire de Paul Regnier, sonnet par M. Émile Grimaud. — 6. Poésie bretonne : Le combat de Saint-Cast, par M. F.-M. Luzel. — 7. La légende celtique : Saint Patrice, par M. Th. Hersart de la Villemarqué. — 8. Notices et comptes-rendus, par M. Anatole de Berthélémy. — 9. Chronique, par M. Louis de Kerjean.

Le Cabinet historique, revue mensuelle publiée sous la direction de M. Louis Pâris. *Paris, rue Rambuteau, 2 :*

Le baron de Joursanvaux, par M. J. Pautet. — Les protestants à Soissons (communiqué par M. Suin, président de la Chambre des notaires de Soissons) : Le prince de Condé à la royne-mère. — Trois lettres de Pothier, professeur à l'école de droit d'Orléans (communiqué par MM. Letellier, de Corbeil et M. D. de Boisthibault). — Les généalogies de Saint-Guillard : Maisons d'Estrées, Lafayette, Matignon, Coetquen, La Suze, Gondi, Aumont. — Chronique : Décret sur la Bibliothèque impériale. — Bibliographie. Dépouillement du tome 102 du fonds Gaignières (Périgord et Languedoc). — Dépouillement de la collection dite de dom Grenier. — Dépouillement de la collection des Blancs-Manteaux, dite de Bretagne.

Le **Démon**, poème de Lermontoff, vient d'être traduit en vers français par M. Pelan d'Angers.

A. L.

série 2 3

TABLE

DU TOME TROISIÈME.

Pages.

Monothéisme du peuple juif, par **M. Th. Crépon**, substitut de M. le Procureur impérial, à Angers..... 1

Les représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789 (*suite*), par **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers..... 34

Le Jansénisme et la Compagnie de Jésus (*suite et fin*), par dom **P. Guéranger**, abbé de Solesmes..... 75, 136

Le Musée d'Angers, par **M. Victor Pavie**..... 121, 209, 336

Recherches sur les mystères qui ont été représentés dans le Maine, par dom **Paul Piolin**, de l'abbaye de Solesmes..... 161, 228, 321

Les Barnabites, par le prince **Augustin Galitzin**..... 183

Saint Julien du Mans et le Martyrologe romain, par **M. d'Ozouville**. 187

Lettre sur le cours de M. Beulé, par **M. Philippe Béclard**..... 199

Notre-Dame de Torcé et Saint-Célerin-le-Géré, par **M. Frédéric Piel**..... 247

Mlle de Pontdavy, nouvelle, par **M. Elie Charil**..... 265

Note sur différents objets d'antiquité recueillis à Yvré-l'Évêque (Sarthe) par **M. Edouard Guéranger**..... 285

Le général Hoche, par **M. Eugène Berger**.... ..... 294, 356

Andegavi molles, par **M. Eliacin Lachèse**..... 371

POÉSIE.

Pages.
In annum, par **M. Albert Lemarchand**..... 155
Vision du matin, par **M. Albert Lemarchand**..... 253
Le poëte sur le rocher des Doms, par **M. le vicomte de Valori**.. 308
La Bienvenue, par **M. Adrien Maillard**..... ... 375

CHRONIQUE.

Lettres de M. l'abbé Bernier, à l'occasion de sa polémique avec le R. P. dom Guéranger, 113, 204. — Sujets de prix proposés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 116. — Dons offerts au musée ecclésiologique du diocèse d'Angers, 116, 158, 262. — Visites de la Commission archéologique d'Angers, 117. — Statue commandée pour la cour du Louvre à M. Séraphin Denéchau, 118. — Cimetière ancien découvert dans la commune de Saint-Georges-le-Thoureil, 118. — Exposition de l'industrie et des beaux-arts à Angers (juin 1858), 119, 255. — Ecole d'enseignement supérieur à Angers, 157. — Traits empruntés à la vie de trois médecins célèbres (note de M. le comte Jaubert), 157. — Dons offerts au musée d'antiquités de la ville d'Angers, 159. — Titre accordé par le grand-duc de Toscane à M. le vicomte de Valori, 160. — Ouverture de la châsse de Saint-Florent-le-Jeune, près de Saumur, 160. — Mort de M. Duchemin-Descepeaux, à Laval, 205. — Restauration de l'église de Chaires (Mayenne), 206. — Prix de poésie décerné à M. Julien Dallière, par l'Académie française, 206. — Catalogue de livres et documents sur la noblesse, publié par Dumoulin, 206. — Consécration de Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude, 207. — L'Heptaplomeres de Jean Bodin, 208. — Le R. P. Lacordaire à Angers, 208. — Lettres du R. P. dom Piolin, 259, 380. — Lettre du R. P. dom Guéranger, 263. — Découverte dans l'église de Préval, 264. — Lettre de M. d'Ozouville, 311. — Séance de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, présidée par M. Villemain, de l'Académie française, 316. — La famille Eveillard, 316. — Consécration de la chapelle du collége de Combrée,

316. — Ruines découvertes au Mans, entre la digue du Pré et la rivière de la Sarthe, 380. — Prix décernés par l'Académie française à MM. J. Dallière, Armand de Melun et Ch. Livet, 381.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lazare Hoche, par M. Claude Desprez, 120. — Fragments et souvenirs sur la vie et la mort de Mlle Pauline-Cécile du Prat, par M. le marquis du Prat, 120. — Histoire de l'église et du diocèse d'Angers, par M. l'abbé Tresvaux, 320. — Petit traité de la manière de célébrer la sainte messe, traduit par René Benoist (réimpression), 320. — *Joannis Bodini colloquium heptaplomeres*, 320. — Légende du bienheureux Raoul de La Roche-Aymon, par le prince Galitzin (note de M. le marquis du Prat), 382. — Revue de Bretagne et Vendée, 384. — Le Cabinet historique, 384. — Le Démon, poème de Lermontoff, traduit par M. Pelan, d'Angers, 384.

Angers, Imp. de Cosnier et Lachèse.

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE